

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

2016

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE  
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

# POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT



**MINISTRE CHEF DE FILE**  
MINISTRE DES FINANCES ET DES  
COMPTES PUBLICS



## NOTE EXPLICATIVE

---

Les documents de politique transversale (DPT) constituent des annexes générales du projet de loi de finances de l'année au sens de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Ils sont prévus par l'article **128 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005**, complété successivement par l'article 169 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n°2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et par l'article 160 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Dix-huit documents de politique transversale (DPT) sont annexés au projet de loi de finances pour 2016 et sont relatifs aux politiques suivantes : Action extérieure de l'État, Aménagement du territoire, Défense et sécurité nationale, Inclusion sociale, Justice des mineurs, Lutte contre le changement climatique, Outre-mer, Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, Politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Politique du tourisme, Politique en faveur de la jeunesse, Politique française de l'immigration et de l'intégration, Politique française en faveur du développement, Politique immobilière de l'État, Prévention de la délinquance, Sécurité civile, Sécurité routière, Ville.

Chaque document de politique transversale comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir (PLF 2016), l'année en cours (LFI 2015) et l'année précédente (exécution 2014), y compris en matière de dépenses fiscales.

■ Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

■ Enfin, une table de correspondance des objectifs permet de se référer aux différents projets annuels de performances afin d'obtenir des compléments d'information (annexe 1). D'autres éléments utiles à l'information du Parlement peuvent être également présentés en annexe du document.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).



## TABLE DES MATIÈRES

---

### LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale	8
Présentation stratégique de la politique transversale	12
Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État	16
Être un État exemplaire	45
Présentation des crédits et des programmes concourant à la politique transversale	47
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	47
Présentation des programmes concourant à la politique transversale	49

### ANNEXES

Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP	254
Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale	255
Évaluation des emplois et des dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale	268
Évaluation des crédits des opérateurs de l'État consacrés à la politique transversale	271
Tableau de bord immobilier	287



# LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Politique immobilière de l'État

**LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

---

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

## LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme	Responsable	Mission	(cf. page)
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	Nicolas DE RIVIERE <i>Directeur général des affaires politiques et de sécurité</i>	Action extérieure de l'État	49
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	Anne-Marie DESCOTES <i>Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats</i>	Action extérieure de l'État	50
307 – Administration territoriale	Denis ROBIN <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>	Administration générale et territoriale de l'État	52
232 – Vie politique, culturelle et associative	Denis ROBIN <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>	Administration générale et territoriale de l'État	54
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Denis ROBIN <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>	Administration générale et territoriale de l'État	57
154 – Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	CATHERINE GESLAIN-LANÉELLE <i>Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i>	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	60
149 – Forêt	CATHERINE GESLAIN-LANÉELLE <i>Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i>	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	64
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Patrick DEHAUMONT <i>Directeur général de l'alimentation</i>	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	66
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Valérie Métrich-Hecquet <i>Secrétaire générale</i>	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	68
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Jean-Paul BODIN <i>Secrétaire général pour l'administration</i>	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	70
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	Jean-Marc SAUVÉ <i>Vice-président du Conseil d'État</i>	Conseil et contrôle de l'État	71
175 – Patrimoines	Vincent BERJOT <i>Directeur général des patrimoines</i>	Culture	73
131 – Création	Michel ORIER <i>Directeur général de la création artistique</i>	Culture	79
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Lucie MUNIESA <i>Secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication.</i>	Culture	81
129 – Coordination du travail gouvernemental	Marc GUILLAUME <i>Secrétaire général du Gouvernement</i>	Direction de l'action du Gouvernement	83
308 – Protection des droits et libertés	Marc GUILLAUME <i>Secrétaire général du Gouvernement</i>	Direction de l'action du Gouvernement	89
333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Marc GUILLAUME <i>Secrétaire général du Gouvernement</i>	Direction de l'action du Gouvernement	92
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	Philippe ERRERA <i>Directeur général des relations internationales et de la stratégie</i>	Défense	93
178 – Préparation et emploi des forces	Général Pierre de VILLIERS <i>Chef d'état-major des armées</i>	Défense	96
212 – Soutien de la politique de la défense	Jean-Paul BODIN <i>Secrétaire général pour l'administration</i>	Défense	97

Numéro et intitulé du programme	Responsable	Mission	(cf. page)
146 – Équipement des forces	Général Pierre DE VILLIERS / Ingénieur général de l'armement de classe exceptionnelle Laurent COLLET-BILLON <i>Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement</i>	Défense	107
203 – Infrastructures et services de transports	François POUPARD <i>Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer</i>	Écologie, développement et mobilité durables	109
205 – Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Régine BREHIER <i>Directrice des Affaires maritimes</i>	Écologie, développement et mobilité durables	110
170 – Météorologie	Laurent TAPADINHAS <i>Directeur, adjoint à la commissaire générale au développement durable</i>	Écologie, développement et mobilité durables	112
113 – Paysages, eau et biodiversité	Paul DELDUC <i>Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature</i>	Écologie, développement et mobilité durables	114
159 – Information géographique et cartographique	Laurent TAPADINHAS <i>Directeur, adjoint à la commissaire générale au développement durable</i>	Écologie, développement et mobilité durables	116
181 – Prévention des risques	Patricia BLANC <i>Directrice générale de la prévention des risques</i>	Écologie, développement et mobilité durables	117
217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Francis ROL-TANGUY <i>Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité</i>	Écologie, développement et mobilité durables	121
134 – Développement des entreprises et du tourisme	Laurent de JEKHOWSKY <i>Secrétaire général</i>	Économie	125
220 – Statistiques et études économiques	Jean-Luc TAVERNIER <i>Directeur général de l'Insee</i>	Économie	129
305 – Stratégie économique et fiscale	Bruno BÉZARD <i>Directeur général du Trésor</i>	Économie	132
147 – Politique de la ville	Marie-Caroline BONNET-GALZY <i>Commissaire générale à l'égalité des territoires</i>	Politique des territoires	133
214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	Frédéric GUIN <i>Secrétaire général</i>	Enseignement scolaire	134
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Bruno PARENT <i>Directeur général des finances publiques</i>	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	142
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Laurent de JEKHOWSKY <i>Secrétaire général</i>	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	144
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Hélène CROCQUEVIEILLE <i>Directrice générale des douanes et droits indirects</i>	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	149
309 – Entretien des bâtiments de l'État	Nathalie MORIN <i>Chef du service FRANCE DOMAINE</i>	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	152
148 – Fonction publique	Marie-Anne LÉVÊQUE <i>Directrice générale de l'administration et de la fonction publique</i>	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	155
303 – Immigration et asile	Pierre-Antoine MOLINA <i>Directeur général des étrangers en France</i>	Immigration, asile et intégration	156
104 – Intégration et accès à la nationalité française	Muriel NGUYEN <i>Directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité</i>	Immigration, asile et intégration	157
166 – Justice judiciaire	Jean-François BEYNEL <i>Directeur des services judiciaires</i>	Justice	158
107 – Administration pénitentiaire	Isabelle GORCE <i>Directrice de l'administration pénitentiaire</i>	Justice	165
182 – Protection judiciaire de la jeunesse	Catherine SULTAN <i>Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse</i>	Justice	168

Numéro et intitulé du programme	Responsable	Mission	(cf. page)
310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	Eric LUCAS <i>Secrétaire général du ministère de la justice</i>	Justice	171
334 – Livre et industries culturelles	Martin AJDARI <i>Directeur général des médias et des industries culturelles</i>	Médias, livre et industries culturelles	173
138 – Emploi outre-mer	Alain ROUSSEAU <i>Directeur général des outre-mer</i>	Outre-mer	174
112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Marie-Caroline BONNET-GALZY <i>Commissaire générale à l'égalité des territoires</i>	Politique des territoires	176
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	Simone BONNAFOUS <i>Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>	Recherche et enseignement supérieur	177
231 – Vie étudiante	Simone BONNAFOUS <i>Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>	Recherche et enseignement supérieur	181
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Roger GENET <i>Directeur général de la recherche et de l'innovation</i>	Recherche et enseignement supérieur	182
193 – Recherche spatiale	Roger GENET <i>Directeur général de la recherche et de l'innovation</i>	Recherche et enseignement supérieur	193
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	Laurent TAPADINHAS <i>Directeur, adjoint à la commissaire générale au développement durable</i>	Recherche et enseignement supérieur	194
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Pascal FAURE <i>Directeur général des entreprises</i>	Recherche et enseignement supérieur	196
186 – Recherche culturelle et culture scientifique	Lucie MUNIESA <i>Secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture et de la Communication</i>	Recherche et enseignement supérieur	199
142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles	Mireille RIOU-CANALS <i>Directrice générale de l'enseignement et de la recherche</i>	Recherche et enseignement supérieur	200
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	Régine BRÉHIER <i>Directrice des affaires maritimes</i>	Régimes sociaux et de retraite	207
204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Benoît VALLET <i>Directeur général de la santé</i>	Santé	208
176 – Police nationale	Jean-Marc FALCONE <i>Directeur général de la police nationale</i>	Sécurités	215
152 – Gendarmerie nationale	Général d'armée Denis FAVIER <i>Directeur général de la gendarmerie nationale</i>	Sécurités	218
207 – Sécurité et éducation routières	Emmanuel BARBE <i>Délégué à la sécurité et à la circulation routières</i>	Sécurités	221
161 – Sécurité civile	Laurent PREVOST <i>Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises</i>	Sécurités	223
124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU <i>Directrice des finances, des achats et des services</i>	Solidarité, insertion et égalité des chances	224
219 – Sport	Thierry MOSIMANN <i>Directeur des sports</i>	Sport, jeunesse et vie associative	227
102 – Accès et retour à l'emploi	Emmanuelle WARGON <i>Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle</i>	Travail et emploi	235
111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Yves STRUILLLOU <i>Directeur général du travail</i>	Travail et emploi	239
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU <i>Directrice des finances, des achats et des services</i>	Travail et emploi	240

Numéro et intitulé du programme	Responsable	Mission	(cf. page)
613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	Patrick GANDIL <i>Directeur général de l'aviation civile</i>	Contrôle et exploitation aériens	243
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	Emmanuel BARBE <i>Délégué à la sécurité et à la circulation routières</i>	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	245
723 – Contribution aux dépenses immobilières	Nathalie MORIN <i>Chef du service FRANCE DOMAINE</i>	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	246
721 – Contribution au désendettement de l'État	Nathalie MORIN <i>Chef du service FRANCE DOMAINE</i>	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	248
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	Didier MIGAUD <i>Premier Président de la Cour des comptes</i>	Conseil et contrôle de l'État	249

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique immobilière de l'État est une politique interministérielle mise en œuvre par le service France Domaine (de la direction générale des finances publiques), au nom et pour le compte du ministre chargé du domaine. La fonction d'État propriétaire est exercée par ce service et, au niveau territorial, par les préfets, représentants locaux de l'État propriétaire.

La politique immobilière de l'État a plusieurs finalités :

- permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions et aux réformes qu'elles doivent conduire, notamment, en offrant aux agents et aux usagers des locaux adaptés aux besoins du service public, prenant en compte l'ensemble des normes applicables ;
- disposer d'un parc immobilier moins coûteux, notamment, diminuer le coût de la fonction immobilière de l'État en allouant à ses services et ses opérateurs des surfaces rationalisées et des prestations mutualisées ;
- favoriser l'offre de logements grâce à la mobilisation du foncier public à l'occasion des cessions foncières induites par les évolutions des besoins des acteurs publics ;
- valoriser le patrimoine immobilier afin, notamment, de céder les immeubles inadaptés ou devenus inutiles ;
- disposer d'un parc immobilier en bon état et répondant aux objectifs de service public, de service aux usagers et d'un « État exemplaire » (respect des objectifs d'accessibilité et de performance énergétique et environnementale). Ces finalités sont déclinées par deux axes.

**Axe n°1 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier.** Cet axe regroupe les objectifs portant sur l'adaptation du patrimoine immobilier à ses missions (il s'agit de l'amélioration du ratio de performance immobilière par rapport à la cible de 12 m<sup>2</sup> SUN par poste de travail), l'amélioration de l'efficacité de la gestion immobilière (il s'agit de la maîtrise des coûts de l'immobilier exprimés en euros par m<sup>2</sup>), le respect du coût et des délais des grands projets immobiliers, la conservation du patrimoine immobilier par la politique d'entretien préventif, la maîtrise de l'évolution du coût des loyers et la durée de vente des actifs immobiliers.

**Axe n°2 : être un État exemplaire.** Il s'agit de la prise en compte de l'objectif de mise en accessibilité des immeubles de l'État.

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2013 a ainsi décidé de dynamiser la politique immobilière de l'État, afin de consolider ses principes et ses acquis et de renforcer les instruments initiaux dont certains avaient atteint leurs limites. Le Gouvernement entend donc poursuivre la rationalisation de la politique immobilière : il renforce la mutualisation des moyens et des ressources, professionnalise l'action de l'État propriétaire et étend son périmètre.

En 2016, ces axes se traduiront plus particulièrement par :

- **La généralisation de la phase de diagnostic des schémas directeurs immobiliers régionaux, conçus sous l'égide du préfet de région, vise à développer une mutualisation renforcée en matière immobilière.**

Les résultats positifs de l'expérimentation des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) engagée par la circulaire du 16 décembre 2014 se sont traduits par la généralisation de la phase de diagnostic préalable à l'ensemble des régions par la circulaire du Premier ministre du 6 juillet 2015.

Les SDIR reposent sur une analyse globale du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs à l'échelle d'un territoire. Ils portent sur l'ensemble des administrations déconcentrées et associent les opérateurs de l'État, afin d'identifier toutes les possibilités de rationalisation et de mutualisation.

Ils reposent sur une analyse économique approfondie des projets immobiliers ce qui permettra de mieux les intégrer aux procédures budgétaires et ainsi contribuer au redressement des finances publiques.

Par ailleurs, un effort particulier sera porté à partir de 2016 sur la renégociation des baux, en vue de rechercher des opportunités de réduction de la dépense publique, au vu du contexte du marché de l'immobilier professionnel.

- **La politique immobilière doit aussi mieux prendre en compte l'accessibilité des bâtiments et leur performance énergétique, et contribuer à la mobilisation en faveur de la construction de logements.**

L'immobilier public apporte sa contribution aux enjeux de la transition énergétique et à l'accessibilité, en s'inscrivant pleinement dans le dispositif des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) prévus par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées. Conformément aux engagements pris par le président de la République pour répondre à la pénurie de logements, la politique immobilière se mobilise au service de la construction de logements. La loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 permet de céder le foncier public avec une décote allant, dans certains cas, jusqu'à la gratuité.

- **La politique immobilière de l'État s'applique aux opérateurs de l'État.**

La modernisation de la politique immobilière de l'État sera transposée aux opérateurs de l'État, qui contrôlent à leur actif globalement 33,3 millions de m<sup>2</sup> (au 31 décembre 2013). Cette extension constituera le levier de l'élargissement de la politique immobilière à l'immobilier spécifique, au-delà des bureaux, qui représente la part majoritaire de l'immobilier de l'État et de ses opérateurs (73 %). L'association des opérateurs dans le cadre des SDIR permettra de renforcer la mutualisation et l'usage de bonnes pratiques avec les services de l'État au niveau de la région. Cet effort sera renforcé par le déploiement d'une nouvelle génération de SPSI, en cohérence avec les SDIR.

- **La modernisation de la politique immobilière s'appuie sur la conception de nouveaux outils.**

L'effort de mise à disposition de France Domaine des outils informatiques métiers nécessaires à une meilleure connaissance du parc et à la professionnalisation de son action se poursuit. La mise en place des SDIR s'accompagne du déploiement de 2 outils : l'OAD (outil d'aide à la décision) et le RT (référentiel technique) qui permettent de mettre à disposition du préfet de région les données relatives au parc immobilier et des outils d'analyse lui permettant de dresser un diagnostic du parc immobilier. Un outil de programmation immobilière relatif aux programmes budgétaires 309 et 723 sera prochainement déployé. Enfin, après consultation de l'ensemble des ministères, le développement d'un outil de gestion des contrats immobiliers a été confirmé.

- **La gouvernance de la politique immobilière sera réformée en vue de la simplifier, d'en renforcer la dimension stratégique, et de conforter le rôle de l'État propriétaire.**

La gouvernance de la politique immobilière de l'État se caractérise par une multiplicité d'organes, dont la composition, la présidence, l'objet et la périodicité de réunions diffèrent. Cette diversité a permis aux différents acteurs de s'installer dans le paysage institutionnel et a offert des lieux d'échanges pour faire progresser la politique immobilière de l'État. Mais un certain nombre de limites apparaissent aujourd'hui qui conduisent à envisager des mesures de simplification, afin d'en renforcer le caractère stratégique et mieux affirmer le rôle de l'État propriétaire. Le tableau ci-dessous comporte le recensement des instances, nationales ou locales, qui interviennent sur la politique immobilière de l'État et dont la composition et les missions sont différentes.

Dans le cadre de l'expérimentation des SDIR, une nouvelle instance a été créée par la circulaire du Premier ministre du 16 décembre 2014 : l'instance nationale d'examen des SDIR (INESDIR).

## Politique immobilière de l'État

## DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Conseil de l'immobilier de l'État (CIE)	Organe consultatif placé auprès du ministre chargé du domaine et chargé de l'éclairer sur la stratégie immobilière.	Président : M. Jean-Louis DUMONT (député de la Meuse). Parlementaires et personnalités qualifiées. La préparation des travaux est assurée par le secrétariat général du conseil de l'immobilier de l'État (SGCIE) rattaché aux ministères économique et financier	Décret n° 2006-1267 du 16 octobre 2006 modifié
Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF)	Suivi du dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement. Elle peut formuler des propositions à l'attention du Gouvernement concernant les opérations les plus complexes.	Président : M. Thierry REPENTIN. Parlementaires et personnalités qualifiées.	Loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 portant mobilisation du foncier public
Comité d'orientation de la politique immobilière de l'État (COMO).	Le COMO favorise la mutualisation des expériences et organise les échanges d'expériences entre les ministères	Présidence : secrétaire général du CIE. Responsables immobiliers des différents départements ministériels, France Domaine, direction du budget, contrôle général économique et financier.	Circulaire du Premier ministre du 28 février 2007 sur la modernisation de la politique immobilière
Comités de la politique immobilière (CPI)	Analyse de la stratégie immobilière ministérielle. Examen et validation de la programmation budgétaire sur le programme 309 et sur le CAS immobilier.	France Domaine, direction du budget, contrôleur budgétaire et comptable ministériel et responsable immobilier ministériel.	Circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009 sur la politique immobilière de l'État
Commission interministérielle pour l'immobilier de l'État à l'étranger (CIME)	Avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (à l'exclusion des opérateurs)	Présidée par un conseiller maître à la Cour des comptes et comprenant le ministère des affaires étrangères, la direction générale du Trésor, France Domaine, la direction du budget et le CBCM.	Article D. 1221-3 à D.1221-6 (CG3P)
Instance nationale d'examen des projets immobiliers (INEI)	Arbitrage des opérations réalisées dans le cadre de la RéATE.	Secrétaire général à la modernisation de l'État	Circulaire du Premier ministre du 27 juillet 2009 sur le financement des schémas de réforme de l'administration territoriale de l'État
Commission de transparence et de qualité des opérations immobilières de l'État (CTQ)	Organe de contrôle de la régularité et de la qualité des opérations immobilières de l'État. Compétence de contrôle a priori pour toutes les opérations de cessions supérieures à un seuil (2 M€ en Île-de-France et 1 M€ en province)	Inspection générale des finances, Conseil d'État et Cour des comptes.	Décret n°2012-203 du 10 février 2012
Cellule nationale de suivi de l'immobilier de l'État (CNSIE) et cellules régionales (CRSIE)	Préparation de la programmation du programme 309, sur la base des SPSI et des audits techniques	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, France Domaine et ministère de l'intérieur	Circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009
Instance nationale d'examen des SDIR (INESDIR)	Arbitrage des opérations réalisées dans le cadre des SDIR	France Domaine	Circulaire du Premier ministre du 16 décembre 2014

- **La gouvernance doit être mieux articulée à la procédure budgétaire, de manière plus étroite qu'aujourd'hui.**

La circulaire relative au budget pluriannuel 2015-2017 constitue une première étape puisqu'elle a ainsi mis en œuvre une nouvelle procédure de l'« annexe immobilière » visant à intégrer une programmation immobilière dès la construction budgétaire (en isolant les dépenses immobilières et en distinguant les dépenses dites du « propriétaire » de celles dite de « l'occupant »). Il a également été demandé de présenter, sur le même périmètre, l'inventaire des projets d'investissement supérieur à 20 M€ en distinguant les projets déjà arbitrés des projets à l'étude, maille également retenue pour le recensement par le commissariat général à l'investissement (CGI) des projets d'investissement.

Les avantages attendus de cette nouvelle procédure résident dans une amélioration de la qualité de la gouvernance de la politique immobilière au sein des ministères, un enrichissement du dialogue immobilier

entre les acteurs (ministères occupants, direction du budget et France domaine) et une programmation immobilière, qui devient un document « pivot », entre la programmation budgétaire et les SPSI, puis les SDIR.

- **Les annexes immobilières ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation des crédits consacrés à la politique immobilière de l'État dans le cadre du présent DPT.**

L'effort financier consacré à la politique immobilière de l'État s'élève ainsi à 8,145 Mds€ (AE) et 7,259 Mds€ (CP).

Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Acquisitions/constructions	1 161 996 445	857 938 631	1 692 407 100	1 342 249 438	1 521 654 731	1 160 585 287
Travaux structurants	1 308 630 959	1 270 440 181	1 096 479 112	1 006 420 441	1 262 012 207	1 218 707 539
Entretien lourd	655 073 634	584 992 708	806 974 295	752 748 332	742 534 683	630 289 513
Entretien courant	609 253 408	602 913 243	544 555 526	523 085 960	606 924 340	606 847 242
Énergies et fluides	728 413 274	593 569 444	640 022 199	606 811 145	804 785 103	713 842 245
Loyers budgétaires	1 066 428 175	1 066 593 533	1 054 001 733	1 054 538 601	1 037 310 592	1 035 330 701
Loyers non budgétaires	1 581 987 200	1 351 081 668	1 505 302 367	1 350 681 544	1 575 609 692	1 346 485 830
Autres dépenses	617 885 537	624 137 314	596 391 437	606 861 453	594 239 289	547 313 792
Propriétaire	3 125 701 038	2 713 371 521	3 595 860 507	3 101 418 212	3 526 201 623	3 009 582 339
Occupant	4 603 967 593	4 238 295 201	4 340 273 262	4 141 978 704	4 618 869 016	4 249 819 810
<b>Total</b>	<b>7 729 668 631</b>	<b>6 951 666 722</b>	<b>7 936 133 769</b>	<b>7 243 396 916</b>	<b>8 145 070 639</b>	<b>7 259 402 149</b>

## RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

### AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

- Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions
- Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière
- Améliorer la gestion des projets immobiliers
- Améliorer la conservation du patrimoine immobilier de l'État
- Maîtriser l'évolution du coût des loyers
- Réduire la durée de vente des biens et droits immobiliers

### ÊTRE UN ÉTAT EXEMPLAIRE

- Rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap

## AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

## OBJECTIF N° 1

## Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

- Programme 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- Programme 152 : Gendarmerie nationale
- Programme 723 : Contribution aux dépenses immobilières

## INDICATEUR 1.1

Rendement d'occupation des surfaces : nombre de m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail

[Programme 723]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Rendement d'occupation des surfaces : nombre de m <sup>2</sup> de SUN par poste de travail	m <sup>2</sup> SUN/ poste	14,36	14,33	14,25	14,25	14,15	14

## Précisions méthodologiques

Source des données : France Domaine.

Mode de calcul : France Domaine recense, au sein d'un logiciel dédié, les fiches diagnostics SPSI réalisées par des services de l'État. Puis cet outil retraite et agrège les données indiquées dans ces fiches, et calcule la moyenne du rendement d'occupation des surfaces (nombre de m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail).

A l'occasion de ces opérations, ce service s'assure que cet indicateur évolue bien à la baisse.

Chaque année, les fiches SPSI permettront d'obtenir la moyenne des nombres de m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail pour les immeubles de bureaux occupés par les services de l'État (en propriété ou en location). Le service France Domaine fera retraiter et agréger ces fiches dans un logiciel informatique dédié, « QlikView ».

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Créé en 2012, le résultat de l'indicateur 1.1 « Rendement d'occupation des surfaces : nombre de m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail » doit se rapprocher de la norme fixée par l'État propriétaire qui est de 12 m<sup>2</sup>.

L'amélioration du ratio m<sup>2</sup> de SUN / poste de travail est obtenue notamment par la réduction des surfaces occupées et leur réagencement qui est l'un des enjeux stratégiques de la politique immobilière de l'État. Le dernier résultat connu est celui de l'année 2014, avec un ratio de 14,33 m<sup>2</sup>. Ce résultat, en légère diminution par rapport à 2013, démontre néanmoins une tendance baissière depuis 2012 (15,98 m<sup>2</sup>).

La prévision 2015 et la cible 2017 ont été maintenues, confirmant ainsi la volonté de dynamiser le ratio d'occupation. Différents travaux concourent à l'amélioration et à la précision du ratio de performance immobilière. Dans le cadre de l'expérimentation des schémas directeurs immobiliers en région (SDIR), plusieurs leviers d'action ont été définis pour réduire les coûts d'occupation dont l'optimisation des m<sup>2</sup> (suppression des m<sup>2</sup> vides/non occupés ou des m<sup>2</sup> sous-densifiés), la gestion des emprises (regroupement géographique des implantations) et la gestion des sites (multi-occupations). Par ailleurs, les données immobilières relatives au parc de bâtiments à majorité relative de bureaux ont fait l'objet d'une campagne générale de fiabilisation dans le logiciel « Chorus Re-Fx ». Le service France Domaine continue d'apporter son support aux ministères et aux opérateurs en matière de fiabilisation et de maintien en qualité des données de base de l'inventaire physique.

## INDICATEUR 1.2

### Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau [Programme 333]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / ETPT	m <sup>2</sup> / poste	21,1	21,3	19,42	20,82	21,09	19,48
Ratio entretien courant / SUN	€/m <sup>2</sup>	20,9	20,4	18,03	20,10	20,34	18,24

#### Précisions méthodologiques

##### Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »

###### Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des SGAR.
- Le nombre d'ETPT est fourni par les ministères.

###### Mode de calcul :

Numérateur : Surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme.

Il s'agit des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), des préfetures de région, des unités territoriales des directions régionales, des rectorats lorsque ceux-ci sont hébergés dans une cité administrative, des directions départementales interministérielles (DDI), des préfetures de département et des sous-préfetures.

Dénominateur : nombre d'ETPT dans les services déconcentrés de l'État du périmètre précité.

##### Sous-indicateur « Ratio entretien courant /SUN »

###### Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des SGAR.
- Les dépenses d'entretien courant sont consolidées par la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre à partir du progiciel Chorus.

###### Mode de calcul :

Numérateur : dépenses d'entretien courant

Dénominateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme. Il s'agit des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), des préfetures de région, des unités territoriales des directions régionales, des rectorats lorsque ceux-ci sont hébergés dans une cité administrative, des directions départementales interministérielles (DDI), des préfetures de département et des sous-préfetures.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'enquête RéATE constate une diminution des surfaces occupées entre la prévision actualisée pour 2015 (1 696 104 m<sup>2</sup>) et la prévision pour 2016 (1 674 965 m<sup>2</sup>) soit -1,25 %. Cette évolution résulte d'une baisse prévisionnelle des effectifs en lien avec la réforme de l'administration territoriale de l'État et du développement des regroupements de services (sites multi-occupants, maisons de l'État). Ces regroupements occasionnent l'abandon de sites, une densification des effectifs et favorisent ainsi de meilleures conditions d'organisation et de travail, voire de

mutualisation de fonctions supports. Le nombre de sites diminue d'environ 1 % entre 2015 et la prévision 2016. Ces économies d'échelle concourent à la diminution des dépenses dans ce domaine.

La baisse ne sera visible qu'après les actualisations, car les opérations de regroupement impliquent au préalable une charge temporaire due à des doubles loyers et des frais de déménagement importants. L'économie n'est donc pas immédiate.

### INDICATEUR 1.3

#### Taux de vacance moyen des logements [Programme 152]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	4,6	5,3	< 4,5	<4,5	<4,5	< 4,5

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

##### Mode de calcul

Moyenne annuelle du nombre de logements vacants (logements non occupés et non attribués) rapportée à la moyenne annuelle du nombre total de logements.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2014, et des objectifs de la gendarmerie nationale relatifs à l'optimisation de son parc immobilier.

Afin d'atteindre un taux de vacance des logements conforme à l'objectif fixé, et indépendamment de la poursuite des redéploiements entre la gendarmerie et la police nationales, le P.152 poursuit l'optimisation de son parc immobilier via :

- l'intégration de la composante immobilière dans la manœuvre des effectifs et des réorganisations d'unités dès la phase de conception ;
- l'anticipation des mouvements et des ajustements d'effectifs ;
- l'adaptation du nombre de logement au plus juste des besoins.

**OBJECTIF N° 2****Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière**

- Programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde
- Programme 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- Programme 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- Programme 129 : Coordination du travail gouvernemental
- Programme 308 : Protection des droits et libertés
- Programme 212 : Soutien de la politique de la défense
- Programme 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale
- Programme 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières
- Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire
- Programme 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
- Programme 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

**INDICATEUR 2.1****Efficiences de la gestion immobilière [Programme 105]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
3. Ratio SUN / Poste de Travail	m <sup>2</sup> /poste	15,2	15,1	14,3	14,7*	14,7*	13,6
4. Ratio Entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	5,36	7,24	5,31	5,91**	5,97**	5,39
5. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	1,4	1,61	1,29	7,99**	8,63**	9,60**

**Précisions méthodologiques**Source des données :

Direction de l'immobilier et de la logistique (DIL); Direction des ressources humaines (DRH) ; Direction des affaires financières (DAF).

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-15-3021.

En ce qui concerne le ratio SUN / Poste de travail, la SUN totale de 97 353 m<sup>2</sup> se décompose en 44 845 m<sup>2</sup> pour l'administration centrale et 52 508 m<sup>2</sup> pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- La part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale, à la restauration.
- La part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

\*Une réflexion menée en amont du PAP 2016 a permis de fiabiliser le mode de calcul des postes de travail en utilisant les recensements des socles France et étranger effectués par la direction des ressources humaines. Cela explique une légère différence de ratio à partir de la prévision actualisée 2015.

Pour les ratios entretien courant/ SUB et entretien lourd/ SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MAEDI en France et à l'étranger, soit 137 809 m<sup>2</sup> et 1 409 211 m<sup>2</sup> respectivement. Dans les exercices précédents, les données utilisées pour l'entretien courant et l'entretien lourd concernaient uniquement les crédits bruts votés, hors gel budgétaire, sur le programme 105.

\*\* A partir du PAP 2016, le périmètre de l'indicateur change pour inclure également les dépenses d'entretien programmées sur le programme 309 et le CAS 723, ce qui justifie la différence sur les ratios à partir de la prévision actualisée 2015 et le recalcul de la cible 2017.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**Ratio SUN/Poste de Travail**

La prévision actualisée 2015 se base sur un nombre de 6 630 postes de travail, soit 4 004 en France à l'administration centrale et 2 626 à l'étranger, et une SUN totale de 97 353 m<sup>2</sup>. En raison d'un manque de visibilité sur l'évolution des postes de travail (qui diminueront probablement avec la baisse des effectifs), et de l'absence de projets d'optimisation des surfaces des biens immobiliers compris dans l'échantillon (une campagne de rationalisation a déjà été menée en France et s'achèvera à l'issue de l'opération de modernisation et de rénovation du quai d'Orsay ; l'échantillon pour l'étranger n'est quant à lui pas concerné par de gros projets de rationalisation), le ratio reste fixé à 14,7 m<sup>2</sup> par poste sur le triennal 2015-2017, la cible 2017 ayant été recalculée pour tenir compte de la modification du mode de calcul.

En termes de leviers d'action, le MAEDI propose d'élargir progressivement l'échantillon des biens concernés à l'étranger dans les années à venir afin de mieux connaître notre SUN globale et de tendre vers la cible de 12 m<sup>2</sup> fixée dans la charte France Domaine. Cet objectif sera difficilement atteignable dans la mesure où de nombreuses ambassades et consulats sont implantés dans des monuments historiques dont la configuration empêche une rationalisation optimale.

**Ratio entretien courant/SUB**

La campagne de fiabilisation des surfaces menée par la DIL a un impact positif sur le ratio qui passe de 5,31 à 5,91 €/m<sup>2</sup> de SUB entre la prévision initiale et la prévision actualisée 2015.

Les dépenses pour l'entretien courant en administration centrale sont budgétées à enveloppe constante sur le prochain triennal (5,46 M€), tandis que celles pour les postes à l'étranger sont établies sur la base d'une augmentation de 2 % par an. Le ratio évolue ainsi très légèrement sur le triennal, en conséquence de cette évolution à l'étranger, pour se fixer à 6,01 €/ m<sup>2</sup> de SUB en 2017.

**Ratio entretien lourd/SUB**

Le ratio entretien courant/SUB prend désormais en compte deux programmes supplémentaires comportant des crédits d'entretien lourd dédiés à l'immobilier du MAEDI : le programme interministériel 309 « Entretien des bâtiments de l'État » et le compte d'affectation spéciale 723 « contribution aux dépenses immobilières ».

Cela explique la nette augmentation du ratio à partir de 2015, puisque que le programme support du MAEDI, le P105, porte très peu de crédits alloués à cet effet.

L'entretien lourd en administration centrale relève du programme 309, géré par France Domaine. Dès lors, le MAEDI a peu de visibilité sur l'évolution de ses crédits d'année en année. Les dépenses budgétées sur ce programme en 2015 sont fixées à 2,63 M€ et considérées comme stables sur le triennal 2015-2017.

L'entretien lourd à l'étranger est budgété à la fois sur le programme 105 et sur le CAS 723. En effet, les produits des cessions immobilières sur le programme 723 permettent de compléter l'enveloppe du 105 pour maintenir les dépenses d'entretien lourd autour des 10 M€. Cependant, ces ressources supplémentaires ont vocation à baisser, car le MAEDI a déjà réalisé les opérations de cessions majeures possibles sur son parc immobilier. Un effort est prévu sur le triennal pour compenser cette perte grâce à l'augmentation de l'enveloppe du P105, qui doit passer de 2,225 M€ en 2015 à 12,225 M€ en 2017, permettant d'atteindre la cible de 9,60 €/m<sup>2</sup> de SUB en 2017.

**INDICATEUR 2.2****Efficiency de la gestion immobilière [Programme 124]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup> SUB	23,22	30	26	29,69	28,98	28
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m <sup>2</sup> / poste	12,6	12,4	12,4	12,4	12,3	12,3
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m <sup>2</sup> / poste	14,3	14,1	13,8	14,1	13,5	13,5

**Précisions méthodologiques**

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction de la gestion immobilière (SGI)

Mode de calcul :

Les coûts d'entretien courant comprennent les coûts engagés pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant le bon fonctionnement dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, et concernent les interventions régulières d'entretien, de petites réparations et de maintenance, qu'elles soient préventives ou correctives. Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation. Pour des locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

A compter de 2014, la mesure de la performance du champ affaires sociales, santé, jeunesse et sport a été élargie au secteur travail-emploi. Les données relatives à la réalisation 2013 ne prennent pas en compte ce nouveau périmètre.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Si en 2015 le nombre de postes de travail est resté stable, la structure immobilière a, quant à elle, été modifiée par une nouvelle opération de regroupement des services sur le site de Montparnasse Sud-Pont, accompagnée de l'abandon de trois sites locatifs secondaires.

Ainsi, fin 2015, six immeubles locatifs distincts auront été remis à leurs propriétaires. Les ratios 2015 sont par conséquent représentatifs d'une situation immobilière qui n'est pas encore stabilisée, ce qui explique le rebond de la prévision actualisée 2015 par rapport à la prévision initiale.

À partir de 2016 première année pleine d'exploitation des quatre sites majeurs de l'administration centrale, les ratios permettront une lisibilité des dépenses d'entretien courant.

La réforme territoriale pourra sans doute engendrer des opérations immobilières susceptibles d'améliorer le ratio « SUN / poste de travail en agences régionales de santé » et d'atteindre la cible 2017.

**INDICATEUR 2.3****Efficiency de la gestion immobilière [Programme 129]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / effectifs administratifs	m <sup>2</sup> /effectifs adm.	15,03	15,6	15,19	15,39	15,36	14,34
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	66	72	65	61	60	60
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	88	61	80	65	90	70

**Précisions méthodologiques**

Sources des données : les données sont fournies par la division du patrimoine et de la logistique (DPL) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

Modalités de calcul :

Le ratio "SUN / effectifs administratifs" :

- Numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup>.

- Dénominateur : effectifs administratifs.

Effectifs administratifs : effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Le ratio "entretien courant / SUB" :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments

- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup>.

Le ratio "entretien lourd / SUB" :

- Numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations.

- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup>.

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière pour les programmes 129 et 309 (entretien des bâtiments de l'État). Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent, selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Il est prévu au second semestre 2015 la résiliation du bail de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'occupation (CIVS) et son transfert dans l'une des implantations actuelles du périmètre. Ce transfert est rendu possible par la libération par le ministère de l'intérieur de l'annexe du 66, rue de Bellechasse - 75007 Paris, dont l'immeuble principal est occupé par un service du Premier ministre (secrétariat général aux affaires européennes). Le regroupement ainsi opéré s'inscrira donc dans le cadre d'une unité de gestion de ce site.

### Sous-indicateur : « Ratio SUN / effectifs administratifs »

Les variations actuelles de ce ratio correspondent aux évolutions conjoncturelles d'effectifs et de surfaces dans un parc immobilier dont la structure globale reste inchangée. Cependant, l'emménagement dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy entraînera une évolution favorable de ce ratio à partir de 2017.

### Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB »

La prévision actualisée pour 2015 est construite sur la base des résultats constatés sur le premier semestre 2015.

### Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB »

Des opérations de travaux d'entretien lourd ont dû être décalées dans le temps. La prévision actualisée 2015 inclut le règlement de six chantiers de restauration, sûreté, mise aux normes et accessibilité aux personnes à mobilité réduite réalisés aux second semestre 2014 et au premier semestre 2015 (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur les hôtels de Clermont et de Broglie, locaux à risques de l'hôtel de Castries, porches du 68, rue de Bellechasse, balcon filant rue Las Cases, cuisine de l'hôtel de Castries, grilles des hôtels Montalivet et de Clermont). Elle intègre également les chantiers dont le démarrage est en cours à mi-année ou programmé au second semestre 2015 : première tranche de restauration du clos et couvert de l'hôtel de Cassini, sécurisation de la loge d'accès des personnels de l'hôtel de Matignon, rénovation de la chaufferie et mise aux normes de l'ascenseur du 68, rue de Bellechasse, remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de Matignon.

La prévision 2016 comprend le solde de ces opérations ainsi que les opérations dont le démarrage est programmé en 2016 : restauration de l'escalier et du vestibule de l'hôtel de Montalivet, installation d'une gestion technique multisite des bâtiments, sécurité incendie multisite des locaux à risques, deuxième tranche de restauration du clos et couvert de l'hôtel de Cassini, mise aux normes de la cuisine de l'hôtel de Cassini, première tranche de restauration du clos et couvert des bâtiments des 34 et 36, rue de Babylone.

## INDICATEUR 2.4

### Qualité de la gestion immobilière [Programme 150]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'occupation des locaux.	%	71	nd	71,6	71,6	71,8	72
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	75	73	73,2	73	73	73

### Précisions méthodologiques

#### Source des données :

Pour le 1<sup>er</sup> sous-indicateur, MENESR/ DGESIP-service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier-département du pilotage immobilier-B3-2

Pour le 2<sup>nd</sup> sous-indicateur, MENESR/DGESIP-DGRI/SDSIES

Mode de calcul :

Le **1<sup>er</sup> sous-indicateur** « taux global d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.
- 2<sup>nde</sup> étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Le périmètre est constitué par l'occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

La valeur de l'année n n'est disponible qu'au RAP n+1.

Le **2<sup>nd</sup> sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MENESR.

Ne sont retenus que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MENESR, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE.

L'Île-de-France et les COM sont exclus des dénombrements. La répartition territoriale de l'offre d'enseignement supérieur dans ces régions relève en effet de problématiques particulières.

Limites et biais connus :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives.

L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants). Les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux.

Commentaires :

Il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique de sites que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de l'offre de et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective du maillage universitaire.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les cibles 2017 sont fixées pour inciter les opérateurs à l'optimisation de la fonction immobilière, qui doit être un des piliers de l'autonomie accrue qui leur a été donnée.

Au regard de la mise en place de la politique de site, les schémas directeurs immobiliers et d'aménagement (SDIA) vont articuler la politique immobilière entre les établissements et les sites, dans le cadre du dialogue de gestion avec le MENESR, en complément des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pilotés par France Domaine.

L'optimisation de la gestion immobilière des établissements est également encouragée par un dialogue contractuel renouvelé entre les établissements et le ministère dans le cadre de la politique de site.

## INDICATEUR 2.5

### Efficiences de la gestion immobilière [Programme 155]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m <sup>2</sup>	16,5	30	26	29,69	28,98	28
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m <sup>2</sup> /poste de travail	16,9	12,4	12,4	12,4	12,3	12,3

### Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction de la gestion immobilière (SGI)

Mode de calcul : les coûts d'entretien courant comprennent les coûts engagés pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant le bon fonctionnement dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, et concernent les interventions régulières d'entretien, de petites réparations et de maintenance, qu'elles soient préventives ou correctives. Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation. Pour des locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

À compter de 2014, la mesure de la performance du champ affaires sociales, santé, jeunesse et sport, a été élargie au secteur travail-emploi. Les données relatives à la réalisation 2013 ne prennent pas en compte ce nouveau périmètre.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Si, en 2015, le nombre de postes de travail est resté stable, la structure immobilière a été quant à elle modifiée par une nouvelle opération de regroupement des services sur le site de Montparnasse Sud-Pont, accompagnée de l'abandon de trois sites locatifs secondaires.

Ainsi, fin 2015, six immeubles locatifs distincts auront été remis à leurs propriétaires. Les ratios 2015 sont par conséquent représentatifs d'une situation immobilière qui n'est pas encore stabilisée.

À partir de 2016, première année pleine d'exploitation des quatre sites majeurs de l'administration centrale, les ratios permettront une lisibilité des dépenses d'entretien courant.

En administration centrale, le ratio « SUN/poste de travail » s'améliore tendanciellement du fait des regroupements.

## INDICATEUR 2.6

### Efficiences immobilières [Programme 212]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m2/poste	11,76	13,19	13,18	13,18	12	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m2	nc	nc		nc	nc	nc
Ratio entretien lourd / SUB	€/m2	nc	nc		nc	nc	nc

#### Précisions méthodologiques

Le nouvel indicateur transverse interministériel d'efficiences immobilières ne prend en compte que l'emprise du partenariat public-privé PPP Balard. Il est effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Source des données : contrat du PPP Balard et du suivi réalisé par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC)

Mode de calcul : « ratio SUN / poste de travail » : la surface utile nette (SUN) et le nombre de postes de travail sont définis dans le PPP Balard mais ces données comprennent aussi les postes de travail (utilisés pour les opérations militaires, les stations blanche...).

« Ratio entretien courant / surface utile brute » (SUB) et « ratio entretien lourd / SUB » : les coûts et la SUB sont définis dans le contrat du PPP Balard, le prestataire de services OPALE étudie la décomposition des coûts dans cette nouvelle segmentation (nouvelle avec le guide de la performance d'avril 2015).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur « efficiences immobilières » a été modifié pour le PAP 2016 à la suite des travaux d'harmonisation interministériels. Il sera progressivement mis en place et ne prendra en compte que le périmètre du partenariat public-privé (PPP) Balard. La ventilation des coûts dans les différents sous-indicateurs est en cours d'analyse par le prestataire de service OPALE Défense.

A ce stade, seul le sous-indicateur « ratio SUN / poste de travail » peut être renseigné du fait de son antériorité. La prévision actualisée 2015, la prévision 2016 et la cible 2017 sont conformes à la prévision contenue dans le PPP Balard et aux directives de France Domaine.

**INDICATEUR 2.7****Efficiences de la gestion immobilière [Programme 214]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN/Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste	13,8	13,6	13	13,5	13,4	13,4
Ratio entretien courant/SUB	€/m <sup>2</sup>	7,3	8,7	12,5	8,6	8,9	9
Ratio entretien lourd/SUB	€/m <sup>2</sup>	25	21,9	33,2	39,6	27	37,9

**Précisions méthodologiques**Source des données : MENESR- SG-SAAMChamp : France métropolitaine + DOM + COMMode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n° DF-2PERF-15-3021 du 18 mars 2015 (guide méthodologique de la performance).

A compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de l'ESENESR) ;
- pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champs les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »).

Les surfaces : SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application Filoweb (base de données immobilières) pour les services déconcentrés et du SPSI de l'administration centrale.

Les locaux d'archives sont comptabilisés en SUB et en SUN.

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Compte tenu des limites présentées par la notion d'ETPT pour apprécier le taux d'occupation d'un bâtiment, le MENESR retient la notion de résidents (personnes physiques) comme base de calcul du ratio d'occupation pour l'indicateur dans l'attente de l'évolution de ses outils. Le recensement de ces effectifs résulte d'enquêtes déclaratives, via Filoweb.

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent le programme 723 « Contributions aux dépenses immobilières » et, pour l'administration centrale, le programme 309.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

En raison de l'harmonisation du périmètre des surfaces au niveau interministériel (propriétés de l'État, parc locatif et mise à disposition gratuite), les valeurs des trois sous-indicateurs (ratio SUN/poste de travail, ratio coût d'entretien courant / SUB, ratio coût d'entretien lourd / SUB) ont été recalculées depuis 2013.

Les résultats de la politique volontariste de densification des surfaces du parc propriété de l'État par le MENESR, par l'abandon des surfaces louées et la rationalisation de l'occupation des sites, sont perceptibles au travers du ratio d'occupation des bâtiments de l'État. Le ratio SUN/poste de travail diminue et tend à se rapprocher du ratio cible de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail.Occupation : ratio SUN/poste de travailLe ratio d'occupation SUN par poste de travail évolue comme suit : 13,5 m<sup>2</sup> en 2015, 13,4 m<sup>2</sup> en 2016 et 2017.**Services déconcentrés**Pour les services déconcentrés, en termes de surfaces, d'effectifs et de ratio d'occupation, il y a peu d'évolutions attendues en 2015, avec un ratio d'occupation de 13,4 m<sup>2</sup>. Les principales opérations portent sur le relogement dans

des constructions neuves pour les services du rectorat de Guadeloupe et du rectorat de Toulouse et DSDEN de la Haute-Garonne.

Pour 2016 et 2017, le ratio des services déconcentrés est estimé à 13,3 m<sup>2</sup> après prise en compte des effets des opérations de relogement des services du rectorat de Paris, de la DSDEN du Haut-Rhin, de transfert de la division des examens et concours du rectorat de Lille et d'abandon de surfaces locatives pour le rectorat d'Aix Marseille.

#### Administration centrale

En administration centrale, après une importante réduction des surfaces opérée dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2008-2013, le ratio s'élève à 15 m<sup>2</sup> par poste de travail sur la période 2014-2017. Ce ratio augmente en raison notamment de l'intégration :

- des locaux tampons de l'hôtel de Rothelin Charolais utilisés à titre temporaire pour le relogement de la Ministre et de son cabinet pendant la durée des travaux de l'hôtel de Rochechouart qui ne pouvaient être réalisés qu'en site inoccupé (de 2015 à 2017) ;
- du site de l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), comprenant des surfaces dédiées à la formation des personnels.

Si l'on ne tient pas compte de ces récents ajouts, le ratio s'élève à 13,6 m<sup>2</sup> par poste de travail.

En dépit des efforts de rationalisation des surfaces et de densification des locaux, la structure des bâtiments de l'administration centrale limite l'atteinte du ratio cible de 12 m<sup>2</sup> par agent.

#### Coûts d'entretien (courant et lourd)

Les prévisions du ratio de coût « entretien courant/SUB » sont estimées à 8,6 €/m<sup>2</sup> en 2015, 8,9 €/m<sup>2</sup> en 2016 et 9 €/m<sup>2</sup> en 2017 tenant compte des évolutions tarifaires prévisibles dans le cadre des marchés.

Les prévisions du ratio de coût « entretien lourd/SUB » sont définies à hauteur de 39,6 €/m<sup>2</sup> pour 2015, à 27 €/m<sup>2</sup> en 2016 et à 37,9 €/m<sup>2</sup> en 2017. Les variations de coût/m<sup>2</sup>, mesurées en termes de consommation de CP, résultent essentiellement de l'avancement des différentes opérations et du rythme de couverture des AE précédemment engagées.

## INDICATEUR 2.8

### Efficiences de la fonction immobilière [Programme 215]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	13,67	12,76	12,79	12,79	12,53	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	14,23	15,84	ND	17,18	13,58	12,92
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	17,57	33,42	ND	43,53	37,38	41,65

#### Précisions méthodologiques

Source des données : MAAF - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : le ratio *SUN / poste de travail* prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MAAF ; il reprend la définition de France Domaine.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'application du schéma immobilier directeur du ministère approuvé en 2014 induit d'importants investissements sur les sites parisiens d'administration centrale. Le ratio « entretien lourd / SUB (surface utile brute) » traduit cet effort qui porte sur plusieurs années.

Le ratio « entretien courant / SUB » diminue à partir de 2016 grâce aux effets de cette rénovation et de l'amélioration de la performance énergétique des sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal.

La rationalisation des espaces et la libération des sites de Montreuil et de l'avenue du Maine permettront de respecter la trajectoire prévue de l'indicateur « SUN (surface utile nette) / poste de travail ».

## INDICATEUR 2.9

### Efficiences immobilières [Programme 216]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	36	18	21	26	20	40
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	5	36	90	7	7	15
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> / poste	8,66	8,61	8,58	8,53	8,49	8,60
Ratio entretien lourd / SUB	€ / m <sup>2</sup>	7,76	6,47	6,68	6,17	8,40	8
Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	6,73	7,03	6,37	6,36	5,85	7

#### Précisions méthodologiques

##### 2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues

Nota : il s'agit d'un nouvel indicateur. Pour garantir l'homogénéité de la série de données, l'indicateur a été recalculé selon la nouvelle formule pour chacune des années antérieures ainsi que pour la cible 2017 figurant dans le tableau ci-dessus.

##### 2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus

Nota : il s'agit d'un nouvel indicateur. Pour garantir l'homogénéité de la série de données, l'indicateur a été recalculé selon la nouvelle formule pour chacune des années antérieures ainsi que pour la cible 2017 figurant dans le tableau ci-dessus.

##### 2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI, DGGN / MPP.

Mode de calcul : ratio (en m<sup>2</sup> / ETPT) : somme des SUN des programmes / ETPT (des mêmes programmes).

Jusqu'à l'année 2015 comprise, les programmes concernés sont : programmes 216, 307, 176, 152 et 161.

À compter de 2016, s'y ajoutent les données des programmes de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207). Leurs services centraux seront alors hébergés au sein de l'immeuble Garance, dont l'acquisition est financée par le P216.

##### 2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI, DGGN / MPP et DMAT / MPP.

Mode de calcul : Somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 307, 176, 152, 161) / Somme des SUB globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

À compter de 2016, les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la DGEF (P104 et 303) et de la DSCR (P207) sont intégrées dans les données du P216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance.

##### 2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI, DGGN / MPP, DMAT/MPP et service immobilier de la DRCPN.

Mode de calcul : ratio (en€/ m<sup>2</sup>) : Somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 307, 176, 152, 207 et 161 / Somme des SUB (mêmes programmes).

À compter de 2016, les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la DGEF (104 et 303) et de la DSCR (207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### 2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Le nouveau calcul du ratio intègre l'ensemble des opérations déjà engagées ; il s'agit donc d'en maîtriser l'avancement.

L'action du ministère pour conforter le respect de la cible porte, d'une part sur la professionnalisation des acteurs de la conduite d'opération et, d'autre part sur la définition de référentiels thématiques propres à garantir des solutions organisationnelles et techniques fiables et éprouvées pour les futurs bâtiments.

### 2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

La justification des prévisions comme les mesures mises en œuvre par le ministère pour respecter cette cible sont les mêmes que pour le taux d'écart calendaire agrégé ci-dessus.

### 2.3.3 Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre d'ETPT est ici substitué au nombre de poste de travail pour le calcul de ce ratio. En effet, les missions et l'organisation des services de la plupart des programmes ministériels ne relèvent pas d'un cadre tertiaire classique.

À compter de 2015, le ratio passe légèrement en dessous de la cible. Au-delà des efforts de rationalisation antérieurement engagés et qui seront naturellement poursuivis, l'amélioration pour les exercices 2015 et 2016 découle notamment de l'augmentation des effectifs programmée dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste.

### 2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB et 2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

L'examen de ces deux taux ne peut être dissocié, tant leur conjugaison constitue la réalité de l'action immobilière. Cette dernière doit mener de front l'entretien courant, vecteur de préservation de l'état bâti évitant des actions correctives ultérieures ou une obsolescence accélérée, et l'entretien lourd, dédié au renouvellement des équipements atteignant leur fin de durée de vie et indispensable au maintien de la valeur des biens comme de leur qualité d'usage.

L'examen de l'historique de l'évolution de ces deux ratios permet de constater une tendance jusqu'en 2014 à un rééquilibrage des dépenses en faveur de l'entretien courant. Une telle stratégie ne peut toutefois être envisagée à long terme.

L'augmentation sensible du ratio en 2016 de l'entretien lourd découle principalement des effets d'un plan d'urgence au bénéfice de la gendarmerie nationale, mesure exceptionnelle et circonscrite dans le temps.

## INDICATEUR 2.10

### Efficiences de la gestion immobilière [Programme 217]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€ / m <sup>2</sup>	32,28	32,80	35,09	36,00	36,80	37,40
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m <sup>2</sup> / poste	13,28	13,24	12,36	12,30	12,30	11,46

#### Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

1. sous-indicateur 2.2.1 : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre du petit entretien, des petites réparations, de la maintenance préventive, de l'entretien des espaces extérieurs et des travaux d'aménagement légers.
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217.

2. sous-indicateur 2.2.2 : ratio d'occupation (Surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217.
- au dénominateur : nombre d'effectifs physiques comptabilisés au 31 décembre de l'année n-1.

Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses.
- les données relatives aux surfaces sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.
- le nombre de postes de travail est quant à lui déduit des effectifs physiques du ministère (hors DGAC). Les données correspondantes sont issues de l'application ministérielle de gestion du personnel : REHUCIT.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### 1. Sous-indicateur 2.2.1 : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant/m<sup>2</sup> SUB)

En 2015, le ratio évolue légèrement à la hausse. En effet, si l'exonération de l'entretien de l'Arche paroi Sud, qui fera l'objet de travaux de rénovation et de réhabilitation pendant deux ans, permet de réduire les coûts d'entretien, il faut encore assumer l'entretien de certaines surfaces occupées en début d'année 2015 en attendant le déménagement des services dans la nouvelle Tour Séquoia (la dernière vague de déménagement a eu lieu au premier semestre 2015).

Ainsi, la prévision actualisée 2015 est portée à 36,00 € par m<sup>2</sup> SUB.

Pour l'année 2016, les coûts d'entretien devraient être stables par rapport à 2015 (hormis l'inflation). L'exonération des coûts d'entretien de l'Arche paroi Sud toujours en cours de rénovation, l'occupation totale de la Tour Séquoia et la prise en charge des coûts d'entretien afférents, portent la prévision initiale pour 2016 à 36,80 € par m<sup>2</sup> SUB.

La valeur cible finale 2017 est réévaluée (37,40 € par m<sup>2</sup> SUB) sous l'effet haussier de deux facteurs : d'une part, l'augmentation des dépenses d'entretien courant liée à la réintégration par les services de l'Arche paroi Sud rénovée à l'issue des deux années de travaux de réhabilitation et d'autre part la diminution des surfaces occupées du fait de la libération définitive des tours Pascal A et B dans le courant de l'année 2017.

### 2. Sous-indicateur 2.2.2 : « ratio d'occupation »

La prévision 2015 a été revue à 12,30 m<sup>2</sup> SUN par poste contre une prévision précédemment révisée à 12,36 m<sup>2</sup> SUN par poste (PAP 2015).

La prévision initiale pour 2016 reste stable par rapport à la prévision révisée 2015 (12,30 m<sup>2</sup> SUN par poste).

L'installation définitive des services dans les deux immeubles, l'économie des surfaces qui en est attendue et la réduction des effectifs permettent de prévoir une valeur cible finale 2017 du ratio de 11,46 m<sup>2</sup> SUN par poste.

## INDICATEUR 2.11

### Efficiences de la gestion immobilière [Programme 218]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> / poste	13,4	13,4	13,4	13,4	13,3	13,3
Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	36,3	34,7	33	35,3	36,5	37,8
Ratio entretien lourd / SUB	€ / m <sup>2</sup>	24,3	26,1	50	30,2	30,2	30,2

#### Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Périmètre : administration centrale des ministères économiques et financiers et du ministère de la décentralisation et de la fonction publique (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

**Surfaces** : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

**Effectif** : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux imputables sur le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » (hors plan de relance).

La charte de gestion du programme 309 donne, par type d'équipement ou de service, la répartition entre responsabilité de l'administration occupante et responsabilité de l'État propriétaire.

Les travaux structurants sont ceux qui ont pour objet de changer radicalement l'usage d'un immeuble (ces travaux ne sont pas financés par le programme budgétaire 309).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour réduire le ratio SUN / poste de travail, et se rapprocher de l'objectif cible de 12 m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général des ministères économiques et financiers met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux incluant également les services déconcentrés.

De 15,5 m<sup>2</sup> en 2008, le ratio est en 2014 de 13,4 m<sup>2</sup> par poste de travail, et devrait poursuivre sa décroissance dans le cadre des orientations liées au nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Un objectif de 12,9 m<sup>2</sup> par poste de travail en 2018 est retenu. L'atteinte de cet objectif nécessite la réalisation préalable d'opérations immobilières complexes de réinstallation dans le cadre d'une stratégie privilégiant la diminution du parc locatif au profit du parc domanial. La réduction envisagée en 2016 et 2017 tient compte de cette trajectoire et, notamment, des délais de réalisation de ces opérations programmées.

Par ailleurs, la rationalisation des dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et de travaux d'aménagement légers devrait se poursuivre dans le cadre de marchés pluriannuels mais le vieillissement du parc domanial risque de conduire à une évolution à la hausse du ratio d'entretien courant.

Les travaux d'entretien lourd ont vocation à être pris en charge sur le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ». Une stabilisation de la cible sur les années 2016 et 2017 est prévue.

## INDICATEUR 2.12

### Efficiencia de la gestión inmobiliaria [Programa 308]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio d'entretien courant / SUB du Défenseur des droits	€/m <sup>2</sup>	82,84	63,37	63	65	72	63
Ratio d'entretien courant / SUB du CSA	€/m <sup>2</sup>	50	104	58	58	50	40
Ratio d'entretien courant / SUB de la CNIL	€/m <sup>2</sup>	114	97	100	100	100	100
Ratio SUN / postes de travail du Défenseur des droits	m <sup>2</sup> /poste de travail	20,57	20,8	21	21	21	21
Ratio SUN / postes de travail du CSA	m <sup>2</sup> /poste de travail	12	12	12	12	12	12
Ratio SUN / effectifs administratifs de la CNIL	m <sup>2</sup> /effectifs admin.	10,89	9,72	10,89	10,89	10,89	10,89

### Précisions méthodologiques

#### Défenseur des droits

*Sous-indicateur* : « ratio d'entretien courant / SUB du Défenseur des droits »

Sources des données : les données sont fournies par le pôle finances et affaires générales.

Modalités de calcul :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en mètres carrés.

*Sous-indicateur* : « ratio SUN / poste de travail Défenseur des droits »

Sources des données : les données sont fournies par le pôle finances et affaires générales.

Modalités de calcul :

- Numérateur : la surface utile nette (SUN) correspond à la SUB effectivement réservée aux espaces de travail (bureaux, ateliers, laboratoires, salles de réunion, etc.). Elle ne comprend donc pas les parties communes, couloirs, locaux sociaux, sanitaires, etc.
- Dénominateur : postes de travail. Le Défenseur des droits dispose de 273 postes de travail informatisés (services centraux : 223 postes agents + 30 postes stagiaires + 10 postes prestataires externes + 10 MAD).

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)**

*Sous-indicateur* : « ratio d'entretien courant / SUB CSA »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative et financière du CSA.

Modalités de calcul :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en mètres carrés.

*Sous-indicateur* : « ratio SUN / postes de travail »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative et financière du CSA.

Modalités de calcul :

- Numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup>
- Dénominateur : postes de travail.

#### **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**

*Sous-indicateur* « ratio entretien courant / SUB de la CNIL »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative et financière de la CNIL.

Modalités de calcul :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments.
- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m<sup>2</sup>.

*Sous-indicateur* « ratio SUN / poste de travail de la CNIL »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative et financière de la CNIL.

Modalités de calcul :

- Numérateur : surface utile nette (SUN) en m<sup>2</sup> ;
- Dénominateur : effectifs administratifs de la CNIL (ETPT, Commissaires, contrats courts et stagiaires) de l'année considérée.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### **Défenseur des droits**

Quelques interventions techniques ponctuelles seront nécessaires en 2015.

La prévision 2016 intègre la remise en état des locaux qui seront libérés à l'automne, suite au déménagement de l'institution sur le site Ségur-Fontenoy.

Enfin, pour l'année 2017, la cible n'a qu'une valeur indicative dans la mesure où les conditions concernant l'entretien courant, tout comme la surface utile brute, des locaux qui seront occupés par l'institution à cette date restent à définir.

Les locaux actuellement occupés, dans une phase transitoire, ne permettent pas de se rapprocher de la norme interministérielle plus précocement.

### **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)**

L'évolution du ratio entretien courant/SUB du CSA en 2014 est liée essentiellement au démarrage de la mise en place des travaux pour le futur plan de reprise d'activité (PRA) pour la salle informatique et la sécurisation des serveurs du Conseil mais également à la création d'une agence comptable conformément au décret n°2014-382 du 28 mars 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil en tant qu'autorité publique indépendante. Enfin, le Conseil s'est engagé en 2014 dans un plan de travaux de mise aux normes des différents comités territoriaux de l'audiovisuel et notamment dans le renforcement des mesures de sécurité. Par ailleurs, le Conseil a mis en place une politique de mutualisation des CTA entraînant sur l'année N une augmentation conjoncturelle des dépenses liées aux travaux pour à terme bénéficier d'une diminution structurelle de cette ligne de dépense.

Pour l'année 2015, l'objectif est de maintenir le prévisionnel du PAP 2015 et de diminuer ce ratio progressivement jusqu'en 2017.

La stabilité du sous indicateur n°2 est la conséquence des efforts du Conseil dans ce domaine. Ainsi, le ratio SUN/poste de travail est resté constant sur les exercices de 2013 à 2014. L'objectif est de maintenir ce ratio pour 2015 mais aussi pour la cible 2017.

### Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

La CNIL maintient les coûts d'entretien courant à 100 €/m<sup>2</sup> en stabilisant en volume le périmètre de dépenses. En effet, à la suite de l'atteinte de l'objectif en 2014 grâce à la renégociation du marché de nettoyage et compte tenu de l'optimisation constatée des coûts d'entretien courant, la CNIL mène une politique de maîtrise des résultats atteints en pérennisant son périmètre de dépenses ainsi que les coûts associés.

En raison du déménagement sur le site Ségur-Fontenoy, et compte tenu des incertitudes, à ce stade, sur la variation des coûts des services aux bâtiments, les prévisions 2016 et la cible 2017 se fondent sur les coûts des locaux actuels de la CNIL.

La CNIL a réalisé l'objectif d'occupation des espaces de travail et a atteint un niveau d'occupation optimal et maximal qu'elle compte maintenir jusqu'à son déménagement sur le site de Ségur-Fontenoy, programmé en 2016.

### INDICATEUR 2.13

#### Efficiences de la gestion immobilière [Programme 224]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /Poste	15,84	15,85	15,06	15,85	15,85	13,77
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	32	37	-	so	so	-
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	59	208	-	so	so	-

#### Précisions méthodologiques

Les différents ratios utilisés reprennent les définitions établies par France Domaine en la matière.

Le ratio m<sup>2</sup>/poste correspond à la surface utile nette rapportée au nombre de postes.

**Périmètre** : Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-Enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, St Cyr et Richelieu.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision 2015 a été actualisée pour tenir compte de la réintégration du site de Richelieu dans le périmètre de l'administration centrale. La prévision 2015 est désormais fixée à 15,85 m<sup>2</sup> par poste de travail, objectif conforme aux réalisations constatées sur les exercices précédents. Cette prévision est maintenue pour 2016.

La cible 2017, fixée en début de triennal, est maintenue.

Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) est en cours de finalisation et produira pleinement ses effets à l'horizon de son échéance en 2019.

**OBJECTIF N° 3****Améliorer la gestion des projets immobiliers**

- Programme 105 : Action de la France en Europe et dans le monde
- Programme 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- Programme 175 : Patrimoines
- Programme 212 : Soutien de la politique de la défense
- Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale
- Programme 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

**INDICATEUR 3.1****Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement [Programme 105]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	NC	NC		1	1	11
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	NC	NC		-5	-5	0

**Précisions méthodologiques**Source des données :

Direction des immeubles et de la logistique (DIL).

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-15-3021.

Le mode de calcul de l'indicateur a été modifié à partir du PAP 2016, ce qui explique la mention « NC » pour « non calculé » pour les réalisations et prévisions antérieures.

Pour les projets immobiliers, la date d'initialisation (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évaluées le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le tableau suivant présente les projets immobiliers programmés à cette date sur le triennal. Il est divisé en 3 rubriques selon l'avancement de l'opération immobilière : en phase travaux, en phase « études de conception », ou en phase programmation (non pris en compte dans le calcul car encore au stade de rédaction du cahier des charges).

Projet	Initialisation	Durée initiale	Durée révisée	Coût initial du projet	Coût révisé du projet
<i>Opérations en phase « travaux »</i>					
États-Unis	2011	9	9	5.9	7.2
Nigeria	2011	4	5	11	13.8
Ghana	2013	3	3	7.8	7.8
Haïti	2010	5	6	11	11
<i>Opérations en phase « études de conception »</i>					
Kenya (en étude)	2012	6	5	10,5	12,5
Koweït (en étude)	2014	5	2	5	2.2
Gabon (en étude)	2014	4	4	12	12
<i>Opérations en programmation (non initialisées)</i>					
Doha (en programmation)	2015 à confirmer	3		13.5	

## 7 grands projets immobiliers dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont prévus en 2015 et 2016.

Les dépassements en coût (3 projets) et en délais (2 projets) des opérations en phase « travaux » sont généralement induits par des décalages de calendrier ou par une modification en cours de projet du cahier des charges. A titres d'exemples :

- A Abuja (Nigéria), un retard dans la délivrance du permis de construire par les autorités locales et une défaillance de l'entreprise principale (qu'il a fallu remplacer) explique le délai supplémentaire d'un an de l'opération ainsi qu'une part de l'augmentation du montant alloué à l'opération. L'augmentation du coût du projet s'explique surtout par l'ajout de prescriptions sécuritaires demandées en phase d'étude de conception.
- A Haïti, le dépassement en délai est dû à des appels d'offres infructueux (marchés de travaux) pour cause de dépassement budgétaire par rapport au budget de 11 M€ validé en CIME (Commission interministérielle immobilière de l'État). Ce dépassement budgétaire est induit par une augmentation des coûts de construction dans un contexte de post-crise en Haïti.
- A Washington, le dépassement en coûts est induit par d'une part la nécessité de prolonger la phase d'études et d'autre part l'évolution défavorable du cours de l'euro.

Les dépassements en coût constatés pour les projets en phase « conception » (1 projet) sont généralement induits par des modifications du cahier des charges (programme) et du contexte général de l'opération au cours de ces études :

- A Nairobi (Kenya), l'urgence et le contexte sécuritaire ont à la fois accéléré le planning prévisionnel de l'opération et amené à renforcer les mesures de sécurisation du site (coûts induits supplémentaires de l'ordre de 2 M€) ;
- A l'inverse, le projet d'ambassade franco-allemande à Koweït City a été reconfiguré en 2012 pour privilégier une relocalisation sur un plateau de bureaux expliquant ainsi la diminution du montant de l'opération et du calendrier consacré.

En ce qui concerne la prévision actualisée 2015 et la prévision 2016, le taux d'écart budgétaire reste moindre (1 %) entre les coûts prévisionnels et les coûts révisés. Le taux d'écart calendaire est lui négatif, car le retard sur les projets au Nigéria et en Haïti sont compensés par la révision de la durée d'autres projets au Kenya et au Koweït.

**Seuls 2 de ces grands projets immobiliers** seront encore en cours **en 2017**, parmi lesquels le projet de rénovation de l'ambassade de Washington, dont le dépassement en coûts va se répercuter sur la cible 2017, fixée à 11 %. Il n'y a pas de dépassement calendaire prévu à ce jour sur ces deux projets.

### INDICATEUR 3.2

#### Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure [Programme 212]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	nombre	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	nc	nc	nc	nc	nc	nc

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel sera progressivement mis en place en 2016. Il fait actuellement l'objet d'une expérimentation. Son mode de calcul doit être fiabilisé et son périmètre opératif (projets >5M€) précisé pour garantir sa robustesse et son auditabilité.

Dans l'attente de la consolidation de cet indicateur transversal, il est transmis à titre d'information les prévisions et cibles de l'indicateur historique :

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision ac- tualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Nombre de projets (coût initial > 2 M€)	nombre	nc	54	~60	~60	~55	~60
Proportion des projets en retard (retard > 6 mois)	%	nc	20	29	29	28	27
Proportion des projets en dépassement de coût (> 5 %)	%	nc	31	29	29	28	27
Dépassement de coût cumulé	M€	nc	17	<18,5	<18,5	<18,5	<18,5

### Précisions méthodologiques

Source des données : les données de base sont collectées par la direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID) auprès de ses établissements (ESID) et directions outre-mer (DID).

Mode de calcul : le périmètre retenu est constitué par les opérations d'infrastructure individualisées dont le coût final est supérieur à 2 M€, livrées (remises à l'utilisateur ou mises en service) dans la période considérée, ce qui représente un échantillon représentatif de près de 60 opérations. Chaque opération livrée compte pour un projet.

Retard : un projet est considéré en retard lorsque sa date de livraison réelle est postérieure de plus de 6 mois à la date prévisionnelle de livraison définie lors de la validation des études d'avant-projet par l'ensemble des parties concernées. Cette date correspond à l'engagement officiel du SID et fait l'objet, le cas échéant, de recalages ultérieurs en cas d'aléas externes au périmètre d'estimation initial.

Dépassement de coût : un projet est considéré comme dépassant son coût lorsque son coût final est supérieur de plus de 5 % au montant estimé initialement figurant dans l'étude d'avant-projet validée par l'ensemble des parties concernées. Ce montant correspond à l'engagement officiel du SID.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions 2015 sont globalement maintenues, le nombre de projets a pu être affiné, tout comme le dernier sous-indicateur qui a été revu à hauteur de 5 % de l'assiette financière considérée (339 M€ environ). Les prévisions 2016 ont également été précisées grâce à la consolidation de la liste des opérations supérieures à 2 M€ susceptibles d'être livrées en 2016, représentant une assiette budgétaire de l'ordre de 400 M€.

La maîtrise des coûts et des délais est une priorité pour le service d'infrastructure de la défense (SID). Ainsi, dans son contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 (COP), qui a été validé lors d'un conseil de gestion exceptionnel le 5 mars 2015, plusieurs objectifs visent à permettre l'amélioration de la performance du SID dans ce domaine (par exemple : recentrage sur les domaines stratégiques pour la défense, renforcement de la relation avec les bénéficiaires, simplification du fonctionnement et amélioration de l'efficacité du SID).

Il convient de souligner que l'objectif stratégique « adaptation des infrastructures du ministère en optimisant les coûts et les délais » est instrumenté par deux indicateurs directement en lien avec l'objectif de maîtrise des coûts et délais.

### INDICATEUR 3.3

#### Respect des coûts et délais des grands projets [Programme 214]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision ac- tualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	22	20		20	16	21
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	58	58		58	58	69

### Précisions méthodologiques

Source des données : MENESR- SG-DNE, SG-SAAM

Mode de calcul :

Cet indicateur a été calculé à partir de données chiffrées portant sur un panel de projets immobiliers prioritaires dont le détail est présenté ci-après.

Le taux d'écart budgétaire agrégé correspond à la part d'évolution du coût révisé rapporté au coût initial.

Le taux d'écart calendaire agrégé correspond au différentiel de durée entre la prévision initiale et révisée, rapporté à la durée initiale.

Désignation des projets	Année d'initialisation du projet	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Coût initial du projet ( M€)	Coût révisé du projet ( M€)	Écart entre coût révisé et coût initial
		Nombre d'années	Nombre d'années	a	b	c=b-a
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière – SPSI / Administration centrale du MEN	2008	6	9	27,8	27,7	-0,1
Réhabilitation du site de Descartes	2009	5	11	16,5	21,5	5
Construction du rectorat de l'académie de Toulouse et du service départemental de Haute-Garonne	2007	5	8	31	39,6 (*)	8,6
Regroupement des services du rectorat de l'académie de Nancy-Metz et du service départemental de Meurthe et Moselle	2011	5	7	21	28,3	7,3
Regroupement des services du rectorat de la Martinique	2013	3	3	9,7	9,7	0

(\*) projet terminé en 2015

La réhabilitation des bâtiments pérennes de l'administration centrale du MENESR (hors site « Descartes ») porte sur la mise aux normes et la sécurité des sites. Les travaux visent un triple objectif : respect des normes de performance immobilière (dont ratio 12 m<sup>2</sup>/ agent), suivi des recommandations issues du Grenelle de l'environnement et amélioration des conditions de travail des personnels.

La réhabilitation du site « Descartes » de l'administration centrale du secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche concerne principalement la mise aux normes (sécurité incendie, électriques et ascenseurs), ainsi que la reconstruction de la façade d'un bâtiment (Langevin). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur validé par la préfecture de police de Paris qui définit l'ensemble des opérations à conduire. Ce site comprend un bâtiment (Boncourt) classé aux monuments historiques.

Le financement de l'opération est essentiellement assuré par le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » et le BOP MENESR du CAS immobilier.

Le regroupement sur un site unique du rectorat de Toulouse et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne a été finalisé début 2015.

L'opération à conduire sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permettra de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de la structure CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéennes.

L'opération de regroupement des services du rectorat de la Martinique consiste à restructurer l'implantation principale du rectorat (site Terreville) afin de pouvoir regrouper sur ce site les agents installés dans deux autres implantations. Elle nécessite entre autres d'importants travaux portant sur la climatisation, le renouvellement d'air et les façades vitrées ainsi que des travaux de densification du site.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### Administration centrale

S'agissant de la réhabilitation des bâtiments pérennes de l'administration centrale du MENESR (hors site « Descartes »), le coût révisé du projet à 27,7 M€ (contre 27,8 M€ au PAP 2015) tient compte de la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et des résultats de l'appel d'offres pour la restauration de l'Hôtel de Rochechouart. Les principales opérations concernent les mises aux normes du système de sécurité électrique et incendie, l'accessibilité, les ascenseurs et les structures des planchers.

S'agissant de la réhabilitation du site « Descartes » de l'administration centrale du secrétariat d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, le coût du projet révisé à 21,5 M€ (contre 22,9 M€ au PAP 2015) tient compte de l'ajustement à la baisse des estimations de l'opération de remplacement de l'ascenseur du bâtiment classé Boncourt grâce à la mise en œuvre d'une solution technique moins onéreuse. Toutefois, la découverte d'amiante lors de la réalisation des diagnostics avant travaux de restructuration des installations électriques pourraient avoir une incidence financière et calendaire qui reste à confirmer.

### Services déconcentrés

Il n'y a pas d'évolution en matière de coût et de durée pour les projets de Toulouse et de Nancy-Metz. L'opération de construction du rectorat de Toulouse/DSDEN de Haute-Garonne est aujourd'hui achevée, ayant été livrée en janvier 2015.

Concernant l'opération relative au rectorat de Martinique, outre les travaux de restructuration, il est apparu nécessaire de traiter également le confortement sismique du bâtiment dont le coût n'était pas prévu initialement. Des échanges sont en cours avec le rectorat de la Martinique afin de prioriser les différents volets du projet et d'en redéfinir le calendrier. La durée et le coût du projet seront réactualisés une fois ces échanges finalisés.

### INDICATEUR 3.4

#### Respect des coûts et délais des grands projets [Programme 215]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	29,4	22,1		18,2	<1	<1
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	9,8	8,3		6,8	<2	<3

#### Précisions méthodologiques

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma d'implantation de l'administration centrale du MAAF validé le 27 juin 2014 par le Secrétaire d'État chargé du budget.

Source des données : MAAF - sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : définitions conformes au guide de la performance de mars 2015 relatif à la préparation des PAP- volet performance

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement

Ne sont considérés que les projets en dépassement

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuel sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner à la fois la phase d'études et /ou la phase de travaux.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le schéma directeur immobilier du ministère est maintenant stabilisé avec pour objectif de limiter le nombre de sites, en privilégiant les sites en propriété (Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) et en abandonnant les sites en location de Montreuil et du Mans, puis à plus long terme de Vaugirard.

Les sites de l'administration centrale (Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) entrent dans une phase de travaux exceptionnels portant sur leur mise aux normes réglementaires et techniques (handicap, incendie, réseaux fluides et énergie, occupation à 12 m<sup>2</sup>/poste de travail), sur leur performance environnementale (consommation d'énergie, maintenance), et sur leur restructuration fonctionnelle (démolition, reconstruction, décroissements-recloisonnements, restauration collective, fluidité et sécurisation des accès).

La démarche s'accompagne d'une relocalisation des différents services du ministère :

- déménagement du service de la statistique et de la prospective en 2015 de Montreuil à Barbet de Jouy ;
- regroupement de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) à Barbet de Jouy ;
- déménagement de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) à Maine pendant un an pour réhabiliter complètement le site de Lowendal ;

- déménagement des archives du Mans à Barbet de Jouy et fin du bail du Mans au 31 décembre 2016 ;
- retour de la DGER à Lowendal en 2017 et vente du site de Maine, en lien avec le projet immobilier d'AgroParisTech, avec qui le site est partagé ;
- poursuite des travaux de réhabilitation de Varenne pendant 6 ans.

### INDICATEUR 3.5

#### Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers [Programme 310]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	1,82	1,76		2,23	4,07	1,95
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	15,22	15,18		16,41	17,7	23,89
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	1,83	1,85		1,89	7,19	8,86
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	39,12	39,69		36,18	32,38	35,74

#### Précisions méthodologiques

**Mode de calcul :** Les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de constructions.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et il ne peut être préjugé des arrêts ouancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart sont pris en compte les paramètres suivants :

- Ne sont décomptées que les opérations de plus de 5M€ ayant fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence.
- Les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge établi en relation avec la tutelle, et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés ;
- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire : le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est celui approuvé en conseil d'administration. L'ensemble des dépassements, ou, éventuellement des réfections, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés en conseil d'administration sont intégrés.

Source des données : APIJ

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Liste des projets concernés :

	Coût prévisionnel TTC (en euros) (1)	Coût révisé TTC (2)	[(2)-(1) / (1)]	Durée prévisionnelle (en mois) (3)	Durée révisée (4)	[(4)-(3) / (3)]
<b>Immobilier judiciaire</b>	<b>550 858 889</b>	<b>563 125 889</b>	<b>2,23 %</b>	<b>1 164</b>	<b>1 355</b>	<b>16,41 %</b>
CA Fort-de-France	30 308 889	30 308 889	0,00 %	27	54	100,00 %
PJ Périgueux	14 300 000	17 250 000	20,63 %	68	69	1,47 %
PJ Aix-Carnot	47 700 000	48 500 000	1,68 %	74	74	0,00 %
PJ Béziers	28 200 000	28 450 000	0,89 %	70	71	1,43 %
PJ Bourg-en-Bresse	33 900 000	34 350 000	1,33 %	59	63	6,78 %
PJ Caen	39 600 000	38 637 000	-2,43 %	59	54	-8,47 %
PJ Douai	8 500 000	12 500 000	47,06 %	44	99	125,00 %
PJ Foix	18 500 000	18 500 000	0,00 %	70	65	-7,14 %
PJ Limoges	28 400 000	28 410 000	0,04 %	62	66	6,45 %
PJ Lisieux	12 500 000	12 500 000	0,00 %	54	100	85,19 %
PJ Lons-le-Saunier	9 000 000	7 970 000	-11,44 %	54	73	35,19 %
PJ Perpignan	44 100 000	49 600 000	12,47 %	53	53	0,00 %
PJ Pointe-à-Pitre	35 000 000	37 200 000	6,29 %	82	95	15,85 %
PJ Quimper	7 900 000	8 940 000	13,16 %	56	75	33,93 %
PJ Saint-Malo	17 000 000	18 380 000	8,12 %	70	70	0,00 %
PJ Marseille-Monthyon	31 150 000	26 830 000	-13,87 %	42	45	7,14 %
PJ Poitiers	53 700 000	53 700 000	0,00 %	73	86	17,81 %
PJ Strasbourg	63 200 000	63 200 000	0,00 %	81	70	-13,58 %
PJ Mont-de-Marsan	27 900 000	27 900 000	0,00 %	66	73	10,61 %
<b>Immobilier pénitentiaire</b>	<b>1 590 653 414</b>	<b>1 620 639 938</b>	<b>1,89 %</b>	<b>655</b>	<b>892</b>	<b>36,18 %</b>
MA Fleury-Mérogis	401 000 000	503 181 418	25,48 %	106	214	101,89 %
Extension CP Ducos 160	30 439 736	36 500 000	19,91 %	50	81	62,00 %
QNC / Vague 1 (2 sites)	18 100 000	24 690 000	36,41 %	44	111	152,27 %
CP Baumettes	171 436 678	170 411 520	-0,60 %	68	75	10,29 %
MA Majcavo	55 177 500	56 400 000	2,22 %	52	65	25,00 %
NPI – Lots A et B (3 sites)	346 747 500	278 850 000	-19,58 %	60	58	-3,33 %
CP Draguignan	97 300 000	95 200 000	-2,16 %	57	73	28,07 %
CP Papeari	113 800 000	113 800 000	0,00 %	69	64	-7,25 %
MA Paris La Santé	227 700 000	227 700 000	0,00 %	89	81	-8,99 %
CP Aix 2	128 952 000	113 907 000	-11,67 %	60	70	16,67 %

Opérations judiciaires

Les projets en retard ou en dépassement de coût pour l'année 2015 sont les suivants :

- projets en retard : la cour d'appel de Fort-de-France (appel d'offres infructueux), le palais de justice de Douai (reprise du programme), le palais de justice de Quimper (négociation nécessaire pour l'appel d'offres travaux), les palais de justice de Lisieux, Pointe-à-Pitre, Poitiers et Mont-de-Marsan (priorisation de la programmation), le palais de justice de Lons-le-Saunier (modifications de programme), le palais de justice de Bourg-en-Bresse (nécessité

- d'une révision du calendrier pour mener à bien les tests préalables à la réception), le palais de justice de Marseille Monthyon (aléas technique) ;
- projets en dépassement de coût : palais de justice de Périgueux (modification des effectifs à prendre en compte), de Douai (modification de périmètre), de Perpignan (passage du PPP à la MOP), de Pointe-à-Pitre (évolution des effectifs et intégration du tribunal d'instance dans le périmètre de l'opération), de Quimper (sous-estimation du projet par le maître d'œuvre et décalage du calendrier de l'opération) et de Saint-Malo (prise en compte du plan de prévention des risques littoraux).

### Opérations pénitentiaires

Les projets en retard ou en dépassement de coût pour l'année 2015 sont les suivants :

- projets en retard : la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (délais de travaux plus importants que prévus suite à la consultation des entreprises et aléas techniques), l'extension du centre pénitentiaire de Ducos (appel d'offres infructueux), les deux établissements de Brest et de Ploemeur des Quartiers Nouveaux Concepts (décalage des livraisons), le centre pénitentiaire des Baumettes 2 (intégration des dernières orientations du nouveau programme immobilier de l'administration pénitentiaire au programme), la maison d'arrêt de Majicavo (modifications de programme), le centre pénitentiaire de Draguignan (suspension des études à la suite d'un contentieux) et le centre pénitentiaire d'Aix 2 (priorisation de la programmation) ;
- projets en dépassement de coût : la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (surcoût suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise de travaux et à l'incendie de la tripale D5), l'extension du centre pénitentiaire de Ducos (appel d'offres infructueux), les deux établissements restants de la vague 1 des Quartiers Nouveaux Concepts (modifications de programme) et la maison d'arrêt de Majicavo (modifications de programme).

S'agissant des prévisions 2016, l'augmentation du taux d'écart calendaire agrégé et du taux d'écart budgétaire agrégé est lié à un phénomène statistique.

Opérations judiciaires : sortent du périmètre des opérations qui ont été livrées avec un calendrier accéléré (les opérations à Caen, Marseille et Foix) qui pesaient favorablement sur les indicateurs de dérive calendaire et budgétaire. Mécaniquement les taux 2016 s'en trouvent dégradés pour les opérations restant actives.

Opérations pénitentiaires : a contrario, les opérations pénitentiaires qui avaient originellement accusé des décalages calendaires sont sorties du périmètre parce qu'elles ont été livrées (service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Réunion et maison d'arrêt de Majicavo notamment). Mécaniquement le taux calendaire agrégé se trouve amélioré pour les opérations restant actives. S'agissant du taux de dérive budgétaire, sortent du périmètre les opérations de construction du NPI Lots A et B qui ont été livrées et pesaient favorablement sur l'indicateur de dérive budgétaire des projets pénitentiaires.

## INDICATEUR 3.6

### Qualité de la maîtrise d'ouvrage État [Programme 175]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Respect de la programmation des opérations sous convention cadre OPPIC terminées dans l'année	%	95,57	100,79	100	100	100	100
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	114,38	112,33	115	115	115	115

### Précisions méthodologiques

#### Sources des données :

1<sup>re</sup> ligne : données de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). Périmètre : On considère les opérations terminées dans l'année d'un montant supérieur à 500 K€ TTC programmées sur le titre 5 du programme 175 « Patrimoines », dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC et relevant de la convention annuelle de programmation (qui constitue la déclinaison de la convention cadre).

2<sup>e</sup> ligne : données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ».

#### Mode de calcul :

1<sup>re</sup> ligne : La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :

N1 = coût total des travaux à la date de réception ;

N2 = coût des travaux prévu à l'avant-projet définitif (soit coût actualisé à la valeur moyenne des indices pour des travaux prévus à l'APD).

2<sup>e</sup> ligne : La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :

N1 = coût réel (dernier avenant) ;

N2 = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le ministère s'engage sur le respect des coûts des opérations immobilières confiées à l'OPPIC. D'une part (sous-indicateur 1.4.1), pour les projets en maîtrise d'ouvrage déléguée sur convention-cadre terminés dans l'année, le coût total à la réception des travaux devra être au maximum égal au coût total des projets prévu en avant-projet définitif (APD). D'autre part (sous-indicateur 1.4.2), pour les opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, le coût total ne devra pas excéder de plus de 15 % le coût prévu en convention initiale (corrigé uniquement des révisions de prix), seuil de tolérance accepté en matière de maîtrise d'œuvre et en deçà duquel on considère que l'opération est achevée sans modification structurelle par rapport au projet initial.

## OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### OBJECTIF N° 4

Améliorer la conservation du patrimoine immobilier de l'État

■ Programme 175 : Patrimoines

■ Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'État

### INDICATEUR 4.1

Taux de couverture des opérations d'entretien lourd à caractère réglementaire ou préventif  
[Programme 309]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Taux de couverture des opérations d'entretien lourd à caractère réglementaire ou préventif	%	48	44	58	50	52	54

#### Précisions méthodologiques

Source des données : France Domaine au travers de l'analyse des crédits consommés par les RBOP (restitution Chorus) et sur la base de restitutions relatives au parc soumis à loyer budgétaire (loyers budgétaires facturés, surfaces occupées,...).

Depuis 2013, le mode de calcul de cet indicateur consiste à rapporter les dépenses constatées annuellement en maintenance préventive, en contrôles réglementaires et en audits/diagnostics à une dépense cible déterminée à partir de données relatives au parc à entretenir (c'est-à-dire celui des immeubles soumis à loyer budgétaire).

Cette dépense cible, qui constitue le dénominateur de l'indicateur, est évaluée, en hypothèse basse, à 80 M€ / an sur le parc soumis à loyer budgétaire. Cette cible pourra être revue s'il apparaît que les paramètres de calcul ont évolué (coût moyen en € par m<sup>2</sup> ou superficie du parc soumis aux loyers budgétaires). Elle a été déterminée à partir des constats suivants :

- la réalisation de l'ensemble des contrôles réglementaires sur un immeuble de bureaux, à la charge du propriétaire et calculés sur la base des tarifs négociés auprès de l'UGAP par le service des achats de l'État est de l'ordre de 1 € / m<sup>2</sup> SHON / an, soit environ 20 M€ / an sur le parc soumis à loyer budgétaire ;
- l'ensemble des audits des immeubles majoritairement de bureaux ayant été réalisés, l'action « diagnostics/audits » héberge désormais essentiellement des opérations de diagnostic préalable à des opérations lourdes. Les montants doivent donc demeurer marginaux et sont généralement « récupérés », au moins en partie, par des gains sur le poste des travaux lourds ;
- en moyenne, dans les pratiques du secteur et dans le cadre d'un entretien durable et pérenne, un propriétaire consacre entre 6 et 10 % de son loyer à des opérations de maintenance préventive (contrat de maintenance sur les chaudières, sur les appareils de lavage, nettoyage des chéneaux,...). En hypothèse basse, cela représente 60 M€ / an sur le parc soumis à loyer budgétaire.

Le ratio est calculé de la façon suivante :

Numérateur : consommation en AE sur les actions " contrôles réglementaires " (action 02) + " audits et expertises " (action 03) + " entretien préventif " (action 04)

Dénominateur : Dépense cible en entretien préventif, en contrôles réglementaires et en audits et expertises sur le parc soumis à loyers budgétaires, estimée à 80M€.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée en 2015 a été évaluée à 50 % compte tenu des valeurs atteintes en 2012 (44 %), 2013 (48 %) et 2014 (44 %). Elle est inférieure à la prévision initiale de 2015 (58 %) et reflète les besoins effectifs identifiés par les gestionnaires. Cet ajustement technique ne remet pas en cause l'ambition d'augmentation tendancielle de cet indicateur.

La prévision 2016 et la cible 2017 ont été calculées sur la base d'une augmentation continue et progressive par rapport aux résultats obtenus mais aussi en tenant compte de plusieurs éléments qui auront un impact sur les choix de programmation à venir et qui incitent à la prudence en matière d'objectifs. Ainsi, les prévisions ont été revues à la baisse en raison de :

- la mise en place obligatoire pour l'ensemble des budgets opérationnels de programmes (BOP), à partir de 2016 et sur une période maximale de 9 ans, des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'ap) dans les établissements de l'État recevant du public dont une partie doit être financée par le programme 309 ;
- les Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux (SDIR) qui entraînent des restructurations induisant de lourds investissements à réaliser ;
- la réforme territoriale qui créera des besoins en matière de travaux lourds et/ou correctifs ;
- des opérations exceptionnelles pluriannuelles de mise en sécurité à financer en priorité telles que la mise en sécurité incendie de l'hôtel de police de Grenoble (1,4 M€), la restauration des façades et toitures de l'hôtel Bourvallais (2,8 M€), la rénovation de l'alimentation électrique de l'îlot Beauvau (3,1 M€) ou le désamiantage et le réaménagement du CFIP de Cergy (3,1 M€).

## INDICATEUR 4.2

Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques [Programme 175]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques	%	15,91	17,47	15	15	15	15

### Précisions méthodologiques

Source des données :

Application comptable interministérielle Chorus pour les données issues des DRAC, compte financier du Centre des monuments nationaux (CMN).

Mode de calcul :

$I = N1 / N2$ , exprimé en %, où :

N1 = Somme des crédits de paiements (CP) exécutés en DRAC et en DAC sur les titres 3 et 6 (fonctionnement) pour la conservation préventive des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour la conservation préventive des bâtiments (classés ou inscrits) (crédits de fonctionnement uniquement) (en euros) ;

N2 = Somme des CP exécutés en DRAC et en DAC sur les titres 5 et 6 (investissement) pour la restauration des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour les travaux de restauration des bâtiments (classés ou inscrits) au cours de l'année civile considérée (crédits d'investissement uniquement) (en euros).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Conformément aux recommandations du rapport d'audit de modernisation d'avril 2006 sur « la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques », le ministère s'engage à continuer à maintenir *a minima* à 15 % la part des crédits des monuments historiques alloués à la conservation en amont par rapport aux crédits alloués à la restauration. Le maintien de cet objectif dans le temps est la

garantie d'une utilisation optimale des crédits ouverts en loi de finances. Les prévisions et la cible ont donc été fixées en conséquence.

## OBJECTIF N° 5

### Maîtriser l'évolution du coût des loyers

#### Programme 152 : Gendarmerie nationale

### INDICATEUR 5.1

#### Evolution du coût global des loyers hors caserne [Programme 152]

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%	-4,4	-2,3	- 3	-2,5	-1	- 1

#### Précisions méthodologiques

##### Périmètre

Logements situés en métropole et en outre-mer supportés par le programme 152.

##### Mode de calcul

Evolution annuelle du coût global des loyers des logements individuels situés hors caserne concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service.

##### Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), direction des soutiens et des finances (DSF).

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats obtenus en 2014, et des objectifs de la gendarmerie nationale relatifs à l'optimisation de son parc immobilier.

À noter que la cible est ramenée à -1 % au lieu de -3 % en raison de l'effet de seuil atteint après des années de baisse (-29,3 % entre 2009 et 2014).

La colocalisation du lieu de travail et du lieu d'habitation des gendarmes ne permet pas toujours, au gré de la variation des effectifs mis en place, de répondre instantanément au besoin en logements dans les casernes existantes. Cette adaptation temporaire est réalisée par la prise à bail de logements hors caserne, qui demeure l'exception.

Cependant, afin de maintenir une baisse annuelle de 1 % du coût annuel des loyers hors caserne, le P.152 poursuit une politique volontariste illustrée notamment par :

- la baisse des locations externes, en nombre et en coût unitaire, via la réintégration de personnels en caserne quand cela est possible ;
- la recherche de loyers moins onéreux via une moindre revalorisation des baux à chaque étape (révision, renouvellement), et la rationalisation des surfaces.

**OBJECTIF N° 6****Réduire la durée de vente des biens et droits immobiliers****Programme 721 : Contribution au désendettement de l'État****INDICATEUR 6.1****Durée moyenne de vente d'un bien immobilier [Programme 721]**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Durée moyenne de vente d'un bien immobilier	mois	16,6	16,47	14,8	16,35	16,2	16

**Précisions méthodologiques**

Source des données : France Domaine au travers de l'outil de suivi des cessions.

Mode de calcul : le service France Domaine agrège, dans un outil de suivi des cessions, les dates saisies par les services locaux du domaine pour les ventes de biens immobiliers de l'année concernée. En effet, les services saisissent dans l'outil d'une part la date de la décision d'inutilité du bien, et d'autre part la date de la cession. Le calcul consiste à réaliser une moyenne des différences entre ces deux dates.

Le périmètre de l'indicateur porte sur l'ensemble des biens vendus dans l'année concernée, dont la date de décision d'inutilité est postérieure à l'année N-3, et qui sont recensés dans l'outil de suivi des cessions. Le périmètre des biens pris en compte glisse d'un an chaque année.

Cet indicateur identifie donc la durée moyenne des cessions réalisées par France Domaine, qui est le gage d'une correcte valorisation des actifs.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La détermination de la prévision 2016 s'appuie sur les réalisations constatées lors des deux dernières gestions. Ces résultats s'expliquent :

- par un marché immobilier atone en dehors de Paris, Lille et Lyon ;
- par une baisse structurelle des biens de l'État liquides ;
- et par la montée en puissance de la loi du 18 janvier 2013 qui allonge les durées de cession.

En 2015, France Domaine a mis en place une démarche de suivi renforcé des cessions supérieures à 1 million d'euros consistant à relancer trimestriellement les services locaux du Domaine. Associée à un plan de fiabilisation des données de l'OSC, cette démarche devrait permettre de fiabiliser davantage les prévisions de cession des années N et N+1.

L'objectif cible est que la durée moyenne diminue progressivement.

## ÊTRE UN ÉTAT EXEMPLAIRE

### OBJECTIF CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### OBJECTIF N° 7

Rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap

Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

#### INDICATEUR 7.1

Accessibilité des établissements publics d'enseignement supérieur culturel aux personnes en situation de handicap [Programme 224]

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP 2015	2015 Prévision actualisée	2016 Prévision	2017 Cible
Part des établissements d'ESC accessibles selon les termes de la loi de 2005 en cohérence avec les Agendas d'accessibilité programmés (ADAP)	%	24,3	27	50	50	59,5	66,7
Pour information : Part des établissements d'ESC accessibles aux personnes à mobilité réduite	%	67,6	70,3	-	so	so	-

#### Précisions méthodologiques

Périmètre : établissements publics d'enseignement supérieur du programme 224.

#### Mode de calcul :

1ère ligne : on rapporte le nombre d'établissements d'enseignement supérieur en conformité avec la loi de 1975 sur les personnes à mobilité réduite (PMR)<sup>1</sup> au nombre total d'établissements d'enseignement supérieur dépendant du programme 224. Cette conformité dépend de la date de rénovation des écoles, les écoles ayant été rénovées après l'entrée en vigueur de la loi ont ainsi été mises en conformité. Ce chiffre est donné pour information et n'est donc pas assorti de prévision.

2ème ligne : on rapporte le nombre d'établissements d'enseignement supérieur en conformité avec la loi de 2005 relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap (PMR, handicap auditif, visuel...) au nombre total d'établissements d'enseignement supérieur dépendant du programme 224. Cet indicateur a été revu en cohérence avec les agendas d'accessibilité programmée à 3, 6 et 9 ans.

Sources des données : directions générales en charge de la tutelle de ces établissements.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Des efforts importants ont été faits par le ministère de la Culture et de la Communication en matière de mise en accessibilité : un quart des établissements publics de l'enseignement supérieur Culture sont désormais accessibles au sens de la loi de 2005. Cependant, la mise en accessibilité demande des investissements importants. La mise en place des agendas d'accessibilité programmés (ADAP) permet aujourd'hui de remettre en perspective les moyens disponibles et les travaux à mener. Les services du ministère ont travaillé à un nouvel échéancier, en cohérence avec les étapes fixées par les ADAP à 3, 6 et 9 ans. Cet échéancier a tenu compte des travaux déjà engagés, des moyens

<sup>1</sup> LOI n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

programmés sur le triennal, de la difficulté à rénover certains bâtiments classés, mais aussi des travaux de rénovations ou de relocalisation envisagés sur certains établissements. Ces éléments ont permis d'arrêter des prévisions en termes d'accessibilité de plus en plus ambitieuses pour atteindre 50 % en 2015, 59,5 % en 2016 et une cible 2017 à 66,7 %,

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	131 896 049	136 227 504	133 208 720	138 173 720	150 537 720	141 741 684
307 – Administration territoriale	76 733 221	69 785 930	75 419 845	75 209 845	77 073 962	74 335 645
232 – Vie politique, culturelle et associative	946 936	1 914 624	910 000	1 939 429	860 000	1 977 914
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	270 405 750	114 668 772	107 990 614	125 900 072	107 055 090	135 511 917
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	19 779 369	27 703 263	24 834 683	31 760 647	28 352 078	32 455 564
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	28 297 315	32 165 994	37 898 063	36 484 785	46 241 042	36 768 714
175 – Patrimoines	17 960 358	19 956 388	15 037 656	22 722 459	33 544 819	22 713 459
131 – Création	901 117	5 476 857	9 290 000	18 835 329	7 570 000	19 250 000
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	33 053 597	37 391 375	47 049 109	58 662 394	67 774 765	57 013 134
129 – Coordination du travail gouvernemental	31 484 522	38 081 359	33 022 519	36 726 237	53 842 619	51 919 484
308 – Protection des droits et libertés	9 552 492	7 973 004	12 540 620	7 441 818	1 507 178	7 346 687
333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	329 518 956	351 459 544	411 438 633	356 517 947	478 850 326	347 666 548
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	23 617 702	37 753 704	88 487 000	39 366 586	46 345 394	41 717 390
178 – Préparation et emploi des forces	493 493 444	365 027 506	378 190 627	347 988 664	567 285 940	521 982 997
212 – Soutien de la politique de la défense	1 604 021 506	1 311 371 581	1 636 790 663	1 542 871 307	1 664 615 122	1 601 942 778
146 – Équipement des forces	84 009 600	72 281 000	56 992 000	76 759 000	51 470 000	63 507 000
205 – Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	9 230 164	9 575 301	8 992 000	8 058 667	6 450 000	6 450 000
181 – Prévention des risques	2 710 576	2 689 292	2 845 000	2 230 000	2 845 000	2 230 000
217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	354 854 484	116 729 399	626 566 388	103 000 705	56 341 116	103 100 705
134 – Développement des entreprises et du tourisme	10 420 418	9 513 693	10 668 378	10 668 378	20 881 101	10 677 410
220 – Statistiques et études économiques	20 258 180	19 978 907	17 968 038	18 504 592	18 517 153	18 943 454
305 – Stratégie économique et fiscale	3 825 883	3 816 814	4 950 000	4 950 000	4 400 000	4 400 000
214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	321 740 796	221 699 764	213 017 599	246 022 599	193 083 237	238 379 291
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	565 412 095	524 128 450	643 090 000	534 190 000	612 179 226	516 560 000
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	162 822 936	194 010 163	207 643 121	174 259 523	189 700 000	160 810 000
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	63 147 855	57 423 869	58 023 216	64 821 328	96 285 897	60 788 598
309 – Entretien des bâtiments de l'État	145 346 466	157 065 166	145 674 077	155 674 077	134 979 455	144 655 844
166 – Justice judiciaire	143 092 036	284 665 860	245 424 133	315 514 381	310 509 070	277 444 236
107 – Administration pénitentiaire	445 977 071	376 941 116	538 165 398	470 365 399	705 599 999	420 655 783

## Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES PROGRAMMES

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
182 – Protection judiciaire de la jeunesse	53 338 634	46 108 046	46 300 000	45 100 000	50 421 903	45 150 000
310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	58 006 194	37 825 310				
138 – Emploi outre-mer	38 258 455	35 265 433	34 352 000	31 606 000	27 059 000	32 629 107
112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	11 717 930	2 983 907	5 090 780	5 090 780	4 769 096	4 769 096
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	338 366 897	428 063 674	302 450 889	388 325 053	441 747 000	327 713 263
231 – Vie étudiante	97 483 595	85 003 823	115 720 167	108 145 167	115 720 167	60 595 167
176 – Police nationale	322 140 918	337 943 309	357 614 095	377 393 045	342 068 015	378 866 098
152 – Gendarmerie nationale	671 818 759	723 564 522	720 441 427	688 527 120	856 636 051	699 812 154
207 – Sécurité et éducation routières	4 085 000	4 464 000	4 750 000	4 750 000	5 400 000	5 400 000
161 – Sécurité civile	6 478 285	4 333 284	9 939 215	9 529 215	16 252 997	13 921 771
124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	132 947 574	84 733 288	77 783 814	73 682 128	61 787 678	73 746 553
219 – Sport	28 900 362	33 891 000	18 984 045	30 710 668	22 535 514	29 446 370
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	7 235 768	7 479 517	18 932 011	28 947 851	13 461 445	29 021 333
723 – Contribution aux dépenses immobilières	542 615 404	499 298 835	418 817 226	413 000 000	433 821 451	420 000 000
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	11 763 962	13 232 575	12 830 000	12 970 000	18 693 013	15 385 000
<b>Total</b>	<b>7 729 668 631</b>	<b>6 951 666 722</b>	<b>7 936 133 769</b>	<b>7 243 396 915</b>	<b>8 145 070 639</b>	<b>7 259 402 148</b>

## PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>131 896 049</b>	<b>136 227 504</b>	<b>133 208 720</b>	<b>138 173 720</b>	<b>150 537 720</b>	<b>141 741 684</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM).

Quatre objectifs sont assignés en 2016 au programme 105 : « Construire l'Europe », « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « Promouvoir le multilatéralisme » et « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Le programme est chargé des fonctions de soutien pour le compte commun des quatre programmes placés sous la responsabilité du ministère, afin de gérer au mieux ses ressources humaines et ses autres moyens : affaires financières, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité. Il inclut ainsi les ressources consacrées au fonctionnement du réseau diplomatique constitué de 163 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 2 antennes diplomatiques.

#### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe aux deux axes stratégiques de la politique transversale :

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.
- être un État exemplaire.

#### Contribution du programme à la politique transversale

1) La rationalisation du parc immobilier du ministère est marquée en France, en 2015, par le redéploiement du service de la valise diplomatique et de son entrepôt sur le site existant de La Courneuve et donc par l'abandon d'une implantation en région parisienne. Au total depuis 2007, les implantations du MAEDI dans la capitale sont passées de 11 sites à 4 aujourd'hui. Le dernier volet du projet de regroupement concerne une modernisation, à compter de 2015, du site du Quai d'Orsay qui devrait permettre la création de postes de travail supplémentaires et donc le regroupement des services sur les 3 sites prévus par le SPSI du ministère. A l'étranger 40 cessions sont réalisées, en cours, ou programmées pour l'année 2015.

2) La réorganisation actuelle des sites du MAEDI a permis d'initier des actions respectueuses de l'environnement. Elles ont porté sur le choix des matériaux pour la construction, la rénovation et l'ameublement. La place des espaces verts a été renforcée, avec des aménagements durables et une gestion plus éco-responsable. Ainsi, le projet de rénovation de l'aile des Archives, sur le site du Quai d'Orsay, intégrera un chantier vert et des clauses environnementales.

Le Ministère a également redéfini la fonction de maintenance, en regroupant dans un marché l'ensemble des prestations, l'existence d'un interlocuteur unique permettant de mieux maîtriser l'impact des opérations de maintenance sur l'environnement et les dépenses. Des normes environnementales (produits d'entretien, produits phytosanitaires) et des clauses sociales sont par ailleurs incluses dans chaque marché engagé par le MAEDI.

Le ministère suit ses consommations mensuelles depuis 2009, à travers la société de maintenance IDEX énergies, ce qui permet d'optimiser au mieux la consommation énergétique. Au quotidien, des actions permettent d'améliorer la performance des bâtiments comme l'installation d'ampoules basse consommation, une automatisation des éclairages, la pose de sèche-mains économes en énergie et la rénovation des chaudières pour de nouvelles à condensation.

Enfin, le bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2014 pour l'ensemble des bâtiments d'administration centrale du MAEDI a permis de comparer leurs émissions par rapport au dernier bilan de 2011, faisant apparaître une baisse de 45 % des émissions. A la suite de ce bilan, des fiches action ont été mises en place pour définir un programme de réduction des émissions à moyen terme (3 ans).

A l'étranger, le MAE réalise des études spécifiques quant aux objectifs de développement durable, en amont des opérations de grosses réhabilitations et des nouvelles constructions afin de concevoir des bâtiments moins énergivores ou, pour les constructions nouvelles, de définir un profil de qualité environnementale du bâtiment s'intégrant au contexte des pays. Certaines des opérations récentes s'inscrivent dans des démarches de certification française ou étrangère.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des crédits

Le programme 105 enregistrera en 2016 et 2017 une augmentation de 5 M€ par an de sa dotation réservée à l'entretien du propriétaire à l'étranger, dépenses portées jusque-là de manière dérogatoire sur le programme 723 –CAS immobilier.

## DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE (185)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 185 relève de la mission « action extérieure de l'État », rattachée au ministère des affaires étrangères. Il regroupe l'ensemble des crédits destinés à l'enseignement public français à l'étranger via l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et aux politiques de coopération culturelle, linguistique, universitaire et scientifique ainsi qu'en matière d'enjeux globaux (environnement, santé, stabilité économique et financière, sécurité alimentaire, diffusion de la connaissance). Il contribue à l'attractivité de la France, notamment avec le transfert de la subvention d'Atout France en PLF 2015.

Le programme 185 s'inscrit dans une logique d'influence et s'appuie sur une grande variété d'instruments et de partenaires (opérateurs, établissements à autonomie financière, alliances françaises...) visant à promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles de la France à l'étranger.

### Opérateurs rattachés au programme

- l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE),
- l'Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (Campus France),
- l'Institut français,
- Atout France.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 185 contribue à la politique transversale uniquement à travers l'un de ses opérateurs, l'AEFE. En effet, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est le seul opérateur financé sur le programme 185 ayant une politique immobilière.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (AEFE)

Sources des données : Les sources des données sont le COFI 2014 et le budget rectificatif n°2- 2015.

#### Analyse de l'évolution des crédits

La programmation immobilière actualisée de l'AEFE, votée lors du conseil d'administration du 23 juin 2015 (décision budgétaire modificative n° 2), s'élève à 27,7 M€. Elle se décompose en un financement sur fonds propres de l'Agence de 21,7 M€ et des avances de l'Agence France Trésor (AFT) de 6 M€.

En 2014, la programmation immobilière s'est élevée à 14,2 M€ (74 % des prévisions suite à des retards dans la mise en œuvre des projets immobiliers), intégralement financée par l'Agence. En effet, les opérations d'investissement se caractérisent en 2014 par l'absence de recettes en capital qu'ont constitué ces deux dernières années les avances AFT, les opérations concernées par des financements par avances AFT n'ayant pas fait l'objet d'une convention en fin d'année.

#### AGENCE DE PROMOTION DES FORMATIONS ET DES ÉCHANGES ÉDUCATIFS ET SCIENTIFIQUES (CAMPUS FRANCE)

Sources des données : les dépenses liées à l'immobilier (propriétaire ou locataire) sont budgétées et suivies analytiquement par l'établissement sur des codes dépenses dédiés. Les données réelles proviennent des éditions comptables sur le code d'exécution concerné.

#### Analyse de l'évolution des crédits

En juillet 2014, l'établissement a réalisé le regroupement physique de ses équipes parisiennes sur le seul site de la Grange aux Belles, siège social, dont il est propriétaire. Le bail du site de Denfert-Rochereau a été résilié à son échéance du 30 novembre 2014.

L'impact de cette résiliation représente une baisse de charge de 360 K€ en base annuelle (loyer et charges locatives).

#### INSTITUT FRANÇAIS

Sources des données : l'Institut français, Établissement Public Industriel et Commercial créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, est passé à la comptabilité publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. A cet effet, il s'est doté d'un nouveau logiciel budgétaire et comptable. Les comptes de l'Institut français sont tenus et arrêtés conformément aux dispositions de l'instruction codificatrice M9.5 applicables aux établissements publics industriels et commerciaux. Le logiciel informatique retenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, AGE, est géré par la société SNEG.

L'établissement a structuré son budget par axes de dépenses. La nécessité de déterminer et de suivre ses charges fixes a amené l'institut à identifier de manière claire ses fonctions supports. À cet effet, les charges fixes de l'établissement relevant des dépenses immobilières de fonctionnement ont été intégrées.

Toutes les données sont issues du logiciel budgétaire et comptable.

Méthodes de calcul : L'Institut français a procédé au suivi de la stratégie immobilière des opérateurs de l'État, faisant suite à sa note explicative du 30/09/2011 relative à l'établissement des schémas pluriannuels de stratégie immobilière et de la restitution des fiches bâtimentaires (document France Domaine).

### Analyse de l'évolution des crédits

Du fait de la dissolution de l'Association Culturesfrance au 31 décembre 2010 et de la création de l'EPIC Institut français au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et pour permettre de faire face à un périmètre élargi de ses missions, de nouveaux locaux ont été pris à bail en date du 1<sup>er</sup> février 2011 sur le site du Carré Suffren, 8/14 rue du Capitaine Scott, Paris 15<sup>e</sup>. Il s'agit d'un bail de 9 ans assorti de 7 années fermes.

Les budgets 2014 et 2015 ont été préparés en tenant compte de l'objectif de redressement des comptes publics poursuivi par le Gouvernement. A ce titre, l'Institut français veille à déterminer au plus juste ses charges fixes dont font parties les dépenses immobilières.

Au regard des éléments en sa possession lors de l'établissement de ces budgets (bail, contrats relatifs à ses charges locatives et connexes), ainsi que des estimations concernant les taxes et autres impôts locaux, les fournitures non stockables, l'institut procède à la mise en place de crédits budgétaires sur des axes de fonction support bien définis.

L'analyse des éléments présentés en comptes financiers et en budget initial 2015 montre que les prévisions inscrites au budget initial 2015 sont cohérentes par rapport à la clôture 2014. En effet, une variation de +9 K€ entre l'exécution 2014 et la prévision 2015, soit + 0,3 %, est constatée. La prévision d'atterrissage 2015 relative à ces dépenses immobilières reste conforme aux prévisions budgétaires.

S'agissant de l'année 2016, l'Institut continuera à tenir ses objectifs d'efficience en matière de charges fixes et notamment immobilières sans pour autant présager de la variation de l'indice du coût de la construction et de la hausse des impôts locaux.

En ce qui concerne les investissements, l'Institut n'inscrit en budget initial qu'une prévision de dépenses de 30 K€ relative à divers menus travaux qu'il pourrait être amené à exécuter.

Conformément aux recommandations de la Direction régionale des Finances publiques, France Domaine Paris, l'Institut français va mener une réflexion sur la solution la plus avantageuse à appliquer à l'issue de la période ferme de 7 ans inscrite dans son bail.

### ATOUT FRANCE

Sources des données : les données sont issues de la comptabilité générale du GIE (Comptes selon le PCG). Concernant les dépenses immobilières par destination contiennent les dépenses de maintenance et l'assurance multirisque ainsi qu'un pourcentage des salaires et charges sociales des personnes qui s'en occupent (Siège et représentations à l'étranger).

### Analyse de l'évolution des crédits

Le GIE est locataire de ses locaux (siège et représentations à l'étranger). Les durées de bail sont établies selon les pratiques et la législation en vigueur dans le pays concerné.

Les faits marquants des gestions 2014 et 2015 concernent les dépenses sont des dépenses de maintenance et d'entretiens des locaux.

Concernant les orientations pour 2015 et 2016, il n'y a pas d'investissements en perspective. Les dépenses sont pour l'entretien des locaux et/ ou des petits agacements et aménagements divers pour le besoin du personnel et de l'activité.

### ADMINISTRATION TERRITORIALE (307)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>76 733 221</b>	<b>69 785 930</b>	<b>75 419 845</b>	<b>75 209 845</b>	<b>77 073 962</b>	<b>74 335 645</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'intérieur est chargé des missions relatives à la sécurité, aux libertés publiques, au bon fonctionnement des institutions locales et de la vie démocratique et de la coordination interministérielle sur le territoire. Il exerce ses missions à travers le réseau des préfetures et des sous-préfetures.

Le programme « Administration territoriale » rassemble les moyens des préfetures, des sous-préfetures et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer en vue d'assurer notamment la coordination de la sécurité des personnes, la garantie de l'identité, la délivrance des titres d'identité, le contrôle de la légalité, le conseil aux collectivités territoriales et la coordination des services de l'État sur le territoire.

Ce programme est composé de cinq actions : l'action 1 est consacrée à la « coordination de la sécurité des personnes et des biens », l'action 2 à la « garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance des titres », l'action 3 au « contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales », l'action 4 au « pilotage territorial des politiques gouvernementales » et l'action 5 « soutien et animation du réseau ».

L'action 5 concourt au DPT immobilier puisqu'elle concerne les activités de soutien et d'animation du réseau des préfetures et notamment le programme national d'équipement (PNE).

### Opérateur rattaché au programme

- l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du parc immobilier.

### Contribution du programme à la politique transversale

Chaque année, un recensement des besoins est opéré auprès de l'ensemble des préfetures afin de connaître les besoins en matière immobilière (construction neuve, rénovation, rationalisation). Ces besoins sont ensuite examinés, hiérarchisés et soumis à l'arbitrage du responsable de programme qui détermine ainsi la liste des opérations devant être financées.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données et méthodes de calcul

Les crédits retenus pour l'exécution 2014 des crédits HT2 sont issus de l'exécution Chorus en titre 3 et titre 5 et correspondent aux grandes natures de dépenses suivantes : acquisitions et constructions, travaux structurants, entretien lourd, entretien courant, loyers budgétaires, loyers du secteur privé, énergie et fluides, autres dépenses.

La prévision d'exécution pour 2015 correspond à la LFI 2015 et celle de 2016 repose sur les données chiffrées de la conférence de répartition de juillet 2015.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, la consommation 2014 est issue de l'application locale de la DMAT BGP2 (Budget globalisé des préfetures – V2). La prévision d'exécution pour 2015 correspond à la LFI 2015 et celle de 2016 repose sur les données chiffrées de la conférence de répartition de juillet 2015.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Le montant des dépenses HT2 du programme 307 évolue en fonction de l'état d'avancement des opérations immobilières engagées notamment dans le cadre du programme national d'équipement (PNE) de l'administration territoriale.

La programmation 2015 prévoyait, outre les poursuites d'opérations immobilières en cours et le financement des guichets uniques asile, des opérations liées à la mise en sécurité des biens et des personnes, à la mise en accessibilité des personnes handicapées et aux opérations d'investissement permettant de réaliser des économies d'énergie ou de rationaliser les surfaces.

Suite aux attentats qui ont frappé la France le 7 janvier 2015, la priorité a été donnée à la sécurisation des bâtiments dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste (PLAT).

Pour 2016, sont également prévues des opérations liées aux grandes réformes : fusion des régions, réforme des titres.

Par ailleurs, l'évolution du montant des dépenses de personnel reflète la baisse du plafond d'emplois et parallèlement la revalorisation des coûts par ETPT.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES (ANTS)

Sources des données

Les données sont issues du compte financier 2014 et du budget initial 2015. Les comptes retenus sont les suivants : 613 2/ 614/ 615 2/ 671 (charges exceptionnelles : résiliation des baux)

#### Analyse de l'évolution des crédits

En 2013, il a été pris la décision de regrouper sur un site unique les agents de la région parisienne qui étaient hébergés dans des locaux à Levallois-Perret. (rue V. Hugo et rue J. Jaurès). Après avis favorable de France Domaine, l'agence a opté pour de nouveaux locaux Tour Montparnasse. Ce nouveau bail a été conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le déménagement des agents après travaux a eu lieu en janvier 2014.

Les travaux d'aménagement pour pouvoir accueillir les agents se sont élevés à près de 250 K€. Ces dépenses ont été payées en 2014.

La résiliation des baux a eu lieu le 31 août 2014 pour les locaux de la rue V. Hugo (date échéance du bail) et le 15 janvier 2014 pour les locaux de la rue J. Jaurès (résiliation anticipée). Les loyers et les frais de résiliation et de remise en état pour ces locaux se sont élevés à près de 341 K€.

A compter de 2015, les dépenses pour le site de Charleville-Mézières et pour celui de la Tour Montparnasse sont estimées en moyenne à 868 K€.

## VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE (232)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>946 936</b>	<b>1 914 624</b>	<b>910 000</b>	<b>1 939 429</b>	<b>860 000</b>	<b>1 977 914</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse.

Le programme 232, dont est responsable le secrétaire général, a notamment pour finalité la mise en œuvre des lois de 1901 sur la liberté associative, de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et de 1988 et 1990 sur le financement de la vie politique.

Le programme est composé de cinq actions dont deux qui concourent à la politique immobilière de l'État :

- l'action n° 3 « commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques » (CNCCFP) qui retrace les activités de ladite commission, autorité administrative indépendante. Le budget opérationnel de programme « CNCCFP » comprend des crédits permettant de financer le loyer et les charges locatives de la CNCCFP.

- l'action n° 4 « cultes » qui recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, application du Concordat dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Le budget opérationnel de programme « cultes, association et soutien » comprend une unité opérationnelle « Immobilier des cultes » sur laquelle sont inscrits les crédits d'investissement gérés par le bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile (Direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières - DEPAFI). Ces crédits sont destinés aux travaux de sécurisation et d'entretien des bâtiments culturels dont l'État est propriétaire en Alsace-Moselle.

### **Opérateurs rattachés au programme**

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## **CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Axe stratégique « améliorer la gestion de l'immobilier de l'État » (action n° 3 – CNCCFP) :

- objectif : rationaliser le patrimoine immobilier de l'État (optimisation des surfaces en fonction de l'activité)

Axe stratégique « améliorer la gestion de l'immobilier de l'État » (action n° 4 – Cultes) :

- objectif conserver le patrimoine immobilier de l'État.

### **Contribution du programme à la politique transversale**

#### Précisions concernant l'action n° 3 « CNCCFP »

Faits marquants des gestions 2014-2015 :

En toute fin d'année 2014, la CNCCFP a dû, en vue de l'année 2015 marquée par deux échéances électorales importantes (élections départementales et régionales), mener quelques petites opérations d'aménagement et d'amélioration de la fonctionnalité de ses bureaux, opérations complémentaires à celles menées en 2013, l'objectif poursuivi étant toujours de permettre, grâce aux équipements mis en place, de densifier au mieux l'occupation des bureaux pendant la période de contrôle des comptes de campagne tout en améliorant leur fonctionnalité.

Il y a lieu de rappeler que la CNCCFP dispose actuellement d'une implantation immobilière qui grâce à l'aménagement fonctionnel de ses deux plateaux loués permet de moduler les espaces en fonction des échéances électorales. L'occupation des locaux connaît en effet des pics très élevés liés à la nécessité pour la commission d'avoir recours à des renforts occasionnels (rapporteurs, personnels vacataires, chargés de mission adjoints, secrétaires de filière...) pour effectuer dans le délai imparti sa mission de contrôle.

En 2015, la CNCCFP n'envisage pas, sauf en cas de besoin d'adaptation ponctuelle, d'autres opérations d'aménagement.

Orientations 2015-2016 :

Les élections régionales 2015 se déroulant en décembre, le contrôle correspondant des comptes s'effectuera au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016.

Fin 2016, la CNCCFP devra procéder au réaménagement des différentes zones de contrôle en prévision des fortes contraintes liées aux 3 échéances électorales 2017 (présidentielle, législatives et sénatoriales). Il conviendra notamment de renforcer la sécurisation des zones dédiées pour le contrôle de l'élection présidentielle. Il est à noter que la CNCCFP se trouvera confrontée pour la première fois à l'enchaînement de ces trois scrutins nationaux du fait du contrôle des élections sénatoriales effectué pour la première fois en septembre 2014.

Précisions concernant l'action n° 4 « cultes »

En vertu du régime concordataire, l'État est propriétaire de 4 implantations : les palais épiscopaux et les grands séminaires de Metz et de Strasbourg. A ce titre, il en assure uniquement l'entretien du propriétaire.

Les crédits sont consacrés à la sécurité des biens et des personnes et à la pérennité de ce patrimoine historique. Ces actions contribuent au maintien de la valeur des biens.

Au regard de ses particularités et de son champ limité, cette activité ne fait pas l'objet d'indicateurs au sein du PAP.

**EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**Précisions concernant l'action n° 3 « CNCCFP »

La commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques est depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011 sur le site du 36, rue du Louvre Paris 1<sup>er</sup>. Le bail relatif à cette implantation qui a été signé le 5 mai 2011 prévoit une tranche ferme de 6 ans et le financement de travaux faisant l'objet d'un surloyer remboursé également sur 6 ans.

En 2014, la CNCCFP a dépensé 1,374 M€ (CP) au titre de l'occupation de ses locaux :

- 1,303 M€ au titre des loyers, surloyers et charges locatives ;
- 0,035 M€ pour la taxe sur les bureaux ;
- 0,036 M€ pour la taxe foncière 2014.

En 2015, la prévision de dépenses au titre de l'occupation des locaux est de 1,351 M€ :

- 1,279 M€ au titre des loyers, surloyers et charges locatives ;
- 0,035 M€ pour la taxe sur les bureaux ;
- 0,037 M€ pour la taxe foncière 2015.

En 2016, la prévision de dépenses au titre de l'occupation des locaux s'élève à 1,392 M€ :

- 1,318 M€ au titre des loyers, surloyers et charges locatives ;
- 0,036 M€ pour la taxe sur les bureaux ;
- 0,038 M€ pour la taxe foncière 2016.

Précisions concernant l'action n° 4 « cultes »

En 2014, 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ont été consommés sur des opérations relatives à l'immobilier des cultes en Alsace et en Moselle.

En 2015, 0,7 M€ en AE et en CP seront consommés sur des opérations relatives à l'immobilier des cultes en Alsace et en Moselle.

Chaque année, ces crédits sont employés à plus de 80 % pour les travaux de mise en conformité et de sécurité de ces bâtiments.

Le montant des crédits nécessaires en 2016 pour effectuer l'ensemble des travaux de mise en sécurité et d'entretien des bâtiments cultuels dont l'État est le propriétaire en Alsace et en Moselle s'élève à 0,7 M€ en AE et CP.

## CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR (216)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>270 405 750</b>	<b>114 668 772</b>	<b>107 990 614</b>	<b>125 900 072</b>	<b>107 055 090</b>	<b>135 511 917</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 216 porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère (action 06).

La stratégie pour 2015 est structurée autour de deux axes :

- poursuivre les efforts faits en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection juridique des fonctionnaires, par la mise en œuvre du plan d'actions piloté par la DLP AJ ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

**Opérateurs rattachés au programme**

Un seul opérateur est rattaché au programme 216 : le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État :
  - améliorer le recensement du patrimoine immobilier de l'État ;
  - connaître l'état du parc immobilier par la réalisation des contrôles réglementaires.
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :
  - améliorer la conservation du patrimoine immobilier de l'État ;
  - améliorer la gestion des projets immobiliers ;
  - améliorer l'efficacité de la gestion immobilière ;
  - rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap ;
  - maîtriser l'évolution du coût des loyers.
- être un État exemplaire :
  - réduire l'impact environnemental du parc immobilier de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Le programme 216 supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement du périmètre immobilier de l'administration centrale (loyers, loyers budgétaires, LOA, entretien, maintenance préventive et curative). La part des dépenses d'investissement se réduit progressivement et est principalement constituée des remboursements du capital des LOA des sites de Levallois (DCRI) et Issy-les-Moulineaux (DGGN).

Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État

L'administration centrale du ministère met à jour les caractéristiques de son parc immobilier dans le module Chorus RE-FX. Il procède de même au sein de son application ministérielle, Géaude, offrant une connaissance plus fine et plus opérationnelle pour la réalisation des missions dévolues.

Le programme 216 finance, conjointement avec le programme 309, le marché de contrôles réglementaires périodiques sur l'ensemble des sites de son périmètre.

### Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État

Le programme 216 finance l'ensemble des marchés de maintenance et d'entretien, couvrant plusieurs sites du périmètre de l'administration centrale, qu'ils soient domaniaux ou locatifs. Cette mutualisation permet la réalisation d'économie d'échelle. Cette politique de mutualisation est couplée avec la mise en œuvre de marchés multiservices ou multi-techniques sur les sites les plus significatifs.

L'administration centrale met en œuvre la seconde révision de son SPSI adopté en 2008. Une étape intermédiaire a été lancée en 2013 pour poursuivre le regroupement des services de soutien sur un second site en vue de ne maintenir à terme sur le site de Beauvau que les fonctions stratégiques du ministère. Ce projet se concrétisera par le regroupement à l'été 2015 de services de l'administration centrale actuellement disséminés sur plus de 11 sites dans un immeuble situé dans l'est parisien (Le Garance). Un bail en l'état futur d'achèvement assorti d'une option d'achat via un crédit-bail a été signé le 28 mai 2014 à cette fin.

L'administration centrale a signé l'ensemble des conventions d'utilisation des sites domaniaux qu'elle occupe, hors deux non finalisées qui concernent des sites partagés avec d'autres ministères (ministère des affaires étrangères à Oudinot et ex-DATAR rue de Penthièvre).

Le programme 216 finance l'essentiel des aménagements de locaux liés à des mouvements de services sur sites domaniaux ou locatifs. Ceux-ci ont été nombreux depuis 2006. Ont notamment été conduits dernièrement la mise en place du service de la protection au sein de la direction générale de la police nationale en 2013, le regroupement de la direction de la coopération internationale et de la DCPJ à Nanterre en 2014. Seront réalisés, entre fin 2014 et 2015, les aménagements en lien avec différentes créations récentes (transformation de la DCRI en DGSI, créations du service statistique ministériel de sécurité intérieure et du service central de renseignement territorial, renforcement de l'unité de lutte de la coordination de la lutte anti-terroriste, etc.).

L'importante cession de l'immeuble abritant l'ancien siège de la DGGN à Paris, rue Saint Didier, a été réalisée en 2013.

### Être un État exemplaire

Les marchés relatifs à l'immobilier de l'administration centrale prévoient quasi systématiquement des clauses sociales et/ou de protection de l'environnement (produits d'entretien, nettoyage, déchets...).

Les travaux éligibles en résultant font l'objet systématique de CEE dont le produit peut être réinvesti dans de nouveaux travaux d'économies d'énergie.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les données d'exécution 2014, issues de restitutions CHORUS, reprennent celles présentées au contrôleur budgétaire dans le cadre de l'avis au programme 2015 du programme 216.

Les données budgétaires 2015 et 2016 correspondent à la répartition des crédits actée avec la direction du budget dans le cadre de la préparation de la LFI 2015 et du PLF 2016.

### Méthodes de calcul

Les chiffres retenus correspondent aux dépenses du programme 216 (AE/CP) consacrées aux loyers, à l'entretien immobilier et aux travaux effectués par le bureau de la gestion des sites d'administration centrale (hors immobilier social) et le bureau des affaires immobilières des préfetures, de la police et de la sécurité civile (pour l'immobilier social).

Les données d'exécution ont pu faire l'objet de retraitements pour neutraliser les erreurs d'imputation en gestion.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

#### Grands chantiers immobiliers conduits dans le cadre du programme 216 en 2014-2015 :

- regroupement des services de la DCI (direction de la coopération internationale) et de la DCPJ (direction centrale de la police judiciaire) au sein de l'immeuble sis 106 rue des Trois Fontanot à Nanterre.

En 2014, la prise à bail du 106 rue des Trois Fontanot à Nanterre a répondu aux enjeux de rationalisation des implantations de la DCI et de la DCPJ (passer de 6 baux à 2) et de mise en conformité opérationnelle des services : regroupement de l'ensemble des services de la DCPJ sur seulement 2 adresses, regroupement de tous les effectifs de la DCI auparavant disséminés sur plusieurs adresses et plateaux, accueil des augmentations d'effectifs de policiers suite à la création d'une « cellule Corse » et du renforcement des offices de lutte contre la délinquance financière.

- la poursuite des opérations de rationalisation immobilière et financière du parc locatif.

En 2015, l'immeuble Garance, situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a été livré. Il permet d'accueillir sept services (IGPN, DCPAF, DCCRS, SAELSI, DGSCGC, DGEF, DSCR) auparavant répartis sur 11 sites parisiens et représentant 1 350 agents.

D'une grande qualité constructive (HQE, BREEAM), il s'inscrit totalement dans la politique de développement durable engagée par le ministère, confirme l'orientation de ses implantations dans l'est parisien et permettra de générer des économies d'exploitation et de maintenance par la mutualisation des fonctions supports sur ce site.

#### Perspectives :

Le regroupement des services centraux de la Police nationale à Nanterre ainsi que celui au sein de l'immeuble Garance vont permettre au ministère de rationaliser la distribution des services au sein de l'îlot Beauvau, dans la perspective notamment de la cession au 1<sup>er</sup> semestre 2016 de 2 immeubles sur le site rue Cambacérès et rue de Penthièvre.

En 2016, le site d'Asnières, précédemment occupé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) ayant déménagé sur le site de Garance, sera occupé par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) dans le cadre de la montée en puissance des effectifs de cette direction, conformément à la volonté exprimée par le ministre.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière à l'horizon de 2023 du ministère de l'intérieur prévoit d'installer les services et agents des sites « Lumière » et « Garance » sur une emprise domaniale unique.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ (CNAPS)

Sources des données

WinM9 (outil comptable).

Méthodes de calcul

La valorisation financière intègre les charges de fonctionnement relatives aux :

- locations et charges,
- travaux d'entretien,
- électricité,
- assurance bâtiment.

La valorisation financière intègre les charges d'investissement relatives aux installations générales, agencements et aménagements.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

La loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 ont créé le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Il est chargé de l'agrément, du contrôle et du conseil de certaines professions de sécurité privée régies par la loi du 12 juillet 1983.

Le CNAPS est compétent à l'égard de l'ensemble des activités mentionnées au titre I du livre VI du Code de la sécurité intérieure (surveillance et gardiennage, surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, transports de fonds et de valeurs, protection physique des personnes, sécurité cynophile, sûreté aéroportuaire) ainsi que de celles des agences de recherches privées relevant du titre II du livre VI du même code. Toutes les entreprises privées de sécurité mais aussi les services internes de sécurité des entreprises qui en sont dotées relèvent de la compétence du CNAPS.

Le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011, modifié par décret n° 2014-901 du 18 août 2014 précise les missions et prérogatives, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil national des activités privées de sécurité.

### Investissement : travaux

Les dépenses d'investissement en 2014 ont concerné la réinstallation de la délégation territoriale Antilles-Guyane dans le parc privé, suite à la reprise par la Préfecture de Martinique des locaux précédemment occupés.

Le budget 2015 prévoit les travaux d'aménagement « preneur » dans le cadre de la relocalisation de la délégation territoriale Ile-de-France à AUBERVILLIERS.

### Electricité

Il est encore difficile de stabiliser les données relatives à la consommation EDF en raison des différents modes d'occupation des locaux et de leurs évolutions (déménagement de la délégation territoriale Antilles-Guyane et Nouvelle-Calédonie en 2014, locaux supplémentaires d'archives pour le siège et la délégation territoriale Sud en 2015), d'autant plus que :

- la consommation du siège a fait l'objet d'une re-facturation par le propriétaire en 2014 au titre des charges,
- plusieurs sites ont été déployés en cours d'année et la proratisation est peu fiable en raison des consommations saisonnières et de la prise en charge des chauffages / climatisation en individuel (avec impact sur consommation EDF) ou collectif (régées au titre des charges communes).

### Ecart de loyer

En 2014, la hausse de 395 062 € correspond aux franchises de loyer du siège (9 mois) et de la délégation territoriale Nord (3.5 mois).

L'augmentation prévue, en 2015, de 46 621.95 € prend en compte le loyer supplémentaire de la délégation territoriale Antilles-Guyane (suite à son déménagement en septembre 2014) ainsi que la prise à bail pour des locaux d'archives pour le siège et la délégation territoriale Sud.

### Charges locatives

Les augmentations respectives entre 2013 - 2014 et 2014 - 2015 pour les charges locatives sont liées aux différentes prises à bail pour la délégation territoriale Antilles-Guyane en 2014 ainsi que les nouveaux locaux d'archives du siège et de la délégation territoriale Sud en 2015.

### Travaux d'entretien

Les dépenses liées aux travaux d'entretien ont été stabilisées en 2015 suite au déploiement de l'ensemble des sites du CNAPS, les déménagements de 2 délégations territoriales (Antilles-Guyane et Nouvelle-Calédonie) et la prise à bail de locaux d'archives pour le siège et la délégation territoriale Sud.

### Assurances

Ces dépenses sont stables.

Les écarts infimes constatés sont liés à l'évolution des surfaces louées (nouveaux locaux pour la délégation territoriale Antilles-Guyane, locaux d'archives du siège et de la délégation territoriale Sud).

## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES (154)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité du programme 154 est d'accompagner le renforcement et l'adaptation des filières agricoles, alimentaires et des territoires à ces nouveaux enjeux.

Trois objectifs accompagnent son action, avec six indicateurs et des sous indicateurs associés :

- Le premier objectif est « améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires ». L'atteinte de cet objectif conduit à la mise en œuvre par l'État d'un ensemble de mesures (cf. actions 1, 2 et 3) qui s'inscrivent notamment dans le plan agro-écologique dont le but est de conforter en priorité des filières agricoles et agroalimentaires, tout en faisant de l'environnement un atout de compétitivité. Cet objectif se décline en trois objectifs opérationnels (correspondant aux anciens objectifs 1, 2 et 3) :

- renforcer l'organisation économique et assurer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires sur les marchés national et international,
- développer et promouvoir la production agricole sous signes officiels de qualité,
- concilier activités économiques et préservation des milieux.

Il est évalué au travers de trois indicateurs :

- part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U),
- taux de pénétration de l'assurance récolte,
- part des surfaces agricoles contractualisées en zone Natura 2000 sur le total des surfaces agricoles en zone Natura 2000.
- Le deuxième objectif qui vise à « favoriser l'attractivité des territoires ruraux » se traduit par la mise en œuvre de l'action 3 destinée à la gestion équilibrée du territoire. Cet objectif sera évalué par deux indicateurs relatifs à l'installation des jeunes agriculteurs aidés : « taux de renouvellement des chefs d'exploitation » et à l'occupation des zones défavorisées : « part des exploitations en zones défavorisées dans l'ensemble des exploitations ». La stabilité des exploitations en zone défavorisée est l'un des enjeux majeur de la politique agricole de l'État.
- Le troisième objectif : « mettre en œuvre les politiques agricoles communautaires et nationales dans des conditions optimales de coût et de qualité de service » (action 5) vise au financement et à la maîtrise des coûts de gestion des actions déployées dans le cadre du programme et dans le contexte de la PAC. L'indicateur « coût de gestion des aides PAC » évalue cet objectif à travers la prise en compte du coût complet de la mise en œuvre du programme réalisée par les opérateurs, l'administration centrale et les services déconcentrés.

Le programme vise à intervenir en synergie avec les fonds communautaires pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits. Le programme est structuré autour des 5 actions suivantes :

- adaptation des filières à l'évolution des marchés,
- gestion des crises et des aléas de production,
- appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles,
- gestion équilibrée et durable des territoires,
- moyens de mise en œuvre des politiques publiques et gestion des interventions.

#### **Opérateurs rattachés au programme**

- l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- l'Agence de services et de paiements (ASP)
- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
- FranceAgriMer (FAM)
- l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM)
- l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO).

#### **CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

##### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Au sein de l'axe « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État », le sous-axe qui vise à rationaliser le patrimoine immobilier de l'État correspond aux enjeux actuels. L'action 15 « moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions » intègre l'ensemble des dotations de fonctionnement (subventions pour charge de service public) des opérateurs rattachés au programme.

##### **Contribution du programme à la politique transversale**

Les opérateurs rattachés au programme 154 ont pour objectifs de rationaliser leurs implantations, d'optimiser l'occupation des locaux et d'améliorer les performances énergétiques de leur parc immobilier.

Les actions menées spécifiquement par chaque opérateur sont décrites dans la documentation opérateurs.

Remarque : ces montants ne correspondent qu'aux seules dépenses effectués au titre de l'immobilier de l'État, directement sur le programme ; les dépenses immobilières des opérateurs, détaillées dans le texte ci-dessous ne sont pas comptabilisées ici.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)

#### Sources des données

Les données relatives à 2014 sont directement issues de la comptabilité analytique de l'Agence.

#### Méthodes de calcul

Les montants exprimés sont en HTR (HT reconstitué). L'ASP étant assujetti partiel à la TVA, le HTR exprime la charge budgétaire réelle.

#### Analyse de l'évolution des crédits

La création de l'ASP résultant de la fusion du CNASEA et de l'AUP, la politique immobilière de l'établissement a dû intégrer depuis 2009 certains aspects particuliers liés à la diminution du nombre d'implantations en région, tels que la valorisation des surfaces lors des aménagements des sites de regroupement ou la cession systématique des locaux sans usage.

L'évolution et la répartition des crédits entre fonctionnement et investissement sont donc directement liées aux évolutions des surfaces, à celles du nombre d'implantation et à celles relatives aux statuts d'occupation.

Ces principes ont conduit à mener les opérations suivantes :

- l'ensemble des actions menées en 2014 a contribué à la suppression de la taxe foncière et des charges de copropriété pour le site de Rennes, à la rationalisation des espaces loués ainsi qu'à la négociation du loyer pour le site de Rouen, à la valorisation des surfaces pour le site de Limoges et à la conformité des locaux de Montpellier. Les opérations exécutées en 2015 vont entraîner une diminution globale de la SUB de 466 m<sup>2</sup> à l'échelle des sites en région, la suppression des charges de copropriété et de la taxe foncière pour le site de Marseille, la valorisation des surfaces du site de Maison Dieu, et enfin la rationalisation des surfaces et l'acquisition de 220 m<sup>2</sup> supplémentaires pour le site de Rouen.

#### Pour les années 2016 - 2017

D'autres projets initiés en 2015 ne se réaliseront qu'en 2016 et 2017 et entraîneront des cessions ultérieures; il s'agit de :

- l'opération de déménagement de la DR de la Réunion dans un immeuble à construire dont la livraison est prévue dernier trimestre 2016 / premier trimestre 2017,
- l'opération de déménagement de la DR Guyane dans les locaux anciennement occupés par la DAAF à horizon fin premier semestre 2016,
- la cession programmée des anciens locaux AUP de Dijon à une société de promotion immobilière chargée de la réhabilitation de l'immeuble (délai de 18 mois entre promesse et acte de vente),
- en 2017, les cessions des anciens locaux du CNASEA occupés précédemment par les DRs de la Réunion et celle de Haute-Normandie.

Les impacts budgétaires de ces opérations en fonction de leur niveau de maturité seront pris en compte pour la construction des budgets initiaux 2016 et 2017.

### INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION (IFCE)

#### Sources des données

Les données agglomérées sont issues du compte financier 2014 ainsi que du budget primitif 2015.

Les données chiffrées pour les dépenses de fonctionnement sont issues des enregistrements comptables tenus par l'établissement à l'aide du progiciel SIREPA. Elles correspondent à l'exploitation des mandats 2014 par activité analytique et comptes d'exécution listés dans l'annexe.

#### Méthodes de calcul

Ce sont celles préconisées par France Domaine.

Suivant le principe de continuité, les méthodes de calcul retenues sont celles précédemment utilisées pour les exercices 2013 et 2014.

La seule prise en compte des comptes d'exécution 6132 et 6152 ne rend pas compte de la totalité des dépenses immobilières. La comptabilité analytique de l'IFCE reprend un périmètre plus large intégrant notamment les fluides et les taxes foncières.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Le réseau territorial actuel des sites de l'IFCE nécessite un niveau de maintenance curative et préventive incompressible et quasi-indépendant du taux d'occupation des installations. La cession de haras ou de centre technique ne se traduit pas par une baisse de dépenses de fonctionnement, car ces immeubles étaient déjà désaffectés et inoccupés.

Mi 2015, la création de l'établissement public du Pin, engagée par la Loi d'avenir, n'a pas encore connu de traduction budgétaire.

Pour l'année 2016, la politique immobilière de l'IFCE devrait marquer un net infléchissement par la réduction programmée des emprises du réseau territorial sans que l'empreinte budgétaire soit immédiatement perceptible à l'exception des dépenses de IEPA du Pin qui ne devraient plus être intégrées.

## **INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (INAO)**

Sources des données

Les données sources sont issues du compte financier 2014 et budget primitif 2015.

Méthodes de calcul

Méthodes proposées par France Domaine.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

En 2015, l'INAO envisage de grouper le bureau des données cartographiques sur le site d'Avignon et de fermer l'hébergement provisoire de Chambéry ainsi que celui de Villefranche sur Saône (fin 2015).

Le site de Hyères doit déménager sur un nouveau site. L'économie réalisée en 2014 (loyer et charges) est de 118 000 €.

## **FRANCEAGRIMER**

Source des données

Les données proviennent de l'exécution budgétaire 2014 et plus précisément des dépenses directement imputables à l'immobilier. Elles sont retraitées pour ne tenir compte que des dépenses propres à FAM.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

- restitution d'une surface de 45 m<sup>2</sup> sur le site de Bergerac à compter du 01/01/2015
- vente des locaux de bureaux à AMIENS en janvier 2015 - ORLEANS en cours
- mise à jour du bail régional de Nîmes, Trèbes et Eauze en cours, le bail de Gaillac est résilié
- déménagement du site d'Angers prévu en novembre 2015
- mise à disposition d'une surface de 3427,36 m<sup>2</sup> pour l'arrivée de l'ONF en fin d'année
- vente des parcelles sur les communes de Châtres sur Cher, Mennetou sur Cher et Mur de Sologne pour un montant de 1000 €.

## **OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER (ODEADOM)**

Sources des données

L'ODEADOM n'a pas de politique immobilière en tant que tel (pas d'investissement immobilier).

L'ODEADOM n'est pas "preneur à bail" mais plutôt un sous-locataire "occupant" de l'Arborial auquel Franceagrimer facture une partie du loyer au regard de la surface qu'il occupe au sein de l'Arborial.

Ainsi les dépenses de fonctionnement estimées pour 2015 représentent le coût du loyer, des charges locatives et du petit entretien au titre des conventions de mutualisation passées avec Franceagrimer.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Pas d'investissement prévu pour 2015 à ce titre.

## FORÊT (149)

---

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 149 participe à l'action du ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la forêt à la conduite de la politique forestière de l'État : il vise à accroître la compétitivité et le dynamisme de la filière dans un cadre de gestion durable des forêts. La forêt française génère, grâce à son exploitation et aux activités liées à la transformation du bois, de nombreux emplois concourant de manière significative au développement des territoires ruraux. L'affirmation de la filière se fait dans un contexte mondial très concurrentiel. La forêt et le bois participent également à la gestion durable du territoire, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, aux loisirs ou aux paysages. La prévention des risques pouvant survenir en forêt ou dans les formations végétales assimilées (actions de défense des forêts contre les incendies, avalanches, érosion hydrique en montagne) est l'un des impératifs de la gestion durable. Dans l'ensemble de ces domaines, le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire apporte son concours technique et financier.

#### **Opérateurs rattachés au programme**

- le Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- l'Office national des forêts (ONF).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme participe à la mise en valeur du patrimoine forestier de l'État, en l'occurrence celui de la forêt domaniale. Ceci reste néanmoins une tâche confiée à l'opérateur ONF et les moyens du programme n'y contribuent qu'indirectement. En effet, pour se faire, l'Office National des Forêts dispose des produits issus des forêts propriété de l'État.

#### **Contribution du programme à la politique transversale**

Concernant le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et l'Office nationale des forêts (ONF), ces opérateurs poursuivent leurs efforts en termes de rationalisation des implantations et de l'occupation des locaux. L'ONF est plus particulièrement engagé dans une opération de vente de maisons forestières du fait de l'évolution des modalités de la gestion forestière et de la réduction du nombre d'agents logés en forêt.

Remarque : ces montants ne correspondent qu'aux seules dépenses effectuées au titre de l'immobilier de l'État, directement sur le programme ; les dépenses immobilières des opérateurs, détaillées dans le texte ci-dessous, ne sont pas comptabilisées ici.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### **CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CNPF)**

Méthodes de calcul

Les méthodes sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les faits marquants pour 2014 sont :

- acquisition des bureaux dont le CNPF était locataire à Auxerre (89) pour un montant de 135 000 € le 29/12/2014
- acquisition d'un garage à Dijon (21) près des locaux du siège du CRPF pour un montant de 13 000 € le 07/08/2014
- acquisition des bureaux occupés en location à Champagnole (39) le 18/12/2014 pour un montant de 56 820 €
- location d'un bureau supplémentaire à Saint-Pierre-lès-Nemours (77)
- location de nouveaux locaux dans le Lot à Lacapelle-MArival (46)
- location de bureaux à Gap (05)
- convention de mise à disposition gratuite d'un bureau à Nontron (24)
- convention de mise à disposition gratuite d'un bureau à Montignac (24)
- location d'un bureau à Casteljaloux (47)
- déménagement de l'antenne de Monsols au Col de Crie (69)
- résiliation du bail de Vaugneray (69)
- déménagement de l'antenne de Bellegarde sur Valserine pour Châtillon en Michaille (01)
- réduction de la surface des locaux loués à Saint-Badolph (73)
- location de locaux à Bar le Duc (55).

Le total des dépenses d'investissement immobilier 2014 s'élève à 296 641 €, acquisition, installation, aménagement compris.

Ces investissements vont principalement dans le sens d'une réduction des frais de fonctionnement par l'acquisition de bureaux dont le CNPF était locataire (Auxerre et Champagnole). Les travaux réalisés concernent l'entretien courant et divers aménagements pour améliorer les performances énergétiques des locaux.

Les dépenses de fonctionnement immobilier 2014 s'élèvent à 1 771 889 €, y compris une dotation aux amortissements de 328 389 €.

Les faits marquants pour 2015 sont :

- déménagement de l'antenne d'Angoulême (16)
- suppression de l'antenne d'Aix-en-Provence (13)
- déménagement de bureaux de Corte à Vivario (20)
- convention de mise à disposition gratuite à Lembeye (64)
- suppression de l'antenne de Privas (07)
- location de bureaux à Ambert (63)
- fermeture de l'antenne du Mayet de Montagne (03)
- location d'un bureau supplémentaire à Chartres (28).

En l'absence de la SCSP 2015, le CNPF fonctionne par prélèvement sur son fonds de roulement. De ce fait, les dépenses d'investissement immobilier 2015 sont strictement réduites à l'entretien courant et quelques aménagements, avec une prévision de dépenses d'investissement de 111 000 €.

En matière de fonctionnement immobilier, les prévisions du BI 2015 s'élèvent à 1 600 000 €, avec le souci de réduire le poste "location immobilière".

## OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

### Sources des données

Les données sources sont issues des comptes financiers de l'établissement.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Conformément à la convention entre l'État et l'ONF signée le 26 décembre 2012, l'ONF a perçu en 2014 de l'État 2.836.570 € au titre de la rétrocession du produit de la vente des immeubles domaniaux afin d'assurer l'entretien courant du parc utile à l'office.

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION (206)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 206 regroupe les crédits du ministère chargés de l'agriculture destinés à prévenir les risques sanitaires et phytosanitaires. La direction générale de l'alimentation (DGAL) a pour mission de renforcer la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé des consommateurs et de la capacité exportatrice de notre agriculture.

Ces prescriptions s'exercent sur la base des normes internationales et des législations européennes et nationales en vigueur que la DGAL contribue à élaborer et de l'intervention des services d'inspection qu'elle coordonne dans les départements et les régions. Elles s'effectuent dans le cadre d'une approche globale qui nécessite d'anticiper les risques, de les évaluer et de prévoir leur évolution.

Les crédits du programme 206 sont répartis entre les actions suivantes :

- prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale ;
- lutte contre les maladies animales et protection des animaux ;
- prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires ;
- acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires ;
- élimination des farines et des coproduits animaux ;
- mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation ;
- qualité de l'alimentation et offre alimentaire.

La sous-action 42 au sein de l'action n° 4 est relative aux moyens alloués à l'Agence Nationale chargée de la Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), chargée de conduire l'évaluation du risque sanitaire et d'apporter un appui scientifique et technique (notamment au travers d'un réseau de laboratoires nationaux) pour la définition des mesures de gestion du risque.

### Opérateur rattaché au programme

L'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSÉS) est le seul opérateur rattaché au programme 206.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme s'inscrit dans la politique immobilière de l'État par un souci de rationalisation de ce patrimoine (axe 4). L'adaptation du patrimoine aux missions et le souci d'une occupation performante sont visibles dans la perspective de la construction du siège de l'Anses à Maisons-Alfort.

#### Contribution du programme à la politique transversale

L'ordonnance n° 2010-18 du 7 janvier 2010 portant création d'une agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dénommée Anses, a fusionné l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Son

organisation est précisée par le décret n° 2010-719 du 28 juin 2010 relatif à l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

L'Anses, placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour l'évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise. Elle fournit aux autorités compétentes l'information et l'appui nécessaires à la gestion des risques.

Par décision interministérielle du 27 octobre 2010, l'Anses a été autorisée à engager une opération de type autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT-location) sur le site de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) pour construire un immeuble de bureaux destiné à accueillir le siège de l'Anses et regrouper ainsi ses équipes actuellement situées sur trois sites à Maisons-Alfort.

Le déménagement des équipes a été organisé en novembre 2014.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSÉS)

#### Méthodes de calcul

L'assiette des dépenses immobilières correspond pour 2014 aux dépenses d'investissement du compte financier comptabilisées dans les destinations afférentes. Pour 2015, il s'agit du montant des opérations immobilières inscrites au BI.

#### Sources des données

Les données sources sont le compte financier 2014 et le BI 2015.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Concernant les opérations immobilières, les faits marquants de 2014 se caractérisent par :

- 1,3 M€ relatifs aux travaux de construction de la plate-forme d'infectiologie L3 sur le laboratoire de Maisons-Alfort ;
- 0,24 M€ de réalisations sur Ploufragan au titre de la fin des travaux sur le bâtiment EOPS ;
- le paiement de travaux réalisés sur le nouveau siège – bâtiment COPERNIC à hauteur de 0.8 M€ et relatifs à des modifications demandées par rapport au programme initial. Cette dépense est très spécifique à l'exercice 2014 et a fait l'objet d'un budget rectificatif pour être intégrée à la prévision budgétaire dans le cadre d'un financement par prélèvement sur fonds de roulement ;
- 0,1 M€ de travaux pour le laboratoire de santé des végétaux au titre du site de Lempdes (Clermont-Ferrand) avec l'extension et la réhabilitation d'un bâtiment ;
- l'extension du local de traitement des effluents à Atton pour le laboratoire de Nancy rage (200 k€) et la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne loge du gardien à Lyon (200 k€).

Au titre des travaux courants, figurent de multiples opérations pour l'entretien et le maintien des sites.

2015 va se caractériser par l'affectation de crédits au titre de la finalisation d'opérations débutées les années précédentes. Il s'agit en particulier :

- de la finalisation de la construction de la plate-forme d'infectiologie de Maisons-Alfort,
- des travaux d'extension pour le laboratoire de santé des végétaux de Clermont-Ferrand,
- la construction d'un hangar d'ensilage sur Ploufragan,
- la mise aux normes CVC pour le laboratoire de Sophia.

L'investissement 2015 portera également des travaux sur le site du campus de l'école vétérinaire dans le cadre de la poursuite de l'aménagement lié à la création du nouveau bâtiment.

Les travaux du réaménagement et d'agrandissement du laboratoire de Boulogne sur mer seront lancés en 2015.

## CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE (215)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>19 779 369</b>	<b>27 703 263</b>	<b>24 834 683</b>	<b>31 760 647</b>	<b>28 352 078</b>	<b>32 455 564</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 215 est le programme de soutien transversal à l'ensemble des programmes concourant à l'action du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. La Secrétaire générale est le responsable de programme.

Les dépenses immobilières du programme concernent :

- en métropole, les sites de l'administration centrale (action n° 1 « moyens de l'administration centrale »),
- dans les départements ultramarins, les sites des Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),
- les dépenses d'investissements immobiliers (action n° 4 « moyens communs ») correspondant pour l'essentiel à des chantiers de modernisation engagés par le ministère pour rénover son patrimoine et l'adapter aux exigences de performance et de qualité attendus.

**Opérateur rattaché au programme**

- l'institut national de formation professionnelle du ministère de l'agriculture (INFOMA) est le seul opérateur rattaché au programme 215.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme 215 participe de manière volontariste à la politique immobilière de l'État, en cohérence avec les axes stratégiques portés dans un cadre interministériel : « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « être un État exemplaire ». Ces objectifs de performance se traduisent par une optimisation du parc immobilier, une rationalisation du patrimoine et une efficacité accrue de la gestion.

**Contribution du programme à la politique transversale**Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière conduit à une rationalisation des implantations d'administration centrale : rénovation des deux pôles parisiens (premier pôle Varenne-Barbet de Jouy et second pôle Lowendal-Vaugirard) et abandon des implantations de Maine (remis à terme à France Domaine) et Montreuil.

Trois grands projets ont été initiés pour les territoires ultramarins :

- la reconstruction de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de Guyane (livrée en 2015),
- la réhabilitation de celle de la Réunion (livrée en 2014),
- la réalisation d'une extension des bâtiments de la DAAF de la Martinique (Le début des travaux est prévu en 2015).

Le MAAF est également associé au ministère de l'écologie et du développement durable, pour un projet en Guadeloupe consistant à regrouper tous les agents de la DAAF et de la DEAL sur deux sites. Par ailleurs, un projet de construction d'un nouveau site pour la DAAF de Mayotte est à l'étude.

Être un État exemplaire

L'accessibilité des sites du ministère aux personnes en situation de handicap et la réduction de l'impact environnemental constituent deux aspects fondamentaux des travaux engagés sur les différents sites. Une rénovation et une optimisation des locaux sont en cours ou actées notamment pour les sites parisiens :

- rue de Varenne afin de garantir un entretien préventif et une valorisation du patrimoine historique,
- rue Barbet de Jouy après le départ de la Direction de l'immigration (ministère de l'intérieur),
- avenue de Lowendal pour obtenir un bâtiment de bonne qualité environnementale,
- rue de Vaugirard, dont le coût des travaux sera pris en charge à 75 % par le propriétaire.

Ces travaux permettront d'optimiser les surfaces disponibles (bureaux et espaces divers), dans un cadre respectueux des agents nouvellement accueillis après leur départ depuis les sites cédés et s'inscrivant dans une logique de développement durable (maîtrise des dépenses de fluides notamment...).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données

Synthèse détaillée des briques de dépenses immobilières (données communiquées par le Bureau des Budgets et des Opérateurs).

Méthodes de calcul

Méthode préconisée par France Domaine.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

Les orientations budgétaires pour 2015 et 2016 traduisent la mise en œuvre du nouveau Schéma pluriannuel de stratégie immobilière du MAAF validé le 22 juin 2014.

L'objectif principal en ce qui concerne l'Administration centrale est de regrouper les effectifs parisiens sur 2 pôles, le premier composé de sites dont l'État est propriétaire (Varenne-Barbet de Jouy et Lowendal) et le second d'un site loué (Vaugirard).

Le SPSI prévoit également que cette nouvelle implantation des services du MAAF s'accompagne d'un programme de réhabilitation des sites concernés afin de rationaliser les locaux pour permettre de densifier leur occupation, de remettre aux normes les bâtiments et d'améliorer leur performance énergétique.

Pour ce faire, des opérations structurantes ont été lancées dès 2014 sur chacun des sites.

Concernant l'implantation de la rue de Lowendal, destinée principalement à héberger la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, les études sont en cours, le permis de construire a été obtenu le 18 août 2015 et il est prévu de réaliser les travaux sur une année, de fin 2016 à fin 2017 pour un coût estimé à 6,5 M€.

Concernant le site de Barbet de Jouy, celui-ci va également faire l'objet de travaux structurants pour permettre de réunir, au départ du ministère de l'intérieur, en novembre 2015, la partie du bâtiment aujourd'hui utilisée par la Direction des étrangers en France avec celle occupée par le MAAF.

Les études en cours de validation ont permis d'identifier les premiers travaux à réaliser fin 2015, c'est-à-dire dès la prise en charge par le MAAF des surfaces libérées (4.600 m<sup>2</sup>) par la DGEF. Des travaux plus lourds de mise en conformité devront ensuite être réalisés à partir de 2016.

A noter que le produit de cession de l'immeuble domanial de l'avenue du Maine est destiné à financer les travaux du pôle Varenne / Barbet de Jouy.

Enfin, la rénovation du site de Varenne engagée depuis 2013 (accessibilité, rationalisation des espaces de travail et amélioration de la performance énergétique) va permettre de disposer des deux premiers bâtiments rénovés à partir de fin 2015. Comme prévu dans le programme initial, les bâtiments suivants vont faire l'objet d'une seconde tranche de travaux qui débutera en 2016. Le coût total de l'opération est estimé à 25 M€ à mobiliser sur une durée de 7 ans.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **INFOMA**

Sources des données

Compte financier de l'exercice 2014, BI et BR1 de l'exercice 2015, documents approuvés par le Conseil d'administration de l'EPN.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Pas de faits réellement marquants sur les gestions 2014 et 2015.

Poursuite du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'INFOMA depuis sa présentation et validation en 2010 ; ce schéma ne présentait pas de projet de grande ampleur du fait de l'état des bâtiments concernés et d'une rationalisation déjà très avancée du nombre d'implantations.

La stratégie retenue et qui se poursuit consiste à réaliser les travaux d'entretien et de maintenance courants ; les opérations d'investissements réalisées en 2014, 2015 et prévues en 2016 concernent essentiellement l'optimisation énergétique des bâtiments du siège.

L'établissement est situé sur deux sites :

-le siège de Lyon- Corbas restructuré globalement en 2000 avec des locaux adaptés.

-le centre de Nancy-Velaine où depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 l'INFOMA occupe des locaux de l'ONF (bail de 12 années jusqu'au 30 juin 2022). Cette délocalisation des locaux situés à Nancy vers les locaux de l'ONF participe à l'optimisation de la ressource immobilière sur le long terme.

## RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT (169)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission "Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation", le programme 169 retrace l'ensemble des actions et interventions réalisées au profit du monde combattant, destinées à témoigner la reconnaissance de la nation due aux anciens combattants et victimes de guerre. Il est principalement mis en œuvre au profit des bénéficiaires des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

#### Opérateurs rattachés au programme

- Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) ;
- Institution nationale des Invalides (INI).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES (INI)

Sources des données

Compte financier 2014.

Budget primitif 2015 après budget rectificatif n°1.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles proposés par France Domaine : comptes budgétaires.

#### Analyse de l'évolution des crédits

- Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2015 dans le cadre de la mise en sécurité et de conformité ;
- Budget rectificatif n° 1 au budget 2015 : reprises de crédits concernant des opérations engagées au cours de l'exercice 2014 et qui se poursuivront sur 2015, dont voici les principales :
  - création d'un ascenseur adapté aux handicaps des pensionnaires du bâtiment Robert de Cotte (0,25 M€) ;
  - fin des prestations intellectuelles du schéma directeur informatique (0,11 M€) ;
  - poursuite des travaux d'infrastructure liés au nouveau schéma directeur des systèmes d'information (déplacement de la salle serveur notamment) (0,47 M€)...

## OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONAC-VG)

### Sources des données

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été extraites du logiciel YOLE :

- fonctionnement : fluides : eau, électricité, gaz, chauffage, locations immobilières, charges locatives et de copropriété, travaux d'entretien et de réparation sur immeubles, nettoyage, taxes sur l'immobilier et redevances diverses ;
- investissement : constructions et, le cas échéant, gros travaux en cités administratives.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles proposées par France Domaine : comptes (ou sous-comptes) budgétaires.

Prévisions de dépenses pour 2015 : la présentation du budget de l'ONAC-VG par grandes masses (comptes à deux chiffres) conduit à la non individualisation des crédits dans les différents sous-comptes. Il n'est donc pas possible de communiquer un montant global pour les crédits immobiliers de fonctionnement. Les chiffres figurant dans le tableau à la ligne « fonctionnement » pour 2015 reprennent donc, par défaut, la dépense immobilière constatée en 2014. En revanche, les dépenses d'investissement font l'objet de fiches programme pour l'année 2015, permettant ainsi de communiquer un montant prévisionnel.

Le périmètre retenu pour l'étude comprend l'ensemble des services administratifs, inclus dans le budget principal de l'ONAC-VG, financés sur la subvention pour charges de service public versée par le ministère de la défense, et ne comprend donc pas :

- les établissements médico-sociaux (écoles de reconversion professionnelle et maisons de retraite de l'ONAC-VG) qui fonctionnent sur des budgets distincts du budget principal de l'ONAC-VG et sont financés sur ressources propres ;
- le « pôle d'entretien des sépultures de guerre et hauts lieux de la mémoire nationale » dont les enjeux sont très éloignés de l'immobilier classique de bureaux ou de logements (problématique propriétaire/locataire absente, ratios de surface ou de consommation d'énergie sans signification, etc.) et qui, pour cette raison, reste en dehors du champ de la politique immobilière de l'État.

### Analyse de l'évolution des crédits

Des économies structurelles ont été réalisées dans le cadre de la stratégie de relogement de l'ONAC-VG tendant d'une part, à la réduction systématique des surfaces de bureaux et d'autre part, à une grande sélectivité sur le choix des locaux tant en termes d'état d'entretien que d'accessibilité afin de limiter au maximum les investissements à y réaliser. Conjuguées à la baisse conjoncturelle des charges de chauffage consécutive à un hiver 2014-2015 très doux, les dépenses ont diminué de 0,3 M€.

Concernant plus particulièrement les investissements, l'année 2015 devrait marquer un rattrapage par rapport au faible niveau de dépenses constaté en 2014.

## CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES (165)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>28 297 315</b>	<b>32 165 994</b>	<b>37 898 063</b>	<b>36 484 785</b>	<b>46 241 042</b>	<b>36 768 714</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 165 regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut : le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets et la réalisation d'études et d'expertises juridiques au profit des administrations.

Par sa double fonction, juridictionnelle et consultative, le programme assure la conformité de l'administration française au droit : il est ainsi un des rouages essentiels de l'État de droit dans notre pays.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 165 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action « soutien », qui regroupe notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support. Au sein de la juridiction administrative, l'utilisation de ces crédits, par une structure centrale professionnalisée, s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

La politique immobilière du Conseil d'État et de la juridiction administrative suit quatre priorités :

- adapter les locaux des juridictions à leurs besoins : afin de permettre aux juridictions de fonctionner dans des conditions satisfaisantes, dans un contexte de forte croissance de l'activité contentieuse, il est parfois indispensable de procéder à la restructuration et à l'optimisation des espaces de travail existants. Dans certains cas particuliers, l'extension des locaux, voire le relogement d'une juridiction, peut également s'avérer nécessaire ;
- mettre aux normes et valoriser les bâtiments existants : les bâtiments de la juridiction administrative sont souvent anciens, situés en centre-ville, et quelquefois soumis à des réglementations particulières (classés, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou situés en secteur sauvegardé). L'enjeu essentiel est d'assurer la conformité des bâtiments aux normes en vigueur, notamment celles relatives à l'éco-responsabilité et à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- assurer la sécurité des lieux et des personnes : les juridictions administratives sont confrontées à une augmentation significative des incidents à l'accueil ou lors des audiences qui s'accompagnent parfois d'agressions physiques et de menaces dont sont victimes les magistrats et les agents de greffe. Par ailleurs, elles sont de plus en plus souvent victimes d'intrusions et de vols. Dans ce contexte, un programme pluriannuel de mise en sécurité des juridictions qui comporte, notamment, l'installation ou la mise à niveau des équipements de vidéo surveillance, de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, a été mis en œuvre ;
- accroître l'efficacité de la gestion immobilière : la direction de l'équipement du Conseil d'État s'est engagée dans une démarche de recherche d'économies qui s'appuie essentiellement sur la maîtrise des coûts de maintenance et de fonctionnement courant. La mise en œuvre d'actions transversales, telles que la réalisation de diagnostics thermiques, participe à la réalisation de cet objectif. En outre, une base de données patrimoniale a été créée. Cet outil centralisé permettra de piloter de manière plus efficace la gestion des éléments techniques du parc immobilier de la juridiction administrative.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les données d'exécution 2014 sont issues de Chorus (INF BUD 40).

Les données 2015 et 2016 correspondent aux montants des briques de budgétisation issues du cycle de conférences budgétaires.

### Méthodes de calcul

Utilisation du référentiel de programmation attaché au programme 165 qui permet d'isoler les crédits consacrés à l'immobilier.

Le cas échéant, les résultats obtenus sont affinés en suivant les méthodes préconisées par France domaine (utilisation des comptes PCE pour 2014 ; application d'un taux de variation pour 2015 et 2016).

Les dépenses de personnel sont inscrites en suivant la méthode de l'évaluation du coût d'un ETPT à partir du nombre d'emplois et du montant de la masse salariale, étant précisé que les fonctions immobilières sont centralisées au niveau du secrétariat général du Conseil d'État.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

L'année 2014 a été principalement marquée par l'opération de relogement du tribunal administratif de Fort-de-France. Celle-ci s'est traduite par l'acquisition en fin d'année 2014 d'un bâtiment situé sur la commune de Schœlcher ainsi que par le commencement de travaux d'aménagements réalisés à l'intérieur du bâtiment. D'autre part, des moyens ont été

affectés pour le relogement du Tribunal administratif de Basse-Terre. Enfin, la salle de la section des finances a fait l'objet d'une restauration importante au sein du Palais Royal. Ces travaux, qui ont débuté au second semestre 2014, se termineront courant 2015.

L'année 2015 est marquée par l'extension des locaux de la Cour nationale du droit d'asile et par le lancement des études concernant, d'une part, la restructuration complète du tribunal administratif de Paris, d'autre part, la réfection de la façade dite « Colette » du Palais Royal. En outre, le Conseil d'État réceptionnera les travaux de restauration de la salle de la section des finances ainsi que les travaux d'aménagement du tribunal administratif de Martinique. Des actions prioritaires de sécurisation des juridictions ont également été entreprises.

L'année 2016 sera marquée par l'opération de réhabilitation ou de relogement du tribunal administratif de Nice. Il est également prévu de lancer la première phase de travaux de rationalisation et d'accessibilité du tribunal administratif de Paris, ainsi que les études préalables à la déconstruction du bâtiment accueillant le tribunal administratif de Basse-Terre. Par ailleurs, le Conseil d'État poursuivra les opérations nécessaires à la mise en accessibilité et à la sûreté des bâtiments de la juridiction administrative.

Les dépenses de personnel sont stables sur la période.

## PATRIMOINES (175)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>17 960 358</b>	<b>19 956 388</b>	<b>15 037 656</b>	<b>22 722 459</b>	<b>33 544 819</b>	<b>22 713 459</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La politique patrimoniale de l'État s'articule autour de trois finalités principales :

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et de la France ;
- sauvegarder, protéger, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel dans toutes ses composantes ;
- favoriser la création architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie des Français ;
- encourager les initiatives culturelles locales, développer les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales.

Ces actions visent à familiariser le plus grand nombre à la richesse de l'héritage des générations précédentes, à lui permettre d'y trouver des éléments d'éducation ou de loisir et à déterminer ce qu'il entend transmettre à son tour aux générations futures. Le champ patrimonial concerné par le programme 175 comprend les monuments historiques, les espaces protégés, l'archéologie, les musées, les archives, l'architecture, l'ethnologie et la langue française et les langues de France.

### Opérateurs rattachés au programme

- l'Établissement public du château de Fontainebleau
- l'Établissement public du château de Versailles
- l'Établissement public du musée de Picasso
- l'Établissement public du musée du Louvre
- la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMNGP)
- le domaine national de Chambord
- le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP)
- le Centre des monuments nationaux (CMN)
- l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Les autorisations d'engagement passent de 3,64 M€ à 20 M€ en 2016 en acquisition-construction.

En effet, le site de Pierrefitte des Archives nationales contient des espaces non aménagés en réserve qu'il convient d'équiper. En outre des travaux sont nécessaires dans l'ensemble des sites des archives (Fontainebleau, Roubaix, Paris, Aix-en-Provence).

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

#### Sources des données

Compte financier 2014 (balance d'exécution, montants nets) et budget 2015.

Concernant les annonces et insertions, un pourcentage de 50 % a été retenu correspondant à la proportion de marchés publiés concernant les bâtiments

De plus, l'entretien direct des bâtiments et des jardins est assuré par la direction des bâtiments et des jardins dont les agents sont rémunérés sur le titre 2 du ministère chargé de la Culture.

Concernant l'investissement, les montants inscrits pour le budget 2015 correspondent au montant des crédits ouverts après le dernier budget rectificatif. Le BR1 permet de reprendre tous les crédits non consommés en 2014.

#### Méthodes de calcul

Méthode de France Domaine retenue.

### Analyse de l'évolution des crédits

Après quatre années d'études approfondies qui ont coûté plus de 2,1 millions d'euros, le schéma directeur du château de Fontainebleau a été inscrit au Projet de loi de finances 2015. Une convention de mandat conclue avec l'O.P.P.I.C pour sa mise en œuvre a été approuvée lors du conseil d'administration du 12 novembre 2014.

Le budget de l'Établissement public pour 2015 a été élaboré dans cette perspective, y compris avec son impact sur les besoins d'entretien en fonctionnement.

### ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES.

#### Sources des données

Pour 2014, les données proviennent du compte financier. Les données de 2015 sont issues du Budget Rectificatif n° 2 voté en Conseil d'Administration, le 2 juillet 2015.

#### Méthodes de calcul

Pour le calcul des charges directes, d'investissement et de fonctionnement, le calcul reprend la méthode préconisée par le service France domaine.

Pour le calcul des charges indirectes, l'Établissement n'étant pas pourvu de comptabilité analytique, ont été prises en compte les dépenses de fonctionnement de 2014 et les prévisions de dépenses au BR n° 2 2015 de la Direction du Patrimoine et des Jardins sur les comptes du PCG sur lesquels des dépenses immobilières peuvent être imputées.

## Analyse de l'évolution des crédits

La politique immobilière du château, du musée et du domaine national de Versailles s'inscrit pleinement dans la mission statutaire de l'établissement public qui vise, en particulier, à la réunion des éléments patrimoniaux du domaine royal, leur restauration et leur conservation. Au titre de cette politique, l'établissement public assure, outre un programme ordinaire de restauration, la mise en œuvre du schéma directeur de travaux jusqu'en 2021 et auxquelles s'ajoute une campagne de travaux pour l'accompagnement de ce schéma directeur (pavillon Dufour et Grand Commun). L'EPV assure la programmation, une partie du financement et l'exécution de ce programme – exceptionnel par son ampleur – d'opération d'investissement de nature immobilière. Il rend compte de son pilotage au travers de documents stratégiques centraux : contrat, rapports de performance, schéma pluriannuel de stratégie immobilière et bilans associés.

En 2014 et en fonctionnement, les coûts des travaux d'entretien immobilier progressent de 668 K€ liés notamment aux opérations suivantes : maintenance des modules supplémentaires de la base vie, curage de chambre d'eau fait une année sur deux, nettoyage des marches du Grand Trianon pour la visite d'État du président de la République populaire de Chine, entretien renforcé des sols et des bancs du parc, travaux de maintenance, d'entretien et de réalisation de câblage voix, données, images, mise en conformité des ascenseurs et monte-charge, travaux suite à vandalisme sur les portes et les portails, constitution d'un lot de pièces de rechange pour la radiotéléphonie, travaux sur la zone logistique Neptune et les Mortemets – démolitions de transformateurs-, travaux dans le Grand commun – traitement de la charpente et régie recettes-, nettoyage des bois morts sur les grands platanes autour de la pièce d'eau des Suisses, reprise d'étanchéité, réparation des maçonneries et désherbage des allées et des cours pavées.

De plus, en lien avec l'activité intense de travaux, la base vie a été agrandie en 2014 de modules complémentaires à la structure initiale afin d'accueillir les équipes des entreprises intervenant sur le site et, en conséquence, ce qui s'est traduit par des coûts supplémentaires de location immobilières de +150 K€.

Les dépenses immobilières de fonctionnement ont été financées sur fonds propres, issus de la billetterie et des activités de valorisation du site et sur mécénat.

En investissement, les grandes opérations d'aménagement prévues au schéma directeur se sont poursuivies en 2014. Celle concernant le Grand Commun a vu des financements complémentaires apportés par l'EPV permettant un déménagement des services actuellement installés à la Grande Ecurie en juillet 2015. L'opération portant sur l'accueil des visiteurs individuels dans le pavillon Dufour et la vieille aile a aussi progressé en 2014 (génie civil). Les travaux de modernisation et de mise en sécurité du château sont rentrés dans une phase particulièrement active, le grand local technique sous la terrasse du midi ayant été achevé dans ses structures et les travaux sur le château d'eau, point où se situeront les refroidisseurs du château ayant démarré en fin d'année. Dans le parc, les travaux de remontage du bassin de Latone se sont poursuivis ainsi que ceux de création d'un jardin contemporain dans le théâtre d'eau avec un achèvement en mai 2015.

Les dépenses d'investissements ont été financées par subvention du Ministère de la culture et de la communication pour le schéma directeur de mise en sécurité du corps central, à hauteur de 14 millions d'euros et sur fonds propres et mécénats pour le reste.

Après le Budget Rectificatif n° 2 de 2015, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien du patrimoine s'élèvent à 6,9 M€, soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2014 afin de disposer des crédits suffisants pour assurer les opérations d'entretien normal des musées et du domaine.

Les crédits affectés au programme de travaux de l'établissement en 2015 s'élèvent à 45 millions d'euros dont 4,6 M€ correspondent à des opérations financées par des mécénats en faveur de travaux de restauration et 14,6 M€ concernent les reports de 2014 sur 2015.

## CNAC - GP

### Analyse de l'évolution des crédits

Aussi bien en dépenses qu'en recettes, les crédits d'acquisitions sur les collections du Musée National d'Art Moderne (MNAM) ne sont pas intégrés.

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement incluent les coûts du bâtiment principal, de ses annexes, ainsi que les coûts des bâtiments utilisés par les organismes associés dont l'établissement est propriétaire (la Bibliothèque Publique d'Information-BPI et l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique-IRCAM).

En 2015, les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du bâtiment sont en reconduction (21,25 M€).

Par ailleurs, les crédits ouverts sur la section d'investissement (16,319 M€) se répartissent entre :

- les opérations d'investissement courant (1,6 M€),
- les travaux du schéma pluriannuel de sécurité des œuvres et des personnes (0,875 M€),
- la poursuite du plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les opérations les plus urgentes (8,103 M€ de subvention 2014 contre 4,22 M€ en 2013). Le CNAC-GP assure la maîtrise d'ouvrage directe de travaux à hauteur d'1 M€,
- diverses opérations d'investissements (systèmes d'information...).

Le CNAC-GP a confié à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) l'élaboration d'un schéma directeur global pour hiérarchiser les travaux urgents, affiner leur coût prévisionnel, planifier les opérations et élaborer une politique d'entretien du bâtiment et de maintenance, avec estimation financière.

En cours d'arbitrage, le programme de ces travaux concerne notamment l'escalator en façade du centre (la « chenille »), les infrastructures et la superstructure du bâtiment principal, ainsi que le ravalement de ses façades et la rénovation de l'IRCAM.

Ils pourraient être réalisés entre 2018 et 2023, sans fermeture totale du site.

Recettes :

En 2015, les recettes correspondant aux subventions versées par le ministère en fonctionnement sont en hausse de 0,5 M€ (65,461 M€), qui vient compenser la baisse exceptionnelle intervenue de la subvention pour charge de service public (-2 M€) en 2013.

Les crédits d'investissement diminuent principalement du fait de l'ouverture exceptionnelle en 2014 des budgets ayant permis l'engagement de la totalité des travaux de réfection du réseau de sprinklers et de la dernière tranche du plan de rénovation des centrales de traitement d'air. La dotation en fonds propres est de 11,83 M€, dont 1,3 M€ budgétés dans l'enveloppe d'investissement de l'établissement au titre de la prise en charge des travaux de désamiantage de l'IRCAM.

L'établissement bénéficie par ailleurs de crédits au titre de sa participation au projet du Louvre Abou Dhabi, finançant des travaux de rééquilibrage des espaces des galeries 1 et 2 et des études visant l'amélioration de l'accueil du public.

Par ailleurs, trois appartements (anciens appartements de fonction affectés à la présidence), situés 3/7 rue Venise, Paris 4e, remis en dotation au CNAC-GP par le MCC par arrêté du 6 juillet 1993, sont actuellement mis en vente par France Domaine.

## CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX (CMN)

Sources des données

Comptes financiers, budgets.

Méthodes de calcul

Les années précédentes, le CMN n'avait retenu que les dépenses immobilières liées au siège (dépenses liées à l'Hôtel de Sully et à l'immeuble dit Domino loué par l'établissement dans le secteur privé)

En effet, il paraît incohérent d'afficher comme des dépenses consacrées à la fonction support immobilier les moyens alloués par le Centre des monuments nationaux à l'une de ses missions principales, la conservation, l'entretien et la restauration des monuments nationaux (cf. article L.141-1 du code du patrimoine).

Sa mission est donc totalement tournée vers l'entretien, la conservation et la valorisation de l'ensemble des monuments qui lui sont confiés en gestion par l'État ou qui lui appartiennent en propre.

Les moyens consacrés à l'entretien, la conservation, la restauration et la gestion de son ensemble immobilier sont donc difficilement comparables à ceux d'autres établissements. Ce constat doit être très fortement souligné afin d'éviter que des comparaisons hâtives, ignorant la réalité des missions du CMN, ne conduisent à des conclusions faussées sur l'efficacité et la rigueur de la politique immobilière de l'établissement.

Nonobstant cette spécificité, le CMN observe que les chiffres repris pour 2014 dans les tableaux accompagnant la demande de renseignements correspondent à l'ensemble des moyens consacrés par l'établissement à l'entretien, la conservation et l'exploitation de l'ensemble de ses monuments.

Par souci de cohérence d'un exercice à l'autre et de cohésion avec le choix méthodologique retenu, le CMN a par conséquent établi en 2015 le tableau sur la base des données 2014 (périmètre élargi).

La méthodologie est la suivante :

- données comptables du compte financier 2014, selon les comptes des dépenses listées par nature ;
- le budget initial 2015 n'est pas construit à un niveau aussi fin. Les chiffres font donc l'objet d'une estimation ;
- pour les dépenses directes, l'intégralité des montants portant sur les comptes listés est intégrée. Pour les charges indirectes, une analyse par activité permise par la comptabilité analytique de l'établissement (et par mandat en exécution) permet d'identifier les dépenses à prendre en compte.

### Analyse de l'évolution des crédits

- Si l'on se réfère au périmètre retenu les années précédentes, à savoir les dépenses liées à l'immobilier de bureaux accueillant les services du siège :
  - il convient de noter une stabilité des dépenses sauf pour ce qui concerne les investissements correspondant aux travaux de l'Hôtel de Sully. Ce programme étant achevé, une baisse des investissements est à noter pour 2014 (baisse déjà notée l'an passé avec la fin du chantier) ;
  - pour 2015, la baisse de loyer négociée par le CMN dans le cadre de la prolongation du bail dans l'immeuble dit Domino ne sera effective qu'au 1er novembre 2015 et viendra compenser les quelques augmentations mineures de charges.
- Si l'on prend en considération le périmètre global immobilier du CMN :
  - en charges directes de fonctionnement, les dépenses sont relativement stables sauf pour l'entretien immobilier où l'on constate une augmentation liée d'une part à l'accroissement du périmètre de l'établissement (Brégançon ouvert au public en juin 2014 pour l'été – ouverture reconduite en 2015 et prévue les années à venir, Cavois – ouverture au public en juin 2015) et d'autre part à la montée en puissance de la Direction de la conservation des monuments et des collections (DCMC) et l'accompagnement des AUE dans l'entretien des monuments. Il convient de signaler que cette expertise de la DCMC et cet appui des AUE pour les opérations d'entretien déléguées aux monuments permettent d'assurer un meilleur entretien de nature à éviter des dépenses plus lourdes de réparation ;
  - en charges directes d'investissement, la programmation 2015 de la DCMC fait état d'une augmentation de 4 M€ en crédits de paiement correspondant à l'achèvement de gros chantiers.

## INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (INRAP)

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2014, l'INRAP n'a acquis ni cédé aucun immeuble.

Fin 2014, l'INRAP et ses directions interrégionales occupaient 60 bâtiments dont 3 biens domaniaux et 57 locaux pris à bail.

Les dépenses liées aux seuls loyers et charges locatives se sont élevées en 2014 à 9,1 M€ (comptes 6132 et 614) et restent globalement stables par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de l'état général du parc immobilier occupé par l'Institut, l'objectif, formalisé dans le SPSI de l'établissement adopté par le conseil d'administration du 20 mars 2014 est d'améliorer les conditions de travail des agents sans aggraver la charge budgétaire de l'Institut.

Aussi, pour 2015 et 2016, il est prévu de contenir le coût global immobilier à son niveau actuel et de poursuivre des recherches d'optimisation du parc.

Dans cette perspective, les investissements 2015 consisteront pour l'essentiel à réaliser des travaux d'aménagement permettant d'accueillir les agents dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déprécarisation.

Enfin, l'année 2016 sera notamment marquée par le déménagement du siège de l'établissement, le bail actuel arrivant à échéance le 31 mars 2016.

## MUSÉE DU LOUVRE

### Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2015 est marquée par le projet Pyramide destiné à améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que la mise en route du projet des réserves externalisées du Louvre à Lens (Liévin).

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève en effet à 49,2 M€ pour 2015 contre 36 M€ en 2014.

Les recettes d'investissement sont en progression par rapport à 2014, malgré une baisse de la subvention de l'État (-1,4 M€ par rapport à 2014). Les recettes de mécénat sont légèrement supérieures à 2014 (5 M€, contre 4,7 M€ au BI 2014), mais surtout l'établissement parvient à dégager une capacité d'autofinancement (CAF) importante à hauteur de 11,4 M€ (contre 8,6 M€ au BI 2014).

## MUSÉE PICASSO

### Analyse de l'évolution des crédits

Les travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel Salé et de l'Aile technique ainsi que la rénovation des bureaux administratifs du bâtiment sis 20 rue de la perle à Paris, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, ont été achevés et les dépenses d'investissement se limiteront à l'entretien courant des bâtiments.

## REUNION DES MUSÉES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES (RMN-GRAND PALAIS)

### Sources des données

Au sein de la RmnGP, deux directions métiers interviennent dans la politique immobilière de l'établissement.

Les activités de tenue ou de gestion des deux postes centraux de sécurité incendie sont assurées par la direction de l'exploitation et des événements du Grand Palais (DEEGP) en charge de l'exploitation commerciale du Grand Palais.

Les autres sujets immobiliers relèvent de la compétence de la direction des bâtiments et des moyens techniques (DBMT) en charge de la gestion de l'ensemble des sites pour les activités de travaux, de maintenance et d'exploitation d'une part et les activités logistiques, l'environnement au travail d'autre part.

La méthode retenue pour l'évaluation des crédits et des emplois a donc consisté à consolider les flux de ces deux directions métiers. L'exécution 2014 ainsi que le budget 2015 de la DBMT ont été retraités des charges exposées au titre de la gestion courante qui ne relèvent pas directement de la gestion immobilière mais plutôt des services à l'occupant (type logistique multi-sites, fournitures, coursiers, transport déménagement, véhicules, etc.).

Au sujet des investissements, la DBMT gère tous les investissements immobiliers de l'établissement. Les données retenues portent sur les crédits de paiements de tous les travaux, hors les achats de véhicules et le mobilier.

### Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Les charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement retenues pour la DEEGP sont les activités de tenue ou de gestion des deux postes centraux de sécurité incendie.

Les charges de fonctionnement retenues pour la DBMT sont :

- la gestion patrimoniale : expertises, honoraires et études sur la connaissance des bâtiments, locations immobilières et charges locatives, taxes immobilières
- les dépenses d'hygiène et de sécurité : petits équipements, études, gardiennage, assistance à maîtrise d'ouvrage en conseil sécurité

- la maintenance, l'exploitation et les petits travaux : chauffage ventilation climatisation désenfumage, plomberie, circulations verticales motorisées, maintenance électrique courants forts/courants faibles, études et diagnostics, petits travaux tous corps d'état, contrôles techniques réglementaires, petits équipements, locations mobilières
- les fluides : eau, gaz, électricité, chauffage urbain
- le nettoyage : nettoyage et lutte contre les nuisibles
- les espaces verts : entretien et remise en état
- les charges de fonctionnement sur opérations de travaux : locations mobilières, entretiens et réparations, études, honoraires, nettoyage, gardiennage de chantier.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux réalisés dans les musées et espaces commerciaux, les immeubles siège de la RmnGP, le Patrimoine immobilier reçu en legs, les travaux du Grand Palais et le schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais.

### Analyse de l'évolution des crédits

Dépenses d'investissement : comme en 2014, l'écart provient du décalage structurel entre l'exécution de l'année n-1 et le budget de l'année n, qui tient compte au moment où est réalisé le DPT de la décision modificative de report élaborée en début d'année. Un ajustement prenant en compte l'évolution du programme effectif de travaux de l'année intervient chaque année en gestion par une décision modificative ultérieure au 3<sup>e</sup> trimestre.

Dépenses de fonctionnement : l'augmentation par rapport à 2014 correspond essentiellement à des effets de périmètre liés à la location d'une structure provisoire de tente au Louvre en raison des travaux effectués dans les espaces commerciaux du musée.

Perspectives 2016 : les investissements seront limités au strict nécessaire afin d'assurer :

- la poursuite des projets déjà engagés ;
- l'ensemble des travaux de sécurité et de mise aux normes indispensables au bon fonctionnement des activités ;
- a mise en œuvre des nouveaux projets pourvoyeurs de rentabilité financière pour l'établissement.

## CRÉATION (131)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>901 117</b>	<b>5 476 857</b>	<b>9 290 000</b>	<b>18 835 329</b>	<b>7 570 000</b>	<b>19 250 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 131 a pour objet de soutenir la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Ce soutien apporté à la richesse de la création et à son accès au public constitue un véritable enjeu démocratique. Il est un élément important de cohésion sociale et vise l'épanouissement de chaque individu.

L'action du ministère de la culture et de la communication en matière de soutien à la création repose sur une offre publique, dans le cadre d'une intervention directe, déléguée, autonome ou partenariale. Le périmètre du programme 131 couvre les interventions du ministère dans les champs du spectacle vivant et des arts plastiques.

### Opérateurs rattachés au programme

- la Comédie Française
- l'Opéra national de Paris
- l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement des dépenses immobilières. Ces dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les crédits de paiement passent de 5,4 M€ en 2014 à 19,2 M€ en 2016.

Les variations s'expliquent par la mise en paiement de crédits relatifs à des travaux d'aménagements du théâtre national de Chaillot (23,64 M€) et de l'Opéra Comique (7,4 M€).

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### COMÉDIE FRANCAISE

Sources des données

Budget initial 2015 de l'établissement.

Méthodes de calcul

La méthode retenue est celle préconisée par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier de la Comédie-Française sont relativement stables en 2015. Les postes relatifs aux locations, travaux d'entretien et de réparation, charges locatives et de copropriétés et les assurances se sont maintenus à un niveau équivalent à 2014. À noter toutefois une diminution importante (-100 K€ par rapport aux données exécutées 2014) des dépenses relatives aux impôts, taxes et versement assimilés.

Concernant les dépenses d'investissement celles-ci porteront notamment sur des travaux d'agencement nécessaires au bon fonctionnement du théâtre et à la restauration d'ateliers de stockage et de confectionnement situés à la périphérie de Paris.

### OPÉRA NATIONAL DE PARIS (ONP)

Sources des données

Budget initial 2015 de l'établissement.

Méthodes de calcul

La méthode retenue est celle préconisée par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les postes de dépenses relatifs à l'entretien courant, le gardiennage, l'énergie, et les fluides, qui peuvent être regroupés sous l'appellation générique de « coûts occupants » se caractérisent par une diminution entre la période 2014 et 2015. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effort de rationalisation mis en œuvre par les services pour réduire les coûts de fonctionnement et faire face à la réduction de la subvention pour charges de services public (-1 M€ par rapport à 2014) à l'opérateur.

Concernant les investissements de l'établissement prévus sur 2015, ceux-ci sont de divers ordres : sécurité des personnels, accueil des publics et investissements « productifs » (création de places et amélioration de la visibilité de certaines places à Garnier). Le chantier sur la sécurité des collaborateurs de l'Opéra national de Paris et du public est une priorité pour la direction qui a engagé une action globale depuis l'automne dernier, sur la dimension sûreté, sécurité incendie et sécurité au travail. Les données pour 2014 sont non disponibles. En effet, le budget initial de l'établissement ne permet pas une lecture analytique détaillée des dépenses immobilières.

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (EPPGHV)

Sources des données : Budget initial 2015 de l'établissement

Méthodes de calcul : La méthode retenue est celle préconisée par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'établissement poursuivra en 2015 ses efforts en matière de réduction des budgets de fonctionnement. Cela passe notamment par une économie de -0,111 M€ sur la consommation des fluides, dont -0,050 M€ pour l'électricité, -0,041 M€ pour le chauffage et -0,020 M€ pour le gaz.

De plus l'établissement s'est attaché à rechercher des économies sur les nouveaux marchés et à consolider en année pleine les économies déjà réalisées sur les marchés renégociés précédemment. Une diminution de -0,048 M€ des parts à commande pour les autres marchés de maintenance du parc est notée par exemple.

## TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE (224)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>33 053 597</b>	<b>37 391 375</b>	<b>47 049 109</b>	<b>58 662 394</b>	<b>67 774 765</b>	<b>57 013 134</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 224 regroupe les politiques transversales de l'État dans le domaine culturel : favoriser l'accès des citoyens à la culture, développer l'éducation artistique et culturelle, encourager les pratiques artistiques de l'ensemble de la population et mener des politiques ciblées tant à l'égard de catégories de publics spécifiques que dans les zones défavorisées.

Il est également le programme support du ministère de la culture et de la communication, et porte à ce titre ses dépenses de fonctionnement et en particulier les dépenses relatives à la politique immobilière de l'État.

#### Opérateurs rattachés au programme

- l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC),
- le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à l'efficacité de la gestion immobilière de l'État grâce à la mise en œuvre d'une optimisation des surfaces d'administration centrale d'une part, grâce aux efforts fournis en termes d'achat public pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement liées à la gestion des bâtiments (gardiennage, nettoyage, entretiens courants, fluides etc.), d'autre part.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme supporte les dépenses immobilières du ministère relatives au fonctionnement et à l'entretien des sites d'administration centrale ainsi que les dépenses des administrations déconcentrées qui ne sont pas mutualisées sur les programmes 309 et 333. Le programme supporte également les dépenses d'investissement sur les sites d'administration centrale et déconcentrée.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Les autorisations d'engagement passent de 1,4 M€ en acquisition-construction à 32,3 M€.

La principale opération porte sur la réinstallation de l'école d'architecture de Marseille sur le site de Saint Charles qui nécessite l'ouverture d'autorisations d'engagement à hauteur de 25 M€ en 2016.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE (OPPIC)

#### Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) de l'OPPIC.

Les dépenses d'investissement correspondent aux crédits destinés aux investissements de l'OPPIC en tant qu'opérateur du ministère de la Culture et de la Communication.

#### Analyse de l'évolution des crédits

L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) est un établissement public administratif, spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage des équipements culturels. Issu de la fusion du Service national des travaux (SNT) et de l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC).

L'OPPIC agit principalement pour le compte du ministère chargé de la Culture ou de ses établissements publics. L'OPPIC peut intervenir en qualité de mandataire ou se voir attribuer toutes les prérogatives de la maîtrise d'ouvrage en matière de restauration de monuments insignes comme dans la conduite d'opérations de construction et de réhabilitation.

Les missions de l'OPPIC s'étendent à l'ensemble des étapes concourant à la réalisation d'un ouvrage :

- l'OPPIC intervient pour conseiller et assister le maître d'ouvrage dans la définition et la programmation de projets liés à la réalisation de nouveaux équipements, à l'entretien et la mise en valeur d'un patrimoine existant ou à la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'accessibilité ou du développement durable ;
- l'OPPIC assure le pilotage d'opérations de construction, de restauration, de réhabilitation et d'aménagement d'immeubles ;
- l'OPPIC effectue des missions d'assistance à la mise en exploitation ou à la gestion et la mise en valeur de biens immobiliers ;
- enfin, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture participe à l'organisation de cérémonies nationales et au transfert au Panthéon des cendres illustres.

L'OPPIC s'appuie sur une équipe de professionnels hautement qualifiés dont les compétences couvrent l'ensemble des composantes de la maîtrise d'ouvrage (architectes et architectes urbanistes de l'État, concourant à la programmation des projets, ingénieurs, techniciens et techniciens supérieurs de l'équipement, ingénieurs des services culturels et du patrimoine).

L'OPPIC est également doté de professionnels expérimentés pour assurer la gestion administrative des opérations dont il a la charge (juristes confirmés, gestionnaires budgétaires et comptables).

Pour mettre à l'OPPIC d'assurer ses missions, la subvention pour charges de service publique passe de 9,49 M€ en AE=CP en LFI 2015 à 10,38 M€ en PLF 2016 soit une augmentation de 9,4 %.

### CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE (CNC)

Les dépenses intègrent, outre les comptes du PCG concernés, le remboursement de l'emprunt de l'immeuble du 11 rue Galilée – Paris 16<sup>e</sup> (traité ici en investissement, pour le remboursement du capital et en fonctionnement pour celui des intérêts), les études immobilières complémentaires menées pour la recherche d'un site de regroupement des installations parisiennes, les études de faisabilité nécessaires à la validation de l'acquisition du futur site de regroupement des services parisiens du CNC ainsi que les analyses réglementaires pour les installations classées pour la protection de l'environnement et les investissements pour les installations spécifiques de Bois d'Arcy.

Les dépenses 2014 et 2015 incluent également l'acquisition du futur site de regroupement des services parisiens du CNC et les frais de notaire et droits associés à cette acquisition.

#### Sources des données

Les sources des données sont les extractions des montants mandatés pour 2014 pour les comptes concernés depuis le système informatique comptable et le système informatique des ressources humaines et inscrits au budget primitif pour 2015, sauf la prévision de la masse salariale projetée à partir de huit mois déjà payés.

#### Méthodes de calcul

Pour les montants 2015, les calculs sont le cumul des postes de dépenses immobilières, tels que prévus au budget primitif.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Le poste dépenses de fonctionnement est stable depuis 2013, tout comme celui de l'investissement, ce qui reflète la perspective du déménagement pour les sites parisiens et qui correspond pour les sites yvelinois à des priorités d'investissement en matériel de laboratoire.

L'élément majeur d'évolution est l'acquisition d'un immeuble sur le boulevard Raspail dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour permettre le regroupement des services parisiens du CNC et optimiser les coûts de maintenance et d'exploitation. Les dépenses sont réparties entre investissement et fonctionnement sur plusieurs exercices, à savoir, sur l'acquisition elle-même du nouveau bâtiment, 7 000 000 € en 2014, 18 000 000 € en 2015, le solde de 27 000 000 € étant prévu en 2016. Les frais associés (droits d'enregistrement, de publicité, frais de notaire) sont ventilés selon le même calendrier, en fonctionnement.

Des études de maîtrise d'œuvre et dépenses liées sont engagées dès 2015 mais les plus grosses opérations de travaux débutant en 2016 pour s'achever en 2017 impacteront les budgets des exercices concernés.

### COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL (129)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>31 484 522</b>	<b>38 081 359</b>	<b>33 022 519</b>	<b>36 726 237</b>	<b>53 842 619</b>	<b>51 919 484</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 129 fédère principalement les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre.

Les BOP composant le programme en 2015 sont les suivants :

- le BOP « soutien » qui regroupe les crédits de personnels, d'intervention, de fonctionnement courant et d'investissement des services suivants : cabinet du Premier ministre et des ministres rattachés, Secrétariat général du Gouvernement, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) pour les dépenses de personnels, commissions rattachées aux services centraux, direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre, Service d'information du Gouvernement (SIG) et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour les dépenses de personnels. Les subventions pour charges de service public à l'Ordre de la Légion d'honneur et au Conseil national des communes « compagnon de la Libération », rattachés au programme 129 depuis 2008, sont également versées à partir de ce BOP ;
- les BOP du Secrétariat général de la défense nationale (SGDSN) et du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) qui regroupent des crédits de titre 2 et hors titre 2 ;
- le BOP du Service d'information du Gouvernement (SIG) qui regroupe des crédits de fonctionnement et d'investissement liés aux activités de communication du Gouvernement ;

- le BOP du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) qui fait l'objet d'une délégation de gestion avec le ministère chargé de l'économie concernant les crédits de titre 2 ;
- le BOP MILDECA qui ne regroupe que des crédits hors titre 2 pour financer des actions particulières de lutte contre les drogues et conduites addictives ;
- le BOP du SGMAP qui ne regroupe que des crédits hors titre 2 pour permettre à cette structure créée par décret du 30 octobre 2012 de répondre à la nouvelle feuille de route de modernisation de l'action publique ;
- le BOP du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) qui regroupe à ce stade exclusivement des crédits d'indemnisation ;
- le BOP CSIE, système d'information de l'État, créé en 2015 et rattaché au SGMAP pour permettre à la DISIC d'assurer son rôle de pilote du SI de l'État tel que prévu au décret du 1er août 2014.

### Opérateurs rattachés au programme

- le Conseil national des Communes « Compagnon de la Libération », créé par le décret n° 2012-1253 du 14 novembre 2012, établissement public national à caractère administratif, qui se substitue au Conseil de l'Ordre de la Libération ;
- l'Ordre de la Légion d'honneur, personne morale de droit public sui generis, qui bénéficie de la qualité d'opérateur de l'État et est rattaché depuis le 1er janvier 2008 au programme 129, au sein de l'action n° 13 ;
- l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), établissement public national à caractère administratif créé par décret du 5 septembre 1997. L'Institut est rattaché à l'action n° 2 « coordination de la sécurité et de la défense » du présent programme et est placé sous la tutelle du SGDSN ;
- l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), établissement public national administratif, créé au 1er janvier 2010. Cet opérateur est rattaché à l'action n° 2 « coordination de la sécurité et de la défense » du présent programme et la tutelle ministérielle a été confiée au SGDSN ;
- l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), groupement d'intérêt public interministériel, créé en octobre 1995, rattaché à l'action n° 15 du programme et placé sous l'autorité de la MILDECA ;
- le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), créé le 30 septembre 1992 en Martinique à Fort de France pour « combattre le trafic de drogue dans les Antilles-Guyane et dans les Caraïbes » et devenu depuis 2003 un groupement d'intérêt public. Le CIFAD est un opérateur rattaché à l'action n° 15 du programme et placé sous l'autorité de la MILDECA.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 129 s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. Celle-ci se traduit notamment :

- par la valorisation des biens immobiliers qu'il s'agisse de travaux d'entretien du propriétaire pour les immeubles domaniaux (inscrits à l'inventaire des monuments historiques et /ou classés pour un certain nombre d'entre eux) ou d'entretiens du locataire pour les immeubles de bureaux loués ;
- par l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État. Elle consiste concrètement à optimiser l'occupation de la surface de bureau (ratio SUN/effectif administratif), à maîtriser les coûts de gestion immobilière des immeubles (ratios coût d'entretien courant et coût d'entretien lourd par m<sup>2</sup> de SUB). Cet axe stratégique s'inscrit dans l'objectif plus large d'optimisation du coût et de la gestion des fonctions support ;
- par l'adaptation du patrimoine à son usage et à son utilité en favorisant par exemple l'accès des personnes à mobilité réduite à certains bâtiments anciens.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière des Services du Premier ministre, présenté au Conseil de l'immobilier de l'État, vise au rassemblement de la plupart des services. Il est en effet envisagé de regrouper vingt-deux entités dans un même ensemble immobilier constitué par les bâtiments sis 20, avenue de Ségur et 3, place de Fontenoy (Paris – 7<sup>e</sup>). Parallèlement, les implantations qu'il est prévu de conserver font l'objet de travaux d'entretien lourd.

#### L'opération Ségur-Fontenoy

Cette opération permettra de réduire le nombre total d'implantations (au nombre de 39 en 2015 à 22 en 2018), en conservant les principales implantations historiques.

Cette opération majeure doit permettre, après restructuration du site, de réduire les surfaces, tout en offrant un cadre de travail fonctionnel, entièrement modernisé, conforme aux réglementations. Sur le plan technique et architectural, le projet intègre une démarche de haute qualité environnementale et vise à respecter les ratios de France Domaine. Parallèlement, les implantations qu'il est prévu de conserver, et dont la gestion technique immobilière est assurée par

la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre, font l'objet d'un schéma directeur pluriannuel de travaux d'entretien lourd (rénovation de façades et toitures, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des hôtels ministériels).

Un protocole d'accord relatif aux conditions de location de l'ensemble immobilier restructuré a été signé le 24 mai 2013 avec la société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM). Un bail en état futur d'achèvement (BEFA) a été signé le 23 mai 2014 pour concrétiser les conditions juridiques, financières, qualitatives de location de l'ensemble immobilier.

Les travaux de restructuration de l'îlot Ségur-Fontenoy commencés en 2015 devraient permettre une livraison partielle des locaux (immeuble Fontenoy) en 2016 pour permettre l'installation du Défenseur des droits et de la CNIL. La livraison de l'ensemble immobilier Ségur est programmée en 2017.

#### Les autres opérations

Parallèlement, s'agissant des autres implantations qu'il est prévu de conserver et dont la gestion technique immobilière est assurée par la DSAF, elles font l'objet d'un schéma directeur pluriannuel de travaux d'entretien lourd (rénovation de façades et toitures, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des hôtels ministériels).

La maintenance et l'entretien courant, qui revêtent une complexité spécifique à la typologie des bâtiments et à leur occupation, sont assurés principalement au moyen d'un marché multitechnique spécialisé et d'un marché d'entretien tous corps d'état.

Parmi les autres projets immobiliers structurants, figure également la montée en puissance de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), autorité nationale en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information. Elle est installée dans les locaux de la Tour Mercure dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui ont fait l'objet d'une prise à bail fin 2012.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Pour 2014, les dépenses immobilières réalisées sur le programme 129 s'appuient sur les données d'exécution issues de chorus (INF BUD 40). Les données 2015 sont issues de la programmation budgétaire initiale du programme consolidée par la mise à jour des prévisions d'exécution. Les données 2016 sont issues de l'annexe immobilière produite dans le cadre du PLF 2016.

Les données de personnel ont été établies sur la base des données du logiciel de paie complétées le cas échéant par l'application des coûts moyens par catégorie issus des RAP 2014 ou des PAP 2015. Il s'agit de coûts annuels de rémunération d'activité hors contribution employeur au CAS pensions.

### Méthodes de calcul

Les dépenses de personnel sont issues de la multiplication du nombre d'ETPT par le coût moyen hors CAS pensions d'un ETPT établi par catégorie d'emplois.

Pour établir la comptabilisation des emplois, la méthode retenue consiste au recensement des ETPT réels consacrés à l'activité immobilière. Il est précisé que, dans ce cadre, n'ont pas été comptabilisés les gendarmes qui assurent la protection des zones protégées (il s'agit en effet d'une mission de sûreté des sites et des personnes plus qu'une simple mission de gardiennage).

## **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

### Éléments transversaux

Les dépenses du propriétaire ont été exécutées à hauteur de 5,3 M€ en 2014. Les services du Premier ministre n'ayant pas réalisé d'acquisitions ou de constructions, il s'agit principalement de travaux structurants (9 % en CP des dépenses immobilières) réalisés pour le SGDSN.

Les dépenses de l'occupant (86 % des dépenses) sont réalisées par l'action 10 à 59 %. Elles concernent principalement les loyers budgétaires (45 %) qui représentent une dépense récurrente. Les loyers non budgétaires comprennent notamment les loyers relatifs à la prise à bail de la tour mercure pour l'ANSSI. Les coûts d'entretien courant, fluides et services restent stables autour de 19 % des dépenses contre 22 % en 2013, grâce à un effort de rationalisation mis en œuvre par les services.

Les dépenses de personnel consacrées à la mise en œuvre de la politique immobilière au sein du P 129 sont principalement circonscrites à l'action 10. En 2015, elles intègrent également les effectifs de la sous-direction des

services déconcentrés en charge du programme 333. La répartition par catégorie a évolué entre 2013 et 2014 passant de 34,25 (6 emplois de catégorie A, 8 B et 20,25 C) à 37,51 (12,21 emplois de catégorie A, 6,8 B et 18,5 C). Les dépenses de personnel sont ainsi estimées à 2,3 M€.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 2 « coordination de la sécurité et de la défense »

L'extension immobilière de l'Agence nationale des systèmes de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) - service à compétence nationale rattaché au SGDSN - induite par sa forte montée en puissance depuis 2009 et l'objectif d'un effectif cible à 500 agents, a conduit à la prise à bail en septembre 2012 d'un immeuble de bureaux de 5 500 m<sup>2</sup> SUN situé à Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement (dénommé immeuble « Tour Mercure »). Des travaux structurants d'installation des agents et moyens techniques de l'ANSSI ont été réalisés entre 2013 et 2015 et sont prévus sur 2016 pour permettre à l'agence de mener à bien ses actions dans le cadre du plan d'action en faveur du renforcement de la sécurisation des systèmes d'information de l'État et des opérateurs d'importance vitale.

Les baux et dépenses immobilières des locaux occupés par les directions et services soutenus par le SGDSN sont évalués à 4,2 M€ en AE et 7,5 M€ en CP. Ces locaux sont situés, d'une part, sur les sites domaniaux des Invalides et du fort du Mont-Valérien (Suresnes) et, d'autre part, sur le site de l'immeuble pris à bail dit « Tour Mercure ». Les sites domaniaux sont exempts de loyer budgétaire.

Le loyer et les charges locatives des locaux occupés par l'ANSSI sont évalués en 2015 à 3,2 M€ en CP (couverts par l'engagement réalisé lors de la prise à bail). Les dépenses d'entretien, fluides et services immobiliers (dont le nettoyage des locaux) de l'ensemble des locaux occupés en 2015 par les directions et services soutenus par le SGDSN (dont l'immeuble « Tour Mercure ») sont estimés à 3,2 M€ en AE et en CP.

En 2016, l'extension des moyens techniques de l'ANSSI nécessite le développement de salles climatisées de type Data Center au-delà des espaces disponibles sur les sites actuellement occupés. Une convention de partenariat entre le SGDSN et le ministère de l'intérieur (MININT) porte à cet égard sur la conception, la construction et le financement conjoint de ce projet. Le coût estimatif du projet à la charge du SGDSN est 18,2 M€ correspondant à 75 % du coût global du Data Center. Le reste étant financé par le MININT.

Le SGDSN transfèrera la totalité des 18,2 M€ d'AE au MININT en 2016, de sorte que les crédits pourront être rattachés à une tranche fonctionnelle (le MININT est MOA). Les CP seront consommés au rythme d'avancement des travaux entre 2016 et 2019.

Les autres dépenses comprennent les loyers d'installations modulaires provisoires de salle serveurs aux Invalides et au Mont-Valérien ainsi que la finalisation d'installation de salles informatiques dans la Tour Mercure.

Le SGDSN s'est désengagé depuis septembre 2013 de l'occupation de l'immeuble domaniale situé 120 rue du Cherche-midi (Paris 6<sup>e</sup>) et a libéré les locaux modulaires installés à titre temporaire à l'Hôtel national des Invalides.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 3 « coordination de la politique européenne »

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) a pour principale dépense immobilière les loyers budgétaires des immeubles sis 66 et 68 rue de Bellechasse (Paris – 7<sup>e</sup>) pour un montant de 2 M€. Ces montants de loyers progressent tendanciellement sous l'effet de l'indexation annuelle.

Pour les autres types de dépenses immobilières, le SGAE bénéficie d'un soutien apporté par la DSAF via l'action 10 du programme 129.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 10 « soutien »

La direction des services administratifs et financiers (DSAF) assure dans une optique transversale, les missions d'administration générale destinées à fournir à l'ensemble des services du Premier ministre les moyens de leur fonctionnement et de leurs activités. Elle assure ainsi à l'aide du BOP soutien, la fonction de soutien en matière immobilière des services centraux rattachés au Premier ministre et notamment de certaines autorités administratives indépendantes. Au total, la DSAF assure l'entretien de 19 implantations (dont treize immeubles domaniaux).

Le périmètre des services concernés par les dépenses immobilières prises en charge par la DSAF est donc très large. Il s'agit notamment de certaines dépenses concernant les autorités administratives indépendantes du programme 308 (Commission d'accès aux documents administratifs, Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Commission consultative des droits de l'homme, Commission consultative du secret de la défense nationale) que celles-ci remboursent à posteriori.

Les loyers (externes et budgétaires) pris en charge par les dotations de l'action 10, représentent en 2014 73,9 % des loyers financés (en CP) par le P129. La part des loyers assumée par l'action 10 (BOP Soutien du P129) représente, en 2014, 43,5% de l'ensemble des dépenses immobilières réalisées au niveau du programme.

Cette ligne de dépense progresse, passant de 16,6 M€ en CP 2014 à 17,4 M€ en CP 2015, sous l'effet notamment de l'indexation mais également suite aux solutions de relogement transitoire et de regroupements fonctionnels mis en œuvre pour certaines entités avant leur installation dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy.

Le PLF 2016 intègre le remboursement à la SOVAFIM des premiers loyers et charges pour l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy de 5 M€ en CP, ainsi que les charges courantes liées à l'installation sur le site (entretien courant, fluides, gardiennage...) soit 0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP.

Les travaux structurants et les travaux lourds, d'un montant (CP) de 1,89 M€ dans le cadre de l'exécution 2014, de 2.18 M€ dans le cadre de la LFI comprennent des opérations de mises aux normes, de restauration et de rénovations sur les différents immeubles patrimoniaux qui composent le parc immobilier et dont la DSAF assure la gestion.

Pour 2016, le schéma directeur immobilier des services du Premier ministre prévoit entre autres :

- la restauration de la façade sur jardin de l'hôtel de Cassini ;
- le renouvellement du groupe électrogène de l'hôtel de Matignon ;
- la restauration de l'escalier d'honneur et du vestibule de l'hôtel Montalivet ;
- la mise en place d'une installation de gestion technique des bâtiments (GTB) ;
- l'extension du réseau de climatisation de l'hôtel de Matignon ;
- la restauration de la façade sur rue de l'hôtel de Matignon.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 11 « stratégie et prospective »

L'action n° 11 est portée par le commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), créé par le décret n° 2013-333 du 22 avril 2013, qui se substitue au centre d'analyse stratégique (CAS).

Avec 2,1 M€ programmés en 2014 et 2015, les loyers budgétaires constituent la principale ligne de dépense immobilière du CGSP. Ces loyers concernent deux sites parisiens : l'immeuble sis 18, rue de Martignac (2 456 m<sup>2</sup> de superficie utile) et l'immeuble sis 113, rue de Grenelle (2 015 m<sup>2</sup> de superficie utile). Ces locaux hébergent le commissariat général à la stratégie et à la prospective, le conseil d'analyse économique, le conseil d'orientation des retraites, le conseil d'orientation pour l'emploi et le centre d'études prospectives et d'informations internationales.

Hors loyers budgétaires, le bloc des dépenses immobilières du CGSP est essentiellement composé des charges d'entretien courant et des dépenses de prestations de services (nettoyage, gardiennage, fluides...) relativement constantes d'un exercice budgétaire à l'autre bien que les frais de gardiennage en 2015 seront supérieurs d'environ 100 K€ au regard de la mise en œuvre au niveau supérieur du plan Vigipirate.

La ligne « Autres dépenses » concerne notamment les taxes de bureaux.

#### CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Deux opérateurs sont exclus du DPT. Il s'agit du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) et de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Leurs dépenses immobilières n'ont, conformément aux prescriptions de France Domaine, pas été retenues dans la mesure où celles-ci sont inférieures à 1 M€.

#### Sources des données

Les sources de données sont issues des systèmes d'information budgétaires et comptables des opérateurs (notamment logiciel comptabilité WIN M9 pour le CNCCL et la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, application Concerto pour l'ANRU).

#### Méthodes de calcul

Les méthodes appliquées sont celles préconisées par France Domaine. Pour l'IHEDN, les interventions du propriétaire (Ministère de la défense) ne sont ni valorisées, ni comptabilisées sauf en cas de facturation directe (fluides, espaces verts...).

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

#### **CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »**

Les ressources et les dépenses de l'Ordre de la Libération sont désormais gérées par le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (CNCCL) depuis le décret n° 2012-1253 du 14 novembre 2012. Les ressources du CNCCL proviennent en quasi-totalité de la subvention pour charges de service public versée par les services du Premier ministre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le musée de l'Ordre de la Libération est fermé et les pièces de collection ont été déménagées au Mont-Valérien pour la durée des travaux de rénovation. Les travaux ont débuté en février 2013. Ces travaux d'envergure permettent au-delà de la rénovation, la mise aux normes et la réorganisation du bâtiment Robert de Cotte abritant l'Ordre de la Libération et son musée.

### **INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA DÉFENSE NATIONALE (IHEDN)**

L'Institut des hautes études de défense nationale dispose actuellement de quatre implantations géographiquement éclatées sur le site de l'École militaire. La surface occupée est de 2 226,52 m<sup>2</sup>.

En 2014, il n'y a pas eu de travaux lourds effectués au sein de l'établissement concernant les locaux dédiés à la formation (amphithéâtre et salle de cours). L'institut a effectué une rénovation de l'agencement du bâtiment 11 (agencement de rangements mesures afin d'optimiser l'espace mansardé). En raison de l'incertitude pesant sur le devenir des locaux occupés par l'IHEDN, ce dernier ne peut pour le moment réaliser que des travaux indispensables liés à la sécurité et à l'hygiène des conditions de travail.

### **INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE (INHESJ)**

Les gestions 2014 et 2015 sont encore marquées par le bail de l'immeuble « les Borromées » situé en Seine-Saint-Denis. L'INHESJ n'occupe plus les lieux suite à son implantation au sein de l'École militaire en 2010. Lié par un bail jusqu'au 31 décembre 2015, il continue de prendre en charge le loyer auprès du propriétaire, pour un montant d'environ 2,7 M€ en 2015. Une sous-location a été mise en place pour une partie des surfaces occupées, au bénéfice de l'Établissement français du sang (EFS) et du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), respectivement depuis 2011 et 2012.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'INHESJ occupera un bâtiment rénové au sein de l'École militaire. La rénovation a été prise en charge par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (programme 129). Une convention d'occupation sera établie d'ici la fin de l'année 2015. Les dépenses immobilières 2016 ne concerneront donc plus que les coûts d'entretien et de maintenance du bâtiment.

### **ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR (OLH)**

La Grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) détient un patrimoine immobilier composé du Palais de la Légion d'honneur (site Paris-Solferino) abritant les services administratifs et le musée, l'ancienne abbaye de St-Denis et le site de Saint-Germain-en-Laye où sont situées des maisons d'éducation (collège à St-Germain, lycée et post-bac à St-Denis), le château d'Ecouen.

Pour la plupart, ces bâtiments sont très anciens et font partie du patrimoine historique national. Leur entretien et leur rénovation sont donc très coûteux. Aussi, la Grande chancellerie de la Légion d'honneur développe le mécénat pour certaines opérations ciblées (façades de l'hôtel de Salm, restauration des salons intérieurs, de la salle du conseil et du bureau du Grand chancelier).

La mise en sécurité de locaux vétustes ou inadaptés a nécessité l'engagement d'opérations majeures comme la création d'un dortoir pour 75 élèves, la restauration et l'aménagement de l'aile intendance à Saint-Denis, engagée en 2012. Cette opération s'est achevée en 2014 pour un montant de 2,85 M€, financé à hauteur de 0,1 M€ par le mécénat.

Par ailleurs le bâtiment scolaire à Saint-Denis, livré en 1985, devra faire l'objet d'une rénovation lourde, à court terme ; une première phase des travaux estimés à 4 M€ a été engagée en 2015.

Le projet d'extension des maisons d'éducation initié par le Grand chancelier et le Président de la république a été lancé. A Saint-Denis le nouveau bâtiment sera destiné à l'hébergement et aux classes des élèves post-bac, dont l'effectif sera renforcé à l'avenir. A terme, ces élèves en plus seront à héberger, nourrir et entretenir. Cette extension induira, dès septembre 2015 (date d'entrée en service de ce bâtiment) l'entretien de 2 800 mètres carrés supplémentaires (salles de cours et bâtiments d'hébergement).

La principale opération lourde engagée en 2015 concerne donc le bâtiment scolaire de la maison d'éducation de Saint-Denis. Cette importante opération d'un montant de 4 M€ devait s'étendre jusqu'en 2018. Elle comprend un ensemble de tranches fonctionnelles distinctes (rénovation-sécurisation de l'immense verrière couvrant toutes les circulations, rénovation des façades pierre devenues dangereuses, rénovation des étanchéités des toitures-terrasses, rénovation des isolations thermiques, remplacement des installations techniques vétustes).

Un premier cofinancement est d'ores et déjà constitué à hauteur de 1,25 M€ (GCLH : 500 K€ ; Éducation Nationale 500 K€ ; Services du Premier ministre 250 K€), ce qui permet d'engager en 2015 les deux premières tranches relevant de la sécurisation du lieu.

En 2015, la Grande chancellerie de la Légion d'honneur a aussi ouvert 500 000 € de fonds de concours destinés précisément au financement de la restauration du bâtiment scolaire de Saint-Denis (bâtiment emblématique des années 80) et assurer ainsi la pérennité de ce bâtiment et sécuriser les locaux d'enseignement.

## PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS (308)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>9 552 492</b>	<b>7 973 004</b>	<b>12 540 620</b>	<b>7 441 818</b>	<b>1 507 178</b>	<b>7 346 687</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 308 regroupe les crédits de neuf autorités administratives indépendantes et d'une autorité publique indépendante

Le programme se compose en 2015 des BOP suivants :

- CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ;
- CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) ;
- CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) ;
- CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) ;
- CCNE (Comité consultatif national d'éthique) ;
- CCSDN (Commission consultative du secret de la défense nationale) ;
- CNCIS (Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité) ;
- CGLPL (Contrôleur général des lieux de privation de liberté) ;
- Défenseur des droits ;
- HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).

Chaque BOP du programme 308 regroupe les crédits de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention de la structure concernée, à l'exception de celui du CSA qui bénéficie en tant qu'API depuis 2015 d'une subvention inscrite en titre VI englobant l'ensemble de ses crédits.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les autorités administratives indépendantes dont les ressources sont regroupées au sein du programme 308 occupent des locaux domaniaux gérés par la DSAF des services du Premier ministre (CNCIS, CCSDN, CCNE, CNCDH, CADA) ou loués dans le secteur privé (CNIL, CGLPL, Défenseur des droits, HATVP). Les axes stratégiques de la politique transversale se déclinent notamment par :

- la valorisation des biens immobiliers par l'entretien courant du locataire ;
- l'amélioration de la gestion par le suivi des indicateurs d'efficacité de la gestion immobilière. Concrètement il s'agit d'optimiser l'occupation de la surface de bureau (ratio SUN/poste de travail), de maîtriser les coûts de gestion immobilière des immeubles (ratio coût d'entretien courant par m<sup>2</sup> de SUB) ;
- la rationalisation du patrimoine immobilier avec, en outre, le regroupement sur un même site pour plusieurs d'entre elles et la renégociation des baux afin de maîtriser davantage l'évolution des coûts des loyers.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Les dépenses réalisées par les autorités administratives indépendantes du programme 308 relèvent du titre III (loyers, entretien courant, charges courantes).

### Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le projet de restructuration de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy (20 avenue de Ségur et 3 place de Fontenoy) concerne également certaines autorités du programme 308. En effet, les caractéristiques de cette opération ont conduit à proposer aux AAI budgétairement rattachées aux SPM de s'associer au projet de regroupement. Le projet a ainsi vocation à rassembler à ce stade les autorités suivantes : CADA, CCNE, CCSDN, CNCDDH, CNIL et DDD.

Cette opération doit permettre, après restructuration du site, de réduire le nombre d'implantations utilisées par les autorités, de 5 actuellement à 3 en 2017.

Dans cette attente, la CNIL a entrepris la renégociation de ces baux, en lien avec France Domaine. Cette renégociation a conduit à la conclusion d'un nouveau bail pour une durée de trois ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 avec l'obtention d'une économie annuelle de près de 500 000 €. Le coût au m<sup>2</sup> par agent est ainsi passé de 638 euros en 2014 à 467 euros en 2015.

Le contrôle général des lieux de privation de liberté est implanté sur un seul site, situé dans le XIXe. Le choix de cette implantation assez excentrée dans Paris s'inscrit dans l'objectif « être un état exemplaire ». Si l'institution a dû étendre son emprise en 2015 du fait de la croissance de ses effectifs, elle a fait en sorte de rationaliser ses dépenses de loyers. Cette renégociation a permis une économie de 6,33 % sur le loyer révisé de l'emprise initiale.

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique occupe actuellement des locaux dans un immeuble pris à bail par le Conseil d'État. Cette occupation, a pour contrepartie le remboursement des coûts d'occupation auprès du Conseil d'État sur la base d'une convention d'utilisation des locaux. Ceci permet une mutualisation des dépenses de fonctionnement liées à la gestion du bâtiment comme l'entretien, le nettoyage et le gardiennage des surfaces occupées et contribue à une maîtrise des coûts de gestion immobilière.

### Etre un État exemplaire

Concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, la CNIL dispose de matériel permettant l'accès aux salles situées en rez-de-chaussée.

La réunion sur un seul site à Ségur Fontenoy devrait permettre une amélioration de la prise en compte du handicap visuel (notamment de certains agents du défenseur des droits).

Par ailleurs, le suivi des bâtiments du Défenseur des droits (vérifications périodiques électriques, et autres dispositifs) et l'analyse des consommations de fluides, permettent potentiellement de prendre en compte cet axe stratégique.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La transformation du Conseil supérieur de l'Audiovisuel en autorité publique indépendante conduit à ne plus inclure dans le document de politique transversale « immobilier » les données s'y rapportant.

### Sources des données

Pour l'année 2014, les dépenses immobilières constatées s'appuient sur les données d'exécution issues de Chorus (INF BUD 40).

Les données 2015 sont issues de la programmation budgétaire ajustée de la mise à jour des prévisions d'exécution.

Les données 2016 reprennent les données de l'annexe immobilière des conférences budgétaires et celles du PAP 2016.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles proposées par France Domaine.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

#### Éléments transversaux

Les entités du programme 308 n'ont pas réalisé d'acquisitions, de constructions et de travaux structurants sur la période. Cela s'explique essentiellement par la nature du parc immobilier occupé par ces autorités : il s'agit en effet d'immeubles pris à bail pour lesquels les travaux lourds sont logiquement pris en charge par les propriétaires ou les bailleurs.

Les loyers du secteur privé représentent ainsi le principal poste de dépenses sur la période étudiée, ils composent 81 % des dépenses immobilières prévues en 2015 avec 6 M€ en CP.

Les dépenses d'énergie / fluides (eau, gaz, électricité, chauffage urbain) sont relativement stables sur la période, elles s'élevèrent (en CP) à 3,36 % en 2013 et sont prévues autour de 3,7 % en 2016.

Quant aux dépenses de personnel, la plus grande exhaustivité des données recensées en 2014 permet de quantifier cette dépense à 3,5 % des dépenses immobilières.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 2 « Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) » - BOP 308-2

Les baux conclus pour les locaux occupés au 8 et au 12 rue Vivienne ont été renégociés en partenariat avec France Domaine. Les gains dégagés de cette négociation sont effectifs depuis le 1er janvier 2015 (gain d'achat d'environ 500 000 € annuel).

En outre, la CNIL (dont l'occupation des locaux est saturée) poursuit l'optimisation de l'occupation de ses espaces de travail afin d'y installer ses effectifs en augmentation croissante.

Le budget alloué à l'entretien courant des bâtiments diminue (sauf imprévus majeurs : travaux non prévisibles à ce stade). Les postes de gardiennage, d'entretien des espaces verts et de nettoyage ont été renégociés en 2014 – début 2015 puisque ces contrats arrivaient à échéance. Un gain d'achat est à noter pour ces trois postes et principalement pour le nettoyage des locaux avec le choix du recours au prestataire de l'UGAP depuis le mois de septembre 2014.

Concernant l'année 2015-2016, la CNIL doit déménager sur le site de Fontenoy/Séguir.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 5 « Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) - BOP 308-5

La forte consommation en AE en 2015 tient à l'engagement du nouveau bail du CGLPL pour 6 ans sur une emprise élargie. Cet engagement a été rendu possible par des reports de crédits d'AE et le recyclage d'une partie de l'engagement de l'ancien bail. Le nouveau bail a été consenti avec une franchise de loyer de trois mois qui a permis de financer des travaux immobiliers pour l'aménagement des locaux (0,085 M€).

Le poste entretien courant tend à croître sur la période 2015/ 2017 compte tenu d'une prestation de nettoyage de locaux opérée sur une emprise élargie.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 9 « Défenseur des droits (DDD) » - BOP 308-9

Les baux du Défenseur des droits ont été renégociés afin de prendre en compte la date de déménagement prévisible vers le site de Séguir-Fontenoy et de permettre une résiliation en phase avec le calendrier.

Au cours de la gestion 2014, des contrats de prestation supplémentaires ont été conclus afin de procéder aux vérifications réglementaires (installations électriques), et de diagnostic de sécurité incendie ; les plans d'évacuation, la signalétique ont été mis à jour. Diverses réparations locatives ont été également réalisées sur les 2 sites afin de maintenir les locaux en bon état et d'offrir de bonnes conditions de travail aux agents ; cette démarche avait également pour objectif de limiter les remises en état des locaux à réaliser lors du déménagement planifié pour l'automne 2016. Des travaux de sécurité (accueil) ont également été réalisés.

En 2015, des travaux d'accessibilité ont été effectués.

Les crédits pour 2016 prennent en compte de potentielles remises en état suite à la libération des locaux à l'automne 2016 ; s'agissant des loyers, le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 payable d'avance n'est donc pas intégré dans les chiffrages. Les loyers résiduels sont ceux de locaux occupés par des agents du Défenseur des droits en province et outre-mer. Dès le début 2016, les procédures de résiliation de baux, marchés, contrats, conventions divers seront engagées.

#### Analyse des dépenses de l'action n° 10 « Haute autorité pour la transparence de la vie publique » – BOP 308-10

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a succédé à la Commission pour la transparence de la vie publique et son installation s'est faite dans les mêmes locaux, situés au 98-102 rue de Richelieu, dans un immeuble pris à bail par le Conseil d'État. La relocalisation envisagée ne s'est pas concrétisée. L'emprise a pour contrepartie le remboursement des coûts d'occupation auprès du Conseil d'État sur la base d'une convention d'utilisation des locaux.

Les dépenses immobilières pour 2015 et 2016 prennent en compte les coûts d'occupation de l'immeuble de la rue Richelieu. Elles permettront le financement de l'implantation de la Haute Autorité au sein des locaux du Conseil d'État (convention d'utilisation des locaux et avenant HATVP- Conseil d'État).

## MOYENS MUTUALISÉS DES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES (333)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>329 518 956</b>	<b>351 459 544</b>	<b>411 438 633</b>	<b>356 517 947</b>	<b>478 850 326</b>	<b>347 666 548</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 333, créé au 1er janvier 2011, est rattaché au Premier ministre. Il assure le fonctionnement courant des directions départementales interministérielles (DDI), couvre les dépenses immobilières de l'État occupant pour les DDI, les directions régionales issues de la RÉATE et les préfetures ainsi que les dépenses relatives aux emplois déconcentrés du Premier ministre.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le principal axe stratégique suivi par le programme 333 est l'amélioration de la gestion de l'immobilier de l'État. L'indicateur suivi par le programme 333 est l'optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau, subdivisé en deux sous-indicateurs : le nombre de mètres carrés (SUN) par ETPT et les dépenses d'entretien courant par mètre carré (SUN).

**Contribution du programme à la politique transversale**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion immobilière de l'État, le programme favorise l'amélioration des conditions d'implantation des services déconcentrés de l'État, fournit un cadre adapté aux agents et permet l'accueil dans de bonnes conditions des usagers de services public. Par les rationalisations immobilières qu'il induit, il contribue à réduire le coût de fonctionnement des services. Il constitue l'un des facteurs de la réalisation effective de la réforme de l'administration territoriale de l'État.

Ainsi, la Direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre participe, depuis 2012, aux réunions de l'Instance nationale d'examen des projets immobiliers (INEI), ce qui lui permet de suivre la mise en œuvre du volet immobilier de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État.

La finalisation de cette réforme constitue un levier d'optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau. Pour 2015, on peut notamment citer l'optimisation des surfaces programmées en Auvergne grâce à la rénovation de la cité administrative du Cantal qui s'achèvera en 2016 et permettra le regroupement de plusieurs services. Le transfert au siège de la DREAL de Haute-Loire du SEADR (service économie agricole) libère un site soumis à loyer externe. Cette opération concerne 22 agents.

Le suivi régulier des implantations mis en place depuis 2013, grâce à l'exploitation des inventaires des baux et des loyers budgétaires, est approfondi à compter de 2015 au travers de données complémentaires notamment sur les sites multi-occupés et les conditions de facturation qui s'y rattachent. Ces documents permettent de connaître précisément l'implantation des structures, les mouvements de services, notamment les nouvelles prises à bail, les renouvellements de baux et leur abandon.

Le responsable de programme veille avec les responsables de BOP à éviter, en partenariat avec les services centraux et locaux de France domaine, tout impayé de loyers budgétaires au titre de 2015.

## ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE (144)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>23 617 702</b>	<b>37 753 704</b>	<b>88 487 000</b>	<b>39 366 586</b>	<b>46 345 394</b>	<b>41 717 390</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « Défense », le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble l'ensemble des actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

Placé sous la responsabilité du directeur général des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), il regroupe des entités de l'état-major des armées (EMA) et de la direction générale de l'armement (DGA), la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), dont la vocation est dans leur domaine d'action respectif :

- d'élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique ;
- de rechercher le renseignement de défense ;
- de définir les systèmes de force futurs et de contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes ;
- d'orienter et de conduire la diplomatie de défense.

**Opérateurs rattachés au programme**

Les opérateurs rattachés au programme 144 sont les suivants :

- X : Ecole polytechnique ;
- ENSTA : Ecole nationale supérieure des techniques avancées ;
- ENSIETA : Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement ;
- ISAE : Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;
- ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Axe n° 2 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Les crédits sont imputés sur l'action n° 3 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » qui associe la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

Conformément aux dispositions de l'article 3-V-1, de l'arrêté du 21 décembre 2012 portant organisation de la DGSE, ce service de renseignement définit et met en œuvre la politique d'acquisition, de maintien en condition et de réforme des matériels et des infrastructures et assure le soutien dans ces domaines de ses directions et services. Il établit et actualise un schéma directeur d'infrastructure qui traite de l'ensemble du domaine immobilier sur la période couverte par la loi de programmation militaire.

La DPSD, pour sa part, ne finance pas de programmes immobiliers au sens strict. En effet, l'entretien immobilier des organismes implantés en province est assuré essentiellement par les bases de défense. Ses charges immobilières sont essentiellement consacrées à l'entretien du site de la direction centrale située en région parisienne.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Évaluation des crédits : identification des lignes de dépenses relevant de la fonction immobilière en investissement et en fonctionnement.

Évaluation des emplois : analyse des fiches de postes et/ou interview des responsables de services pour la détermination du nombre d'ETPT affectés à la fonction immobilière.

### Méthodes de calcul

L'ensemble des BOP a utilisé les méthodes préconisées par France Domaine :

- approche par les emplois et le coût d'un ETPT ;
- évaluation des dépenses par emplois.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Non communiqué.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES (ENSTA) BRETAGNE

#### Sources des données

Les données sont extraites des logiciels de comptabilité de l'établissement.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France domaine : identification des lignes de dépenses relevant de la fonction immobilière en investissement et en fonctionnement.

#### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des dépenses d'investissement s'explique par l'inscription au budget 2015 du financement d'un projet immobilier en cours d'études.

### ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES (ENSTA) PARISTECH

#### Sources des données

Pour les dépenses de fonctionnement courant et d'investissement, les montants mandatés sont extraits du logiciel de comptabilité CONCERTO.

#### Méthodes de calcul

Non communiqué.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Pour mémoire, l'ensemble immobilier constitué par la nouvelle école et les logements élèves fait l'objet d'une convention de bail que l'État a signée avec la société GENECOMI. L'État a également signé avec l'ENSTA ParisTech, le 11 mai 2011, une convention qui la reconnaît comme utilisateur de la construction. Cette opération immobilière a été réalisée en partenariat public-privé, sur le principe d'une autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat (AOT-LOA). La convention précitée attribue également à l'ENSTA ParisTech le rôle d'autorité de contrôle pour l'État du respect des obligations de GENECOMI. L'établissement s'est donc organisé pour être en mesure de :

- pré-certifier les factures trimestrielles de loyer pour le compte de l'établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) de Saint-Germain en Laye : à ce titre, l'École contrôle le calcul des pénalités à appliquer au mainteneur ;
- contrôler la bonne exécution du plan entretien-maintenance ;
- proposer une optimisation du gros entretien-réparation au regard des besoins de l'École.

Concernant les dépenses d'investissement immobilier, après une année 2013 en net repli, l'année 2014 a vu une reprise des dépenses d'investissement, notamment avec la réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment P (lasers) sur le site de l'Yvette.

A contrario, les dépenses de fonctionnement sont en recul, principalement sous l'effet d'une très forte baisse du poste "maintenance", conséquence de la passation d'un nouveau marché pour la maintenance du site de l'Yvette avec la société COFELY, déjà mainteneur des nouveaux locaux dans le cadre du PPP.

Dans le cadre du développement de l'université Pars-Saclay d'une part, et de la convention d'association entre les deux écoles de la DGA, l'Ecole Polytechnique et l'ENSTA ParisTech d'autre part, trois projets de construction de bâtiments mutualisés sont en cours de validation. Le suivi de ces trois projets, la participation active aux différents groupes de travail et réunions sont assurés par le directeur de site de l'ENSTA ParisTech à hauteur de 5 % d'ETPT. Une part financière non négligeable, de l'ordre de 15 % du budget de fonctionnement de ces futurs bâtiments, est à prévoir dès l'exercice budgétaire 2017.

## ECOLE POLYTECHNIQUE

Sources des données

Les dépenses de fonctionnement et investissement ont été extraites du progiciel SIREPA sur la base de l'axe analytique « destination ».

Méthodes de calcul

Non communiqué.

### Analyse de l'évolution des crédits

Non communiqué.

## INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (ISAE)

Sources des données

Pour les dépenses de personnel, l'ISAE dispose chaque mois du fichier de paie qui est transmis par le service de paie à façon de la DRFIP. Une extraction nominative, effectuée chaque mois, permet de disposer du montant de rémunération charges comprises pour chaque personnel de l'ISAE. Les dépenses de personnels ont été déterminées à partir de la liste nominative des personnels dont l'activité est liée au domaine immobilier dans les entités suivantes : chargé de mission regroupement géographique, patrimoine, maintenance, sécurité incendie, gestion des infrastructures, achats, liquidation des marchés, comptabilité patrimoniale/ inventaire, agence comptable. Le pourcentage de temps que chaque personnel consacre au domaine sur l'année a été appliqué aux montants de leurs rémunérations annuelles.

S'agissant des dépenses de fonctionnement courant et d'investissement, les montants des paiements ayant fait l'objet de mandatements ont été extraits du progiciel de comptabilité M9 3. A noter que les dépenses d'investissement sont financées par le programme 144 (investissements courants hors ressources affectées) et par le programme 212 (construction du pôle mécanique au titre d'une convention de financement sur ressources affectées).

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses d'investissement réalisées de 2015 (22 201 615 €) comprennent :

- 901 615 € d'investissements courants du service Infrastructures et Logistique ;
- 21 300 000 € au compte 231 pour prendre en compte la valeur de l'enrichissement du patrimoine de l'ISAE à la réception des 3 nouvelles résidences PPP (opération d'ordre équilibrée par une recette égale inscrite au compte 167).

La prévision de dépenses d'investissement au titre de 2015 (23 390 000 €) comprend :

- 920 000 € sur investissements courants du service Infrastructures et Logistique ;
- 16 900 000 € au compte 231 pour prendre en compte la valeur de l'enrichissement du patrimoine de l'ISAE à la réception des 2 dernières résidences, actuellement en rénovation (opération d'ordre équilibrée par une recette égale inscrite au compte 167) ;

-5 570 000 € au titre des opérations d'investissement financées, au budget rectificatif 2015-1, par prélèvement sur fonds de roulement (non compris les 370 000 € imputés en fonctionnement) :

- finalisation du Regroupement Géographique de l'ISAE (RGI) ;
- études préalables à la Mise en sécurité du bâtiment administration du site de Rangueil ;
- opération CPER « SAS-PRISE » (Plate-forme commande et de simulation distribuée de systèmes embarqués aéronautiques et spatiaux) ;
- opération CPER « Centre d'excellence en neuro-ergonomie » ;
- construction de la Soufflerie Aérodynamique et Aéroacoustique (SAA).

## OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES (ONERA)

### Sources des données

Les données ont été centralisées à partir des informations transmises par le BOP DGA.

Dépenses directement imputables à l'immobilier :

- dépenses d'investissement : comptes du PCG (2125, 2135, 2145, 2312 et 2313) ;
- dépenses de fonctionnement : comptes du PCG (6061, 6125, 6132, 6141, 6152, 6161, 62822, 63511-CFE, 63512 et 63513).

Dépenses indirectement imputables à l'immobilier : extraction des dépenses avec un code activité « immobilier ».

### Méthodes de calcul

L'évaluation des crédits a été effectuée par identification des lignes de dépenses relevant de la fonction immobilière en investissement et en fonctionnement

### Analyse de l'évolution des crédits

Il n'y a pas d'évolution significative.

La baisse des dépenses d'investissement au titre de 2015 est induite par un vote tardif du budget initial 2015, elle est conjoncturelle. Priorité est donnée à la mise en sécurité des sites et bâtiments existants, notamment les mises en sécurité réglementaires de bâtiments vétustes.

## PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES (178)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>493 493 444</b>	<b>365 027 506</b>	<b>378 190 627</b>	<b>347 988 664</b>	<b>567 285 940</b>	<b>521 982 997</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA), le programme 178 « préparation et emploi des forces » recouvre l'ensemble des ressources nécessaires à la préparation, à la mise sur pied et à l'emploi opérationnel des armées, directions et services interarmées. Il constitue le cœur de l'activité du ministère de la défense et sa justification première.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME 178 À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme veille, dans le cadre de son contrôle interne, à l'optimisation des dépenses de fonctionnement et par des actions spécifiques à la réduction de l'impact environnemental du patrimoine immobilier.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 178 « préparation et emploi des forces » participe à la politique immobilière de l'État dans le cadre du soutien commun aux infrastructures fourni par les groupements de soutien des bases de défense (GSBDD). Cette participation est du ressort de la sous-action « 05-82 : soutien des forces par les bases de défense ». À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, la fonction infrastructure est transférée au programme 2012 «\_soutien de la politique de défense ».

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 178 « préparation et emploi des forces » participe à la politique immobilière de l'État dans le cadre du soutien commun aux infrastructures fourni par les groupements de soutien des bases de défense (GSBDD). Cette participation est du ressort de la sous-action « 05-82 : soutien des forces par les bases de défense ».

### Sources des données

Les dépenses hors titre 2 correspondent aux restitutions et programmations Chorus des activités budgétaires « immobilier-fonctionnement courant », « immobilier-entretien courant », « immobilier-énergie hors FOD », « gestion externalisée des sites », « immobilier charges locatives » et « immobilier-fioul domestique » du programme 178.

En cohérence avec le périmètre des dépenses restitué hors titre 2, le personnel « infrastructures » des armées et des services dont les postes sont liés spécifiquement aux besoins opérationnels est exclu.

Les dépenses de titre 2 et le nombre d'ETPT dédiés sont évalués à partir du référentiel d'organisation et des effectifs de l'infrastructure consolidés par le centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS). Les postes retenus sont les postes du domaine « infrastructures » ainsi que les agents d'entretien d'espaces verts d'emploi commun.

Ce référentiel a été mis en place en 2013 dans le cadre des réformes en cours sur la fonction infrastructure au sein du ministère de la défense.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les régies infrastructures des bases de défense sont transférées au programme 212 « soutien de la politique de la défense ». La part de dépenses de personnel du programme 178 s'en trouve réduite.

### Méthodes de calcul

Le calcul du titre 2 est effectué à partir des effectifs par catégorie et de la base des données du mémento des coûts de personnel du programme 178 en 2013 (édition d'août 2015).

La programmation 2015 est la programmation Chorus des activités budgétaires précédentes en LFI.

Les prévisions 2016 hors T2 sont les montants 2015 corrigés d'un ICP « logement » de 2,5%.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant suivent l'évolution du patrimoine immobilier actif du ministère de la défense, à la baisse depuis 2013.

Le titre 2 subit l'influence de la forte déflation d'effectifs résultant du transfert au programme 212, en 2014.

## SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE (212)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>1 604 021 506</b>	<b>1 311 371 581</b>	<b>1 636 790 663</b>	<b>1 542 871 307</b>	<b>1 664 615 122</b>	<b>1 601 942 778</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 212 constitue le programme support du ministère de la défense. A ce titre, il regroupe les fonctions de direction et de soutien mutualisées au profit du ministère et a pour objectif de garantir le plus efficacement et au meilleur coût l'ensemble des fonctions indispensables au soutien de la politique de défense.

Ce programme, sous la responsabilité du Secrétaire général pour l'administration, concourt à la réalisation de trois missions majeures au profit des états-majors, directions et services du ministère de la défense :

- le pilotage et la coordination des politiques transverses du ministère ;
- des prestations de service en matière d'infrastructure, d'action sociale, de gestion du personnel civil et de soutien à l'administration centrale grâce à des directions ou services spécialisés ;
- la modernisation de l'administration du ministère.

### Opérateurs rattachés au programme

- l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) ;
- le Musée de l'air et de l'espace (MAE) ;
- le Musée de l'armée (MA) ;
- le Musée national de la marine (MNM) ;
- le Service hydrographique et océanographique (SHOM).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :
  - conserver le patrimoine immobilier de l'État :
    - entretenir les biens immobiliers du point de vue du locataire et du propriétaire,
    - restaurer, rénover, réhabiliter afin de garantir une utilisation des biens immobiliers.
  - adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions :
    - adapter le patrimoine à son utilité, son usage et son utilisation,
    - réduire les coûts.
- être un État exemplaire :
  - développer l'offre de logements,
  - réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

#### Conserver le patrimoine immobilier de l'État

- entretenir les biens immobiliers du point de vue du locataire et du propriétaire

Le programme 212 supporte les dépenses d'infrastructure afférentes à « l'entretien de propriétaire » sur les immeubles affectés au ministère de la défense et également les dépenses « d'entretien de l'occupant » des bureaux loués pour les services parisiens de l'administration centrale. Les autres crédits relatifs à l'entretien des biens immobiliers ont été rationalisés lors de la mise en place des bases de défense.

- restaurer, rénover, réhabiliter afin de garantir une utilisation des biens immobiliers

Dans le cadre du protocole « Culture-Défense », les ministères de la culture et de la communication et de la défense cofinancent depuis plusieurs années un programme de restauration d'infrastructures présentant un intérêt architectural majeur (immeubles du ministère classés au titre des monuments historiques). Depuis 2010, les crédits sont versés sous forme de subvention à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture.

#### Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

- adapter le patrimoine à son utilité, son usage, son utilisation

La gestion physico-financière des opérations d'infrastructures est pilotée par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), responsable au nom du SGA de la politique immobilière du ministère. La mise en œuvre des moyens est assurée par le service d'infrastructure de la Défense (SID). Cette organisation a pour finalité de rationaliser

l'allocation des moyens immobiliers permettant aux armées de mener à bien leur mission. Ces interventions comprennent :

- les dépenses relatives à l'adaptation des infrastructures existantes pour l'accueil de nouveaux équipements (Infrastructure d'accueil Rafale, A400M, Hélicoptère Nouvelle Génération, etc.) ;
- les dépenses des armées et services indispensables à l'activité des forces et conditionnant la capacité opérationnelle ;
- les dépenses relatives à l'adaptation de capacité d'infrastructures non technico-opérationnelles ;
- les dépenses de maintenance lourde ;
- les dépenses de maintien en condition opérationnelle des infrastructures et celles de maintien en condition générale.

- réduire les coûts

Le projet de regroupement des principaux services centraux du ministère sur le site de Balard marque la volonté du ministère de la défense de réduire les coûts et de dégager des marges budgétaires. Celles-ci dépendent, entre autres facteurs d'incertitude, de la libération d'emprises dans Paris. En effet, l'adaptation du parc immobilier aux besoins du ministère permet :

- de céder des emprises devenues inutiles ;
- de contribuer à financer la mise en œuvre du nouveau plan de stationnement, par l'intermédiaire du CAS « gestion de l'immobilier de l'État » qui bénéficie de la ressource générée par les cessions d'emprises.

### Être un État exemplaire

- développer l'offre de logements

À travers sa politique de logement familial, le ministère de la défense participe au développement de l'offre de logements. En outre-mer, tout en poursuivant l'effort de réhabilitation de logements, l'accent a été mis sur les constructions nouvelles afin d'améliorer la qualité du parc ministériel et permettre ainsi une diminution du coût des prises à bail dans le secteur privé. En métropole, les crédits consacrés à la réhabilitation de logements sont en hausse afin de répondre au même objectif d'économies.

- réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques interministérielles de protection de l'environnement, le ministère de la défense dispose d'un Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD), en la personne du directeur de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA). De multiples actions sont menées dans ce domaine notamment :

- la réhabilitation du site des ballastières,
- la dépollution de certaines emprises dans le cadre du nouveau plan de stationnement,
- le financement de projets par le fonds d'intervention pour l'environnement.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données

### Hors titre 2

Les données relatives à l'exécution 2014 sont issues des restitutions CHORUS utilisées pour renseigner le RAP 2014. Pour 2015, ce sont les dépenses prévues au titre de la LFI 2015 et, pour 2016, au titre du PLF.

### Titre 2

Non communiqué.

Méthodes de calcul

### Hors titre 2

Les données figurant dans ce DPT sont :

- les dépenses d'infrastructures du ministère inscrites sur le programme 212 et sur le compte d'affectation spéciale (CAS) immobilier dans la mesure où ce dernier porte une part croissante du plan annuel d'engagement ;
- les dépenses de soutien de l'administration centrale et du service historique de la défense ayant trait à l'immobilier ;
- les dépenses du projet Balard.

La présentation retenue dans ce DPT « exécution 2014 », « LFI 2015 » et « PLF 2016 » marque l'évolution des prévisions de dépenses de l'État ; cependant, elle ne décrit pas nécessairement la continuité de ses actions. En effet, un investissement prévu en PLF de l'année N et maintenu en LFI pour fin de l'année N, peut avoir été, depuis, reporté sur N+1.

## Titre 2

Non communiqué.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

#### Hors titre 2

Les crédits consacrés à la politique transversale recouvrent de nombreuses opérations de travaux structurants et d'entretien lourd qui ne sont pas réguliers.

L'évolution constatée entre la LFI 2014 et l'exécution s'explique principalement par :

- un décalage calendaire des travaux à finir ou des réhabilitations du PPP Balard ;
- un changement de périmètre pour la prise en compte des réorganisations « infra » ;
- un report de charge important en entrée de gestion 2014 ;
- un arrêt du versement des loyers pour les bâtiments remis à Opale (Tour F, etc.).

Les principales évolutions pour l'année 2015 s'expliquent principalement par :

- une diminution des besoins concernant les travaux structurants ;
- un effort consacré au maintien en condition, notamment au titre de la maintenance lourde ;
- une évolution sensible des crédits d'entretien général des infrastructures suite au transfert des crédits d'entretien portés auparavant par un autre programme (P178) ;
- une diminution des loyers budgétaires au regard des emprises cédées ou remises à un opérateur.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DÉFENSE (ECPAD)**

Sources des données

Logiciel de gestion financière et comptable « Win M9 » de l'ECPAD pour l'exécution 2014 et budget prévisionnel validé en CA en mars pour 2015.

Calcul des dépenses exécutées de l'année 2014 :

- charges directes : analyse de la comptabilité par les comptes d'immobilisations, de charges, de tiers et de trésorerie liées à l'immobilier ;
- charges indirectes : fluides, soutiens transversaux (espaces verts, entretien des locaux) et dépenses de personnel en charge de fonctions immobilières (département infrastructure).

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles proposées par France Domaine.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Depuis 2012, l'établissement ne reçoit plus de subventions d'équipement. Tous les investissements sont autofinancés par l'ECPAD.

Conventions de ressources affectées :

- la convention passée avec le service parisien de soutien à l'administration centrale (SPAC) contribue à d'importants travaux de rénovation des infrastructures du fort d'Ivry-sur-Seine, prévus par le schéma directeur d'investissement 2013 pour un total de 0,2 M€ (dont 0,5 M€ au titre de 2014) ;
- la convention passée avec l'EMA a permis la création de l'École des métiers de l'image et du son dont l'ouverture a eu lieu en février 2013. Différents travaux se poursuivent dont 0,04 M€ au titre de l'année 2014 ;

- les deux conventions passées avec la DMPA pour un montant de 1,4 M€ ont pour objet la réfection et la mise en conformité des installations du cercle de l'ECPAD

## MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Sources des données

Compte financier de l'année 2014.

Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2015.

Tableau des investissements (opérations pluriannuelles) du Musée de l'air et de l'espace de mars 2015.

Bilan 2014 de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux lignes budgétaires concernées par la politique transversale.

Les dépenses d'investissement correspondent au tableau de financement des opérations pluriannuelles du musée de l'air et de l'espace.

### Analyse de l'évolution des crédits

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse par rapport à la programmation initiale. Néanmoins, au sein de cette enveloppe, la répartition des différents postes a été modifiée et trois postes sont en augmentation. La part dédiée au contrat de gardiennage augmente, répondant ainsi aux exigences imposées par la commission de sécurité lors de son inspection en février 2013. Ces mesures ont pris pleinement effet en 2014 et correspondent, pour l'essentiel, à une augmentation des effectifs ainsi qu'à une amélioration sensible des qualifications exigées. La part consacrée à l'externalisation des opérations de nettoyage augmente également tout comme celle dédiée à la détection incendie. En contrepartie, certains marchés ont vu leur part légèrement diminuer au sein des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement prévues en 2014 ont été décalées par manque de maturité. Pour 2015, les projets d'infrastructure arrivent en phase de travaux, notamment la rénovation des façades mais aussi les opérations liées à la remise à niveau de l'ensemble du système de sécurité incendie et à l'amélioration de l'accessibilité du musée aux personnes handicapées.

### Présentation du parc immobilier

Le Musée de l'air et de l'espace (MAE) se répartit sur deux sites distincts situés sur les communes du Bourget et de Dugny.

- le Bourget

Le MAE occupe neuf bâtiments, dont l'Aérogare conçue par l'architecte Labro et datant de 1937, inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Les autres bâtiments sont constitués de hangars – halls dédiés à des expositions spécifiques ouvertes au public : la Conquête spatiale, les Avions de l'entre-deux-guerres, les Hélicoptères et autres voilures tournantes, les Avions de chasse de l'Armée de l'air/les Prototypes, le Concorde et le Planétarium. Le hall A/B, vétuste, est exploité comme réserve.

- Dugny

Le second site du musée, situé en face sur la commune de Dugny, rassemble les ateliers de restauration et les réserves constituées d'avions, de moteurs et d'équipements. Un hangar est occupé par des associations partenaires auxquelles sont confiées des chantiers de restauration. Enfin, un chantier d'insertion professionnelle, les Ailes de la Ville, est installé dans le hangar dit « Bermuda », le plus récent de la zone, dont une partie abrite aussi des collections en réserve.

### Stratégie immobilière

Le musée de l'air et de l'espace manque de surfaces couvertes pour abriter et conserver ses collections. Il est en outre mal desservi par les transports en commun. Dans le cadre du projet « Grand Paris », une station du Grand Paris Express (GPE) est prévue à proximité immédiate du MAE en 2024 ainsi que de nombreux aménagements à usages

commerciaux, de loisirs, de bureaux ou d' habitations. Dans ce contexte, la fréquentation du MAE, actuellement de 250 000 visiteurs par an pourrait atteindre 1 million de visiteurs. C'est pourquoi il convient de préparer dès maintenant cette échéance post 2020.

- long terme : « le nouveau MAE » dans le cadre du projet « Grand Paris » :

Il s'agit d'augmenter d'environ 50 % les surfaces d'exposition (site du Bourget) qui seraient ainsi portées de 22 000 à 35 000 m<sup>2</sup> dans le cadre d'un projet « nouveau MAE ». Des études sont en cours dans le cadre d'un partenariat avec aéroport de Paris, Unibail-Rodamco ainsi que le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), dans le cadre d'un accord de partenariat établi le 22 juillet 2013. Une intégration des halls du musée hors Labro, Concorde et 39-45 au sein d'un pôle de loisirs, services et commerces de 50 000 m<sup>2</sup> est à l'étude.

- court et moyen termes : « le Bourget pour les collections, Dugny pour les réserves » :

- le Bourget : la stratégie du Musée de l'air et de l'espace pour les cinq années à venir consiste à améliorer la présentation de ses collections et à restaurer l'aérogare de LABRO dans son état initial de 1937, pour redonner au site le cachet architectural qui lui permettra de devenir un acteur incontournable du « Grand Paris » sur la zone du Bourget.

- Les travaux :

Entre 2014 et 2017, seront rénovés l'ensemble des façades Est et Ouest, les pignons nord et sud, les terrasses, la tour de contrôle de l'aérogare et l'intérieur de la grande galerie. Ce projet d'envergure est financé par une subvention exceptionnelle du ministère de la défense à hauteur de 21,5 M€, à laquelle s'ajoutent les dotations en fonds propres annuelles.

Les travaux de la façade Est et les pignons Nord et Sud seront achevés à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2015.

Les travaux de la façade Ouest et de l'intérieur de la Grande Galerie commenceront fin 2015 et seront achevés pour le salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) 2017.

- Les mises aux normes :

Les espaces au sein des hangars-halls sont progressivement réorganisés et mis aux normes en termes d'accessibilité et de sécurité.

La création d'un espace dédié au régiment de chasse Normandie Niemen (300 m<sup>2</sup>) financé en grande partie par mécénat (Banque ZENIT, Fédération de Russie, 0,5 M€) a été inauguré le 5 juin 2015.

Par ailleurs, le hall 39-45 qui a fait l'objet d'un mécénat de Dewhurst (États-Unis), à hauteur d' 1,6 M€, a été inauguré le 11 juin dernier. Le nouveau bâtiment compte 1 700 m<sup>2</sup>.

Enfin, le hall de la Cocarde a été rouvert au public pour le SIAE 2015.

- Dugny : le second volet de cette stratégie concerne la zone de Dugny. Actuellement, les surfaces couvertes consacrées aux réserves (environ 14 000 m<sup>2</sup>) sont insuffisantes : une vingtaine d'appareils et environ 300 conteneurs moteurs restent actuellement stockés en plein air. Leur dégradation est naturellement accélérée et les risques de perte à terme sont avérés. Une meilleure conservation des collections passe par la construction d'un hangar de grande taille (6 000 m<sup>2</sup>) pour abriter les avions actuellement exposés aux intempéries et mettre en place une rotation des collections entre un espace de réserve et le tarmac du musée. La construction d'un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> dédié aux réserves « Bois et toile » est également prévue, afin d'abriter certaines pièces particulièrement fragiles de la collection d'aérostation, des débuts de l'aviation, de la guerre de 1914 – 1918, des planeurs et des avions légers. Ce dernier projet, objet d'un mécénat du GIFAS à hauteur de 4,7 M€, en est actuellement au stade du choix du maître d'œuvre. L'objectif est de livrer l'ouvrage pour fin 2016. Il sera alors très utile pour abriter la collection de la guerre 14 – 18 actuellement exposée dans l'aile Nord de l'aérogare LABRO qui devrait être mise en rénovation fin 2016.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Grand Paris, le MAE est associé à une étude d'urbanisme de la façade Ouest de la plate-forme, avec ADP et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France. Une étude de faisabilité de la refonte du plan de masse de la zone technique est à l'étude. Elle pourrait reposer sur des échanges fonciers, des déconstructions et des reconstructions.

La remise à niveau des installations du MAE s'articule dorénavant ainsi :

En 2015 :

- transfert de l'accueil vers la salle des 8 colonnes retardée au second semestre 2015 pour coordination avec le projet de rénovation de la façade « Est » ;

- construction et livraison d'un bâtiment neuf de 1 700 m<sup>2</sup> consacré à l'exposition de collections de la seconde Guerre Mondiale destiné à remplacer le bâtiment actuel ;

- réalisation d'un espace d'exposition « Normandie Niémen » de 300 m<sup>2</sup> à partir de locaux de stockage existants sans création de surface de bureau ;
- remise à niveau (rénovation intérieure et scénographie) et en sécurité du hall de la Cocarde ;
- rénovation de la façade Est de l'aérogare LABRO et début des travaux de la Grande Galerie Sud (allocation exceptionnelle) ;
- remplacement du système de sécurité incendie d'avril 2015 à mars 2016 (1,3 M€)
- poursuite de la mise aux normes de l'accessibilité des espaces d'exposition de 2014 à 2019 ;
- étude et lancement des travaux de mise en sécurité des hangars abritant les réserves à DUGNY (0,8 M€). Remise à niveau de l'éclairage dans les ateliers ;
- remise à niveau et assainissement des locaux affectés aux réserves en sous-sol du bâtiment LABRO. Désignation de la maîtrise d'œuvre en 2015 ;
- le schéma directeur de l'ensemble de l'aérogare sera adapté suite à la réorientation des travaux financés par l'allocation exceptionnelle et aux évolutions des études en cours : études Altran « nouveau musée de l'air et de l'espace » et réflexion conduites dans le cadre du comité « ADP – Unibail – MAE » liées aux études du comité de développement territorial « Grand Paris ».

En 2016 :

- réalisation de 2 000 m<sup>2</sup> de surfaces couvertes à DUGNY destinés à la collection « Bois et Toile » ;
- poursuite des travaux de remise à niveau de l'aérogare façade Ouest, terrasses et tour de contrôle jusqu'en 2017 ainsi que des travaux de remise à niveau de la Grande Galerie (Nord) ;
- poursuite des travaux de remise aux normes de l'accessibilité aux espaces de collection ;
- début des travaux de remise à niveau du sous-sol du bâtiment LABRO. Travaux prévus de 2015 à 2018 en 4 tranches de 0,5 M€ chacune ;
- mise en sécurité des bâtiments abritant les réserves à DUGNY ;
- poursuite des études de rénovation du musée dans le cadre du projet Grand Paris. Mise au point de la manœuvre financière et immobilière.

## MUSEE DE L'ARMEE

Sources des données

Compte financier 2014 et antérieurs.

Budget initial 2015 et budget rectificatif n° 1.

Bilan sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière présenté à l'information du conseil d'administration (juin 2015).

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des dépenses d'investissement est directement liée au rythme d'exécution des dernières opérations d'investissement, inscrites au plan de modernisation Athéna et destinées à améliorer l'environnement scientifique et culturel du musée. Ainsi, les travaux initiés depuis 2012 ont contribué à rénover les bâtiments 004, 40 et 41 à Satory. La réalisation d'un cabinet d'arts graphiques, d'un centre documentaire dans l'aile Monaco et de la nouvelle salle d'exposition permanente (Aile Orient), consacrée aux petits modèles d'artillerie, aux figurines et aux instruments de musique devraient s'achever au dernier trimestre 2015. Une étude de la réhabilitation du bâtiment 012 à Satory est prévue en 2015 afin d'accueillir une partie des collections du musée en réserve dans des espaces provisoires (actuellement bâtiment 11 de Satory, non réhabilitable). La qualité de l'accueil des visiteurs, un des objectifs prioritaires du musée, a été améliorée avec la rénovation du pôle sud de billetterie et la création d'un vestiaire qui n'existait plus depuis une dizaine d'année.

Dépenses de fonctionnement courant :

L'année 2014 a été consacrée :

- à la remise en service des installations climatiques de l'ensemble des bâtiments affectés au musée, enjeu stratégique pour le confort de visite, mais également pour la préservation des collections présentées ou mises en réserve ;
- aux travaux de maintenance dans les espaces muséographiques afin de conserver un niveau d'excellence en termes de qualité de présentation des collections permanentes ;

- à la mise en œuvre et à la réalisation de l'insertion de la question des fusillés des mutineries de 1917 dans le parcours du département contemporain. Cette opération a bénéficié d'une prise en charge partielle financière spécifique par la tutelle.

L'ouverture de la salle d'exposition permanente consacrée aux petits modèles d'artillerie, aux figurines et aux instruments de musique (+200m<sup>2</sup>) a eu un impact modéré sur les dépenses de fonctionnement (nettoyage, gardiennage, énergie).

Dépenses d'investissement (T7) :

Les arbitrages pour l'année 2015 ont permis au musée de l'armée de définir des axes stratégiques pour assurer ses activités, avec notamment :

- la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation du Grand salon pendant sa période d'immobilisation due aux travaux de la cour d'honneur ;
- la reconfiguration de l'accueil des visiteurs avec la création d'un vestiaire ;
- le préalable de la réhabilitation du bâtiment 012 à Satory (réserves) ;
- la réhabilitation des installations climatiques et la sécurisation des espaces et des œuvres ;
- le flux annuel d'investissements récurrents (outillage, matériels informatiques, études, signalétiques, mobilier, véhicules, restaurations...) et d'acquisitions muséographiques.

L'année 2015 verra également l'achèvement de deux chantiers majeurs : le cabinet d'arts graphiques et centre de documentation dans l'aile Monaco et la nouvelle salle d'exposition permanente (Aile Orient), consacrée aux petits modèles d'artillerie, aux figurines et aux instruments de musique.

Perspectives immobilières :

Le Musée de l'armée occupe 16 bâtiments couvrant une superficie totale de 33 070 m<sup>2</sup>, répartie sur 2 sites : l'Hôtel national des Invalides (10 bâtiments), réservé aux espaces muséaux et à l'administration et la caserne Joffre-Drouot au camp de Satory (6 bâtiments), réservée aux activités relatives à la conservation préventive des œuvres (dépôts dans les réserves, activités techniques concernant le récolement et la mise en quarantaine des œuvres).

Le ratio de surface utile nette par m<sup>2</sup> demeure globalement stable, en dessous de la norme requise de 12 m<sup>2</sup> d'occupation par personnel.

Concernant les travaux d'entretien et de réparations sur les biens immobiliers, le Musée de l'armée a affiché une variation négative 2012-2013 (- 57 %) puis une stabilisation en 2014, dues spécifiquement à l'absence de contrat global d'entretien des installations climatiques. Les contrats multiples initiaux ont été résiliés pour permettre une mise en concurrence visant à globaliser la prestation et à générer une efficacité de la dépense, sachant que de nouvelles installations sont en cours de construction (Aile Monaco). Le préalable à ce contrat unique est une remise en état de l'ensemble des installations, prestation qui sera incluse dans les dispositions du nouveau contrat dont les clauses d'appel d'offres sont en cours de rédaction. L'économie affichée en 2014 reste ainsi seulement optique, le musée subissant d'importants désordres climatiques qui seront résorbés après conclusion du nouveau contrat, assorti d'un coût supplémentaire (+ 180 K€).

Le COP 2015-2019 sera marqué également par les opérations de rénovation à mi-vie des espaces muséographiques et l'étude d'une extension du musée.

## MUSEE NATIONAL DE LA MARINE

Sources des données

Rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2014.

Budget primitif 2015.

Bilan 2015 sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (conseil d'administration de mars 2015).

Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des dépenses immobilières du musée national de la marine sur 2014-2016 est dominée par deux projets majeurs :

- la mise en place, sur le site de l'ancienne base d'aéronautique navale de Dugny, d'un centre de conservation des réserves ayant vocation à accueillir, à partir de la fin de l'année 2015, les collections du musée actuellement

entreposées dans le Fort de Romainville (Seine-Saint-Denis). Le projet est conduit avec l'appui de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), auquel le musée a délégué, par convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

- le lancement du projet de rénovation du site de Chaillot.

Jusqu'à la finalisation de l'opération de Dugny, le musée conservera 8 sites occupés et 23 bâtiments. Ces 23 bâtiments représentent 29 208 m<sup>2</sup> de surface utile brute, y compris espaces d'expositions et de réserves.

Le ratio d'occupation des espaces de bureaux s'établit à 12,4 m<sup>2</sup> /poste.

### Perspectives immobilières

Centre de conservation des réserves à Dugny :

Le chantier d'adaptation de l'ancien bâtiment industriel à l'accueil des réserves du musée, qui représente un budget prévisionnel de 9,46 M€, se déroule conformément aux prévisions financières et calendaires. Après le curage du bâtiment effectué à l'été 2014, le chantier a démarré en septembre 2014. Les espaces de stockage du pôle conservation et de recherche seront livrés à l'automne 2015 et le transfert des réserves devrait pouvoir commencer en novembre 2015.

Rénovation du musée à Chaillot :

Le ministre de la défense a annoncé le 15 octobre 2014 le lancement d'une grande opération de rénovation du palais de Chaillot, à laquelle sera dédiée une enveloppe de 50 M€.

Cette rénovation a l'ambition de faire du musée le lieu de référence du fait maritime :

- par son contenu muséographique (expositions permanentes et temporaires) ;
- par sa capacité à accueillir les événements majeurs du monde maritime ;
- par les services qu'il offrira sur cette thématique (librairie-boutique, restaurant).

Le site de Chaillot sera complètement réhabilité, c'est-à-dire :

- remis en conformité avec les normes réglementaires et techniques ;
- restructuré pour une meilleure organisation des espaces autour de lieux d'exposition si possible agrandis, et un agencement optimisé des surfaces dédiées aux différentes fonctions, en particulier événementielles.

L'année 2015 est consacrée à la préparation de l'opération (projet scientifique et culturel, programmation architecturale, etc.).

Avant la mise en œuvre de ce grand projet, des améliorations incrémentales ont été apportées au site ou sont sur le point de l'être :

- reconversion de l'ancien appartement de fonction du directeur (250 m<sup>2</sup>) en espaces de bureaux en octobre 2014, permettant ainsi un réagencement de l'ensemble des services du musée ;
- mise en place d'un PC sécurité commun aux quatre institutions occupant le Palais de Chaillot (ralliement du musée national de la Marine prévu en juillet 2015).

Rénovation des annexes portuaires :

La rénovation du musée national de la marine se décline également dans ses annexes portuaires (Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon). Chacun des sites a vocation à développer, au service du projet global, des thématiques spécifiques, compte tenu de son histoire et de sa géographie particulières, dans un lien renforcé avec les collectivités territoriales. Le site de Brest sera ainsi le musée de la Ville-port, Port-Louis celui des fortifications du littoral, Rochefort celui du grand arsenal, et Toulon le musée maritime de la Méditerranée. Ces nouveaux projets scientifiques devraient se traduire au cours des prochaines années par des investissements immobiliers, qui auront également pour objet la mise aux normes (accessibilité handicap en particulier) de certains bâtiments, et des investissements muséographiques.

### Dépenses immobilières

Les dépenses de fonctionnement supportées par le musée en matière immobilières progressent en 2015, et devraient s'élever à environ 1 M€. Cette évolution est principalement liée aux nouvelles charges résultant de l'installation du pôle de conservation et de recherche à Dugny : le stockage à Tremblay des collections qui se trouvaient sur le site de Dugny avant les travaux s'est traduit par le paiement d'un loyer supplémentaire dès la fin de l'année 2014, pour un coût annuel de 0,1 M€. A la fin du chantier, la mise en fonctionnement du site induira également des charges nouvelles (installation du PC Sécurité, fluides, électricité liée en particulier aux installations de conditionnement et de traitement de l'air, nettoyage des espaces, maintenance des équipements et entretien des espaces extérieurs). Le surcoût en dépenses de fonctionnement liées au fonctionnement du bâtiment de Dugny est estimé globalement à 0,8 M€.

Le budget destiné à financer l'investissement courant (outillage, matériels informatiques, études, signalétiques, mobilier, véhicules, restaurations, acquisitions muséographiques) devrait s'établir à 0,6 M€ en 2015.

Pour l'investissement lourd, qui couvre des travaux liés à l'infrastructure du musée, et dont le financement fait l'objet d'une dotation en fonds propres ou d'une convention de ressources affectées, les dépenses ont été de 4,3 M€ en 2014, comprenant notamment l'installation des réserves du musée à Dugny (3,8 M €), l'enveloppe pour étude et travaux du poste central de sécurité incendie commun (PCSI) de Chaillot (0,2 M€) et des travaux d'aménagement sur le site de Paris, dans la boutique et les espaces de bureaux (0,1 M€). Les dépenses d'investissement lourd devraient s'élever en 2015 à environ 7,3 M€, dont 4,9 M€ au titre des travaux de Dugny.

Les études préalables à la rénovation du site de Chaillot devraient représenter en 2015 une dépense d'environ 0,3 M€. Dans le cadre de sa réorganisation immobilière, le ministère de la défense a été appelé à libérer plusieurs de ses emprises, dont celle du Fort de Romainville (Seine-Saint-Denis), où sont actuellement entreposées des réserves du Musée national de la Marine (MNM). Pour accueillir ces réserves, a été identifié dans le même département le bâtiment DiTAP sur le site de l'ancienne base d'aéronautique navale de Dugny, qui accueillait déjà des collections de l'établissement. Ayant désormais la qualité d'occupant, le musée s'est inscrit dans une démarche d'adaptation de ce bâtiment à caractère industriel à l'accueil de ses réserves en s'appuyant sur les compétences de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) auquel il a délégué, par convention de mandat de référence, la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

### Perspectives immobilières :

Le chantier a démarré en juillet 2014, les espaces de stockage du pôle conservation et de recherche devraient être livrés à l'automne 2015 et le déménagement des collections et des équipes concernées, achevé à la mi-année 2016.

Le programme de rénovation du musée comprend également la mise aux normes des annexes portuaires requise du fait de la qualité « d'établissement recevant du public » du musée notamment au regard des dispositions réglementaires en matière d'accessibilité des personnes présentant un handicap. De même, sera poursuivie la rénovation des ports ainsi que la première phase des travaux de rénovation du Palais de Chaillot (travaux en commun avec le Musée de l'homme qui affectent la mise en sécurité du Palais de Chaillot).

En 2015, 8 sites devraient être occupés par le musée, soit 23 bâtiments représentant une superficie de 20 902 m<sup>2</sup> SUB, dont 966 m<sup>2</sup> dévolus à l'activité de bureaux.

### Dépenses immobilières :

Les dépenses immobilières supportées par le musée augmenteront progressivement à partir de 2015 en raison de nouvelles charges liées au fonctionnement du pôle de conservation et de recherche à Dugny (installation du PC sécurité, fluides, électricité liée en particulier aux installations de conditionnement et de traitement de l'air, nettoyage des espaces, maintenance des équipements et entretien des espaces extérieurs). Le surcoût en dépenses de fonctionnement liées au bâtiment de Dugny est estimé globalement à 0,9 M€.

En investissement (titre 7), le musée national de la marine bénéficiera, en 2015, d'une dotation en fonds propres à hauteur de 0,8 M€, destinée à financer l'investissement courant (outillage, matériels informatiques, études, signalétiques, mobilier, véhicules, restaurations, acquisitions muséographiques). Pour mémoire, compte tenu des contraintes opérationnelles s'imposant dans la réalisation des investissements, le rythme de consommation des crédits d'investissement peut s'écarter de celui des versements de subventions par l'État. Les investissements immobiliers de 2015 seront ainsi en partie financés sur des ressources versées au musée au cours des années antérieures.

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE DE LA MARINE (SHOM)

Sources des données

Compte financier de l'année 2014.

Budget de l'exercice 2015.

Tableaux d'investissements.

Méthodes de calcul

Dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- pour l'année 2014 : exploitation des dépenses directement imputables à l'immobilier par l'analyse de la comptabilité et l'identification des comptes d'immobilisations et de charges ;
- pour l'année 2015 : inscription des crédits budgétaires aux comptes concernés.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les travaux d'infrastructure immobilière du SHOM portent sur 4 axes principaux :

- retrait d'amiante (sols, matériaux isolants...) ;
- mise aux normes pour la sécurité incendie ;
- mise aux normes pour l'accessibilité ;
- mise aux normes d'isolation thermique.

Comparaison des écarts entre la LFI 2014 et son exécution :

Fonctionnement : outre les dépenses habituelles de gardiennage, tontes de pelouses et ménage, des opérations de désamiantage et de faux plafonds ont été réalisés sur le bâtiment C, ainsi que des travaux de rénovation du réseau électrique d'isolation. Il convient de préciser que ces dépenses ont été réalisées dans un cadre budgétaire contraint par une obligation d'économies sur les dépenses de fonctionnement courant. Enfin, les travaux de désamiantage avaient fait l'objet d'une provision.

Investissement :

- poursuite des travaux de réfection de toitures terrasse ;
- raccordement d'un bâtiment au réseau d'eau glacée ;
- début de réhabilitation du bâtiment C ;
- pose de fibres optiques.

Des crédits budgétaires non utilisés ont fait l'objet d'un report sur le budget 2015, à cause du retard pris dans la procédure d'achat destinée au remplacement de la centrale d'énergie.

Planification des travaux sur les années 2015 et à venir :

2015 : travaux de rénovation du réseau d'eau, mise en place du groupe électrogène, changement des onduleurs, fin de rénovation du bâtiment C et travaux de flux.

## ÉQUIPEMENT DES FORCES (146)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>84 009 600</b>	<b>72 281 000</b>	<b>56 992 000</b>	<b>76 759 000</b>	<b>51 470 000</b>	<b>63 507 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 est placé sous la responsabilité conjointe du chef d'état-major des armées (EMA) et du délégué général pour l'armement (DGA).

### Opérateurs rattachés au programme

Il n'y a pas d'opérateurs rattachés au P146.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME 146 À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Axe n° 2 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Les actions 6 à 10 (correspondant aux systèmes de forces) sont consacrées spécifiquement aux investissements dans les armements et matériels nécessaires à l'action des armées. Les investissements immobiliers nécessaires aux programmes d'armement sont traités au niveau du programme 212. Certains travaux nécessaires à leur mise au point dans les centres d'essais de la DGA peuvent être financés par la sous-action correspondant au programme d'armement demandeur.

Au sein du programme « Équipement des forces », l'action 11 « préparation et conduite des programmes d'armement » regroupe d'une façon générale les activités de la DGA en matière de préparation et de conduite des programmes d'armement, d'expertise technique, d'essai et de soutien et a pour finalité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes et des opérations d'armement.

Dans ce cadre, elle recouvre le fonctionnement et l'entretien du parc immobilier de la DGA. Pour le programme 146, les activités concernées relèvent du fonctionnement et sont :

- entretien courant du parc immobilier (gardiennage, nettoyage, déchets...) ;
- fonctionnement des bâtiments-gestions des énergies hors FOD ;
- fonctionnement des bâtiments-FOD ;
- fonctionnement des bâtiments-charges locatives ;
- loyers hors loyers budgétaires.

Les points notables pour les prochaines années sont :

La fin du bail de Bagneux et la fermeture de ce site impliquant une décroissance forte des paiements à compter de 2016.

Le lancement de l'opération Cyberdéfense se traduisant par un montant important d'engagements sur l'année 2014 et de paiements sur les annuités 2014 et 2015, sans augmentation de l'enveloppe budgétaire totale allouée aux investissements de type immobilier dans le cadre du P146.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Source des données

Les données sont obtenues par restitutions CHORUS, filtrées par activités.

Méthodes de calcul

A la suite de la refonte de la nomenclature à partir du PLF 2013, les dépenses de type « immobilier » ont été identifiées sur un ensemble cohérent d'activités CHORUS. Ces activités sont rattachées de manière appropriée aux rubriques du DPT.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Le lancement du programme cyberdéfense conduit à une augmentation des dépenses de type immobilier dans le cadre du programme 146.

## INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS (203)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 203 « Infrastructures et services de transports » porte à la fois sur les infrastructures et sur les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes et aéroportuaires, sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés, à l'exception de la sécurité du transport maritime qui relève du programme « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture », et du secteur aérien qui fait l'objet du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Il regroupe l'ensemble des moyens de l'État concourant à cette politique et fait appel aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sous forme de fonds de concours.

L'action du programme repose sur quatre axes principaux :

- optimiser le système de transport afin de limiter, autant que possible, la création de nouvelles infrastructures, en examinant la meilleure façon de répondre aux besoins de déplacement des personnes et aux besoins de transport des chargeurs ;
- améliorer les performances du système de transport dans la desserte des territoires ;
- améliorer les performances énergétiques du système de transport ;
- adapter les infrastructures existantes et réaliser les infrastructures nouvelles indispensables en visant l'excellence environnementale.

#### Opérateurs rattachés au programme

Seul l'opérateur Voies navigables de France (VNF), rattaché au programme 203, est concerné par une gestion immobilière significative.

La gestion immobilière de la Société du Grand Paris, actuellement en phase de montée en charge, deviendra significative dans les années à venir. En outre, les dépenses immobilières réalisées par la SGP sont l'objet même de la politique publique qui lui est confiée (développement des infrastructures de transport collectif du Grand Paris).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Au sein de la mission « écologie, développement et aménagement durables », l'action n°3 du programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer est dédiée à la politique, la programmation immobilière et ses moyens de fonctionnement. De ce fait, la participation du programme 203 à la politique immobilière de l'État est très limitée.

La politique immobilière du programme 203 se concentre en effet sur l'immobilier technique.

Conséquence de la loi de décentralisation du 13 août 2004, la création des directions interdépartementales des routes (DIR) en 2006 s'est traduite par la constitution d'un parc immobilier technique de 300 sites environ comportant des centres d'entretien et d'intervention (CEI), des points d'appuis occasionnels et permanents et dix-huit centres d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT).

Cette réorganisation a nécessité la mise en place de deux programmes immobiliers : l'un pour assurer la salubrité et le respect des règles de sécurité sur les sites existants, l'autre pour construire soixante-trois nouveaux CEI dans le cadre d'un contrat de partenariat.

#### L'immobilier technique hors contrat de partenariat

Plus de deux cent sites sont conservés dont une part importante n'a fait l'objet de travaux de maintenance depuis longtemps, parfois depuis plus de vingt ans. Ainsi, de nombreux équipements de type chaufferie, isolation, électricité et portes sectionnelles sont à mettre aux normes, à réparer, à remettre à niveau ou en conformité avec la réglementation relative aux personnes à mobilité réduite. L'entretien « incluant ces mises en conformité est estimé à 20 k€ par site.

En parallèle, des investissements complémentaires sont parfois nécessaires, comme la construction d'annexes à certains CEI (hangars, couverture de stockage de sel, sécurisation de la gestion des déchets, traitement des eaux des plates-formes avant rejet au milieu naturel), l'extension, la réparation et le maintien de la sécurité et la salubrité des installations.

### Le contrat de partenariat pour la réalisation des centres d'exploitation et d'intervention (CEI) du réseau routier national non concédé

Le 14 janvier 2010, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a signé un contrat de partenariat avec le groupement constitué de DV Construction SA, Exprim SAS et les fonds d'investissement FIDEPPP et DIF, pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et la gestion de soixante-trois centres d'entretien et d'intervention routiers (CEI).

La phase de réalisation des CEI est à présent terminée : le dernier CEI (Trégueux) a été accepté par l'État le 14 mai 2012.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a dans son jugement du 6 novembre 2014 considéré que la décision de signer le contrat de partenariat était illégale et a enjoint à l'État de résilier le contrat pour le 1er juillet 2015. Un recours en appel et une demande de sursis à exécution ont été déposés par le ministère le 6 janvier 2015. Par son jugement en date du 18 juin 2015, la Cour administrative d'appel de Versailles a accordé à l'État le sursis à exécution. L'État est à présent en attente du jugement d'appel.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données : budget du programme 203 pour 2016

Méthodes de calcul

Les dépenses suivantes sont prises en compte dans l'estimation de la contribution du programme à la politique transversale :

- les dépenses 2016 d'entretien de l'immobilier technique à hauteur de 20 k€ par site en moyenne, pour un total de 4,7 M€ ;
- le loyer du contrat de partenariat pour la construction et l'entretien des nouveaux CEI, soit 19,1 M€ en AE et 24,8 M€ en CP pour l'année 2016.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

En 2014, un loyer de 24,2 M€ en CP a été versé dans le cadre du partenariat public privé pour la construction et l'entretien de soixante-trois CEI, dont l'ensemble a été livré au premier semestre 2012. 10 M€ d'AE et 8,5 M€ de CP ont été consacrés à la maintenance et à l'entretien des CEI hors contrat de partenariat.

Au total 29 M€ d'AE et 32,2 M€ de CP ont contribué à la politique transversale en 2014.

En 2015, le loyer du contrat de partenariat représente un montant de 24,6 M€ en CP. 4,7 M€ en AE et CP sont prévus, au PLF2015, au titre de la maintenance et l'entretien pour l'immobilier technique hors contrat de partenariat.

La progression du loyer du contrat de partenariat entre 2014 et 2015 s'explique par l'application des révisions de prix.

## SÉCURITÉ ET AFFAIRES MARITIMES, PÊCHE ET AQUACULTURE (205)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>9 230 164</b>	<b>9 575 301</b>	<b>8 992 000</b>	<b>8 058 667</b>	<b>6 450 000</b>	<b>6 450 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Avec ses 5 000 kilomètres de côtes et ses 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE), la France dispose du deuxième domaine maritime dans le monde. Ses approches maritimes, notamment dans la zone ouest Bretagne, Manche, Mer du Nord sont parmi les plus fréquentées du globe. Dans ces conditions, les questions immobilières dans le cadre de la sécurité maritime, de sûreté, de protection de l'environnement, mais aussi de formation des gens de mer revêtent une importance particulière et sont des enjeux de société majeurs.

### Opérateur rattaché au programme

Le programme SAMPA assure la tutelle de l'École nationale supérieure maritime (ENSM). Cette école d'ingénieurs est implantée sur quatre sites : Le Havre, Nantes, Marseille et Saint-Malo.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Contribution du programme à la politique transversale

1) La politique transversale de l'immobilier concerne en premier lieu l'action « Sécurité et sûreté maritime », qui se caractérise par une grande professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier technique de l'État.

L'entretien des établissements de signalisation maritime des Phares et Balises est une mesure primordiale pour assurer la signalisation et la sûreté maritime. Une programmation des travaux sur les ESM fixes a été définie à partir de 2007, et se poursuit de manière continue vers une amélioration des méthodes de planification qui doivent permettre d'estimer plus précisément les interventions nécessaires et planifier la rénovation des phares. L'axe immobilier est un enjeu particulièrement important pour le maintien en conditions opérationnelles des ESM.

Les travaux d'entretien et de modernisation des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS, qui ont la responsabilité de la direction et de la coordination des missions de recherche et de sauvetage en mer, de la surveillance de la navigation maritime, de la diffusion de renseignements de sécurité maritime, de la surveillance des pollutions maritimes) connaissent depuis 2007 d'importants efforts. Chaque année des crédits sont mis à disposition pour l'aménagement des équipements techniques, des systèmes d'information et de l'immobilier de ces sites vitaux.

L'intervention sur les sites à vocation opérationnelle (Phares et Balises, CROSS) requiert une véritable planification de la stratégie immobilière : état des lieux des besoins, actions à mettre en œuvre pour atteindre une adéquation entre besoins et moyens, le tout dans une optique de réduction continue des dépenses.

2) Le programme SAMPA est également un programme support pour les services relevant des affaires maritimes. Dans ce cadre, il participe à la rationalisation du patrimoine immobilier de l'État par de nombreuses cessions et le co-financement d'opération de rénovation.

La Direction des affaires maritimes planifie depuis 2009 des cessions immobilières et respecte les ratios m<sup>2</sup>/agent. Si les services des affaires maritimes n'assurent plus l'entretien du propriétaire et diminuent continuellement les surfaces, ils conservent néanmoins certains loyers marchands, dans l'attente de la stabilisation des projets locaux de mutualisation engagés depuis 2011.

En 2014, le programme a exécuté le paiement de loyers budgétaires de ses services déconcentrés pour un montant de 1,2 M€, et la participation du programme 309 à l'entretien est essentielle pour maintenir en état des bâtiments situés à proximité du littoral, et donc davantage sujets à dégradations naturelles d'origine météorologique.

S'agissant de l'opérateur ENSM, la remise des clés du nouveau site d'enseignement au Havre a été effectuée au début de l'année 2015, et le programme 205 doit achever le versement de la contribution de sa part État (10 M€, dont 7 M€ à la charge du P 205 et 3 M€ à la charge du CAS Immobilier du ministère), par le versement de 1 M€ en 2016.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La méthode de calcul utilisée est celle définie par la Délégation Foncière et Immobilière (DAFI) du MEDDE, en lien avec France Domaine, et qui consiste à analyser la consommation réelle par compte PCE. Une liste de compte PCE a été identifiée comme étant des dépenses imputables à l'axe immobilier.

La programmation 2016 a été faite en tenant compte de ces éléments, et des prévisions d'évolutions, notamment pour la revalorisation des loyers budgétaires et marchands, compte tenu des projets d'initiatives locaux que les services doivent assumer en tant que charges additionnelles (déménagements, frais d'aménagement, loyers marchands provisoires, doubles loyers, etc.).

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME (ENSM)

## Sources des données

Pour l'exercice 2014 : le compte financier 2014.

Pour l'exercice 2015 : le budget initial.

## Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

## Analyse de l'évolution des crédits

L'ENSM maintient un niveau de dépenses à minima pour assurer la maintenance et la sécurité immobilière.

La plupart des travaux sont effectués par les agents de l'établissement par soucis d'économies.

À noter en 2015, la remise des clés du nouveau site du Havre situé quai du Cameroun. L'ancien site localisé sur la commune de St Adresse doit donc être abandonné.

## MÉTÉOROLOGIE (170)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 170 « Météorologie » a pour principaux objectifs d'anticiper l'arrivée des phénomènes météorologiques dangereux (afin d'être en mesure d'alerter les populations et de prendre les mesures de sécurité indispensables), d'améliorer la qualité de la prévision météorologique et de la mettre au service du grand public et des différents secteurs d'activités économiques ainsi que de poursuivre les travaux sur le changement climatique et de contribuer à la définition des politiques d'adaptation à ses conséquences.

La stratégie de l'État en la matière est coordonnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle est mise en œuvre par l'opérateur unique du programme, Météo-France.

## Opérateur rattaché au programme

Météo-France est l'opérateur unique du programme 170.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les principaux axes stratégiques retenus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Axes stratégiques	Sous-axes stratégiques
Conserver le patrimoine immobilier de l'État	Restaurer, rénover, réhabiliter afin de garantir une utilisation des biens immobiliers
Professionaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État	Planifier une stratégie permettant, d'une part, de faire un état des lieux des besoins existants et futurs et du parc à disposition et, d'autre part, de prévoir les actions à mettre en œuvre pour atteindre une adéquation entre besoins et moyens, le tout dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier
Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État	Réduire les coûts
Participer à une démarche citoyenne	Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État

## Contribution du programme à la politique transversale

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de Météo-France, validé au cours de l'année 2011, précise les principaux objectifs de l'établissement en ce domaine.

Météo-France entend ainsi poursuivre ses opérations de sauvegarde et d'amélioration du patrimoine existant, tant dans une optique de meilleur accueil de ses agents que dans le souci de respecter les contraintes environnementales. L'établissement cherche aussi à optimiser son patrimoine immobilier à travers notamment :

- - l'évolution de son organisation territoriale (fermeture de 53 centres locaux programmée sur la période 2012-2016) ;
- - une rationalisation des implantations des directions centrales ;
- - la conduite d'un programme de cessions (concernant les logements existant outre-mer).

L'élaboration du SPSI a été l'occasion pour Météo-France de dresser une cartographie précise de l'ensemble de son patrimoine immobilier. Cet état des lieux a été enrichi par une campagne d'audits énergétiques et d'accessibilité PMR menée à partir de 2011.

Sur cette base, des travaux de rénovation ont été engagés depuis 2012 sur la « Météopole » de Toulouse, site le plus important de Météo-France tant en termes d'effectifs que de surfaces bâties. En 2013, la priorité a été de rendre les bâtiments accessibles avec la mise aux normes des bâtiments classés « ERP » (Etablissement Recevant du Public), et de renforcer la sécurité du site.

2013 et 2014 ont été des années charnières pour l'hébergement et la mise en service du supercalculateur avec notamment l'adaptation du réseau électrique pour permettre le stockage des données.

En 2015, l'établissement a poursuivi sa politique de réhabilitation (centre d'Abbeville) et de rénovation de plusieurs sites (Centre régional de Guyane). La rationalisation de l'espace afin de réduire les coûts se poursuit sur le site de Toulouse avec le démantèlement de la veine hydraulique en 2015 et le regroupement des médiathèques.

Par ailleurs, au-delà des évolutions prévues au Contrat d'objectifs et de performance, des réflexions complémentaires ont été engagées en 2014 pour mieux préparer l'avenir et se sont poursuivies en 2015. Les conclusions de ces réflexions pourraient avoir un impact en matière immobilière au long terme.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### MÉTÉO-FRANCE

#### Sources des données

Les montants 2014 ont été calculés à partir des données du compte financier de Météo-France.

Pour le fonctionnement, les dépenses directement imputables à l'immobilier sont calculées en prenant en compte principalement :

- les coûts de location et charges locatives diverses afférents aux bâtiments dont Météo-France n'est pas propriétaire,
- les dépenses liées aux contrats de nettoyage et prestations de gardiennage,
- les dépenses liées à l'entretien des biens immobiliers.

Les dépenses indirectement imputables à l'immobilier sont calculées en prenant en compte :

- les dépenses de fluides,
- les dépenses liées à l'acquisition de petits matériels et produits d'entretien.

S'agissant des dépenses d'investissement, seules sont retenues ici les dépenses directement imputables à l'immobilier (construction, aménagement et rénovation de biens immobiliers), les éventuelles dépenses « indirectes » étant difficilement identifiables et représentant de toute façon un montant globalement marginal.

Pour l'exercice 2015, les dépenses de fonctionnement consacrées à la politique immobilière ont été calculées à partir d'une extrapolation s'appuyant sur l'évolution constatée de chaque type de dépenses au cours de ces dernières années. L'évolution prévisible du périmètre (on retient ici notamment la fermeture de certains centres météorologiques, la hausse de la consommation d'électricité liée, notamment, aux montées en charge successives des systèmes de calcul intensif utilisés à Météo-France) a aussi été prise en compte pour ce calcul.

Les dépenses d'investissement ont, elles, été déterminées à partir des différents projets planifiés voire, déjà engagés.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France-Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits d'investissement consacrés à la politique « Immobilière » est directement dépendante du calendrier des opérations engagées par Météo-France.

Compte tenu du contexte budgétaire, certains projets n'ont pas pu être accomplis. Ce fut le cas de la construction du nouveau centre de Guyane qui n'a pu être réalisé, mais dont l'ancien centre a dû être rénové notamment pour des questions de salubrité. D'autres centres ont dû être réhabilités ou rénovés (réhabilitation du centre d'Abbeville, poursuite des opérations de rénovations des résidences à Toulouse, action de désamiantage sur le site de Trappes ...).

En 2015, la phase 2 de l'accueil du supercalculateur a également été intégrée aux dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement sont très contraintes et bénéficient essentiellement aux rénovations du parc immobilier de l'établissement.

S'agissant des crédits de fonctionnement, il convient de rappeler l'impact des montées en charge successives des systèmes de calcul intensif utilisés par l'établissement (mise en service d'un nouveau supercalculateur en 2013-2014, remplacement des équipements de stockage de données à compter de 2014...) sur la consommation électrique. Cette augmentation de la consommation se combine avec l'augmentation des coûts unitaires de l'électricité. Pour les autres postes de dépenses, la logique retenue reste celle d'une globale stabilité, les marges dégagées par la fermeture d'implantations locales dans le cadre de l'opération de réorganisation territoriale compensant l'augmentation du coût des prestations ou produits achetés par Météo-France pour le fonctionnement et l'entretien de ses bâtiments.

Pour l'année 2015, l'opération notable en matière de dépenses de fonctionnement est le démantèlement de la veine hydraulique sur le site de Toulouse.

Pour l'année 2016, l'établissement continuera de contenir ses dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement en tentant de préserver son patrimoine immobilier.

## PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ (113)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Constitué pour relever les défis identifiés dans la stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020, le programme 113 est le support des actions engagées pour préserver la biodiversité qui constitue désormais son axe principal. Dans le prolongement du processus partenarial initié par le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer, le programme vise à appréhender de façon transversale l'ensemble des questions liées à la biodiversité, en abordant aussi bien la préservation des ressources et milieux naturels que l'aménagement concerté et la protection des espaces, des sites et des paysages, dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires.

Le programme prend appui sur la mobilisation des services de l'État, tant au niveau régional que départemental, et sur la richesse de nombreux partenariats négociés et organisés avec les collectivités locales, les entreprises, les associations, les centres de recherche, ainsi que les établissements publics opérateurs de l'État.

Pour répondre à ces enjeux, le programme s'appuie sur trois piliers :

- la préservation, la gestion des sites et paysages remarquables et exceptionnels français ;
- la protection active des espaces et ressources naturels ;
- la préservation, restauration, renforcement et valorisation de la biodiversité.

#### Opérateurs rattachés au programme

- l'Agence des aires marines protégées
- six agences de l'eau
- le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)
- l'Établissement public du Marais poitevin
- le GIP-Atelier technique des espaces naturels (GIP-ATEN)
- l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

– onze parcs nationaux

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 113 ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État. Il contribue néanmoins au financement d'opérateurs qui consacrent des crédits à cette politique.

Cf. contribution des opérateurs à la politique transversale.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCES DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AAMP)

### AGENCES DE L'EAU

### CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES (CELERL)

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN (EPMP)

### GIP-ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS (GIP-ATEN)

### OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)

### OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)

## 10 PARCS NATIONAUX

### Sources des données

Enquête menée auprès des opérateurs du programme, sur la base de leurs comptes financiers 2014, de leurs comptes d'exploitation analytique et budget prévisionnel 2015 (budgets rectificatifs le cas échéant), corrigé par les estimations d'exécution à fin 2015.

### Méthodes de calcul

Les données ont été établies à partir d'une enquête menée auprès des opérateurs sur la comptabilité analytique relative aux dépenses générales immobilières.

L'imputation des charges sur les principaux comptes PCG (212, 2131, 2135, 2141, 2145, 2181, 2312, 2313, 2382, 2383, 6061, 6125, 6132, 614, 6152, 6156, 6162, 6255, 6286, 6288, 63511, 63512, 63513) a dû être redressée pour tenir compte de la spécificité de certains opérateurs, d'agissant de leur patrimoine foncier ou immobilier (par exemple, terrains nus pour les parcs, patrimoine immobilier pour le conservatoire).

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

Sont inscrites en dépenses directes toutes les dépenses de création, entretien et réparations, maintenance, consommables (eau, électricité, gaz, fuel, bois), frais de locations, d'actes, dépenses d'entretiens et de personnels imputables aux locaux et bâtiments des établissements.

Sont comptabilisées en dépenses indirectes les dépenses d'investissements et de fonctionnement contribuant à la valorisation du patrimoine immobilier des opérateurs.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les investissements des parcs nationaux dans le domaine immobilier concernent essentiellement l'aménagement/réhabilitation de maisons d'accueils des parcs nationaux, et la construction de cabanes pastorales et de logements de fonction.

Concernant l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses relatives à l'immobilier concernent, en fonctionnement, la location du siège de l'établissement à Luçon (Vendée). Dans le cadre de ses missions, l'EPMP est amené à acquérir des terrains sur ses fonds propres. Ces terrains servent à effectuer des échanges fonciers afin de permettre une meilleure gestion des niveaux d'eau sur le marais. Le budget initial prévu pour ces dépenses est conséquent chaque année mais l'exécution peut être minime selon les opportunités d'achat de terrains.

## INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE (159)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 159 a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales.

Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et au niveau international. Dans le cadre des orientations fixées par l'État, l'institut établit et met en œuvre l'infrastructure d'information géographique prévue au chapitre VII du titre II du livre Ier du code de l'environnement.

### Opérateur rattaché au programme

– l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :
- conserver le patrimoine immobilier de l'État : restaurer, rénover, réhabiliter afin de garantir une utilisation des biens immobiliers
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État : planifier une stratégie
- adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions : réduire les coûts
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme contribue à la politique transversale par le biais de son opérateur.

Cf. contribution des opérateurs à la politique transversale

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Sources des données

L'essentiel des crédits du programme 159 (95,83 M€) est destiné au paiement de la subvention pour charges de service public de l'IGN, Cette subvention est versée en AE = CP.

Le solde, qui s'élève à 504 000€, est destiné à l'action 3 du programme 159 intitulée « Pilotage de la politique de l'information géographique ».

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)

## Méthodes de calcul

Les montants 2014 ont été calculés à partir des données du compte financier de l'IGN en prenant en compte principalement :

- les coûts de location et charges locatives diverses afférents aux bâtiments dont l'IGN n'est pas propriétaire,
- les dépenses de fluides,
- les dépenses liées aux contrats de nettoyage et prestations de gardiennage,
- les dépenses liées à l'entretien des biens immobiliers (dont acquisition de petits matériels et produits d'entretien),
- toutes les dépenses d'investissement liées à la construction, à l'aménagement et à la rénovation de biens immobiliers.

Pour l'exercice 2015, les dépenses de fonctionnement consacrées à la politique immobilière ont été calculées à partir de la dernière décision modificative budgétaire s'appuyant sur l'évolution constatée de chaque type de dépenses au cours de ces mois.

Les dépenses d'investissement ont, elles, été déterminées à partir des différents projets planifiés (voire, déjà engagés) sur ces deux exercices.

**Analyse de l'évolution des crédits**

Les principaux projets menés (ou programmés) sur la période 2014-2016 par l'établissement concernent :

- les travaux liés aux regroupements des sites d'implantation en Province liées à la fusion IGN-IFN
- la reconstruction rénovation du bâtiment B dans lequel se situe l'imprimerie de l'IGN programmée sur les années 2012-2014
- la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière avec différentes actions de rénovation engagées dans un premier temps sur le site de Saint Mandé, puis au niveau des implantations interrégionales.

S'agissant de l'évolution des crédits de fonctionnement, il convient de noter l'impact de l'opération construction du bâtiment B sur le site de Saint-Mandé générant un surcoût conjoncturel dû au maintien de l'entretien de la totalité des bâtiments en 2014, 2015 et en partie 2016 sur le site le temps de la réalisation des travaux nécessaires au regroupement et à la densification des services dans les bâtiments conservés sur la partie nord de la parcelle.

## PRÉVENTION DES RISQUES (181)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>2 710 576</b>	<b>2 689 292</b>	<b>2 845 000</b>	<b>2 230 000</b>	<b>2 845 000</b>	<b>2 230 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Prévention des risques élabore et met en œuvre les Politiques relatives :

- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des risques industriels et des pollutions chimiques, biologiques, sonores, électromagnétiques, radioactives ;

- à la connaissance, l'évaluation et la prévention des risques naturels (inondations notamment) et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ;
- à l'évaluation et la gestion des sols pollués ;
- à la prévention et la gestion des déchets (prévention, valorisation et traitement) ;
- à l'évaluation des risques que présentent les organismes génétiquement modifiés (OGM) pour la santé et l'environnement.

Une seconde particularité réside dans le caractère transversal de ce programme qui vise notamment à améliorer la conciliation des différents usages. La prévention des risques se trouvant à l'interface d'enjeux divers, ce programme requiert la participation d'autres missions, et « Outre-mer ») et l'intervention de partenaires variés afin de répondre à l'attente des citoyens en ce domaine.

Le programme 181 ne participe que très marginalement à la politique immobilière de l'État.

Pour l'année 2014, le montant des crédits consacrés à la politique transversale s'élève à 2 748 918 € en AE et 3 035 353 € en CP.

#### Opérateurs rattachés au programme

Trois opérateurs rattachés au programme 181 contribuent à la politique immobilière de l'État. Il s'agit de l'ADEME de l'INERIS et de GEODERIS.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Aucun axe stratégique de la politique transversale suivi par le programme 181 n'est pertinent.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Dans le domaine de la prévention des risques et de la pollution (action n° 1 du programme), seuls les opérateurs ADEME et INERIS contribuent à la politique immobilière de l'État.

Pour l'action n° 9 « contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection », l'Autorité de la Sûreté (ASN) participe à la marge à cette politique.

Concernant l'action n° 10 « prévention des risques naturels et hydrauliques » seuls les services de la prévention des crues (SPC) et les unités d'hydrométrie (UH) peuvent relever de cette politique.

Et enfin, dans le domaine de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisation et expropriations sur les sites (action n° 11 du programme) seul Géoderis contribue à cette politique.

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Sources des données

Concernant les dépenses de l'année 2014, pour celles directement imputables à l'immobilier, la restitution CHORUS INF-BUD 40 a permis l'identification des comptes d'immobilisation et de charges liés à l'immobilier.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Action 01 « Prévention des risques technologiques et des pollutions »

Les dépenses enregistrées (158 291 € en AE et 239 623 € en CP) relèvent pour l'essentiel d'erreurs d'imputation. Elles concernent des dépenses imputables au programme 217. Elles sont en net recul par rapport à 2013.

Action 09 « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection »

Pour 2014, les dépenses sur cette action s'élèvent à 811 887 € en AE et 614 501 € en CP (y compris les divisions territoriales de l'ASN).

Sur le programme 181, l'ASN prend en charge au titre de son siège les dépenses immobilières assimilées à des dépenses de fonctionnement courant se rapportant à l'entretien et aux prestations multi-services, et aux prestations de

gardienage d'accueil et de nettoyage des locaux toutes dépenses distinctes des charges collectives incluses dans l'application du bail.

Ces prestations sont mises en œuvre dans le cadre d'un marché multi-services et multi- techniques d'une durée de 4 ans ferme qui a pris effet à compter du 1er janvier 2014.

De manière marginale et complémentaire, certaines dépenses assimilables à des dépenses de fonctionnement sont prises en charge, selon les divisions et de manière très diverses sont prises en charge sur les crédits délégués des BOP régionaux du programme 181.

Depuis la fin du premier trimestre 2013 l'ASN n'est plus assujettie à aucun loyer budgétaire. Toutefois l'ASN prend en charge directement des dépenses liées exclusivement aux prestations logistiques d'accueil, de nettoyage et de surveillance du site de Montrouge.

Action 10 « prévention des risques naturels et hydrauliques »

Les dépenses enregistrées sur cette action (1 594 337 € en AE et 1 689 108 € en CP) ont permis d'assurer essentiellement le fonctionnement des services de prévision des crues (SPC) et des unités d'hydrométrie (UH) à hauteur de 644 789 € en AE et 755 800 € en CP.

les autres dépenses constatées sur cette action ne sont pas liées à la gestion immobilière de l'État.

Action 11 « Gestion de l'après-mines »

Les dépenses enregistrées (146 061 € en AE/CP) relèvent pour l'essentiel d'erreurs d'imputation. Elles concernent des dépenses imputables au programme 217.

D'une façon générale, on assiste à une baisse des dépenses liées à la politique immobilière en 2014 par rapport à 2013.

L'année 2015 sera marquée par une légère baisse des dépenses liées à la politique immobilière de l'État.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

### GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INERIS-BRGM (GEODERIS)

### INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES (INERIS)

#### ADEME

en k€		2014	2015
		Exécution	LFI
A	Montant des dépenses de l'ADEME liées à l'immobilier	7 213	7 809
B	Montant total des dépenses de l'ADEME	155 615	178 654
C	Ratio "dépenses liées à l'immobilier / dépenses totales"	4,63 %	4,37 %
D	Ressources de l'ADEME financées par l'État	0	0
E	Quote-part des ressources de l'ADEME financées par l'État liées à l'immobilier	0	0

#### GEODERIS

Analyse de la comptabilité analytique de GEODERIS.

#### INERIS

- évaluation des dépenses de fonctionnement et d'investissement : à partir de la sélection de comptes transmise (par exception, certaines lignes de dépenses ont été exclues de ces comptes car sans rapport avec l'immobilier, par exemple la maintenance informatique)

- évaluation des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2015 : à partir des budgets correspondants à la même liste de comptes (cf. ci-avant).

## Sources des données

### ADEME

Précisions de l'ADEME concernant les sources et périmètres utilisés :

A : périmètre comptes PCG (comptes de dépenses immobilières par nature)

B : montants hors charges calculées (68) et crédits d'intervention (657)

D : montants du programme 181

### GEODERIS

Analyse de la comptabilité analytique de GEODERIS.

### INERIS

- réalisé 2014 : comptes 2014 INERIS EPIC

- prévisionnel 2015 : budget initial 2015 INERIS EPIC approuvé par le conseil d'administration le 26 novembre 2014.

## Méthodes de calcul

### ADEME

Les méthodes appliquées sont celles préconisée par France Domaine.

### GEODERIS

Les méthodes appliquées sont celles préconisée par France Domaine.

### INERIS

Les méthodes appliquées sont celles préconisées par France Domaine.

## Analyse de l'évolution des crédits

### ADEME

Après une exécution 2013 à 7 538 k€, les dépenses liées à l'immobilier se sont élevées à 7 212 k€ en 2014 affichant ainsi une économie de 325 k€ par rapport à l'année précédente. Ces bons résultats sont le fruit de la mise en œuvre du SPSI 2012-2016 de l'ADEME.

L'augmentation des dépenses entre le budget prévisionnel 2015 et le réalisé 2014 est liée à la prise en compte de dépenses exceptionnelles d'investissement pour le réaménagement de locaux en directions régionales permettant de poursuivre la mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière.

### Réalisations 2014 :

Aquitaine : Déménagement réalisé le 01/04/2014. Réduction des surfaces de 150 m<sup>2</sup> SUB.

Auvergne : Réduction de 25 m<sup>2</sup> et location de salle ramenée à 10 jours au lieu de 35 jours par an.

Haute-Normandie : Réduction du loyer (-28 % annuel) à compter du 01/01/2014.

Languedoc-Roussillon : 2 Conventions de sous-locations signées en 2014 et 2015 pour une surface totale de 41 m<sup>2</sup>.

PACA : Réduction de 66 m<sup>2</sup> SUB. Réduction du loyer de 25 000 € HT par an.

Rhône-Alpes : Avenant au bail au 01/01/2014. Réduction de 91 m<sup>2</sup> SUB.

### Prévisions pour 2015 et exercices suivants :

Bourgogne : Avenant signé le 28/02/2015 pour baisse du loyer de 10 382 € HT pour 3 ans.

Bretagne : Réduction de 53 m<sup>2</sup> de surface locative et de 2 parkings à Rennes au 21/08/2015.

Corse : Restitution de 24 m<sup>2</sup> SUN avec baisse du loyer à compter du 01/02/2015.

Franche-Comté : Restitution en cours de 96 m<sup>2</sup> de surface locative avec diminution du loyer et réaménagement des locaux.

Enfin, l'Agence manifeste depuis 2012 son intention d'acquérir des locaux pour y abriter son antenne dans la couronne sud de Paris en vue de ne pas renouveler son bail sur le site actuel de Paris VICAT et de réaliser une économie à long terme. Ces réflexions sont portées en étroite collaboration avec le MEDDE et France Domaine puisque le SPSI de l'ADEME fait l'objet d'un suivi renforcé de la part de France Domaine.

### GEODERIS

Les dépenses GEODERIS relatives à la politique immobilière se limitent à des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses s'élèvent à environ 150 k€ pour l'année 2014. Un budget similaire est prévu pour l'exercice 2015 et 2016.

A ce jour, il n'est prévu aucune modification sur 2015 et 2016.

## INERIS

- après une forte augmentation des crédits consacrés à l'immobilier en 2013 compte tenu de travaux liés à la découverte inopinée de mercure dans les réseaux d'eaux usées du site de Verneuil-en-Halatte le niveau des crédits a baissé en 2014. Par ailleurs de nombreux investissements ont été réalisés et concernent des installations scientifiques et techniques (compte 2153100) qui n'apparaissent pas en dépenses immobilière en appliquant la méthode France Domaine.

- en matière bâimentaire, les principales réalisations de 2015 sur le site de Verneuil ont été ou seront :

- la mise en service du laboratoire des sciences du vivant ;
- la mise en service de la plate-forme d'essais d'explosion ;
- la mise en service de la plate-forme d'essais d'incendie ;
- la rénovation des mésocosmes ;
- le début du chantier de construction d'une enceinte automatisée de grandes dimensions pour des essais de matériels en atmosphère explosible (ATEX).

- enfin, en fin d'année 2015, le prochain plan d'investissements de l'institut sera élaboré en parallèle du contrat d'objectifs et de performance 2016-2020.

## CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES (217)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>354 854 484</b>	<b>116 729 399</b>	<b>626 566 388</b>	<b>103 000 705</b>	<b>56 341 116</b>	<b>103 100 705</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » assure pour le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), d'une part, et pour le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR) d'autre part, une fonction de pilotage des politiques et de gestion des moyens correspondant aux domaines suivants :

- la stratégie, l'expertise et les études en matière de développement durable (action 1) ;
- la fonction juridique (action 2) ;
- la politique et la programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement des services (action 3) ;
- la politique et la gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques (action 4) ;
- la politique des ressources humaines, de l'action sociale, de la médecine de prévention et de la formation (action 5) ;
- l'action européenne et internationale (action 6).

### Opérateurs rattachés au programme

Les opérateurs rattachés au programme 217 sont l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 217 suit l'axe stratégique suivant :

Axe stratégique n°2 : améliorer la gestion de l'immobilier de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

La politique des moyens de l'immobilier définie et mise en œuvre par le programme 217 vise, dans un cadre contraint de maîtrise de la dépense, une offre de qualité adaptée aux besoins des services dans les meilleures conditions de coût et de délai.

Elle se doit de fournir aux agents un environnement de travail satisfaisant dans des implantations immobilières rationalisées, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services d'utilité collective nécessaires à leur activité tout en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État.

Les progrès réalisés en termes de rationalisation du patrimoine immobilier de l'État sont mesurés, dans le volet « performances » du programme 217, par un ratio d'efficacité de la gestion immobilière, décliné en deux sous-indicateurs :

- ratio d'entretien courant en administration centrale (coûts d'entretien courant/m<sup>2</sup>SUB) ;
- ratio d'occupation en administration centrale (m<sup>2</sup> SUN/postes de travail).

Ces ratios ne sont suivis que pour les services centraux car, depuis 2011, la quasi-totalité des dépenses immobilières des services déconcentrés du MEDDE-MLETR (loyers et entretien courant immobilier) relève du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

L'assiette de calcul du ratio d'entretien courant en administration centrale a été modifiée en 2012. Une clarification a été introduite dans la répartition des financements des dépenses immobilières (y compris les loyers) entre programmes de la mission écologie, développement et mobilité durables. Cette réforme a permis de rattacher les dépenses immobilières des services au programme support pour les activités transverses et aux programmes de politique concernés pour les services techniques (DIR par exemple). A noter, enfin, que le regroupement immobilier des services centraux est entré dans sa phase opérationnelle depuis l'été 2014. Cette opération vise à offrir aux agents des conditions de travail rationalisées et plus modernes. Elle doit permettre à terme une utilisation plus efficace des surfaces de travail optimisées et devrait ainsi avoir une forte incidence sur les ratios précités.

En conclusion, le programme 217 finance :

- en administration centrale (action 3):
  - les loyers, qu'ils soient marchands ou budgétaires, les charges locatives afférentes aux baux ainsi que les taxes sur les bureaux ;
  - les dépenses d'entretien des immeubles qui recouvrent le nettoyage et les petits travaux d'entretien courant ;
  - les dépenses énergétiques ;
  - les dépenses relatives au gardiennage et à l'accueil des différents sites de l'administration centrale ;
  - les dépenses de sécurité incendie réglementaires en matière d'immeubles de grande hauteur ;
  - les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les travaux lourds.

Le programme participe également au financement des dépenses immobilières de ses opérateurs (ENPC, ENTPE et CEREMA) en leur versant une subvention pour charges de service public (action 5). Il convient également de noter que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la création d'un nouvel établissement public, l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est venu concrétiser la fusion de la Mission interministérielle de l'inspection du logement social (MILOS) et de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction (ANPEEC). Ainsi, le MEDDE et le MLETR continuent leur politique de regroupement des services, de mutualisation des moyens et de rationalisation du parc immobilier.

- en services déconcentrés :
  - les loyers marchands et dépenses immobilières des missions d'inspection générale territoriale (MIGT), des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Outre-mer (DEAL) et des organismes centraux délocalisés (PIPS de la Bretagne) et des organismes de formation (CVRH) ;
  - les loyers budgétaires des missions d'inspection des DEAL, des organismes de formation (CVRH) et du SOES ;

- les dépenses de gardiennage et de nettoyage des services précités et des directions régionales de la métropole

Le programme 217 (action 3) continue par ailleurs de financer les dépenses d'investissement immobilier relevant de 2 opérations antérieures à la création du compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (parking du siège de la DDTM 13 à Marseille) et regroupement des services de la DEAL Martinique ou de projets qui ne sont pas pris en charge par le CAS (travaux de restauration de monuments historiques, dépenses immobilières des écoles ou bien encore des centres de vacances et de loisirs) appartenant à l'État et gérés par le comité de gestion des centres de vacances (CGCV).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les données relatives à l'exécution 2014 sont extraites du système d'information budgétaro-comptable de l'État Chorus, corrigé des erreurs d'imputation.

### Méthodes de calcul

L'évaluation des crédits consacrés, en 2014, par le programme 217 à la politique immobilière de l'État est faite à partir de l'exécution des dépenses constatées sur une liste de comptes du plan comptable de l'État conformément aux définitions et modes de calcul établis par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

L'exercice 2014 a été principalement marqué, pour l'administration centrale, par la poursuite du projet de regroupement immobilier sur le site de la Défense.

Les dépenses liées à l'immobilier pour l'année 2014 ont été marquées par deux éléments majeurs :

- la conclusion du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la rénovation de l'Arche (paroi nord et Toit) pour un montant de près de 293 M€ ;
- l'installation dans la tour Séquoia des services antérieurement hébergés dans la Grande Arche et la Tour Voltaire a généré des coûts non récurrents liés aux opérations de déménagement et d'aménagement des agents. Ces dépenses exceptionnelles ont pu être couvertes grâce aux efforts de redéploiement internes réalisés par le responsable de programme et également par un dégel de fin de gestion 2014 à hauteur de 7,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP.

La gestion 2015 s'est illustrée par la conclusion d'un crédit-bail immobilier pour l'achat de la Tour Séquoia, située à la Défense pour 541 M€ en AE et 27,4 M€ en CP, ainsi que par la poursuite de l'opération de regroupement immobilier des services de l'administration centrale des deux ministères sur le site de la Défense et les dépenses exceptionnelles afférentes.

Pour 2016, le programme 217 devra conduire la dernière phase de regroupement immobilier de l'administration centrale, avec le déménagement dans la Grande Arche rénovée, prévue en début d'année 2017, et dont la plupart des chantiers seront anticipés en fin d'année 2016. Pour les services déconcentrés, il s'agit d'accompagner dans les meilleures conditions possibles la réforme territoriale.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES (ENPC)

#### Sources des données

Pour 2014 : compte financier.

Pour 2015 : budget prévisionnel.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles proposées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Poursuite des opérations de gros entretien réparations et de mise aux normes réglementaires.

## ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (ENTPE)

Sources des données

Pour 2014 : compte financier voté le 24 mars 2015 .

Pour 2014 : budget initial 2015 voté le 9 décembre 2014.

Méthodes de calcul

Pour les dépenses indirectes de fonctionnement :

- salaires des personnels du service Logistique et Patrimoine valorisé à 70%, les 30 % restant représentant le temps lié à la gestion logistique (valeur estimative en absence de fiche temps),
- salaires des personnels des services financiers (agence comptable, comptabilité et budget finance) valorisé sur le nombre de mandat rattaché aux dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le nombre total des mandats soit 3,15% (146/4637).

### Analyse de l'évolution des crédits

Maintien des charges de fonctionnement entre 2014 et 2015, L'essentiel des charges étant constituées par les fluides et l'entretien, en particulier du chauffage et électricité, dépendant des aléas climatiques. Ces dépenses ont vocation à être maintenues pour 2016.

Augmentation des investissements entre 2014 et 2015. Lancement programmé au BI 2015 de deux grands chantiers : aménagement campus et réhabilitation énergétique des bâtiments. Un retard est programmé sur le deuxième chantier après la découverte d'amiante dans les joints extérieurs, cet événement entraînera un surcoût et un délai de travaux plus important avec un démarrage au premier semestre 2016, estimation des travaux en 2016 pour les deux chantiers 3 500 k€.

## CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

Sources des données

Le CEREMA, établissement public créé au 1er janvier 2014, regroupe onze anciens services du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : les huit Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), le Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF) et le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Il est désormais organisé en 8 directions territoriales et 3 directions techniques, implantées sur une trentaine de sites géographiques sur le territoire national. Son siège est situé à Bron dans le Rhône.

Les données relatives aux dépenses directes sont celles issues des budgets 2014 et 2015 du CEREMA au 29 juillet 2015 et correspondent aux différentes rubriques du budget de l'établissement portant sur l'immobilier.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Les crédits d'investissement 2015 tout comme ceux de 2014 ont principalement été consacrés à des travaux réglementaires obligatoires et de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité.

Sur l'exercice 2015, une opération structurante est programmée pour une première tranche : il s'agit de la mise aux normes des salles de réunion du sous-sol de la direction technique territoires et ville à Lyon afin d'y accueillir du public. Malgré les travaux récents de restructuration qui ont permis l'installation de cette direction avant la création du CEREMA, le site ne disposait pas de salle de réunion de capacité suffisante. Compte tenu de son emplacement à proximité de la gare, elles pourront également bénéficier au CEREMA pour l'organisation de manifestations.

Concernant le fonctionnement, des pistes d'économie sont envisagées sur l'exercice 2015. Elles portent principalement sur l'entretien courant des bâtiments et les fluides. Sur ce dernier poste, le nouveau marché d'approvisionnement de gaz permet d'obtenir des prix plus performants mais dont les effets sur le budget seront à relativiser en fonction des conditions climatiques.

Les prévisions pour l'année 2016 ne sont pas encore arrêtées à la date d'établissement de cette fiche. Il est proposé en première approche de reconduire les montants des crédits prévus au titre de l'année 2015.

## DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DU TOURISME (134)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>10 420 418</b>	<b>9 513 693</b>	<b>10 668 378</b>	<b>10 668 378</b>	<b>20 881 101</b>	<b>10 677 410</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les politiques menées par le programme 134 ont pour finalité d'assurer la mise en place d'un environnement économique favorable à la compétitivité des entreprises, notamment à l'international, et de veiller à une régulation efficace des marchés dans l'intérêt des consommateurs et pour la protection et la sécurité des citoyens. Depuis 2013, le programme contribue également au développement du tourisme.

Trois directions générales (des entreprises ; du Trésor ; de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes), ainsi que leurs réseaux déconcentrés, le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) et trois autorités administratives indépendantes (Autorité de la concurrence –AC-, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes –ARCEP-, Commission de régulation de l'énergie –CRE-) concourent à la réalisation de ces objectifs en collaboration avec cinq opérateurs et les acteurs du développement économique local que sont les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les réseaux associatifs de proximité.

**Opérateurs rattachés au programme**

- Business France, issu de la fusion de l'Agence française pour le développement international des entreprises (UbiFrance) et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) ;
- Agence nationale des fréquences (ANFr) ;
- Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) ;
- Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat (FNPCA).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :

- adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier
- contribution du programme à la politique transversale.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Les informations présentées infra concernent la DGCCRF et les autorités administratives indépendantes.

Depuis la gestion 2011, les crédits consacrés à la politique transversale immobiliers et de fonctionnement de la DGCCRF, ont été en grande partie transférés sur le programme 333 pour le fonctionnement des DDI et l'immobilier des services affectés par la Réate. La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en région et en département est assurée de façon mutualisée au sein des DDI, des Direccte et des Dieccte, sans qu'il soit possible d'identifier la part d'ETPT relevant exclusivement du programme 134.

La DGCCRF gère les crédits immobiliers des DIECCTE et de l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF) qui représentent 1,97 M€ en AE et 1,73 M€ en CP pour 2014 (type de dépense : entretien courant, loyers budgétaires et du secteur privé, énergie et fluides et services).

Les dépenses liées à l'immobilier pour les trois AAI couvrent principalement le coût du loyer, les charges locatives, l'entretien des locaux et le coût des fluides :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a renégocié son bail en 2010 à un prix de 408 €/m<sup>2</sup>. Ses dépenses immobilières s'élèvent à 3,31 M€ pour 2015.

- la Commission de régulation de l'énergie (CRE) partage ses locaux avec le Médiateur national de l'énergie. Les dépenses immobilières de la CRE représentent 3,1 M€ pour 2015.

- l'Autorité de la concurrence est logée sur 3 sites proches dans le 1er arrondissement de Paris, deux sites sont en location : le site historique du 11 rue de l'Echelle et le site du 3 place de Valois ; le 3e site situé 6 avenue de l'Opéra est domanial (pas de loyer budgétaire).

Le site Valois a fait l'objet d'un renouvellement du bail pour une période de 10 ans ferme à compter du 01/01/2015 ; la négociation conduite a permis d'obtenir un coût de loyer la première année de 488 974,20 € TTC au lieu de 557 698,46 € TTC.

Le site Echelle a fait l'objet d'un renouvellement du bail pour une période de 9 ans ferme à compter du 01/01/2016 ; Bien que le loyer de base HT/HC, après négociation, soit inférieur au montant du loyer 2015 (-87 662,39 €), la TVA ainsi que le remboursement des taxes acquittées par le bailleur et le paiement d'une partie des honoraires de gestion vont augmenter sensiblement le coût du poste loyer (+240 000 € en 2016) à compter de la gestion 2016.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données : Tableau DRH paye et suivi des ETPT, Cœur Chorus et tableaux de suivis des dépenses.

Méthodes de calcul

En ce qui concerne les AAI du programme, les données sont les données constatées ou estimatives pour 2015.

Le montant du loyer comprend le loyer, les charges y compris toutes les dépenses de fluides et d'entretien comprises dans les charges.

Le montant des « autres dépenses » reprend le coût du nettoyage, du gardiennage et accueil de l'immeuble.

Pour la DGCCRF, les chiffres fournis pour l'évaluation des loyers budgétaires (LFI 2015), différents de ceux de la brique DB, sont ceux communiqués à la Direction du Budget lors de la dernière réunion de répartition du mois de juillet 2015.

Il convient également de préciser que, à l'exception des loyers budgétaires et des loyers non budgétaires, les dépenses liées à l'immobilier ne font pas l'objet d'une brique spécifique car elles sont réparties sur l'ensemble des activités de la DGCCRF.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Pour la CRE, les marchés publics ont été renégociés en 2013. Une baisse de 6% du montant global des 3 marchés a été constatée et elle se traduit donc sur les 3 à 4 années suivantes.

L'ARCEP qui dispose d'un seul site locatif est mobilisé sur les négociations liées au bail (notamment montant du loyer et charges) ainsi que sur les travaux de rénovation des locaux/mises aux normes sécurité/contrôles d'accès.

Pour la DGCCRF, Depuis la gestion 2011, les crédits consacrés à la politique transversale immobiliers et de fonctionnement, ont été en grande partie transférés sur le programme 333 pour le fonctionnement des DDI et l'immobilier des services affectés par la Réate.

La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en région et en département est assurée de façon mutualisée au sein des DDI, des Direccte et des Dieccte, sans qu'il soit possible d'identifier la part d'ETPT relevant exclusivement du programme 134. Sauf éléments nouveaux, le périmètre des crédits immobiliers est désormais stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution majeure.

En ce qui concerne l'Autorité de la concurrence, l'évolution 2014-2015 des crédits consacrés à la politique immobilière et les perspectives 2016 :

- baisse du montant des loyers en 2015 par rapport à 2014 due notamment à la renégociation du bail Valois (9 ans ferme) ayant pris effet au 01/01/2015 (- 68 724,26 €). Prise d'effet du bail Echelle au 01/01/2016 (cf. voir supra)
- réalisation de travaux lourds en 2014 sur l'immeuble domanial (remplacement des menuiseries extérieures). Pas de perspectives de travaux lourds sur les gestions 2015 et 2016 en raison des contraintes budgétaires
- réalisation de travaux structurants en 2015 et 2016 destinés à accueillir les 15 recrutements supplémentaires
- renouvellement des marchés de gardiennage et de nettoyage en 2015 ; la dépense de gardiennage augmente en 2015 (+220 € /mois depuis le 01/05/2015) mais la dépense de nettoyage sera réduite en année pleine en 2016 de 6 500 € (mise en place du nouveau marché au 01/10/2015)

- augmentation des dépenses 2015 d'entretien courant par suite de travaux d'étanchéité de l'immeuble domanial (33 000 €) ; sur les trois sites, les perspectives de dépenses 2015 et 2016 sont respectivement de 150 000 et 120 000 €

- stabilisation des dépenses d'énergie et de fluides ; la diminution en volume de leur consommation venant compenser le renchérissement des prix sur les gestions 2015 et 2016.

Des honoraires d'aide à la relocalisation des services de l'Autorité sont à payer sur la gestion 2015 (73 047,38 €).

Tous les opérateurs du programme 134 ont mis en place un schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui permet de suivre l'axe stratégique « professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

## **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)**

Source des données

Pour les emplois : enquête IGF fonctions supports.

Pour les dépenses : restitution Chorus INF-BUD-40.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Depuis la gestion 2011, les crédits consacrés à la politique transversale (crédits immobiliers et de fonctionnement), se sont fortement réduits, ces derniers ayant été en grande partie transférés sur le programme 333 pour le fonctionnement des DDI et l'immobilier des services affectés par la Réate.

La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en région et en département est assurée de façon mutualisée au sein des DDI, des Direccte et des Dieccte, sans qu'il soit possible d'identifier la part d'ETPT relevant exclusivement du programme 134.

Le périmètre est désormais stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution majeure, sauf éléments nouveaux.

## **CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

### **BUSINESS FRANCE**

Sources des données : Comptes 2014 AFII : source Agresso, Ubifrance : source SAP, Budget initial 2015 Business France ; source SAP.

Méthodes de calcul

Extraction des données comptabilisées pour 2014 ou budgétées pour 2015 et sélection des dépenses directes selon la nomenclature « table des comptes du PCG ».

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Faits marquants 2014 et 2015 :

Fusion au 01/01/2015 entre Ubifrance et AFII.

La fusion aura un impact budgétaire important en matière d'investissement en France et à l'Étranger sur plusieurs exercices.

A l'étranger :

- travaux d'agencement et d'installation de bureau dans les 19 bureaux communs,
- modification de la signalétique et de la décoration dans tous les bureaux à l'étranger,
- frais de consultation juridique pour la modification des baux.

En France :

- regroupement des fonctions support à Paris et Marseille,
- modification de la signalétique et de la décoration,
- travaux de rafraîchissement du 4e étage au Siège,

- création de salles de réunion supplémentaire.

Bilan 2014 :

A l'étranger :

La rationalisation des implantations à l'étranger se poursuit afin de réduire les coûts immobiliers :

- plusieurs déménagements (Barcelone) et avec regroupement en Ambassade (Prague, Jakarta et Bangkok),
- réduction de surface au Caire et Vancouver,
- fermeture de l'antenne de Tallinn, Tripoli,
- renégociation de bail de Sydney, Zurich et d'Istanbul,
- ouvertures d'antennes à Luxembourg (01/02), à Cuba (01/04) à Dakar (01/07),
- pour préparer la fusion, regroupement des bureaux UBIFRANCE et AFII à Sao Paulo (01/12),
- réalisation de travaux d'aménagement et d'installation – panneaux phoniques et infrarouges Prague, Amsterdam, Sao Paulo) et achat de mobilier (Osaka, Canton, Jakarta).

En France :

- Marseille : Renégociation du bail du site en 2014 pour 2015 pour une durée de 3 ans,
- Paris : pour mémoire, la surconsommation énergétique constatée en 2011 était due, entre autres facteurs, à une Gestion Technique du Bâtiment inadaptée : impossibilité de réguler la consommation en fonction des besoins instantanés par lieu. Par ailleurs, l'obsolescence de ses composants impose de traiter en priorité la nécessaire mise en place d'une nouvelle GTC. Ainsi, Ubifrance a engagé un programme sur 3 ans pour un investissement de 690 K€ qui a permis de réaliser des économies en consommation énergétique malgré de potentiel aléas climatiques.

Prévisions 2015 :

A l'étranger :

- plusieurs regroupements de bureaux Ubifrance sont prévus en Ambassades et/ou Consulats (Dublin, Doha, Kenya),
- est étudié également, dans le cadre de la fusion, le rapprochement des bureaux d'Ubifrance et de l'AFII à Bruxelles et à Milan,
- travaux d'agencement et installation (San Francisco et Montréal),
- sont prévues des renégociations de bail (Afrique du Sud, Düsseldorf...),
- plusieurs projets d'ouverture d'antenne en Afrique (Mozambique, Ethiopie, RDC et Tanzanie) et Koweït.

En France :

- Paris : la valorisation de l'immeuble St-Jacques se poursuivra sur les exercices 2015 et 2016 puisque des travaux de climatisation sont prévus.

## **ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX (EPARECA)**

Précisions relatives à l'EPARECA :

Les dépenses décaissables prises en compte dans l'évaluation des crédits consacrés à la politique immobilière sont :

- les loyers d'EPARECA (bureaux, salles de réunions, archivage externalisé...) ;
- les charges locatives liées à ces bureaux ;
- les charges de fluides (eau, gaz et électricité) ;
- les charges liées à l'entretien des locaux (ménage, contrat de maintenance et d'entretien...) ;
- les charges liées aux assurances relatives aux locaux loués par l'établissement ;
- les investissements effectués dans l'agencement des bureaux (y compris agencement technique) ;
- les dépenses de personnel affectables à cette mission.

Le ratio « dépenses liées à l'immobilier / total des dépenses » est calculé en prenant uniquement en compte les dépenses « décaissables » de l'établissement.

Pour connaître, le montant de la dotation de l'État couvrant des dépenses immobilières, l'établissement a appliqué le ratio précédemment calculé au montant total de la subvention pour charge de service public versée par l'État.

## Analyse de l'évolution des crédits

Précisions relatives à EPARECA :

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) a été validé au cours du dernier trimestre 2011 et a fait l'objet d'une information du conseil d'administration de l'établissement au cours du premier semestre 2012 et d'une mise à jour en début d'année 2013.

EPARECA présente la particularité d'avoir trois implantations distinctes (Lille pour le siège et deux établissements secondaires à Paris et Lyon). Ces implantations multiples sont la conséquence de l'intervention nationale de l'établissement et donc de la nécessité d'une présence territoriale à minima.

En 2014, on constate une baisse de près de 7 000 € des dépenses de fonctionnement relatives à l'immobilier, soit environ 2 %, alors qu'une augmentation de 1,5% de ces dépenses était prévue.

L'année 2015 devrait être marquée d'une part par une légère augmentation de 2,5 % environ des crédits de fonctionnement et, d'autre part, par une augmentation des dépenses d'investissement liée à une phase de travaux de réaménagement des bureaux lillois pour tenir compte des recrutements intervenus depuis fin 2014. Pour autant, malgré cette augmentation, les dépenses en 2015 ne devraient pas dépasser la moyenne constatée entre 2012 et 2013.

## STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES (220)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>20 258 180</b>	<b>19 978 907</b>	<b>17 968 038</b>	<b>18 504 592</b>	<b>18 517 153</b>	<b>18 943 454</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 220 couvre les activités de l'institut national de la statistique et des études économiques. C'est un programme essentiellement tourné vers la fourniture d'informations statistiques aux acteurs institutionnels et économiques ainsi qu'au grand public. Cette fourniture passe par des opérations de collecte, de traitement statistique des informations avant leur diffusion. Ces informations relèvent des domaines macroéconomiques, sectoriel, démographique et social. Le programme comprend également la tenue des répertoires d'état civil, des entreprises et le recensement annuel de la population.

### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur ne dépend de ce programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Éléments de contexte : la contribution du programme 220 consacrée à l'immobilier est consommée à 95 % pour assurer les loyers et charges incontournables (eau, gaz, électricité, taxes...) y compris le nettoyage des locaux et autres entretiens courants. Il reste moins de 750 k€ en 2014 pour assurer les charges d'entretien des bâtiments liées spécifiquement aux aléas climatiques et au vieillissement des matériels et matériaux et prendre en charge des travaux lourds qui sont du ressort de l'occupant. L'Insee doit également régulièrement assumer la prise en charge de certaines dépenses d'entretien lourd urgent qui relèvent du propriétaire et devraient être financées par les programmes 309 et 723. Par nature même de ces dépenses, il n'est pas possible de les anticiper et donc de les programmer.

En 2014 et 2015, la rationalisation du parc immobilier et la préservation des conditions de travail ont été les priorités de la stratégie du programme 220. Par conséquent, trois catégories de travaux ont été mises en œuvre par l'INSEE :

- des travaux de resserrement liés à la diminution des effectifs :

ces travaux peuvent être initiés par le RPIE, notamment pour la mise en place de contrôles d'accès pour améliorer la sécurité intérieure des bâtiments partagés et préserver la confidentialité des documents du recensement ou pour l'accès aux serveurs informatiques ; ou bien initiés par l'établissement pour libérer des espaces et ainsi diminuer la charge de loyers privés ou budgétaires qui pèse sur le budget de l'Insee

- des travaux de désamiantage à prendre en charge par l'occupant (peinture, dalles de sol)
- des travaux d'accessibilité pour améliorer les conditions de travail des personnes à mobilité réduite.

Plus précisément, le programme contribue aux axes stratégiques suivants :

axe 1 : améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État :

- depuis 2013, l'INSEE met en œuvre un plan de contrôle interne comptable destiné à garantir la qualité des informations contenues dans Chorus RE-FX. Ce plan a été consolidé en 2014 et sa qualité mesurée par la détermination de son échelle de maturité. Des efforts ont été entrepris en 2015 pour assurer un meilleur archivage et améliorer la documentation relative à cet archivage ;
- en 2015, un effort de saisine systématique des référents immobiliers de France domaine local a été réalisé pour chacune des opérations de travaux d'envergure. Plusieurs expertises ont été menées, à la demande de l'INSEE, par les antennes immobilières locales du SAFI (bureau GIM) en vue d'estimer les travaux nécessaires au maintien ou à la remise en état des bâtiments ;
- la mise à jour régulière de la plate-forme MIOGA pour les opérations de repérage et de traitement de l'amiante est assurée.

axe 2 : améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :

ajustement des surfaces aux effectifs :

- en 2013, poursuite du resserrement des services de l'INSEE : sites de Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand et Orléans. Le programme 220 a pris en charge le financement de désamiantage des parties privatives (Limoges), des contrôles d'accès pour assurer la sécurité des agents et la confidentialité des documents (Poitiers) ;
- en 2014, la DR de Provence-Alpes-Côte d'Azur a libéré un demi-étage de loyers privés ; la DR de Bourgogne s'est recentrée dans les bâtiments A et C permettant ainsi à la Direccte de s'installer dans le bâtiment B ;
- en 2015, le resserrement concerne des établissements nécessitant au préalable de grosses opérations de travaux, conduisant de ce fait un étalement sur deux ou trois ans :
  - l'INSEE a entrepris des travaux (programme 220) pour installer le pôle téléphonique « Insee Contact » au sein des locaux principaux de la direction régionale de Haute-Normandie L'INSEE libérera alors une surface louée dans la sphère privée, en septembre 2016 ;
  - en 2015, des travaux (désamiantage, créations de salles de réunion, (dé)cloisonnement) ont démarré en vue d'un regroupement sur site unique des deux bâtiments de l'INSEE à Caen à la rentrée 2016. Ils permettront de céder le bâtiment situé en centre-ville. L'Insee est en attente d'un financement propriétaire pour refaire l'étanchéité de la toiture et des façades dans le bâtiment principal.
- pour faire face à la montée en charge du centre statistique de Metz, la prise à bail du bâtiment « Malraux » libéré par la Direccte est effective depuis le 1/7/2015. Des travaux de mise à niveau du câblage et de remise en état ont été nécessaires. En parallèle, les travaux de restructuration des locaux de l'ancienne gare, destinés à accueillir le CSM de manière définitive à la rentrée 2017, se poursuivent.

travaux d'entretien courant de l'occupant :

- les directions régionales assurent le « petit » entretien courant des bâtiments (peinture, sols et opérations de moins de 15 000 €) ainsi que le remplacement de matériels défectueux : petites chaudières, pompes, stores, climatiseurs de salles serveurs ;
- en 2014, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été menée dans les bâtiments ou parkings de l'INSEE conformément aux instructions ministérielles portées par la MIPA ;
- un pilotage resserré de la réalisation des contrôles réglementaires est en place depuis 2013 et garantit une prévention des équipements ;

- un programme triennal de petits travaux de mise en accessibilité des établissements suivis dans le cadre des Ad'Ap s'étalera de 2016 à 2018, en coordination avec les préfetures qui prennent à leur charge les dépenses propriétaires.

travaux lourds :

En 2014, trois opérations d'amélioration de l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été financés par le FIPHFP : élévateur PMR à Montpellier, rampe d'accès à Limoges et mise en accessibilité du parking de la DR de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le changement du système de climatisation de la DR de la Réunion, la mise à niveau du câblage de la DR d'Auvergne ont été pris en charge sur le budget de l'Insee.

En 2015, des travaux de resserrement au sein de la DR d'Alsace ont été mis en œuvre, la maîtrise d'œuvre de la rénovation du chauffage de la DR de Nord-Pas de Calais a été prise en charge par le programme 220. L'opération de désamiantage de la DR de Lorraine a démarré, préalable indispensable à la restitution d'un étage pour accueillir une autre administration. La rénovation des bâtiments du futur centre d'hébergement des élèves du CEFIL est terminée.

Une opération de mise aux normes de la cantine de la DR de Marseille est repoussée à 2016, faute de crédits.

divers :

À l'été 2015, France Domaine a mis en ligne un cahier des charges visant à trouver un bâtiment neuf ou récemment rénové pour accueillir la direction générale de l'Insee, actuellement localisée à Malakoff.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données : Non communiqué.

Méthodes de calcul

### Dépenses de personnel :

Les coûts moyens des ETPT sont ceux du RAP pour 2014 et ceux des PAP pour 2015 et 2016. Conformément au RAP et aux PAP il s'agit de coûts moyens hors CAS pensions et hors prestations sociales. Le poids des prestations sociales est marginal et ne modifie pas le niveau des coûts globaux.

Le nombre d'ETPT est évalué à partir de la ventilation des agents du programme par métier disponible fin 2014. L'évolution sur 2015 et 2016 est calculée en appliquant l'évolution moyenne du plafond d'emplois telle que définie dans les PAP. Cette ventilation en 36 métiers comporte un métier intitulé « gestionnaire immobilier » dans lequel sont classés tous les agents en charge de la programmation immobilière, du suivi des opérations immobilières, de la gestion du parc ainsi que de l'élaboration et de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, de l'application des consignes en matière de sécurité et de l'information des acteurs chargés de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention. La conversion du nombre d'agents en ETPT est basée sur un ratio de 0,96, qui est le ratio moyen observé de passage entre agents et ETP à l'Insee.

### Dépenses hors titre 2 :

Les dépenses de 2014 sont extraites de restitutions de Chorus (Inf-bud-40). Les projections pour 2015 et 2016 s'agissant de dépenses pérennes sont élaborées conformément à la méthode préconisée par France Domaine. Ainsi, les dépenses de 2015 ont été évaluées en appliquant le taux de variation entre les crédits exécutés en 2014 et les crédits ouverts en 2015 sur le programme par la LFI hors dotation de recensement aux communes. Il en est de même pour 2016. Le taux d'évolution hors loyers appliqué est de 0 % entre 2014 et 2015 et de 1,05 % entre 2015 et 2016, conforme aux hypothèses d'inflation révisées sous-jacentes au triennal. Le taux d'évolution des loyers correspond à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) qui est pour les mêmes périodes de 1,54 % puis 1,97 %.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

L'évolution des crédits, outre l'application du taux d'inflation pour les dépenses pérennes, résulte principalement pour 2015 et 2016, des renouvellements de baux privés d'établissements régionaux.

## STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE (305)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>3 825 883</b>	<b>3 816 814</b>	<b>4 950 000</b>	<b>4 950 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 400 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 305 rattaché au ministre des finances et des comptes publics relève de la mission « économie ». Sa finalité est d'éclairer le mieux possible les choix de l'exécutif en lui apportant une aide à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques et financières, afin d'assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française.

L'action n° 2 « développement international de l'économie française » pilotée par la direction générale du Trésor (DG Trésor) contribue à la mise en œuvre des actions internationales du programme en s'appuyant sur le réseau des services économiques.

**Opérateurs rattachés au programme**

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État
- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la DG Trésor dispose à l'étranger d'un parc immobilier composé de 129 bureaux et de 93 logements, en pleine ou copropriété, en location ou en colocation avec le ministère des affaires étrangères.

Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État :

La DG Trésor effectue une enquête annuelle d'évaluation des valeurs vénales et locatives des biens qu'elle occupe. Chaque année, la valeur locative et la valeur vénale des biens sont mises à jour sur la base d'une étude réalisée localement et après validation d'une commission interministérielle locale du logement. Ces données servent à calculer le montant des retenues logements des agents et à actualiser l'inventaire patrimoniale de l'État dans Chorus RE-FX.

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :

- en poursuivant chaque année son programme d'entretien et de réparation des biens domaniaux et en réalisant des contrôles techniques et des travaux préventifs ;
- en rationalisant son patrimoine immobilier : les opérations de regroupement au sein des ambassades se sont concrétisées en 2014 à Bangkok, Jakarta et Zagreb et en 2015 à Dublin et Port-Louis. Les projets de Séoul et Istanbul sont en cours d'étude. Les bureaux actuels seront mis en vente ou verront leur bail terminé.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un plan de cessions massif des logements non indispensables a été décidée et 5 propriétés ont d'ores et déjà été vendues depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 : Bruxelles (2), Harare, New York et Stockholm.

En 2016 la DG Trésor confirmera les orientations prises en matière d'occupation des locaux et de maintenance de son parc.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Pour les emplois, les sources pour fixer le coût d'un ETPT sont : le RAP pour 2014, la LFI pour 2015 et le PLF pour 2016.

Pour les crédits Hors-Titre 2, les sources sont la restitution Chorus INF-BUD-40 (étude par compte PCE de préférence à l'utilisation des codes activités qui ne sont pas correctement utilisés à l'étranger), le journal des pièces Chorus pour les dépenses payées sur les régies d'avances des Services Economiques à l'étranger et l'application CIRCE de la DG Trésor (70 171 €, soit 1,8 % du total des dépenses en CP).

### Méthodes de calcul

La méthode de calcul utilisée est celle préconisée par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Une baisse de 0,5 M € des dépenses est constatée entre 2013 et 2014 dont 0,4 M € en titre 3.

Cette baisse est liée à la diminution de plusieurs types de dépenses en particulier les loyers budgétaires et non budgétaires ainsi que l'entretien courant.

Plusieurs baux ont en effet été résiliés en 2013 entraînant une baisse des loyers non budgétaires en 2014 (Abu Dhabi, Bucarest et Libreville).

Deux baux supplémentaires ont été résiliés courant 2014 (Jakarta et Prague) grâce à des projets de regroupement des services dans les ambassades, ce qui entraînera une baisse des dépenses associées en 2015 ; et trois autres ont été ou devraient être résiliés d'ici la fin de l'année 2015 (Damas, Dublin et Dacca), résiliations qui produiront leur effet en 2016 en année pleine.

Par ailleurs, les projets de regroupement des services dans les ambassades ont également entraîné la vente de plusieurs bureaux de la DG Trésor, baissant le montant des loyers budgétaires (vente des bureaux de Caracas effective mi-2014, soit environ 0,35 M€ en année pleine).

D'autres ventes de bureaux ont été réalisées en 2015 ou sont en cours (Bangkok, Port-Louis et Zagreb), ce qui entraînera une baisse des loyers budgétaires en 2015 et 2016 par rapport à 2014.

Enfin, la direction a vendu plusieurs de ses logements à l'étranger en 2013 (Berlin, Harare) et 2014 (Séoul, Bruxelles, Stockholm, New York), entraînant une baisse des dépenses d'entretien afférentes à ces biens.

Tous ces éléments liés à la poursuite des processus de regroupement des services dans les ambassades et de vente des logements de la DG Trésor permettent d'envisager une nouvelle baisse en 2015 grâce aux effets en année pleine des cessions et résiliations de baux intervenus en 2014.

## POLITIQUE DE LA VILLE (147)

---

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 147 de la mission « politique des territoires » est rattaché aux services du Premier ministre et mis à disposition du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Il est chargé d'assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les territoires concernés par la politique de la ville présentent, en effet, d'importants écarts de développement par rapport à leur environnement, tant d'un point de vue économique que social (chômage, échec scolaire, problèmes de santé, etc.), qu'il convient de réduire en adaptant les interventions publiques à leurs spécificités et aux besoins de leurs habitants.

### Opérateurs rattachés au programme

Jusqu'au 31 décembre 2015, deux établissements publics concourent principalement aux objectifs poursuivis par le programme : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé). Celle-ci sera supprimée au 31 décembre 2015.

À compter de 2016, un seul opérateur concourra aux objectifs du programme 147, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, suite à la création du Commissariat général à l'égalité des territoires (décret n° 2014- 394 du 31 mars 2014).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 147 ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État. Cette participation se fait par l'intermédiaire du programme 112 qui supporte l'ensemble des dépenses immobilières du CGET.

### CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### ANRU

##### Sources des données

Crédits : système d'information budgétaire et comptable (application Concerto). Les dépenses directement liées aux locaux concernant les loyers, les charges locatives, le ménage et le gardiennage font l'objet d'un suivi budgétaire. Les autres dépenses directement ou indirectement liées aux locaux sont identifiées à partir de la comptabilité générale et des tiers intervenant en maintenance ou pour les fluides.

##### Méthodes de calcul

La méthode de calcul utilisée est conforme aux préconisations de France Domaine s'agissant des crédits.

##### Analyse de l'évolution des crédits

L'ANRU a renouvelé en 2013 ses baux. Une franchise importante de loyer prévue dans cette négociation s'est appliquée en 2014, ce qui explique l'augmentation du budget initial 2015 par rapport à 2014.

### SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (214)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>321 740 796</b>	<b>221 699 764</b>	<b>213 017 599</b>	<b>246 022 599</b>	<b>193 083 237</b>	<b>238 379 291</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission enseignement scolaire relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).

L'action n° 8 de ce programme couvre la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier, notamment :

- le fonctionnement immobilier, incluant l'entretien courant, des services centraux et déconcentrés,

- la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des collectivités d'outre-mer) et les subventions aux collectivités d'outre-mer pour celles qui en assument la charge,
- la construction et l'entretien lourd des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État et des opérateurs.

### Opérateurs rattachés au programme

Les opérateurs rattachés au programme 214 sont les suivants :

- le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- le centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- le réseau de création et d'accompagnement des nouvelles offres pédagogiques (CANOPÉ).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivie par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État,
- contribuer à la mission d'exemplarité de l'État au regard du développement durable.

#### Contribution du programme à la politique transversale

La politique de densification des surfaces de l'État par l'abandon de surfaces louées et le regroupement de services est poursuivie par le ministère, tant pour les bâtiments administratifs des services centraux que pour ceux des services déconcentrés. Les effets des mesures déployées sont perceptibles au travers de différents ratios, dont notamment le ratio m<sup>2</sup> SUN (surface utile nette) qui se rapproche d'année en année du ratio cible de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail.

#### Bâtiments administratifs des services centraux :

Outre le plan annuel de maintenance des bâtiments, la programmation pluriannuelle des travaux 2015-2017 comprend des opérations de restauration, de rénovation ou de réhabilitation afin de garantir l'utilisation en toute sécurité des biens immobiliers et d'améliorer la qualité des bâtiments.

Les mesures de rationalisation du patrimoine immobilier mises en œuvre dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2009-2013 ont principalement porté sur l'abandon de sites vétustes, le regroupement des structures par pôles fonctionnels dans des bâtiments domaniaux (complété, si nécessaire, par la prise à bail de bâtiments neufs ou rénovés économes en énergie et accessibles aux personnes à mobilité réduite) et la poursuite des travaux d'aménagement et de restructuration favorisant la densification de l'occupation au regard du ratio-cible de 12 m<sup>2</sup> SUN par poste de travail.

Afin de poursuivre cet effort de densification, le SPSI 2014-2018 prévoit d'importants travaux préalables et de mise aux normes nécessitant de disposer de locaux tampons. Ainsi, le ratio-cible d'occupation sera provisoirement dégradé à compter de 2015 et jusqu'à fin 2016-début 2017 pendant la durée des travaux de l'Hôtel de Rochechouart qui doivent être effectués en site inoccupé.

Outre le suivi des indicateurs énergétiques, différentes mesures relevant du Grenelle de l'environnement et des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte ont été engagées et seront poursuivies. Elles visent principalement à réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État et à favoriser l'accessibilité de ses sites aux personnes en situation de handicap. Il est précisé qu'un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) sera établi pour le site Descartes, seule implantation classée « établissement recevant du public » (ERP).

#### Bâtiments administratifs des services déconcentrés :

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du ministère, visant à conjuguer rationalisation des locaux et regroupement fonctionnel des services, se poursuit : l'évolution globale constatée sur les cinq dernières années (de 2010 à 2014) est significative puisque les superficies totales dans œuvre (SDO) occupées par les services déconcentrés ont été réduites de plus de 11 % et que le ratio SUN/agent s'améliore sur la même période de 17,9 %, pour atteindre 13,4 m<sup>2</sup>/agent. Entre 2013 et 2014, les superficies totales (en surface utile brute), quel que soit le type de propriété, dédiées aux bâtiments des services administratifs déconcentrés ont diminué de 2,6 %.

De même, les superficies louées ont diminué de près de 19 % en 5 ans, permettant une baisse du coût global des loyers de 7,4 % malgré une progression du coût moyen au m<sup>2</sup> de 14 %.

Les trois principales opérations en cours de financement sur le programme 214 sont les suivantes :

- la construction du bâtiment destiné à accueillir le rectorat de Toulouse et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Haute-Garonne (livré début 2015),
- l'acquisition dans le cadre d'un crédit-bail des futurs locaux du rectorat de Paris (crédit-bail signé en juillet 2014),
- l'opération de restructuration en vue de regrouper les services académiques de Nancy.

Sont par ailleurs financées sur le programme 723, à partir des produits de cession du ministère, les constructions en maîtrise d'ouvrage État du rectorat de Guadeloupe, dont la livraison est prévue à l'été 2015, et de celui du rectorat de Lille et de la DSDEN du Nord.

Les deux axes prioritaires de travail fixés aux académies pour l'année à venir portent sur les mutualisations entre services déconcentrés et opérateurs nationaux du ministère et sur la mise en conformité du parc au regard de la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public. Les agendas d'accessibilité programmée qui seront rendus en septembre 2015 permettront de déterminer le montant des crédits à consacrer à cette dépense.

Pour ce qui concerne les constructions scolaires, les enjeux majeurs portent sur l'accompagnement de la démographie scolaire à Mayotte. Par ailleurs la construction de deux lycées en Nouvelle-Calédonie se poursuit dans le cadre de l'obligation légale correspondante (loi organique du 3 août 2009).

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les crédits du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » consacrés à la politique immobilière sont regroupés dans l'action 8 « logistique, systèmes d'information, immobilier ».

L'analyse de l'exécution 2014 des crédits HT2 est réalisée à partir d'extractions de Chorus par domaine fonctionnel (actions), référentiel d'activités et compte PCE.

Les projets de lois de finances sont élaborés par brique de budgétisation, regroupant des activités du référentiel de programmation. Les crédits sont ensuite répartis par action.

Sources des données : Extraction Chorus INF-BUD-40, RAP 2014, LFI 2015 et PLF 2016.

### Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement immobilier sont regroupées dans l'activité « Entretien courant » de la brique « immobilier – dépenses de l'occupant ».

Il est précisé que certaines dépenses telles que la collecte des déchets ou l'achat et l'entretien des matériels de sécurité incendie sont comprises dans ce périmètre, plus large que celui du DPT.

Les données d'exécution 2014 correspondent au RAP 2014. Elles comprennent notamment l'intégration des dépenses de constructions scolaires dans les dépenses du propriétaire (acquisitions et constructions : 88,9 M€ en AE et 54,5 M€ en CP en 2014, 50,9 M€ en AE et 77,6 M€ en CP en 2015 et 42,6 M€ en AE et 69,9 M€ en CP en 2016).

En ce qui concerne les emplois, l'évaluation est réalisée selon la méthode proposée par le service France domaine : nombre d'emplois et coût d'un ETPT permettant d'évaluer les dépenses de personnel.

## Analyse de l'évolution des crédits consacrés à la politique transversale

Immobilier – Dépenses du propriétaire pour les services déconcentrés :

### *Acquisitions/constructions*

Les dépenses 2014 et 2015 concernent la construction d'un bâtiment pour le relogement des services du rectorat et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Garonne à Toulouse. Le bâtiment ayant été livré en 2015, les crédits 2016 en CP sont relatifs au paiement du solde de l'opération.

### *Travaux structurants*

L'évolution des crédits 2015 par rapport à ceux de 2014 résulte de la prise en compte de nouveaux projets au titre des travaux structurants.

En 2014, les crédits étaient consacrés aux opérations de restructuration du rectorat de la Martinique et de réhabilitation de locaux pour le relogement des services académiques de Nancy.

En 2015, outre ces deux opérations, ce sont principalement les opérations de réhabilitation de locaux pour le rectorat d'Aix-Marseille, de la DSDEN du Haut-Rhin, de la DSDEN du Finistère, de la DSDEN de la Nièvre, d'une annexe du rectorat de Guadeloupe et l'opération d'extension pour le vice-rectorat de Mayotte qui mobilisent les crédits.

En 2016, les crédits seront utilisés pour la poursuite de ces opérations.

#### *Entretien lourd*

En 2014, outre les différentes opérations de maintenance, sécurité et mise en accessibilité sur l'ensemble des locaux, les opérations les plus significatives concernaient des travaux de chauffage au rectorat de Grenoble, des travaux sur les façades du rectorat de Caen et des travaux au sein de la DSDEN des Bouches-du-Rhône et du service inter académique des examens et concours (SIEC).

En 2015, les travaux portent essentiellement sur la maintenance et la sécurité des locaux. Les opérations programmées les plus importantes concernent le chauffage du rectorat de Grenoble, les toitures du rectorat de Rouen et les menuiseries dans le bâtiment du SIEC.

Pour 2016, outre la maintenance et la sécurité, les crédits seront dédiés à la mise en accessibilité dans le cadre de la programmation arrêtée dans les agendas d'accessibilité programmée régionaux.

#### Immobilier – Dépenses du propriétaire pour l'administration centrale

La réhabilitation des bâtiments pérennes de l'administration centrale du MENESR porte sur la mise aux normes et la sécurité des sites. Les travaux visent quatre objectifs principaux : respect des normes de performance immobilière (dont ratio 12 m<sup>2</sup>/agent), suivi des recommandations issues du Grenelle de l'environnement, maîtrise des coûts de fonctionnement et amélioration des conditions de travail des personnels.

Les principales opérations en cours portent sur :

- le pôle du 110 rue de Grenelle : travaux de sécurité et de mise aux normes de l'hôtel de Rochechouart (dont les marchés ont été notifiés fin décembre 2014 pour une durée de 22 mois) et restauration des façades sur cours intérieures (dont le démarrage des travaux est prévu fin 2015 pour une durée de 18 mois).

- le site « Descartes » de l'administration centrale du secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche : études de maîtrise d'œuvre, préparation des appels d'offres au titre des travaux pour la mise aux normes électriques, la sécurisation des bâtiments, la rénovation thermique et la réfection des façades. Le site « Descartes » comprend un bâtiment (Boncourt) classé aux monuments historiques.

Le financement est assuré conjointement par le programme 214, le programme 309 et le BOP MESR du CAS « immobilier ».

Une opération de déconstruction et de repose des brise-soleil est en cours au terme de l'action en garantie décennale et de la condamnation de l'architecte du bâtiment de l'école supérieure de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) située à Chasseneuil du Poitou. En effet, d'importants désordres ont été constatés, mettant en jeu la solidité des brise-soleil en béton des différentes façades du bâtiment.

Constructions scolaires :

Constructions scolaires outre-mer

Pour Mayotte, l'exécution des crédits en 2014 s'est élevée à 55,1 M€ en AE et 44,4 M€ en CP, ce qui traduit l'avancement satisfaisant des chantiers. Les dotations 2015 et 2016 permettront de poursuivre les opérations de construction de quatre collèges et de trois lycées et de réaliser des travaux de maintenance et d'extension au sein des collèges et des lycées existants.

Pour la Nouvelle-Calédonie, les opérations de construction des deux lycées de Mont-Dore et de Pouembout mobilisent l'intégralité des dotations, seules ces deux opérations étant restées à la charge de l'État. En 2014, 23,8 M€ d'AE ont été engagés notamment pour les marchés de travaux du lycée de Mont-Dore. En 2015 ce sont les marchés de travaux pour le lycée de Pouembout qui ont été engagés. Les CP 2015 seront utilisés pour l'avancement des travaux dans les deux lycées. En 2016 les crédits seront utilisés pour la poursuite de la construction des deux lycées.

Pour la Guyane, des subventions sont versées à la région pour les lycées dans le cadre de la convention spécifique 2007-2013 signée entre l'État et les collectivités. Si le dispositif a été soldé en AE en 2014, la couverture en CP est conditionnée par l'avancement des opérations.

Enfin, pour la Polynésie française, des subventions sont versées pour les établissements scolaires du second degré dans le cadre d'avenants à la convention État-Polynésie française du 4 avril 2007 relative à l'éducation. En 2014, 4,8 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ont été consommés. En 2015 et 2016 les crédits permettront la poursuite des opérations.

Investissement immobilier pour les établissements d'enseignement restés à la charge de l'État

Cette ligne budgétaire prenait auparavant en charge quatre établissements scolaires : le lycée Jean Zay et le lycée autogéré à Paris, le lycée d'Andorre et le lycée de Saint-Pierre-et-Miquelon. Toutefois, dans le cadre de la création des internats d'excellence, devenus internats de la réussite, plusieurs nouveaux établissements sont aujourd'hui à la charge de l'État (Sourdun, Montpellier, Marly-le-Roi), entraînant une augmentation des surfaces du patrimoine à entretenir.

Immobilier – Dépenses de l'occupant :

Loyers

La dotation en AE 2014 intègre notamment l'opération de relogement des services de l'enseignement scolaire du rectorat de Paris. Dans le cadre d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA) signé en 2013, l'option d'achat prévue dans le bail a été levée du fait de l'intérêt économique d'une acquisition pour l'État. En juillet 2014, un contrat de crédit-bail a été signé afin de permettre l'acquisition des locaux par l'État sous forme de vente en état futur d'achèvement (VEFA). Le montant d'AE correspondant au versement des annuités de crédit-bail pendant 18 ans, soit 134 M€ hors taxes foncières, a été engagé. Les AE engagées en 2013 ont été réutilisées pour l'engagement 2014 après autorisation du contrôleur budgétaire de la région Île-de-France. Le paiement des CP n'interviendra qu'en 2016 lors de l'entrée dans les lieux.

Les crédits 2015 et 2016 sont prévus selon les règles de budgétisation des loyers, les AE engagées au moment de la signature du bail devant couvrir la totalité du loyer pendant la durée ferme du bail.

Loyers budgétaires

Les évolutions des loyers budgétaires de 2014 à 2015 prennent en compte de nouveaux loyers pour le rectorat de Lyon, le rectorat de Montpellier et la DSDEN de la Sarthe dont les services ont été relogés dans un bâtiment domanial. Ils prennent également en compte une estimation de l'augmentation pour le nouveau bâtiment du rectorat de Toulouse/DSDEN de la Haute-Garonne.

Pour 2016 la prévision intègre une estimation du montant du nouveau loyer budgétaire résultant de la livraison du nouveau rectorat de Guadeloupe en 2015.

L'évolution du montant des loyers budgétaires a été calculée en PLF 2015 avec une indexation de l'ILAT de 1,97%. Pour le PLF 2016, l'indexation prévue est de 0,56%.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

Les données sont issues du compte financier 2014 et du budget rectificatif n° 1 pour 2015.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

La diminution des charges locatives entre 2014 et 2015 s'explique par le paiement, en 2014, d'appels de fonds spécifiques pour des travaux dans la copropriété.

Pour 2015 et 2016, les dépenses seront conditionnées par l'évolution de la situation immobilière de l'établissement et de la question relative aux travaux de climatisation attendus dans la copropriété.

## CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES (CIEP)

### Sources des données

Les données ont été extraites des sources budgétaires 2015 de l'établissement correspondant au plan comptable.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles de France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

#### Faits marquants pour la période 2014-2015 :

- travaux de mise en sûreté de la grande bibliothèque (3 lots : charpenterie – plâtrier – peintre) en 2014 et fin des travaux début 2015,
- travaux de sécurité des escaliers autour du pavillon Lully,
- poursuite des travaux de mise en sécurité des allées du parc (suite aux préconisations du document unique mis en place au CIEP).

#### Orientations – prévisions pour la période 2015-2016-2017 :

En 2015 :

- poursuite des travaux de mise en sécurité des allées du parc (suite aux préconisations du document unique mis en place au CIEP), ainsi que des murs de soutènement,
- remplacement d'une partie du parquet au 3ème étage (incidence des travaux de la grande bibliothèque),
- remplacement de portes et fenêtres dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques et du plan climat.

En 2016-2017 :

- travaux de mise en accessibilité des locaux (partie recevant du public) avec demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée auprès du préfet (dépôt le 27/09/2015) pour des travaux devant s'échelonner sur une durée de 6 ans,
- en coordination avec la tutelle : travaux lourds de réhabilitation envisagés pour les locaux (cuisine - ex-collège) situés dans l'aile Versailles du bâtiment (un audit préalable à ces travaux a été réalisé afin d'analyser les impacts organisationnels, le chantier à mettre en œuvre, son planning de programmation ainsi que les coûts afférents),
- en coordination avec la tutelle : poursuite du remplacement des portes et fenêtres du CIEP dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques.

## CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (CNED)

### Sources des données

Les données ont été extraites du progiciel de gestion SIREPA.

### Méthode de calcul retenue

La méthode de calcul utilisée est celle préconisée par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2014, les dépenses se sont limitées au remplacement d'équipements indispensables et à la poursuite ou clôture d'opérations antérieures.

Pour les années 2015 et 2016, ont été mises en œuvre, ou sont en cours de développement, des opérations portant sur :

- la mise en accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite (PMR) :
- dossier « agenda d'accessibilité programmé » (Ad'ap) pour les établissements recevant du public (ERP) du parc immobilier,
- mains-courantes à l'entrée du site de Lyon,
- étude pour l'automatisation de portes d'accès du site de Rennes.

- la mise en sécurité des équipements des systèmes d'information : climatisation dans la salle du serveur du bâtiment Cassin (site du Futuroscope) et dans la salle du serveur du site de Grenoble
- la mise en sécurité des personnels et des intervenants :
- opération de mise en sécurité des parements des façades du hall du site de Rouen,
- travaux de remplacement des portes d'entrée principale et du quai de livraison du site de Toulouse,
- travaux pour l'éclairage du parking du site de Vanves,
- travaux d'installation d'un rideau métallique d'exclusion pour les locaux extérieurs du site de Vanves,
- étude de mise en sécurité des accès et cheminements en toiture pour tous les bâtiments du parc immobilier,
- remplacement du revêtement de sol des couloirs du rez-de-chaussée et des escaliers du bâtiment Vinci (site du Futuroscope).
- la remise en état des équipements indispensables à l'activité des sites :
- travaux de remplacement de la panoplie hydraulique du bâtiment Parc (site du Futuroscope),
- étude pour la remise en état du système de sécurité incendie (SSI), de la centrale d'air et du réseau d'eau du site de Grenoble,
- opération de remplacement du groupe de production de froid du bâtiment Vinci (site du Futuroscope),
- travaux de remise en état de l'étanchéité de la toiture de l'atelier du site de Rennes.

## OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (ONISEP)

### Sources des données

Les données sont issues du compte financier 2014 et du budget rectificatif n° 1 pour 2015.

### Méthodes de calcul

L'analyse du compte financier 2014 a permis le recensement de toutes les dépenses exécutées directement imputables à l'immobilier. L'étude du budget rectificatif n° 1 2015 à travers les comptes, son rapprochement avec les dépenses en cours et sa projection sur la fin de l'exercice ont permis d'établir une prévision 2015.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2014 :

- les dépenses directes en fonctionnement se sont élevées à 744 475 €
- les dépenses directes en Investissement se sont élevées à 47 573 €.

Entre 2014 et 2015, quoiqu'il existe une marge d'incertitude prudentielle car les chiffres sont issus des projections du BR1 2015 mais non confirmés, les crédits de fonctionnement de la politique immobilière sont prévus à la hausse.

En effet, 17 délégations régionales sont logées dans des sites communs avec les rectorats, 4 partagent leurs locaux avec CANOPE et peuvent difficilement conduire une politique commune d'économies d'énergie.

Cependant, l'ONISEP, très attentif à sa politique d'achat, vient d'adhérer à une convention de groupement de commandes permanentes avec le service des achats de l'État. Ce dispositif innovant permet pour un ensemble de segments (affranchissement, machine de mise sous pli, énergie et fluides...), de passer directement des marchés publics dans le cadre d'une procédure mutualisée portée par le ministère des finances.

Dans ce nouveau cadre sécurisé, le service des achats de l'État a lancé un premier accord-cadre interministériel concernant l'achat d'électricité, nouveau secteur libéralisé en 2016. Compte tenu de la complexité de ce secteur économique, l'ONISEP a choisi de participer à cette procédure afin de disposer d'un contrat en offre de marché au 1er janvier 2016 et d'éviter au mieux tout surcoût par rapport aux contrats réglementés dans le cadre d'une mise en concurrence isolée des achats d'électricité. La société AD3E, titulaire de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a consolidé les besoins en électricité des établissements publics de l'État.

Les directions régionales concernées par un contrat d'électricité ont ainsi été consultées par le service financier afin de faire connaître leurs consommations (Lognes, Paris, Chamalières, Guadeloupe, Lyon, Nantes et Strasbourg). La notification de l'accord cadre pour l'électricité a eu lieu début juillet. Le titulaire organisera les opérations de bascule des sites jusqu'au mois d'octobre.

Le ministère n'a cependant pas de visibilité quant à l'évolution des tarifs de l'électricité dans ce cadre de mise en concurrence des fournisseurs.

Les dépenses d'investissement à la hausse sont liées essentiellement aux travaux de réhabilitation du site de Lognes, le marché de travaux afférent ayant été publié le 28 mai 2015. Les travaux prévus devraient s'échelonner sur les années 2015 et 2016.

D'autres opérations immobilières (déménagement de la DRONISEP de Lyon, mise en accessibilité de la DRONISEP de Nantes) sont prévues en 2015 et contribuent également à accroître les investissements. D'autres dépenses d'investissement, concernant le futur site de Vanves, où devrait être relogée la délégation régionale de l'Île-de-France, sont également prévues jusqu'en 2017.

## RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVELLES OFFRES PÉDAGOGIQUES (RESEAU CANOPE)

### Sources des données

Pour 2014, les données sont issues des comptes financiers des ex-CRDP et du CNDP consolidés au niveau de la tête de Réseau Canopé.

Pour 2015, les données sont issues des budgets alloués à l'ensemble des gestions de Réseau Canopé (directions académiques, territoriales et services centraux) par le responsable du budget dans le cadre du budget voté.

### Méthodes de calcul

Les calculs ont été faits sur 2014-2015 en prenant en compte les lignes comptables directement impactées par l'immobilier pour les charges de fonctionnement (hors amortissements) et pour l'investissement. Ces calculs n'incluent pas de quote-part des dépenses des services supports.

### Analyse de l'évolution des crédits

En ce qui concerne les dépenses en investissement, la différence entre la prévision 2014 et leur réalisation (-1,58 M€) s'explique par le contexte de refondation du Réseau Canopé. L'année 2014 a été une année de transition au cours de laquelle la mise en place de l'établissement unique a été décidée. Le CNDP, en sa qualité de tête de réseau, a donc encouragé les CRDP à limiter leurs investissements dans ce contexte de réorganisation.

On constate par ailleurs une légère augmentation (+ 453 000 €) entre les dépenses d'investissement prévues en 2015 et celles réalisées en 2014. La mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'établissement unique Réseau Canopé a conduit l'établissement à entrer dans une phase de recensement des sites et de ses besoins immobiliers.

Cette opération est encore en cours et elle explique la faible augmentation des dépenses. Les 453 000 € supplémentaires prévus vont néanmoins permettre à l'établissement de financer la transformation des ex-CRDP en Atelier Canopé. Ces ateliers ont en effet pour objectif d'offrir à la communauté éducative des services numériques performants par le déploiement de nouveaux outils éducatifs, de formations et de laboratoire des usages.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'établissement prévoit une augmentation de 576 617 € entre 2014 et 2015. Il s'agit pour le Réseau Canopé d'anticiper les questions de relogements auxquels il est confronté actuellement sur certains sites et qui le contraignent parfois à se tourner vers le parc locatif privé.

Pour 2016, les prévisions budgétaires concernant l'immobilier devraient être sensiblement les mêmes que celle de 2015, conformément au programme de refondation du réseau jusqu'en 2017. Des variations pourraient être observées en fonction de l'avancement des travaux.

## GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL (156)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>565 412 095</b>	<b>524 128 450</b>	<b>643 090 000</b>	<b>534 190 000</b>	<b>612 179 226</b>	<b>516 560 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 156 regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics. Il est mis en œuvre par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et ses services déconcentrés, sous la responsabilité de son directeur général.

Les principaux axes sont :

- de contribuer à la solidité financière des institutions publiques, en mobilisant l'ensemble des compétences fiscales, comptables, juridiques, financières et patrimoniales de la DGFIP ;
- de favoriser un environnement de confiance et conforter le civisme, par sa qualité de service et sa proximité ;
- de devenir une administration numérique de référence au bénéfice de tous, grâce à une offre numérique renouvelée, décloisonnée et prenant en compte les nouveaux usages ;
- de conforter une culture commune porteuse de sens et de progrès pour renforcer le professionnalisme de ses équipes.

**Opérateurs rattachés au programme**

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État ;
- maintenir la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers ;
- rationaliser le patrimoine immobilier en l'adaptant aux évolutions des structures et des emplois et en diminuant les coûts de fonctionnement ;
- participer à la réduction de l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**– Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP dispose d'un parc immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire (près de 3800 bâtiments représentant 3,3 millions m<sup>2</sup>).

La connaissance de ce parc est assurée par une application de gestion ministérielle dénommée « Antilope » qui permet d'appréhender le patrimoine immobilier tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cette application recense et identifie les éléments du patrimoine d'un point de vue juridique, administratif et technique pour les bâtiments domaniaux et locatifs. L'application permet de suivre l'évolution du patrimoine et de la retracer à travers des restitutions ponctuelles et un bilan annuel.

Une mise en cohérence des données de la base Antilope est assurée avec l'application interministérielle Chorus RE-FX.

La DGFIP assure par ailleurs des suivis particuliers portant sur l'état d'avancement du programme de cessions, de l'optimisation de son patrimoine et de la politique ministérielle concernant le traitement de l'amiante en liaison avec le Secrétariat général.

– Maintenir la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers

La DGFIP s'inscrit dans une démarche de maintien des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers tout en veillant au respect des mises aux normes réglementaires (ascenseurs, accessibilité handicapé...).

Elle définit et met en œuvre une politique de sécurité immobilière pour préserver la sécurité des personnels, des biens et des fonds ; la DGFIP met ainsi en œuvre depuis 2013 le volet immobilier du plan d'urgence sécurité (PUS) afin de renforcer la protection et la sécurité de ses agents.

Enfin, elle assure la formation et le soutien technique et juridique aux personnels en charge de la gestion du parc immobilier et développe une action visant à maîtriser les risques dans la conduite des opérations immobilières.

– Rationaliser le patrimoine immobilier en l'adaptant aux évolutions des structures et des emplois et diminuer les coûts de fonctionnement

La rationalisation du parc immobilier constitue un axe majeur des orientations immobilières de la DGFIP.

La DGFIP poursuit en 2015 cette politique dynamique de rationalisation visant à maîtriser l'évolution des loyers privés et budgétaires et des charges liées à l'occupation des bâtiments (fluides, nettoyage...).

A l'avenir, les perspectives d'économies restent conditionnées à la capacité de mobiliser les crédits d'investissement.

Le programme 723 (alimenté par une part des produits de cession) permet de financer des travaux d'aménagement destinés à accueillir, dans les bâtiments qui sont optimisés, les personnels des sites domaniaux ou locatifs qu'il est prévu de libérer en vue de leur cession ou de la résiliation des baux.

– Participer à une démarche citoyenne : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP s'est dotée d'un outil de suivi des fluides dont les fonctionnalités permettent à un gestionnaire de disposer d'un inventaire, d'assurer un suivi et de piloter les consommations et les dépenses, par énergie et par bâtiment.

En cohérence avec les objectifs de diminution de la facture énergétique supportée sur le programme 156, les fonctionnalités de l'outil de suivi des fluides ont été développées.

Ainsi, un module d'aide à la décision, fondé sur l'état technique des bâtiments, permet de mieux cibler les investissements générateurs d'économies d'énergie et de diminution des gaz à effet de serre (GES) à réaliser.

Depuis 2015, ce module permet également d'assurer un suivi des rendements des investissements immobiliers effectivement réalisés.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

- Les dépenses immobilières exécutées en 2014 (source Chorus) ont été établies principalement sur la base de la table de correspondance proposée par France Domaine.
- Les données relatives aux emplois ont été collectées à l'issue d'une enquête nationale et sont issues de l'application « Sagerfip ».
- Les données relatives aux coûts moyens par agents sont issues de l'infocentre Atlas.

### Méthodes de calcul

#### Répartition des emplois

La méthode retenue pour déterminer les dépenses de personnel est celle de la multiplication du nombre d'agents en charge de fonctions immobilières par le coût moyen par catégorie.

Les emplois recouvrent plusieurs métiers, en qualité d'utilisateurs mais aussi au titre de la politique immobilière assurée par France domaine (en gras) :

- responsable de la politique immobilière de l'État,
- gestion du patrimoine immobilier de l'État,
- gestion de l'immobilier utilisé par la DGFIP,
- gardiens et concierges,
- veilleurs de nuits.

Il est précisé que le programme 156 est le programme support du service France domaine. Les emplois et la masse salariale indiqués pour la DGFIP tiennent donc compte des ressources affectées à la conduite de la politique immobilière de l'État.

#### Crédits consacrés à la politique immobilière

La notice relative aux modalités de calcul et de présentation des données relatives à l'État offre la possibilité de présenter une sélection de PCE complémentaires pour mettre en lumière des dépenses imputables à l'immobilier et non définies dans la table de correspondance ("sélection de base").

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

La DGFIP poursuit une action d'optimisation des surfaces et de rationalisation de son parc immobilier notamment dans les communes disposant de plusieurs implantations immobilières en tenant compte des évolutions sur l'organisation des services.

Les dépenses immobilières de 2014 et 2015 sur le programme 156 s'inscrivent dans le cadre de cette action et viennent en complément des investissements réalisés à partir du programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et du programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » dont la gestion des crédits est régionalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La libération des surfaces domaniales et locatives permet ainsi de maîtriser le coût des loyers budgétaires et diminuer le poids des loyers privés. Elle réduit, par ailleurs, les frais de gestion associés à l'occupation des locaux (fluides, nettoyage, charges locatives).

Ces opérations d'optimisation impliquent toutefois de garantir, notamment au programme 723, les ressources nécessaires au financement préalable des travaux d'aménagements dans les sites destinés à accueillir les personnels à reloger en vue de la libération des locations ou des biens à céder.

Pour 2016, la politique immobilière de la DGFIP est structurée autour de trois principaux axes :

- la rationalisation du parc en conformité avec la politique immobilière de l'État, tout en maintenant les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers ;
- la mise en œuvre, d'un point de vue immobilier, de l'Adaptation de ses Structures et de son Réseau (ASR) ;
- l'entretien et la mise aux normes des immeubles construits, et notamment la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La DGFIP soutiendra également l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.

Elle bénéficiera, enfin, en année pleine, des effets de la politique d'achat des fluides pilotée par le Service des Achats de l'État dans le cadre des marchés de fourniture et d'acheminement du gaz et de l'électricité sur le segment des offres à prix de marché.

## CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (218)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>162 822 936</b>	<b>194 010 163</b>	<b>207 643 121</b>	<b>174 259 523</b>	<b>189 700 000</b>	<b>160 810 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économiques et financiers – ministère des finances et des comptes publics et le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique – au travers d'activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Il harmonise ou assure la convergence des politiques ministérielles transversales (ressources humaines, systèmes d'information...) et fournit, sur des périmètres différenciés selon les secteurs, des activités de prestations de services harmonisés.

Dans ce cadre, le secrétariat général des ministères économiques et financiers assure la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État pour son périmètre avec pour objectifs d'assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, de faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil, d'utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- connaître le patrimoine immobilier de l'État

*Diagnostiquer l'état des biens immobiliers propriétés de l'État ou contrôlés par l'État*

Les actions relatives à ce sous-axe sont en lien avec les objectifs définis dans le cadre du schéma prévisionnel de stratégie immobilière 2008-2013 et sont poursuivis dans le cadre du SPSI 2014-2018. (*cf. professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*).

- conserver le patrimoine immobilier de l'État

*Entretien des biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire*

Les services immobiliers conduisent leur stratégie de maintenance patrimoniale en se fondant sur la méthode des ratios APOGEE, adoptée par la majorité des propriétaires de parcs immobiliers, pour assurer le niveau indispensable des réparations les plus importantes. Ces interventions nécessitent une programmation annuelle de crédits d'investissement dont le volume est déterminé selon l'âge du bâtiment.

À partir de la mise en service du bâtiment, le montant annuel à consacrer aux grosses réparations s'établit comme suit :

Age	Montant estimatif annuel des grosses réparations
1 à 5 ans	0,16 % du coût de la construction
6 à 10 ans	0,32 % du coût de la construction
11 à 15 ans	0,64 % du coût de la construction
16 à 20 ans	1,28 % du coût de la construction

Cette méthode permet de ne dépenser sur vingt ans que 12 % du coût de la construction de l'immeuble pour en maintenir la capacité, alors que l'absence de grosses réparations sur la période aboutit à dépenser au bout de vingt ans une somme correspondant au tiers du coût initial du bâtiment.

L'administration centrale des ministères économiques et financiers a ainsi réalisé ces dernières années, sur ses crédits d'investissement, des travaux de remise à niveau lourds rendus nécessaires par l'âge des immeubles du site de Bercy (réfection des groupes froid, de la distribution électrique, modernisation de la gestion technique centralisée, restructuration des restaurants administratifs qui se poursuivra en 2016, rénovation du système de sécurité incendie achevée en mars 2015, modernisation des ascenseurs qui débutera en 2016). Des opérations lourdes sont également engagées sur d'autres implantations de l'administration centrale, avec la sécurisation de l'immeuble CIP à Noisiel (travaux en cours de traitement d'ambiance et de réhabilitation des réseaux courants faibles et courants forts et de sécurisation) et l'amélioration du système de sécurité incendie de l'immeuble de Malakoff (l'INSEE) dont les travaux commencés en octobre 2012 se sont achevés en décembre 2014.

Une partie importante des travaux d'entretien lourd a vocation à être prise en charge sur le programme 309 « entretien des bâtiments de l'État ».

*Professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

Planifier une stratégie permettant, d'une part, de faire un état des lieux des besoins existants et futurs du parc à disposition et, d'autre part, de prévoir les actions à mettre en œuvre pour atteindre une adéquation entre besoins et moyens, le tout dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier.

La politique immobilière du programme 218 s'inscrit dans le cadre d'un schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale des ministères économiques et financiers établi pour une première période 2006-2010 puis révisé pour la période 2008-2013.

Le bilan du SPSI 2008-2013 a été réalisé afin d'éclairer les réflexions sur les orientations relatives au prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2014-2018 qui a été soumis à l'avis du Conseil de l'immobilier de l'État en octobre 2014 ; ce nouveau SPSI est en attente d'un approuvé ministériel.

À ce jour les immeubles parisiens ne représentent plus que 53 % de la SUB occupée par l'administration centrale (le site ministériel Bercy + Chevaleret représentant à lui seul 46 %). La part du locatif est tombée de 30 % à 14 % du parc en SUB, et l'immeuble d'Ivry a permis de réaliser une économie de 25 M€ par an de coûts de location sur le programme 218.

Seules deux implantations parisiennes subsistent à Paris, le bâtiment Atrium dont le bail arrivera à échéance fin 2018 et les surfaces occupées au sein d'un immeuble Rue de Richelieu loué par le Conseil d'État et dont les ministères économiques et financiers sont devenus sous-locataires en 2011.

La densification a permis d'économiser plus de 20 000 m<sup>2</sup> de surface utile nette, dont 16 000 m<sup>2</sup> dans Paris, et de parvenir à un ratio de 13,5 m<sup>2</sup> par poste de travail au 31 décembre 2013 (contre près de 14,77 en 2008).

Le prochain SPSI poursuivra les principaux objectifs des précédents SPSI :

- le maintien de la qualité technique et réglementaire du parc immobilier ;
- la rationalisation des implantations ;
- la maîtrise des coûts ;
- une vigilance en matière de surface afin d'atteindre le ratio de 12 m<sup>2</sup> par agent.

La mise en œuvre de ces objectifs se traduira par des décisions quant au devenir des immeubles dont les baux arrivent à échéance pendant cette période, et de l'immeuble domanial occupé par les services de l'INSEE à Malakoff qui nécessite de lourds investissements du fait de sa vétusté.

En outre, les ministères économiques et financiers s'engagent à atteindre les objectifs que les pouvoirs publics ont fixés aux administrations en termes de limitation des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre (*cf. réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État*).

#### *Uniformiser la gestion des biens immobiliers afin de l'améliorer*

La conception et la mise en œuvre de la politique immobilière de l'administration centrale est assurée par le bureau « gestion des espaces immobiliers » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers. Ce bureau prépare et met en œuvre les schémas d'implantation des services de l'administration centrale. Il est également responsable de l'exploitation technique et de la maintenance des ouvrages, des équipements et des infrastructures techniques implantés dans les bâtiments ; il programme les travaux et en suit l'exécution. Cette organisation garantit ainsi une politique cohérente et coordonnée du suivi de l'entretien du parc immobilier.

Dix conventions d'utilisation sont signées à ce jour. Le décret n°2014-808 du 16 juillet 2014 ayant prorogé jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de conclusion des conventions d'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics, le Secrétariat général des ministères économiques et financiers prévoit de finaliser dans ce délai, la convention d'utilisation de l'immeuble Carré Austerlitz à Paris, bâtiment dont le ministère est de nouveau affectataire depuis 2011, ainsi que les quatorze autres conventions hors Paris (dont Ivry, Montreuil-Les Allées, Montaigne, Malakoff, Nantes).

Par ailleurs, le bureau « gestion et expertise immobilière ministérielle » (GIM) positionné au sein du service des affaires financières et immobilières du Secrétariat général assure la conduite des opérations immobilières les plus importantes des directions à réseau des ministères économiques et financiers et peut être sollicité par celles-ci pour leur porter conseil et réaliser des expertises ; il peut également être sollicité dans le cadre d'opérations interministérielles. Pour cela, il s'appuie sur les compétences de ses agents (techniques, architecturales, économiques et financières, juridiques). Ce bureau est également responsable de la gestion des budgets opérationnels de programme (BOP) des ministères économiques et financiers sur les programmes 723 au sein du compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » et 309 « entretien des bâtiments de l'État ». Enfin, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi des orientations relatives à la gestion du patrimoine de l'État, en relation avec les directions concernées.

- rationaliser le patrimoine immobilier de l'État

#### *Adapter le patrimoine à son utilité, son usage, son utilisation*

Les conseils de modernisation des politiques publiques des 12 décembre 2007 et 4 avril 2008 ont décidé de professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État afin de réduire le volume du parc de bureaux et de faire en sorte qu'il soit plus fonctionnel, moins cher et mieux entretenu. Le Premier ministre a demandé par ailleurs au service France Domaine de veiller au respect de la norme de 12 m<sup>2</sup> de surface utile nette par poste de travail.

A cet effet, le Secrétariat général des ministères économiques et financiers met en œuvre une démarche d'amélioration du ratio d'occupation des bâtiments d'administration centrale également déployée dans les services déconcentrés.

Pour atteindre cet objectif, les ministères économiques et financiers ont engagé depuis plusieurs années une politique très volontariste qui a conduit à la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations de restructuration des espaces de travail (*cf. contribution du programme à la politique transversale*).

#### *Réduire les coûts*

Cet objectif est un axe opérationnel prioritaire pour le Secrétariat général. Outre la rationalisation des surfaces mentionnée précédemment, une politique de rationalisation des marchés relatifs à l'entretien courant, à la maintenance préventive et aux travaux d'aménagement légers a été mise en place depuis quelques années.

Cette rationalisation des marchés consiste à regrouper si possible dans des marchés « multi-techniques » pluriannuels des contrats de maintenance qui étaient auparavant propres à chaque site. Ainsi un seul opérateur devient responsable d'un ensemble de prestations dans le cadre d'un contrat global. Outre une diminution des coûts complets, cette démarche participe également à une amélioration du pilotage des prestations et à une satisfaction des usagers accrue.

- participer à une démarche citoyenne

#### *Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État*

En matière de normes environnementales, la construction ou l'acquisition éventuelle de nouveaux bâtiments, à l'image du bâtiment d'Ivry, devra répondre à l'objectif d'attribution systématique de la certification HQE (Haute Qualité Environnementale), délivrée en fonction du respect de quatorze cibles environnementales (relations du bâtiment avec son environnement immédiat, procédés et produits de construction, gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, confort acoustique, visuel et olfactif, qualité sanitaire et de l'eau...).

Les services centraux des ministères économiques et financiers ont par ailleurs déjà réalisé le bilan carbone ainsi que le diagnostic de performance énergétique de l'ensemble de leur parc immobilier. Comme indiqué plus haut, un plan pluriannuel d'actions est élaboré au vu notamment des conclusions des audits énergétiques et gros entretien menés dans le courant de l'année 2010. Les résultats des audits ont permis de dégager des priorités d'intervention et de travailler à l'élaboration d'un programme de travaux et d'actions à mettre en œuvre en termes de gestion des bâtiments et de sensibilisation des utilisateurs.

Dans le cadre des orientations du SPSI 2014-2018, les ministères économiques et financiers privilégieront pour leurs nouvelles implantations des immeubles conformes aux meilleures normes environnementales.

Enfin, les ministères économiques et financiers s'inscrivent dans la démarche d'élaboration d'un nouveau plan administration exemplaire ministériel (PMAE) portant sur la période 2014-2020.

#### **Contribution du programme à la politique transversale**

France Domaine et l'administration centrale poursuivent la politique de renégociation systématique de l'ensemble des baux. Trois immeubles sont concernés actuellement : l'immeuble de l'IGPDE à Vincennes et les immeubles Blanqui et Valmy à Montreuil. L'objectif est d'obtenir des baisses significatives du montant des loyers en contrepartie de l'allongement de la durée des baux.

En termes d'investissements, la programmation 2015 privilégie les travaux de sécurisation et de mise aux normes, avec la poursuite de la sécurisation électrique de Bercy, la finalisation des travaux de traitement d'ambiance, de réseaux courants faibles et d'électricité courants forts du CIP, le démarrage de la mise aux normes des ascenseurs et la rénovation du système de désenfumage du bâtiment Vauban.

#### **EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

##### Sources des données

L'exécution de l'année 2014 est issue de la restitution INF-BUD 40 extraite de l'application chorus. La prévision 2015 correspond à la LFI.

##### Méthodes de calcul

Les normes d'évolution affectant les dépenses immobilières imputées sur le programme 218 sont les suivantes :

- l'évolution des loyers budgétaires est fixée par France Domaine. Pour 2014, la norme d'évolution a été fixée à 1,11 %. Pour 2015, le taux d'évolution est de 0,24 %. La norme retenue pour le PLF 2016 est de 0,56 %
- les normes d'évolution des baux privés sont fixées dans les baux et sont revalorisées en fonction soit de l'indice du coût de la construction (ICC), soit de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT)
- les marchés de maintenance, de fournitures et les marchés de travaux sont également revalorisés selon des formules de révision spécifique à chacun des marchés concernés. Ces formules intégrées dans les cahiers des charges sont applicables dès la première reconduction
- les dépenses de fluides sont soumises à l'évolution des prix du marché des matières premières.

### Analyse de l'évolution des crédits

Exécution 2014 :

En 2014, les crédits consacrés aux dépenses immobilières et logistiques imputées sur le programme 218 ont représenté 162,82 M€ d'AE et 194,01 M€ de CP.

Les postes de dépenses hors charges de personnel sont les suivants :

- les travaux structurants d'un montant de 1,87 M€ de CP ont permis la poursuite des travaux de rénovation des restaurants administratifs de Bercy ;
- l'entretien lourd (12,20 M€ en AE et 14,32 M€ en CP) et l'entretien courant (1,51 M€ en AE et 4,48 M€ en CP) ont permis d'assurer la maintenance et l'entretien des installations techniques ainsi que la couverture des charges locatives et de copropriété de l'ensemble des bâtiments occupés par les services centraux des ministères économiques et financiers ;
- les loyers budgétaires affectant les bâtiments domaniaux ont représenté une dépense de 105,51 M€ en AE et en CP ;
- 13,55 M€ en AE et 38,24 M€ en CP ont été dédiés au paiement des loyers des implantations locatives ainsi qu'à diverses taxes immobilières ;
- les dépenses de fluides (notamment d'électricité) ont représenté un montant de 11,58 M€ d'AE et de 11,92 M€ de CP ;
- les autres dépenses qui recouvrent notamment les dépenses de surveillance et de nettoyage se sont élevées à 17,92 M€ en AE et à 17,67 M€ en CP.

Prévision 2015 :

La répartition des dépenses prévisionnelles en LFI 2015 s'établit comme indiqué ci-dessous :

En M€	AE	CP
Travaux structurants	1,65	0,81
Entretien lourd (dépenses du propriétaire)	6,17	3,94
Entretien courant (dépenses de l'occupant)	0,00	0,00
Energies et fluides	12,37	12,37
Loyers budgétaires	108,09	108,09
Loyers non budgétaires	65,06	36,46
Autres dépenses	14,30	12,59
<b>Total</b>	<b>207,64</b>	<b>174,26</b>

Prévision 2016 :

En M€	AE	CP
Travaux structurants	4,35	0,46
Entretien lourd (dépenses du propriétaire)	14,35	1,68
Entretien courant (dépenses de l'occupant)	0,00	0,00
Energies et fluides	12,49	1,66
Loyers budgétaires	108,70	108,70
Loyers non budgétaires	30,06	35,95
Autres dépenses	14,31	12,36
<b>Total</b>	<b>184,26</b>	<b>160,81</b>

## FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES (302)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>63 147 855</b>	<b>57 423 869</b>	<b>58 023 216</b>	<b>64 821 328</b>	<b>96 285 897</b>	<b>60 788 598</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 302 regroupe l'ensemble des activités de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

Dans un contexte de développement des échanges de marchandises et de circulation accrue des personnes et des capitaux, les frontières, qu'elles soient physiques ou virtuelles, cristallisent les nombreuses menaces auxquelles sont confrontés les pays européens : terrorisme, criminalité organisée transnationale, produits dangereux, risques sanitaires. Dans le même temps, leur franchissement ne doit pas devenir un obstacle à la fluidité du commerce international, à l'investissement et à la liberté de déplacement des citoyens européens, composantes essentielles de la prospérité économique et du bien être social dans nos économies ouvertes.

Dans ce cadre, la notion de gestion intégrée de la frontière, synonyme d'une circulation fluide des marchandises dans le respect des exigences fixées par la loi, doit permettre à la DGDDI d'apporter une réponse claire, efficace et équilibrée à l'ensemble de ces défis.

C'est dans cette perspective que la douane, au moyen de son projet stratégique, se réforme et modernise ses méthodes de travail, ses outils et son organisation tout en contribuant au redressement des comptes publics par un niveau de dépense maîtrisé.

**Opérateurs rattachés au programme**

Aucun opérateur n'est rattaché au programme 302.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la gestion du patrimoine de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

En cohérence avec les opérations financées sur les programmes 309 et 723, qui supportent principalement la politique immobilière de l'État, le programme 302, pour ce qui concerne les dépenses relevant de l'occupant, contribue à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État au travers des actions suivantes :

Participation à l'effort de conservation en bon état du patrimoine immobilier de l'État :

Les dépenses de l'année 2014 ont permis notamment de poursuivre l'opération de réfection et de désamiantage concernant un bâtiment de la direction de Roissy (150 000 €). Par ailleurs, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la gare maritime de Saint Pierre et Miquelon, les travaux de rénovation du bâtiment principal des douanes ont également donné lieu à un transfert de 315 000 € au profit de la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon qui conduit l'opération.

En 2015, le programme 302 finance les aménagements consécutifs à une rationalisation de l'occupation de l'immeuble de la direction de Bordeaux, la rénovation des bâtiments 1 et 2 du centre informatique douanier (CID) à Osny (95), la remise en état du circuit de chauffage et de climatisation des locaux de la direction régionale de Nice, la poursuite de l'opération de désamiantage et de réaménagement des locaux de la brigade de Saint-Louis.

En 2016, le programme 302 prévoit des travaux de rénovation des locaux de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Woippy et la poursuite de l'opération de rénovation du chauffage et de remise en état des bâtiments 1 et 2 du centre informatique douanier.

#### Professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État au travers de la planification d'une stratégie :

Le programme s'inscrit dans cette démarche en coordonnant son action propre avec les SPSI préfectoraux, dans le but de rationaliser l'implantation des bureaux et des unités de douane tout en préservant leurs capacités opérationnelles.

Cette stratégie est menée afin de répondre aux objectifs résultant de la politique immobilière de l'État et de permettre la mise en œuvre des orientations arrêtées par le ministre dans le cadre du projet stratégique de la douane, qui s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement. Il tiendra compte des évolutions prévisibles du droit communautaire.

Dans ce cadre, les engagements de la DGDDI pour l'année 2016 sont les suivants :

Une lutte contre la fraude modernisée :

Dans un contexte de mobilisation renforcée des services spécialisés de l'État contre le terrorisme, la douane se dote d'outils performants qui doivent permettre d'anticiper, identifier et au final, déjouer la menace à laquelle notre pays est confronté.

Les évolutions mises en œuvre par la douane lui permettent également de cibler, au milieu d'un volume considérable d'échanges, les opérations sensibles et/ou suspectes. Enfin, la DGDDI modernise ses méthodes de travail afin de s'adapter à l'évolution de son environnement et des nouvelles stratégies des organisations de fraude.

Une action en faveur du développement économique au plus près des besoins des entreprises :

Dans sa recherche permanente d'équilibre entre contrôle et facilitation, la douane se donne pour objectifs le soutien à la compétitivité de nos entreprises et le renforcement de l'attractivité de notre territoire afin de créer davantage d'emploi, de valeur ajoutée et développer l'investissement productif en France.

Des recettes fiscales sécurisées et un meilleur service à l'utilisateur :

La DGDDI s'inscrit dans la priorité gouvernementale donnée à la sécurisation des recettes et à la lutte contre la fraude fiscale.

Des personnels accompagnés tout au long des réformes :

Si la douane doit évoluer pour continuer à s'adapter à un environnement en constante mutation, cette adaptation ne peut se construire sans offrir des garanties aux femmes et aux hommes qui la composent. Dans cette perspective, elle a mis en place un accompagnement social et financier renforcé dans le cadre de la mise en œuvre du projet stratégique.

#### Rationalisation du patrimoine immobilier de l'État

Cette rationalisation se traduit par :

*Une adaptation du patrimoine à son utilité, son usage et son utilisation :*

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du programme et l'ensemble des travaux effectués ont permis de diminuer la surface utile nette de l'ensemble du parc immobilier (domanial et locatif). La surface utile nette, qui s'élevait à 185 248 m<sup>2</sup> en juillet 2014 (donnée figurant dans le tableau relatif aux indicateurs immobiliers du PAP 2015), a été ramenée à 182 899 m<sup>2</sup> en juillet 2015 (donnée figurant dans le tableau relatif aux indicateurs immobiliers du PAP 2016). L'évolution combinée des effectifs et des surfaces occupées conduit à un ratio SUN/effectifs (12,69 en juillet 2015) qui tend à se rapprocher de l'objectif fixé (12 m<sup>2</sup> par agent).

En 2014, les principales opérations engagées dans ce cadre par la douane concernent :

- les travaux d'aménagement ou de rénovation de locaux occupés par les services de surveillance (relogement de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Besançon sur le site de Miserey, réaménagement de la BSI de Dunkerque, rénovation du stand de tir à Anglet...), ainsi que des travaux d'adaptation aux nouvelles normes résultant de la mise en œuvre de la réforme de la garde à vue (La Joliette à Marseille).

- les bâtiments ou installations immobilières spécifiques utilisées par les services de surveillance en charge de la préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national. Il s'agit par exemple des travaux d'amélioration ou de sécurisation des installations utilisées par les brigades garde-côtes (aménagement d'un ras débordoir en Martinique, installation d'un patrouilleur à la Seyne sur mer, ou encore l'aménagement de vestiaires et d'un atelier à Nantes), par les unités de surveillance aérienne (mise aux normes électriques de la base centrale de maintenance aérienne Mérignac). Ces travaux ont visé également la sédentarisation d'un scanner mobile au Havre.
- les opérations résultant de l'accompagnement immobilier des modifications apportées à l'organisation (travaux d'extension au sein de l'Hôtel des douanes de Rouen, rénovation de locaux de la direction du Havre et de Strasbourg).

En 2015 sont financés :

- la poursuite des efforts entrepris pour la mise aux normes des cellules de retenue douanière et des locaux destinés à accueillir les avocats et les médecins ;
- le plan de sécurisation des locaux abritant les services douaniers ;
- l'amélioration des conditions d'implantation immobilière de certaines unités de surveillance : par exemple, les travaux d'installation d'une brigade à Marseille Port, la mise en place et l'aménagement du centre opérationnel douanier terrestre à Bordeaux ;
- l'aménagement et la mise aux normes aéronautiques d'un hangar destiné à la maintenance centralisée des avions de la douane à Bordeaux-Mérignac.

En 2016, le programme 302 prévoit :

- la poursuite du plan de sécurisation des locaux abritant les services douaniers et la mise aux normes des locaux de privation de liberté ;
- l'amélioration ou l'adaptation des conditions d'implantation immobilière de certaines unités de surveillance à leurs besoins (travaux de rallongement d'un quai à Aspretto en Corse, relogement de l'antenne SNDJ de Toulouse dans les locaux de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur) ; la participation du programme au financement des travaux qui résulteront de la mise en œuvre des Ad'AP (mise en accessibilité des bâtiments ERP de l'État) arrêtés par les préfets régionaux et de la contribution au PMAE (plan ministériel « administration exemplaire » pour l'environnement) ;
- des opérations immobilières liées à l'accompagnement de la mise en œuvre du plan stratégique de la douane.

*Une maîtrise des coûts :*

L'analyse des dépenses consacrées à la logistique et à l'immobilier sur le programme 302 traduit les objectifs que la Douane s'est fixée en matière de limitation des dépenses de fonctionnement : en effet, en dépit d'une stagnation constatée de 2013 à 2014 en matière de loyers budgétaires (+4 % pour les loyers budgétaires), on peut relever des diminutions sur de nombreux postes par exemple sur les loyers non budgétaires (-15 %), les fluides (eau : -10 %, gaz : -29 %, fioul : -27%), et les dépenses de fonctionnement liées aux locaux (-4 %).

Par ailleurs plusieurs projets immobiliers en cours traduisent la démarche initiée par la DGDDI pour réduire ses coûts de fonctionnement. C'est le cas notamment de l'opération, financée sur le programme 723, visant à fusionner les écoles de Rouen et de La Rochelle. C'est également le cas des travaux de rénovation électrique et climatique menés sur les installations du centre informatique douanier d'Osny, d'un coût global d'environ 12,5 M€ qui permettront d'améliorer les installations techniques du centre tout en réduisant sa facture énergétique. Cet investissement, en outre, placera le CID parmi les data centers les plus performants de l'administration française, offrant, à terme, de nouvelles solutions d'hébergement tant pour d'autres directions de Bercy que d'autres services ministériels.

Il convient enfin de relever que la douane s'inscrit dans une démarche de développement durable ; on peut citer à cet égard l'obtention de la certification « NF HQE Bâtiments Tertiaires » niveau Exceptionnel pour l'immeuble des services douaniers de l'Ain à Péronnas, financé sur le programme 723.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Dépenses hors titre 2 :

Pour apprécier le montant des crédits consacrés à la politique transversale, le programme s'est appuyé sur les données de l'exécution 2014 issues de CHORUS. Dans ce cadre, ont été reprises les dépenses imputées sur les comptes PCE concernant sans ambiguïté la politique immobilière et définies par France Domaine.

S'agissant des données relatives aux années 2015 et 2016, les montants indiqués résultent des informations contenues dans les PAP 2015 et 2016 du programme.

#### Emplois et dépenses de titre 2 :

L'évaluation des emplois consacrés à la politique transversale repose sur un dénombrement des agents occupant des fonctions « supports », par circonscription douanière.

Les coûts moyens par catégorie utilisés pour la valorisation des dépenses de personnels afférentes à la politique transversale sont ceux figurant dans le RAP 2014 et les PAP 2015 et 2016 du programme 302.

Sources des données

Emplois : une enquête interne de 2013 sur les fonctions « supports »

Coûts moyens : élaborés au moyen d'une exploitation d'un fichier comportant les données de la paie.

Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles proposées par France Domaine.

#### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

En 2014 les crédits consacrés aux dépenses de fonctionnement liés à la logistique et à l'immobilier de la douane ont représenté 52,20 M€, soit 31,72 % des dépenses de titre 3.

En matière d'investissement, ces dépenses se sont élevées en 2014 à 5,2 M€ soit 13 % des dépenses de titre 5. Elles sont en hausse de 129 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par le montant important des dépenses « immobilier » consacrés aux travaux de rénovation électrique et climatique au Centre Informatique douanier (3 M €).

#### ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT (309)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>145 346 466</b>	<b>157 065 166</b>	<b>145 674 077</b>	<b>155 674 077</b>	<b>134 979 455</b>	<b>144 655 844</b>

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 309 a pour finalité de regrouper sur un programme unique une partie des crédits d'entretien du propriétaire (essentiellement ceux portant sur les immeubles soumis à loyer budgétaire, c'est-à-dire les immeubles constitués majoritairement de bureaux). Jusqu'en 2008, les administrations occupantes assuraient en effet la totalité de l'entretien lourd de leurs immeubles à partir de leurs budgets ministériels. La création de ce programme a permis de sanctuariser une partie de ces crédits et d'améliorer la lisibilité de leur utilisation.

Ce programme matérialise une étape supplémentaire dans la mise en place de l'État propriétaire, dont France Domaine décline la stratégie patrimoniale. Aux côtés des autres outils mis en place pour la politique immobilière de l'État (loyers budgétaires, conventions d'utilisation, programme de cession, schémas pluriannuels de stratégie immobilière, compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine de l'État », etc.), le programme 309 offre au service France Domaine et aux préfets de région, représentants locaux de l'État propriétaire, le moyen d'appréhender les problématiques d'entretien du parc immobilier.

Le chef du service France Domaine est le responsable du programme. Il procède à la répartition des crédits entre les budgets opérationnels de programme (BOP), en application de conventions de délégation de gestion. Les RBOP régionaux étant les préfets, ils sont ordonnateurs secondaires de droit.

## Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 309 participe à la politique immobilière, à titre principal, selon les axes stratégiques suivants :

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État
- être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

Compte tenu de son périmètre, le programme 309 a vocation à contribuer à plusieurs objectifs que s'est fixés l'État dans un souci d'exemplarité. D'une part, pouvant financer des travaux lourds et en particulier des travaux de remise en état et en conformité, le programme peut contribuer à la mise en accessibilité des bâtiments publics, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement. Mais le programme doit aussi permettre de développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme et doit par ailleurs assurer la réalisation des contrôles réglementaires. France Domaine est amené à fixer annuellement les grandes orientations que doivent respecter les responsables de BOP dans leur programmation (part minimale d'entretien préventif, réalisation des contrôles réglementaires...).

La régionalisation, au profit des préfets de région, de la part de crédits relative au parc déconcentré de l'État a permis une meilleure mutualisation de la ressource, une professionnalisation des cellules immobilières régionales et un recours accru aux marchés interministériels. Cette régionalisation, initiée en 2010, a vu son périmètre étendu en 2013 à la direction générale des finances publiques, à la direction générale des douanes et des droits indirects et au ministère de la justice. Désormais, seuls les services déconcentrés du ministère de la défense et les juridictions administratives et financières sont encore exclus du périmètre des programmations établies par les préfets de région.

Avec la régionalisation de l'entretien des bâtiments de l'État, les préfets de région devenus RBOP locaux jouent un rôle plus important en terme de programmation et de suivi de l'exécution. Par ailleurs, les représentants locaux de la politique immobilière de l'État (RPIE), rattachés au ministère des finances et des comptes publics, et les responsables « plan bâtiment » (RPB), rattachés au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, assistent les préfets de région dans l'élaboration de la programmation et la conduite des opérations, au sein de cellules régionales de suivi de l'immobilier de l'État (CRSIE), en liaison avec les ministères occupants.

France Domaine, en tant que responsable de programme, fixe les enveloppes allouées chaque année aux responsables de BOP sur la base des programmations établies par ces derniers en fin d'année antérieure. Par ailleurs, France Domaine veille à la bonne consommation des crédits tout au long de l'année. Il vérifie également, via les tableaux de programmation, les restitutions Chorus et des enquêtes envoyées aux responsables de BOP, le respect des grandes orientations du programme définies annuellement. Enfin le RPROG peut, selon les besoins, les rythmes d'exécution ainsi que des critères révélant la qualité de gestion des RBOP, réallouer, en cours d'année, des crédits entre BOP. Cette démarche est réalisée grâce à un dialogue approfondi avec les acteurs et grâce à la fiabilité des restitutions issues du progiciel de gestion intégrée Chorus. L'objectif est de favoriser une utilisation optimale des crédits.

Afin de disposer d'une décomposition fine des opérations en exécution, France Domaine a défini, dans la charte de gestion, des composantes élémentaires en matière d'entretien lourd. Elles constituent les cinq actions du programme :

- action n° 2 « contrôles réglementaires »

Les contrôles réglementaires ont pour objectif d'effectuer le diagnostic des composants et des équipements d'un immeuble en vérifiant leur bon fonctionnement et en anticipant les risques leur étant inhérents : ces contrôles ont donc vocation à assurer la sécurité des biens et des personnes.

Tout immeuble est soumis à des contrôles réglementaires, tant lors de sa construction, de sa mise en service et/ou dans le cadre de vérifications périodiques du bâti ou de ses équipements. Ceux-ci sont obligatoires et concernent l'intégralité des immeubles.

Les domaines concernés par les contrôles réglementaires dus par le propriétaire sont notamment l'électricité, la protection incendie, les installations de froid, les appareils de levage et élévateurs, les portes et portails, la qualité de l'air, de l'eau et le bruit.

– action n° 3 « audits, expertises, diagnostics »

Les audits, expertises, diagnostics, assistances et autres services associés à la réalisation des opérations éligibles au présent programme pourront être affectés au programme 309 dans la mesure où ils seront jugés économiquement indissociables de l'action qu'ils servent.

Peuvent notamment être éligibles à cette action du programme :

- les audits énergétiques, constituant la première étape du volet « État exemplaire » du Grenelle de l'environnement, pour la part résiduelle après prise en compte du financement réalisé sur le CAS ;
- les audits techniques ayant vocation à évaluer l'état de vétusté, la qualité de la maintenance des bâtiments et des équipements relevant du propriétaire ;
- les diagnostics préalables à des opérations lourdes devant permettre de juger de l'opportunité et la faisabilité d'une opération donnée.

– action n° 4 « maintenance préventive »

La maintenance préventive permet de réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation du fonctionnement d'une installation technique ou d'un équipement de bâtiment.

Elle a pour objet la préservation du bon fonctionnement du bâti et de ses équipements, mais aussi de leur valeur économique.

La maintenance préventive s'exerce de deux manières :

- systématique : effectuée à des intervalles réguliers prédéterminés suivant plusieurs critères (prescriptions du fabricant, exigences de continuité du service à assurer, état d'usure des installations...);
- conditionnelle : résulte de la constatation de la dégradation d'un composant ou d'un équipement par l'intermédiaire d'un diagnostic et/ou d'un audit.

– action n° 5 « maintenance corrective »

L'entretien correctif correspond à l'ensemble des activités réalisées après la défaillance d'un bien ou la dégradation de sa fonction pour lui permettre d'accomplir une fonction requise, au moins provisoirement.

Elle a pour objectif la remise en état de fonctionner ou d'assurer une fonction.

On distingue deux types de maintenance :

- curative qui permet de rendre au composant ou à l'équipement un niveau de service équivalent à celui qu'il possédait avant la constatation de la défaillance ou de la détérioration ;

- palliative qui permet de répondre à un besoin immédiat de dépannage permettant au composant ou à l'équipement d'assurer tout ou partie de sa fonction antérieure sans qu'elle soit pérenne.

Les dépenses de maintenance corrective à la charge du propriétaire peuvent porter sur les domaines suivants : le remplacement des chaudières, la réfection des gouttières et grilles usagées et dégradées, la réfection du clos et couvert suite à la constatation d'un dégât, des travaux d'étanchéité...

– action n° 6 « travaux lourds - Mise en conformité et remise en état »

La remise en état et en conformité regroupe l'ensemble des activités ayant pour but de mettre l'immeuble et ses équipements en conformité avec des réglementations nouvelles ou de les remettre dans leur état initial, suite à une succession de dégradations constatées.

Les travaux lourds, à la charge du propriétaire, peuvent être scindés en deux rubriques selon qu'il s'agisse :

- les travaux lourds de mise aux normes du bâti suite à des réglementations nouvelles, dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité des biens et des personnes, de l'environnement et des économies d'énergie. Les opérations relatives aux objectifs de performance énergétique et à la mise en accessibilité sont ainsi des travaux lourds (ex Ad'ap) ;

- de remise en état du bâti ou de ses équipements par opposition aux travaux d'entretien courant qui relèvent de la maintenance d'exploitation et donc des charges de fonctionnement suite à une dégradation continue d'un bien. Les travaux doivent néanmoins être considérés comme de l'entretien lorsqu'ils n'apportent pas de valeur au bien en comparaison avec sa valeur initiale. A la différence de la maintenance corrective, ces travaux n'interviennent pas suite à une défaillance ou à la constatation d'un dégât mais compte tenu d'une nécessité de remettre le bien à niveau, c'est-à-dire dans un état satisfaisant de fonctionnement et d'utilisation.

## EMPLOIS ET DES CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données

Les données utilisées sont issues de CHORUS (restitution INF-BUD-40 au 31/12/2014 ).

Le programme 309 ne supporte aucune dépense de personnel.

Méthodes de calcul

L'analyse se fonde sur la restitution INF-BUD-40 donnant le suivi des consommations en AE et CP par axes d'analyse, notamment le compte général du plan comptable de l'État (compte PCE) et le domaine fonctionnel (une des cinq actions du programme).

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

L'analyse de la dépense par compte du PCE fait apparaître une exécution en AE de 145 346 466€.

Cette extraction est analysée d'une part au travers des listes de compte PCE « relevant de l'immobilier », et d'autre part à l'aide des actions caractéristiques du programme.

L'analyse de la dépense par nature pour la part propriétaire montre que 92,39 % de la dépense est réalisée sur de l'entretien lourd (67,63 M€), des acquisitions et constructions (64,1 M€) et des travaux structurants (0,14 M€).

Le reste de la consommation, soit 7,61 %, porte sur des natures de dépenses qui relèvent normalement de la part occupant et est imputée comme suit : entretien courant (3,26 M€), autres dépenses (9,25 M€), énergies et fluides (0,85 M€), loyers non budgétaires (0,11 M€), loyers budgétaires (0 M€).

Dans ces dépenses, la présence d'entretien courant sur ce programme 309 est liée essentiellement au fait que la charte du programme autorise aux gestionnaires à financer de l'entretien courant dès lors que cela s'inscrit dans une opération globale relevant majoritairement de l'entretien lourd.

France Domaine privilégie les opérations liées à la sécurité des biens et des personnes. Cela explique que les opérations de travaux lourds et de maintenance corrective, qui présentent des montants généralement élevés par rapport aux contrôles réglementaires, aux diagnostics ou aux contrats de maintenance préventive, constituent la part la plus importante des crédits du programme.

En 2015, comme en 2014, la ressource en CP est supérieure à celle disponible en AE afin d'être en mesure d'assumer l'ensemble des mandatements attendus. Ces derniers correspondent d'une part aux besoins de CP liés aux nouveaux engagements d'AE et d'autre part à ceux relatifs aux restes à payer.

## **FONCTION PUBLIQUE (148)**

### **PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme 148 porte l'ensemble des crédits d'intervention de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) rattachée au ministère de la décentralisation et de la fonction publique.

Il se décline en deux actions : la formation des fonctionnaires et l'action sociale interministérielle.

Les opérateurs dont la DGAFP exerce la tutelle (l'École nationale d'administration (ENA) et les Instituts régionaux d'administration (IRA)) et auxquels elle alloue une subvention pour charges de service public participent à la mise en œuvre du programme.

#### **Opérateurs rattachés au programme**

Six opérateurs : l'ENA et les cinq IRA.

### **CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

#### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme 148 en lui-même ne poursuit pas d'objectifs en lien avec la politique immobilière de l'État. Il n'entre dans le champ d'élaboration du DPT que par l'intermédiaire de la subvention pour charge de service public qu'il verse aux opérateurs dont il assure la tutelle, sans d'ailleurs que les missions de ces derniers ne se rattachent également directement aux axes stratégiques poursuivis par la politique immobilière de l'État.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

#### Sources des données

Les données trouvent leur source dans le compte financier 2014 et le budget initial 2015 de l'ENA.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul employées sont celles préconisées par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

L'École achève les travaux de réaménagement du bâtiment A de la Commanderie Saint-Jean, dont l'objet principal est une extension du centre de documentation et des équipements destinés à la mise en œuvre des actions relatives à la formation initiale, suite au déménagement en 2011 des services localisés au rez-de-chaussée du bâtiment A vers l'extension de la Commanderie Saint-Jean (bâtiment D) qui a permis de regrouper sur un seul site l'ensemble des services strasbourgeois de l'École.

A cet effet, 600 000 € de dépenses d'investissements qui avaient été inscrits au budget initial 2014 ont été supprimés du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2014 pour être réinscrits au budget initial 2015 afin de disposer des crédits dès le début de l'exercice.

Cette opération est financée par le compte d'affectation spécial « gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Sa mise en service est prévue fin 2015.

### INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION (IRA)

#### Sources des données

Données transmises par les secrétariats généraux de chacun des instituts régionaux d'administration (IRA) à partir des décisions budgétaires votées par les conseils d'administration (comptes financiers 2014, budgets initiaux et rectificatifs 2015).

#### Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont conformes à celles préconisées par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

La tendance en 2015 se situe à une stabilisation, voire à une baisse des dépenses immobilières, la plupart des IRA se situant dans une phase d'achèvement des mesures prévues dans les SPSI 2010-2015.

Cette tendance globale est néanmoins masquée dans les données consolidées sur les cinq IRA par la situation particulière de l'IRA de Lille, du fait de l'ampleur des investissements immobiliers prévus dans cet IRA et de leur décalage sur la période 2015-2016. La situation particulière de l'IRA de Lille explique donc largement l'augmentation des dépenses immobilières globales dans les cinq IRA constatées en 2015 (+ 27 %). L'exercice 2016 devrait se traduire par une décre des dépenses immobilières par rapport à 2015.

## IMMIGRATION ET ASILE (303)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission "Immigration, asile et intégration", le programme 303, dont le responsable est le directeur général des étrangers en France, regroupe les actions et les crédits des politiques relatives à la gestion de l'immigration, à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la garantie de l'exercice du droit d'asile pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Il a pour finalités l'organisation, la réglementation, la régulation des mouvements migratoires ainsi que l'accompagnement administratif des immigrants légaux et la prise en charge des demandeurs d'asile.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction générale des étrangers en France (DGEF) sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, à savoir le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

### Opérateurs rattachés au programme

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), bénéficie d'une subvention pour charge de service public financée par le programme 303. L'opérateur a pour mission d'instruire les demandes d'asile en première instance.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État,
- conserver le patrimoine immobilier de l'État,
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

#### Contribution du programme à la politique transversale

L'OFPRA rattache le programme 303 à la politique transversale.

La DGEF s'inscrit dans le projet global de regroupement des services du ministère de l'intérieur qui prévoit un déménagement sur le site de l'immeuble Garance à compter de l'automne 2015, les charges immobilières de la DGEF seront alors portées par le programme support du ministère de l'intérieur, à savoir le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES (OFPRA)

##### Précisions méthodologiques

Sources des données

Le document a été élaboré en collaboration avec le service des Moyens généraux, en charge de la gestion immobilière de l'OFPRA

Données utilisées :

Données budgétaires : compte financier 2013, éléments prévisionnels du budget 2014.

Méthodes de calcul

Plusieurs services apportent une contribution à la gestion immobilière de l'Établissement : le service Sécurité, les Moyens Généraux et les services financiers (services Budget, des Marchés).

##### Analyse de l'évolution des crédits

Non communiqué.

### INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (104)

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission "Immigration, asile et intégration", pilotée par la direction générale des étrangers en France (DGEF), le programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française", dont le responsable est le directeur de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, constitue le principal outil financier de la politique d'intégration. Cette politique a pour finalités, l'accueil et l'intégration des personnes immigrées autorisées à séjourner en France. Elle repose, à titre principal, sur l'apprentissage linguistique des personnes immigrées, y compris quand elles ont obtenu le statut de réfugié, et comme aboutissement, sur la possibilité d'accéder à la nationalité française.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction générale sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, soit le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

### Opérateurs rattachés au programme

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) bénéficie d'une subvention pour charge de service public financée par le programme 104.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État
- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État
- conserver le patrimoine immobilier de l'État
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

#### Contribution du programme à la politique transversale

L'OFII rattache le programme 104 à la politique transversale.

Le financement du bail relatif aux locaux de la sous-direction de l'accès à la nationalité française à Rezé (44) est désormais porté par le programme support du ministère de l'intérieur, soit le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

### JUSTICE JUDICIAIRE (166)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>143 092 036</b>	<b>284 665 860</b>	<b>245 424 133</b>	<b>315 514 381</b>	<b>310 509 070</b>	<b>277 444 236</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les services judiciaires ont pour mission de rendre la justice, en matière civile, pénale, commerciale et sociale. Le programme 166 regroupe l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, le Casier judiciaire national et l'École nationale des greffes.

Les opérations d'investissement immobilier sont concentrées sur l'action soutien du programme 166.

#### Opérateur rattaché au programme

- l'École nationale de la magistrature (ENM).

L'ENM, établissement public, est en charge de la formation des magistrats de l'ordre judiciaire, contribue à la politique immobilière de l'État. Elle a en charge la gestion immobilière des bâtiments et est rattachée au programme 166.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue à la plupart des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État, et plus particulièrement :

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État
- améliorer et professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier
- améliorer la conservation du patrimoine immobilier

- adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions.

### **Contribution du programme à la politique transversale**

#### Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État

Sont réalisés systématiquement des diagnostics techniques, audits et levées de plan qui alimentent les bases de données Patrimmo (Antilope) et Chorus-RE FX. Les deux applications font l'objet d'un rapprochement systématique des données.

#### Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

- amélioration de la conservation du patrimoine : en 2014, près d'une centaine d'opérations d'investissement ont abouti permettant à la Chancellerie, dans un contexte budgétaire contraint, de faire face à ses obligations. En 2014 et 2015, environ trois cent cinquante opérations sont consacrées à la poursuite de la mise à niveau du parc immobilier au regard de la sécurité des personnes, des mises aux normes réglementaires, de la mise en sûreté des palais de justice et des opérations de gros entretien indispensables à la pérennité du patrimoine, auxquelles s'ajoutent près de vingt opérations confiées à l'agence pour l'immobilier de la justice (APIJ). S'agissant des dépenses d'entretien immobilier, les crédits sont affectés aux BOP des cours d'appel.

- professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État : les travaux immobiliers bénéficient d'une démarche de programmation rigoureuse qui s'appuie sur un contrôle de gestion physico-financier des opérations judiciaires et un personnel qualifié permettant d'assurer un pilotage fin des crédits du BOP immobilier du programme 166 et offre une visibilité accrue pour les exercices à venir. En outre, la direction des services judiciaires organise la professionnalisation de la gestion de l'exploitation maintenance par la mise en place d'une équipe dédiée au pilotage de la fonction et à l'harmonisation des contrats en administration centrale et l'organisation de formations, notamment pour les responsables des palais de justice en construction prochainement livrés. Par ailleurs, la mise en œuvre des conventions d'utilisation pour les biens domaniaux, en partenariat avec France Domaine, se poursuit. La direction des services judiciaires a également engagé la mise en place des conventions de répartition des charges essentiellement avec les barreaux et les greffes privés. Un projet de circulaire entre le ministère des finances (France Domaine) et le ministère de la justice est en cours pour mettre en œuvre les conventions d'occupation avec les tiers occupants en lien avec le service de France Domaine.

- rationalisation du patrimoine immobilier judiciaire et de son adaptation : la réforme de la carte judiciaire a permis la recherche d'une rationalisation des surfaces occupées et la cession ou remise à disposition des biens devenus inutiles. En parallèle, l'effort de renégociation des baux permettant de respecter les normes instituées dans le cadre de la politique immobilière de l'État se poursuit.

Au titre de l'année 2015, le BOP immobilier prévoit de consacrer pour le patrimoine existant 7 % du montant des crédits aux travaux de mise en accessibilité des biens recevant du public. A cet égard, il y a lieu de préciser que le ministère de la justice a établi, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 26 septembre 2014 sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public, une programmation visant au terme de 9 ans (à compter du 27 septembre 2015) à rendre accessible l'ensemble du parc judiciaire au travers d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). En outre, les travaux consécutifs au regroupement des juridictions ont accéléré la mise aux normes des bâtiments judiciaires tout en permettant l'amélioration globale des conditions de travail et de fonctionnement des juridictions.

Le patrimoine immobilier judiciaire comprend sept cent trente-deux sites abritant un peu moins de mille deux cents juridictions réparties sur une surface d'environ 2,2 millions de m<sup>2</sup>. Le patrimoine judiciaire se caractérise par son hétérogénéité en ce qui concerne le statut juridique des occupations et l'ancienneté des bâtiments.

Le ministère de la justice est propriétaire de 24 % des implantations, soit la totalité des locaux abritant les cours d'appel ainsi que les bâtiments judiciaires construits depuis 1987, qui représentent plus de 700 000 m<sup>2</sup> de SHON. La moitié des implantations, notamment celles où sont logées les juridictions du premier degré, appartiennent aux collectivités territoriales et ont été mises à la disposition de la justice, à titre gratuit, dans le cadre de transferts intervenus en 1987.

Le patrimoine des services judiciaires est caractérisé par l'importance des édifices anciens, comportant de nombreux monuments classés ou inscrits. Ce patrimoine ancien contraste avec les nouveaux palais de justice à l'architecture contemporaine construits ces dernières années (Besançon, Bordeaux, Caen, Grasse, Grenoble, Melun, Nantes, Pontoise, Toulouse, Montpellier, Troyes, Haguenau, Périgueux, TGI/TI Caen, NPJ Foix, etc.).

La programmation pour les années 2013-2015 se caractérise s'agissant des opérations d'investissement par :

- l'achèvement des opérations liées à la réforme de la carte judiciaire ;
- le recentrage, pour des raisons de contrainte budgétaire, sur les opérations inéluctables au regard notamment des obligations réglementaires. Ces opérations concernent notamment :
  - le traitement des avis défavorables des commissions de sécurité ;
  - la poursuite de la mise en œuvre des mises aux normes réglementaires (ascenseurs, désamiantage, accessibilité...) ;
  - les opérations liées à la sécurité et à la sûreté des juridictions ;
  - les opérations d'amélioration des performances énergétiques, sélectionnées en fonction de leur pertinence économique (estimées à 6 % des crédits du titre 5 en 2015) ;
  - des constructions neuves répondant à des objectifs d'amélioration fonctionnelle ou liées à la vétusté générale des bâtiments.

Il convient en outre de souligner le déploiement du plan anti-terroriste doté pour les opérations d'investissement d'un montant total de 16,2 M€ sur le triennal.

En 2015 et les années suivantes, la programmation immobilière devra en outre dégager les ressources nécessaires à la mise en accessibilité du parc judiciaire dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui sera déposé avant le 27 septembre 2015 et dont la programmation s'étale jusqu'en 2024.

S'agissant des opérations d'entretien immobilier, elles se caractérisent par l'entretien, les contrats de maintenance/exploitation, la mise aux normes des câblages courants forts/courants faibles, de l'archivage, des matériels techniques et des déménagements liés aux différentes opérations immobilières.

En outre, le ministère met en œuvre l'outil de suivi des fluides (OSF) permettant d'optimiser les contrats de fourniture d'énergie, de prioriser les opérations de réduction de la consommation d'énergie et d'en contrôler les effets.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique immobilière des services judiciaires du ministère de la justice est financée par les crédits des titres 2, 3 et 5 du programme 166. Les dépenses immobilières comprennent les dépenses de personnel en charge de mener cette politique et les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives aux obligations du propriétaire et de l'occupant y compris pour les biens mis à la disposition de l'État.

Concernant le titre 3, les budgets opérationnels des cours d'appel de la direction des services judiciaires financent les dépenses liées à l'entretien courant du parc immobilier, ainsi que les dépenses d'énergie, de nettoyage, de surveillance, de taxes diverses et de fluides des juridictions et des services administratifs régionaux.

S'agissant du titre 5, le budget opérationnel « immobilier » du programme 166, dont la responsabilité est assurée par le Secrétariat général du ministère, finance essentiellement les dépenses d'investissement portant sur le parc de la direction des services judiciaires. Ces dépenses concernent :

- les opérations immobilières conduites par l'opérateur immobilier de la justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ). Cette dernière prend en charge les opérations les plus importantes dans le cadre de conventions de mandat ou d'un protocole de maîtrise d'ouvrage directe passés entre le ministère de la justice et cet opérateur ;
- les opérations immobilières relatives au patrimoine existant conduites par les départements immobiliers et le service immobilier du palais de justice de Paris, relevant de la sous-direction de l'immobilier. Le financement de ces opérations s'appuie sur un dialogue de gestion fin avec les différents services auxquels sont confiées les opérations immobilières ainsi que sur un suivi physico-financier précis de chaque opération ;
- les dépenses liées aux contrats de partenariat publics privés signés pour les palais de justice de Paris et de Caen.

### Sources des données

- dépenses de personnel :

En ce qui concerne le coût des ETPT (coût stock), les données sont issues :

- du PAP 2014 pour l'exécution 2014 ;
- du PAP 2015 pour la LFI 2015 ;
- du PAP 2016 pour la prévision 2016.

En ce qui concerne le recensement des ETPT, les données sont issues d'une enquête exhaustive menée par la direction des services judiciaires auprès des cours d'appel aux fins de recensement des effectifs en charge de la politique immobilière.

La méthode retenue pour l'évaluation des dépenses de personnel en charge de la politique immobilière est l'application d'un coût moyen d'un ETPT sur les emplois recensés à ce titre, par catégorie d'emploi.

- dépenses de fonctionnement :

Le référentiel d'activité du programme 166 est structuré de manière à permettre l'identification des natures de dépenses listées dans le cadre du DPT immobilier.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont déterminées à partir :

- de la consommation 2014 par activité (restitution Chorus INF-BUD-40) ;
- de la programmation 2015 par activité des cours d'appel ;
- de la budgétisation 2016 des briques « dépenses de l'occupant » et « dépenses du propriétaire » connue au jour de la rédaction du présent document. Cette budgétisation est susceptible d'évoluer en fonction des arbitrages budgétaires qui pourraient être pris après la rédaction du présent DPT.

À défaut de connaître la programmation 2016 des BOP à la date de l'élaboration du présent DPT, les dépenses immobilières de l'occupant sont déterminées, pour 2016, sur la base du montant budgété sur la brique « dépenses immobilières de l'occupant » et à partir des évolutions de dépense et perspectives d'économies connues pour chaque type de dépense (nettoyage, gardiennage, entretien courant...).

- dépenses d'investissement :

Les sources de données sont les suivantes :

- les données 2014 sont celles du RAP 2014 ;
- les données 2015 sont issues de la LFI 2015 ;
- les données 2016 sont issues de la programmation 2015 et s'appuient sur les projections réalisées pour 2016 au regard des ressources allouées dans la lettre plafond.

Les travaux structurants regroupent, notamment, les opérations de rénovation et de restructuration lourdes, les opérations de relogement et d'extension. En cohérence avec la politique immobilière de l'État, les opérations de mise en conformité liées au Grenelle de l'environnement ne sont plus prises en compte dans les travaux structurants.

Les travaux relevant de l'entretien lourd traduisent l'effort réalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine. Ces dépenses intègrent, outre le programme de gros entretien des bâtiments, des opérations de sécurité, de mise en accessibilité et de mise aux normes auxquelles est soumis le patrimoine judiciaire.

Les acquisitions et les constructions correspondent aux opérations dont le suivi est assuré par l'APIJ et aux opérations typées « neuf » dont la programmation est confiée aux départements immobiliers.

Depuis 2015, ces 3 champs ressortent des codes activité de Chorus. Cette nouvelle nomenclature comporte en outre un axe « Partenariat Public Privé » qui conduit à ne plus comptabiliser les opérations PPP dans la catégorie « acquisitions et constructions ».

## Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

### - dépenses de personnel :

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la direction des services judiciaires, seuls sont recensés les effectifs rattachés au programme 166 en charge des dépenses immobilières inférieures à 60 000 €. Au-delà de ce seuil, les effectifs de l'administration centrale et des services déconcentrés en charge de la politique immobilière sont rattachés au programme support du ministère de la justice et sont comptabilisés par le programme 310.

Neuf agents de l'administration centrale sont en charge de la politique immobilière de l'État. En ce qui concerne les services déconcentrés, les 46,8 ETPT recensés comprennent des responsables de la gestion des politiques immobilières (RGPI), des techniciens immobiliers et les directeurs délégués à l'administration régionale et judiciaire et les magistrats délégués à l'équipement.

Les magistrats délégués à l'équipement (MDE), les directeurs délégués à l'administration régionale judiciaire (DDARJ) qui sont des cadres A du service administratif régional (SAR) exercent également des fonctions de politique immobilière. Leur temps de travail à ce titre étant difficile à évaluer, il est considéré que le temps consacré à ces fonctions représentait 5 % de leur temps de travail.

Par ailleurs, la mise en œuvre de Chorus RE-FX a nécessité la désignation de gestionnaire du référentiel immobilier ministériel dans chaque cour d'appel. Leur temps de travail n'est pas comptabilisé car il ne peut être précisément évalué.

Les chefs de juridiction, en tant que chef d'établissement, exercent également des fonctions de politique immobilière. Toutefois, compte tenu de la difficulté à évaluer la part de leur temps de travail consacrée à cette fonction, ces effectifs n'ont pas été recensés.

S'agissant des agents d'administration déconcentrée, pour la période prise en considération, une augmentation des ETPT est constatée en 2015 par rapport à l'exécution 2014 (46,80 en 2015 contre 36,8 en 2014). Elle est due, d'une part à l'augmentation du nombre d'agents d'administration déconcentrée et d'autre part à la prise en compte du temps de travail des magistrats délégués à l'équipement ou aux directeurs délégués à l'administration régionale et judiciaire. De ce fait, les dépenses de personnel ont augmenté. Il en est de même pour les agents d'administration centrale. L'augmentation étant due au recrutement d'un agent complémentaire (+1 ETPT).

### - dépenses de fonctionnement :

Sur la période considérée, les dépenses immobilières relatives au fonctionnement de la justice judiciaire et de ses bâtiments (entretien courant, fluides, surveillance, nettoyage) s'inscrivent dans le prolongement de l'exécution 2014. En effet, la direction des services judiciaires s'attache à stabiliser le périmètre du socle incompressible de ces dépenses.

Le poste le plus important de dépenses en matière de fonctionnement est celui des dépenses de services (nettoyage et gardiennage). En effet, au regard de la nature du service public de la justice, la sécurité et la sûreté des bâtiments est une priorité qui nécessite notamment le recours à des sociétés de surveillance ou encore à des réservistes de la police nationale et de la gendarmerie nationale chargés de la sécurité des personnes, usagers ou agents. Ce poste de dépense, dont l'exécution s'est élevée à 54,7 M€ pour 2014, est évalué à 55,0 M€ pour 2015.

En ce qui concerne les loyers non budgétaires, l'intégration progressive des services juridictionnels dans les bâtiments judiciaires ayant bénéficié d'une restructuration engendrée par la réforme de la carte judiciaire permet de libérer des prises à bail temporaires et de générer une légère économie sur ce poste de dépense. La prévision d'exécution pour 2015 s'inscrit dans cette diminution puisqu'elle affiche 41,0 M€ de dépense de loyers non budgétaires contre 41,5 en 2014. Pour 2016, il est prévu une stabilisation du montant des loyers en CP. En AE, le différentiel est dû à un nombre important de renouvellement de baux en 2016 et au bail de la juridiction unifiée des brevets (évalué à 20 M€).

Les dépenses de loyers budgétaires connaissent une hausse significative. Alors qu'elles s'élevaient à 1,1 M€ en exécution 2014, il est prévu qu'elles soient de 2 M€ en 2015. Cela est essentiellement dû au nouveau loyer prévu pour la Cour d'appel de Papeete.

En ce qui concerne l'entretien courant, le montant est en augmentation chaque année. Il s'agit en effet d'une priorité de la direction des services judiciaires d'assurer les dépenses d'entretien préventif et correctif visant à la remise en état nécessaire des bâtiments. En 2015, un plan de soutien spécifique de 2,7 M€ a été mis en place conformément à la note du directeur des services judiciaires en date du 20 août 2014. S'agissant des AE, il y a une augmentation de 33,7 % entre 2014 et 2015. Cette augmentation s'explique par une action de pré-enregistrement importante des charges à payer fin 2015.

Enfin, la consommation de fluides et d'énergies est constante en CP entre 2014 et 2015. S'agissant des AE, il y a une augmentation de 16,6 % entre 2014 et 2015. Cette augmentation s'explique par une action de pré-enregistrement importante des charges à payer fin 2015.

Au total, les dépenses de l'occupant relatives à la politique immobilière de l'État (hors subvention à l'opérateur « École nationale de la magistrature ») se sont élevées à 155,8 M€ en CP pour 2014.

Le projet de loi de finances de 2016 fixe à les crédits à hauteur de 159,0 M€ en CP dont 1,4 M€ au titre des crédits ouverts dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme.

- dépenses d'investissement :

En 2014, s'agissant des AE, le montant des crédits affectés s'élève à 175,6 M€. La consommation d'AE est négative et s'élève à -29,3 M€. Cette consommation négative s'explique par des retraits importants concernant les opérations liées aux opérateurs APIJ et EPPJP. Il s'agit, en particulier, d'un retrait de 96,6 M€ sur l'opération PPP du palais de justice de Paris à la suite de la fixation des taux applicables à l'opération, taux inférieurs à l'estimation initiale. Un retrait d'un montant de 2,97 M€ a également été effectué pour les mêmes raisons pour l'opération PPP de Caen. Dans le cadre notamment des quitus, divers retraits d'AE engagées lors d'exercices antérieurs ont également été effectués. Au final, la consommation nette d'AE s'élève ainsi à 106,7 M€.

S'agissant de CP, 128,9 M€ ont été délégués en 2014, pour une consommation finale de 128,9 M€.

S'agissant des travaux structurants, 12,4 M€ d'AE ont été affectées et 20,7 M€ de CP ont été délégués.

S'agissant de l'entretien lourd, 38,0 M€ d'AE ont été affectées et 39,9 M€ de CP ont été délégués. Les dépenses relatives à l'entretien lourd traduisent l'effort réalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine.

Les parts relatives des travaux structurants et de l'entretien lourd par rapport à 2013 se trouvent modifiées en 2014 en raison notamment de la modification du contour de chacune de ces deux catégories (voir définitions ci-dessus).

S'agissant des crédits relatifs aux opérations d'acquisitions et de constructions leur montant est de 125,1 M€ en AE et 68,3 M€ en CP. S'agissant des CP, le montant s'explique par l'entrée en phase opérationnelle de certaines opérations confiées à l'APIJ.

En 2015, les prévisions de dépenses s'élèvent à 61,6 M€ en AE et 155,2 M€ en CP (données LFI). Ces montants traduisent un effort de stabilisation et de lissage de la programmation.

Ce montant ne prend pas en compte le plan de lutte contre le terrorisme au titre duquel, à la suite du décret d'avance du 9 avril 2015, le programme 166 a été abondé de 8,71 M€ en AE et en CP (titre 5).

S'agissant des travaux structurants, les prévisions d'exécution sont de 13,8 M€ en AE et de 34,8 M€ en CP.

S'agissant de l'entretien lourd, les prévisions d'exécution sont de 42,3 M€ en AE et de 40,6 M€ en CP.

Enfin, s'agissant des prévisions relatives aux opérations d'acquisitions et de constructions, les prévisions s'élèvent à 5,5 M€ en AE et 79,8 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et 1,0 M€ en CP au titre des contrats de partenariats public-privé.

S'agissant des AE, le montant peu élevé se justifie par la mise en place de la totalité des AE pour les opérations confiées à l'APIJ. S'agissant des CP le montant s'explique par la poursuite en phase « travaux » d'opérations importantes confiées à l'APIJ.

En 2016, les ressources prévues au PLF sont de 115,6 M€ en AE et de 118,5 M€ en CP dont 5,6 M€ en (en AE et CP) au titre du plan de lutte contre le terrorisme. Le financement des opérations, hors partenariat public-privé et plan de lutte contre le terrorisme, représentent 107,9 M€ en AE et 110,8 M€ en CP.

Comme en 2015, la programmation 2016 s'attachera à assurer la soutenabilité des engagements en matière d'investissements judiciaires. Elle se caractérise, en premier lieu, par la poursuite de la programmation déconcentrée portant sur le patrimoine existant telle qu'elle a été redéfinie en 2015. En second lieu, la poursuite des opérations importantes confiées à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) sont également intégrées.

S'agissant de l'entretien lourd, 46,1 M€ en AE et 37,9 M€ en CP permettront de poursuivre la préservation du patrimoine existant. Au-delà de ces montants, les crédits du plan de lutte contre le terrorisme sont à prendre en compte pour les opérations d'entretien lourd.

S'agissant des prévisions relatives aux opérations d'acquisitions et de constructions, 0,5 M€ en AE et 45,3 M€ en CP seront principalement dédiés à la poursuite des opérations confiées à l'APIJ.

S'agissant des partenariats public-privé, 2,0 M€ en AE et 2,6 M€ en CP seront prévus pour le loyer du PPP du nouveau palais de justice de Caen, dont 0,6 M€ pour la composante « investissement » et 2 M€ pour la composante « financement » (par ailleurs, 1,4 M€ seront prévus en titre 3 pour la composante « fonctionnement »).

S'agissant des travaux structurants, 61,3 M€ en AE et 27,6 M€ en CP seront consacrés aux travaux de réhabilitation et de restructuration du patrimoine judiciaire, notamment la restructuration du palais de justice historique de Paris sur l'île de la Cité, après le départ du tribunal de grande instance.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉCOLE NATIONALE DE MAGISTRATURE (ENM)

Sources des données

Compte financier 2014 (adopté lors du Conseil d'administration du 23 mars 2015).

Budget initial 2015 (adopté lors du Conseil d'administration du 27 octobre 2014).

Méthodes de calcul

La méthode retenue pour l'évaluation de la part des emplois et de la masse salariale de l'École nationale de la magistrature (ENM) consacrée à la politique immobilière est une approche par les emplois et le coût d'un ETPT. Ont été recensées les personnes qui sont associées à la politique immobilière de l'établissement. Cela s'étend du secrétaire général qui signe les marchés et assiste aux commissions d'appel d'offre, au secrétaire général adjoint qui, à Paris, gère le bâtiment de l'antenne de l'ENM, à l'équipe technique qui a en charge le suivi de l'entretien de immobilier et enfin de la cellule marchés publics qui assure la partie administrative et financière de la politique immobilière.

L'intégralité de la dépense immobilière (investissement comme fonctionnement) est supportée par le budget de l'ENM au profit de bâtiments dont l'État est propriétaire.

Pour mémoire, l'École nationale de la magistrature dispose d'une double implantation. Pour le site bordelais comme pour le site parisien, elle bénéficie, en application des dispositions du décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux de l'État, de conventions d'utilisation.

- pour les bâtiments bordelais, la convention d'utilisation a été signée le 5 avril 2011. Elle prévoit une mise à disposition des bâtiments d'une surface hors d'œuvre nette de 6 568 m<sup>2</sup> (surface utile nette de 1938 m<sup>2</sup>) pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2011, sans loyer budgétaire
- pour les bâtiments parisiens, la convention d'utilisation signée le 6 mars 2013 prévoit la mise à disposition de bâtiments d'une surface hors d'œuvre nette de 2 602 m<sup>2</sup> (surface utile nette de 1 215 m<sup>2</sup>) pour une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2013, sans loyer budgétaire.

### Analyse de l'évolution des crédits

#### Les dépenses d'investissement

En 2014, les dépenses ont principalement concerné le site bordelais et correspondent à :

- l'achèvement des travaux du changement de la chaufferie, qui a été réalisé au printemps 2014 ;
- la mise aux normes de trois ascenseurs.

Le budget initial 2015 ne prévoit que des mises aux normes d'ascenseurs.

#### Les dépenses de fonctionnement courant

En 2014, les crédits consacrés aux dépenses de fonctionnement concernent les travaux d'entretien des bâtiments, ainsi que la maintenance (CVC notamment), l'assurance des locaux et la taxe sur les bureaux en Île-de-France.

En 2015, la part des crédits consacrés à cette dépense a été diminuée par rapport à 2014. Cette prévision a été établie eu égard aux économies attendues à la suite de la réalisation des travaux d'isolation du bâtiment bordelais. Dans le même temps, les dépenses consacrées aux énergies et fluides sont restées stables et la mise en œuvre d'un nouveau marché concernant la fourniture de gaz doit permettre de diminuer la dépense sur ce poste.

## ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (107)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>445 977 071</b>	<b>376 941 116</b>	<b>538 165 398</b>	<b>470 365 399</b>	<b>705 599 999</b>	<b>420 655 783</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire au moyen de programmes adaptés en établissements pénitentiaires et en milieu ouvert, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées (article 2 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009).

La direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a la responsabilité d'un nombre important de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire : établissements pénitentiaires, sièges des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) mais aussi structures destinés à l'insertion et à la probation (SPIP) et à la formation des personnels (ENAP).

Les investissements immobiliers figurent sur l'action 1 du programme intitulée « Garde et contrôle des personnes placées sous-main de justice ».

**Opérateur rattaché au programme**

Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Sa mission est d'assurer la formation initiale et continue des personnels.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme « Administration pénitentiaire » contribue aux deux axes stratégiques de la politique immobilière de l'État :

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État ;
- être un État exemplaire.

**Contribution du programme à la politique transversale**

Le patrimoine pénitentiaire comprend environ 300 sites pour une superficie de 3,3 millions de m<sup>2</sup>. Ce patrimoine est en grande partie vétuste, plus d'une centaine d'établissements pénitentiaires ayant été construits avant 1900. La surpopulation pénale chronique a contribué à l'aggravation de l'état du patrimoine pénitentiaire.

Les 191 structures pénitentiaires, quasiment toutes propriétés de l'État, offrent actuellement une capacité de 57 810 places pour une population carcérale de 78 246 personnes détenues écrouées au 1er juin 2015.

Le budget opérationnel de programme (BOP) immobilier regroupe l'essentiel de la contribution de la DAP à la politique immobilière de l'État

Le parc immobilier pénitentiaire a bénéficié de plusieurs programmes de grande ampleur, le programme 13 000 (1987-1992), le programme 4 000 (1997-2002), le programme 13 200 (LOPJ, 2002) et le NPI (nouveau programme immobilier) en cours, et enfin le programme de construction du triennal 2013-2015.

Il s'agit de poursuivre la rénovation de ce parc et son extension pour répondre aux besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, et permettre d'héberger les détenus dans des conditions satisfaisantes.

Il est prévu de doter la France, en 2018, de 63 500 places de prison, dont 35 000 de moins de 30 ans. Environ 10 000 places vétustes seront fermées et remplacées par des places neuves.

Le programme immobilier traduit les prescriptions de la loi pénitentiaire de 2009 sur le plan architectural. L'encellulement individuel sera assuré dans des cellules de 8,5 m<sup>2</sup>. L'application des régimes différenciés sera permise dans le cadre des droits et devoirs des détenus prévus par la loi. Le développement des activités sera facilité, avec l'objectif de proposer plusieurs heures d'activité par jour à chaque détenu. Les liens familiaux seront préservés grâce à l'aménagement d'unités de vie familiale (UVF) et/ou de parloirs familiaux dans chaque établissement. Les cours de promenades seront végétalisés et plus attrayants.

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) joue un rôle majeur dans la modernisation du parc immobilier pénitentiaire. Elle est aussi chargée d'une mission de programmation fonctionnelle et technique.

Le bureau des affaires immobilières de la DAP dispose également d'un réseau de départements des affaires immobilières (DAI) présents dans chaque direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) pour mettre en œuvre sa politique immobilière.

Les départements des affaires immobilières conduisent les travaux de rénovation, de maintenance et de maintien en conditions opérationnelles des établissements pénitentiaires existants.

#### Les BOP locaux participent également à cette politique

Afin de se rapprocher de la présentation adoptée dans le cadre du budget triennal 2015-2017 qui identifie les dépenses du propriétaire, des modifications ont été apportées au périmètre retenu quant aux dépenses des BOP locaux. La part investissement des loyers des établissements gérés en PPP ou en AOT-LOA est incluse dans le présent DPT.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données

#### Evaluation des crédits :

Pour l'exécution 2014, les données chiffrées proviennent de l'outil CHORUS.

Les montants 2015 correspondent aux crédits ouverts en LFI 2015.

#### Evaluation des emplois :

Les données relatives aux dépenses de personnel sont communiquées par le bureau métier compétent de la direction de l'administration pénitentiaire.

Le nombre d'emplois est obtenu à partir des remontées d'information des services déconcentrés.

Méthodes de calcul

#### Evaluation des crédits

Pour les dépenses du propriétaire, sont retenues celles de la brique de budgétisation « immobilier » (hors PPP) et les dépenses PPP relevant du titre 5.

Pour les dépenses de l'occupant, sont retenues les dépenses relevant du titre 3 (PPP fonctionnement).

#### Evaluation des emplois :

Le coût moyen d'un ETPT est le même quel que soit le lieu d'affectation des personnels (en administration centrale ou en service déconcentré).

Pour l'administration centrale, est retenu le nombre d'agents rattaché au bureau de l'immobilier. Pour les services déconcentrés, est retenu le nombre d'agents affecté aux départements des affaires immobilières de chaque direction interrégionale des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer.

## Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

### Evaluation des crédits :

Le budget immobilier pénitentiaire se décompose en trois grandes parties :

- les opérations menées par les services déconcentrés (directions interrégionales des services pénitentiaires) : Il s'agit de la conduite des opérations dédiées au maintien en condition opérationnelle des établissements pénitentiaires, à leur sécurisation, à leur pérennisation (entretien du gros œuvre bâtementaire), à leur mise aux normes réglementaires ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions juridiques propres à la prise en charge de la population pénale (règles pénitentiaires européennes, lutte contre les suicides, prévention des violences en détention, loi pénitentiaire...)

En 2014, ces opérations ont représenté une dépense de 88,1 M€ en CP.

En 2015, les crédits destinés aux opérations d'investissement portées par les services déconcentrés sont de 112,4 M€ en CP, ils permettront de :

- poursuivre les actions dédiées au maintien en condition opérationnelle des établissements et à leur sécurisation : maintenance, entretien du gros œuvre, mises aux normes réglementaires du parc immobilier en service (sécurité incendie, désamiantage...) ;
- de favoriser le maintien des liens familiaux par la réalisation d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux ;
- d'adapter le parc des services pénitentiaires d'insertion et de probation aux effets de la réforme pénale et notamment au recrutement de 1000 agents supplémentaires ;
- de construire ou d'aménager 21 pôles régionaux d'extractions judiciaires sur la période 2015-2017 suite à la reprise des missions d'extractions judiciaires.

En comparaison avec 2015, les crédits d'investissement programmés en 2016 et destinés aux opérations d'investissement portées par les services déconcentrés sont en diminution par rapport à 2015 (100,3 M€ en CP prévus soit -12,1 M€). Il est à noter que cette baisse aura un impact sur les crédits consacrés aux opérations permettant le maintien en condition fonctionnelle du parc pénitentiaire (maintenance, gros entretien et mise en conformité des établissements) : 66 M€ sont programmés en 2016 pour des besoins estimés à 100 M€. Les crédits programmés seront principalement consacrés à la poursuite des opérations engagées en 2015.

- les opérations menées par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) : il s'agit des grands programmes de construction visant à réduire le taux de sur-occupation des établissements actuels et à fermer les plus vétustes.

En 2014, les crédits de paiement consommés par des opérations d'investissement conduites par l'APIJ s'établissent à 171,8 M€. Pour 2015, 210,2 M€ en CP sont prévus. En 2016, les crédits d'investissement destinés à financer les projets d'investissement pilotés par l'APIJ s'établissent à 143,5 M€ en CP. Ces crédits sont destinés à financer la poursuite du programme 63 500, les grandes réhabilitations en métropole et en outre-mer et le lancement du programme 21<sup>e</sup>.

272,1 M€ en 2015 et 431,3 M€ en 2016 d'AE sont programmées pour le lancement des opérations du nouveau programme immobilier intitulé programme 21<sup>e</sup> siècle arbitré par la garde des sceaux en septembre 2014.

- les opérations d'investissement pilotées par l'administration centrale et relevant du titre 5. Les exercices budgétaires ne sont pas comparables car les crédits programmés à ce titre fluctuent en fonction des projets portés au niveau central. En 2014 ces opérations ont représenté une dépense de 0,7 M€. En 2015, les crédits d'investissement prévus à cet effet s'élèvent à 6 M€ en CP

A titre d'exemple, en 2016, 5 M€ en CP sont prévus pour l'achat de mobilier produit par la régie industrielle des établissements pénitentiaires, l'acquisition d'un outil de programmation des opérations immobilières et la construction ou la reconversion de sites pénitentiaires en places de semi-liberté afin d'anticiper le développement des mesures d'aménagement de peine attendues par la réforme pénale.

Il est à noter, que le budget immobilier est chaque année, sans compter les révisions des plafonds lors du triennal, fortement impacté en cours d'exercice par des annulations de crédits. A titre d'exemple, sur l'exercice 2014, les annulations ont représenté près de 38 M€ hors absence de dégel (dont 20M€ de report sur 2015).

Par ailleurs, le ministère de la justice est engagé par plusieurs contrats partenariaux pour la construction et la maintenance d'établissements pénitentiaires.

Dans le cadre du nouveau programme immobilier (NPI) réalisé en PPP, le niveau d'exécution en AE pour l'année 2014 s'explique essentiellement par l'engagement par l'APIJ des AE concernant la maison d'arrêt de Paris – La Santé (MAPLS) l'APIJ en 2014 à hauteur de 259,4 M€, auquel s'ajoutent 5 M€ supplémentaires pour le fonctionnement (titre 3) du quartier semi-liberté (QSL), dans l'attente de la mise en service des autres bâtiments. En 2015, 5,22 M€ ont été prévus pour la couverture de la phase transitoire d'exploitation maintenance du centre de semi-liberté de la maison d'arrêt de Paris- La Santé. Les crédits de paiement servant à couvrir les AE pluriannuels relatifs aux loyers seront, eux, versés à partir de 2018.

En 2015, de nouveaux projets immobiliers en PPP seront livrés (Valence et Beauvais) et par conséquent, les premiers loyers des établissements des lots A et B seront payés en 2015, à l'exception du CP Riom (lot A) dont le premier loyer sera payé en 2016. Pour 2015, 22,5 M€ sont prévus à cet effet (dont 14,1 M€ en CP seulement au titre de l'investissement).

#### Evaluation des emplois :

Les effectifs restent stables entre 2014 et 2016.

L'évolution du coût moyen d'un ETP augmente entre 2014 et 2016 (+12 % pour un agent de catégorie A, + 8 % pour un agent de catégorie B et +7 % pour un agent de catégorie C).

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP)

Sources des données

Rapport de l'ordonnateur 2014, budget rectificatif 2015 (ENAP).

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Après une baisse significative des investissements en 2011, ils se maintiennent au même niveau de dépenses depuis ces cinq dernières années.

En 2014, l'ENAP a réalisé 721 267 euros de dépenses.

En 2015, l'Ecole prévoit de consacrer 646 346 € pour financer ces dépenses d'investissement contre 822 346 euros initialement prévu.

## PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (182)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>53 338 634</b>	<b>46 108 046</b>	<b>46 300 000</b>	<b>45 100 000</b>	<b>50 421 903</b>	<b>45 150 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Avec le programme 182, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle conçoit en particulier les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les directions compétentes. Elle assure directement, dans les services et établissements de l'État la prise en charge de mineurs au civil ou au pénal. Le responsable du programme 182 est au niveau de l'administration centrale. Les neuf directions interrégionales et l'école nationale de la PJJ (ENPJJ) sont responsables de BOP.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue à la politique immobilière de l'État selon les deux axes de cette politique :

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État
- être un État exemplaire.

Le parc immobilier de la DPJJ est, par rapport à celui des deux autres directions opérationnelles du ministère de la justice, de capacité modeste, mais il est émietté et disparate. Il compte environ 850 constructions diverses<sup>2</sup> qui offrent aux services près de 314 000 m<sup>2</sup> de surface utile brute dont 216 000 m<sup>2</sup> en propriété de l'État.

Ce parc assure une fonction essentielle dans le système éducatif de la DPJJ. Il a vocation à servir de cadre de vie quotidien et de mise en œuvre des actions éducatives pour les mineurs qui y sont reçus. L'espace de vie ayant un caractère structurant sur les jeunes, son état général a un impact significatif sur la qualité de l'action éducative, et une incidence non négligeable sur les conditions de travail des agents. Des insuffisances en la matière sont fréquemment relevées par les inspecteurs d'hygiène et de sécurité. Compte tenu du public accueilli, du caractère contraignant des séjours et d'une faible appropriation des lieux, le parc immobilier est exposé à un niveau élevé de dégradations, qui imposent des dépenses d'entretien au-dessus des normes courantes et hypothèquent parfois la liberté de la DPJJ dans la conduite de ses opérations immobilières programmées.

### Contribution du programme à la politique transversale

#### Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le suivi de la gestion des biens immobiliers est réalisé sur un outil interne d'inventaire du patrimoine, contenant des informations ayant trait à l'identification des équipements, aux surfaces, aux opérations récentes d'entretien, aux loyers domaniaux et privés, aux diagnostics amiante et à l'accessibilité des locaux par les personnes à mobilité réduite. Le patrimoine de la DPJJ fait également l'objet d'un suivi à partir des saisies opérées par les dix gestionnaires du référentiel immobilier ministériel (GRIM) de la DPJJ dans CHORUS RE-FX. Le maintien simultané de ces deux outils perdurera jusqu'à la consolidation définitive des saisies dans Chorus RE-FX.

Des fiches patrimoine, disponibles sur l'intranet de la DPJJ, renseignent sur l'historique de chaque bien, ses caractéristiques et les opérations récentes qui y ont été réalisées. En outre, France Domaine est systématiquement saisi pour évaluer la valeur vénale des biens dont la DPJJ envisage la cession.

La programmation de la gestion du patrimoine (travaux d'entretien lourd, de réhabilitation ou de construction) de la DPJJ se fait en centrale, d'une part en fonction des attendus opérationnels des structures et d'autre part en fonction des urgences priorisées entre les directions interrégionales. S'agissant des travaux d'entretien courant, chaque direction reçoit des ressources en fonction du volume et de l'état de son parc.

Depuis 2014, la DPJJ réalise une programmation opérationnelle centralisée et pluriannuelle, dans la perspective du triennal. Ainsi, en cas de retard en gestion sur une opération, les redéploiements ne sont pas autorisés, les ressources étant maintenues sur l'opération programmée. La DPJJ porte ses efforts sur l'entretien lourd de ses structures les plus anciennes, qui nécessitent des restructurations importantes. Par ailleurs, les ressources dédiées à la maintenance courante font désormais l'objet de programmation et d'un dialogue opérationnel dans les échelons déconcentrés.

<sup>2</sup> Hors logements, parkings et garages.

### Être un État exemplaire

L'adoption de programmes-cadres fonctionnels et techniques par type d'unité éducative permet, en définissant des « normes » de référence, applicables par les directions interrégionales dans leurs fonctions de maître d'ouvrage, de standardiser les équipements. Par ailleurs, la DPJJ et ses services déconcentrés, en tant que maîtres d'ouvrages, ont veillé, avant même la mise en place effective de la réglementation thermique 2012, à ce que cette norme soit intégrée dans la définition du besoin et la réalisation de l'ensemble des opérations de réhabilitation et de construction de ses équipements. La DPJJ prescrit en outre dans ses programmes-cadres des dispositions fonctionnelles et techniques visant à respecter les principes de développement durable (récupération des eaux de pluie, chantiers propres...). Enfin, dans le cadre des agendas d'accessibilité programmés, la DPJJ continue à œuvrer pour la mise aux normes de son parc.

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Sources des données

Les ressources du PLF 2016 permettent la réalisation partielle d'une programmation intégrant essentiellement des besoins de réhabilitation pour les biens vieillissants, dégradés et mal adaptés d'une part et d'autre part de construction dans des territoires dépourvus. Elles permettent la poursuite d'opérations initiées lors des gestions précédentes. A la différence de la gestion 2015, année blanche en termes de nouvelles opérations, certaines apparaissent en programmation 2016 (restructuration ou travaux d'entretien lourds). S'agissant des dépenses d'entretien courant (maintenance préventive et curative), la PJJ maintient son effort amorcé en 2015 (ressource de 4,8 M€) qui permet de faire face aux dégradations et à une vétusté croissante.

#### Méthodes de calcul

La PJJ applique les méthodes préconisées par France Domaine pour les opérations immobilières relatives aux bureaux et autres bâtiments à usage administratif. Il convient néanmoins de souligner que la plus grande partie du parc immobilier est consacrée à la mission éducative de la PJJ (78 %). Un ratio d'occupation par agent ne peut ainsi pas s'appliquer (salles de cours, de détente, salles d'activités, ateliers, pièces réservées à l'accueil des mineurs ou de leur famille).

Les dégradations récurrentes sur les bâtiments de la PJJ nécessitent l'utilisation de matériaux particulièrement résistants. Les coûts de fabrication ou de réhabilitation de sites sont donc initialement plus élevés que pour des bâtiments standards, mais ce choix permet in fine de maîtriser les dépenses de maintenance courante et, également, de maintenir le caractère opérationnel des locaux au profit de la mission éducative. Les établissements éducatifs de la PJJ sont classés ERP 5e catégorie. Ainsi, certaines réparations faisant suite à dégradations doivent intégrer les recommandations des commissions de sécurité et ainsi dépasser la simple remise en état. Le budget dédié aux réparations doit donc souvent inclure des dépenses qui vont au-delà du strict retour à l'existant.

Enfin, le parc immobilier de la PJJ se caractérise par une très grande hétérogénéité de nature (domaines fonciers remarquables, maisons XIXe siècle ou années 1920, bâtiments des années 1950 / 1970 ou bâtiments récents). Des ratios standards (€/m<sup>2</sup>) ne peuvent donc être appliqués.

Au global, avec un montant de 45,15 M€ (dont 10,25 M€ de dépenses du propriétaire et 34,9 M€ de dépenses de l'occupant) les dépenses HT2 de la PJJ contribuant à la politique immobilière de l'État représentent 14 % de ses ressources globales. Les dépenses du propriétaire représentent quant à elles 22 % des dépenses de la politique immobilière de la PJJ.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

Pour pallier des insuffisances territoriales, quelques constructions ont été lancées en 2013/2014 et devraient être livrées en 2016/2017. Ce sont néanmoins des opérations de restructuration qui sont essentiellement réalisées depuis 2013 et qui seront continuées en 2016. Ces travaux visent deux objectifs : d'une part adapter aux besoins d'aujourd'hui des structures éducatives anciennes et dont la configuration est inappropriée, d'autre part réhabiliter des structures dont l'état de conservation menace la sécurité du personnel et nuit à la qualité de la mission éducative.

En plus d'opérations complexes et pluriannuelles, visant à mettre des structures immobilières conformes à la mission éducative, la PJJ continue la mise aux normes de ses bâtiments avec la réglementation (en particulier accès aux personnes à mobilité réduite).

Les ressources en CP de l'immobilier (dépenses du propriétaire) de la PJJ enregistrent entre 2013 et 2016 une diminution de 9,3 M€. Après la gestion 2015, année de stabilisation de l'activité immobilière, essentiellement consacrée à la poursuite des opérations lancées lors de gestions précédentes, le budget 2016 permettra à la DPJJ de relancer des travaux indispensables à la pérennité de son patrimoine et à sa mission éducative.

S'agissant des autres dépenses (dépenses de l'occupant, hors travaux d'entretien), leur caractère inéluctable conduit la PJJ à maintenir un niveau de ressources étales.

## CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE (310)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>58 006 194</b>	<b>37 825 310</b>				

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de la justice, le programme 310 regroupe les moyens de l'état-major, des directions législatives, et ceux des services dont les compétences d'intérêt commun pour le ministère doivent être mutualisées.

La politique immobilière se rapporte au fonctionnement de l'administration centrale, des plates-formes interrégionales du ministère de la justice ainsi qu'à deux opérateurs, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et l'Établissement public pour le palais de justice de Paris (EPPJP).

L'action n° 4 de ce programme regroupe les crédits de personnel ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'activité de l'ensemble des sites d'administration centrale du ministère de la justice.

Au sein du secrétariat général, il convient de préciser que la sous-direction de l'immobilier (SDI) coordonne la politique immobilière de l'État au sein des quatre programmes concernés (107,166, 182 et 310), met en œuvre le programme immobilier judiciaire et apporte son appui à la conduite des opérations immobilières de la PJJ. Elle s'appuie sur un réseau de départements immobiliers, situés dans les plates-formes interrégionales du ministère de la justice.

### Opérateurs rattachés au programme

- l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) établissement public national à caractère administratif dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont déterminées par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006, modifié par le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010, conduit les opérations les plus importantes de construction et de rénovation des palais de justice et des établissements pénitentiaires. L'Agence a pour mission, pour le compte du ministère de la justice et de ses établissements publics et dans des conditions définies par convention :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers et à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la Justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction, de réhabilitation ou de maintenance ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

- l'établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP) est un établissement public administratif dont la tutelle est exercée par le ministère de la justice. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont déterminées par le décret n° 2004-161 du 18 février 2004, modifié par le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 afin de recentrer la mission de l'établissement public sur la construction du futur palais de justice de Paris et de prévoir explicitement que ce projet puisse être réalisé en partenariat public-privé. Dans ce cadre, les missions de l'établissement public et ses relations

avec le ministère de la Justice sont précisées par une convention d'assistance. La dissolution de l'établissement est prévue dans un délai de deux ans après la réalisation du palais de justice.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Axe n°1 Améliorer la gestion du patrimoine immobilier :

- améliorer la gestion des projets immobiliers,
- adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le ministère de la Justice a finalisé l'opération destinée au regroupement des services sur un site unique bis, le Millénaire 3, à la porte d'Aubervilliers, par la signature d'un crédit bail le 28 mars 2015. Les premières opérations de déménagement débuteront en septembre 2015 et s'achèveront au cours du premier trimestre 2016.

Les opérations immobilières relatives à la mise en place des plates-formes interrégionales de services se sont achevées en 2013. En 2014, la plate-forme interrégionale de Paris Île-de-France a été créée, sans impact immobilier à ce stade.

Le département des moyens généraux au sein du secrétariat général du ministère de la Justice est chargé de mettre en œuvre une politique d'entretien préventif en ce qui concerne les locaux dont il a la charge.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE (APIJ)

### ETABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS (EPPJP)

#### Sources des données

2014 : compte financier 2014 APIJ adopté en conseil d'administration et balance

2015 : budget initial 2015 APIJ adopté en conseil d'administration et budget rectificatif 2015.

#### Méthodes de calcul

Ont été pris en compte :

- pour les dépenses directement imputables à l'immobilier : pré-complétées par la DB pour 2014 / loyer et charges locatives pour 2015
- pour les dépenses indirectement imputables à l'immobilier : assurances des locaux, maintenance et travaux, divers contrats d'entretien ...

Nota : l'APIJ gérant les moyens et les crédits de l'EPPJP qui occupe les mêmes locaux, les données relatives aux dépenses directes et indirectes de fonctionnement sont communiquées globalement au titre des deux établissements comme dans la précédente restitution.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2014, diminution du montant du loyer consécutive à la baisse conjoncturelle de l'indice de révision du loyer ; travaux liés à la réduction prévue des surfaces.

En 2015, réduction du montant du loyer en raison de la réduction des surfaces louées par l'agence à compter du 01/01/2015 et baisse subséquente de ses loyers et charges ; marché de nettoyage renouvelé avec coût en baisse.

## LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES (334)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 334 regroupe au sein de la mission « médias, livre et industries culturelles », les crédits spécifiquement alloués par l'État à sa politique en faveur du livre et des industries culturelles.

#### Opérateur rattaché au programme

- Bibliothèque Nationale de France (BNF)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)

Sources des données

Compte financier 2014 et budget actualisé 2015 après BR1.

Méthodes de calcul

Pour les enveloppes de fonctionnement et d'investissement, les données sont extraites du compte financier (cf. maquette du budget rectificatif 1 – BR1 – 2015) et des statistiques d'exécution budgétaire mensuelles dans lesquelles sont isolées les opérations liées à l'immobilier : destination 1 « Patrimoine immobilier » et « Fonction support » pour ce qui concerne les fluides, les impôts, le gardiennage et le nettoyage.

Pour l'enveloppe de personnel, les agents directement affectés à l'immobilier sont regroupés au sein du département des moyens techniques de la DAP (direction de l'administration et du personnel), d'un service du département du budget et des affaires financières et d'une cellule gérant les locations d'espace. Les données reprises apparaissent dans la maquette du BR1 2015 (répartition par destinations au compte financier et après BR1).

#### Analyse de l'évolution des crédits

En fonctionnement l'augmentation observée au CF 2014 par rapport au CF 2013 (+ 1,160 M€) est essentiellement due au paiement de l'éviction d'un locataire de l'immeuble du boulevard St Michel (legs Béjot) et aux évolutions de prix des marchés (gardiennage).

En investissement, le montant consommé est comparable à celui du CF 2013 (+ 500 k€). En fait de nombreuses opérations de travaux ont été lancées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014 suite à plusieurs incidents de début d'année (notamment au titre du risque-eau). Toutefois d'importantes opérations n'ayant pu être finalisées en 2014 (travaux sur installations électriques, travaux de second œuvre, reprise du supportage du réseau de sprinklage, cloisons gaine électrique, sécurisation du bâtiment contre les fuites d'eau ...), les crédits alloués ont été décalés ou reportés sur 2015.

L'augmentation de la subvention d'investissement (+ 2,96 M€) a été principalement affectée aux travaux.

Ces deux éléments expliquent la variation importante des crédits d'investissements entre le CF 2014 et la programmation 2015.

Sur l'enveloppe de personnel, les dépenses relatives au gardiennage et à la logistique ont été ajoutées aux éléments retenus en 2014 (dépenses de personnel sur le patrimoine immobilier) afin de disposer d'un périmètre équivalent pour toutes les dépenses.

## CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE (CNC)

Les dépenses intègrent, outre les comptes du PCG concernés, le remboursement de l'emprunt de l'immeuble du 11 rue Galilée – Paris 16<sup>e</sup> (traité ici en investissement, pour le remboursement du capital et en fonctionnement pour celui des intérêts), les études immobilières complémentaires menées pour la recherche d'un site de regroupement des installations parisiennes, les études de faisabilité nécessaires à la validation de l'acquisition du futur site de regroupement des services parisiens du CNC ainsi que les analyses réglementaires pour les installations classées pour la protection de l'environnement et les investissements pour les installations spécifiques de Bois d'Arcy.

Les dépenses 2014 et 2015 incluent également l'acquisition du futur site de regroupement des services parisiens du CNC et les frais de notaire et droits associés à cette acquisition.

### Sources des données

Les sources des données sont les extractions des montants mandatés pour 2014 pour les comptes concernés depuis le système informatique comptable et le système informatique des ressources humaines et inscrits au budget primitif pour 2015.

### Méthodes de calcul

Pour les montants 2015, les calculs sont le cumul des postes de dépenses immobilières, tels que prévus au budget primitif.

### Analyse de l'évolution des crédits

Le poste dépenses de fonctionnement est stable depuis 2013, tout comme celui de l'investissement, ce qui reflète la perspective du déménagement pour les sites parisiens et qui correspond pour les sites yvelinois à des priorités d'investissement en matériel de laboratoire.

L'élément majeur d'évolution est l'acquisition d'un immeuble sur le boulevard Raspail dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour permettre le regroupement des services parisiens du CNC et optimiser les coûts de maintenance et d'exploitation. Les dépenses sont réparties entre investissement et fonctionnement sur plusieurs exercices, à savoir, sur l'acquisition elle-même du nouveau bâtiment, 7 000 000 € en 2014, 18 000 000 € en 2015, le solde de 27 000 000 € étant prévu en 2016. Les frais associés (droits d'enregistrement, de publicité, frais de notaire) sont ventilés selon le même calendrier, en fonctionnement.

Des études de maîtrise d'œuvre et dépenses liées sont engagées dès 2015 mais les plus grosses opérations de travaux débutant en 2016 pour s'achever en 2017 impacteront les budgets des exercices concernés.

## EMPLOI OUTRE-MER (138)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>38 258 455</b>	<b>35 265 433</b>	<b>34 352 000</b>	<b>31 606 000</b>	<b>27 059 000</b>	<b>32 629 107</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif du programme 138 est de faciliter la création d'emploi et l'accès au marché du travail des ultramarins. Ce programme se décline au travers de deux actions : l'action n° 01 « soutien aux entreprises » et l'action n° 02 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » qui, pour l'essentiel, est assurée par le service militaire adapté (SMA) d'une part, et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), opérateur unique du ministère des outre-mer.

**Opérateur rattaché au programme**

- l'Agence française pour l'outre-mer (LADOM)

**CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

Axe 1 : Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

**Contribution du programme à la politique transversale**

Pour mener à bien sa mission, le SMA dispose dans les territoires outre-mer d'emprises et de bâtiments à vocation d'instruction, d'alimentation, d'encadrement ou encore de logement des stagiaires.

**EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE****Sources des données**

Les emplois en charge des fonctions immobilières sont définis par les référentiels des emplois en organisation (REO) des formations du service militaire adapté (SMA), bâtis à partir des plafonds d'emplois autorisés par la loi de finances. Les coûts moyens des ETPT ont été déterminés sur la base de l'exécution 2014 constatée dans les outils de restitution de rémunération.

**Méthodes de calcul**

S'agissant des emplois et dépenses de personnel en charge de fonctions immobilières, l'approche retenue par le SMA est l'approche par les emplois et le coût d'un ETPT, qui permet d'évaluer les dépenses de personnel équivalentes. Cette approche fait partie des approches présentées par France Domaine.

Depuis le DPT PIE 2014, le périmètre des emplois a été recentré sur les fonctions immobilières de l'État telles que définies dans les directives 2015. De même, le mode de calcul des coûts moyens des ETPT a été affiné, ce qui a permis la prise en compte de la totalité des dépenses de rémunération notamment la part familiale.

**Analyse de l'évolution des emplois et des crédits****Evolution des emplois :**

Dans le cadre de la contribution du SMA aux efforts d'économies demandés par le Premier ministre, l'objectif global de réduction des effectifs de 2 % s'est traduit par une diminution du personnel du soutien entre 2014 et 2015. Sur le périmètre de la politique immobilière, cette diminution représente 3,7 %.

Ces effectifs restent stables en 2016, compte tenu de l'objectif du SMA à 6 000 volontaires accueillis à l'horizon 2017. A fin 2014, le SMA comptait 56,3 ETPT en charge des questions immobilières, il est programmé 54,3 ETPT en LFI 2015 et 54,1 ETPT pour le PLF 2016.

**Evolution des crédits :**

La réduction des dépenses de personnel consécutive à la réduction des effectifs du soutien est estimée à 2,5 % en 2015. Le maintien de ce niveau de dépenses (3,4 M€) permettra d'assurer la fin de la montée en puissance du SMA.

**CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE****L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITE (LADOM)****Source des données**

Les dépenses immobilières proviennent des restitutions de la comptabilité.

**Méthodes de calcul**

S'agissant de l'opérateur LADOM, ses crédits consacrés à la politique transversale de l'État en matière de politique immobilière sont portés sur le programme 138, action 2 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle ». Ils sont fléchés sur des crédits de titre 3 « fonctionnement » et correspondent à des loyers du secteur privé, LADOM étant locataire de toutes ses locaux d'activité à l'exception de son ancien siège parisien dont elle est propriétaire et qu'elle loue actuellement à AIRPARIF.

### Analyse de l'évolution des crédits

En 2014, LADOM a fait des efforts notables afin de se mettre en règle par rapport aux orientations du SPSI.

Trois délégations régionales : Colmar, Toulouse et Marseille ont déménagé au dernier quadrimestre 2014 permettant de réaliser des économies de loyers (50% pour Colmar) et de se conformer aux normes de superficie de 12 m<sup>2</sup> par agent. Une antenne, Orléans, doit rejoindre en 2015 les locaux de la préfecture d'Orléans diminuant le coût de sa location.

Au 31 décembre 2014, LADOM est implantée sur 11 sites en métropole : 8 délégations régionales (Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris-Centre, Rouen, Colmar et Toulouse), 3 antennes (Bordeaux rattachée à Toulouse, Limoges rattachée à Lyon, Orléans rattachée à Paris).

Trois de ses implantations (Paris, Limoges et Lyon) font l'objet de mises à disposition gratuites de locaux.

Outre les implantations métropolitaines, LADOM compte cinq délégations régionales d'outre-mer situées dans chaque département d'outre-mer avec la particularité à La Réunion d'une antenne à Saint-Pierre rattachée à la délégation régionale de Saint-Denis (974) et une antenne de la délégation régionale de Guadeloupe à Basse-Terre dans les locaux du Conseil régional.

Au total, LADOM avec son siège social exerce ses activités sur 15 sites en location avec un bail commercial.

En 2015, LADOM déménagera son siège social - situé actuellement à Saint-Denis (93) -, dans les locaux du Ministère des outre-mer à Paris. Ce déménagement, prévu pour le 31 octobre 2015, a pour but de respecter le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

## IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (112)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>11 717 930</b>	<b>2 983 907</b>	<b>5 090 780</b>	<b>5 090 780</b>	<b>4 769 096</b>	<b>4 769 096</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 112 est géré par le Commissariat général à l'égalité des territoires, service du Premier ministre à vocation interministérielle. L'orientation générale de ce programme est de concourir, dans le cadre d'une vision nationale et dans une perspective de développement durable, à la réalisation de deux finalités : renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires, et en assurer leur cohésion et leur équilibre.

#### Opérateurs rattachés au programme

Depuis le 1er janvier 2015, les deux agences UBIFRANCE et l'AFII (Agence Française pour les investissements internationaux) ont fusionné pour devenir Business France, opérateur dont la tutelle est assurée par le programme 112 conjointement avec les programmes 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et 185 « diplomatie culturelle et d'influence ».

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 112 participe à cette politique au travers de l'axe 2 « Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État » et des objectifs « Maîtriser l'évolution du coût des loyers » par la gestion rigoureuse de ses coûts d'occupation, et « Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière » par le respect des normes de surface de bureaux lors de l'aménagement des locaux.

### Contribution du programme à la politique transversale

La création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), par fusion de la DATAR, du SG-CIV et de l'AcSé, a modifié la contribution du programme 112 à la politique transversale.

Depuis 2015, les crédits de fonctionnement (dont les crédits immobiliers) des trois entités sont positionnés sur le programme 112. Dès lors, les crédits dédiés à la politique immobilière de l'État sont constitués en majeure partie de loyers non budgétaires (location des locaux situés au 5, rue Pleyel à Saint-Denis). A cet effet, le programme 112 supporte les dépenses immobilières du programme 147 « politique de la ville ».

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant de l'exécution 2014, les crédits sont retracés par nature de dépense au moyen d'une restitution Chorus. La catégorie « autres dépenses » regroupe les taxes et les services. Les loyers du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) représentent la quasi-totalité de la contribution du P112 au DPT « Politique Immobilière de l'État ». Il n'y a pas d'emplois dédiés à la fonction immobilière.

Sources des données

Les données relatives à l'exécution 2014 sont issues de la restitution chorus INF-BUD-40. Les données 2015 et 2016 sont issues des documents budgétaires du CGET.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

L'évolution de la contribution du programme 112 est due à la création du CGET. Les dépenses immobilières réalisées en 2014 concernent donc à la fois le site du 8, rue de Penthièvre (Paris 8e), lieu de l'ancienne implantation de la DATAR et le site du 5, rue Pleyel (Saint-Denis), lieu d'implantation de l'ex SG CIV et désormais du CGET.

## FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (150)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>338 366 897</b>	<b>428 063 674</b>	<b>302 450 889</b>	<b>388 325 053</b>	<b>441 747 000</b>	<b>327 713 263</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 150 rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur opérateurs du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR).

La politique nationale de l'enseignement supérieur poursuit les trois chantiers majeurs inscrits dans la loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. :

- la politique de site et la dynamique des regroupements pour une meilleure inscription dans les territoires
- la réforme du cadre national des formations et la réforme de l'accréditation pour favoriser la réussite de tous les étudiants
- le chantier du numérique comme levier de l'évolution de l'enseignement supérieur et de la formation tout au long de la vie.

### Opérateurs rattachés au programme

209 opérateurs sont rattachés au programme 150 et regroupés en cinq catégories d'opérateurs :

- les universités et assimilés (76 établissements)
- les écoles et formations d'ingénieurs (37 établissements)
- les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (40 établissements)

- les autres opérateurs d'enseignements supérieurs et de recherche (35 établissements)
  - l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile de France (EPAURIF).
- Par ailleurs 20 communautés d'universités et d'établissements (COMUE) sont désormais opérateurs du programme 150.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État : améliorer l'efficacité de la gestion immobilière

### Contribution du programme à la politique transversale

Les moyens du programme 150 que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle sont regroupés sur l'action n° 14 « immobilier ».

L'objectif de la politique immobilière menée par le MENESR est de permettre à ses opérateurs de disposer d'un patrimoine dans un état correct, adapté à leurs missions (enseignement, recherche, documentation, vie étudiante), fonctionnel, offrant de bonnes conditions de travail et respectant les normes en vigueur (notamment en termes de sécurité). Cette politique prend en compte la nécessaire évolution de l'immobilier universitaire vers des campus accessibles (mise en place des agendas programmés d'accessibilité, les Ad'AP), durables (transition énergétique) et attractifs (évolution des usages avec le développement du numérique et de nouvelles pratiques pédagogiques). Cette stratégie est déclinée au niveau des sites et des établissements. Elle est traduite dans des schémas directeurs immobiliers dans lesquels doivent être recherchées une optimisation et une rationalisation de leur parc immobilier par une meilleure occupation des locaux et une diminution des surfaces utilisées. Les perspectives de mutualisation au niveau des sites et une maîtrise de son impact financier (anticipation des coûts induits par les investissements immobiliers, programme pluriannuel immobilier...) visent à en garantir la soutenabilité financière. Elle repose également sur une connaissance approfondie du parc immobilier tant quantitative que qualitative notamment des coûts d'exploitation et de maintenance et sur une bonne maîtrise de son pilotage.

Le MENESR s'inscrit dans la politique immobilière de l'État. Il a fortement incité ses opérateurs à élaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et à les mettre à jour autant que nécessaire.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les moyens du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche consacre à la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur sous sa tutelle sont regroupés sur l'action 14 « immobilier ».

Les crédits de l'année 2015 inscrits en Loi de finances et de l'année 2016, inscrites en PLF sont ventilés en :

- crédits de titre 2 (T2), correspondant aux emplois et aux dépenses de personnel pris en charge par l'État ;
- crédits hors titre 2 (HT2), correspondant aux dépenses d'investissement, notamment aux opérations du CPER ou aux projets Campus, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement courant (sécurité, charges locatives...). Ces crédits sont répartis dans les deux briques de budgétisation consacrées aux crédits immobiliers : brique financement projets, d'une part, brique financement récurrent, d'autre part. Ils sont répertoriés dans le tableau relatif aux dépenses immobilières de l'État (Annexe 2) ;
- crédits hors titre 2 (HT2), correspondant aux autres crédits de l'action 14, qui sont, en majorité, consommés par les opérateurs du programme 150, y compris les crédits de masse salariale alloués aux établissements d'enseignement supérieur passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) qui, à ce titre, ont en charge les dépenses de personnel. Ces crédits sont comptabilisés dans les documents relatifs à la contribution des opérateurs ».

### Méthodes de calcul

Le programme 150 disposant d'une action exclusivement dédiée à l'action immobilière, sont pris en compte uniquement et exhaustivement les crédits de cette action.

#### Modalités spécifiques relatives aux CPER

Les CPER sont financés en AE ≠ CP avec une couverture en CP des AE ouvertes s'étalant sur 5 ans. Les financements ouverts au titre des CPER se présentent comme suit :

- contrats de projets État-Régions 2007-2014 : le montant total d'AE mis en place fin 2014 au titre de l'exécution des CPER, initialement 2007-2013 et prolongés en 2014, s'élève à 1 511,7 M€ (soit un taux d'exécution de 78 %) couvert en CP, à la fin de l'exercice 2015, à hauteur de 86 % (1 306 M€). La couverture résiduelle en CP des AE ouvertes au titre des CPER 2007-2014 devrait être assurée sur 3 ans : 108,85 M€ en 2016, 63,7 M€ en 2017 et 33,2 M€ en 2018
- contrats de plan État-Régions 2015-2020 : le montant total d'AE inscrit en LFI 2015 au titre de l'exécution des CPER, est de 119,93 M€, couvert en CP à hauteur de 10 % (11,99 M€). Une enveloppe de 150,92 M€ en AE et 29,98 M€ en CP est inscrite au projet de loi de finances (PLF 2016) au titre de l'exécution de la 2<sup>e</sup> année de cette génération de CPER.

#### Modalités spécifiques relatives aux contrats de partenariat public-privé

Les contrats de partenariat public-privé (PPP), dont la durée varie entre 25 et 30 ans, sont financés après la livraison des ouvrages comme suit :

- amortissement en CP des AE initiales correspondant aux loyers « investissement » mises en place au moment de la signature du contrat ;
- dotations annuelles en AE = CP au titre des redevances dues pour les frais de financement et le « gros entretien renouvellement » (GER).

Préalablement à la signature des contrats, l'État peut verser des crédits d'ingénierie et de procédure (indemnités aux candidats non retenus) aux porteurs de projets.

Lors de la réalisation des travaux (entre la signature du contrat et la mise à disposition des ouvrages), il peut être versé par l'État des crédits destinés à couvrir des aléas restés à la charge de la personne publique ou destinés à la prise en charge du 1<sup>er</sup> équipement.

Par ailleurs, les crédits immobiliers sont imputés selon des modalités destinées à assurer une cohérence entre la dépense « État » et les budgets « Opérateurs ». Ils sont répartis par titre et catégorie comme suit :

- titre 3 :

- *catégorie 31* : dépenses de fonctionnement, correspondant à des charges locatives ou à des frais connexes d'opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage État ;
- *catégorie 32*: subventions pour charges de service public au titre :
  - de la maintenance et de la logistique immobilière qui sont intégrées dans le modèle d'allocation des moyens (financement des opérateurs),
  - des dotations de mise en sécurité (au sens des remises aux normes, y compris certaines dépenses réalisées par l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France - EPAURIF),
  - des contributions que l'État verse aux universités bénéficiant de la dévolution du patrimoine immobilier,
  - des dépenses liées aux contrats de partenariat public-privé signés par un opérateur : crédits d'ingénierie, indemnités des candidats non retenus, redevances « gros entretien-renouvellement » (GER) ainsi que certains frais financiers dus après la livraison des ouvrages,
  - des crédits de masse salariale des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) (financement des opérateurs).

- titre 5 :

- *catégorie 51* : dépenses d'investissement de l'État portant sur les constructions, extensions et/ou réhabilitations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'État dans le cadre des CPER ou hors CPER.

- titre 6 :

- *catégorie 64* : transfert aux autres collectivités essentiellement pour les dépenses concernant les PPP dont le pouvoir adjudicateur est un pôle de regroupement non opérateur (crédits d'ingénierie, indemnités des candidats non retenus, loyers investissement ou redevances GER et frais financiers) ; des dépenses peuvent également être imputées sur les catégories 62 et 63 en cours de gestion, notamment pour des opérations CPER dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à une collectivité territoriale.

- titre 7 :

- catégorie 72 : participations - dotations en fonds propres – correspondant :
  - au financement de constructions et/ou réhabilitations réalisées dans le cadre des CPER ou hors CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à un opérateur ou une collectivité territoriale,
  - aux subventions de premier équipement versées aux établissements bénéficiaires d'une opération de construction et/ou réhabilitation, quel qu'en soit son maître d'ouvrage,
  - au paiement des loyers « investissements » des contrats de partenariat public-privé (PPP) dont le pouvoir adjudicateur du contrat est un opérateur.

Les crédits dédiés aux dépenses de personnels indirectement imputables à l'immobilier sont inscrits sur l'action 14 sous-action 1 en crédits **de titre 2**

- catégorie 21 : rémunération d'activité
- catégorie 22 : cotisations et contributions sociales
- catégorie 23 : prestations sociales et allocations diverses.

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

En 2014, le CPER 2007-2013 a été prolongé d'une année avec un financement en AE de 100 M€ obtenus par report de crédits disponibles sur le programme 150.

L'année 2015 marque le lancement d'une nouvelle génération de CPER 2015-2020 dont l'enveloppe pour l'immobilier universitaire qui devrait être contractualisée par l'État pour les 6 ans s'élève à 997,25 M€. Environ 90 % de cette enveloppe relèvent du programme 150, le solde étant rattaché au programme 231 pour le logement étudiant.

### **Méthodes retenues pour l'évaluation des crédits de l'opérateur consacrés à la politique transversale**

Les crédits du programme 150 sont majoritairement dépensés par ses opérateurs (209 opérateurs) ; ceux-ci disposent, par ailleurs, de ressources autres que celle de l'État pour leur fonctionnement et leurs investissements. Le grand nombre d'opérateurs du programme conduit le ministère à regrouper ces établissements dans des catégories d'opérateurs. L'évaluation des crédits des opérateurs consacrés à la politique transversale est présentée par opérateur et par catégorie d'opérateurs.

L'évaluation des crédits consacrés par les opérateurs à la politique transversale est constituée par le montant de dépenses prévues et réalisées sur l'action 14 par les établissements. Toutefois, ce montant ne correspond pas parfaitement aux crédits mentionnés comme « financement des opérateurs » dans le document sur les modalités de calcul concernant le volet État pour lequel les données sont basées sur les crédits délégués aux opérateurs au titre de l'action 14 du P 150. En effet, l'autonomie de gestion dont ils disposent pour utiliser les crédits qui leur sont alloués par l'État, permet aux opérateurs de recourir au principe de fongibilité de crédits entre les actions, en fonction des orientations retenues dans leur budget. Cela explique la différence de ventilation des crédits par action, et notamment pour l'action 14, entre la délégation des crédits par l'État et leur consommation en gestion par les opérateurs.

### **Source des données**

Les données présentées sont issues d'une enquête déclarative en ligne, l'enquête PAP 2016, conduite auprès de l'ensemble des opérateurs du programme 150.

### **Méthodes de calcul**

Les dépenses immobilières des opérateurs du programme 150 sont regroupées dans une action du programme 150 (action 14 : immobilier). Il est possible de distinguer les dépenses de personnel, de fonctionnement (hors personnel) et d'investissement sur cette action.

## VIE ÉTUDIANTE (231)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>97 483 595</b>	<b>85 003 823</b>	<b>115 720 167</b>	<b>108 145 167</b>	<b>115 720 167</b>	<b>60 595 167</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 est doté de crédits destinés principalement à allouer des bourses aux étudiants inscrits dans des filières relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce système d'aide sociale a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'articule autour d'aides allouées directement aux étudiants : bourses sur critères sociaux attribuées en fonction des ressources et charges des parents, aides au mérite en complément des bourses sur critères sociaux, aides à la mobilité internationale en faveur d'étudiants boursiers souhaitant suivre une formation ou un stage à l'étranger s'inscrivant dans leurs cursus d'études et dans le cadre d'un programme d'échanges, aides ponctuelles en faveur d'étudiants rencontrant de graves difficultés, ou annuelles pour les étudiants rencontrant des difficultés pérennes (Aides spécifiques – ex FNAU), et d'aides indirectes : logement et restauration, compétences assurées par le réseau des œuvres universitaires (Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)).

**Opérateurs rattachés au programme**

- le réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS)

Il intervient tant sur le champ des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant ainsi que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier : améliorer la conservation du patrimoine immobilier
- être un État exemplaire avec l'objectif « rendre accessibles les sites aux personnes en situation de handicap ».

**Contribution du programme à la politique transversale**

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le MENESR est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité et à un moindre coût.

La mise en œuvre est coordonnée par le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et déclinée par les CROUS, notamment dans leurs schémas directeurs immobiliers. Elle repose sur un suivi précis de l'évolution quantitative et qualitative du parc immobilier destiné aux étudiants.

Les moyens du programme 231 que le MENESR consacre à la politique du logement et de la restauration étudiante sont regroupés sur l'action n° 2 « aides indirectes ».

A fin 2014, le parc des logements gérés par les CROUS compte environ 163 000 chambres dans plus de 600 résidences universitaires. Ce parc reste néanmoins en deçà des besoins identifiés.

Le Gouvernement a engagé un plan pluriannuel pour le logement étudiant qui vise la production de 40 000 places nouvelles sur cinq ans, soit 8 000 constructions par an prioritairement à proximité des zones urbaines où le déséquilibre entre offre et demande de logements est le plus marqué.

La mission confiée à un Inspecteur Général de l'Équipement, qui mobilise les préfets de région, les recteurs d'académie, les collectivités territoriales, a permis d'identifier 43 000 places dans des opérations de construction de logement social étudiant (dont 20 000 en Île-de-France), principalement dans 11 académies (Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Toulouse, Versailles).

Dans chaque région, le préfet de région et le ou les recteurs d'académie ont été invités à mettre en place une instance de pilotage afin d'organiser la mutualisation des informations sur l'offre existante et la production de logements pour les étudiants ainsi que la mobilisation de toutes les parties prenantes du logement étudiant.

La construction de 42 445 logements étudiants est programmée d'ici la fin 2017.

Selon la dernière actualisation du tableau de bord national réalisée le 31 mars 2015, ce sont 11 912 places qui ont été d'ores et déjà livrées entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014.

D'ici la fin 2015, près de 50% des objectifs auront été atteints, avec la production totale de 20 722 nouveaux logements étudiants.

Par ailleurs, plusieurs modifications de la réglementation ont été effectuées pour faciliter la construction et la gestion de résidences pour étudiants. Notamment, l'assouplissement des dispositions relatives aux aires de stationnement (ordonnance n° 2013-889 du 3 octobre 2013) et à l'accessibilité des logements en résidence pour étudiants aux personnes handicapées (décret n°2014-337 et arrêté du 24 mars 2014). D'autres mesures sont en préparation, notamment un allègement de la procédure d'autorisation d'occupation temporaire des terrains de l'État pour la construction de résidences universitaires par les CROUS.

Les crédits immobiliers sont destinés à financer des opérations immobilières comme les constructions nouvelles, les restructurations, les réhabilitations, les acquisitions, ou encore les opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments. Ils sont ainsi répartis:

- les dotations en fonds propres versées au réseau des œuvres universitaires et scolaires pour lui permettre de réaliser les opérations suivantes :
- assurer le premier équipement des nouveaux logements étudiants,
- financer des réhabilitations de logements,

Au titre des CPER 2007-2013, 7,8 M€ sont inscrits en 2015 pour l'achèvement des opérations programmées et en cours.

Pour les CPER 2015-2020, les crédits inscrits s'élèvent à 20,5 M€ en AE et 5,1 M€ en CP pour 2015.

Le réseau des œuvres universitaires est le principal opérateur de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine du logement étudiant. Par son action, le CNOUS vise à harmoniser les pratiques des différents CROUS.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les moyens du programme 231 que le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche consacre au logement étudiant sont regroupés sur l'action n° 2 « aides indirectes ».

Les crédits de l'année 2014 inscrits en loi de finances sont ventilés en :

- crédits de titre 5 concernant les investissements dans le cadre des contrats de projets État-régions 2007-2013 et 2015- 2020.
- crédits de titre 7 correspondant aux dotations en fonds propres accordées au CNOUS en tant qu'opérateur du programme.

Les données relatives aux crédits de l'année 2014, inscrites dans le rapport annuel de performance, ont été consolidées par des restitutions de l'infocentre Chorus et ventilées par nature de dépenses par le biais de la restitution INFBUD 40.

### Méthodes de calcul

#### Les contrats de projets État-régions :

L'État a consacré des crédits sur le programme 231 au titre du volet immobilier vie étudiante :

- contrats de projets État-régions 2007-2013 : 126,6 M€ en AE et 119,7 M€ en CP ont été mis en place de 2008 à 2014. En 2015, le CPER 2007-2013 a fait l'objet d'une prolongation d'un an avec une enveloppe de 7,8 M€ en CP permettant d'achever les opérations programmées et en cours de ce CPER
- contrats de projets État-régions 2015-2020 : l'enveloppe globale prévue pour l'immobilier universitaire au titre de ce CPER est de 123 M€ pour le programme 231
- pour 2015, les crédits prévus sont de 20,5 M€ en AE et 5,1 M€ en CP.

### Les autres crédits immobiliers

Ces crédits destinés aux dépenses immobilières pour le logement et la restauration des étudiants sont versés à l'opérateur du programme, le CNOUS, et sont imputés pour leur totalité sur le titre 7 - catégorie 72 « dotations en fonds propres ».

### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

Le CNOUS a bénéficié en LFI 2015 de dotations en fonds propres pour lui permettre de contribuer à la mise en œuvre du « plan 40 000 logements » et de poursuivre les réhabilitations des logements étudiants.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### **CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CNOUS)**

Le Cnous est implanté sur deux sites géographiques : Quai d'Orsay et site de Lourcine (Boulevard Port Royal) à Paris mais dispose également de locaux qui sont gérés par le Crous de Nantes et Crous d'Orléans-Tours.

Sources des données

Logiciel de gestion financière et comptable 2014 (Orion NG).

Méthodes de calcul

Le principe de base des méthodes de calcul retenues par France Domaine (plan de compte) est retenu.

Les charges indirectes liées à l'immobilier sont recensées sur les comptes suivants : 6155, 6156, 616, 6286 et 63514 du PCG.

Les dépenses non afférentes à des dépenses immobilières ont été exclues.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Le Cnous prévoit de regrouper ses services sur un emplacement géographique à Vanves ; le déménagement est prévu en deux phases avec le site de Lourcine en 2015 (dernier trimestre) et le site du Quai d'Orsay en 2016.

Les dépenses d'investissement liées à ce projet seront retracées dans la comptabilité du Cnous en compte de tiers.

## RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES (172)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 172 constitue un instrument majeur pour le pilotage par le MENESR, chef de file de la politique de recherche mise en œuvre par l'intermédiaire de l'ensemble des programmes de la mission interministérielle, du système français de recherche et d'innovation et pour la mise en œuvre des politiques nationales afférentes. Dans le cadre du PLF 2015 et dans un souci de simplification et d'une meilleure coordination des opérateurs de recherche, les programmes 172 et 187 sont fusionnés et les actions redéfinies selon les contours des thématiques des alliances. Le programme inclut désormais tous les opérateurs de recherche à l'exclusion du CNES qui relève du programme 193.

### **Opérateurs rattachés au programme**

- l'Académie des technologies
- l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA)
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Génopole
- l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)
- l'Institut national des études démographiques (INED)
- l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut Polaire français Paul-Emile-Victor (IPEV)

- l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) (le GIP-OST n'ayant pas été prorogé au-delà du 31 décembre 2014, l'OST a intégré le HCERES au 1<sup>er</sup> janvier 2015, lequel est opérateur du programme 150) ;
- le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :
  - conserver le parc immobilier
  - rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
  - professionnaliser la gestion du parc immobilier
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine de l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par des opérateurs de l'État, principalement des organismes de recherche, qui sont amenés, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser, un patrimoine immobilier assez important et parfois très spécialisés (laboratoires scientifiques, animaleries, très grandes infrastructures de recherche...). Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de ces organismes, lequel est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public. Ces opérateurs ont élaboré un schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ACADÉMIE DES TECHNOLOGIES

Sources des données

Compte financier 2014 et budget 2015.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Pas d'évolution des crédits pour 2014 et 2015 et aucune visibilité au-delà car la situation immobilière actuelle est marquée par la précarité, l'Académie des technologies devant quitter ses locaux du Grand Palais dans les années à venir dans le cadre de la rénovation du monument envisagée. La recherche de son relogement est en cours en lien avec France Domaine.

### AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Sources des données

Données d'exécution 2014 (compte financier) et prévision des dépenses 2015.

Méthodes de calcul

Regroupement des comptes de comptabilité générale et valorisation des charges suivantes :

- les charges de fonctionnement relatives aux locations et charges, aux travaux d'entretien, à l'électricité, au frais et honoraires de déménagement, à l'assurance bâtiment,
- les charges d'investissement relatives aux installations générales, agencements et aménagements.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2014 est marquée par le déménagement de l'ANR dans de nouveaux locaux avenue Daumesnil afin de regrouper les équipes qui étaient réparties sur deux sites distincts : rue de Bercy et rue Watt. Les dépenses immobilières relevant de l'enveloppe de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 4,6 M€.

Les dépenses immobilières comptabilisées sur l'enveloppe d'investissement s'élèvent, quant à elles, à 1,4 M€ et correspondent aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux qui ont été pris à bail à l'état de plateaux et recouvrent les dépenses d'installation (courants forts et faibles), d'agencement et d'aménagement de bureaux (cloisonnement, sécurité, revêtement de sol, peinture, plâtrerie...).

Les dépenses totales liées au déménagement en 2014 ont été comptabilisées à hauteur de 2 M€.

Pour 2015, les prévisions de dépenses immobilières relevant de l'enveloppe de fonctionnement s'élèvent à 3,3 M€ et 0,015 M€ pour l'enveloppe d'investissement. Ce qui représente une diminution significative par rapport à 2014 de 2,7 M€ (45 %) s'expliquant par :

- la non reconduction des dépenses relatives à l'opération de déménagement « Daumesnil »,
- la baisse des charges de fonctionnement relatives aux locations et charges du fait d'un regroupement des agents de l'ANR sur un seul site.

### COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES (CEA)

Le CEA a élaboré sa réponse en utilisant sa comptabilité budgétaire, qui distingue les installations techniques de recherche d'une part et l'ensemble des autres bâtiments et installations, notamment les bâtiments tertiaires, d'autre part. Seul le périmètre excluant les installations de recherche est pris en considération dans le cadre de notre contribution au document de politique immobilière transversale.

En effet, selon notre compréhension, les investissements des installations de recherche sont pilotés dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche plutôt que dans le cadre du pilotage de la politique immobilière de l'État. De plus, intégrer ce périmètre scientifique introduirait des variations des montants indiqués qui seraient difficilement interprétables, car liés aux grands programmes scientifiques du CEA.

### Analyse de l'évolution des crédits

La subvention du CEA consacrée aux dépenses patrimoniales réalisées en 2014 était de 90,26 M€. La prévision au budget initial 2015 est de 77,86 M€.

### CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Sources des données

Les données financières proviennent de BFC, le système d'information du CNRS.

Méthodes de calcul

Pour les dépenses directes de fonctionnement et d'investissement, afin d'isoler les dépenses liées à l'immobilier, une extraction sur l'exercice 2014 a été effectuée dans le système d'information en ciblant les numéros de compte fournis par le ministère (fléchés « fonctionnement » ou « investissement ») du plan comptable général.

Puis, pour les prévisions 2015 de dépenses de fonctionnement et d'investissement, l'exécution 2014 a été reconduite.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les orientations 2015 s'inscrivent dans la continuité de celles de 2014, et consistent à poursuivre la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Ainsi, les dépenses immobilières d'entretien et de maintenance du parc sont globalement en reconduction ; les investissements immobiliers (constructions, restructurations - programmation immobilière pluriannuelle) correspondent aux dépenses relatives aux travaux et aux études en cours de réalisation, l'essentiel de ces programmes en cours devant s'achever entre 2016 et 2018.

## GENOPOLE

### Sources des données

Pour l'exercice 2014 : les comptes clôturés de 2014 (fonctionnement et investissement) détaillés par rubriques analytiques.

Pour l'exercice 2015 : le budget voté global (fonctionnement et investissement).

### Méthodes de calcul

Concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les montants ont été extraits des sections analytiques destinées au suivi de ces postes.

### Analyse de l'évolution des crédits

Il convient de préciser que les dépenses d'investissements de l'opérateur sont financées exclusivement par des subventions en provenance des collectivités territoriales.

### Faits marquants 2014-2015 :

- construction de l'IRDT : en février 2013, le GIP s'est porté acquéreur auprès de l'Association CRCT, d'un droit de superficie portant sur une surface à construire d'environ 2 100 m<sup>2</sup>. Les travaux ont débuté en mai 2013 et leur réception est en cours de finalisation actuellement. Le coût des travaux ont été estimés à 4 085 000 M€ TTC. Environ 1 200 m<sup>2</sup> vont être aménagés dès 2016 pour être mis à disposition, dès 2017, d'une équipe de recherche de l'Université Paris SUD (contrat en cours de signature). Les locaux restant seront aménagés par GENOPOLE, dès 2016, en vue d'accueillir des équipes de recherches académiques
- aménagement du bâtiment CERFE : des travaux d'aménagement, pour héberger des laboratoires de types L2 sur une surface de 300 m<sup>2</sup>, ont débutés début 2013 et ont été réceptionnés fin juin. L'ouverture de cette extension auprès des clients du CERFE est en cours, les premiers clients devant s'installer début août
- acquisition du bâtiment dit « G2 » : Le GIP s'est porté acquéreur d'un bâtiment d'environ 7 000 m<sup>2</sup> à Evry, pour un montant de 10 302 564 €, destiné à héberger des laboratoires de recherche académiques et notamment des unités du CEA. Ces locaux ont été mis à disposition du CEA qui en assurera la gestion pendant 25 ans.

### Orientations 2015 et 2016 :

- projet d'acquisition de locaux pour héberger le siège du GIP, un accueil/PC sécurité mutualisé et un restaurant inter-entreprise au sein du projet « Pôle de vie » du campus. Dès 2013, Genopole a engagé des discussions avec un promoteur immobilier en charge de réaliser, sur le site du campus Genopole, des bâtiments destinés à héberger des activités structurantes pour la vie du site (restauration, hébergement, crèche...). L'année 2015 devrait voir se concrétiser le projet avec la signature d'une VEFA. Dans cette configuration, la date de livraison des locaux est prévue pour la fin 2017.

En juillet 2015, le GIP a cédé l'activité du CGB au Généthron (transfert des actifs et du droit au bail). Cette opération se traduit par une diminution des coûts locatifs dès 2015.

## INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (IHEST)

### Source des données

Non communiqué.

### Méthodes de calcul

Non communiqué.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'IHEST est logé dans les locaux du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Institut a signé le 6 mars 2009 une convention de remboursement des frais de fonctionnement engagés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette convention a été reconduite en 2012 pour trois ans (montant annuel 38 732 €).

En 2014, la charge locative prévue dans la convention a été annulée et compensée par des mouvements de crédits dans le cadre du dialogue de gestion. Il n'y a donc pas de dépenses liées à l'immobilier pour 2014.

## INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (INED)

### Sources des données

Dépenses ou engagements prévisionnels de dépenses du service PLP (Patrimoine, Logistique, Prévention) sur les familles de dépenses suivantes : bâtiment, travaux, fluides, impôts et taxes.

### Méthodes de calcul

Compilation des différentes sources avec redistribution vers des dépenses directes ou indirectes par année.

### Analyse de l'évolution des crédits

Pour l'année 2015 nous avons tenu compte des augmentations annuelles des contrats en cours et des taxes. Nous avons procédé à diverses réparations dans le domaine de la plomberie/chauffage, à des mises aux normes de nos installations électriques et ascenseurs et à des remises en état des ouvrants suite à des dégradations.

De plus nous avons procédé à l'aménagement de nos locaux au 1er étage afin d'optimiser l'occupation de cet espace.

## INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATE (INRIA)

### Sources des données

- dépenses autres que de personnel et ressources – Exécution 2014 : requêtes infocentre à partir des applications du SI financier ;
- dépenses autres que de personnel et ressources – Prévision 2015 : budget rectificatif 2015 n° 1 et projections à partir des dépenses réalisées en 2014. Compte financier 2013 et budget initial 2014.

### Méthodes de calcul

- Evaluation des crédits de fonctionnement et d'investissement consacrés à la politique transversale :
  - énumération des comptes comptables directement imputables à l'immobilier par nature ;
  - énumération des comptes comptables indirectement imputables à l'immobilier par destination (croisement avec les comptes budgétaires immobiliers et les destinations budgétaires).

### Analyse de l'évolution des crédits

L'augmentation des dépenses en 2014 (17M€) par rapport à l'exécution 2013 (15M€) est due à la poursuite du programme de constructions immobilières mais aussi à une augmentation des charges liées à l'entretien des nouveaux bâtiments.

Le niveau de dépenses prévisionnelles en 2015 est donc supérieur à 2014 au regard de projets structurants tels que Giant et Digitéo 2 dont la livraison est prévue en 2015 mais dont les conséquences financières perdureront sur 2016.

## INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

### Sources des données

2014 : compte financier 2014

2015 : budget rectificatif n° 1.

### Méthodes de calcul

Exécution 2014 :

Reprise de la méthode France Domaine avec l'ajout des comptes 238400 "avances et acomptes – construction sur sol d'autrui" et 238800 "avances et acomptes – autres immobilisations corporelles" fléchés comme de l'investissement programmé (dépense directe) dans le cadre budgétaire et comptable de l'INSERM.

Prévisions 2015 :

Prévisions de mandatement à partir des crédits ouverts au dernier budget voté de l'établissement : 90 % des dépenses d'investissement programmé (IPROG) hors prévisions de reversements aux partenaires, et 70 % des dépenses d'investissement non programmé.

Les prévisions de fonctionnement s'appuient sur les dépenses 2014 de fournitures non stockables, locations immobilières, charges locatives de copropriété et entretien sur bien immobiliers.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Les dépenses d'investissements non programmées et les dépenses de fonctionnement restent stables entre 2014 et 2015.

Les évolutions constatées et prévisibles concernent les dépenses d'investissement programmées. De nombreuses opérations se terminent sur les exercices 2014 et 2015. Par exemple, l'oncopôle de Toulouse (33 M€) et le P4 de Lyon (11 M€) se terminent en 2015. Les derniers mandatements de l'opération Sainte Anne neurosciences en Ile-de-France auront lieu en 2016.

Les dépenses d'investissements sur les opérations en cours et sur les opérations du nouveau CPER 2015-2020 s'élèveront à environ 4 M€ en 2016. Il manque cependant l'information chiffrée des financements à recevoir des partenaires pour les opérations du CPER dont l'INSERM est maître d'œuvre.

### **INSTITUT POLAIRE FRANÇAIS PAUL-ÉMILE-VICTOR (IPEV)**

Sources des données

Les dépenses immobilières sont répertoriées en analytique dans le logiciel comptable « Albatros » de l'IPEV.

Méthodes de calcul

Méthode préconisée par France Domaine.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

En investissement, le fait marquant 2015 est la construction de la structure métallique de stockage afin d'optimiser la gestion des flux logistiques et améliorer la chaîne environnementale.

Les crédits de fonctionnement et d'investissement pourraient être réactualisés au cours de l'exercice 2015 pour faire face aux dépenses indispensables.

### **OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES (OST)**

Sources des données

Les montants sont extraits du logiciel de comptabilité.

Méthodes de calcul

En fonctionnement, le total des dépenses directes est égal au total des dépenses de fonctionnement relatives à l'immobilier réalisées en 2014 (loyer, charges locatives, assurance responsabilité civile, surveillance des locaux, taxes foncières et taxes sur les bureaux, ménage, divers travaux d'entretien, frais de déménagement...).

En investissement, pour les dépenses directes et indirectes, aucun investissement sur immobilier prévu effectué en 2014.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Les dépenses directes de fonctionnement pour 2014 ont été plus élevées que prévues (249 404,65 € au lieu de 215 220,29 €) suite aux frais d'aménagement des bureaux au sein du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) afin d'accueillir les équipes de l'OST (58 773,12 € en 2014).

En 2015, le GIP OST est en période de liquidation, les dépenses relatives à l'immobilier sur cette année pourront être transmises à la clôture définitive des comptes (loyers, charges impôts locaux, électricité, assurance, déménagement...).

L'Observatoire des Sciences et Techniques a intégré HCERES au 1er janvier 2015, conformément au décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

Pas de dépenses LFI 2015, GIP OST non prorogé au 31/12/2014.

## BUREAU DE RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE (BRGM)

### Sources des données

Budget d'investissement : données issues des tableaux de suivi des investissements immobiliers

Budget de fonctionnement : données extraites de notre ERP selon nomenclature du plan comptable fournie.

Dépenses totales et subventions de l'État issues du rapport annuel de performance.

### Méthodes de calcul

Part des dépenses immobilières de l'opérateur financées par l'État : application de la méthode préconisée.

### Analyse de l'évolution des crédits

Le bilan et les perspectives de l'exécution du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) font l'objet d'une présentation au conseil d'administration chaque année.

Les crédits affectés à l'immobilier varient en fonction de la capacité d'autofinancement de l'établissement et des priorités d'investissement en équipements hors immobilier.

Le BRGM met en œuvre progressivement son programme de réhabilitation de son patrimoine.

## CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)

### Sources des données

Les données utilisées pour évaluer les dépenses de 2014 sont issues des comptes annuels de l'établissement.

Les dépenses recensées ont été sélectionnées à partir des comptes comptables préconisés ainsi que de la comptabilité analytique. Ces dépenses sont directement affectées aux opérations d'entretien, de maintenance et d'amélioration du patrimoine immobilier.

Les dépenses de personnel correspondant aux charges de personnel des agents entièrement ou partiellement affectés à ces fonctions n'ont pas été prises en compte, contrairement aux années précédentes.

Pour 2015, les données sont issues du budget de l'établissement.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul correspondent à celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Sur 2014-2015 : projets finalisés :

#### Site de Scheffer

Suite à la réflexion de la direction du CIRAD concernant le regroupement géographique de certains services présents sur le site parisien, des études techniques et financières des travaux envisagés ont été chiffrées. Une première phase, pour permettre la réalisation de travaux d'aménagement sur le niveau 2 des bâtiments A, B y compris pour sur certains niveaux du bâtiment C, est en cours d'achèvement d'ici fin juillet. L'ensemble des travaux programmés sera finalisé pour le troisième trimestre 2015.

#### Sites de Montpellier et Nogent

Les opérations immobilières planifiées depuis plusieurs années sont en cours d'achèvement, notamment l'extension de l'insectarium à Montpellier (1,4 M€) en 2015 et les travaux de réhabilitation sur les bâtiments de Nogent pour limiter l'impact énergétique (0,9 M€) en 2014. En parallèle à ces projets, le CIRAD, membre du Resem, a commencé à mettre en application les premières préconisations du comité de gestion nécessaires afin d'optimiser, sur un plan scientifique, technique et financier, la gestion de son parc de serres. Quatre serres obsolètes et énergivores vont être détruites d'ici fin août 2015.

L'établissement se retire progressivement du parc scientifique au profit d'un regroupement partiel sur les deux sites de Lavalette et de Baillarguet selon les cohérences scientifiques et administratives à préserver. Ces diverses opérations de regroupement tiennent compte des cohérences scientifiques inter-organismes, des installations ou plate-formes techniques à mettre en commun sur des lieux de proximité de l'activité, et des grands projets de recherche en cours d'élaboration entre ces différentes structures. A ce titre, une seconde vague de déménagement a été réalisée pour sortir du PS3 en mai 2015 et suite à la fin d'occupation des locaux du CSIRO fin 2014.

Sites dans les DOM :

Dans les DOM, il y a eu peu de projets de construction ou de réaménagement notables depuis 2013 hormis le projet de construction d'un laboratoire de sécurité de niveau 3. Il a été réalisé à Duclos en Guadeloupe fin 2014 avec une réception des travaux prévue en septembre 2015 afin de renforcer les dispositifs de recherche sur les maladies émergentes. Cette infrastructure complète les structures performantes existantes pour lesquelles des travaux d'extension pour la partie bureaux ont été menés en 2013.

Sur 2015-2018 : projets planifiés :

La plupart des travaux importants de maintenance, réhabilitation ou de rénovation même partielles des bâtiments s'inscrivent désormais dans le cadre d'une politique de prise en compte des normes environnementales et d'économie d'énergie, à travers tous les sites de l'établissement. Une opération importante d'évolution des serres à Montpellier a notamment été projetée sur financement FEDER ainsi que des opérations de rénovation de plusieurs bâtiments des sites Montpellierains, conçues sur les mêmes bases financières. Le projet Ecocampus fait partie intégrante de la démarche environnementale du CIRAD engagée selon les principes d'actions de la norme ISO 14001 et s'inscrivant dans le cadre plus global du développement durable de l'établissement.

Ce projet a été construit sur la base d'opérations élémentaires, articulées entre elles de manière cohérente, dans une vision d'ensemble pour la gestion des ressources immobilières des sites du CIRAD à Montpellier. Le projet met en avant les priorités de la programmation immobilière pluriannuelle, en s'attachant à proposer des solutions concrètes dans une perspective à moyen et long terme. L'enjeu de ces rénovations et restructurations est avant tout la réduction significative des consommations énergétiques mais également l'augmentation de la part du renouvelable dans les sources d'énergies utilisées par le CIRAD, en cohérence avec les objectifs du Grenelle II en 2020. La prise en compte de ces facteurs est particulièrement importante dans le contexte énergétique actuel de libéralisation des prix de l'énergie pour pouvoir assurer la maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance et la pérennité des activités de l'établissement. On peut citer au niveau des performances énergétiques quelques exemples concrets d'objectifs techniques : relamping avec système d'éclairage basse consommation (jusqu'à 30% de gain consommation) ; remplacement de chaudières (jusqu'à 30 % de gain consommation) ; amélioration de la gestion technique du bâti par un système informatique global GTC et plan de comptage pour moduler les températures (jusqu'à 20 % de gain consommation) ; mutualisation et mise en concurrence du contrat multi-technique pour mieux exploiter nos sites.

Ce projet est en attente de signature d'ici fin juillet 2015 mais certains travaux d'amélioration énergétiques ont déjà démarré en 2014.

Mise en place d'un système de management de l'énergie :

Le CIRAD a affirmé son engagement en faveur de l'environnement en initiant dès 2008 la mise en place d'une démarche volontaire en matière d'environnement selon les principes d'actions de la norme ISO 14001 et s'inscrivant dans le cadre plus global du développement durable de l'établissement.

Pour préparer la démarche plus particulièrement sur le volet de 'la maîtrise de l'énergie', un premier audit énergétique a été effectué en 2008 sur le périmètre des sites du CIRAD à Montpellier par des prestataires spécialisés. Il a donné lieu à des préconisations techniques chiffrées ainsi qu'à des pistes d'économies d'énergie, qui ont nourri dans les années qui ont suivi, un ensemble d'actions opérationnelles, d'optimisations techniques et de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Pour aller plus loin, la Ditam a fait appel fin 2014 à une nouvelle expertise spécialisée externe afin d'actualiser les données de cet audit énergétique 2008 mais aussi pour l'accompagner dans un audit organisationnel. Cette phase d'audit est essentielle, car elle doit pouvoir constituer le socle d'une démarche de management énergétique sur les

sites de Montpellier. Il s'agira ensuite pour le CIRAD et les services concernés, d'intégrer progressivement les améliorations identifiées dans les activités d'exploitation, de maintenance, d'achats ou de conception et d'inscrire la performance énergétique dans une dynamique d'amélioration en continu pour garantir la pérennité de la démarche.

## INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (IFREMER)

Sources des données et méthodes de calcul

Données 2014 :

Les données communiquées sont issues de la comptabilité analytique 2014 de l'établissement qui décrit l'exécution des projets de l'IFREMER en spécifiant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement liées à chacun des projets considérés.

Dans le cadre de cette contribution, les projets IFREMER pris en compte sont les projets suivants :

PJ 4101	Energie et installations techniques
PJ 4102	Moyens communs et administration
PJ 4103	Patrimoine Immobilier
PJ 4104	Hygiène, sécurité et conditions de travail

Ensuite, à des fins d'ajustement du périmètre « immobilier » conformément à la note de calcul et de présentation des données communiquée par les services de la DGRI, les crédits ayant trait à la gestion courante au titre des « services à l'occupant » (restauration, accueil, réception, gestion du courrier, archivage et informatique -matériel, logiciel et assistance-) sont isolés et soustraits des charges.

Ces postes sont identifiés en interne à l'IFREMER sur la base d'un travail sur les mandats 2014, reclassés par comptes comptables à 4 chiffres, permettant un rapprochement avec les comptes issus du PCG au titre du périmètre.

Les dépenses suivantes ont été retenues au titre des dépenses directes (croisement comptes comptables et comptabilité analytique) :

- Investissement :
  - Travaux sur immobilier (comptes 213/214)
  - Constructions (2383)
- Fonctionnement :
  - Locations immobilières(6132) et charges locatives (614)
  - Entretien sur terrains et sur constructions (6152)
  - Assurances immobilières (616)
  - Taxes liées à l'immobilier (63511/12/13)

Les autres dépenses sont considérées comme indirectes.

Données 2015 :

Les données communiquées sont issues de la prévision analytique 2015 (niveau BP).

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Depuis plusieurs exercices, la gestion se caractérise par des actions de strict maintien des équipements et bâtiments en conditions opérationnelles (sécurité des hommes et des biens).

Les exercices 2014 et 2015 sont toutefois marqués par la poursuite de 2 programmes immobiliers significatifs (fin programmée en 2015) : le chantier CREAM, centre de ressources en échantillons et archives marins sur le site de Brest et le chantier Méditera à Palavas Les Flots.

## INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

Sources des données : Base de données du patrimoine IRD suite aux enquêtes centres et représentations.

### Analyse de l'évolution des crédits

Une baisse prévisionnelle de - 3 % sur les dépenses de fonctionnement induites par un effort de rationalisation et de mutualisation :

La projection à fin 2015 montre une diminution de 6,8 % du nombre de m<sup>2</sup> occupés concernant le parc en propriété. S'agissant du parc immobilier loué par l'IRD, on constate aussi une diminution de 6,7 %. Ces deux facteurs expliquent la baisse attendue sur le fonctionnement à hauteur de 3 %. Cette tendance procède dans une large mesure permise par une baisse des loyers (- 5,1 % sur la période de référence).

Parmi les opérations conduites en 2015 peuvent être cités : le déménagement de la représentation du Mexique au 01/06/2015 dans les locaux de l'Université du Mexique (diminution de la superficie louée : de 252 m<sup>2</sup> SUB dans le parc privé à 60 m<sup>2</sup> SUB chez un partenaire), celui de la représentation d'Égypte dans les locaux de l'IFEA, partenaire de l'IRD en Méditerranée : de 469 m<sup>2</sup> SUB dans le parc privé à 70 m<sup>2</sup> SUB, etc.

Une Augmentation substantielle du niveau des investissements en 2015 dans le cadre du SPSI :

Les investissements 2015 ont connu, rapport à 2014, une très forte augmentation : 61,1 % du fait d'un budget de 2,6 millions d'Euros consacré à une opération conséquente de la réhabilitation du centre IRD de Guyane.

Toutefois le niveau d'investissement général est maintenu, permettant ainsi de continuer les mises sécurité du parc Immobilier de l'IRD avec un effort particulier consenti cette année 2015 à la mise en conformité accessibilité de 2 sites.

## INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE (IRSTEA)

Sources des données

Les dépenses répertoriées correspondent aux mandats effectués sur l'exercice 2014 extraits du progiciel SAP de gestion de l'établissement (hors dépenses de personnel).

Méthodes de calcul

La comptabilité analytique des dépenses immobilières mise en place depuis 2012 au sein du progiciel SAP s'appuie sur la classification demandée par France Domaine en février 2009 par le « guide pratique pour la saisie des fiches formulaires » au titre des « données économiques du bâtiment ».

Au titre du fonctionnement, elle couvre les dépenses liées au foncier (loyers, charges, taxes et assurances) et celles relevant de l'exploitation (entretien courant, services aux occupants, fluides et énergie)

Au titre de l'investissement, elle couvre les travaux neufs, les aménagements ou rénovations, et le gros entretien - renouvellement).

Elle couvre ainsi toutes les dépenses immobilières directes et indirectes.

### Analyse de l'évolution des crédits

Alors que les conditions météorologiques ont été particulièrement favorables en 2014, il faut s'attendre à une augmentation du poste « fluides » en 2015, poste également tributaire de l'évolution des prix de ces fournitures. Ce poste représentant 20 % des dépenses de fonctionnement, une augmentation prévisionnelle de 3 % du budget « fonctionnement » de 2015 est attendue au regard des volumes consommés les années précédentes.

S'agissant des investissements, l'activité reste soutenue en 2015 avec l'achèvement des opérations du CPER 2007/2013 (principalement le bâtiment GEOSUD livré en mai 2015) et de nouvelles opérations majeures de gros entretien renouvellement sur les sites de Bordeaux et de Montpellier.

## RECHERCHE SPATIALE (193)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité d'assurer à la France et à l'Europe la maîtrise des technologies et des systèmes spatiaux nécessaires pour faire face aux défis de recherche, de sécurité, de développement économique, d'aménagement du territoire ou encore d'environnement qui se posent ou qui sont susceptibles de se poser à elles.

#### Opérateur rattaché au programme

- le Centre national d'études spatiales (CNES)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :
  - conserver le parc immobilier
  - rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
  - professionnaliser la gestion du parc immobilier
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine de l'État.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par un opérateur de l'État, le Centre national d'études spatiales (CNES) qui est amené, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier assez important et très spécialisé. Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de cet organisme, lequel est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public. Cet opérateur a élaboré un schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

Les dépenses ont été prises en compte sur la base du plan comptable (fonctionnement et investissement).

Sources des données

Le système de gestion de l'établissement (SAP), le Plan à Moyen Terme du CNES et la balance comptable.

Méthodes de calcul

Les dépenses immobilières ne concernent que des biens propres à l'établissement. Le CNES ne dispose pas de biens immobiliers propriété de l'État.

Historiquement le CNES possède en Guyane un patrimoine immobilier non lié à son activité (hébergement du personnel en mobilité, etc.). Les crédits consacrés à ce patrimoine sont pris en compte.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Dans le cadre du Contrat État-CNES 2011-2015, une enveloppe financière conséquente est consacrée à un investissement de rénovation des installations vieillissantes de Toulouse et de Kourou (âge moyen : 40 ans).

## RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES (190)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 190 couvre la recherche dans les domaines du développement durable, de l'énergie, des risques, des transports, de la construction et de l'aménagement.

Il participe à l'amélioration des connaissances pour la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) : amélioration énergétique des bâtiments ; harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme et de gestion des territoires ; transports plus respectueux de l'environnement et répondant aux besoins en mobilité ; réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone ; développement des énergies renouvelables ; préservation de la biodiversité ; maîtrise des risques ; traitement des déchets ; enjeux de ville durable ; santé-environnement ; et répond aux orientations définies par la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) de 2009, en particulier celles portant sur l'urgence environnementale et les écotechnologies.

### Opérateurs rattachés au programme

Les principaux opérateurs du programme 190 sont les suivants :

- l'IFP-Énergies nouvelles (IFP-EN)
- l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier :
- conserver le patrimoine immobilier : restaurer, rénover, réhabiliter
- professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier : planifier une stratégie
- adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions : réduire les coûts
- être un État exemplaire : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier

#### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme ne participe pas directement à la politique transversale.

Cf. contribution des opérateurs à la politique transversale

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### ÉNERGIES NOUVELLES (IFP-EN)

Sources des données : Les données sont issues de la comptabilité analytique IFPEN.

Méthodes de calcul :

Fonctionnement = Charges de fonctionnement sur l'immobilier (achats, sous-traitance...)

Investissements = Investissements immobiliers.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Afin de compenser la baisse des ressources de l'établissement, les investissements ont été revus à la baisse de 1,2 M€ entre le réalisé 2014 et le budget 2015, après avoir enregistré une précédente diminution de 2,1 M€ entre le réalisé 2013 et le réalisé 2014.

## INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (IRSN)

### Sources des données

Comme pour les années antérieures, les montants consacrés à la politique transversale sont extraits de la base de données SAP de l'IRSN. Ils comprennent en particulier :

- toutes les dépenses d'investissement liées à la construction, à l'aménagement et à la rénovation de biens immobiliers occupés par l'Institut et à la sécurité de ses personnels,
- les coûts de location et charges locatives diverses afférents aux bâtiments dont l'IRSN n'est pas propriétaire,
- les coûts des conventions support passées par l'IRSN aux organismes hébergeant ses équipes (en particulier le CEA),
- les dépenses de maintenance préventive et curative,
- les dépenses d'approvisionnement et de consommation en fluide et en énergie.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul utilisées sont basées sur celles retenues par France Domaine. On notera toutefois que l'Institut a considéré, dans la continuité des exercices précédents, qu'une partie des charges de main d'œuvre du service de l'Institut dédié à l'immobilier et à la logistique relevait des dépenses de fonctionnement indirectes et ce tant pour l'exercice 2014 que celui de 2015. Les montants indiqués dans les tableaux représentent ces charges de main d'œuvre ; l'Institut n'ayant pas d'autres charges de fonctionnement indirectes.

### Analyse de l'évolution des crédits

La diminution (-2 347 k€) des investissements consacrés à la politique transversale entre le budget exécuté 2014 et le prévisionnel 2014 correspond pour l'essentiel (-2 200 k€) à la mise en réserve de fonds des non dépenses sur 2014 pour la réalisation des travaux de construction du bâtiment Z sur le site du Vésinet.

L'augmentation (+657 k€) des dépenses de fonctionnement consacrées à la politique transversale entre le budget exécuté 2014 et le prévisionnel 2014 correspond à des transferts entre immobilisation et fonctionnement au cours de l'exécution du programme annuel des travaux, et aux augmentations des montants des conventions d'hébergement et de certains contrats comme le contrat maintenance/exploitation du site de Fontenay-aux-Roses.

En matière d'investissement le prévisionnel 2015 fait apparaître une augmentation de 12,8 M€ à laquelle contribuent à hauteur de 14,6 M€ le passage en phase de travaux des projets de construction du bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses (9,3 M€ au BI 2015) et du bâtiment Z sur le site du Vésinet (5,3M€ au BI 2015).

En fonctionnement, le budget prévisionnel 2015 présente une légère baisse (-389 k€) par rapport au budget exécuté 2014. Il convient de considérer que ce budget restera en fait stable par rapport à l'exécuté 2014 ; une hausse significative du montant de la convention d'hébergement de l'IRSN sur le site du CEA à Cadarache ayant été annoncée postérieurement à l'élaboration du BI 2015.

## INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES RÉSEAUX (IFSTTAR)

Sources des données : Non communiqué.

### Méthodes de calcul

Le cadre budgétaire de l'établissement prévoit spécifiquement des colonnes de dépenses au titre des investissements pluriannuels. Une autre ligne identifie spécifiquement les dépenses annuelles liées aux gros travaux d'entretien ou de construction de l'immobilier.

Enfin pour les opérations spécifiques, un code analytique est créé pour identifier les dépenses et ou recettes effectuées au titre de l'opération.

### Analyse de l'évolution des crédits

Opérations pluriannuelles inscrites au budget de l'établissement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement directes relatives à l'immobilier (entretiens, fluides, loyers, charges locatives...) s'élève à 5,4 M€ pour 2014.

Des dépenses de travaux d'entretien sur biens immobiliers s'élève à près de 740 k€ en 2014 pour l'ensemble de l'Institut. Il s'agit de travaux de faible envergure à chaque fois (mises en sécurité, remplacements de garde-corps, électricité, étanchéité, régulation thermique).

Des dépenses ont été engendrées par le retard de livraison du bâtiment Bienvenue : afin de pouvoir livrer un certain nombre de locaux indispensables à la bonne marche scientifique et financière de l'établissement, des dépenses ont été réalisées par l'Institut en 2014 et continuent de l'être en 2015.

Le rythme de travaux pour l'Institut en 2015 et 2016 devrait être du même ordre.

## RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE (192)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La recherche industrielle et l'innovation constituent un levier majeur de renforcement de la compétitivité des entreprises, donc de croissance et de développement de l'emploi, pour faire face à une concurrence internationale accrue. En l'absence de matières premières abondantes, le niveau d'innovation et de maîtrise des technologies est un déterminant fort de la compétitivité de l'économie. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue une des grandes priorités de la stratégie européenne « Europe 2020 ».

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

#### Opérateurs rattachés au programme

Les opérateurs contribuant à ce programme sont le réseau des écoles des mines, le GENES et SUPELEC.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les actions sont conduites selon trois axes portés par les trois actions du programme :

- renforcer les instruments de soutien aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services et du tourisme :
- le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle
- le soutien au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation
- les actions d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à la création d'entreprises

#### Contribution du programme à la politique transversale

Les cinq objectifs de performance retenus dans le cadre du programme assurent la mise en œuvre de ces axes stratégiques à travers :

- la politique des pôles de compétitivité, qui est portée par l'objectif 1 « contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité » ;
- l'action des organismes de formation supérieure et de recherche du programme, qui est mesurée dans les objectifs 2 « optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche » et 5 « développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles du programme » ;
- le développement de l'innovation qui est recherché par la poursuite des objectifs 3 « contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes » et 4 « développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation ».

### CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### ÉCOLES DES MINES

Sources des données : Les données sont celles fournies par les 6 écoles des mines.

Méthodes de calcul : Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

## Analyse de l'évolution des crédits

### Faits marquants 2014 et orientations pour 2015 et 2016 :

#### ***Ecole nationale supérieure des mines de Paris***

En 2014, l'établissement poursuit les travaux de rénovation importante et avance sa réflexion sur le plan de développement immobilier des locaux sur son site parisien. A Sophia-Antipolis, des travaux importants de rénovation sont mis en œuvre (toitures, menuiseries extérieures, remplacement d'un système de chauffage et achèvement de la climatisation).

En 2015, l'école continue la rénovation des locaux dont la transformation complète de l'amphithéâtre Schlumberger, le développement d'une salle d'enregistrement de MOOCS et d'une salle de « co-working » destinée à de jeunes créateurs sur son site parisien,.

En parallèle de la rénovation des immeubles de l'école, l'établissement poursuit une réflexion d'ensemble sur les aspects environnementaux et de développement durable de la stratégie immobilière de l'école et met en œuvre le plan vert de l'école.

L'école a procédé à l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le précédent bilan datant de 2012. Ce bilan 2015 permet d'analyser les évolutions au regard des améliorations apportées au bâti.

Le projet actuel majeur de l'établissement est le projet Matériaux Energie Ile-de-France. L'école souhaite installer deux des principaux centres de recherches de l'école, le Centre des matériaux et le centre d'efficacité énergétique et des procédés (CES) près de Saint-Quentin-en-Yvelines sur un campus créé par la société Safran. Ce projet de déménagement constitue, malgré un contexte financièrement difficile, un axe de développement potentiel majeur pour deux thématiques centrales dans l'activité de l'école et une voie de rationalisation immobilière par le regroupement sur une seule implantation de 2 centres localisés jusqu'alors à Evry et à Palaiseau.

#### ***Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne***

L'année 2014 a été marquée principalement par des travaux importants (900 k€) sur la finalisation du Centre Ingénierie Santé de Saint-Etienne (CIS). Celui-ci a été inauguré le 26 juin 2015 et son activité a déjà commencé. Le bâtiment est provisoirement mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne métropole dans l'attente de la remise définitive des biens à l'État.

Au centre de micro-électronique Georges Charpak, situé à Gardanne, la 2<sup>e</sup> phase de travaux continue, notamment l'aménagement d'un nouvel amphithéâtre qui s'est terminé en 2015.

Par ailleurs, l'établissement a concentré ses efforts sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Une étude de rationalisation des locaux du site stéphanois est en cours de finalisation et apportera des éléments prospectifs notamment quant à la possibilité de libérer un site pour diminuer les coûts d'exploitation. Il est également envisagé la mise en place de sous-compteurs d'énergie pour chaque bâtiment afin de permettre une meilleure vision des priorités d'action en termes d'économie d'énergie.

#### ***Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux***

L'un des projets immobiliers principaux de l'école est la construction d'un bâtiment dédié aux travaux pratiques, qui abritera l'incubateur, le Fablab et l'espace de travail collaboratif (co-working). Le projet est inscrit dans le nouveau CPER 2015-2020, l'école y participera sur ses fonds propres à hauteur de 1,25 M€. Cette construction permettra de rationaliser l'emploi des bâtiments de l'école, notamment en libérant de l'espace pour l'aménagement d'un petit amphithéâtre

Afin d'augmenter la capacité de logement des étudiants, l'école a décidé le lancement de la construction d'une nouvelle résidence « Jarlard 5 » de 60 logements étudiants. Il sera construit par la SA HLM « Nouveau Logis Méridional » par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du terrain nécessaire. Au terme de l'A.O.T., le terrain sera restitué à l'Ecole des mines qui deviendra propriétaire du bâtiment. La livraison de ce bâtiment qui coûtera 3,3 M€ est prévue pour septembre 2016. L'école prépare d'ores et déjà un nouvel appel d'offres pour la construction d'un bâtiment « Jarlard 6 » en vue d'offrir 60 logements complémentaires à la rentrée 2017.

Parallèlement, l'école consacre 0,5 M€ à des travaux d'aménagement pour la sécurité et la mise en conformité accessibilité handicapés, à la maintenance des bâtiments (électricité, centrale incendie et groupe froid).

### ***Ecole nationale supérieure des mines d'Alès***

En juillet 2014, le projet de Mines Alès « Des apprentis créatifs » ou CREAPP a été choisi avec 8 autres projets soutenus par le Programme des Investissements d'avenir (PIA) dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation de l'appareil de formation en alternance ».

Le projet immobilier destiné à accompagner l'EMA dans sa stratégie de développement de l'apprentissage et de la créativité, est évalué à 17 M€, auxquels s'ajoute la construction de 180 places d'hébergement à la maison des élèves, destinée à accueillir les nouveaux élèves en apprentissage, pour un montant de 12 M€.

Par décision du 3 juillet 2014, le 1<sup>er</sup> ministre a inscrit le projet « Des apprentis créatifs » de Mines Alès dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), pour une subvention de 7 M€ : 4 M€ au titre du volet « formation » et 3 M€ au titre du volet « hébergement ».

En 2015, le réaménagement des locaux afin de disposer d'un bâtiment dédié à l'apprentissage autour de l'informatique et de la mécatronique et d'un hub créativité est inscrit dans le budget de l'école à hauteur de 1,6 M€. Cette opération, qui se concrétisera principalement par la construction de 2 bâtiments, s'inscrit dans un programme pluriannuel 2014-2017 de 17,4 M€.

En 2015, les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique de la construction et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS), relatifs au projet « Des apprentis créatifs », sont notifiés.

### ***Ecole nationale supérieure des mines de Douai***

En 2014, des travaux de conservation et de rénovation du patrimoine de l'école ont été effectués, tels que la rénovation d'une salle de conférence, le changement de la chaudière d'un bâtiment et la rénovation de 2 logements pour environ 360k€. Parallèlement sur le site des résidences d'étudiants, les travaux de rafraîchissement de la moitié des chambres de la résidence Lavoisier (200 chambres) ont pu être réalisés, ainsi que le changement des chaudières de cette résidence pour un montant d'environ 50 k€.

En 2015, des travaux de conservation et de restauration sont prévus pour les locaux de l'école situés rue Bourseul, pour la mise en sécurité de ces bâtiments et l'insonorisation d'une salle de réunion à hauteur de 60 k€.

Il est projeté en 2016 de procéder à des travaux de réhabilitation de la résidence Lavoisier par la rénovation complète de 68 chambres ainsi que des travaux d'adaptation et de mises aux normes (sécurité incendie, accessibilité handicapé...). La rénovation de cette résidence est prévue en 5 tranches annuelles ; celles –ci sont inscrites dans le CPER 2014-2020 du Nord-Pas-de-Calais.

En 2016 également, devraient se dérouler la rénovation des 200 chambres restantes de cette résidence d'étudiants. L'ensemble des travaux 2016 s'élèverait à 1 750 k€.

### ***Ecole nationale supérieure des mines de Nantes***

Après la livraison en juillet 2013 des bâtiments J (immeuble de bureaux, salles de cours et laboratoires) et Prever (Plateau pour la REcherche et la Valorisation Energétique des Résidus), l'année 2014 a été consacrée à la levée des réserves du marché de travaux et à la notification des derniers décomptes généraux et définitifs (DGD).

En termes d'exploitation des bâtiments, l'année 2014 est donc la première année pleine en gestion après livraison des bâtiments : impact principalement sur le marché de maintenance technique des bâtiments, qui a été étendu pour inclure le nouveau périmètre. D'importants travaux de rénovation immobilière ont été entrepris en 2014 dans les bâtiments de l'école et dans les hébergements étudiants. Ces travaux se poursuivront sur un rythme soutenu ces prochaines années, leur éligibilité au CPER 2014-2020 étant maintenant confirmé.

## **GRUPE DES ECOLES NATIONALES D'ECONOMIE ET STATISTIQUE(GENES)**

Sources des données

Logiciel de gestion budgétaire et comptable Sirepa (éditeur GFI).

Méthodes de calcul

État des dépenses mandatées et payées par l'établissement en 2014 et prévisions de mandatement pour 2015.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'évolution des crédits d'investissement entre 2014 et 2015 est surtout marquée par celle des crédits du compte 231 en lien avec la construction du bâtiment de Saclay. En effet, si 2014 est l'année de notification des premiers marchés de travaux, seule l'avance forfaitaire a été versée sur cet exercice.

Le démarrage réel des travaux et la consommation des marchés connaissent donc une montée en charge en 2015.

En revanche, pour l'ENSAI les crédits 2014 relatifs à des travaux importants de remplacement de la GTB du bâtiment ainsi que la mise aux normes des accès handicapés ne seront pas reconduits en 2015.

Les crédits de fonctionnement restent stables, à l'exception de ceux afférents à la maintenance immobilière qui baissent entre 2014 et 2015 en lien avec des opérations non reconduites (réfection toilettes ENSAE et ENSAI et divers travaux intérieurs ENSAI).

## RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE (186)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 186 vise, d'une part à promouvoir auprès du plus large public la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir des actions de recherche spécifiques à la culture, en particulier celles concernant le patrimoine culturel national (archéologie, histoire de l'art, ethnologie...) dans ses aspects de connaissance et de conservation, et celles concernant la création, en lien avec l'enseignement supérieur de la culture (architecture, arts plastiques, spectacle vivant...).

#### Opérateur rattaché au programme

- l'Établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (Universcience).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme ne supporte que marginalement des dépenses immobilières. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par un opérateur financé par le programme (Universcience).

Cf. contribution des opérateurs à la politique transversale.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### UNIVERSCIENCE

Sources des données : Non communiqué.

Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de fonctionnement identifiées dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'Universcience comme concourant à sa politique immobilière (redevance de crédit bail immobilier, locations immobilières, entretien et réparations sur biens immobiliers, taxes foncières et autres impôts locaux).

Les dépenses d'investissement correspondent aux crédits destinés à la réalisation de travaux structurants.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Le montant retenu pour cet opérateur ne doit pas être jugé à l'aune d'autres opérateurs n'intervenant pas dans le domaine de la culture et pour lesquels l'activité immobilière est assimilable à une simple fonction support. Il inclut en effet des crédits dédiés à des opérations de mise en valeur du patrimoine menée par l'opérateur au bénéfice de sa politique culturelle.

En 2014, les investissements liés aux bâtiments ont principalement concerné des travaux de mise en conformité des voies pompiers à la Cité des sciences et de l'électricité au Palais de la Découverte. Il y a également eu des travaux

notamment pour la réhabilitation de la 4<sup>e</sup> travée et sur les passerelles pour réaliser ces travaux, les équipements de moteurs de désenfumage de coffrets de relaying, la rénovation des serres, les travaux sur les parkings, sur l'étanchéité du bassin Géode et la fin du réaménagement du PC sécurité.

Les travaux sur la 4<sup>e</sup> travée à la Cité des sciences se poursuivent en 2015 et devraient permettre l'ouverture du centre Vill'up à l'automne. Plus largement, le projet de réaménagement de la Cité des sciences se poursuit aujourd'hui en donnant la priorité au périmètre Sud du bâtiment et aux accès qui mènent à la Géode. Ce projet de réaménagement est toujours à l'étude et vise ainsi au développement du Centre de congrès Villette, à la création d'un *Living Center*, à l'amélioration de la qualité de service et l'attractivité des espaces commerciaux ainsi qu'à l'amélioration de la circulation des visiteurs vers la Géode.

Par ailleurs, les études préalables au projet de rénovation des espaces du Palais de Découverte dans le cadre du schéma directeur de rénovation du Grand-Palais se poursuivent en 2015.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES (142)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 142 est rattaché au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Il regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ainsi que la formation des cadres supérieurs techniques du ministère et des professeurs de l'enseignement technique agricole public (action n° 1). D'autre part, il regroupe les moyens destinés à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et rural (action n° 2).

#### Opérateurs rattachés au programme

- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)
  - le Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)
  - l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro Campus Ouest)
  - l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
  - l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
  - l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
  - l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
  - l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)
  - l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSPaysage)
  - l'École nationale de formation agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFAT)
  - l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
  - l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)
  - l'Association de coordination technique agricole (ACTA)
  - l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA)
- Par ailleurs, deux opérateurs sont rattachés à titre secondaire au programme :
- l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
  - l'institut national de la recherche agronomique (INRA)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment, qui permettent d'effectuer des dépenses liées aux trois axes stratégiques :

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État,
- améliorer la gestion de l'immobilier de l'État,
- être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

L'élaboration des stratégies immobilières a permis de connaître le patrimoine immobilier des établissements (axe « Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État »). Par ailleurs, des diagnostics sont financés régulièrement (exemple : étude de diagnostic du bâtiment La Quintinie à l'ENSP en 2014).

L'entretien et l'accessibilité des biens immobiliers accueillant les étudiants sont des exigences fortes (axe « Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État »). Le programme finance des opérations variées, par exemple de mise en sécurité ou conformité (mise en sécurité de l'exploitation agricole Grignon à AgroParisTech, mise aux normes des systèmes de sécurité incendie Rennes-Angers à Agrocampus Ouest, poursuite de la restructuration et du désamiantage du bâtiment de microbiologie à l'ENVT), de la réhabilitation lourde de bâtiment (poursuite des travaux du pôle de sciences animales à Agrocampus Ouest). Certaines de ces opérations sont co-financées par les collectivités locales au travers des contrats de projets État – Régions. Les opérateurs financent également grâce à leurs ressources propres des investissements immobiliers.

Le principal investissement financé par le programme est un bâtiment de l'ENVA. Ce bâtiment accueillera le pôle à risques biologiques (PRB) et devrait être livré en 2015. Par ailleurs, le projet d'implantation d'AgroParisTech et de l'INRA à Saclay est un enjeu majeur qui a pour ambition de développer une stratégie structurante à long terme, tout en misant sur une gestion performante, dans le cadre d'un contrat global conception/réalisation/maintenance. Un effort de mutualisation d'équipements (salles de cours, ressources documentaires) au niveau du campus est destiné à valoriser l'utilisation efficace de l'immobilier.

Par ailleurs, des opérations de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap (axe « être un état exemplaire ») sont financées par le programme ainsi que par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ces travaux font suite à un diagnostic sur l'accessibilité pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur agricole publics mené en 2009 et financé par le programme 142.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE (ACTA)

Sources des données : Les données proviennent du budget 2014.

Méthodes de calcul : La méthode retenue a été une approche par la comptabilité.

#### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Aucun fait marquant des gestions 2014 et 2015 et des orientations pour 2015 et 2016 à signaler.

#### ASSOCIATION DE COORDINATION TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE (ACTIA)

Sources des données : Plaquette comptable Exercice 2014, Budget prévisionnel 2015.

#### Analyse de l'évolution des crédits

L'ACTIA étant locataire de bureaux chez AGROPARISTECH, les coûts de location et de charges locatives (eau, électricité, chauffage, entretien, nettoyage) sont relativement stables entre les exercices 2013, 2014, 2015 et sans doute 2016.

#### INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE (AGRO CAMPUS OUEST)

Sources des données : Base excel Agrocampus des mandats et des titres 2014 et base excel Agrocampus du budget 2014.

Méthodes de calcul

La méthode utilisée pour évaluer la part des dépenses lié à la fonction immobilière sur les dépenses totales de l'établissement est celle préconisée dans le document France domaine.

**INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO PARIS TECH)**

Sources des données

2014 : pour le fonctionnement et l'investissement et les personnels payés sur budget de l'EPSCP : compte financier-balances définitive de clôture –extractions détaillées SIREPA.

2015 : données budgétaires après BR2.

Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

**Analyse de l'évolution des crédits**

Les dépenses de fonctionnement baissent (200 k€ escomptés grâce au rattachement de l'établissement au marché passé par l'UGAP au dernier trimestre 2014).

En investissement, l'établissement poursuit les mises en sécurité des bâtiments des différents sites (mises aux normes électriques, réfection de toitures, levées d'observations des commissions de sécurité).

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (AGRO SUP DIJON)**

Sources des données

Investissements : extraction des mandats effectués sur les comptes 2135 et 2313 pour le réalisé, Budget inscrit sur les comptes 2135 et 2313 issus du plan d'investissement pour le prévisionnel.

Fonctionnement :

Prévision 2015 : budget inscrit sur le CR centre de responsabilité (CR) « SAGPH : service des affaires générales, du patrimoine et de l'hébergement », exception faite des comptes 6132 et 63, ainsi que des dépenses d'affaires générales et d'hébergement. Il n'y a pas d'inscription sur les comptes 614 et 6718.

Méthodes de calcul

Les dépenses d'investissement correspondent à une sélection de comptes du plan comptable.

**Analyse de l'évolution des crédits**

D'importants travaux de restructuration du bâtiment des « Longelles » ont démarré en juillet 2014 et se termineront fin 2015.

Par ailleurs, des travaux d'accessibilité des différents bâtiments de l'établissement ont débuté en 2014, notamment la création de rampes d'accès, et se poursuivront en 2015 et 2016.

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX-AQUITAINE (BORDEAUX SCIENCES AGRO)**

Sources des données : Compte financier et compte de résultat, Budget initial.

Méthodes de calcul : Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

**ÉCOLE NATIONALE DE FORMATION AGRONOMIQUE DE TOULOUSE-AUZEVILLE (ENFA-TOULOUSE)**

Sources des données

Information budgétaire issue des états d'exécution du budget 2014 et du budget 2015 voté en CA :

- pour le budget 2014, référence compte financier présenté au CA de 26mars 2015
- pour le budget 2015, référence budget approuvé au CA le 20 novembre 2014.

Le montant porté dans chaque colonne (fonctionnement et investissement) prend en compte la totalité des dépenses affectées à la sphère immobilière : fluides, dépenses entretien courant, achat de fournitures pour réparations, contrôles techniques obligatoires...

### Méthodes de calcul

Les dépenses relatives à l'immobilier sur le budget de l'ENFA, sont imputées sur deux centres de responsabilités :

- patrimoine qui regroupe les dépenses propre à l'ENFA
- services communs qui regroupent les dépenses réparties entre les partenaires du complexe agricole (répartition sur les bases d'une convention au vue des relevés de consommation).

### Analyse de l'évolution des crédits

Dans le cadre des dispositions relatives au suivi du SPSI prévu par le décret GBPC une mise à jour est engagée pour une présentation au Conseil d'administration du 24 juin 2015.

Les nouvelles orientations immobilières de l'établissement prennent en compte :

- les besoins pédagogiques issus de la mise en place du Master MEEF et des parcours de professionnalisation des enseignants
- le renforcement de la politique de mutualisation au niveau du complexe agricole d'Auzeville.

### Opérations réalisées dans le cadre du SPSI :

Programmes	Financement, description	Livraison
Raccordement chaufferie centrale	DGER = 93 800€, Abandon chaufferie bâtiment 9 au profit de la chaufferie centrale	Premier semestre 2011
Réseau secondaire de chauffage et logement de fonction, GTC,	DGER = 655 100 €, CP 2013 = 524 000 €, CP 2014 = 131 000 €	Première tranche octobre 2013 Seconde tranche octobre 2014
Rénovation réseaux : Boucle Haute-tension	DGER = 80 000 € Rénovation en liaison avec les partenaires du complexe	Octobre 2014
Rénovation réseaux : eau potable, incendie, assainissement, eau pluviale, GTC	DGER = 915 000 €, CP 2015 = 400 000 €	Première tranche 2015, fin des travaux en 2016

### STRATEGIE du SPSI 2015 :

La stratégie mise en place par l'ENFA repose sur les priorités suivantes :

- mise en place d'un pôle enseignement pour le numérique éducatif s'appuyant sur les TICE en lien avec le SDSI de l'établissement. Cet espace, dédié aux objectifs d'apprentissage des connaissances, devra permettre :
  - l'innovation pédagogique en lien avec la recherche
  - la mise à disposition d'espaces conviviaux, ouverts et flexibles favorisant le travail collaboratif
  - la mise à disposition de matériels adaptés sur un même lieu
  - le développement des fonctions sociales et culturelles
- sécurisation du site dans le cadre du plan vigie-pirate en collaboration avec les partenaires
- atteinte des objectifs fixés par la convention d'utilisation : redistribution des postes de travail pour tendre vers la surface de 12 m<sup>2</sup> par agent.

### SPSI 2015 : STRATEGIE D'ORGANISATION DES TRAVAUX

Les évaluations des montants de travaux s'appuient :

- sur le SPSI 2010 et 2014 et les études conduites par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- sur l'étude EcoCampus conduite par l'université fédérale de Toulouse et financée par la caisse des dépôts, prise en compte de l'état des locaux et des priorités environnementales (novembre 2013).

## ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG (ENGEE-STRASBOURG)

### Sources des données

Toutes les données utilisées proviennent du service financier et du contrôle de gestion de l'ENGEEES.

### Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Opération G2EI : l'enseignement de l'ENGEEES et de l'EOST sont réunis à la manufacture, la recherche de la rue Boussaingault d'ICUBE et Geste également, l'unité de recherche mixte LHYGES se localisera rue Descartes avec la recherche de l'EOST et la plate-forme de TP en hydraulique sera mutualisée avec l'INSA, dans une opération du plan Campus concernant la restructuration de cette école.

L'ENGEEES a fourni à la mission Plan campus de l'UniStra tous les éléments nécessaires à la production de l'étude d'expertise du projet, notamment relatif à la soutenabilité financière du scénario validé.

Néanmoins plusieurs questions restent encore à régler, certaines avant le lancement de la mise en oeuvre du projet : maîtrise financière du site de la manufacture (la ville de Strasbourg a lancé une demande de DUP), choix du type de pilotage et de montage de l'opération commune à l'Université et à la CUS. Le renouvellement des équipes municipale et communautaire d'élus impliqués à Strasbourg a retardé les décisions. Le terme en matière d'aboutissement apparaît cependant décalé à 2019, voire 2020.

## ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES (ENSP-VERSAILLES)

### Sources des données

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les comptes 6061, 6062, 6063, 6066, 611, 6131, 6132, 6152, 6155 et 6226, 213 et 23 ont été utilisés. Seuls les mouvements fléchés sur l'immobilier ont été analysés.

En ce qui concerne les investissements, les autorisations d'engagement, non couvertes à ce jour pas des crédits de paiement, n'ont pas été prises en compte.

### Méthodes de calcul

Les données financières sont issues du compte financier 2014 et du budget primitif 2015.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'école présente les travaux réalisés dans le cadre du SPSI courant :

Bâtiment	Superficie en m <sup>2</sup>	Stratégie immobilière (2010-2015)	Coût	Observations
Bâtiment B « La Figuerie »	674	Transformation de l'ancien amphithéâtre en salle de réunions et un « espace de vie » + rénovation et isolation des toitures.	1.196.500 €	L'aménagement d'un foyer pour étudiants et l'ouverture d'une salle pour les personnels ont été réalisés.
Bâtiment E « St Louis »	2.946	Densification du bâtiment + mise en accessibilité.	421 303 €	Bâtiment Classé ERP. Réalisation de travaux de mise en sécurité incendie et mise en place d'un ascenseur pour permettre l'accès aux étages du bâtiment au PMR.
Total coût			1.617.803 €	

Par ailleurs, les travaux suivants n'ont pu être réalisés dans le cadre du précédent SPSI mais qu'ils restent d'actualité dans leurs principes.

Le périmètre et les chiffrages, établis en 2010, devront être revus pour intégrer les nouveaux projets :

Bâtiment	Superficie en m <sup>2</sup>	Travaux planifiés dans le SPSI (2015-2020)	Coût estimatif (2010)	Observations
Bâtiment A « La Quintinye »	630	Travaux sur toiture + mise en accessibilité.	614.400 €	Classé ERP.
Bâtiment B « La Figuerie »	674	Transformation de l'ancien amphithéâtre en salle de réunions et un « espace de vie ». Rénovation et isolation des toitures.	1.196.500 €	
Bâtiment C « Le Nôtre »	1.044	Travaux sur toiture + mise en accessibilité.	848.300 €	Classé ERP.
Bâtiment D « Le Normand »	1.172	Travaux sur toiture + mise en accessibilité.	970.950 €	Classé ERP.
Bâtiment F « Les Suisses »	651	Restructuration du bâtiment pour accueillir d'autres services pédagogiques + isolation toiture.	1.336.200 €	
Bâtiment « Le Hardy »	N.C	réhabilitation de la corniche et mise en place d'éclairage extérieur.	207.370 €	Travaux estimés à 123 580 € pour la réfection de la corniche du Hardy et des menuiseries et à 83 790 € pour l'éclairage extérieur. Ces travaux sont prévus en 2015.
Total			<b>5.173.720 €</b>	–

## ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT (ENV-ALFORT)

Sources des données

Dépenses exécutées en 2014 : compte financier 2014.

Dépenses programmées en 2015 : BR1 2015.

Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

La distinction du caractère direct ou indirect des dépenses de fonctionnement et d'investissement exécutées pour 2014 n'a pas été prise en compte. Le montant renseigné représente donc le coût complet des dépenses de fonctionnement et d'investissement entrant dans le périmètre du DPT.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'utilisation principale des crédits liés à l'immobilier pour 2014 et 2015 concerne la construction du bâtiment Camille Guérin, destiné à abriter les activités à risque biologique de l'Ecole (autopsies, dissections, laboratoire d'analyses) et à regrouper sur un seul site l'un des trois départements d'enseignement, celui des sciences fondamentales.

Les travaux ont été réceptionnés en juin 2015 et les occupants ont pu s'installer en juillet 2015. Cet équipement sera donc opérationnel pour la rentrée 2015.

En dehors de cette grosse opération, l'ENVA a pu mener à bien en 2014 et 2015 un important programme de réhabilitation et de remise à niveau des locaux et des espaces extérieurs, destiné à améliorer la biosécurité sur l'ensemble du site, ainsi que les conditions de travail et la sécurité des personnels.

L'enveloppe totale consacrée à ces travaux représente environ 2,5 M€.

Les principales opérations menées dans ce cadre sont les suivantes :

- Mise en conformité électrique du bâtiment Zundel
- Réfection des espaces extérieurs et des voiries
- Travaux divers d'amélioration de la biosécurité, de la sécurité des personnes et des conditions de travail
- Réhabilitation du portail d'honneur, de la grille et du Pavillon d'accueil (opération ayant bénéficié d'une subvention de la Fondation du Patrimoine et d'une aide de l'association des anciens élèves)
- Réhabilitation intérieure du poste de garde et amélioration de la sûreté du site (anti-intrusion).

L'ensemble de ces travaux incluant le bâtiment Camille Guérin a permis d'accueillir dans des conditions satisfaisantes la commission d'évaluation de l'AEDEV.

La première tranche du Schéma Directeur Immobilier, présenté devant le CIE en 2015 et portant sur un programme total d'investissements de 75 M€, est financée dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 qui prévoit d'accorder à l'ENVA une enveloppe de 45 M€, dont 30 M€ apportés par l'État et 15 M€ apportés par la Région.

Les premiers crédits du CPER ont été alloués par l'État dès 2015, pour un montant d'environ 4 M€ en CP et 8,5 M€ en AE.

Ces crédits seront affectés principalement à la réhabilitation et à la mise en séparatif des réseaux, et à l'amélioration des espaces extérieurs sur l'ensemble du site. Par ailleurs, des travaux seront menés pour aménager des salles de travaux dirigés nécessaires pour accompagner la réforme pédagogique. Il est également prévu des travaux de réhabilitation des installations techniques de certains bâtiments. Enfin, des études de programmation seront lancées, ainsi que les diagnostics, relevés et sondages nécessaires au lancement des opérations prévues au CPER.

### ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE (ENV-TOULOUSE)

Sources des données

Les données sources sont le compte financier 2014 et le BI 2015.

Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à partir des comptes du plan comptable relatifs à l'immobilier permettant de retenir les dépenses directement imputables à l'immobilier.

Une sélection complémentaire a été réalisée afin de retenir les autres dépenses consacrées à l'immobilier.

Les dépenses d'investissement correspondent à une sélection de comptes du plan comptable.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les investissements inscrits au SPSI initial et destinés au maintien de l'activité de l'Ecole doivent être soutenues et notamment en Hygiène et sécurité, en économie d'énergie, pour l'amélioration des réseaux des fluides et pour la sécurisation du campus.

### CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES (MONTPELLIER SUP AGRO)

Sources des données

Les données proviennent des comptes 2014 et budgets 2015 de l'établissement tels que présentés au conseil d'administration de Montpellier SupAgro.

Méthodes de calcul : Les méthodes de calcul retenues sont celles proposées par France Domaine.

### ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE (ONIRIS)

Sources des données : Les données sources sont issues des comptes financiers de l'établissement.

Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à partir des comptes du plan comptable permettant de retenir les dépenses directement imputables à l'immobilier.

Les dépenses d'investissement correspondent à une sélection de comptes du plan comptable.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les principaux travaux à réaliser sur l'exercice budgétaire en cours et celui à venir concernent l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

## INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE EN ALIMENTATION, SANTÉ ANIMALE, SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT (VET AGRO SUP)

### Sources des données

Les données sources sont issues du compte de résultat et du budget primitif.

### Méthodes de calcul

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à partir des comptes du plan comptable permettant de retenir les dépenses directement imputables à l'immobilier.

Les dépenses d'investissement correspondent à une sélection de comptes du plan comptable.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses d'investissement sont limitées aux travaux de sécurisation ou d'accessibilité aux sites.

## RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS (197)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme ne comporte qu'un seul opérateur. Le régime de sécurité sociale des marins géré par l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) est un régime spécial, au sens de l'article L711.1 du code de la sécurité sociale. Il offre une protection contre :

- les risques maladie, accident, invalidité, maternité et décès assurés par la Caisse générale de prévoyance (régie par le décret du 17 juin 1938 modifié)
- le risque vieillesse, assuré par la Caisse des retraites des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

Par ailleurs, l'ENIM développe une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations extralégales aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

### Opérateur rattaché au programme

- l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM)

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Dans un objectif de maîtrise des coûts d'exploitation par l'optimisation du parc existant pour ce qui concerne les autres sites de l'ENIM, un audit de requalification énergétique avait été réalisé. Il se traduit par un travail de programmation en cours.

La fermeture du site de Bordeaux qui était programmée pour la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2013 a été suivie par la vente effective du bien au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Ainsi, l'ENIM ne dispose dorénavant plus que de quatre sites d'implantation au lieu de cinq. Par ailleurs, la vente d'un immeuble situé à Concarneau est en cours. En outre, par délibération du 9 septembre 2011 le conseil d'administration de l'ENIM avait acté la cession des hôtels des gens de mer dont l'ENIM est propriétaire (mis à part le foyer logement de Saint-Quay-Portrieux) et le désengagement global de l'intervention dans le champ hôtelier (remise de l'hôtel du Havre à l'État...).

Des discussions sont en cours avec l'association gestionnaire, le milieu local, les collectivités territoriales et autres interlocuteurs afin d'aboutir à une cession à terme.

Enfin, le SPSI de l'établissement qui couvre la période 2012-2015 fera l'objet d'une actualisation en 2015.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE (ENIM)

Sources des données

Les sources des données 2014 sont celles du compte financier.

Pour 2015, il s'agit de coûts estimatifs en fonction des prévisions ajustées des éléments connus au mois de juin 2015.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses de fonctionnement sont à nouveau en diminution sur l'exercice 2014, l'ENIM ne supportant plus le coût de la délocalisation de son siège sur LA ROCHELLE (facturation tardive de certaines charges de l'année 2012 ayant eu un impact sur 2013) et du centre de BORDEAUX (la vente étant intervenue durant le premier semestre 2014). Pour rappel, la subvention pour charge de service publique du programme 197 vient financer un peu moins d'un tiers des dépenses de fonctionnement de l'établissement, les deux tiers étant financés par la CNAMTS. Le montant indiqué intègre la totalité des dépenses de l'ENIM.

Concernant les investissements, après des études réalisées en 2014, les travaux de rénovation des centres (volets thermiques et amélioration des locaux) sont programmés sur l'exercice, ce qui se traduit par une forte augmentation des dépenses. Ces investissements sont financés sur les fonds propres de l'ENIM.

Les orientations sur les exercices suivants seront inscrites dans le prochain SPSI qui couvrira la période 2016-2019.

Concernant les hôtels des gens de mer (dont l'ENIM est propriétaire), un protocole de vente de l'hôtel de Boulogne/Mer a été signé fin 2013, la cession définitive devant intervenir à la fin de l'année 2016 sous conditions. Par ailleurs, la vente de l'hôtel de Concarneau a été confiée par mandat de commercialisation à un opérateur immobilier et la vente devrait intervenir courant septembre 2015.

## PRÉVENTION, SÉCURITÉ SANITAIRE ET OFFRE DE SOINS (204)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La stratégie poursuivie en 2016 en termes de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins s'inscrit en cohérence avec le projet de loi de modernisation du système de santé, enclenché dès septembre 2013 par le Gouvernement et approuvé en avril 2015 à l'issue de très nombreux débats dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Ce projet de refondation du système de santé est articulé autour de quatre priorités :

- renforcer la prévention et la promotion de la santé ;
- faciliter au quotidien le parcours de santé des Français ;
- innover pour garantir la pérennité de notre système de santé ;
- renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire.

Ces priorités recouvrent largement les axes principaux du programme 204 qui sont :

- piloter le réseau des agences sanitaires, encadrer et animer celui des agences régionales de santé (ARS) ;
- déployer des stratégies et des politiques de santé publique fondées sur les connaissances scientifiques disponibles ;
- réduire au minimum la vulnérabilité de la population face à des événements sanitaires graves menaçant la collectivité ;
- moderniser l'offre de soins et garantir sa qualité.

*Pilotage des agences sanitaires et des agences régionales de santé :*

Les agences sanitaires seront réorganisées pour gagner en efficacité, en réactivité et rendre plus cohérentes et plus lisibles leurs missions pour les professionnels de santé et le grand public. Cette rationalisation permettra de renforcer l'efficacité de l'État dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques.

Un institut national de prévention, de veille et d'intervention en santé publique sera créé ; il reprendra les missions actuellement assurées par l'INPES, l'InVS et l'EPRUS et assurera ainsi des missions de santé publique sur la base d'un large éventail de compétences et d'un continuum depuis la production de connaissances jusqu'à l'action, en disposant d'une taille critique suffisante pour assurer des missions aujourd'hui mal couvertes comme la conception et l'évaluation des interventions en santé.

Le pilotage stratégique des agences nationales sanitaires sera renforcé avec la création d'un comité stratégique d'animation du système d'agences, qui aura comme objectifs principaux de coordonner les stratégies communes à ces agences (produits de santé, international, recherche...) et la mise en œuvre des politiques de sécurité sanitaire, en lien avec l'ensemble des autres acteurs concernés (ARS, Assurance maladie, autres ministères et opérateurs...).

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la démocratie sanitaire, l'obligation de représentation des usagers dans les agences nationales sera généralisée, avec au moins un siège réservé à un représentant des associations des usagers du système de santé dans leurs instances collégiales délibérantes.

Les projets régionaux de santé (PRS) seront réformés, en rupture avec une approche segmentée de l'organisation régionale (schéma de prévention, schéma de soins, schéma ambulatoire) pour mieux organiser les parcours et maîtriser les dépenses de santé. Des conseils territoriaux de santé seront créés en substitution aux conférences de territoire avec l'ensemble des parties concernées d'un territoire en prévoyant un rôle accru des usagers.

*Déploiement des politiques et des plans de santé publique fondés sur la recherche et les connaissances scientifiques disponibles :*

La prévention doit être un des socles de notre politique de santé. Dans ce cadre, une priorité sera donnée à la jeunesse (dans le cadre d'un parcours éducatif en santé) et au soutien aux plus fragiles, afin d'agir le plus tôt possible sur les facteurs générant des inégalités dans le domaine de la santé.

Pour prévenir les risques pour la santé des plus jeunes, l'action publique sera mobilisée contre la mauvaise alimentation (qui génère notamment du diabète et de l'obésité), le tabagisme (le tabac restant la première cause de cancer et de mortalité évitable : 200 décès par jour), et l'ivresse, notamment les activités d'alcoolisation expresse (« binge drinking »)

Des mesures spécifiques seront prises dans le cadre du Plan national de réduction tabagisme (PNRT).

La lutte contre l'antibiorésistance, qui est un enjeu majeur de santé publique, sera également renforcée.

La mise en œuvre du plan Cancer III sera poursuivie, le plan maladie neurodégénératives sera finalisé tout comme le plan national santé environnement III. Sera également élaboré un programme de réduction de la consommation de benzodiazépines.

*Poursuite des politiques de sécurité sanitaire :*

Le champ des déclarations des infections et événements indésirables graves associés aux soins sera étendu quel qu'en soit le secteur : ville, médico-social et établissements de santé, en incluant notamment les actes à visée esthétique.

Le système de vigilances sanitaires sera renforcé avec notamment la création d'un portail commun de déclaration d'événements indésirables pour faciliter et promouvoir ces déclarations, la mise en place d'une stratégie forte de promotion de la déclaration, le renforcement du rôle des ARS comme pilotes de la veille et de la sécurité sanitaire sur leur territoire (avec l'attribution du rôle d'autorité organisatrice des vigilances aux ARS pour coordonner l'action des structures de vigilances sanitaires et d'appui organisées en Réseaux Régionaux de Vigilance et d'Appui (RREVA)), le développement de l'inter-régionalité pour garantir la couverture de l'ensemble des territoires et le renforcement du pilotage global au niveau national (avec notamment la création d'un comité stratégique des vigilances sanitaires, l'optimisation de la répartition des vigilances entre agences sanitaires et l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information en veille et sécurité sanitaire).

*Modernisation de l'offre de soins :*

Les évolutions portées par le projet de loi de santé devraient se traduire par des restructurations profondes de l'offre de soins, tant dans le domaine hospitalier qu'ambulatoire.

Il apparaît, dès lors, indispensable de les accompagner en s'assurant de l'expertise développée tant par l'administration que par les professionnels de santé eux-mêmes, afin que l'offre de soins soit toujours plus accessible

et dispensée dans des conditions correspondant au dernier état de l'art, tout en facilitant la collaboration entre prestataires de soins.

C'est dans cet esprit que des mesures seront prises, tout en tenant compte des spécificités des Outre-mer, et de Wallis-et-Futuna en particulier, en résonance avec les constats effectués par la Cour des Comptes. Une attention particulière sera ainsi prêtée à leurs préoccupations, afin que les outils de modernisation de l'offre soient adaptés aux besoins des populations ultra-marines.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La direction générale de la santé encourage depuis quelques années ses opérateurs à s'inscrire dans le cadre de la politique immobilière de l'État. Le Contrat d'objectifs et de performance est un outil privilégié de cette action.

### Contribution du programme à la politique transversale

Cette politique volontariste s'est traduite notamment par des abandons de locaux. Ainsi, la construction d'un immeuble neuf et fonctionnel a permis de regrouper en 2013 les personnels de l'Institut de veille sanitaire sur le site de Saint-Maurice (Val de Marne). Ce site va recevoir les 585 agents de la nouvelle agence de santé publique créée par la loi de modernisation du système de santé par regroupement des trois opérateurs que sont l'InVS, l'INPES et l'EPRUS.

La montée en charge des plans de réaction aux urgences sanitaires s'est traduite en 2014 par la poursuite de la construction d'une plate-forme de stockage à Vitry-le-François pour les produits de santé détenus par l'EPRUS en vue d'éventuelles interventions sanitaires. Cette plate-forme est entrée en service en 2015.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCE DE LA BIOMÉDECINE (ABM)

Concernant les crédits :

- année 2014 : les montants indiqués dans l'annexe 2 sont ceux qui apparaissent dans le compte financier 2014. Ces dépenses incluent d'une part, celles directement imputables au travers des comptes de charges et d'investissements clairement identifiés comme des dépenses immobilières, à savoir les loyers, les charges locatives de l'ensemble des sites, l'entretien, la maintenance des bâtiments, les agencements-installations et d'autre part, les dépenses indirectes telles que les fluides (chauffage, eau, électricité), l'assurance des dommages aux biens et les frais de personnel affectés à la gestion immobilière

- année 2015 : Les montants des crédits indiqués dans l'annexe 2 reprennent les mêmes natures de dépenses qu'en 2014 mais sur la base des estimations prévues au BI 2015, voté par le conseil d'administration du 25 novembre 2014.

Sources des données : - balance des comptes financiers 2014 ; - budget initial 2015.

Méthodes de calcul : Les méthodes de calcul reprennent celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

L'Agence de la biomédecine ne détient aucun actif immobilier. Tous les locaux qu'elle occupe sont loués par elle.

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et pour répondre à l'objectif de diminution des charges de loyer, l'Agence de la biomédecine a renégocié et signé, en janvier 2013, un nouveau bail pour les 5899 m<sup>2</sup> de bureaux de son siège à Saint-Denis (93).

Le montant du loyer annuel du siège en 2015 (TVA comprise mais hors charges locatives) est de 2.143 K€ (déduction faite d'une franchise de 197 K€ représentant un mois de loyer pendant 6 ans). A titre indicatif, le montant du loyer en 2012, avant la renégociation du bail s'élevait à 2 760 K€. Ce nouveau bail a permis de faire des économies substantielles par rapport au précédent puisque dès 2013, le loyer a diminué de 650 K€, suivies en 2014, d'une économie complémentaire de 400 K€ correspondant à la fin d'une redevance annuelle pour travaux.

Perspectives 2016 :

Le bail du siège a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2021. L'Agence avait toutefois fait introduire une clause lui donnant la possibilité de mettre fin au bail de manière anticipée le 31 décembre 2018 avec un délai de prévenance minimum préalable d'un an, soit avant le 31 décembre 2017.

L'actuel propriétaire de l'immeuble a sollicité l'Agence le 16 mars 2015 pour que la clause de fin de bail anticipée au 31 décembre 2018 soit abandonnée et que l'Agence de la biomédecine s'engage de manière ferme jusqu'au 31 décembre 2021. En contrepartie de cet engagement, une première proposition de diminution de loyer a été faite à l'Agence. Elle représentait 3 mois de franchise à répartir de la manière suivante : 1 mois en janvier 2019, 1 mois en janvier 2020 et 1 mois en janvier 2021.

La DGS et la DFAS ont été saisies pour avis préalablement à la poursuite de la négociation et ont donné leur accord pour un engagement supplémentaire de trois années. Par ailleurs, le conseil d'administration de l'Agence a donné mandat à la directrice générale pour poursuivre la négociation et signer un avenant au bail.

A l'issue des discussions avec le propriétaire, l'Agence a finalement obtenu une réduction supplémentaire de 1,5 mois et l'imputation de la totalité des 4,5 mois de franchise sur l'année 2016, soit une économie de loyer de l'ordre de 900 K€ intégralement imputée sur l'année 2016.

### **ADDICTIONS DROGUES ALCOOL INFO SERVICE (ADALIS)**

Sources des données : Comptes financiers et balances des comptes pour 2014, BI 2015 et tableaux intermédiaires de préparation.

Méthodes de calcul : Les méthodes préconisées par France Domaine ont été utilisées.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

La légère hausse (2014 – 2015) des dépenses de fonctionnement (directes et indirectes) de 4 % s'explique par l'augmentation mécanique des loyers et des charges.

Les dépenses en investissement diminuent en raison d'une rénovation importante et exceptionnelle des locaux de Toulouse et Strasbourg en 2014.

### **AGENCE NATIONALE DE SECURITÉ DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ (ANSM)**

Sources des données : Les données 2014 et 2015 sont extraites du logiciel de gestion budgétaire et comptable adix.

Méthodes de calcul

Les principes de calcul sont ceux préconisés par France Domaine.

Ont été considérées comme des dépenses liées à la politique immobilière de l'établissement :

- concernant les investissements : les dépenses touchant à la structure, l'aménagement ou la rénovation des bâtiments et des installations utilisés par l'ANSM. N'ont pas été intégrées les dépenses liées aux matériels de transport, au mobilier, aux matériels de bureau et matériels informatiques.
- concernant le fonctionnement :
  - les fluides (eau, gaz et électricité)
  - les loyers et charges des bâtiments (dont toutes charges communes aux bâtiments et de charges de copropriété)
  - les dépenses de maintenance, entretien et réparation des bâtiments et installations (dont les maintenances multi-techniques et des espaces verts), sans prise en compte des maintenances des matériels (ex : photocopieuses, véhicules, matériel de restauration pour le RIE « restaurant d'entreprise », matériels de laboratoire...)
  - les dépenses de maintenance des installations de sécurité (incendie, ascenseurs, contrôles d'accès...).

L'analyse des dépenses 2014 s'est faite sur la base du montant présenté au compte financier 2014 de l'ANSM. Les comptes ont été analysés pour en extraire les dépenses entrant dans le périmètre décrit ci-dessus.

L'analyse des prévisions 2015 s'est faite sur la base du budget initial 2015 voté pour l'ANSM. La méthode d'analyse a été la même que pour 2014 (chaque opération programmée étant positionnée sur un compte comptable).

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Le bâtiment Etoile dont l'ANSM louait 4 niveaux (rdc, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages) jusqu'au 31/12/2013 a fait l'objet de la restitution du rez-de-chaussée au 31/12/2013 et de la restitution du 1<sup>er</sup> étage au 31/07/2014.

Au final, l'organisation cible est atteinte au 31/07/2014 : restitution totale de la tour Pleyel, prise à bail complémentaire bâtiment A et abandon de 2 niveaux sur le bâtiment Etoile.

Sur la partie investissement, l'ANSM s'est lancée dans une politique de rénovation et de modernisation des locaux depuis 2013. Des travaux conséquents ont été lancés afin d'améliorer le cadre de travail des collaborateurs mais aussi l'accueil des intervenants extérieurs. De nouvelles salles de réunions (+salle de formation) ont été créées et livrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 sur le bâtiment A.

## **ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE (EHESP)**

Sources des données : 2014 : compte financier, 2015 : budget initial.

Méthodes de calcul

En investissement :

Seuls sont pris en compte les investissements immobiliers.

La participation financière de l'EHESP à la construction du bâtiment IRSET est comprise dans les montants 2014 et 2015 (soit 3 550 k€ en 2014 et 1 000 k€ en 2015).

En fonctionnement :

Les dépenses directes de fonctionnement comprennent :

- les redevances, taxes et charges locatives des différents bâtiments de l'EHESP à Rennes et Paris (Broussais, Tolbiac et locations de salles hors sites)
- les énergies et fournitures d'entretien
- les contrats d'entretien et de maintenance
- les contrats de nettoyage et gardiennage
- les assurances
- les amortissements.

Les dépenses indirectes de fonctionnement représentent la quote-part des personnels EHESP dédiées à la fonction immobilière.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

En investissement, l'écart entre réalisé 2014 et le budget initial 2015 s'explique par 2 éléments principaux :

- le solde des travaux de rénovation du bâtiment principal de l'école en 2014 (780 k€ en 2014)
- la participation financière à la construction de l'IRSET (3 550 k€ en 2014 et 1 000 k€ en 2015).

En 2016, le dernier versement de la participation financière à la construction de l'IRSET est prévu pour un montant de 900 k€

En fonctionnement (dépenses directes), les efforts de rationalisation des contrats de maintenance sont poursuivis en 2015 et 2016.

L'EHESP a conclu à compter de juillet 2015 un marché de fourniture de gaz (UGAP) avec une économie prévue de 19 k€ dès 2015 et 31 k€ en année pleine. En intégrant la fermeture de la résidence le Gorgeu, le gain est estimé à 33 k€ en 2015 et 53 k€ en 2016.

Le regroupement des 2 sites parisiens (Tolbiac et Broussais) dans le bâtiment G.Sand à Saint Denis, produit une économie budgétaire par rapport à la situation antérieure de 30 k€ en 2015 puis 430 k€ en 2016.

La charge supplémentaire d'amortissement des nouveaux bâtiments IRSET (livraison fin 2015) et MSHB (livraison août 2016) est estimée à ce jour à 260 k€ pour 2016.

#### Le schéma directeur immobilier pluriannuel de l'EHESP

L'ensemble patrimonial que constitue l'EHESP en 2015 nécessite un constat urbain, fonctionnel, technique et énergétique de ses structures architecturales afin de déterminer son degré d'adéquation à ses missions actuelles. Engagée dans une réflexion sur sa stratégie universitaire mais aussi économique, l'EHESP doit se doter d'une vision prospective d'adaptation voire de transformation de son patrimoine pour répondre à de nouveaux besoins et de nouvelles organisations.

L'objectif de ce Schéma Directeur Immobilier Pluriannuel est d'identifier les pistes d'optimisation, les points sensibles, les différents scénarii envisageables et, ainsi, de définir et de planifier sa stratégie immobilière pour les années à venir.

La méthodologie et le calendrier de la démarche sont :

- la constitution d'un comité de pilotage stratégique réuni entre juin et décembre 2015
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage désignée en juillet 2015 pour accompagner la démarche.

Les phases du projet sont :

- phase 0 - lancement de l'étude et recueil des données (fin juillet)
- phase 1 - diagnostics fonctionnels et techniques (août, septembre 2015)
- phase 2 - proposition de scénarii (octobre 2015)
- phase 3 - validation d'un scénario.(novembre 2015).

La présentation du Schéma Directeur Immobilier Pluriannuel est inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de décembre 2015.

### **ÉTABLISSEMENT DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX URGENCES SANITAIRES (EPRUS)**

Sources des données

Pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, les tableaux de suivi budgétaire (exécution pour 2013, prévisionnel pour 2014) sont corroborés au suivi analytique des dépenses.

Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul sont celles préconisées par France Domaine.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

En 2014, les dépenses d'investissement sont essentiellement destinées à la construction de la plate-forme de stockage de Marolles/Vitry-le-François (Marne) dont la livraison est intervenue début octobre 2014. Les crédits d'investissement prévus en 2015 correspondent essentiellement à des restes à payer sur la construction de cette plate-forme. Les locaux administratifs de l'EPRUS étant loués à un bailleur privé, les dépenses d'investissement sont inexistantes pour 2014 et 2015.

La plate-forme a été réceptionnée fin 2014 et monte en puissance progressivement pour être opérationnelle fin 2015. Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre le siège administratif de l'EPRUS et cette plate-forme. Il est à noter, sur l'exercice 2014, une dépense de 236 398 € concernant l'entrepôt qui correspond à la prime unique du contrat d'assurance dommages ouvrage et contrat collectif de responsabilité décennale (cette dépense ne sera pas reconduite sur les exercices futurs). L'augmentation constatée sur 2015 (malgré la non reconduction de la dépense de 236 k€) correspond à la montée en puissance de la plate-forme qui entraîne des dépenses d'infrastructure supplémentaires (énergie, entretien ...).

## INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA)

Sources des données : Les dépenses liées à l'immobilier sont suivies en comptabilité analytique par un compte dédié.

Méthodes de calcul : Les méthodes de calcul retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Après avoir restitué les bureaux de Lyon fin 2011, l'Institut National du Cancer a finalisé l'application de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (S.P.S.I) en libérant au 31 mars 2012 les 2 étages supérieurs et le 4<sup>e</sup> sous-sol de l'immeuble qu'il occupe à Boulogne Billancourt (= site « R'Way) - tout en renégociant le loyer.

Par cette restitution, l'Institut a effectué toutes les opérations prévues dans son S.P.S.I et est à présent locataire des seuls 5 premiers niveaux de son unique site pour une surface utile brute de 3.510,80 m<sup>2</sup> (au lieu de 4.261 m<sup>2</sup> initiale) et pour une surface utile nette de 2.216 m<sup>2</sup> (au lieu de 2.675 m<sup>2</sup>). Quant au ratio d'occupation des surfaces, il passe de 13,38 m<sup>2</sup> pour l'année 2011 à 11,85 m<sup>2</sup> dès 2012, pour atteindre finalement le ratio stable de 11,98 m<sup>2</sup> en 2013 (=ratio inférieur aux 12 m<sup>2</sup> SUN/poste de travail qui était le ratio cible à atteindre dans le cadre du SPSI).

Les économies engendrées par ces mesures, après avoir été :

- modestes en 2011, en raison de la restitution des locaux de Lyon fin 2011,
- partielles en 2012, en raison du coût des travaux de réaménagement du site R'Way (travaux de rénovation des 2 plateaux restitués et travaux d'aménagement en site occupé des 5 premiers niveaux pour accueillir les postes de travail et matériel des 2 étages libérés), ainsi que de la baisse du loyer du site R'Way effective qu'à partir du 2<sup>e</sup> trimestre.

sont à présent pleines et entières et s'élèvent à 0,8 M€ TTC par an (par rapport au montant des loyers 2011).

C'est pourquoi, à ce jour, dans le cadre de l'application de son SPSI, l'Institut National du Cancer prévoit de réaliser des économies immobilières d'environ 2,8 M€ sur la période 2011-2015 (montant prévisionnel détaillé dans le bilan de l'application du SPSI présenté au Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année).

## INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les comptes à 3 chiffres relevant des dépenses immobilières directes et indirectes ont été sélectionnés et au sein de ces comptes les dépenses liées à la politique immobilière ont été uniquement prises en compte.

La même démarche a été opérée pour les dépenses d'investissement.

Sources des données : Les données calculées sont issues du compte financier 2014 et des éditions détaillées des liquidations.

Méthodes de calcul : Les méthodes de calcul correspondent à celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses liées à la politique immobilière sont stables, voire en diminution pour l'investissement. Elles sont liées en grande partie à la prise en compte du loyer.

Les dépenses ne tiennent pas compte de la quote-part des dépenses de personnel liées aux agents s'occupant de la gestion immobilière de l'établissement.

## INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE (INVS)

Sources des données

Evaluation des crédits de l'InVS consacrés à la politique transversale :

- pour l'année 2014 : il s'agit des dépenses imputables directement et indirectement à l'immobilier, constatées au 31/12/2014, date de clôture de l'exercice comptable de l'établissement
- pour l'année 2015 : il s'agit des dépenses constatées au 30/06/2015, date de mi-exercice, complétées par l'estimation des dépenses imputables directement et indirectement à l'immobilier pour le dernier semestre 2015.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul retenues pour le calcul du montant des dépenses entrant dans le périmètre du DPT sont celles préconisées par France Domaine, en suivant la démarche suivante :

- une sélection de base à partir des comptes généraux du plan comptable de l'InVS
- les dépenses de personnel, en prenant en compte tous les emplois partagés entre la fonction immobilière et la fonction service général.

### Analyse de l'évolution des crédits

Le budget 2014 a couvert essentiellement :

L'entretien des bâtiments et la maintenance des installations techniques.

La consommation en fluide nécessaire au bon fonctionnement de deux bâtiments.

La rénovation de 1500 m<sup>2</sup> de bureaux n'ayant pas fait l'objet de remise en état depuis 1997.

Ces travaux de rénovation, qui se déroulent en milieu occupé, ont débutés en juillet 2014 et devraient être réceptionnés fin septembre 2015.

Ils ont pour objectif principal le remplacement des installations électriques courant fort et du réseau courant faible dédié à la VDI (voix / données / images) devenus obsolètes.

Par ailleurs, l'année 2014 s'est caractérisée par la diminution des effectifs dévolus à la fonction immobilière d'un demi-ETP.

Le budget prévisionnel 2015, établi fin 2014 :

Pour le fonctionnement, vise prioritairement à répondre aux obligations liées à l'entretien des bâtiments et à la maintenance des installations techniques.

Pour l'investissement, couvre les dépenses liées aux travaux de rénovation lancés en 2014.

En prévision de la création de la nouvelle agence nationale de santé publique (Santé Publique France) par fusion de l'InVS, l'INPES et l'EPRUS et de son implantation sur le site de Saint Maurice (94), la fonction immobilière s'est d'une part renforcée d'un ETP pour 24 mois à compter de juin 2015 et d'autre part à lancer au cours du premier semestre 2015 toutes les études de faisabilité inhérentes au futur projet immobilier.

L'année 2016 se caractérisera par :

Un budget de fonctionnement quasi équivalent au budget 2015.

Un budget d'investissement qui permettra, au vu des études menées au cours de l'année 2015, le lancement du projet immobilier permettant le regroupement de l'ensemble des activités du siège national de SANTE PUBLIQUE FRANCE sur le seul site VACASSY, sis 12 rue du Val d'Osne à ST MAURICE.

Des effectifs dévolus à la fonction immobilière dimensionnés pour faire face à la charge de travail lié à sa mise en œuvre.

### POLICE NATIONALE (176)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>322 140 918</b>	<b>337 943 309</b>	<b>357 614 095</b>	<b>377 393 045</b>	<b>342 068 015</b>	<b>378 866 098</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 176 fait partie de la mission « sécurités », relevant du ministère de l'intérieur.

Placé sous la responsabilité du directeur général de la Police nationale (DGPN), le programme 176 répond aux cinq objectifs suivants :

- évaluer objectivement la prévention de la délinquance,
- renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance,
- optimiser l'emploi des forces mobiles,
- renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière,
- optimiser l'emploi des ressources.

### Opérateurs rattachés au programme

- l'École nationale supérieure de la police (ENSP)
- l'Institut national de police scientifique (INPS)

Les dépenses immobilières de ces deux opérateurs sont majoritairement directement imputées sur le programme 176.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État
- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :
  - conserver le patrimoine immobilier de l'État
  - professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État
  - rationaliser le patrimoine immobilier de l'État
- être un État exemplaire.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 176 s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques dont la mise en œuvre est pilotée par la DEPAFI (Direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières), service transversal du ministère. Ainsi, ses services sont intégrés dans le périmètre du logiciel ministériel GEAUDE, permettant le suivi des implantations immobilières domaniales et locatives et des consommations d'énergie.

Le programme 176 est également précurseur en matière de certificats d'économie d'énergie. Un partenariat avec EDF permet d'obtenir par ces derniers des conseils en matière d'économie d'énergie. Les certificats obtenus à la suite des travaux sont ensuite valorisés par EDF ce qui permet ainsi au responsable de programme de financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie. En matière de construction neuve, le programme police s'attache au respect des normes HQE et de l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites dans ses programmes de construction.

En matière de gestion propre, l'accent est mis sur la réduction des coûts, en particulier en matière de loyers avec deux axes majeurs :

- l'arrêt des montages innovants type AOT/ LOA qui engagent l'état sur du long terme,
- la renégociation à la baisse des baux avec les partenaires privés contre des engagements à moyen terme.

Cela est également permis par une politique de réduction du nombre d'implantations et une meilleure utilisation des surfaces par poste de travail.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

2014 : montants exécutés à partir de la restitution Chorus INF-BUD-41 et des activités de l'unité de budgétisation (UB) Immobilier du programme.

2015 : montants arrêtés en LFI.

2016 : montants validés en conférence de répartition par la direction du budget,

### Précisions méthodologiques pour les crédits de personnel (T2)

Le recensement réalisé par les services déconcentrés des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) porte sur les personnels, pris en paye sur le programme 176 et concourant à la politique immobilière du ministère. Les modalités de calcul se fondent sur le coût moyen T2 hors CAS des personnels administratifs du programme.

Pour le DPT 2016, la méthodologie a été affinée et a permis d'une part, d'ajuster le nombre d'ETPT et d'autre part, de déterminer un temps consacré à la politique immobilière à 100 %, et de valoriser chaque ETPT en fonction du coût moyen par catégorie.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Le programme 176 s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques dont la mise en œuvre est pilotée par la DEPAFI, service transversal du ministère.

Ainsi, ses services sont intégrés dans le périmètre du logiciel ministériel GEAUDE, permettant le suivi des implantations immobilières et des consommations d'énergie.

Le programme 176 est également précurseur en matière de certificats d'économie d'énergie. Un partenariat avec EDF permet d'obtenir par ces derniers des conseils en matière d'économie d'énergie. Les certificats obtenus à la suite des travaux sont ensuite valorisés par EDF ce qui permet au responsable de programme de financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie. En matière de construction neuve, le programme police s'attache au respect des normes HQE dans ses programmes de construction.

En matière de gestion propre, l'accent est mis sur la réduction des coûts, en particulier en matière de loyers avec deux axes majeurs :

- l'arrêt des montages innovants type LOA qui engagent l'état sur du long terme,
- la renégociation à la baisse des baux avec les partenaires privés contre des engagements à moyen terme.

Cela est également permis par une politique de réduction du nombre d'implantations et une meilleure utilisation des surfaces par poste de travail.

En 2014, l'essentiel des investissements a contribué à financer l'implantation de la direction régionale de police judiciaire de Paris sur la ZAC Batignolles ainsi que les travaux des commissariats de police des Mureaux, de Sevran, de Saint-Chamond et les études de l'hôtel de police de La Rochelle et du commissariat de police de Tourcoing.

En raison de la période budgétaire contrainte, les prévisions d'investissement pour 2015 ont été réduites au regard des années précédentes : le niveau moyen des investissements immobiliers dans la police nationale est passé de 135 M€ d'AE entre 2007 et 2010 à une prévision de 109 M€ en LFI 2015 permettant de poursuivre la programmation des grosses opérations déjà engagées mais nécessitant la prise d'arbitrages pour les nouveaux besoins recensés.

En 2016, la programmation arrêtée à 114,2 M€ en AE est principalement marquée par l'opération de relogement des laboratoires parisiens à Saint-Denis, budgétée à hauteur de 46,5 M€. Cette enveloppe comprend également le relogement du commissariat de police de Saint-Denis.

Par ailleurs, la programmation 2016 en AE prévoit la remise aux normes des laboratoires de police technique et scientifique avec un montant d'AE fléchi à hauteur de 6 M€, ainsi que la réalisation de travaux de maintenance pour les structures de formation de la police nationale pour 6 M€.

La prévision des CP 2016 est marquée quant à elle par les travaux de relogement de la DRPJ/PP à Batignolles pour lesquels une somme de 48,4 M€ a été arrêtée dans la programmation prévisionnelle.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE LA POLICE (ENSP)

Sources des données : Service comptable de l'ENSP.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières de l'ENSP évoluent principalement en raison de deux facteurs :

- pour l'investissement (T5), la réduction de 0,3 M€ résulte de retards de programmation.
- pour le fonctionnement, l'externalisation de la garde des locaux, mise en œuvre en 2015, génère une diminution de la masse salariale (T2) pour 2,3 M€, qui est sous-compensée par le contrat de gardiennage (T3) pour 1,3 M€.

## INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE (INPS)

Sources des données

Logiciel budgétaire Win M9.

**Analyse de l'évolution des crédits**

Investissement immobilier :

En 2014, l'institut national de police scientifique a lancé deux projets immobiliers lourds.

Le premier concerne des travaux d'agrandissement et de réaménagement au laboratoire de police scientifique de Marseille. Le doublement de l'activité depuis 2008 et l'augmentation importante des effectifs (137 aujourd'hui contre 107 au 01/01/2008), rendaient urgente l'extension que le patio intérieur autorisait. Cette réalisation a permis d'augmenter les surfaces de 300 m<sup>2</sup> dont 219 m<sup>2</sup> de bureaux accueillant 30 agents, et se traduit par une sensible amélioration de l'organisation générale du laboratoire et des conditions de travail. Le coût de cette opération financée par l'institut par prélèvement sur son fonds de roulement s'est élevé à 537 000 € TTC € pour 2014/2015 :

- 2014 : 102 724,00 €

- 2015 : 434 276,00 €.

Le second projet concerne le remplacement de la centrale de traitement d'air du laboratoire de police scientifique de Lille. La grande vétusté constatée et les pannes récurrentes laissent craindre une défaillance irréversible qui aurait pour conséquence des risques pour la santé des agents et l'arrêt immédiat de l'activité analytique. Des études préalables au lancement d'un marché de travaux ont été réalisées. La mission de maîtrise d'ouvrage financée par l'INPS s'élève à 31 681 € TTC :

- 2014 : 10 549,00 €

- 2015 : 21 132,00 €.

Fonctionnement immobilier :

Pour 2015 :

Au LPS de Marseille, le surcoût généré par les surfaces nouvelles (fluides et nettoyage) est estimé à environ 1000,00 €.

A Paris, une renégociation de la convention entre l'INPS et la Ville de Paris (préfecture de police) a été menée en vue d'actualiser les bases financières de répartitions des charges de fonctionnement du laboratoire de toxicologie (LTPP). Un avenant a été signé et a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il s'est traduit par une révision du loyer porté de 90 K€ à 101 K€ (application de l'indice publié par l'INSEE) et par une baisse sensible des charges relative à l'entretien du bâtiment évaluée à environ 50 000 €.

Orientations 2015-2016 :

Au LPS de Lille, la centrale de traitement aéraulique doit être remplacée. La question du financement des travaux est en cours d'examen en lien avec le responsable du programme 176.

A Lyon, un marché de réalisation de travaux d'amélioration du système aéraulique du Laboratoire de police Scientifique de l'INPS à Ecully a été notifié le 30/07/2015 pour 502 169,52 € TTC. Ces travaux, pilotés par le SGAMI de Lyon, sont financés par des crédits du programme 176.

Parallèlement à ce chantier, des travaux de réaménagement internes au laboratoire ont été programmés et un marché a été notifié le 15/07/2015 pour un montant total de 192 900 € TTC financés par le budget de l'INPS.

## GENDARMERIE NATIONALE (152)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>671 818 759</b>	<b>723 564 522</b>	<b>720 441 427</b>	<b>688 527 120</b>	<b>856 636 051</b>	<b>699 812 154</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale assure la paix et la sécurité publiques sur près de 95 % du territoire. La disponibilité opérationnelle des militaires de la gendarmerie est garantie par leur statut militaire et la colocalisation des lieux de travail et de vie, via des concessions de logements par nécessité absolue de service (CLNAS). Son organisation singulière lui permet de remplir sa mission au plus près de la population avec un maillage constitué de 3 885 casernes implantées en métropole et outre-mer.

En 2014, le parc immobilier se répartit entre des locaux administratifs et techniques (4,4 millions de m<sup>2</sup>) et les logements de vie des militaires (75 088 logements pour une surface totale de 6,4 millions de m<sup>2</sup>).

### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

L'effort engagé pour améliorer la gestion du parc immobilier et diminuer les coûts de gestion, conduit le programme 152 à s'inscrire dans l'ensemble des axes et sous-axes stratégiques définis par l'État.

### Contribution du programme à la politique transversale

Dotée du système d'information GEAUDE 2G AI (Gestion Automatique Décentralisée / 2e génération / Affaires Immobilières), la gendarmerie dispose du recensement exhaustif et de données physiques et financières de son patrimoine immobilier.

En 2014, à partir des données issues de GEAUDE 2G AI, la gendarmerie concourt à la fiabilisation des données de CHORUS RE-FX par vérification manuelle des informations contenues dans les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). L'étude des options de réconciliation des données entre GEAUDE 2G AI et CHORUS RE-FX (automatisation du transfert de données ou interfaçage complet – décision prise en comité d'orientation stratégique COS-CHORUS de janvier 2013) doit être poursuivie en lien avec l'AIFE et en fonction des budgets disponibles.

#### Axe n° 1 : Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État

##### Conserver le patrimoine immobilier

Le parc domanial est constitué de 667 casernes. Les ressources attendues sur la période 2015-2020, et plus spécialement sur le budget triennal 2015-2017, ont permis la mise en place d'un plan d'urgence de l'immobilier du parc domanial de la gendarmerie.

Son objectif est de mener des opérations de réhabilitation des ensembles immobiliers dégradés. Dans ce cadre, la priorité est donnée aux logements des familles, principalement aux opérations relatives au clos et couvert, à la sécurité des occupants et aux mises aux normes réglementaires, à la rénovation des systèmes de chauffage ainsi qu'à l'adaptation des logements les plus vétustes.

La politique d'optimisation des coûts conduit :

- à s'inscrire dans la manœuvre des SPSI ;
- à rechercher des financements par le programme 309 « entretien des bâtiments de l'État », en contrepartie des loyers budgétaires payés ;
- à définir une priorité des besoins aux niveaux régional et départemental pour les opérations de maintenance (réhabilitation, restructuration, rénovation) ;
- à adapter les surfaces aux besoins réels. Le ratio SUN / poste de travail est ainsi en baisse en 2014 pour s'établir à 12,03 m<sup>2</sup>.

Les retours des produits de cessions sont un complément crucial pour soutenir la maintenance du patrimoine immobilier domanial via le financement d'opérations depuis le programme 723 (CAS immobilier). Dans ce cadre, les dispositions arrêtées en réunion interministérielle du 2 avril 2012 permettent à la gendarmerie de conduire 10 opérations majeures de réhabilitation lourde, dont certaines sont achevées à ce jour.

##### Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État

Chaque projet immobilier dispose d'un cahier des charges normé et adapté à la réglementation interne ou externe (chambres de sûreté, alarmes incendie, etc.) et cohérent avec les spécifications édictées par France Domaine. L'existence d'une section « normes immobilières » au sein de la DGGN garantit le respect de ces prescriptions légales et réglementaires.

La gendarmerie nationale poursuit l'effort pour optimiser la gestion de son parc immobilier en s'engageant depuis 2007 dans un « programme de performance » incluant :

- la contraction du parc au regard de la réduction du nombre de militaires bénéficiant d'une CLNAS ;
- la livraison de logements en casernes locatives neuves (+426 logements en 2014) en remplacement de casernes domaniales vétustes ;
- le strict recours aux prises à bail externes ;
- une gestion rigoureuse visant une diminution des coûts de gestion (politique du juste besoin en rationalisant et optimisant les surfaces, remplacement de certains logements en application d'une politique de résiliation des baux les plus onéreux, optimisation des logements en caserne) ;
- la généralisation du logement militaire familial pour occuper des logements structurellement vacants ;

#### Professionnaliser la gestion du parc immobilier de l'État

La chaîne « affaires immobilières », qui comprend trois niveaux complémentaires (national, régional et départemental) et la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre publique (MOP), contribuent à améliorer la fiabilité des informations d'évaluation des projets immobiliers. Cette chaîne immobilière assure la cohérence et le suivi des directives et leur uniformité au plan national.

La gendarmerie nationale s'appuie sur ces éléments pour procéder régulièrement à des revues détaillées des grands ensembles immobiliers dans le cadre de schémas directeurs de résidence, des reprises de circonscriptions de sécurité publique (CSP) ou au sein des grandes agglomérations urbaines en planifiant les réorganisations des unités au regard de la ressource, dans un souci de cohérence entre les lieux de travail et de vie, et d'optimisation des crédits.

La réglementation interne exhaustive et le portail unique de l'immobilier complètent le dispositif par une information pertinente et accessible à l'ensemble des personnels de la gendarmerie nationale.

#### Axe n° 2 : Être un État exemplaire

La cession de biens inutiles pour le service de la gendarmerie à des repreneurs publics ou privés, contribue à accroître l'offre de logements.

Les normes environnementales sont incluses dans chaque projet de construction.

La gendarmerie nationale s'engage avec volontarisme depuis plusieurs années dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui constituent l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France. Les subventions récupérées sont réinvesties pour des opérations d'amélioration des logements des familles de gendarmes.

Après signature d'un protocole avec EDF en avril 2009, la gendarmerie a décidé de poursuivre les efforts engagés en élaborant un second dispositif contractuel avec un autre opérateur ENER'CERT en 2014. Dans ce cadre, aux fins de créer une dynamique vertueuse fondée sur l'intéressement, la ressource dégagée à partir des opérations immobilières conduites par les régions sur leur budget de fonctionnement leur est intégralement reversée. Ces crédits sont obligatoirement réinvestis dans des opérations de maîtrise de la demande énergétique qui génèrent à leur tour des nouveaux CEE (changement de chaudière, isolation par l'extérieur, double vitrage, éco-régulateur de chaudière, calorifugeage...).

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Sources des données

Les données relatives aux personnels sont transmises par la sous direction de l'immobilier et du logement. Ils s'agit des personnels spécialistes « affaires immobilières ».

Les autres données sont transmises par la sous direction des affaires financières. Les montants sont issus du RAP 2014, du compte rendu de gestion n°1 2015, du PAP 2015 et de la LFI 2015.

#### Méthodes de calcul

Les données relatives aux personnels sont valorisées aux coûts moyens hors cas pensions pour chaque corps (officiers, sous-officiers, civils administratifs et techniques) :

Pour les autres données, les montants correspondent à l'unité budgétaire « immobilier » des titres 3 et 5.

#### **Analyse de l'évolution des emplois et des crédits**

Les dépenses de loyers et d'énergie représentent la majeure partie des dépenses de la gendarmerie en matière d'immobilier.

L'inflation des loyers ainsi que deux opérations importantes de prises à bail sur les communes de Pontoise et Melun ont entraîné une hausse sensible des loyers non budgétaires.

Sous-estimées en programmation, les dépenses d'entretien courant présentent un différentiel important en exécution.

## SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES (207)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>4 085 000</b>	<b>4 464 000</b>	<b>4 750 000</b>	<b>4 750 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>5 400 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 207 retrace l'action et les moyens mis en œuvre par le ministère de l'intérieur en matière de sécurité routière pour l'observation de l'insécurité routière, la communication nationale, les actions locales et l'éducation routière, en complément des actions menées principalement par les programmes « gendarmerie nationale », « police nationale » et « radars ».

La finalité de ce programme est de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. À partir des orientations fixées par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR), les actions menées par le programme s'appuient sur trois composantes : le conducteur, la route et le véhicule.

#### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 207 comporte trois actions. Les dépenses liées à l'immobilier et relevant directement du programme ne concernent que l'action n° 3 consacrée à l'éducation routière.

L'une des principales missions de cette action « éducation routière » concerne l'organisation des épreuves du permis de conduire (théoriques et pratiques) sur l'ensemble du territoire. Cette activité est assurée par les cellules d'éducation routière positionnées au sein des directions départementales interministérielles (DDT/DDTM, DDPP) ou des préfectures, selon l'organisation locale retenue.

Pour mener à bien cette mission, on recense environ quatre-vingt-dix centres dédiés exclusivement aux examens du permis de conduire, équipés pour la plupart de salles pour les examens théoriques, de points de départ pour les examens pratiques ainsi que de pistes pour les examens « plateau » moto et poids lourd.

En complément de ces centres et afin d'organiser les épreuves au plus près des candidats, quatre cent cinquante salles et une centaine de pistes sont mises à disposition des cellules d'éducation routière à titre gracieux ou onéreux par des structures publiques ou privées. Ce dispositif est complété par plus de six cents points de départ des examens du permis B situés, pour la plupart d'entre eux, dans des lieux publics.

Les dépenses immobilières qui découlent de l'organisation des examens du permis de conduire sont de plusieurs natures et peuvent être regroupées au sein de deux grandes familles : les dépenses immobilières courantes et les dépenses immobilières d'investissement.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Sources des données : Non communiqué.

Méthodes de calcul : Exploitation des restitutions Chorus.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Les dépenses immobilières courantes concernent les frais de fonctionnement des cellules d'éducation routière d'examen du permis de conduire ainsi que ceux des commissions médicales au sein des préfectures en charge, notamment, des visites d'aptitude à la conduite des personnes handicapées.

En 2014, le montant de ces dépenses immobilières courantes s'est élevé à 2,57 M€ en AE et 2,49 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 0,34 M€ pour les fluides,
- 0,67 M€ pour l'entretien (entretien courant et petits travaux),
- 0,64 M€ pour des services divers (nettoyage, gardiennage ...),
- 0,84 M€ pour les locations (salles, bâtiments, pistes).

Les dépenses immobilières d'investissement concernent les crédits consacrés à la construction de nouveaux centres d'examen du permis de conduire ou à la rénovation lourde de centres anciens (bâtiment, pistes ...).

En 2014, le montant de ces dépenses immobilières d'investissement s'est élevé à 2,22 M€ en AE et 2,67 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 1,67 M€ pour des travaux sur bâtiment et terrain assimilés à de l'entretien,
- 0,81 M€ pour les pistes et les aménagements extérieurs,
- 0,13 M€ pour les bâtiments (travaux et aménagements intérieurs),
- 0,05 M€ en études et frais d'actes,
- 0,01 M€ en autres dépenses (intérêts moratoires, indemnités divers, transferts aux collectivités dans le cadre d'opérations communes ...).

En 2015, le montant de ces dépenses immobilières courantes prévu en LFI est de 2,72 M€ en AE et 2,72 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 0,35 M€ pour les fluides,
- 0,65 M€ pour l'entretien (entretien courant et petits travaux),
- 0,87 M€ pour des services divers (nettoyage, gardiennage ...),
- 0,85 M€ pour les locations (salles, bâtiments, pistes).

Les dépenses immobilières d'investissement concernent les crédits consacrés à la construction de nouveaux centres d'examen du permis de conduire ou à la rénovation lourde de centres anciens (bâtiment, pistes...).

En 2015, le montant de ces dépenses immobilières d'investissement prévu en LFI est de 3,78 M€ en AE et 3,78 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 2 M€ pour des travaux sur bâtiment et terrain assimilés à de l'entretien,
- 1,5 M€ pour les pistes et les aménagements extérieurs,
- 0,18 M€ pour les bâtiments (travaux et aménagements intérieurs),
- 0,05 M€ en études et frais d'actes,
- 0,05 M€ en autres dépenses (intérêts moratoires, indemnités divers, transferts aux collectivités dans le cadre d'opérations communes...).

En 2016, le montant de ces dépenses immobilières courantes estimé en PLF est de 2,72 M€ en AE et 2,72 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 0,35 M€ pour les fluides,
- 0,65 M€ pour l'entretien (entretien courant et petits travaux),
- 0,87 M€ pour des services divers (nettoyage, gardiennage ...),
- 0,85 M€ pour les locations (salles, bâtiments, pistes).

Les dépenses immobilières d'investissement concernent les crédits consacrés à la construction de nouveaux centres d'examen du permis de conduire ou à la rénovation lourde de centres anciens (bâtiment, pistes...).

En 2016, le montant de ces dépenses immobilières d'investissement estimé en PLF est de 3,78 M€ en AE et 3,78 M€ en CP se décomposant ainsi (en CP) :

- 2 M€ pour des travaux sur bâtiment et terrain assimilés à de l'entretien,
- 1,5 M€ pour les pistes et les aménagements extérieurs,
- 0,18 M€ pour les bâtiments (travaux et aménagements intérieurs),
- 0,05 M€ en études et frais d'actes,
- 0,05 M€ en autres dépenses (intérêts moratoires, indemnités divers, transferts aux collectivités dans le cadre d'opérations communes...).

## SÉCURITÉ CIVILE (161)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>6 478 285</b>	<b>4 333 284</b>	<b>9 939 215</b>	<b>9 529 215</b>	<b>16 252 997</b>	<b>13 921 771</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Depuis 2014, le programme 161 regroupe le périmètre des deux programmes de l'ancienne mission « sécurité civile » et se compose des quatre actions suivantes :

- l'action n° 11 « prévention et gestion de crises » couvre la prospective et l'identification des risques et menaces potentiels ou avérés, la préparation et la coordination opérationnelle des différents acteurs et moyens avant, pendant et après la crise ;
- l'action n° 12 « préparation et Interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi ;
- l'action n° 13 « soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours et associations de sécurité civile) ;
- l'action n° 14 « soutien à la politique de sécurité civile » reprend toutes les fonctions de soutien général du programme.

### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

- améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :
  - conserver le parc immobilier ;
  - rationaliser le patrimoine immobilier ;
  - professionnaliser la gestion du parc immobilier.

### Contribution du programme à la politique transversale

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la sécurité civile est basé sur plusieurs grandes orientations, guidées par les conclusions partielles de l'enquête de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) sur le bureau du déminage, ainsi que sur la volonté de regrouper des entités afin de réduire ses coûts de fonctionnement.

Ces grandes orientations sont les suivantes :

- la refondation du bureau du déminage ;
- la colocalisation d'un établissement de soutien opérationnel et logistique (ESOL) avec une autre structure de la direction générale de la sécurité civile et la gestion de crise (DGSCGC) ;
- le déplacement de la base aérienne de la sécurité civile de Marignane à Nîmes-Garons.

Les opérations retenues sont en règle générale priorisées selon leur nature :

- l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les remises aux normes des installations ;
- les contraintes opérationnelles ;
- les entretiens (curatif et préventif) inhérents aux sites ;
- les améliorations fonctionnelles.

La prise en compte de tous ces paramètres conduit à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier quinquennal.

Sa mise en œuvre est déclinée annuellement via une convention de délégation de gestion entre la DGSCGC et la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI). Elle prévoit que la DGSCGC confie à la DEPAFI, en son nom et pour son compte, la gestion des crédits d'investissements immobiliers du Programme 161, Titre V « constructions neuves et grosses améliorations » de la sécurité civile.

S'agissant de l'entretien, les contrôleurs immobiliers de la DGSCGC sont en contact permanent avec les utilisateurs sur les sites, afin de définir la nature des travaux à mettre en œuvre et de les évaluer. Ils sont également à même d'apprécier la pertinence des demandes qui leur sont formulées.

Le recueil des différentes actions à conduire est opéré annuellement. Leur programmation se fait, l'année suivante, par ordre de priorité : 1. sécurité des personnes, 2. sauvegarde du bâtiment, 3. travaux à envisager rapidement.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Source des données

Les sources des données sont principalement issues de la programmation réalisée dans le cadre du triennal. L'avancement des opérations permet d'établir un échéancier pour l'exercice budgétaire suivant.

### Méthodes de calcul

Les méthodes de calcul sont basées sur les études réalisées par les maîtres d'œuvre afin d'établir le coût de l'opération qui est validé en phase avant-projet définitif.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Pour la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, les opérations immobilières les plus dimensionnantes sont d'une part, le transfert de la base d'avions actuellement installée sur la plate-forme aéroportuaire de Marignane vers les installations de l'aéroport de Nîmes et d'une autre part la mise en conformité des sites de stockage pyrotechnique du Bureau du déminage. La mise en conformité des cuves d'avitaillement des bases hélicoptères de la sécurité civile vient compléter la programmation immobilière.

## CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES, SOCIALES, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (124)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>132 947 574</b>	<b>84 733 288</b>	<b>77 783 814</b>	<b>73 682 128</b>	<b>61 787 678</b>	<b>73 746 553</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 124 a pour finalité essentielle de favoriser la réussite des politiques publiques mises en œuvre au travers des programmes opérationnels des missions « solidarité, insertion et égalité des chances », « santé », « sport, jeunesse et vie associative » et, pour deux de ses programmes, de la mission « ville et logement ». Il couvre le périmètre de compétence des structures territoriales : les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et les agences régionales de santé et des 2 opérateurs relevant du programme 163 (INJEP et Agence du Service Civique).

Le programme assure la gestion des ressources humaines et du fonctionnement de 9 directions d'administration centrale, de 5 délégations interministérielles ou ministérielles, des inspections générales des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ainsi que d'un réseau constitué de services déconcentrés, des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et de vingt-six agences régionales de santé (ARS) ayant le statut d'opérateurs de l'État (17 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Outre les apports des fonctions d'état-major, le soutien apporté aux autres programmes par l'intermédiaire du programme 124 revêt deux formes :

- la mise à disposition d'expertises et de compétences dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines, de la politique immobilière, de l'informatique, des achats de la logistique et des affaires juridiques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines et la gestion de ces ressources.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 a porté création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SG-MAS). Au sein du Secrétariat général, la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS) a pour mission, en vertu de l'article 5 de l'arrêté du 12 août 2013, de notamment :

- piloter en lien avec France Domaine, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

Sur cette base, la DFAS, en tant que tutelle immobilière, suit en 2015, 69 opérateurs, pour leur stratégie immobilière, en lien direct avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec France Domaine.

Parmi ces opérateurs, le programme 124 porte en totalité les moyens de fonctionnement, et donc les dépenses immobilières courantes des 26 agences régionales de santé (ARS) dont le nombre sera réduit à 17 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il porte également la dépense immobilière des 2 opérateurs « jeunesse » relevant du programme 163 (INJEP et Agence du Service Civique) dans la mesure où ils sont logés par l'administration centrale.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Améliorer la gestion du parc immobilier :

- conserver le parc immobilier : entretenir les biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire
- rationaliser le patrimoine immobilier de l'État : adapter le patrimoine à son utilité, son usage, son utilisation

### Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 124 regroupe notamment les crédits immobiliers de l'administration centrale et des services territoriaux l'outre-mer (DJSCS) hors entretien lourd. Par ailleurs, depuis le PLF 2011, l'ensemble des crédits immobiliers attachés aux services déconcentrés (régionaux et départementaux hors DOM) a été transféré vers les programmes interministériels P 309 et P 333. Les charges de gardiennage et de nettoyage des sites régionaux demeurent néanmoins inscrits sur le programme 124.

S'agissant de l'administration centrale, depuis 2014, les moyens logistiques et immobiliers et une partie des dépenses informatiques du programme 155 « Conception et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ont été transférés en gestion sur le programme 124 pour tenir compte de la réorganisation, en 2013, des directions supports d'administration centrale. En effet, les missions de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO) ont été intégrées par la direction des finances, des achats et des services (DFAS), par la direction des ressources humaines (DRH) et par la direction des systèmes d'information (DSI). 2014 et 2015 sont donc les

premières années pleines de mutualisation des moyens visant à assurer une qualité de service optimale dans un contexte de réduction des coûts de gestion.

Les indicateurs de performance immobilière suivis au titre du programme 124 ne portent donc que sur les bâtiments occupés par l'administration centrale en lien avec le programme 155.

Dans ce cadre, les ministères sociaux ont poursuivi leur politique d'optimisation des moyens immobiliers par un programme de rationalisation et d'optimisation des occupations.

Après l'achèvement des grandes opérations de restructuration du site 14-Duquesne et le regroupement des services sur le site Montparnasse Sud-Pont en 2013 et 2014, une nouvelle étape est franchie en 2015 par la résolution des baux des sites Bonne Nouvelle, Malte et Borromées, accompagné d'un complément de surface à Montparnasse Sud-Pont, soit un gain de surface de plus de 1200 m<sup>2</sup> de SUB et un gain budgétaire annuel de près de 500.000€.

Au global, la mise en œuvre du SPSI de l'administration centrale 2008-2013, a permis de libérer 7 implantations et de réduire les surfaces occupées de 17 000 m<sup>2</sup> et de baisser la dépense locative des immeubles de plus de 34 %.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

L'exécution 2014 est issue des données CHORUS et de la JPE du RAP 2014. Figurent dans cette annexe les grandes natures de dépenses concourant à l'évaluation des crédits consacrés à la politique immobilière du programme « 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ». Les données sont issues du RAP 2013 et restitutions CHORUS.

Les éléments de 2015 et 2016 sont issus des travaux budgétaires des PLF des deux exercices appuyés sur les éléments d'actualisation de la programmation notamment pour 2015.

### Méthodes de calcul

Les dépenses liées à l'immobilier portées par le programme 124 couvrent le périmètre suivant :

- les dépenses immobilières relatives au parc immobilier de l'administration centrale
- les dépenses de l'occupant (hors entretien lourd) des services des DJSCS dans les DOM et les COM
- les charges de gardiennage et de nettoyage des sites régionaux (DRJSCS) métropolitains qui demeurent inscrites sur le programme 124
- les dépenses supportées sur le budget des opérateurs du programme (principalement l'INTEFP) qui consacrent une partie de la subvention pour charges de service public attribuée par le ministère.

### Analyse de l'évolution des crédits

Depuis le 16 octobre 2013, date de la création de la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS), dans le cadre d'une réorganisation des fonctions supports des ministères sociaux visant à mutualiser les moyens et à professionnaliser les prestations rendues aux directions métiers des trois missions concernées (Santé – Sports – Travail), le parc immobilier de l'administration centrale est géré de manière mutualisée sur un périmètre élargi.

Ainsi, la fin des travaux de restructuration du site Duquesne à l'été 2013 a eu pour effet de récupérer près de 500 postes de travail sur ce site et d'abandonner l'équivalent sur des implantations locatives parisiennes. Par ailleurs, une opération immobilière de regroupement des services à Montparnasse Sud-Pont s'est traduite par l'abandon de 2 immeubles (Nord-Pont et Max Hymans). La conjugaison de ces deux opérations immobilières portées budgétairement sur deux programmes distincts à savoir le P 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » et le P 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi » a permis une baisse des crédits locatifs sur la période 2013 – 2015 de près de 11,4 M€, les effets de cette baisse étant lissés sur les années 2014 et 2015.

Après l'achèvement des grandes opérations de restructuration du site 14-Duquesne et le regroupement des services sur le site Montparnasse Sud-Pont en 2013 et 2014, une nouvelle étape est franchie en 2015 par la résolution des baux des sites Bonne Nouvelle, Malte et Borromées, accompagné d'un complément de surface à Montparnasse Sud-Pont, soit un gain de surface de plus de 1200 m<sup>2</sup> de SUB et un gain budgétaire annuel de près de 500.000 €.

Au global, la mise en œuvre du SPSI de l'administration centrale 2008-2013, a permis de libérer 7 implantations et de réduire les surfaces occupées de 17 000 m<sup>2</sup> et de baisser la dépense locative des immeubles de plus de 34 %.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ (ARS)

La liste des comptes issue du plan de compte général a été prise en compte à l'exclusion des comptes relevant de l'enveloppe de personnel.

#### Sources des données

- pour l'exécution 2014 : des comptes financiers 2014 des agences régionales de santé votés par les conseils de surveillance ;
- pour la prévision 2015 : des derniers documents budgétaires votés par les conseils de surveillance pour l'exercice 2015, budget primitif ou rectificatif.

Les dépenses immobilières font l'objet d'une typologie particulière dans l'application budgétaire et comptable des ARS, simplifiant ainsi l'exploitation et le suivi des dépenses du groupe.

#### Méthodes de calcul

La subvention pour charge de service public en provenance du programme 124 est la seule source de financement des dépenses immobilières au sein des agences. La part de crédits de l'État finançant des dépenses immobilières correspond donc au niveau des dépenses constatées en 2014 et programmées en 2015.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Entre 2013 et 2014, les dépenses immobilières des agences régionales de santé augmentent de seulement 0,6 %, évolution contrastée selon les agences. Au sein de ces dépenses, les loyers et les charges locatives représentent plus de 80 % des dépenses de fonctionnement des agences.

Cette augmentation relative s'explique par un plus faible nombre d'opérations immobilières sur l'exercice 2014. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement non pérennes (déménagement, cloisonnement de locaux, surloyers temporaires,...) ont été en conséquences moins importantes.

Par ailleurs, le ministère poursuit, en lien avec France Domaine, la politique de densification des sites des ARS et soutient les ARS dans les renégociations de bail qui sont en cours pour plusieurs sites.

Enfin, les documents budgétaires votés pour l'exercice 2015 présentent une prévision de baisse des crédits de l'ordre de 4 % par rapport à 2014.

## SPORT (219)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>28 900 362</b>	<b>33 891 000</b>	<b>18 984 045</b>	<b>30 710 668</b>	<b>22 535 514</b>	<b>29 446 370</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les principaux objectifs du programme « Sport » résultent directement des dispositions des articles L.100-1 et L.100-2 du code du sport. Ainsi, le programme « Sport » contribue au développement du sport dans ses composantes « sport pour tous » et « sport de haut niveau », dans des conditions de sécurité et d'encadrement permettant le respect de l'intégrité des personnes et des valeurs éthiques, valeurs qui élèvent le sport au rang d'outil d'éducation et d'insertion sociale. De plus, les actions doivent être menées dans le respect de la démarche de développement durable.

La politique sportive développée au sein du programme Sport est déterminée selon cinq axes stratégiques principaux :

- accentuer la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ces inégalités existent entre les territoires ou entre les différentes composantes de la société française ;
- promouvoir le sport comme facteur de santé et de bien-être, avec la poursuite des actions engagées en 2013 dans le cadre du plan d'action pluriannuel « sport santé bien être » ;
- adapter la stratégie du sport de haut niveau, en s'appuyant notamment sur le réseau des établissements
- favoriser la préservation de la sincérité des compétitions sportives et de leur éthique ;
- favoriser le développement de l'économie du sport et de l'emploi dans le secteur du sport, au travers notamment d'une attention portée aux contrats d'avenir, de l'apprentissage et à l'adaptation du dispositif de formation aux métiers du sport et de l'animation.

### Opérateurs rattachés au programme

Il s'agit de l'INSEP, des écoles (ENSM et ENVS), du Musée National du sport, et du CNDS. La décentralisation partielle des CREPS sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République qui organise notamment le transfert du patrimoine immobilier des CREPS aux régions. Cette réforme a pour effet de faire sortir les CREPS de la catégorie des opérateurs de l'État.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Axes stratégiques	Sous-axes stratégiques	Commentaires
Connaître le patrimoine immobilier de l'État	Recenser la totalité des biens immobiliers propriété de l'État ou contrôlés par l'État	Le GIIPOE (DFAS) assure une veille quant à la mise à jour de l'inventaire des opérateurs relevant du ministère en charge des sports.
	Veiller à la valorisation des biens immobiliers propriété de l'État	Bien que ce sous-axe soit principalement suivi par France Domaine, le ministère tient une veille et intervient auprès du Service central de France Domaine pour l'actualisation des valorisations des biens domaniaux occupés par ses opérateurs. La thématique de la valorisation est intégrée à l'ordre du jour des Comités de politique immobilière qui constituent l'occasion d'établir un bilan d'étape et le cas échéant de signaler les dossiers non avancés.
	Diagnostiquer l'état des biens immobiliers propriété de l'État ou contrôlés par l'État	- Réalisation des contrôles réglementaires - Etablissement d'un programme d'entretien, de rénovation, de mises aux normes, et de l'amélioration de l'accessibilité des établissements. - Elaboration par les établissements des agendas d'accessibilité programmée qui seront déposés le 27 septembre 2015. Ces documents doivent présenter un calendrier précis des aménagements obligatoires et les engagements financiers nécessaires à leur réalisation.
Conserver le patrimoine immobilier de l'État	Entretenir les biens immobiliers d'un point de vue du propriétaire	Dans le cadre des SPSI, le ministère incite ses opérateurs à mettre en œuvre une politique d'entretien des biens d'autant qu'ils accueillent du public. Cette thématique fait l'objet de discussions lors des dialogues de gestion annuels avec les opérateurs qui utilisent le patrimoine. Une seconde génération de SPSI sera élaborée pour les établissements opérateurs de l'État conformément à la circulaire n°5798/SG du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et autres organismes publics contrôlés par l'État.
	Restaurer, rénover, réhabiliter afin de garantir une utilisation des biens immobiliers	Il s'agit de connaître les dispositifs mis en œuvre pour permettre l'utilisation des biens immobiliers ou leur valorisation pour la formation des sportifs et des cadres du sport.
Professionnaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État	Planifier une stratégie permettant, d'une part, de faire un état des lieux des besoins existants et futurs et du parc à disposition et, d'autre part, de prévoir les actions à mettre en œuvre pour atteindre une adéquation entre besoins et moyens, le tout dans une optique de réduction des coûts liés à l'immobilier	Il s'agit de savoir, notamment, si les schémas pluriannuels de stratégie immobilière sont établis, sont actualisés et si leur exécution est conforme à ce qui est prévu. Les SPSI sont en phase de mise en œuvre dans la limite des moyens disponibles.
	Fiabiliser l'estimation des projets immobiliers	Les DDT(M) sont fréquemment les maîtres d'ouvrage délégués de l'État. L'OPPIC est le mandataire de l'État pour plusieurs opérations à l'INSEP.
	Uniformiser la gestion des biens immobiliers afin de l'améliorer	Les conventions d'utilisation signées tiennent compte de la spécificité du patrimoine (pas d'immeubles majoritairement de bureaux).

Axes stratégiques	Sous-axes stratégiques	Commentaires
Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État	Adapter le patrimoine à son utilité, son usage, son utilisation	Il s'agit notamment d'adapter la surface des biens immobiliers par rapport à leur utilisation (surface par poste de travail...) et d'assurer l'accessibilité des biens immobiliers aux publics qu'ils doivent accueillir.
	Réduire les coûts	Les travaux de modernisation engagés sont réalisés dans la perspective de réduire également les dépenses de fonctionnement.
Participer à une démarche citoyenne	Développer l'offre de logements	Pour les établissements du ministère, il s'agit pour l'essentiel d'hébergements de sportifs en formation.
	Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État	Le ministère favorise la mise en œuvre de techniques HQE lors de ses travaux dans la mesure de ses moyens budgétaires.

### Contribution du programme à la politique transversale

Les investissements réalisés dans les CREPS, dans les Écoles nationales et à l'INSEP s'inscrivent dans le cadre des actions conduites pour accroître le rayonnement du sport français sur la scène internationale, maintenir la France parmi les grandes nations sportives, et permettre à ces établissements d'accomplir dans des conditions satisfaisantes leurs missions de formation conduisant aux métiers d'encadrement du sport et de l'animation.

Pour information, près de 3 050 sportifs, dont la moitié mineurs, sont inscrits dans l'un des 220 pôles des parcours de l'excellence sportive (PES) des fédérations implantées dans les établissements du réseau sport. Ces établissements accueillent plus de 22 000 stagiaires par an dans le cadre de la formation des cadres sportifs.

Les travaux réalisés par l'État sont indispensables :

- afin de maintenir les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à l'accueil des usagers et du public ;
- pour adapter les équipements sportifs dont ils disposent aux parcours d'excellence sportive (PES) des fédérations et, si possible, aux exigences de l'entraînement du sport de haut niveau.

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses liées à l'immobilier en ce qui concerne les opérateurs du ministère chargé des sports sont de deux ordres :

- les dépenses de fonctionnement supportées sur le budget des opérateurs et pour lesquelles les opérateurs consacrent une partie de la subvention pour charges de service public attribuée par le ministère (programme 219 - sport)
- les dépenses d'investissement qui sont supportées directement par le programme 219 ou par les opérateurs.

En effet, les établissements sous tutelle du ministre chargé des sports n'ont pas la compétence et la ressource humaine leur permettant d'assumer la maîtrise d'ouvrage de travaux en dehors d'opérations courantes de faible importance. C'est pourquoi, celle-ci est en général déléguée aux directions départementales des territoires ou à un service spécialisé, tel l'OPPIC (opérateur du patrimoine immobilier de la culture) ou le service SPE2B du ministère de l'économie, des finances, de l'industrie.

Les crédits du programme Sport (219) délégués par la direction des sports à ces services et établissements sont ceux retenus pour l'analyse de la dépense immobilière de l'État auxquels a été ajoutée la quote-part estimée des subventions utilisées par les opérateurs pour l'exploitation des biens immobiliers.

#### Source des données

- RAP 2014 et PAP 2015 de la mission sport, jeunesse et vie associative – programme 219 « sport »
- comptes financiers 2014 des opérateurs
- budgets prévisionnels 2015 des opérateurs.

### Méthodes de calcul

L'annexe récapitule les données pour les opérateurs du programme sport et le recensement de celles-ci a été effectué selon des principes généraux suivants :

Les données des **Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)**, qui constituent un seul opérateur dans les documents budgétaires, ont été consolidées. Pour information, le CREPS Rhône-Alpes a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce nouvel établissement correspond au site de Vallon Pont d'Arc qui était, jusqu'au 31 décembre 2013, un des 4 sites du CREPS Sud-Est. Ce CREPS est donc redevenu le CREPS PACA et comprend maintenant trois sites, tous implantés en région PACA (Aix-en-Provence, Antibes et Boulouris).

Les données des 2 **Ecoles Nationales** (Ecole nationale des sports de montagne- ENSM et Ecole nationale de voile et des sports nautiques – ENVSN), qui sont regroupées au sein d'un seul opérateur dans les documents budgétaires, ont été consolidées. Pour information, l'IFCE dont l'Ecole nationale d'Equitation fait partie, bénéficie d'une double tutelle (sport et agriculture) mais est rattaché budgétairement au programme 154 de l'agriculture. Aussi, les données financières du budget de cet établissement ne sont pas intégrées à nos calculs. En revanche, les dépenses d'investissement supportées directement par le programme 219 sont comptabilisées.

Les données liées au contrat de partenariat public-privé de l'INSEP liées au patrimoine immobilier ont été intégrées.

Les dépenses sur le budget des opérateurs n'intègrent pas les dépenses de personnel. En effet, les opérateurs relevant du programme 219 comptent dans leurs effectifs très peu de personnels en charge des fonctions immobilières dans la mesure où ces opérateurs n'exercent qu'à titre exceptionnel la maîtrise d'ouvrage et uniquement sur des opérations courantes. Par ailleurs, compte-tenu des effectifs réduits eu égard à la taille des opérateurs, les agents n'interviennent que ponctuellement dans les secteurs concernés par l'enquête.

Le recensement des dépenses directement imputées sur le programme sport (investissement) n'ont pas nécessité de retraitement.

En revanche, les dépenses supportées par le budget des établissements ont été calculées avec la méthodologie suivante :

utilisation des comptes financiers 2014 et des budgets 2015 pour les CREPS et l'INSEP : L'examen des comptes financiers 2014 a permis d'isoler les dépenses relevant de l'immobilier. Ont été comptabilisées les dépenses suivantes : les dépenses d'entretien et de réparation liées à l'immobilier (compte 6152), les dépenses de maintenance (compte 6156), les dépenses liées à la consommation de fluides (comptes 60611, 60613, 60614, 60617).

### Analyse de l'évolution des crédits consacrés à la politique transversale

Les dépenses immobilières portées directement par le programme 219

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL (CONTRAT DE PARTENARIAT DÉFINI PAR L'ORDONNANCE DU 17 JUIN 2004 MODIFIÉE)

Le seul partenariat public privé (PPP) du programme 219 concerne l'opérateur INSEP. Ce PPP, signé le 21 décembre 2006 par l'État et le groupement Sport Partenariat (à hauteur de 12 % pour Vinci Construction France et 88 % pour Barclays Infrastructure Funds au 1<sup>er</sup> octobre 2011), est entré en vigueur le 9 janvier 2007 pour une durée de trente ans. Ce contrat porte sur le financement, la conception, la réhabilitation et l'exploitation technique de la partie Nord de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) ainsi que sur la maintenance/service, la gestion partielle des bâtiments et la gestion des espaces extérieurs de l'ensemble du site de l'INSEP. Le loyer correspondant est financé sur le programme « Sport ».

Périmètre et état d'avancement du projet

La rénovation de 14 bâtiments situés dans la partie Nord du site de l'INSEP est désormais achevée. Ces bâtiments, d'une surface de 34 000 m<sup>2</sup> sont destinés essentiellement à l'hébergement, à la restauration, à la formation, à la recherche, aux services médicaux et à l'administration. La maîtrise d'œuvre de cette rénovation avait été confiée au cabinet Barthelemy & Grino. Le coût de construction assumé par les cocontractants était de 77,165 M€, y compris les frais financiers et annexes, toutes taxes comprises. L'État s'est engagé de son côté à verser, à compter de la livraison

définitive intervenue le 17 mai 2010 et jusqu'à l'échéance du contrat (2036), un loyer annuel d'un montant de 12,8 M€ TTC (valeur 2014) en contrepartie de l'investissement réalisé et de son financement (loyer fixe pour ces deux postes de 4,298 M€ TTC par an), ainsi que des prestations de services fournies (prestations actualisables : gros entretien renouvellement, maintenance, gardiennage, sécurité incendie, gestion hôtelière des hébergements, restauration, entretien des espaces verts, gestion des déchets).

En 2007, l'État a également versé au titulaire du contrat une contribution financière de 20 M€ de CP après avoir engagé, en décembre 2006, 88 M€ d'AE (investissement et financement dont 10,8 M€ pour couvrir le déficit éventuel).

En 2008, 2009 et 2010, le loyer a été fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PPP et de ses avenants et a nécessité un complément de financement de 4,9 M€ au total (prise en compte des surcoûts dus aux intempéries, installation d'un espace de balnéothérapie, création de chambres hypoxiques permettant de simuler les séjours en altitude). Depuis 2011 (phase d'exploitation), le loyer versé (investissement, financement, fonctionnement et services) est globalement conforme aux prévisions : il a été ainsi de 12,4 M€ en CP en 2013 (11,1 M€ en AE). En outre, le loyer a été complété par le coût de l'indemnisation due au titre de l'avenant n° 9 relatif aux recettes de valorisation (1,5 M€ au total en AE, 0,5 M€ en C en 2013), pour aboutir à un montant global versé en de 12,9 M€ (12,6 M€ en AE).

En 2014, le loyer versé a été de 13,18 M€ (11,33 M€ en AE) et a donc respecté les prévisions initiales :

- 4,30 M€ en CP (2,88 M€ en AE) au titre du loyer L1 (investissement et financement) ;
- 8,88 M€ en CP (8,45 M€ en AE) pour les loyers de fonctionnement L2, L3 et L4, incluant 0,33 M€ de CP au titre de l'indemnisation des chambres (cf. avenant 9).

En 2015, le loyer programmé est de 13,074 M€ (11,446 M€ en AE) et en 2016 ce loyer sera de 13,22 M€ en CP (11,52 M€ en AE).

#### LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS SUD DU SITE DE L'INSEP

La rénovation de la partie Sud du site, où sont situés les équipements sportifs, est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État. Sur ce chantier, les dépenses d'investissement enregistrées sont les suivantes :

Investissements INSEP SUD	AE (en Millions d'euros)	CP (en Millions d'euros)
2014	9,12	9,49
2015	3,118	6,511
2016	0,499	4,973

#### LES AUTRES DÉPENSES DONT LE CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 5,18 M€ en AE et 7,72 M€ en CP au titre de 2014 ont porté sur les travaux de modernisation poursuivis dans les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) et les Ecoles nationales – qui accueillent, notamment, des pôles de parcours d'excellence sportive.

Le fait que le montant des crédits consommés soient inférieurs au niveau prévu dans le PAP 2014 (- 4,02 M€ en AE, -1,08 M€ en CP) s'explique par des facteurs d'ordre très variés :

- impact de la réserve de précaution et redéploiements intervenus en cours de gestion ;
- financement accessoire (0,25 M€ en AE et 0,47 M€ en CP) de dépenses liées aux investissements dans les établissements sur le titre 3 (« dépenses de fonctionnement courant » / catégorie 31 –) et, surtout, financement complémentaire de travaux assuré sur le titre 7 ("dépenses d'opérations financières" / catégorie 72 « dotations en fonds propres »), s'agissant d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage est confiée aux établissements eux-mêmes, à hauteur de 2,06 M€ en AE = CP.

Les engagements (AE) ont concerné essentiellement des opérations déjà lancées lors des années précédentes, principalement les CREPS de Pointe-à-Pitre (2,53 M€), de Montpellier (site de Font-Romeu – 1,92 M€) et de Chatenay-Malabry (0,09 M€), l'IFCE (0,08 M€) et l'ENSM (site de Chamonix – 0,14 M€).

Les principales dépenses (en CP) ont été effectuées au profit des CREPS de Pointe-à-Pitre (4,45 M€), de Montpellier (site de Font-Romeu – 0,93 M€) et de Chatenay-Malabry (0,90 M€) ainsi que de l'IFCE (0,64 M€) et de l'ENSM (site de Chamonix – 0,48 M€).

Enfin, ce poste budgétaire a bénéficié en 2014 du rattachement de fonds de concours alimentée par des collectivités territoriales partenaires :

- 2,75 M€ de report d'AE (rattachées trop tardivement en 2013 pour être consommées alors) au titre de la participation du conseil régional de Guadeloupe au projet de restructuration du CREPS de Pointe-à-Pitre inscrit au CPER 2007-2013 ;
- 3,27 M€ de CP au titre de la même opération, dont 0,76 M€ de report de crédits de fonds de concours rattachés trop tardivement en 2013 pour être consommés alors et 1,68 M€ de crédits à reporter sur 2015 car rattachés seulement en janvier 2015 au titre de la gestion 2014.

La programmation des investissements hors INSEP (CREPS et écoles) les dépenses d'investissement enregistrées sont les suivantes :

Autres investissements hors INSEP	AE (en Millions d'euros)	CP (en Millions d'euros)
2014	5,18	7,72
2015	3,87	10,575
2016	9,96	10,702

Les dépenses immobilières portées par ses opérateurs

En plus des dépenses immobilières imputées directement sur le programme 219, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports finance les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives au parc immobilier de ses opérateurs par le biais de la subvention pour charges de service public et des subventions ponctuelles d'équipement.

Les CREPS ne seront plus opérateurs de l'État en 2016.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### CENTRES DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES (CREPS)

Consolidation des comptes correspondant aux dépenses liées à l'immobilier :

- Investissement :
  - dépenses directes : comptes 212, 213 et 214,
  - dépenses indirectes : compte 215.
- Fonctionnement :
  - dépenses directes : comptes 613 et 614,
  - dépenses indirectes : comptes 60611, 60613, 60614, 60615 et 60617.

Sources des données : Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul : Pas d'observation particulière.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses de fonctionnement liées au patrimoine immobilier des 17 CREPS représentent 8,75 M€ en 2014, soit 21 % des dépenses totales de fonctionnement hors dépenses de personnel (40,2 M€). La prévision 2015 est en légère baisse (8,57 M€).

Les CREPS ne supportent que très peu de dépenses d'investissement sur leur budget propre (1,7 M€ en 2014) car la majorité de ces dépenses relèvent de l'État (programme sport).

En 2015, les établissements prévoient de mobiliser plus significativement leurs ressources dans l'entretien du patrimoine immobilier (2,9 M€).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les 17 CREPS n'auront plus la qualité d'opérateur de l'État compte tenu de leur décentralisation partielle aux régions (loi NOTRe du 7 août 2015 – article 28).

## ÉCOLES NATIONALES DES SPORTS

### ÉCOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE (ENSM)

Consolidation des comptes correspondant aux dépenses liées à l'immobilier :

- Investissement :
  - dépenses directes : comptes 212, 213 et 214
  - dépenses indirectes : compte 215.
- Fonctionnement :
  - dépenses directes : comptes 613 et 614
  - dépenses indirectes : comptes 60611, 60613, 60614, 60615 et 60617.

Sources des données

Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul

Pas d'observation particulière.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Compte tenu de son implantation en zone de moyenne montagne (Prémanon – Jura) et de montagne (Chamonix – Haute Savoie), les dépenses de fonctionnement représentent 0,8 M€ par an. L'École conduit de nombreux chantiers pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments, ce qui permet d'afficher une stabilité de ces coûts malgré la hausse des tarifs.

En ce qui concerne l'investissement, l'école porte sur son budget le projet de création d'un nouveau bâtiment d'hébergement à Prémanon (1 M€). Ainsi, le BP 2015 présente 1,2 M€ de dépenses d'investissement prévisionnelles, contre 0,2 M€ en compte financier 2014.

### ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES (ENSVN)

Pour les charges de fonctionnement liées à l'immobilier, sont retenues les données des comptes 615 (entretien et réparations) et 606 (achats non stockés de matières et de fournitures) dont une part concerne les bateaux de l'école.

Les données d'investissement immobilier sont issues des précisions apportées dans les notes de présentations du compte financier et du budget prévisionnel.

Sources des données : Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul : Pas de commentaire complémentaire.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Les travaux de rénovation des vestiaires ont débutés en 2014 (26 K€) et 344 K€ seront reportés sur 2015 pour achever l'opération. Le budget initial 2015 a fait l'objet d'une modification significative en mars 2015 permettant de mobiliser une part (372 K€) du fonds de roulement disponible pour financer des travaux indispensables : prévention du risque de légionellose, accessibilité aux personnes handicapées et sécurisation de l'entrée du site.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,4 M€ par an et sont stables entre la réalisation 2014 et la prévision 2015.

### INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE (INSEP)

Consolidation des comptes correspondant aux dépenses liées à l'immobilier :

- Investissement :
  - dépenses directes : comptes 212, 213 et 214

- dépenses indirectes : compte 215.
- Fonctionnement :
  - dépenses directes : comptes 613 et 614
  - dépenses indirectes : comptes 60611, 60613, 60614, 60615 et 60617.

Sources des données

Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul

Pas d'observation particulière.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

En 2014, l'INSEP a consacré 4 M€ en dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier. Il s'agit essentiellement des coûts liés aux fluides. Pour 2015, cette dépense devrait croître avec le fonctionnement en année pleine du nouveau centre aquatique livré en fin d'année 2014.

Le programme prévisionnel d'investissement 2015 de l'INSEP s'élève à 3,9 M€, contre 0,8 M€ en réalisé 2014, et porte exclusivement sur les installations sportives. Il comprend notamment les travaux prévus sur le complexe « Eyquem » (1,5 M€), sur la halle couverte « Maigrot » (0,8 M€) et sur le complexe Paillou (0,4 M€).

#### MUSÉE NATIONAL DU SPORT (MNS)

Consolidation des comptes correspondant aux dépenses liées à l'immobilier :

- Investissement :
  - dépenses directes : comptes 212, 213 et 214
  - dépenses indirectes : compte 215.
- Fonctionnement :
  - dépenses directes : comptes 613 et 614
  - dépenses indirectes : comptes 60611, 60613, 60614, 60615 et 60617.

Sources des données

Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul : Pas d'observation particulière.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

Le Musée national du sport s'est installé au sein du stade « Allianz Riviera » de Nice en fin d'année 2013 et a ouvert ses portes en juin 2014. Ces dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement la redevance annuelle versée par le MNS à ce titre (0,7 M€ par an).

Par ailleurs, le MNS a achevé l'aménagement intérieur de ses locaux en 2014, ce qui a représenté 2,5 M€ de dépenses pour cet exercice budgétaire, sur un coût total de 7,9 M€. Aucune dépense d'investissement immobilière n'est programmée en 2015.

#### CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Consolidation des comptes correspondant aux dépenses liées à l'immobilier :

- Investissement :
  - dépenses directes : comptes 212, 213 et 214
  - dépenses indirectes : compte 215.

- Fonctionnement :

- dépenses directes : comptes 613 et 614
- dépenses indirectes : comptes 60611, 60613, 60614, 60615 et 60617.

Sources des données : Compte financier 2014 et budget prévisionnel 2015.

Méthodes de calcul : Pas d'observation particulière.

### **Analyse de l'évolution des crédits**

Le CNDS loue des bureaux adaptés à ses besoins (rue du Chevaleret – Paris 13). Il ne supporte pas de dépenses d'investissement et ses charges de fonctionnement (0,5 M€ en 2014 et prévision de 0,6 M€ en 2015) concernent cette location et les dépenses associées (fluides...).

## **ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI (102)**

### **PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

Le programme a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en général et, de manière plus ciblée, des publics particuliers qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le marché du travail.

Ce programme contribue ainsi :

- à mobiliser les moyens d'action du service public de l'emploi et de ses opérateurs en faveur du rapprochement entre offres et demandes d'emploi ;
- à financer les interventions de solidarité pour les personnes en fin de droit de l'assurance chômage ;
- à accompagner les publics spécifiques (jeunes, travailleurs handicapés, insertion par l'activité économique) ;
- à offrir un retour à l'emploi (contrats aidés, emplois d'avenir).

### **Opérateurs rattachés au programme**

- pôle emploi (le principal)

Cet opérateur participe à la mise en œuvre du service public de l'emploi. La mobilisation de l'opérateur pour lutter contre le chômage a été encore accentuée sur la période 2013-2015. Ce sont en effet deux mille agents supplémentaires qui ont en 2013 renforcé les moyens humains de l'opérateur.

- le Fonds de solidarité

Il s'agit de l'opérateur par lequel transitent de nombreuses allocations de solidarité comme l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

- l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDe)

Cet opérateur est placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la défense, de l'emploi et de la ville. Il s'adresse aux jeunes de moins de vingt-six ans de métropole sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation et qui se portent volontaire pour entrer dans le dispositif qui vise à leur apporter les savoirs de base essentiels à l'insertion professionnelle.

### **CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

### **CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**

#### **ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DÉFENSE (ÉPIDe)**

Source des données : Les données sont communiquées par l'EPIDe.

Méthodes de calcul

La méthode retenue est celle préconisée par France domaine.

Le budget prévisionnel et les comptes financiers de l'EPIDE sont pris en référence pour compléter le tableau d'évaluation des crédits avec AE=CP.

### Analyse de l'évolution des crédits consacrés à la politique transversale

#### 1.- ACTIONS 2014-2015

Brétigny-sur-Orge : Le centre naguère encore en régime d'autorisation d'occupation temporaire a été cédé à l'établissement par le décret d'apport en date du 13 février 2015.

Strasbourg : livraison des espaces pédagogiques, gymnase et bureau à l'été 2014. Les travaux relatifs à la réhabilitation de l'hébergement sont en cours et la livraison est prévue pour la fin d'année 2015.

La Communauté urbaine de Strasbourg n'a pas donné suite à ce jour à la proposition de vente de vente d'une parcelle qui lui a été faite en avril 2014, au prix de 5,5 M€.

Ussel: Le tribunal de grande instance de Brive-la-Gaillarde a débouté l'EPIDE de son recours contre le rejet du retour à l'Office HLM Corrèze Habitat, pour à un euro symbolique, de l'ensemble immobilier d'Ussel (cf. *infra*).

Dijon : Une convention d'occupation a été établie pour permettre l'exploitation du village d'insertion implanté sur le site fin 2012. Actuellement le terrain est entièrement « squatté ». L'expulsion a été prononcée en mai 2015 par le TGI de Dijon ; son exécution est prévue avant l'été. Le ministère de la Justice a par ailleurs abandonné le projet d'implantation d'un centre de détention pour mineurs.

Sarcelles : Ce site n'est plus propriété de l'EPIDE ; toutefois l'acte administratif de rétrocession à la ville de Sarcelles est toujours en cours de rédaction par la ville de Sarcelles.

Marseille : Le produit de la vente (278 k€) par la société 2IDE d'une partie du terrain non utilisée par le centre sera réaffecté au financement des travaux d'augmentation de capacité des centres 2 IDE.

Langres : La municipalité a consenti à l'établissement une baisse de 10% du loyer à effet de 2016 ; elle a par ailleurs accepté de prendre à sa charge des travaux d'aménagement à hauteur de 200 k€ minimum.

Lanrodec : Le renouvellement du bail avec une durée de 6 ans est en cours.

Lunel : France Domaine a reconsidéré la valeur du site à la baisse (884 k€ au lieu de 1 640 k€) consécutivement au classement en zone inondable de la plus grande partie du terrain.

Malakoff : la réorganisation de la direction générale et le manque de salles de réunion ont motivé la demande de location de 2 alvéoles de 70 m<sup>2</sup> situées sur le plateau du premier étage de l'immeuble où le siège est implanté. Il a été obtenu une seule alvéole qui sera utilisée au stockage des archives dites « courantes ».

#### 2. - PROJETS 2015-2016

Le contrat d'objectif et de performance (COP) 2015/2017 prend en compte les objectifs fixés par le Président de la République en matière d'augmentation des capacités d'accueil de l'établissement, à savoir :

- un accroissement, d'ici la fin de cette année, de la capacité d'accueil des centres actuels<sup>3</sup> ;
- la création ultérieure de deux nouveaux centres dans le Sud de la France<sup>4</sup>.

##### 2.1. - Augmentation de la capacité des centres

L'augmentation de capacité d'accueil de l'établissement d'ici la fin de l'année, qui touche 15 de ses 18 centres, s'opère en deux vagues successives :

- les travaux de la première vague, relativement modestes, sont achevés ;
- les travaux programmés au titre de la seconde vague consistent en des adaptations plus lourdes et concernent principalement les locaux d'hébergement, les espaces de bureaux et les salles de cours. La restauration des effectifs supplémentaires requiert, en certains cas, la mise en place d'un second service.

L'ensemble des travaux sera livré avant la fin de l'année 2015. Les travaux concernant les sites de Cambrai et d'Alençon, seront effectués par la société 2IDE. Le coût total de ces travaux est en cours de chiffrage ; aux

<sup>3</sup> Objectif fixé lors de sa visite au centre de Montry le 16 février 2015.

<sup>4</sup> Objectif fixé lors de sa visite au centre EPIDE d'Alençon le 27 avril 2015.

premières estimations il s'élèverait à 900 k€ ; une dépense supplémentaire de 100 k€ pourrait éventuellement être à prévoir au titre du chauffage du centre de Cambrai.

Par ailleurs, tous les centres doivent en permanence faire l'objet de travaux pour sécuriser les réseaux et les restaurants et, s'agissant des centres propriété EPIDE, uniquement « le clos et le couvert ». Ainsi, le restaurant du centre de Montry va être mis aux normes d'ici la fin de l'année 2015.

## 2.2. - Création de deux centres nouveaux

Le Président de la République lors de sa visite au centre d'Alençon annoncé la création de deux centres EPIDE dans le sud de la France.

Des études doivent être lancées au plus tôt pour atteindre cet objectif. La recherche d'infrastructures existantes, à louer ou à réaménager, dans des sites propices à l'ouverture d'un centre<sup>5</sup>, est privilégiée. Les Préfets de Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées ont été sollicités. Plusieurs autres pistes sont à l'étude.

## 2.3 - Règlement du dossier de l'ensemble immobilier d'Ussel

Après l'échec de l'action juridictionnelle lancée auprès du Tribunal de grande Instance de Brive-la-Gaillarde pour tenter d'imposer la rétrocession, pour l'euro symbolique, à l'office HLM de Corrèze Habitat de l'ensemble immobilier d'Ussel, l'établissement est toujours propriétaire de bâtiments désaffectés, dégradés, porteurs de risques notamment pénaux.

Ces bâtiments sont par ailleurs à l'origine de dépenses d'entretien destinées, entre autres, à garantir la sécurité des tiers. L'établissement a déjà été mis en demeure par la municipalité de procéder à des travaux à cet effet.

La déconstruction des immeubles et leur désamiantage est un préalable à la vente de l'ensemble immobilier dont le produit estimé (75 000 €) sera sensiblement inférieur aux travaux requis pour la vente (440 000 €).

Il demeure que l'établissement ne peut plus continuer d'assurer, à distance, l'entretien de structures dont il n'a pas l'usage et qui sont en tout en état de cause sont porteurs de risques importants. En conséquence, il faut procéder à leur construction ; la dépense correspondante sera budgétée en 2016.

## PÔLE EMPLOI

Source des données : Les données sont communiquées par Pôle emploi.

Méthodes de calcul : La méthode retenue est celle préconisée par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits consacrés à la politique transversale

Créé par la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi, Pôle emploi est issu de la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et du réseau opérationnel de l'assurance chômage (ASSEDIC).

Avec la création de cet opérateur, le législateur a souhaité la mise en œuvre d'un service public de l'emploi plus efficace. Les demandeurs d'emploi sont désormais au cœur du dispositif et ils peuvent trouver en un seul lieu les services complémentaires d'indemnisation et de placement dont ils ont besoin.

### Eléments de contexte

Cadre juridique général dans lequel s'inscrit Pôle emploi pour la gestion de son parc immobilier :

Les biens immobiliers de Pôle emploi relèvent en totalité de son domaine privé (article L.5312-13 du Code du travail). Toute cession de bien immobilier de Pôle emploi doit faire l'objet d'un avis conforme des ministères chargés de l'emploi et du budget (article R.5312-24 du Code du travail). Pôle emploi n'est pas soumis à l'avis préalable de France Domaine pour les acquisitions et les prises à bail (article R.5312-24 du Code du travail).

Le transfert des biens immobiliers des deux entités préexistantes à Pôle emploi :

Antérieurement à la fusion, le patrimoine immobilier des deux institutions préexistantes (ex-ANPE et ex-ASSEDIC) était composé de 1 737 implantations (1 089 implantations pour l'ANPE dont 827 agences et 648 points d'accueil pour le réseau de l'assurance chômage), soit un parc de plus d'1 million de m<sup>2</sup>.

<sup>5</sup> Huit critères ont été définis pour fixer le lieu d'implantation d'un centre ; il a été fait usage la dernière fois de ces critères pour l'implantation d'un centre EPIDE à Lyon Meyzieu

Dans le cadre de la fusion, l'article 8 de la loi du 13 février 2008 précitée précise les modalités de constitution du patrimoine immobilier du nouvel opérateur. Il prévoit le transfert à titre gratuit du patrimoine de l'ANPE et la mise à disposition, dans le cadre d'une convention, des biens mobiliers et immobiliers du réseau de l'assurance chômage.

La constitution du réseau de Pôle emploi :

La constitution du réseau de Pôle emploi s'est opérée en deux temps.

Un premier palier de délivrance unifiée des services a été mis en œuvre en 2009, consistant notamment, à partir des sites existants, à organiser le déploiement d'un premier niveau d'unités locales polyvalentes et unifiées (accueil unique puis sites mixtes). Dans le cadre d'une première vague de rationalisation du réseau, des regroupements sur des sites mixtes, qui poursuivaient le mouvement de constitution de guichets uniques engagé depuis la loi de cohésion sociale de 2005, se sont achevés au premier trimestre 2010 (930 sites mixtes).

Un second palier de restructuration, en continuité avec les travaux engagés en 2009, est désormais réalisé dans le cadre d'un schéma cible. Prévu par la convention tripartite État-Unedic-Pôle emploi signée en avril 2009, ce schéma national a été présenté au conseil d'administration de Pôle emploi le 24 septembre 2010. Ce schéma national a été précédé par des schémas régionaux qui ont été présentés et validés par les conseils régionaux de l'emploi dans lesquels les collectivités territoriales et les organisations syndicales sont largement représentées. La logique de ces schémas est d'unifier les sites des deux anciennes entités pour offrir des locaux et des sites de production mieux adaptés, notamment aux besoins des usagers. L'ensemble de ces sites est aménagé selon un référentiel immobilier qui doit permettre l'accueil des demandeurs d'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour les agents de Pôle emploi.

Le schéma cible a été complété suite à l'adoption de deux référentiels et de l'évolution des effectifs de Pôle emploi :

- en 2010, le référentiel d'organisation REPERE (Réseau Pôle emploi rénové) qui définit les différents types de structure et les superficies des structures accueillant du public ;
- en 2011, un référentiel spécifique pour harmoniser les normes héritées de l'ANPE et des Assedic et prendre en compte les normes d'occupation imposées par l'État.

En mars 2015, le schéma cible immobilier de Pôle emploi prévoit en cible 2016 :

- 852 agences de proximité complétées par 48 relais Pôle emploi, qui délivrent une ODS généraliste (DE et entreprises) ;
- 45 agences spécialisées : les agences multiservices (ODS centrée sur l'accompagnement renforcé et l'orientation spécialisée), les agences cadres, les agences spectacles + des équipes spécialisées au sein des agences de proximité (CSP, emploi international) ;
- 69 plate-formes d'activités centralisées (services à distance 3949 pour les DE/3995 pour les entreprises, traitement des inscriptions par internet, centrales de réservation, etc.) ;
- 155 centres de formations et centres informatiques.

Au total, agences généralistes et agences spécialisées constituent 1 045 sites accessibles au public, ce qui est conforme à la fourchette de la convention 2009-2011, soit 1 000/1 200 sites.

La surface totale, couverte à l'issue de la réalisation du schéma cible, sera fin 2016 de 1 326 000 m<sup>2</sup> contre 1 260 000 m<sup>2</sup> en 2009. Ce dernier chiffre tient compte de l'ensemble des surfaces de Pôle emploi (y compris la direction générale, la direction des systèmes d'information et Pôle emploi services).

Alors que le schéma d'implantation cible a été présenté en 2010 pour un effectif cible 2015 de 44 305 agents, le recrutement de nouveaux agents a conduit à actualiser ce chiffre en mars 2015 (53 971 agents), ce qui donne un ratio SHON/agent de 25 m<sup>2</sup> au lieu de 28 au jour de la fusion, soit une baisse de -11 %.

Par ailleurs, le ratio de 12 m<sup>2</sup> SUN, qui correspond à la norme France Domaine, ne s'applique qu'aux immeubles de bureau, soit 11 % du parc.

La présentation du SPSI de Pôle emploi a fait l'objet d'un avis très favorable du conseil immobilier de l'État le 17 juin 2015.

### Evolution des dépenses immobilières de Pôle emploi

Le montant total des dépenses de Pôle emploi consacrées à l'immobilier (dépenses à la fois directes et indirectes) est de près de 295 M€ en 2014 contre 273 M€ en 2013 (soit + 8 %), du fait de la montée en charge du schéma immobilier. En septembre 2010, l'impact budgétaire du schéma d'implantation, qui excluait la direction générale, les centres de formation, la DSI et Pôle emploi services, a été évalué à 550 M€. En mai 2015, le coût du schéma, toutes surfaces confondues, a été réévalué à 536 M€.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL (111)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés du secteur concurrentiel (15,9 millions de personnes), au moyen de plusieurs leviers : la qualité du droit, sa diffusion et le contrôle de sa mise en œuvre, le conseil et l'appui au dialogue social.

Sa responsabilité incombe au directeur général du travail, qui s'appuie sur les services centraux de la direction générale du travail, les services déconcentrés (directions régionales des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi – DIRECCTE), ainsi que sur les opérateurs du programme : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ainsi que l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

#### **Opérateurs rattachés au programme**

- l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) :

La direction générale du travail assure la tutelle de l'ANACT qui participe à la mise en œuvre de l'action n° 1 « santé et sécurité au travail » du programme 111. Ses missions sont définies à l'article L. 4642-1 du code du travail. Les grandes orientations stratégiques de l'agence ont été fixées dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2014-2017, signé entre l'État et l'ANACT le 26 novembre 2013. Celui-ci prévoit le recentrage des activités de l'agence sur son cœur de métier, l'amélioration des conditions de travail et en particulier, sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnels et de la pénibilité.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### **Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Le programme 111 ne supporte pas directement de dépenses immobilières : ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

La participation du programme 111 à la politique immobilière de l'État se fait par l'intermédiaire du programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques publiques », qui est le programme support de la mission « travail et emploi ».

### CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (ANACT)

Sources des données : les montants inscrits dans le tableau de contribution financière sont ceux issus des différents documents budgétaires permettant les exercices de programmation et d'exécution du budget (notamment compte financier 2014 et le budget initial 2015).

Méthodes de calcul : Les méthodes de calcul retenues sont celles adoptées par France Domaine.

#### **Analyse de l'évolution des crédits**

L'agence a déménagé à Lyon en 2011, l'essentiel des économies (surface et charges locatives) a été réalisé cette année.

En 2014 et 2015, les dépenses immobilières de l'ANACT sont stables.

## CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL (155)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>7 235 768</b>	<b>7 479 517</b>	<b>18 932 011</b>	<b>28 947 851</b>	<b>13 461 445</b>	<b>29 021 333</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 155 a pour finalité essentielle de favoriser la réussite des politiques publiques mises en œuvre au titre de la mission « Travail et Emploi » placée sous l'autorité du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

À ce titre, sont gérés au sein du programme 155 les effectifs, les moyens de fonctionnement, les systèmes d'information et les fonctions transversales et d'état-major des directions d'administration centrale (y compris la DGEFP depuis 2013) et des services déconcentrés.

Les politiques du travail et de l'emploi sont mises en œuvre par un réseau de services déconcentrés organisés autour des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE ou DIECCTE dans les départements d'outre-mer). Ces Directions, constituent, depuis 2011, les services déconcentrés communs aux ministères en charge des politiques du travail et de l'emploi d'une part, et de l'économie et de l'industrie d'autre part.

En administration centrale depuis le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SG-MAS), la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS), au sein du Secrétariat Général, assure les missions de direction financières et immobilières pour l'ensemble des ministères sociaux et porte les programmes « supports » 124 et 155.

## OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS) a pour mission, en vertu de l'article 5 de l'arrêté du 12 août 2013, de notamment :

- piloter en lien avec France Domaine, les politiques immobilières des ministères sociaux.
- coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières ;

Sur cette base, la DFAS, en tant que tutelle immobilière suit en 2015, 69 opérateurs, pour leur stratégie immobilière, en lien direct avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec France Domaine.

Parmi ces opérateurs, le programme 155 porte les moyens immobiliers de 2 opérateurs sur les 8 opérateurs rattachés au secteur Travail-Emploi : l'Institut National du Travail de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (INTEFP) et le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE).

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

## Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Améliorer la gestion du parc immobilier :

- conserver le parc immobilier : entretenir les biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire
- rationaliser le patrimoine immobilier de l'État : adapter le patrimoine à son utilité, son usage, son utilisation.

### Contribution du programme à la politique transversale

S'agissant de l'administration centrale, depuis 2014, les moyens logistiques, immobiliers, et une partie des dépenses informatiques du programme 155 « Conception et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ont été transférés en gestion sur le programme 124 pour tenir compte de la réorganisation, en 2013, des directions supports d'administration centrale. En effet, les missions de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO) ont été intégrées par la direction des finances, des achats et des services (DFAS), par la direction des ressources humaines (DRH) et par la direction des systèmes d'information (DSI). 2015 est donc la seconde année pleine, de mutualisation des moyens visant à assurer une qualité de service optimale en réduisant les coûts de gestion. Sur le plan budgétaire, mis à part les dépenses relatives à l'administration centrale, seules sont restées sous la compétence ministérielle les dépenses immobilières des services déconcentrés d'outre-mer, hors entretien lourd, ainsi que les dépenses de nettoyage et de gardiennage. L'indicateur immobilier suivi au titre du programme 155 ne porte donc que sur les bâtiments occupés par l'administration centrale en lien avec le programme 124.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État (REATE) la responsabilité immobilière des services déconcentrés incombe aux préfets dans le cadre des schémas d'implantation des services. L'évolution du parc immobilier des DIRECCTE est déterminée par les restructurations conduites par les préfets. La DFAS apporte sa contribution dans ce cadre en appuyant les services et en les accompagnant dans la réalisation des projets immobiliers arrêtés au niveau interministériel par le SGMAP.

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses liées à l'immobilier portées par le programme 155 couvrent le périmètre suivant :

- les dépenses immobilières relatives au parc immobilier de l'administration centrale
- les dépenses de l'occupant (hors entretien lourd) des services des DIRECCTE dans les DOM et les COM
- les charges de gardiennage et de nettoyage des sites régionaux (DIRECCTE) métropolitains qui demeurent inscrites sur le programme 155
- les dépenses supportées sur le budget des opérateurs du programme (principalement l'INTEFP) qui consacrent une partie de la subvention pour charges de service public attribuée par le ministère.

### Source des données

L'exécution 2014 est issue des données CHORUS et de la JPE du RAP 2014. Figurent dans cette annexe les grandes natures de dépenses concourant à l'évaluation des crédits consacrés à la politique immobilière du programme « 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ».

Les éléments de 2015 et 2016 sont issus des travaux budgétaires des PLF des deux exercices appuyés sur les éléments d'actualisation de la programmation notamment pour 2015.

Méthodes de calcul : Néant.

### Analyse de l'évolution des crédits consacrés à la politique transversale

Depuis le 16 octobre 2013, date de la création de la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS), dans le cadre d'une réorganisation des fonctions supports des ministères sociaux visant à mutualiser les moyens et à professionnaliser les prestations rendues aux directions métiers des trois missions concernées (Santé – Sports – Travail), le parc immobilier de l'administration centrale est géré de manière mutualisée sur un périmètre élargi.

Ainsi, la fin des travaux de restructuration du site Duquesne à l'été 2013 a eu pour effet de récupérer près de 500 postes de travail sur ce site et d'abandonner l'équivalent sur des implantations locatives parisiennes. Par ailleurs, une opération immobilière de regroupement des services à Montparnasse Sud-Pont s'est traduite par l'abandon de 2 immeubles (Nord-Pont et Max Hymans). La conjugaison de ces deux opérations immobilières portées budgétairement sur deux programmes distincts à savoir le P 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative » et le P 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi » a permis une baisse des crédits locatifs sur la période 2013 – 2015 de près de 11,4 M€, les effets de cette baisse étant lissés sur les années 2014 et 2015.

Après l'achèvement des grandes opérations de restructuration du site 14-Duquesne et le regroupement des services sur le site Montparnasse Sud-Pont en 2013 et 2014, une nouvelle étape est franchie en 2015 par la résolution des

baux des sites Bonne Nouvelle, Malte et Borromées, accompagné d'un complément de surface à Montparnasse Sud-Pont, soit un gain de surface de plus de 1200 m<sup>2</sup> de SUB et un gain budgétaire annuel de près de 500.000 €.

Au global, la mise en œuvre du SPSI de l'administration centrale 2008-2013, a permis de libérer 7 implantations et de réduire les surfaces occupées de 17 000 m<sup>2</sup> et de baisser la dépense locative des immeubles de plus de 34 %.

## CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)

Conformément au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et à l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre de la gestion budgétaire, le suivi de la gestion 2013 avec l'autorité chargée du contrôle financier s'effectuera à partir du document prévisionnel de gestion.

Toutefois, il est à noter que les dépenses du personnel affecté à la politique transversale de l'immobilier, bien que portées par le programme 155, programme support de la mission Travail – Emploi, elles n'ont pas pu être définies du fait du système de recensement et de suivi des emplois au sein de la mission.

#### Sources des données

Pour les dépenses de l'opérateur du programme 155 INTEFP, les montants inscrits dans le tableau contribution financière sont les montants des différents documents budgétaires base de la programmation et de l'exécution du budget (Compte financier, Budget primitif, et DM).

#### Méthodes de calcul

Pour les crédits des autres titres que le titre 2 consacre à la rémunération, le responsable du programme 155 a suivi la méthode préconisée par France Domaine.

#### Analyse de l'évolution des crédits

L'Institut National du Travail de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle (INTEFP) en tant qu'école de formation est le principal opérateur du programme 155. Le site principal donné en dotation est situé à Marcy l'Etoile dans le Rhône. Ce site dédié à la formation initiale et aux formations continues longues des agents du ministère en charge du travail et de l'emploi, comprend, sur un terrain de 5 hectares, 8 825 m<sup>2</sup> de bâtiments d'enseignement, d'hébergement, de restauration et d'administration dont (1250 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux).

Dans le cadre de son SPSI, l'institut continue d'appliquer les objectifs de rationalisation et de valorisation de son parc immobilier tout en veillant à optimiser la dépense correspondante.

Pour ce qui est de la dépense d'exploitation du parc immobilier, l'INTEFP, comme inscrit dans son SPSI, après une optimisation de la dépense locative par une rationalisation des implantations déconcentrées (les Centres interrégionaux de formation CIF), essaie de rationaliser les dépenses courantes notamment par la réduction des consommations énergétiques et du bilan carbone.

L'état général des bâtiments a conduit le ministère et l'institut à mettre en œuvre un ambitieux programme de rénovation et de valorisation du parc qui a été validé dans le cadre du SPSI.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la montée en puissance s'est poursuivie autour de trois

Opérations majeures (dépense programmée en 2015 = 2,2 M€) :

- construction du nouveau bâtiment d'hébergement sur le site de Marcy l'Etoile
- fin de l'opération de mise aux normes PMR du site de Marcy l'Etoile
- opération de remise aux normes (électricité et incendie) du bâtiment Jorasses.

## CENTRE INFFO

Sources des données : Les données sont communiquées par le Centre INFFO.

Méthodes de calcul : La méthode de calcul retenue est celle préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

#### ACTIONS 2014-2015

Remplacement de plusieurs moteurs pour la climatisation. Réparations diverses du système de climatisation.

Vérification installation électrique.

Travaux étanchéité toit-terrasse.

Remplacement porte de garage basculante.

#### PROJETS 2015-2016

Dénonciation contrat nettoyage et sécurisation des locaux.

Nettoyage et/ou rafraîchissement des murs et plafonds.

Installation de film réfléchissant sur les vitres.

Rationalisation des compteurs électriques / onduleur.

Projets possibles :

Installation de douches.

Réaménagement des espaces verts.

## SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE (613)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 613 exerce au bénéfice des deux programmes opérationnels de la mission « contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des ressources humaines, juridique, financier, et des systèmes d'information de gestion et métiers. L'objectif est d'optimiser le coût de ces fonctions, tout en cherchant à offrir le meilleur service à l'ensemble des directions et services de la DGAC qui peuvent ainsi se consacrer à leur cœur de métier.

### Opérateur rattaché au programme

– l'École nationale de l'aviation civile (ENAC).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La politique immobilière de la DGAC, déclinaison interne de la politique immobilière de l'État, fait l'objet, compte tenu de la spécificité de son patrimoine et de son financement, d'un protocole signé le 18 décembre 2014 entre le secrétaire général du MEDDE, France Domaine, la DGAC et l'ENAC.

Son pilotage est assuré par deux instances :

- un comité stratégique immobilier, présidé par le directeur général de la DGAC, qui définit la stratégie immobilière et fixe les grandes orientations ;
- un comité technique immobilier de la DGAC, présidé par le directeur du SNIA, qui prépare les décisions du CSI et met en œuvre ses décisions.

## Contribution du programme à la politique transversale

Le programme 613 supporte les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement relatives au patrimoine occupé par la gendarmerie des transports aériens, formation spécialisée de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) avec une mission de contrôle et de surveillance en zone réservée des plate-formes aéroportuaires.

La gestion du patrimoine immobilier occupé par la GTA est confiée au Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA), service à compétence nationale de la DGAC en charge de la gestion du patrimoine immobilier et de l'ingénierie aéroportuaire spécialisée.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Cf. contribution des opérateurs à la politique transversale.

## CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (ENAC)

#### Sources des données

Les données sont extraites du logiciel SIREPA utilisé pour la gestion financière et comptable de l'ENAC. Un filtre a été appliqué sur les comptes du PCG pour ne retenir que ceux relatifs à la politique immobilière :

- en fonctionnement : électricité, eau, gaz, chauffage, fournitures diverses, locations immobilières, entretien des terrains et bâtiments, maintenance des matériels, nettoyage des locaux, gardiennage, accueil, prestations diverses, taxe foncière
- en investissement : agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations et matériels spécifiques.

#### Méthodes de calcul

Les méthodes retenues sont celles préconisées par France Domaine.

### Analyse de l'évolution des crédits

Les coûts réels de 2014 sont inférieurs aux prévisions fournies dans le DPT précédent, car l'ENAC a enregistré au cours de l'année un gel de subvention de 1,34 M€ qui a été intégralement supporté par l'enveloppe des investissements immobiliers. Cette réserve de précaution a été libérée en fin d'exercice, ce qui a permis d'engager des crédits mais pas de les consommer. Les principales opérations immobilières en 2014 ont concerné la rénovation du bâtiment Bréguet sur le site de Toulouse, ainsi que des travaux de Voiries et Réseaux Divers.

Les dépenses de fonctionnement de 2014 sont en ligne avec les prévisions, et le montant présenté pour 2015/2016 intègre les directives ministérielles fixant un objectif de réduction de 2 % par an.

La part des investissements liée à la politique immobilière reste significative, avec la mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière et le lancement en 2015 des travaux de rénovation des bâtiments au cœur du site de Toulouse (notamment le bâtiment central d'accueil et hébergeant tous les services périphériques à la pédagogie comme la bibliothèque ou l'agence comptable). Le regroupement géographique de certains services de la direction de Muret vers le site de Toulouse, nécessite également des travaux importants en 2015 sur le site de Toulouse. Le centre de Muret va quant à lui être entièrement rénové en 2016 et adapté aux missions et effectifs du site. Cette opération se soldera par un effet positif sur la gestion immobilière de l'ENAC, avec la restitution à France Domaine du bâtiment direction de Muret.

Les dépenses de personnel liées à la politique immobilière restent à peu près stables en valeur absolue, car la baisse continue des effectifs imposée à l'établissement est compensée en pratique par des mesures salariales constatées par l'école, telles que le GVT positif ou l'augmentation du taux de cotisation au CAS pension civile.

## CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS (753)

---

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 753, a pour objet la simplification et la modernisation de la verbalisation des infractions des 4 premières classes aux règles de la circulation et du stationnement routiers par la dématérialisation de la gestion de ces infractions et la réalisation du projet de procès-verbal électronique (PVé).

Pour sa mise en œuvre, l'État s'appuie depuis le 29 mars 2011 sur un nouvel opérateur, l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), qui dispose d'une infrastructure technique et informatique performante au travers du centre national de traitement des infractions de Rennes. Ce centre est en charge du traitement des infractions issues du contrôle sanction automatisé (radars) et depuis 2010 du déploiement du procès verbal électronique (PVé).

En contribuant à améliorer la répression des infractions au code de la route, le programme 753 s'inscrit dans les orientations fixées par le CISR destinées à :

- combattre les comportements à risque ;
- sensibiliser les usagers pour améliorer la sécurité routière.

### Opérateur rattaché au programme

L'action du programme 753 est mise en œuvre par l'agence nationale du traitement automatisé des infractions (ANTAI).

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 753 suit les sous-axes stratégiques suivants :

- améliorer l'efficacité de la gestion immobilière ;
- améliorer la gestion des projets immobiliers.

#### Contribution du programme à la politique transversale

Les crédits du 753 sont versés dans leur intégralité à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

### EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme participe à la politique immobilière par le biais de son opérateur.

### CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Sources des données : - compte financier 2014 et BR1 2015 ; - baux.

#### Analyse de l'évolution des crédits

Les loyers des locaux de Rennes (centre national de traitement et centre de secours) et de ceux de Paris (bureaux de la Tour Montparnasse) sont pris en charge par l'ANTAI en année pleine depuis respectivement 2013 et 2014.

Les dépenses de loyers, de charges, de taxes et d'assurances pour 2016 reposent sur la dernière prévision d'exécution 2015 (BR1) qui a été actualisée notamment pour tenir compte de l'indexation des loyers (+0,5%).

A ces dépenses s'ajoutent le fonctionnement et l'exploitation du CNT, qui font actuellement l'objet d'un forfait dans le cadre du marché dit « CNT3 ». En 2016, cette dépense sera reprise dans le nouveau marché dit « Facilities management » avec un détail par prestation et donc un meilleur contrôle des dépenses correspondantes.

## CONTRIBUTION AUX DÉPENSES IMMOBILIÈRES (723)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>542 615 404</b>	<b>499 298 835</b>	<b>418 817 226</b>	<b>413 000 000</b>	<b>433 821 451</b>	<b>420 000 000</b>

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 723 est l'un des deux programmes du compte d'affectation spéciale (CAS) qui constitue la mission « gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le programme 723 supporte la part des dépenses immobilières de l'État financée à partir des produits de cession d'actifs immobiliers.

#### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

#### Axes stratégiques suivis par le programme

L'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État est l'axe stratégique principal suivi par le programme.

#### Contribution du programme à la politique transversale

La mise en place du CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État » par la loi de finances pour 2006 a constitué l'un des principaux moteurs de la dynamisation de la politique immobilière de l'État et de l'optimisation de la gestion du parc immobilier de l'État.

Il constitue un outil budgétaire au service de la politique immobilière de l'État.

Il constate l'encaissement des recettes résultant de la vente des immeubles et met à disposition des responsables des budgets opérationnels de programme les crédits nécessaires à la conduite des projets immobiliers validés par les comités de la politique immobilière (pour les budgets opérationnels de programme (BOP) ministériels) et conformes aux schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

Le responsable de programme analyse la programmation des dépenses présentée par chaque responsable de BOP pour vérifier l'éligibilité, la cohérence et la soutenabilité des opérations liées à l'immobilier.

Le périmètre des dépenses imputables sur le CAS a été étendu en 2010 à des opérations réalisées par l'État sur des bâtiments figurant à l'actif de son bilan et dont l'État a le contrôle mais dont il n'est pas propriétaire, ainsi qu'à des opérations concernant des immeubles propriétés de l'État réalisées par des établissements publics.

Le CAS incite à la rationalisation du parc immobilier, en organisant le retour d'une partie des produits de cessions immobilières au bénéfice des administrations occupantes pour mener des opérations immobilières conformes aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

La constitution d'une enveloppe mutualisée de produits de cession (en règle générale de 20 % de ces produits), conformément aux circulaires du Premier ministre du 16 janvier 2009, permet par ailleurs de financer des projets immobiliers que les ministères n'ont pas les moyens de réaliser, alors qu'ils sont pourtant cohérents avec la stratégie de modernisation de la gestion patrimoniale de l'État.

Des BOP régionaux « PIL » (projet d'initiative locale), sous la responsabilité des préfets de région, mutualisent les crédits relatifs au financement des opérations réalisées au niveau local dans des bâtiments occupés en majorité par des administrations. Cette politique de mutualisation au niveau du préfet de région permet de financer les opérations de relogement des administrations comprises dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) et à partir de 2016 des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR).

## EMPLOIS ET CREDITS DU PROGRAMME CONSACRES A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

L'analyse des crédits consommés par nature de dépense repose sur un regroupement des comptes du plan comptable de l'État. Les données utilisées sont issues de CHORUS (restitution INF-BUD-40).

Le programme ne supporte aucune dépense de personnel.

### Méthodes de calcul

L'analyse des dépenses exécutées sur l'année 2014 repose principalement sur une approche par les comptes du plan de compte de l'État.

En 2015, les montants de la consommation des crédits du programme 723 prévus en loi de finances initiale s'établissent à 418 817 226 M€ en AE et 413 000 000 M€ en CP.

Pour 2016, la prévision de dépenses en AE et en CP tient compte du dispositif de suivi renforcé de la dépense. Elle est réalisée selon deux méthodes différentes en fonction des catégories de BOP :

- pour les BOP ministériels, elle résulte du rapprochement entre, d'une part, la consolidation des données figurant dans les fichiers de programmation échangés avec les ministères dans le cadre des comités de politique immobilière (CPI) et du dialogue de gestion et, d'autre part, de l'analyse des consommations moyennes réalisées par les ministères sur les exercices 2013 et 2014. Elle intègre également les données portant sur la prévision d'exécution 2015 ;
- pour les BOP régionaux, l'estimation des dépenses correspond à la moyenne des crédits consommés, en AE et en CP, au cours des années 2013 et 2014.

Ces prévisions de dépenses s'établissent à 433,821 M€ en autorisations d'engagement et 420 M€ en crédits de paiement.

Pour 2015 et 2016, la répartition des crédits par nature de dépenses est basée sur l'observation de l'exécution des dépenses 2014.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

En 2014, les opérations les plus importantes et les plus significatives que les ministères ont financées sur le CAS sont les suivantes :

- le ministère des affaires étrangères et du développement international a poursuivi le financement à l'étranger de différentes acquisitions et des opérations de construction, regroupement et aménagements de services et postes diplomatiques, ainsi que, sur le territoire national, des travaux d'aménagements lourds du siège de la Valise diplomatique à La Courneuve ;
- le ministère de l'intérieur a poursuivi le financement d'opérations de réhabilitation de logements de la gendarmerie nationale et financé sur le programme 723 l'apport réalisé dans le cadre de l'acquisition par crédit-bail immobilier de l'immeuble Garance pour le relogement de services d'administrations centrales ;
- les ministères économique et financier ont notamment affecté les crédits nécessaires au financement de l'opération de restructuration de l'école des douanes de La Rochelle ;
- le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie achève la création à Marne-la-Vallée du pôle scientifique et technique sur la ville et les bâtiments durables et a continué les opérations concernant l'institut géographique national et Météo France à Saint-Mandé ;
- le ministère de l'éducation nationale a poursuivi à Lille l'opération de relogement du rectorat ;
- le ministère de la défense, conformément aux orientations de la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale, a utilisé les recettes de cessions réalisées sur le CAS immobilier pour réaliser des projets relatifs aux infrastructures immobilières de défense et des travaux immobiliers identifiés dans le cadre du plan d'urgence exceptionnel décidé fin 2013 pour répondre aux besoins liés à l'amélioration de la vie des militaires.

## CONTRIBUTION AU DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT (721)

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour objet de retracer la contribution au désendettement de l'État permise par les cessions d'actifs immobiliers de l'État. La participation au désendettement de l'État constitue l'un des objectifs de la politique de cessions immobilières engagée par l'État. Les conditions de mise en œuvre de cette contribution sont précisées dans la charte de gestion du compte d'affectation spéciale.

L'augmentation de la contribution au désendettement a été décidée par l'article 61 de la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 décembre 2010. Cette hausse est progressive, par paliers de 5 % par an à compter du 1er janvier 2012 (taux de 15 % avant 2012, 20 % en 2012, 25 % en 2013 et 30 % depuis 2014).

Toutefois, cette contribution ne s'applique pas aux produits de cessions relatifs aux biens suivants :

- les immeubles domaniaux mis à disposition du ministère de la défense jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- les immeubles domaniaux situés à l'étranger et occupés par le ministère des affaires étrangères, jusqu'au 31 décembre 2017, au-delà d'une contribution minimale forfaitaire de 25 millions d'euros par an entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2017 ;
- les biens affectés ou mis à disposition des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des établissements publics administratifs mentionnés au II de l'article L. 711-9 du code de l'éducation ayant demandé à bénéficier de la dévolution de leur patrimoine immobilier ;
- les biens affectés ou mis à disposition d'établissements publics exerçant des missions d'enseignement supérieur ou de recherche qui contribuent au financement de projets immobiliers situés dans le périmètre de l'opération d'intérêt national d'aménagement du plateau de Saclay ;
- les biens immeubles de l'État et les droits à caractère immobilier attachés aux immeubles de l'État occupés par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ; ces produits de cession sont affectés au désendettement du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

### Opérateurs rattachés au programme

Aucun opérateur n'est rattaché au programme.

### CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État.

Néanmoins, le programme étant alimenté par une partie des produits de cessions, sa performance est corrélée au produit des ventes réalisées pendant l'année (soit au volume et au prix de vente). En effet, le baromètre ultime reste le prix de marché. Les produits de cession et la contribution au désendettement reposent donc sur la capacité d'absorption du marché immobilier ainsi que sur la qualité des évaluations domaniales.

Depuis 2012, un logiciel, l'outil de suivi des cessions (OSC), recense l'ensemble des biens immobiliers inscrits dans une démarche de vente afin de suivre leur procédure de vente depuis leur inscription au programme pluriannuel des cessions jusqu'à l'encaissement du produit de leur cession. Il s'appuie ainsi sur des données fiabilisées car intégrées dans un support unique et automatisé. Cet outil permet de connaître au mieux les ventes réalisées.

La contribution 2014 de la politique immobilière au désendettement de l'État s'est établie à 76,5 M€. Elle est estimée à 108 M€ pour 2015.

## COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES (164)

Numéro et intitulé de l'action	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Total</b>	<b>11 763 962</b>	<b>13 232 575</b>	<b>12 830 000</b>	<b>12 970 000</b>	<b>18 693 013</b>	<b>15 385 000</b>

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Cour des comptes, les chambres régionales et territoriales des comptes ainsi que la Cour de discipline budgétaire et financière forment un même ensemble, les juridictions financières, régies par le code des juridictions financières.

Elles ont pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et contribuent à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de demander « compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens « de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

La Cour des comptes œuvre au respect de ces principes en examinant les comptes et en contrôlant la gestion de l'État et de ses opérateurs, des institutions de protection sociale, des entreprises publiques ou encore des organismes bénéficiaires de concours financiers publics. Le cas échéant, elle met en jeu la responsabilité des comptables publics et des ordonnateurs comptables de fait, ou saisit les instances habilitées à prononcer d'autres sanctions. Par ailleurs, la Cour des comptes analyse la situation des finances publiques, et évalue les politiques publiques. Enfin, elle certifie les comptes de l'État et ceux du régime général de la Sécurité sociale.

Les chambres régionales et territoriales des comptes remplissent, à l'égard des collectivités territoriales et des organismes publics qui en dépendent, les mêmes attributions d'examen des comptes des comptables publics et de contrôle de la gestion, à l'exception des missions de certification des comptes. Les chambres régionales et territoriales des comptes rendent également des avis sur les budgets de ces collectivités, sur leurs marchés et sur leurs délégations de service public.

La Cour de discipline budgétaire et financière sanctionne les irrégularités ou les fautes de gestion commises par les ordonnateurs et, de façon générale, les gestionnaires publics.

## CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme**

Les crédits du programme 164 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action n° 27 « pilotage et soutien des juridictions financières » et regroupent notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support.

Au sein des juridictions financières, ces crédits sont essentiellement utilisés par la direction des moyens généraux de la Cour des comptes qui assure la maîtrise d'œuvre ou la conduite d'opération des projets immobiliers qui s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

**Contribution du programme à la politique transversale**

A la suite de l'approbation rendue par le Ministre délégué chargé du budget au cours de l'année 2013 sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), les juridictions financières ont pu réaliser la plupart des orientations majeures qui étaient définies avec :

- le regroupement effectif de 14 chambres régionales en 7 chambres interrégionales (CRC Aquitaine, Poitou-Charentes ; Auvergne, Rhône-Alpes ; Basse-Normandie, Haute-Normandie ; Bourgogne, Franche-Comté ; Centre, Limousin ; Champagne-Ardenne, Lorraine ; Nord-Pas-de-Calais, Picardie) conformément aux dispositions du décret n° 2012-255 du 23 février 2012,
- la relocalisation de deux nouveaux sièges pour les chambres régionales et territoriales des comptes de Nouvelle-Calédonie et Guadeloupe Guyane, Martinique,

- l'amélioration thermique du bâti pour les chambres régionales des comptes de Bourgogne, Franche-Comté et Nord-Pas-de-Calais, Picardie.

En raison notamment de l'abandon du projet de l'hôtel de la Marine, qui consistait à reloger 170 postes de travail et de la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la politique immobilière des juridictions financières suit désormais trois nouvelles priorités pour la période 2015-2018 :

- adapter les locaux des juridictions financières aux besoins professionnels : pour tenir compte de la croissance régulière des effectifs, en raison du développement des missions, et de l'évolution d'un travail de plus en plus collégial, les locaux devront faire l'objet d'une adaptation afin de pouvoir augmenter leur capacité d'hébergement (notamment avec la restructuration du 3e étage du Palais Cambon) et permettre également une meilleure synergie en développant les espaces collaboratifs.

- sécuriser et rénover les bâtiments existants : pour faire suite aux diagnostics réalisés sur l'état des bâtiments et en application de différents documents récemment produits par les juridictions financières, comme par exemple le plan de protection contre les inondations (PPCI), les locaux devront faire l'objet de travaux de sécurisation ou de rénovation (notamment sur les immeubles Mont-Thabor et Mondovi appartenant à l'État et affectés à la Cour des comptes) avec un renforcement des composantes liées à la sûreté et l'accessibilité des locaux.

- accroître l'efficacité et la performance dans la gestion immobilière : pour respecter la déclinaison du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), les juridictions financières poursuivront les travaux permettant une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments et la réduction de leurs surfaces sur les sièges (avec la réorganisation des locaux de la CRC Bretagne qui permettra de libérer une partie des espaces du bâtiment pour accueillir d'autres services de l'État ou au regard du regroupement territorial programmé sur les régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) ou sur les archives dans le cadre de l'application du prochain schéma directeur de redéploiement des systèmes d'archivage des liasses.

## EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Sources des données

Les données d'exécution sont issues de Chorus (INF BUD 40).

Les données 2015 sont issues de la programmation budgétaire initiale du programme 164.

Les données 2016 seront inscrites en cohérence avec les données de la brique immobilière présentée lors de l'élaboration du PAP 2016.

### Méthodes de calcul

Les données relatives au T2 reprennent la préconisation de France Domaine « évaluation des dépenses par emploi » soit : coût moyen hors CAS pension par catégorie x nombre ETPT x temps travail dévolu à la fonction immobilière.

### Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Sur la gestion 2014 :

Les dépenses immobilières de fonctionnement hors T2 se sont élevées à 13,15 M€ en CP en 2014. Elles sont en diminution de 0,75 M€ (-5,4 %) par rapport à l'exécution 2013. L'exercice 2013, contrairement à 2014, avait notamment été impacté par le programme de travaux d'adaptation et d'aménagement des locaux des sièges des CRC regroupées suite à la réforme territoriale réalisée dans le cadre du décret n° 2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des chambres régionales des comptes.

Parmi ces dépenses, les loyers budgétaires et les baux représentent 7,17 M€, en ligne avec la prévision initiale 2014 (soit 7 M€), auxquels s'ajoutent les charges d'occupation telles que les taxes et les charges de copropriété qui s'élèvent à 0,58 M€. En outre, 1,04 M€ ont été consacrés aux fluides, 0,98 M€ au nettoyage des locaux, 0,61 M€ au gardiennage et 2,77 M€ à l'entretien courant, à la maintenance des équipements, à l'aménagement et à la mise aux normes des bâtiments.

La dépense relative au gardiennage est stable et les coûts relatifs aux fluides et au nettoyage des locaux sont en baisse par rapport à 2013 (respectivement -0,16 M€ et -0,12 M€), notamment en raison des effets de la réorganisation des juridictions financières (réduction du nombre de sièges de CRC).

Au titre des travaux immobiliers structurants, l'opération d'investissement (0,08 M€) correspond à un reliquat de paiement au titre de l'achèvement de la rénovation du siège de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la réfection d'un équipement lié à la climatisation des locaux de la CRC Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Sur la gestion 2015 et la prévision 2016 :

Les dépenses immobilières de fonctionnement hors T2 prévues en 2015 s'élèvent à 12,3 M€ en CP.

Sur ce montant, la dépense prévisionnelle relative aux loyers s'élève à 7,3 M€, y compris les loyers budgétaires qui représentent 2,5 M€. Le solde intègre notamment les crédits concernant les fluides pour 1,05 M€, le nettoyage et le gardiennage des locaux pour 1,7 M€, ainsi que les travaux d'entretien courant (câblage, étanchéité et isolation en CRTC notamment), la maintenance des équipements, l'aménagement et la mise aux normes de bâtiments pour 2,2 M€.

Les dépenses d'investissement programmées en travaux structurants pour 2015 (0,7 M€ en CP) portent sur des travaux concernant les locaux de la Cour des comptes, inscrits dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières, validé par France Domaine le 20 septembre 2013.

L'année 2016 sera marquée par la poursuite des travaux inscrits dans le SPSI, destinés à renforcer les capacités d'accueil du Palais Cambon afin notamment de dégager des espaces de travail supplémentaires et préserver et mettre aux normes de sécurité le bâti. Il est également prévu de financer la réhabilitation progressive du parc des ascenseurs dans les locaux domaniaux occupés par les juridictions financières.

À ce stade, la prévision 2016 n'intègre pas la réforme territoriale des chambres régionales des comptes.

Quant aux effectifs, ils sont demeurés stables sur la période.



## ANNEXES

---

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

TABLE DE CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS DU DPT ET DES OBJECTIFS DES PAP

N° objectif du DPT	Axe / sous-axe Programme	Code du programme	N° objectif du PAP
	<b>Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État</b>		
1	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	333	1
1	Gendarmerie nationale	152	5
1	Contribution aux dépenses immobilières	723	1
2	Action de la France en Europe et dans le monde	105	4
2	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	2
2	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	3
2	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	3
2	Coordination du travail gouvernemental	129	3
2	Protection des droits et libertés	308	5
2	Soutien de la politique de la défense	212	5
2	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217	2
2	Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	3
2	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	3
2	Formations supérieures et recherche universitaire	150	6
2	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	124	2
2	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	2
3	Action de la France en Europe et dans le monde	105	4
3	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	3
3	Patrimoines	175	1
3	Soutien de la politique de la défense	212	2
3	Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	3
3	Conduite et pilotage de la politique de la justice	310	1
4	Patrimoines	175	1
4	Entretien des bâtiments de l'État	309	1
5	Gendarmerie nationale	152	5
6	Contribution au désendettement de l'État	721	1
	<b>Être un État exemplaire</b>		
7	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	2

## ÉVALUATION DES CRÉDITS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

### Avertissements

Les données présentées dans les tableaux suivants doivent être interprétées avec prudence, notamment, dans l'analyse qui peut être faite de l'évolution du montant des crédits de l'État consacrés à la politique transversale.

L'ensemble des crédits immobiliers a été regroupé au sein de briques, c'est-à-dire d'unités de budgétisation primaires dédiées. Le périmètre des briques a été défini en coordination avec la direction du budget.

Pour chaque programme, sont regroupés les crédits liés aux dépenses du « propriétaire » et les crédits liés aux dépenses de « l'occupant » selon la typologie du tableau ci-dessous.

Nature des dépenses	Brique
Acquisitions/constructions	Dépenses du propriétaire
Travaux structurants	Dépenses du propriétaire
Entretien lourd	Dépenses du propriétaire
Entretien courant	Dépenses de l'occupant
Énergies et fluides	Dépenses de l'occupant
Loyers budgétaires	Dépenses de l'occupant
Loyers non budgétaires	Dépenses de l'occupant
Autres dépenses	Dépenses de l'occupant

Les montants présentés dans cette annexe ont été recueillis auprès de chaque responsable de programme.

Des commentaires dans la partie consacrée à la présentation des programmes concourant à la politique transversale apportent une analyse de l'évolution de ces montants sur la période considérée.

Pour les dépenses de personnel, un périmètre de fonctions immobilières a été défini et une valorisation des emplois a été faite sur la base d'un coût moyen d'emploi par catégorie d'emplois par programme.

L'annexe 4 présente par ailleurs l'évaluation des crédits que les opérateurs consacrent à leurs dépenses immobilières.

## ÉVALUATION PAR PROGRAMME ET PAR NATURE DES CRÉDITS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant d'une politique transversale soutenant l'action de l'État, l'évaluation des crédits consacrés à la politique transversale trouve un intérêt particulier à une présentation par grande nature de dépenses.

Afin d'assurer une cohérence dans la présentation de cette évaluation, il est retenu huit grandes natures de dépenses :

- acquisitions/constructions : opérations d'acquisitions, de constructions selon le code des marchés publics, en vente en l'état futur d'achèvement ou non,
- travaux structurants : travaux de réhabilitation, de restructuration, d'agrandissement, d'amélioration dont la réalisation augmente directement la valeur vénale de l'ensemble immobilier,
- entretien lourd : entretien à la charge du propriétaire,
- entretien courant : entretien à la charge de l'occupant,
- énergies et fluides : énergies et fluides consommés dans le cadre de la gestion de l'immobilier (eau, gaz, fioul, électricité, réseau de froid et de chaud),
- loyers budgétaires : loyers versés par les administrations occupantes à l'État-propriétaire pour les immeubles soumis à de tels loyers,
- loyers non budgétaires : loyers versés par l'État à des bailleurs publics (en dehors des loyers budgétaires) ou privés et charges locatives,
- autres dépenses.

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
131	Brique Propriétaire						
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants	-4 700 000	4 340 000	0	8 870 000	0	11 040 000
	Entretien lourd	5 601 117	1 136 857	9 290 000	9 965 329	7 570 000	8 210 000
	Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
	Entretien courant						
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires						
	Autres dépenses						
	<b>Total</b>	<b>901 117</b>	<b>5 476 857</b>	<b>9 290 000</b>	<b>18 835 329</b>	<b>7 570 000</b>	<b>19 250 000</b>
175	Brique Propriétaire	17 960 358	19 956 388	15 037 656	22 722 459	33 544 819	22 713 459
	Acquisitions/constructions	11 282 767	12 685 441	3 640 000	12 140 000	20 010 000	11 710 000
	Travaux structurants	-755	22 828	0	0	0	0
	Entretien lourd	6 678 346	7 248 119	11 397 656	10 582 459	13 534 819	11 003 459
	Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
	Entretien courant						
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires						
	Autres dépenses						
	<b>Total</b>	<b>17 960 358</b>	<b>19 956 388</b>	<b>15 037 656</b>	<b>22 722 459</b>	<b>33 544 819</b>	<b>22 713 459</b>
224	Brique Propriétaire	4 250 248	13 077 107	21 650 001	32 886 903	41 803 000	30 659 340
	Acquisitions/constructions	1 293 038	9 428 852	1 400 000	17 820 000	32 303 000	18 759 340
	Travaux structurants	37 535	82 830	10 350 001	9 066 903	5 000 000	7 000 000
	Entretien lourd	2 919 676	3 565 425	9 900 000	6 000 000	4 500 000	4 900 000
	Brique Occupant	28 803 349	24 314 268	25 399 108	25 775 491	25 971 765	26 353 794
	Entretien courant	10 085 774	5 596 693	6 232 100	6 608 483	6 325 582	6 707 611
	Énergies et fluides						

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016		
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	Loyers budgétaires	18 717 575	18 717 575	19 167 008	19 167 008	19 646 183	19 646 183	
	Loyers non budgétaires							
	Autres dépenses							
	<b>Total</b>	<b>33 053 597</b>	<b>37 391 375</b>	<b>47 049 109</b>	<b>58 662 394</b>	<b>67 774 765</b>	<b>57 013 134</b>	
	<b>Total Ministère de la culture et de la communication</b>	<b>51 915 072</b>	<b>62 824 620</b>	<b>71 376 765</b>	<b>100 220 182</b>	<b>108 889 584</b>	<b>98 976 593</b>	
144	Brique Propriétaire	12 895 675	25 166 890	72 985 000	23 719 000	30 785 204	26 238 000	
	Acquisitions/constructions	6 436 195	18 062 630	62 583 000	12 139 000	23 000 000	18 000 000	
	Travaux structurants	34 049	399 026					
	Entretien lourd	6 425 431	6 705 234	10 402 000	11 580 000	7 785 204	8 238 000	
	Brique Occupant	10 722 027	12 586 814	15 502 000	15 647 586	15 560 190	15 479 390	
	Entretien courant	373 233	424 814	445 000	553 000	430 800	456 000	
	Énergies et fluides	9 900 005	11 536 759	14 120 000	14 157 586	14 400 000	14 301 000	
	Loyers budgétaires							
	Loyers non budgétaires	90 421	266 873	387 000	387 000	306 000	299 000	
	Autres dépenses	358 368	358 368	550 000	550 000	423 390	423 390	
	<b>Total</b>	<b>23 617 702</b>	<b>37 753 704</b>	<b>88 487 000</b>	<b>39 366 586</b>	<b>46 345 394</b>	<b>41 717 390</b>	
	146	Brique Propriétaire	45 983 600	28 561 000	16 146 000	32 390 000	19 162 000	25 970 000
		Acquisitions/constructions						
Travaux structurants								
Entretien lourd		45 983 600	28 561 000	16 146 000	32 390 000	19 162 000	25 970 000	
Brique Occupant		38 026 000	43 720 000	40 846 000	44 369 000	32 308 000	37 537 000	
Entretien courant		15 560 000	14 891 000	18 090 000	16 003 000	14 620 000	16 571 000	
Énergies et fluides		18 116 000	11 044 000	17 572 000	10 459 000	8 770 000	10 685 000	
Loyers budgétaires		1 417 000	1 388 000	1 414 000	1 642 000	1 414 000	1 414 000	
Loyers non budgétaires								
Autres dépenses		2 933 000	16 397 000	3 770 000	16 265 000	7 504 000	8 867 000	
<b>Total</b>	<b>84 009 600</b>	<b>72 281 000</b>	<b>56 992 000</b>	<b>76 759 000</b>	<b>51 470 000</b>	<b>63 507 000</b>		
178	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0	
	Acquisitions/constructions							
	Travaux structurants							
	Entretien lourd							
	Brique Occupant	493 493 444	365 027 506	378 190 627	347 988 664	567 285 940	521 982 997	
	Entretien courant	106 323 290	106 190 391	90 730 832	83 485 149	136 096 247	125 227 724	
	Énergies et fluides	387 170 154	258 837 115	287 459 795	264 503 515	431 189 693	396 755 273	
	Loyers budgétaires							
	Loyers non budgétaires							
	Autres dépenses							
<b>Total</b>	<b>493 493 444</b>	<b>365 027 506</b>	<b>378 190 627</b>	<b>347 988 664</b>	<b>567 285 940</b>	<b>521 982 997</b>		
212	Brique Propriétaire	1 219 965 499	921 602 785	1 252 760 951	1 135 803 549	1 325 762 688	1 215 998 364	
	Acquisitions/constructions	199 503	330 068					
	Travaux structurants	901 826 917	672 781 009	848 718 679	743 300 601	1 016 466 595	949 261 283	
	Entretien lourd	317 939 079	248 491 708	404 042 272	392 502 948	309 296 093	266 737 081	
	Brique Occupant	384 056 007	389 768 796	384 029 712	407 067 758	338 852 434	385 944 414	
	Entretien courant	85 300 789	102 456 340	119 892 329	124 304 950	126 575 243	153 856 083	
	Énergies et fluides	8 257 519	6 997 450	6 343 988	6 442 558	4 947 723	4 044 415	
	Loyers budgétaires	158 970 520	158 943 587	136 000 000	136 000 000	121 267 768	120 524 250	
	Loyers non budgétaires	106 755 651	97 928 613	90 376 124	106 740 808	65 129 450	71 739 310	
	Autres dépenses	24 771 528	23 442 806	31 417 271	33 579 442	20 932 250	35 780 356	
<b>Total</b>	<b>1 604 021 506</b>	<b>1 311 371 581</b>	<b>1 636 790 663</b>	<b>1 542 871 307</b>	<b>1 664 615 122</b>	<b>1 601 942 778</b>		
	<b>Total Ministère de la défense</b>	<b>2 205 142 252</b>	<b>1 786 433 791</b>	<b>2 160 460 290</b>	<b>2 006 985 557</b>	<b>2 329 716 456</b>	<b>2 229 150 165</b>	

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
107	Brique Propriétaire	387 277 071	294 141 116	435 165 398	367 365 399	581 299 999	296 355 783
	Acquisitions/constructions	289 908 000	137 349 214	261 328 339	199 061 725	464 956 017	188 774 742
	Travaux structurants	45 471 494	111 235 154	117 660 314	116 674 849	62 330 880	68 975 823
	Entretien lourd	51 897 577	45 556 748	56 176 745	51 628 825	54 013 102	38 605 218
	Brique Occupant	58 700 000	82 800 000	103 000 000	103 000 000	124 300 000	124 300 000
	Entretien courant						
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires	58 700 000	82 800 000	103 000 000	103 000 000	124 300 000	124 300 000
	Autres dépenses						
<b>Total</b>	<b>445 977 071</b>	<b>376 941 116</b>	<b>538 165 398</b>	<b>470 365 399</b>	<b>705 599 999</b>	<b>420 655 783</b>	
166	Brique Propriétaire	-29 324 888	128 878 844	61 624 133	155 185 080	115 580 403	118 477 565
	Acquisitions/constructions	-77 602 838	58 962 332	5 452 575	79 793 413	2 500 000	49 378 626
	Travaux structurants	23 217 668	32 178 296	13 841 171	34 771 757	61 300 000	26 183 022
	Entretien lourd	25 060 282	37 738 216	42 330 387	40 619 910	51 780 403	42 915 917
	Brique Occupant	172 416 924	155 787 016	183 800 000	160 329 301	194 928 667	158 966 671
	Entretien courant	39 479 170	34 550 074	52 800 000	38 329 301	40 791 109	35 955 153
	Énergies et fluides	24 874 318	23 948 686	29 000 000	24 000 000	31 821 521	24 000 000
	Loyers budgétaires	1 099 384	1 099 384	2 000 000	2 000 000	2 500 000	3 011 518
	Loyers non budgétaires	45 767 592	41 490 469	40 000 000	41 000 000	55 738 658	41 000 000
	Autres dépenses	61 196 460	54 698 403	60 000 000	55 000 000	64 077 379	55 000 000
<b>Total</b>	<b>143 092 036</b>	<b>284 665 860</b>	<b>245 424 133</b>	<b>315 514 381</b>	<b>310 509 070</b>	<b>277 444 236</b>	
182	Brique Propriétaire	14 496 820	12 886 803	8 500 000	10 200 000	8 000 000	10 250 000
	Acquisitions/constructions	1 587 298	2 630 389	1 359 787	2 114 000	1 983 000	3 829 520
	Travaux structurants	8 412 000	6 277 972	6 000 000	7 000 393	4 634 177	4 043 704
	Entretien lourd	4 497 522	3 978 442	1 140 213	1 085 607	1 382 823	2 376 776
	Brique Occupant	38 841 813	33 221 243	37 800 000	34 900 000	42 421 903	34 900 000
	Entretien courant	3 956 770	4 026 736	4 500 000	4 500 000	4 700 000	4 700 000
	Énergies et fluides	4 354 735	4 320 290	4 525 284	4 525 284	5 221 903	4 700 000
	Loyers budgétaires	3 761 797	4 114 226	4 613 270	4 613 270	6 716 898	4 969 007
	Loyers non budgétaires	18 777 341	13 521 242	17 508 504	14 608 504	20 183 102	14 930 993
	Autres dépenses	7 991 170	7 238 749	6 652 942	6 652 942	5 600 000	5 600 000
<b>Total</b>	<b>53 338 634</b>	<b>46 108 046</b>	<b>46 300 000</b>	<b>45 100 000</b>	<b>50 421 903</b>	<b>45 150 000</b>	
310	Brique Propriétaire	480 618	702 608	0	0		
	Acquisitions/constructions	-89 666	0				
	Travaux structurants	0	0				
	Entretien lourd	570 284	702 608				
	Brique Occupant	57 525 576	37 122 702	0	0		
	Entretien courant	6 847 630	3 261 414				
	Énergies et fluides	1 011 973	896 808				
	Loyers budgétaires	6 952 288	6 952 288				
	Loyers non budgétaires	39 158 108	23 784 969				
	Autres dépenses	3 555 577	2 227 222				
<b>Total</b>	<b>58 006 194</b>	<b>37 825 310</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Total Ministère de la justice</b>	<b>700 413 935</b>	<b>745 540 331</b>	<b>829 889 531</b>	<b>830 979 780</b>	<b>1 066 530 972</b>	<b>743 250 019</b>	

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
215	Brique Propriétaire	461 000	3 978 034	2 385 300	4 247 780	5 350 000	4 502 000
	Acquisitions/constructions	431 000	1 784 000	1 971 000	2 011 000	2 560 000	1 302 000
	Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
	Entretien lourd	30 000	2 194 034	414 300	2 236 780	2 790 000	3 200 000
	Brique Occupant	19 318 369	23 725 229	22 449 383	27 512 867	23 002 078	27 953 564
	Entretien courant	453 528	998 416	654 507	1 154 507	1 397 067	1 579 067
	Énergies et fluides	1 036 140	1 036 140	1 354 645	1 354 645	1 464 971	1 464 971
	Loyers budgétaires	14 193 788	14 193 788	14 640 202	14 640 202	15 508 103	15 508 103
	Loyers non budgétaires	2 039 572	5 858 544	2 331 658	6 895 142	1 392 161	6 161 647
	Autres dépenses	1 595 341	1 638 341	3 468 371	3 468 371	3 239 776	3 239 776
	<b>Total</b>	<b>19 779 369</b>	<b>27 703 263</b>	<b>24 834 683</b>	<b>31 760 647</b>	<b>28 352 078</b>	<b>32 455 564</b>
	<b>Total Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</b>	<b>19 779 369</b>	<b>27 703 263</b>	<b>24 834 683</b>	<b>31 760 647</b>	<b>28 352 078</b>	<b>32 455 564</b>
181	Brique Propriétaire	1 334 277	1 257 695	1 230 000	1 150 000	1 230 000	1 150 000
	Acquisitions/constructions	587 737	583 895	270 000	270 000	270 000	270 000
	Travaux structurants						
	Entretien lourd	746 540	673 799	960 000	880 000	960 000	880 000
	Brique Occupant	1 376 299	1 431 598	1 615 000	1 080 000	1 615 000	1 080 000
	Entretien courant	324 362	345 222	320 000	310 000	320 000	310 000
	Énergies et fluides	203 232	210 343	220 000	225 000	220 000	225 000
	Loyers budgétaires	0	0				
	Loyers non budgétaires	190 019	268 746	260 000	180 000	260 000	180 000
	Autres dépenses	658 686	607 287	815 000	365 000	815 000	365 000
	<b>Total</b>	<b>2 710 576</b>	<b>2 689 292</b>	<b>2 845 000</b>	<b>2 230 000</b>	<b>2 845 000</b>	<b>2 230 000</b>
205	Brique Propriétaire	4 167 589	4 296 228	3 000 000	3 000 000	1 110 000	1 110 000
	Acquisitions/constructions	3 224 812	3 368 145	3 000 000	3 000 000	200 000	200 000
	Travaux structurants	15 283	15 283			10 000	10 000
	Entretien lourd	927 494	912 800			900 000	900 000
	Brique Occupant	5 062 575	5 279 073	5 992 000	5 058 667	5 340 000	5 340 000
	Entretien courant	298 374	284 104	100 000	100 000	200 000	200 000
	Énergies et fluides	1 456 299	1 510 439	1 428 000	1 428 000	1 500 000	1 500 000
	Loyers budgétaires	1 224 309	1 224 309	1 224 000	1 224 000	1 300 000	1 300 000
	Loyers non budgétaires	1 644 639	1 807 965	3 100 000	2 166 667	1 900 000	1 900 000
	Autres dépenses	438 954	452 257	140 000	140 000	440 000	440 000
	<b>Total</b>	<b>9 230 164</b>	<b>9 575 301</b>	<b>8 992 000</b>	<b>8 058 667</b>	<b>6 450 000</b>	<b>6 450 000</b>
217	Brique Propriétaire	295 841 539	4 589 476	587 095 749	27 085 669	6 418 374	28 843 641
	Acquisitions/constructions	293 002 157	0	584 735 295	25 350 341	235 235	23 641 307
	Travaux structurants					0	0
	Entretien lourd	2 839 382	4 589 476	2 360 454	1 735 328	6 183 139	5 202 334
	Brique Occupant	59 012 945	112 139 923	39 470 639	75 915 036	49 922 742	74 257 064
	Entretien courant	8 100 327	21 649 097	3 823 995	10 367 914	6 697 024	11 725 578
	Énergies et fluides	2 803 541	2 803 541	2 946 824	4 074 230	3 590 741	3 628 891
	Loyers budgétaires	23 152 793	23 152 793	13 953 238	13 953 338	14 170 534	14 170 534
	Loyers non budgétaires	5 346 259	45 879 286	883 591	28 072 129	3 733 553	25 328 345
	Autres dépenses	19 610 025	18 655 206	17 862 991	19 447 425	21 730 890	19 403 716
	<b>Total</b>	<b>354 854 484</b>	<b>116 729 399</b>	<b>626 566 388</b>	<b>103 000 705</b>	<b>56 341 116</b>	<b>103 100 705</b>
	<b>Total Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie</b>	<b>366 795 224</b>	<b>128 993 993</b>	<b>638 403 388</b>	<b>113 289 372</b>	<b>65 636 116</b>	<b>111 780 705</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
134	Brique Propriétaire	110 765	112 195	49 114	49 114	49 403	49 403
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants			25 000	25 000		
	Entretien lourd	110 765	112 195	24 114	24 114	49 403	49 403
	Brique Occupant	10 309 653	9 401 498	10 619 264	10 619 264	20 831 698	10 628 007
	Entretien courant	278 663	318 339	315 212	315 212	287 526	287 526
	Énergies et fluides	193 466	197 571	199 895	199 895	201 505	201 505
	Loyers budgétaires	247 188	247 188	262 914	262 914	268 093	268 093
	Loyers non budgétaires	8 848 195	7 938 441	9 092 045	9 092 045	19 582 379	9 378 688
	Autres dépenses	742 140	699 959	749 198	749 198	492 195	492 195
	<b>Total</b>	<b>10 420 418</b>	<b>9 513 693</b>	<b>10 668 378</b>	<b>10 668 378</b>	<b>20 881 101</b>	<b>10 677 410</b>
<b>Total Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique</b>		<b>10 420 418</b>	<b>9 513 693</b>	<b>10 668 378</b>	<b>10 668 378</b>	<b>20 881 101</b>	<b>10 677 410</b>
156	Brique Propriétaire	20 940 625	23 684 809	37 700 000	32 800 000	28 100 000	27 600 000
	Acquisitions/constructions	6 155 645	8 616 415	18 200 000	13 300 000	13 000 000	13 000 000
	Travaux structurants	307 461	311 266	500 000	500 000	100 000	100 000
	Entretien lourd	14 477 519	14 757 128	19 000 000	19 000 000	15 000 000	14 500 000
	Brique Occupant	544 471 470	500 443 641	605 390 000	501 390 000	584 079 226	488 960 000
	Entretien courant	27 413 129	25 853 984	22 500 000	18 000 000	25 200 000	20 800 000
	Énergies et fluides	46 912 583	47 107 670	54 000 000	54 000 000	67 939 226	46 000 000
	Loyers budgétaires	245 416 852	245 416 852	249 450 000	249 450 000	248 700 000	248 700 000
	Loyers non budgétaires	171 119 582	130 360 726	227 440 000	129 940 000	198 200 000	124 600 000
	Autres dépenses	53 609 324	51 704 409	52 000 000	50 000 000	44 040 000	48 860 000
	<b>Total</b>	<b>565 412 095</b>	<b>524 128 450</b>	<b>643 090 000</b>	<b>534 190 000</b>	<b>612 179 226</b>	<b>516 560 000</b>
218	Brique Propriétaire	12 752 040	16 193 865	7 816 815	4 745 472	18 700 000	2 140 000
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants	553 465	1 871 170	1 645 950	806 989	4 350 000	460 000
	Entretien lourd	12 198 575	14 322 694	6 170 865	3 938 483	14 350 000	1 680 000
	Brique Occupant	150 070 896	177 816 298	199 826 306	169 514 051	171 000 000	158 670 000
	Entretien courant	1 509 976	4 479 999			0	0
	Énergies et fluides	11 575 388	11 916 191	12 370 760	12 370 760	17 930 000	1 660 000
	Loyers budgétaires	105 513 329	105 513 329	108 090 717	108 090 717	108 700 000	108 700 000
	Loyers non budgétaires	13 551 852	38 236 400	65 064 125	36 464 125	30 060 000	35 950 000
	Autres dépenses	17 920 351	17 670 379	14 300 704	12 588 449	14 310 000	12 360 000
	<b>Total</b>	<b>162 822 936</b>	<b>194 010 163</b>	<b>207 643 121</b>	<b>174 259 523</b>	<b>189 700 000</b>	<b>160 810 000</b>
220	Brique Propriétaire	1 363 803	1 323 276	426 307	466 771	733 570	774 439
	Acquisitions/constructions	440 680	366 988	137 751	129 451	237 036	214 777
	Travaux structurants						
	Entretien lourd	923 123	956 288	288 556	337 320	496 534	559 662
	Brique Occupant	18 894 377	18 655 631	17 541 731	18 037 821	17 783 583	18 169 015
	Entretien courant	2 902 419	2 457 994	2 495 335	2 305 456	2 366 960	2 317 932
	Énergies et fluides	1 159 981	1 183 971	997 286	1 110 496	1 509 416	1 116 506
	Loyers budgétaires	9 686 824	9 686 824	9 625 600	9 625 600	9 711 268	9 711 268
	Loyers non budgétaires	5 058 698	5 239 072	4 349 181	4 913 946	4 125 434	4 940 540
	Autres dépenses	86 455	87 770	74 329	82 323	70 505	82 769
	<b>Total</b>	<b>20 258 180</b>	<b>19 978 907</b>	<b>17 968 038</b>	<b>18 504 592</b>	<b>18 517 153</b>	<b>18 943 454</b>

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
302	Brique Propriétaire	13 454 122	8 886 059	9 220 670	14 973 195	6 370 000	6 717 657
	Acquisitions/constructions	9 942 488	4 827 652	4 700 000	10 746 000		
	Travaux structurants	424 193	394 746	150 000	150 000	6 370 000	6 717 657
	Entretien lourd	3 087 441	3 663 660	4 370 670	4 077 195		
	Brique Occupant	49 693 732	48 537 810	48 802 546	49 848 133	89 915 897	54 070 941
	Entretien courant	3 771 795	3 562 696	2 582 909	2 601 213	5 150 000	5 150 000
	Énergies et fluides	5 725 643	5 755 459	6 090 000	6 090 000	7 951 713	6 196 575
	Loyers budgétaires	18 422 780	18 422 780	19 637 836	19 637 836	19 451 591	19 451 591
	Loyers non budgétaires	14 731 301	15 564 173	16 955 485	18 000 951	52 009 610	17 919 792
	Autres dépenses	7 042 213	5 232 701	3 536 316	3 518 133	5 352 983	5 352 983
	<b>Total</b>	<b>63 147 855</b>	<b>57 423 869</b>	<b>58 023 216</b>	<b>64 821 328</b>	<b>96 285 897</b>	<b>60 788 598</b>
305	Brique Propriétaire	139 866	139 805	700 000	700 000	500 000	500 000
	Acquisitions/constructions	126 103	131 420	100 000	100 000	80 000	80 000
	Travaux structurants	13 762	8 385	600 000	600 000	420 000	420 000
	Entretien lourd						
	Brique Occupant	3 686 018	3 677 009	4 250 000	4 250 000	3 900 000	3 900 000
	Entretien courant	779 432	772 373	1 110 000	1 110 000	985 350	985 350
	Énergies et fluides	160 253	160 253	400 000	400 000	380 000	380 000
	Loyers budgétaires	1 397 950	1 397 950	1 250 000	1 250 000	1 164 650	1 164 650
	Loyers non budgétaires	820 282	819 223	950 000	950 000	850 000	850 000
	Autres dépenses	528 101	527 210	540 000	540 000	520 000	520 000
	<b>Total</b>	<b>3 825 883</b>	<b>3 816 814</b>	<b>4 950 000</b>	<b>4 950 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>4 400 000</b>
309	Brique Propriétaire	131 869 982	145 115 382	132 167 217	143 830 129	122 464 197	133 650 182
	Acquisitions/constructions	64 109 129	79 994 365	64 253 631	79 285 873	59 536 469	73 674 212
	Travaux structurants	135 175	169 448	135 479	167 947	125 533	156 060
	Entretien lourd	67 625 677	64 951 569	67 778 106	64 376 308	62 802 195	59 819 909
	Brique Occupant	13 476 484	11 949 785	13 506 860	11 843 948	12 515 258	11 005 662
	Entretien courant	3 262 037	2 679 004	3 269 390	2 655 277	3 029 368	2 467 343
	Énergies et fluides	851 682	1 111 231	853 602	1 101 389	790 935	1 023 436
	Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
	Loyers non budgétaires	106 536	106 536	106 776	105 592	98 937	98 118
	Autres dépenses	9 256 230	8 053 014	9 277 093	7 981 690	8 596 018	7 416 765
	<b>Total</b>	<b>145 346 466</b>	<b>157 065 166</b>	<b>145 674 077</b>	<b>155 674 077</b>	<b>134 979 455</b>	<b>144 655 844</b>
723	Brique Propriétaire	373 862 013	345 764 443	288 565 069	286 002 500	298 902 979	290 850 000
	Acquisitions/constructions	373 753 490	345 614 654	288 481 305	285 878 600	298 816 215	290 724 000
	Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
	Entretien lourd	108 523	149 790	83 763	123 900	86 764	126 000
	Brique Occupant	168 753 391	153 534 392	130 252 157	126 997 500	134 918 471	129 150 000
	Entretien courant	39 176 832	31 605 616	30 238 604	26 142 900	31 321 909	26 586 000
	Énergies et fluides	868 185	898 738	670 108	743 400	694 114	756 000
	Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
	Loyers non budgétaires	11 394 923	7 439 553	8 795 162	6 153 700	9 110 250	6 258 000
	Autres dépenses	117 313 450	113 590 485	90 548 284	93 957 500	93 792 198	95 550 000
	<b>Total</b>	<b>542 615 404</b>	<b>499 298 835</b>	<b>418 817 226</b>	<b>413 000 000</b>	<b>433 821 451</b>	<b>420 000 000</b>
<b>Total Ministère des finances et des comptes publics</b>		<b>1 503 428 819</b>	<b>1 455 722 204</b>	<b>1 496 165 678</b>	<b>1 365 399 520</b>	<b>1 489 883 182</b>	<b>1 326 157 896</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
150	Brique Propriétaire	266 809 712	336 198 489	236 215 889	322 090 053	375 512 000	261 478 263
	Acquisitions/constructions	10 485 829	13 984 900	236 215 889	322 090 053	375 512 000	261 478 263
	Travaux structurants	256 009 843	321 463 347				
	Entretien lourd	314 040	750 242				
	Brique Occupant	71 557 185	91 865 185	66 235 000	66 235 000	66 235 000	66 235 000
	Entretien courant	321 354	321 354				
	Énergies et fluides	37 622	40 288				
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires	4 218 123	11 812 227				
	Autres dépenses	66 980 086	79 691 316	66 235 000	66 235 000	66 235 000	66 235 000
	<b>Total</b>	<b>338 366 897</b>	<b>428 063 674</b>	<b>302 450 889</b>	<b>388 325 053</b>	<b>441 747 000</b>	<b>327 713 263</b>
214	Brique Propriétaire	104 885 139	83 346 468	83 415 000	106 420 000	55 038 771	96 248 017
	Acquisitions/constructions	93 185 374	72 157 109	50 915 000	84 900 000	42 628 771	70 998 017
	Travaux structurants	2 654 066	905 187	21 170 000	8 420 000	578 000	18 653 201
	Entretien lourd	9 045 699	10 284 172	11 330 000	13 100 000	11 832 000	6 596 799
	Brique Occupant	216 855 657	138 353 296	129 602 599	139 602 599	138 044 466	142 131 274
	Entretien courant	32 575 963	23 177 810	19 255 296	19 255 296	22 855 296	19 255 296
	Énergies et fluides	10 613 480	10 682 044	11 800 000	11 800 000	19 013 192	11 800 000
	Loyers budgétaires	67 165 552	67 165 552	70 147 303	70 147 303	72 075 978	72 075 978
	Loyers non budgétaires	106 500 662	37 327 890	28 400 000	38 400 000	24 100 000	39 000 000
	Autres dépenses						
	<b>Total</b>	<b>321 740 796</b>	<b>221 699 764</b>	<b>213 017 599</b>	<b>246 022 599</b>	<b>193 083 237</b>	<b>238 379 291</b>
231	Brique Propriétaire	14 845 383	5 116 281	20 500 000	12 925 000	20 500 000	15 375 000
	Acquisitions/constructions	2 343 809	1 001 044	20 500 000	12 925 000	20 500 000	15 375 000
	Travaux structurants	12 478 515	4 090 217				
	Entretien lourd	23 059	25 020				
	Brique Occupant	82 638 212	79 887 542	95 220 167	95 220 167	95 220 167	45 220 167
	Entretien courant						
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires						
	Autres dépenses	82 638 212	79 887 542	95 220 167	95 220 167	95 220 167	45 220 167
	<b>Total</b>	<b>97 483 595</b>	<b>85 003 823</b>	<b>115 720 167</b>	<b>108 145 167</b>	<b>115 720 167</b>	<b>60 595 167</b>
	<b>Total Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>	<b>757 591 288</b>	<b>734 767 261</b>	<b>631 188 655</b>	<b>742 492 819</b>	<b>750 550 404</b>	<b>626 687 721</b>
152	Brique Propriétaire	28 265 001	82 917 093	79 998 670	48 084 363	89 800 670	58 329 198
	Acquisitions/constructions	7 248 890	7 957 130	0	14 649 912	7 000 000	9 474 860
	Travaux structurants	6 530 492	51 332 935	728 000	9 050 000	1 030 000	10 235 000
	Entretien lourd	14 485 619	23 627 028	79 270 670	24 384 451	81 770 670	38 619 338
	Brique Occupant	643 553 758	640 647 429	640 442 757	640 442 757	766 835 381	641 482 956
	Entretien courant	48 954 405	46 631 922	35 017 680	35 017 680	42 112 134	35 363 260
	Énergies et fluides	88 415 380	88 084 326	89 350 532	89 350 532	84 232 310	84 232 310
	Loyers budgétaires	23 264 568	23 455 993	24 908 030	24 908 030	25 152 351	25 152 351
	Loyers non budgétaires	467 154 523	466 710 306	474 570 560	474 570 560	597 857 529	479 253 978
	Autres dépenses	15 764 882	15 764 882	16 595 955	16 595 955	17 481 057	17 481 057
	<b>Total</b>	<b>671 818 759</b>	<b>723 564 522</b>	<b>720 441 427</b>	<b>688 527 120</b>	<b>856 636 051</b>	<b>699 812 154</b>

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
161	Brique Propriétaire	5 069 722	3 115 207	8 513 995	8 103 995	14 785 653	12 454 427
	Acquisitions/constructions	2 474 459	751 825	3 670 646	4 700 446	14 600 000	8 201 011
	Travaux structurants	54 298	52 918	1 762 281	975 781		1 885 416
	Entretien lourd	2 540 965	2 310 464	3 081 068	2 427 768	185 653	2 368 000
	Brique Occupant	1 408 563	1 218 077	1 425 220	1 425 220	1 467 344	1 467 344
	Entretien courant	1 369 493	1 202 444	1 105 436	1 105 436	1 117 344	1 117 344
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires	39 070	15 633	319 784	319 784	350 000	350 000
	Loyers non budgétaires						
	Autres dépenses						
	<b>Total</b>	<b>6 478 285</b>	<b>4 333 284</b>	<b>9 939 215</b>	<b>9 529 215</b>	<b>16 252 997</b>	<b>13 921 771</b>
176	Brique Propriétaire	83 376 484	87 630 326	109 216 425	162 185 208	114 200 000	162 381 443
	Acquisitions/constructions	30 223 224	34 852 970	45 175 885	110 875 885	35 200 000	53 380 000
	Travaux structurants	18 052 050	19 915 983	47 040 540	20 309 323	46 500 000	62 684 643
	Entretien lourd	35 101 210	32 861 373	17 000 000	31 000 000	32 500 000	46 316 800
	Brique Occupant	238 764 434	250 312 983	248 397 670	215 207 837	227 868 015	216 484 655
	Entretien courant	69 419 752	68 187 626	35 615 037	35 615 037	42 670 116	42 670 116
	Énergies et fluides	41 377 943	42 643 238	35 994 959	35 994 959	37 090 920	37 090 920
	Loyers budgétaires	62 189 926	62 201 902	60 952 770	60 952 770	60 847 614	60 847 614
	Loyers non budgétaires	65 229 366	76 732 770	115 834 904	82 645 071	87 259 365	75 876 005
	Autres dépenses	547 447	547 447				
	<b>Total</b>	<b>322 140 918</b>	<b>337 943 309</b>	<b>357 614 095</b>	<b>377 393 045</b>	<b>342 068 015</b>	<b>378 866 098</b>
207	Brique Propriétaire	1 698 000	2 188 000	3 600 000	3 600 000	3 000 000	3 000 000
	Acquisitions/constructions	713 000	1 375 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Travaux structurants	985 000	813 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
	Entretien lourd	0		600 000	600 000	0	
	Brique Occupant	2 387 000	2 276 000	1 150 000	1 150 000	2 400 000	2 400 000
	Entretien courant	671 000	669 000	671 000	669 000	650 000	650 000
	Énergies et fluides	337 000	340 000			350 000	350 000
	Loyers budgétaires	0	0			0	0
	Loyers non budgétaires	909 000	839 000			850 000	850 000
	Autres dépenses	470 000	428 000	479 000	481 000	550 000	550 000
	<b>Total</b>	<b>4 085 000</b>	<b>4 464 000</b>	<b>4 750 000</b>	<b>4 750 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>5 400 000</b>
216	Brique Propriétaire	1 672 559	8 196 212	900 000	9 295 727	1 900 000	11 169 894
	Acquisitions/constructions	1 065 569	7 566 215	0	8 395 727	0	9 269 894
	Travaux structurants	264 701	381 033	500 000	500 000	1 100 000	1 100 000
	Entretien lourd	342 289	248 964	400 000	400 000	800 000	800 000
	Brique Occupant	268 733 191	106 472 560	107 090 614	116 604 345	105 155 090	124 342 023
	Entretien courant	16 330 172	14 171 803	15 366 499	16 296 910	17 640 933	17 640 933
	Énergies et fluides	5 525 530	5 526 772	4 390 197	4 390 197	6 013 152	6 013 152
	Loyers budgétaires	22 689 988	22 689 988	27 613 632	27 613 632	23 281 821	23 281 821
	Loyers non budgétaires	204 369 452	44 265 948	40 370 645	48 953 965	39 375 383	58 562 316
	Autres dépenses	19 818 049	19 818 049	19 349 641	19 349 641	18 843 801	18 843 801
	<b>Total</b>	<b>270 405 750</b>	<b>114 668 772</b>	<b>107 990 614</b>	<b>125 900 072</b>	<b>107 055 090</b>	<b>135 511 917</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
232	Brique Propriétaire	712 216	612 104	660 000	660 000	660 000	660 000
	Acquisitions/constructions	588 195	488 083	528 000	528 000	528 000	528 000
	Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
	Entretien lourd	124 021	124 021	132 000	132 000	132 000	132 000
	Brique Occupant	234 720	1 302 520	250 000	1 279 429	200 000	1 317 914
	Entretien courant	14 480	206 757	50 000	181 188	30 000	215 000
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires	220 240	1 095 763	200 000	1 098 241	170 000	1 102 914
	Autres dépenses						
<b>Total</b>	<b>946 936</b>	<b>1 914 624</b>	<b>910 000</b>	<b>1 939 429</b>	<b>860 000</b>	<b>1 977 914</b>	
307	Brique Propriétaire	36 618 860	30 353 624	41 670 343	41 460 343	40 777 145	40 577 145
	Acquisitions/constructions	12 196 103	4 870 165	13 403 996	7 571 054	9 323 988	6 236 149
	Travaux structurants	10 279 031	10 813 597	11 921 037	18 776 898	8 292 422	15 466 216
	Entretien lourd	14 143 726	14 669 862	16 345 310	15 112 391	23 160 735	18 874 780
	Brique Occupant	40 114 361	39 432 306	33 749 502	33 749 502	36 296 817	33 758 500
	Entretien courant	17 936 965	17 712 676	15 859 764	15 856 162	15 402 799	15 176 231
	Énergies et fluides	1 837 691	1 870 722	1 770 525	1 770 525	1 801 513	1 801 513
	Loyers budgétaires	2 880 009	2 880 009	3 072 126	3 072 126	4 253 647	4 253 647
	Loyers non budgétaires	1 311 656	1 352 137	928 041	931 643	1 038 247	945 155
	Autres dépenses	16 148 040	15 616 762	12 119 046	12 119 046	13 800 611	11 581 954
<b>Total</b>	<b>76 733 221</b>	<b>69 785 930</b>	<b>75 419 845</b>	<b>75 209 845</b>	<b>77 073 962</b>	<b>74 335 645</b>	
<b>Total Ministère de l'Intérieur</b>	<b>1 352 608 869</b>	<b>1 256 674 441</b>	<b>1 277 065 196</b>	<b>1 283 248 726</b>	<b>1 405 346 115</b>	<b>1 309 825 499</b>	
138	Brique Propriétaire	21 839 604	19 879 902	23 752 000	21 006 000	16 059 000	21 629 107
	Acquisitions/constructions	14 069 604	14 299 902	18 385 000	16 855 671	3 935 000	16 292 139
	Travaux structurants	6 120 000	3 670 000	1 125 000	1 755 314	8 290 000	2 365 127
	Entretien lourd	1 650 000	1 910 000	4 242 000	2 395 015	3 834 000	2 971 841
	Brique Occupant	16 418 851	15 385 531	10 600 000	10 600 000	11 000 000	11 000 000
	Entretien courant	4 978 553	4 460 837	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Énergies et fluides	2 326 518	2 183 243	600 000	600 000	1 000 000	1 000 000
	Loyers budgétaires	473 780	473 780	250 000	250 000	250 000	250 000
	Loyers non budgétaires	8 640 000	8 267 671	8 750 000	8 750 000	8 750 000	8 750 000
	Autres dépenses						
<b>Total</b>	<b>38 258 455</b>	<b>35 265 433</b>	<b>34 352 000</b>	<b>31 606 000</b>	<b>27 059 000</b>	<b>32 629 107</b>	
<b>Total Ministère de l'outre-mer</b>	<b>38 258 455</b>	<b>35 265 433</b>	<b>34 352 000</b>	<b>31 606 000</b>	<b>27 059 000</b>	<b>32 629 107</b>	
105	Brique Propriétaire	2 041 851	2 260 943	2 225 000	2 225 000	7 225 000	7 225 000
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants						
	Entretien lourd	2 041 851	2 260 943	2 225 000	2 225 000	7 225 000	7 225 000
	Brique Occupant	129 854 198	133 966 561	130 983 720	135 948 720	143 312 720	134 516 684
	Entretien courant	11 379 217	11 295 496	9 152 400	9 152 400	9 226 248	9 226 248
	Énergies et fluides	2 685 671	2 777 439	3 307 500	3 307 500	4 883 536	3 307 500
	Loyers budgétaires	90 559 220	90 553 473	92 720 238	92 720 238	90 640 782	90 640 782
	Loyers non budgétaires	24 401 078	23 548 724	24 903 582	24 903 582	38 562 154	31 342 154
	Autres dépenses	829 013	5 791 429	900 000	5 865 000		
<b>Total</b>	<b>131 896 049</b>	<b>136 227 504</b>	<b>133 208 720</b>	<b>138 173 720</b>	<b>150 537 720</b>	<b>141 741 684</b>	
<b>Total Ministère des affaires étrangères et du développement international</b>	<b>131 896 049</b>	<b>136 227 504</b>	<b>133 208 720</b>	<b>138 173 720</b>	<b>150 537 720</b>	<b>141 741 684</b>	

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
124	Brique Propriétaire	311 461	789 877	600 000	600 000	700 000	700 000
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants	-22 150	486 654	0	0		
	Entretien lourd	333 611	303 224	600 000	600 000	700 000	700 000
	Brique Occupant	132 636 113	83 943 410	77 183 814	73 082 128	61 087 678	73 046 553
	Entretien courant	4 258 774	4 135 406	7 384 018	7 248 062	6 723 938	6 908 250
	Énergies et fluides	2 187 402	2 315 628	1 924 531	2 048 877	1 958 211	2 084 732
	Loyers budgétaires	24 522 719	24 522 719	27 100 972	27 100 972	27 475 393	27 475 393
	Loyers non budgétaires	93 659 032	45 149 001	31 162 244	27 110 891	15 965 464	27 984 443
	Autres dépenses	8 008 186	7 820 658	9 612 049	9 573 326	8 964 672	8 593 734
	<b>Total</b>	<b>132 947 574</b>	<b>84 733 288</b>	<b>77 783 814</b>	<b>73 682 128</b>	<b>61 787 678</b>	<b>73 746 553</b>
	<b>Total Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes</b>	<b>132 947 574</b>	<b>84 733 288</b>	<b>77 783 814</b>	<b>73 682 128</b>	<b>61 787 678</b>	<b>73 746 553</b>
219	Brique Propriétaire	17 030 362	21 591 000	6 988 000	18 564 623	10 459 600	17 220 456
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants	17 030 362	21 591 000	6 988 000	18 564 623	10 459 600	17 220 456
	Entretien lourd						
	Brique Occupant	11 870 000	12 300 000	11 996 045	12 146 045	12 075 914	12 225 914
	Entretien courant						
	Énergies et fluides						
	Loyers budgétaires						
	Loyers non budgétaires						
	Autres dépenses	11 870 000	12 300 000	11 996 045	12 146 045	12 075 914	12 225 914
	<b>Total</b>	<b>28 900 362</b>	<b>33 891 000</b>	<b>18 984 045</b>	<b>30 710 668</b>	<b>22 535 514</b>	<b>29 446 370</b>
	<b>Total Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports</b>	<b>28 900 362</b>	<b>33 891 000</b>	<b>18 984 045</b>	<b>30 710 668</b>	<b>22 535 514</b>	<b>29 446 370</b>
155	Brique Propriétaire	0	0	592 361	507 416	592 361	507 416
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants						
	Entretien lourd			592 361	507 416	592 361	507 416
	Brique Occupant	7 235 768	7 479 517	18 339 650	28 440 435	12 869 084	28 513 917
	Entretien courant	364 171	336 214	998 249	855 099	998 249	855 099
	Énergies et fluides	179 855	181 915	411 234	352 263	411 234	352 163
	Loyers budgétaires	987 416	987 416	3 214 506	3 214 506	2 883 225	2 883 225
	Loyers non budgétaires	1 212 725	1 213 328	7 530 309	18 741 714	2 731 651	19 286 254
	Autres dépenses	4 491 602	4 760 644	6 185 353	5 276 855	5 844 725	5 137 177
	<b>Total</b>	<b>7 235 768</b>	<b>7 479 517</b>	<b>18 932 011</b>	<b>28 947 851</b>	<b>13 461 445</b>	<b>29 021 333</b>
	<b>Total Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social</b>	<b>7 235 768</b>	<b>7 479 517</b>	<b>18 932 011</b>	<b>28 947 851</b>	<b>13 461 445</b>	<b>29 021 333</b>
112	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants						
	Entretien lourd						
	Brique Occupant	11 717 930	2 983 907	5 090 780	5 090 780	4 769 096	4 769 096
	Entretien courant	303 171	285 324	1 123 712	1 123 712	858 300	858 300
	Énergies et fluides	75 956	75 956	416 004	416 004	305 424	305 424
	Loyers budgétaires	1 789 101	1 789 101	0	0	0	0
	Loyers non budgétaires	9 015 413	659 096	2 890 670	2 890 670	2 924 018	2 924 018
	Autres dépenses	534 289	174 430	660 394	660 394	681 354	681 354
	<b>Total</b>	<b>11 717 930</b>	<b>2 983 907</b>	<b>5 090 780</b>	<b>5 090 780</b>	<b>4 769 096</b>	<b>4 769 096</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
129	Brique Propriétaire	2 510 006	5 345 779	5 767 660	4 584 063	23 035 000	16 753 925
	Acquisitions/constructions	0	0	0	0		
	Travaux structurants	966 112	3 452 985	3 417 660	2 334 063	20 155 000	11 029 931
	Entretien lourd	1 543 894	1 892 794	2 350 000	2 250 000	2 880 000	5 723 994
	Brique Occupant	28 974 516	32 735 580	27 254 859	32 142 174	30 807 619	35 165 559
	Entretien courant	3 632 326	5 066 688	3 643 451	3 858 451	1 826 251	1 826 251
	Énergies et fluides	2 348 680	2 357 077	2 289 200	2 289 200	2 554 300	2 554 300
	Loyers budgétaires	15 203 058	14 894 360	15 729 669	16 038 367	15 817 754	15 817 754
	Loyers non budgétaires	5 097 087	7 506 402	2 139 164	6 642 651	5 300 910	10 008 850
	Autres dépenses	2 693 365	2 911 053	3 453 375	3 313 505	5 308 404	4 958 404
	<b>Total</b>	<b>31 484 522</b>	<b>38 081 359</b>	<b>33 022 519</b>	<b>36 726 237</b>	<b>53 842 619</b>	<b>51 919 484</b>
164	Brique Propriétaire	0	76 553	700 000	700 000	500 000	500 000
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants		76 553	700 000	700 000		
	Entretien lourd					500 000	500 000
	Brique Occupant	11 763 962	13 156 022	12 130 000	12 270 000	18 193 013	14 885 000
	Entretien courant	3 630 958	2 717 235	3 118 000	2 010 394	2 221 000	3 005 000
	Énergies et fluides	1 046 575	1 047 402	1 050 000	1 050 000	1 458 013	1 080 000
	Loyers budgétaires	2 462 960	2 462 960	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
	Loyers non budgétaires	2 899 087	4 712 547	3 687 000	4 826 000	8 364 000	4 850 000
	Autres dépenses	1 724 382	2 215 878	1 775 000	1 883 606	3 650 000	3 450 000
	<b>Total</b>	<b>11 763 962</b>	<b>13 232 575</b>	<b>12 830 000</b>	<b>12 970 000</b>	<b>18 693 013</b>	<b>15 385 000</b>
165	Brique Propriétaire	6 830 939	5 936 880	7 029 785	6 829 785	6 779 785	6 079 785
	Acquisitions/constructions	2 614 850	1 872 710	500 000	700 000		800 000
	Travaux structurants	1 480 393	1 307 359	0	1 600 000	3 000 000	2 200 000
	Entretien lourd	2 735 696	2 756 811	6 529 785	4 529 785	3 779 785	3 079 785
	Brique Occupant	21 466 377	26 229 114	30 868 278	29 655 000	39 461 257	30 688 929
	Entretien courant	1 253 650	1 505 844	752 050	752 050	677 000	677 000
	Énergies et fluides	1 758 733	1 760 359	1 910 230	1 910 230	1 943 659	1 943 659
	Loyers budgétaires	4 992 828	4 992 828	4 963 666	4 963 666	5 062 939	5 062 939
	Loyers non budgétaires	9 878 829	14 586 761	16 842 332	18 829 054	26 977 659	19 805 331
	Autres dépenses	3 582 337	3 383 321	6 400 000	3 200 000	4 800 000	3 200 000
	<b>Total</b>	<b>28 297 315</b>	<b>32 165 994</b>	<b>37 898 063</b>	<b>36 484 785</b>	<b>46 241 042</b>	<b>36 768 714</b>
308	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
	Acquisitions/constructions						
	Travaux structurants						
	Entretien lourd						
	Brique Occupant	9 552 492	7 973 004	12 540 620	7 441 818	1 507 178	7 346 687
	Entretien courant	169 441	174 894	200 500	100 500	354 000	454 000
	Énergies et fluides	300 892	164 759	155 100	245 100	246 178	288 000
	Loyers budgétaires	65	21 037		70		0
	Loyers non budgétaires	7 143 859	6 722 548	11 531 011	6 093 612	460 000	5 603 408
	Autres dépenses	1 938 235	889 766	654 009	1 002 536	447 000	1 001 279
	<b>Total</b>	<b>9 552 492</b>	<b>7 973 004</b>	<b>12 540 620</b>	<b>7 441 818</b>	<b>1 507 178</b>	<b>7 346 687</b>

Ministère ou programme	Nature des dépenses	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
333	Brique Propriétaire	0	12 025 118	0	13 418 287	91 240 000	13 493 430
	Acquisitions/constructions		12 025 118		13 418 287	91 240 000	13 493 430
	Travaux structurants						
	Entretien lourd						
	Brique Occupant	329 518 956	339 434 426	411 438 633	343 099 660	387 610 326	334 173 118
	Entretien courant	35 492 035	34 249 607	34 142 222	34 142 222	34 066 548	34 066 548
	Énergies et fluides	40 727 250	40 045 621	44 100 000	44 100 000	41 000 000	41 000 000
	Loyers budgétaires	137 033 539	137 015 910	139 180 253	139 180 253	136 200 000	136 200 000
	Loyers non budgétaires	66 026 095	79 268 718	144 962 254	76 623 281	127 943 778	74 506 570
	Autres dépenses	50 240 037	48 854 570	49 053 904	49 053 904	48 400 000	48 400 000
	<b>Total</b>	<b>329 518 956</b>	<b>351 459 544</b>	<b>411 438 633</b>	<b>356 517 947</b>	<b>478 850 326</b>	<b>347 666 548</b>
	<b>Total Services du Premier ministre</b>	<b>422 335 177</b>	<b>445 896 383</b>	<b>512 820 615</b>	<b>455 231 567</b>	<b>603 903 274</b>	<b>463 855 529</b>
Total	Brique Propriétaire	3 125 701 038	2 713 371 521	3 595 860 507	3 101 418 212	3 526 201 622	3 009 582 339
	Acquisitions/constructions	1 161 996 445	857 938 631	1 692 407 100	1 342 249 438	1 521 654 731	1 160 585 287
	Travaux structurants	1 308 630 959	1 270 440 181	1 096 479 112	1 006 420 441	1 262 012 207	1 218 707 539
	Entretien lourd	655 073 634	584 992 708	806 974 295	752 748 332	742 534 683	630 289 513
	Brique Occupant	4 603 967 593	4 238 295 201	4 340 273 262	4 141 978 704	4 618 869 017	4 249 819 809
	Entretien courant	609 253 408	602 913 243	544 555 526	523 085 960	606 924 340	606 847 242
	Énergies et fluides	728 413 274	593 569 444	640 022 199	606 811 145	804 785 103	713 842 245
	Loyers budgétaires	1 066 428 175	1 066 593 533	1 054 001 733	1 054 538 601	1 037 310 592	1 035 330 701
	Loyers non budgétaires	1 581 987 200	1 351 081 668	1 505 302 367	1 350 681 544	1 575 609 692	1 346 485 830
	Autres dépenses	617 885 537	624 137 314	596 391 437	606 861 453	594 239 289	547 313 792
	<b>Total</b>	<b>7 729 668 631</b>	<b>6 951 666 722</b>	<b>7 936 133 769</b>	<b>7 243 396 915</b>	<b>8 145 070 639</b>	<b>7 259 402 148</b>

## ÉVALUATION DES EMPLOIS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

---

### Avertissements

En aucun cas les résultats présentés dans les tableaux suivants ne pourraient être considérés comme un engagement des responsables de programme à respecter le nombre des emplois et le montant des dépenses de personnel afférentes dans le cadre de leur gestion immobilière.

Les résultats présentés dans les tableaux suivants doivent être interprétés avec prudence. Quelques facteurs limitent l'exactitude des informations présentées. Le calcul des emplois et des dépenses de personnel en charge de fonctions immobilières souffre des limites suivantes : il n'a pas été possible de calculer un nombre d'emplois pour certains programmes alors même que les dépenses de personnel équivalentes sont calculées ; les emplois et dépenses de personnel de certains programmes ont été fournis globalement, sans distinction entre les catégories proposées (les données ont alors été classées dans la catégorie d'emplois équivalente au coût moyen d'un ETPT, toutes catégories confondues) ; aucune information n'a été fournie pour certains programmes. Ces facteurs rendent approximatif les résultats présentés, comme le calcul de coût moyen d'ETPT par catégorie. Néanmoins, il est jugé qu'à défaut d'être exactes ces informations apportent une vision plus complète de la gestion immobilière de l'État.

Les données présentées dans les tableaux suivants ont été agrégées à partir des données déclarées par les responsables de programme sur le périmètre dont ils sont responsables.

Ces données n'existent pas de manière centralisée au niveau de l'État. Leur calcul a été établi à partir des systèmes d'information à disposition des responsables de programme de chaque ministère. Néanmoins, il a été proposé à chacun des responsables de programme de suivre des principes et une méthode de calcul communs afin de pouvoir consolider les données. Notamment, sauf exception signalée dans les précisions méthodologiques rédigées pour chaque programme, les emplois sont calculés en tant qu'équivalents d'un temps plein travaillé et les dépenses de personnel sont considérées prendre en compte les rémunérations d'activité (catégorie 21), les cotisations et contributions sociales (catégorie 22) et les prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23), exception faite des contributions au compte d'affectation spéciale « pensions ».

Les méthodes de calcul utilisées pour approcher les emplois et dépenses de personnel de l'État en charge de fonctions immobilières sont présentées dans la partie consacrée à la présentation des programmes concourant à la politique transversale.

## ÉVALUATION PAR CATÉGORIE DES EMPLOIS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Avertissement** : les catégories d'emplois utilisées sont celles correspondant aux catégories d'emplois de la fonction publique de l'État et aux catégories d'emplois du personnel militaire de l'État. De manière générale ces catégories d'emplois sont utilisées par les ministères dans les projets et rapports annuels de performance. Néanmoins, du fait de spécificités, certains ministères utilisent des catégories d'emplois différentes. L'agrégation des emplois selon la classification proposée dans le tableau suivant a donc nécessité un reclassement des emplois n'entrant pas dans les catégories d'emplois génériques. Ce reclassement a été fait sur la base du coût moyen d'un ETPT.

Il est à noter que les totaux ne correspondent pas à la somme des catégories, car des responsables de programme n'ont pas communiqué sur la répartition de leurs emplois.

Catégorie d'emplois	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Emplois de catégorie A ou officiers ou assimilés	2027,88	189 366 631	2015,53	143 179 151	1334,61	103 025 377
Emplois de catégorie B ou sous-officiers ou assimilés	2670,51	192 821 518	2338,50	124 929 048	1520,32	92 975 132
Emplois de catégorie C ou militaire du rang ou assimilés	4344,01	186 712 287	4142,66	153 858 691	2498,87	105 311 983
<b>Total</b>	<b>9042,40</b>	<b>568 900 435</b>	<b>8496,69</b>	<b>421 966 890</b>	<b>5353,80</b>	<b>301 312 492</b>

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

## ÉVALUATION PAR PROGRAMME ET PAR SITUATION DES EMPLOIS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Avertissement :** les emplois sont rattachés au programme sur lequel les dépenses de personnel afférentes sont imputées. Aussi un programme peut financer les dépenses de personnel en charge de fonctions immobilières alors que ces fonctions sont remplies au bénéfice d'un autre programme. C'est par exemple le cas général des programmes de soutien à la conduite des politiques publiques menées par les ministères. Par ailleurs, pour les raisons citées précédemment, une comparaison des informations entre ministère reste approximative.

Ministère ou programme	Exécution 2014		LFI 2015		PLF 2016	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Ministère de la culture et de la communication	131					
	175					
	186					
	224	28,00	1 871 155	28,00	1 897 029	28,00
	334					
<b>Total Ministère de la culture et de la communication</b>		<b>28,00</b>	<b>1 871 155</b>	<b>28,00</b>	<b>1 897 029</b>	<b>28,00</b>
Ministère de la défense	144	116,70	4 510 837	117,00	4 520 894	117,00
	146	0,00	0	0,00	0	0,00
	169	0,00	0	0,00	0	0,00
	178	1 858,33	60 999 419	0,00	0	0,00
	212	4 522,58	641 270 911	6 783,97	428 465 016	6 783,97
<b>Total Ministère de la défense</b>		<b>6 497,61</b>	<b>706 781 167</b>	<b>6 900,97</b>	<b>432 985 910</b>	<b>6 900,97</b>
Ministère de la justice	107	123,05	5 538 382	123,05	5 389 452	123,05
	166	44,80	2 244 202	55,80	2 767 123	55,80
	182	27,00	1 715 309	27,00	1 644 022	27,00
	310	97,00	5 041 681	96,00	4 918 282	96,00
<b>Total Ministère de la justice</b>		<b>291,85</b>	<b>14 539 574</b>	<b>301,85</b>	<b>14 718 879</b>	<b>301,85</b>
Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique	148	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	142	0,00	0	0,00	0	0,00
	149	0,00	0	0,00	0	0,00
	154	0,00	0	0,00	0	0,00
	206	0,00	0	0,00	0	0,00
	215	35,57	2 352 679	35,57	2 376 206	35,57
<b>Total Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</b>		<b>35,57</b>	<b>2 352 679</b>	<b>35,57</b>	<b>2 376 206</b>	<b>35,57</b>
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	113					
	159					
	170					
	181					
	190					
	197					
	203	0,00	0	0,00	0	0,00
	205	0,00	0	0,00	0	0,00
	217	266,00	14 379 774	252,00	13 850 471	238,00
	613	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie</b>		<b>266,00</b>	<b>14 379 774</b>	<b>252,00</b>	<b>13 850 471</b>	<b>238,00</b>
Ministère de l'économie et des finances	156	1 316,00	60 149 727	1 281,00	59 166 980	0,00
	218	219,20	7 443 146	211,87	7 257 372	206,30
	220	115,00	4 586 941	112,70	4 571 988	110,44
	302	86,00	3 888 998	85,00	3 861 606	84,00
	305	2,00	103 482	2,00	131 764	2,00
	309	0,00	0	0,00	0	0,00
	721	0,00	0	0,00	0	0,00
	723	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère de l'économie et des finances</b>		<b>1 738,20</b>	<b>76 172 294</b>	<b>1 692,57</b>	<b>74 989 711</b>	<b>402,74</b>
Ministère de l'économie, industrie, numérique	134	3,10	287 704	3,30	287 172	3,30
<b>Total Ministère de l'économie, industrie, numérique</b>		<b>3,10</b>	<b>287 704</b>	<b>3,30</b>	<b>287 172</b>	<b>3,30</b>
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	214	874,35	41 353 679	874,35	41 258 968	874,35
	150	0,00	0	0,00	0	0,00
	172					
	193					
	231	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>		<b>874,35</b>	<b>41 353 679</b>	<b>874,35</b>	<b>41 258 968</b>	<b>874,35</b>
Ministère de l'intérieur	104	0,00	0	0,00	0	0,00
	152	319,00	13 310 286	319,00	13 550 875	NC
	161	7,70	383 904	4,75	261 633	0,00
	176	207,00	11 916 511	207,00	11 916 511	207,00
	207	0,00	0	0,00	0	0,00
	216	177,00	6 293 044	175,00	6 317 130	188,00
	232	0,00	0	0,00	0	0,00
	303	0,00	0	0,00	0	0,00
	307	797,26	24 771 743	761,95	24 461 763	0,00
	753	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère de l'intérieur</b>		<b>1 507,96</b>	<b>56 675 487</b>	<b>1 467,70</b>	<b>56 507 912</b>	<b>395,00</b>
Ministère de l'outre-mer	138	56,30	2 372 356	54,30	2 288 080	54,10
<b>Total Ministère de l'outre-mer</b>		<b>56,30</b>	<b>2 372 356</b>	<b>54,30</b>	<b>2 288 080</b>	<b>54,10</b>
Ministère des affaires étrangères	105	143,00	8 210 827	142,00	8 602 101	142,00
	185	13,80	671 351	13,80	671 351	0,00
<b>Total Ministère des affaires étrangères</b>		<b>156,80</b>	<b>8 882 178</b>	<b>155,80</b>	<b>9 273 452</b>	<b>142,00</b>
Ministère des affaires sociales et de la santé	124	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total Ministère des affaires sociales et de la santé</b>		<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	219	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</b>		<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
Ministère du redressement productif	192	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Ministère du redressement productif</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	102					
	111	ND	ND	ND	ND	ND
	155	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social</b>		<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Services du Premier ministre	112	0,00	0	0,00	0	0,00
	129	37,51	2 303 892	38,61	2 403 092	42,51
	147	0,00	0	0,00	0	0,00
	164	23,00	1 073 819	23,00	997 630	23,00
	165	19,00	905 568	18,00	888 174	19,00
	308	3,93	245 389	4,08	281 774	4,08
	333	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Services du Premier ministre</b>		<b>83,44</b>	<b>4 528 668</b>	<b>83,69</b>	<b>4 570 670</b>	<b>88,59</b>
<b>Total</b>		<b>9 042,40</b>	<b>568 900 435</b>	<b>8 496,69</b>	<b>421 966 890</b>	<b>5 353,80</b>
						<b>301 312 492</b>

## ÉVALUATION DES CRÉDITS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

**Avertissement** : les données présentées dans les tableaux suivants doivent être interprétées avec prudence, notamment, dans l'analyse qui peut être faite de l'évolution du montant des crédits des opérateurs consacrés à la politique transversale. L'exhaustivité des données n'est pas garantie.

Cette annexe présente les évaluations des crédits que les opérateurs consacrent à leur gestion immobilière.

Ces évaluations sont présentées par opérateur ou par catégorie d'opérateurs telle que définie dans l'annexe au PLF 2016 « Opérateurs de l'État ».

Chaque opérateur ou catégorie d'opérateurs est rattaché à son programme principal de rattachement.

Les montants présentés dans cette annexe ont été recueillis auprès de chaque responsable de programme qui se sont rapprochés, le cas échéant, des opérateurs concernés. Ces montants sont donc déclaratifs.

En outre, la nomenclature budgétaire des opérateurs ne permet pas d'identifier directement les dépenses immobilières des opérateurs.

Une réflexion est en cours dans le cadre du suivi dans la mise en œuvre des SPSI pour disposer d'une collecte des données auprès des opérateurs. Il s'agirait de prendre appui sur l'annexe immobilière des SPSI des opérateurs de l'État et sur le système d'information des opérateurs de l'État. Compte tenu de ces réformes méthodologiques, il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des données et leur comparabilité entre le DPT 2015 et le DPT 2016.

Des commentaires dans la partie consacrée à la présentation des programmes concourant à la politique transversale apportent des précisions sur la méthode de calcul des montants des crédits présentés et une analyse de l'évolution de ces montants sur la période considérée. Afin de garantir une homogénéité dans l'évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale, il a été proposé une méthode de calcul à l'ensemble des opérateurs. Cette méthode consiste à déterminer le montant des dépenses immobilières sur la base d'une analyse des dépenses à partir de la nomenclature des comptes du plan comptable de l'État ou du plan comptable général. Un périmètre de comptes a été déterminé.

Afin d'assurer une cohérence dans la présentation de cette évaluation, il est retenu deux grandes natures de dépenses :

- investissement,
- fonctionnement.

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015	
Ministère de la culture et de la communication	131	Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)	1	Fonctionnement	0	0	
				Investissement	0	0	
			Total Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)			0	0
		1	Centre national de la danse	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0		
			Total Centre national de la danse			0	0
		1	Centre national des arts plastiques (CNAP)	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0		
			Total Centre national des arts plastiques (CNAP)			0	0
		1	Cité de la musique	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0		
			Total Cité de la musique			0	0
		1	Comédie Française	Fonctionnement	1 283 728	1 260 289	
			Investissement	554 570	542 726		
			Total Comédie Française		1 838 298	1 803 015	
		1	Ensemble intercontemporain	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0		
			Total Ensemble intercontemporain			0	0
		1	Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0		
		Total Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges			0	0	
	1	Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	Fonctionnement	4 162 917	3 716 662		
		Investissement	1 548 783	1 382 842			
		Total Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)		5 711 700	5 099 504		

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
	Opéra comique	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Opéra comique			0	0
	Opéra national de Paris (ONP)	1	Fonctionnement	8 991 097	8 796 135
			Investissement	1 716 105	1 678 343
	Total Opéra national de Paris (ONP)			10 707 202	10 474 478
	Orchestre de Paris	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Orchestre de Paris			0	0
	Théâtre national de Chaillot	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Théâtre national de Chaillot			0	0
	Théâtre national de la Colline	1	Fonctionnement	0	0
		Investissement	0	0	
Total Théâtre national de la Colline			0	0	
Théâtre national de l'Odéon	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Théâtre national de l'Odéon			0	0	
Théâtre national de Strasbourg (TNS)	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Théâtre national de Strasbourg (TNS)			0	0	
<b>Total 131</b>				<b>18 257 200</b>	<b>17 376 997</b>
175	Centre des monuments nationaux (CMN)	1	Fonctionnement	12 532 997	4 168 000
			Investissement	32 067 156	36 302 500
	Total Centre des monuments nationaux (CMN)			44 600 153	40 470 500
	Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (CNAC-GP)	1	Fonctionnement	17 948 423	0
			Investissement	18 547 433	0
	Total Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (CNAC-GP)			36 495 856	0
	Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)			0	0
	Établissement public du château de Fontainebleau (EPCF)	1	Fonctionnement	1 886 195	2 117 321
			Investissement	13 167 392	18 155 530
	Total Établissement public du château de Fontainebleau (EPCF)			15 053 587	20 272 851
	Établissement public du domaine de Chambord (EPDC)	1	Fonctionnement	679 793	0
			Investissement	4 082 149	0
	Total Établissement public du domaine de Chambord (EPDC)			4 761 942	0
	Établissement public du musée du quai Branly (EPMQB)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Établissement public du musée du quai Branly (EPMQB)			0	0
	Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (EPV)	1	Fonctionnement	13 104 127	13 434 110
			Investissement	43 233 450	51 381 283
	Total Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (EPV)			56 337 577	64 815 393
	Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	1	Fonctionnement	23 705 008	0
			Investissement	532 469	0
	Total Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)			24 237 477	0
	Total Musée des arts décoratifs				0
	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM)			0	0
	Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie			0	0
	Musée du Louvre	1	Fonctionnement	16 742 583	0
			Investissement	16 109 394	0
Total Musée du Louvre			32 851 977	0	
Musée Guimet	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Musée Guimet			0	0	
Musée Henner	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Musée Henner			0	0	
Musée Moreau	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Musée Moreau			0	0	
Musée Picasso	1	Fonctionnement	668 357	0	
		Investissement	12 698 920	0	
Total Musée Picasso			13 367 277	0	
Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-Grand Palais)	1	Fonctionnement	10 836 304	11 797 006	
		Investissement	11 797 006	9 827 540	

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
		Total Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-Grand Palais)			22 633 310	21 624 546
	<b>Total 175</b>				<b>250 339 156</b>	<b>147 183 290</b>
	186	Universcience	1	Fonctionnement	14 398 016	15 637 444
				Investissement	8 998 335	14 443 461
		Total Universcience			23 396 351	30 080 905
	<b>Total 186</b>				<b>23 396 351</b>	<b>30 080 905</b>
		Académie de France à Rome (AFR)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Académie de France à Rome (AFR)			0	0
		Centre national des arts du cirque	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Centre national des arts du cirque			0	0
		Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)			0	0
		Cinémathèque française	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Cinémathèque française			0	0
		Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)			0	0
		Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD-LYON)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD-LYON)			0	0
		Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD-PARIS)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD-PARIS)			0	0
		École du Louvre	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École du Louvre			0	0
		École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)			0	0
	224	École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)			0	0
		École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)			0	0
		École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS)			0	0
		Écoles d'architecture - Écoles nationales supérieures d'architecture	20	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Écoles d'architecture - Écoles nationales supérieures d'architecture			0	0
		Écoles d'art en Région	7	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Écoles d'art en Région			0	0
		Établissement public du palais de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration et aquarium (EPPD)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Établissement public du palais de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration et aquarium (EPPD)			0	0
		Institut national du patrimoine (INP)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Institut national du patrimoine (INP)			0	0
		Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)	1	Fonctionnement	11 086 000	11 188 000
				Investissement	272 000	411 000
		Total Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)			11 358 000	11 599 000
	<b>Total 224</b>				<b>11 358 000</b>	<b>11 599 000</b>
	334	Bibliothèque nationale de France (BNF)	1	Fonctionnement	24 730 119	24 544 730
				Investissement	7 298 747	13 196 170
		Total Bibliothèque nationale de France (BNF)			32 028 866	37 740 900
		Bibliothèque publique d'information (BPI)	1	Fonctionnement	0	0

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
				Investissement	0	0
		Total Bibliothèque publique d'information (BPI)			0	0
		Centre national du livre (CNL)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Centre national du livre (CNL)			0	0
	<b>Total 334</b>				<b>32 028 866</b>	<b>37 740 900</b>
<b>Total Ministère de la culture et de la communication</b>					<b>335 379 573</b>	<b>243 981 092</b>
		École nationale supérieure de techniques avancées de Bretagne (ENSTA-BRETAGNE)	1	Fonctionnement	526 466	752 200
				Investissement	610 937	2 032 500
		Total École nationale supérieure de techniques avancées de Bretagne (ENSTA-BRETAGNE)			1 137 403	2 784 700
		École nationale supérieure de techniques avancées de Paris (ENSTA-PARIS)	1	Fonctionnement	826 273	1 913 961
				Investissement	682 935	654 000
		Total École nationale supérieure de techniques avancées de Paris (ENSTA-PARIS)			1 509 208	2 567 961
		École polytechnique (X)	1	Fonctionnement	10 228 129	13 040 700
				Investissement	12 118 214	10 780 000
		Total École polytechnique (X)			22 346 343	23 820 700
		Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)	1	Fonctionnement	2 001 136	3 470 000
				Investissement	26 398 433	23 390 000
		Total Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)			28 399 569	26 860 000
		Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)	1	Fonctionnement	0	17 600 000
				Investissement	0	2 200 000
		Total Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)			0	19 800 000
	<b>Total 144</b>				<b>53 392 523</b>	<b>75 833 361</b>
		Institution nationale des Invalides (INI)	1	Fonctionnement	905 040	1 744 250
				Investissement	1 342 978	2 837 627
		Total Institution nationale des Invalides (INI)			2 248 018	4 581 877
		Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	1	Fonctionnement	4 846 071	2 153 331
				Investissement	2 755	55 000
		Total Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)			4 848 826	2 208 331
	<b>Total 169</b>				<b>7 096 844</b>	<b>6 790 208</b>
		Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)	1	Fonctionnement	355 770	394 560
				Investissement	46 895	1 600 000
		Total Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)			402 665	1 994 560
		Musée de l'air et de l'espace	1	Fonctionnement	0	1 385 500
				Investissement	0	32 892 944
		Total Musée de l'air et de l'espace			0	34 278 444
		Musée de l'armée	1	Fonctionnement	799 249	151 203
				Investissement	540 204	6 665 760
		Total Musée de l'armée			1 339 453	6 816 963
		Musée national de la marine	1	Fonctionnement	562 564	978 739
				Investissement	102 391	7 258 500
		Total Musée national de la marine			664 955	8 237 239
		Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)	1	Fonctionnement	0	190 000
				Investissement	1 228 993	1 039 371
		Total Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)			1 228 993	1 229 371
	<b>Total 212</b>				<b>3 636 066</b>	<b>52 556 577</b>
<b>Total Ministère de la défense</b>					<b>64 125 433</b>	<b>135 180 146</b>
Ministère de la justice		École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP)	1	Fonctionnement	2 535 784	10 804 631
				Investissement	464 322	822 346
		Total École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP)			3 000 106	11 626 977
	<b>Total 107</b>				<b>3 000 106</b>	<b>11 626 977</b>
		École nationale de la magistrature (ENM)	1	Fonctionnement	1 672 144	851 100
				Investissement	233 562	40 000
		Total École nationale de la magistrature (ENM)			1 905 706	891 100
	<b>Total 166</b>				<b>1 905 706</b>	<b>891 100</b>
		Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)	2	Fonctionnement	2 227 670	1 942 765
				Investissement	0	0
		Total Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)			2 227 670	1 942 765
		Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP)	2	Fonctionnement	0	0
				Investissement	763 704	510 000
		Total Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP)			763 704	510 000
		Mission de recherche « droit et justice »	1	Fonctionnement	0	0

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
				Investissement	0	0
		Total Mission de recherche "Droit et Justice"			0	0
	<b>Total 310</b>				<b>2 991 374</b>	<b>2 452 765</b>
<b>Total Ministère de la justice</b>					<b>7 897 185</b>	<b>14 970 842</b>
Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique	148	École nationale d'administration (ENA)	1	Fonctionnement	605 641	635 917
				Investissement	177 698	1 595 889
		Total École nationale d'administration (ENA)			783 339	2 231 806
		Institut régional d'administration de Bastia	1	Fonctionnement	53 983	64 470
				Investissement	863 381	360 042
		Total Institut régional d'administration de Bastia			917 365	424 512
		Institut régional d'administration de Lille	1	Fonctionnement	72 523	100 232
				Investissement	677 809	1 515 000
		Total Institut régional d'administration de Lille			750 333	1 615 232
		Institut régional d'administration de Lyon	1	Fonctionnement	69 717	68 500
				Investissement	196 788	123 985
		Total Institut régional d'administration de Lyon			266 505	192 485
		Institut régional d'administration de Metz	1	Fonctionnement	38 532	183 000
				Investissement	177 878	250 000
Total Institut régional d'administration de Metz			216 410	433 000		
Institut régional d'administration de Nantes	1	Fonctionnement	80 238	141 839		
		Investissement	206 733	300 000		
Total Institut régional d'administration de Nantes			286 971	441 839		
<b>Total 148</b>					<b>3 220 922</b>	<b>5 338 874</b>
<b>Total Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique</b>					<b>3 220 922</b>	<b>5 338 874</b>
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	142	Association de coordination technique agricole (ACTA)	1	Fonctionnement	0	42 000
				Investissement	0	0
		Total Association de coordination technique agricole (ACTA)			0	42 000
		FranceAgriMer	1	Fonctionnement	16 208 729	9 951 573
				Investissement	126 266	150 000
		Total FranceAgriMer			16 334 995	10 101 573
		Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA)			0	0
		Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (AGRO SUP-MONTPPELLIER)	1	Fonctionnement	1 937 940	4 038 548
				Investissement	1 173 840	1 311 600
		Total Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (AGRO SUP-MONTPPELLIER)			3 111 780	5 350 148
		École nationale de formation agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFA-TOULOUSE)	1	Fonctionnement	607 169	500 293
				Investissement	933 422	1 353 100
		Total École nationale de formation agronomique de Toulouse-Auzeville (ENFA-TOULOUSE)			1 540 592	1 853 393
		École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEE-STRASBOURG)	1	Fonctionnement	94 397	447 200
				Investissement	11 795	9 880
		Total École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEE-STRASBOURG)			106 192	457 080
		École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (SCIENCES AGRO-BORDEAUX)	1	Fonctionnement	222 768	577 200
				Investissement	366 697	554 320
		Total École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (SCIENCES AGRO-BORDEAUX)			589 465	1 131 520
		École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP-VERSAILLES)	1	Fonctionnement	35 526	556 388
				Investissement	359 713	481 483
		Total École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP-VERSAILLES)			395 239	1 037 871
		École nationale vétérinaire d'Alfort (ENV-ALFORT)	1	Fonctionnement	3 179 198	4 073 345
				Investissement	11 036 789	5 669 510
Total École nationale vétérinaire d'Alfort (ENV-ALFORT)			14 215 987	9 742 855		
École nationale vétérinaire de Toulouse (ENV-TOULOUSE)	1	Fonctionnement	669 073	1 152 224		
		Investissement	3 076 206	2 236 348		
Total École nationale vétérinaire de Toulouse (ENV-TOULOUSE)			3 745 279	3 388 572		
École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS)	1	Fonctionnement	1 272 078	1 995 760		
		Investissement	2 847 663	3 530 080		
Total École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS)			4 119 741	5 525 840		
			1	Fonctionnement	1 304 837	2 308 750

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VET AGRO SUP)		Investissement	694 457	945 360
	Total Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VET AGRO SUP)			1 999 294	3 254 110
	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AGRO TECH-PARIS)	1	Fonctionnement	11 893 797	6 600 000
			Investissement	862 148	1 034 000
	Total Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AGRO TECH-PARIS)			12 755 945	7 634 000
	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AGRO SUP-DIJON)	1	Fonctionnement	1 373 663	1 659 723
			Investissement	696 160	1 328 406
	Total Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AGRO SUP-DIJON)			2 069 823	2 988 129
	Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGRO CAMPUS-OUEST)	1	Fonctionnement	2 950 258	2 319 396
			Investissement	607 699	428 395
	Total Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGRO CAMPUS-OUEST)			3 557 956	2 747 791
	<b>Total 142</b>			<b>64 542 287</b>	<b>55 254 882</b>
	Centre national de la propriété forestière (CNPF)	1	Fonctionnement	1 694 635	1 600 000
			Investissement	309 209	111 000
	Total Centre national de la propriété forestière (CNPF)			2 003 844	1 711 000
	Office national des forêts (ONF)	1	Fonctionnement	34 772 098	14 627 600
			Investissement	13 085 029	1 424 800
	Total Office national des forêts (ONF)			47 857 127	16 052 400
	<b>Total 149</b>			<b>49 860 971</b>	<b>17 763 400</b>
	Agence de services et de paiement (ASP)	1	Fonctionnement	9 338 844	13 042 085
			Investissement	1 646 008	1 568 140
	Total Agence de services et de paiement (ASP)			10 984 852	14 610 225
	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (GIP-BIO)	1	Fonctionnement	78 617	80 912
			Investissement	0	0
	Total Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (GIP-BIO)			78 617	80 912
	France Agri Mer	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total France Agri Mer			0	0
	GIP-Pulvés	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total GIP-Pulvés			0	0
	Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)	1	Fonctionnement	2 623 669	2 800 000
			Investissement	10 569	643 080
	Total Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)			2 634 238	3 443 080
	Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	1	Fonctionnement	2 305 034	2 468 114
			Investissement	36 352	0
	Total Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)			2 341 385	2 468 114
	Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM)	1	Fonctionnement	501 515	518 000
			Investissement	0	0
	Total Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM)			501 515	518 000
	<b>Total 154</b>			<b>16 540 607</b>	<b>21 120 331</b>
	Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1	Fonctionnement	13 189 064	0
			Investissement	3 698 036	3 436 736
	Total Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)			16 887 100	3 436 736
	<b>Total 206</b>			<b>16 887 100</b>	<b>3 436 736</b>
	Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA)	1	Fonctionnement	1 807 374	2 071 901
			Investissement	362 477	577 960
	Total Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA)			2 169 851	2 649 861
	<b>Total 215</b>			<b>2 169 851</b>	<b>2 649 861</b>

Ministère ou programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
<b>Total Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</b>				<b>150 000 817</b>	<b>100 225 210</b>
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Agence des aires marines protégées (AAMP)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Agence des aires marines protégées (AAMP)			0	0
113	Agences de l'eau	6	Fonctionnement	649 830	4 419 207
			Investissement	0	3 349 200
	Total Agences de l'eau			649 830	7 768 407
	Atelier technique des espaces naturels (GIP-ATEN)	1	Fonctionnement	209 970	0
			Investissement	0	0
	Total Atelier technique des espaces naturels (GIP-ATEN)			209 970	0
	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)	1	Fonctionnement	0	2 026 000
			Investissement	0	26 200 320
	Total Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)			0	28 226 320
	Établissement public du Marais poitevin (EPMP)	1	Fonctionnement	52 070	54 260
			Investissement	12 480	153 000
	Total Établissement public du Marais poitevin (EPMP)			64 550	207 260
	Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	1	Fonctionnement	3 349 402	3 363 870
			Investissement	622 958	1 945 900
Total Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)			3 972 360	5 309 770	
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	1	Fonctionnement	4 802 976	4 800 000	
		Investissement	127 918	430 000	
Total Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)			4 930 894	5 230 000	
Parcs nationaux	11	Fonctionnement	3 728 333	3 647 545	
		Investissement	4 909 651	5 785 353	
Total Parcs nationaux			8 637 983	9 432 898	
<b>Total 113</b>			<b>18 465 588</b>	<b>56 174 655</b>	
159	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	1	Fonctionnement	5 737 327	5 644 438
			Investissement	955 009	3 156 152
Total Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)			6 692 336	8 800 590	
<b>Total 159</b>			<b>6 692 336</b>	<b>8 800 590</b>	
170	Météo-France	1	Fonctionnement	13 487 307	13 148 352
			Investissement	4 891 440	3 450 000
Total Météo-France			18 378 747	16 598 352	
<b>Total 170</b>			<b>18 378 747</b>	<b>16 598 352</b>	
174	Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM)	1	Fonctionnement	0	249 787
			Investissement	0	100 000
	Total Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM)			0	349 787
	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)			0	0
Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA)	1	Fonctionnement	0	0	
		Investissement	0	0	
Total Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA)			0	0	
<b>Total 174</b>			<b>0</b>	<b>349 787</b>	
181	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	1	Fonctionnement	6 610 709	6 587 321
			Investissement	854 605	1 222 100
	Total Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)			7 465 314	7 809 421
	GIP-INERIS-BRGM (GEODERIS)	1	Fonctionnement	145 760	150 760
			Investissement	0	0
	Total GIP-INERIS-BRGM (GEODERIS)			145 760	150 760
Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	1	Fonctionnement	5 091 442	5 573 000	
		Investissement	4 051 926	6 725 000	
Total Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)			9 143 368	12 298 000	
<b>Total 181</b>			<b>16 754 442</b>	<b>20 258 181</b>	
190	IFP-Énergies nouvelles (IFPEN)	1	Fonctionnement	13 211	13 958
			Investissement	5 765	4 569
	Total IFP-Énergies nouvelles (IFPEN)			18 976	18 527
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)	1	Fonctionnement	20 871 000	18 134 000	
		Investissement	4 904 000	17 718 000	

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
		Total Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)			25 775 000	35 852 000
		Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)	1	Fonctionnement	6 322 506	5 300 000
				Investissement	1 116 092	1 365 177
		Total Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)			7 438 598	6 665 177
	<b>Total 190</b>				<b>33 232 574</b>	<b>42 535 704</b>
	197	Établissement national des invalides de la marine (ENIM)	1	Fonctionnement	837 491	944 600
				Investissement	56 967	763 919
		Total Établissement national des invalides de la marine (ENIM)			894 458	1 708 519
	<b>Total 197</b>				<b>894 458</b>	<b>1 708 519</b>
		Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)			0	0
	203	Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)			0	0
		Voies navigables de France (VNF)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Voies navigables de France (VNF)			0	0
	<b>Total 203</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
	205	École nationale supérieure maritime (ENSM)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total École nationale supérieure maritime (ENSM)			0	0
	<b>Total 205</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
		Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	1	Fonctionnement	12 325 393	11 313 321
				Investissement	2 190 690	1 836 603
		Total Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)			14 516 083	13 149 924
	217	École nationale des ponts et chaussées (ENPC)	1	Fonctionnement	2 643 179	2 434 991
				Investissement	2 457 036	1 901 128
		Total École nationale des ponts et chaussées (ENPC)			5 100 215	4 336 119
		École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)	1	Fonctionnement	2 106 648	2 120 000
				Investissement	1 267 440	250 000
		Total École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)			3 374 088	2 370 000
	<b>Total 217</b>				<b>22 990 386</b>	<b>19 856 043</b>
	613	École nationale de l'aviation civile (ENAC)	1	Fonctionnement	9 044 213	8 905 849
				Investissement	10 953 151	7 547 770
		Total École nationale de l'aviation civile (ENAC)			19 997 364	16 453 619
	<b>Total 613</b>				<b>19 997 364</b>	<b>16 453 619</b>
<b>Total Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie</b>					<b>137 405 895</b>	<b>182 735 450</b>
		Agence française pour le développement international des entreprises (UBIFRANCE)	1	Fonctionnement	10 060 001	0
				Investissement	0	0
		Total Agence française pour le développement international des entreprises (UBIFRANCE)			10 060 001	0
		Agence française pour les investissements internationaux (AFII)	1	Fonctionnement	1 833 857	0
				Investissement	11 058	0
		Total Agence française pour les investissements internationaux (AFII)			1 844 915	0
		Agence nationale des fréquences (ANFR)	1	Fonctionnement	1 099 243	1 191 000
				Investissement	105 903	300 000
		Total Agence nationale des fréquences (ANFR)			1 205 146	1 491 000
	134	Atout France	1	Fonctionnement	5 894 331	5 755 885
				Investissement	0	0
		Total Atout France			5 894 331	5 755 885
		Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA)	1	Fonctionnement	1 130 022	0
				Investissement	15 978 661	0
		Total Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA)			17 108 683	0
			1	Fonctionnement	0	0

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
		Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat (FNPCA)		Investissement	1 797	0
		Total Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat (FNPCA)			1 797	0
		Institut national de la propriété industrielle (INPI)	1	Fonctionnement	3 004 748	0
				Investissement	126 944	0
		Total Institut national de la propriété industrielle (INPI)			3 131 691	0
		Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)	1	Fonctionnement	4 003 150	0
				Investissement	558 229	0
		Total Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)			4 561 379	0
	<b>Total 134</b>				<b>43 807 944</b>	<b>7 246 885</b>
<b>Total Ministère de l'économie et des finances</b>					<b>43 807 944</b>	<b>7 246 885</b>
Ministère de l'éducation nationale	214	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)	1	Fonctionnement	313 352	250 400
				Investissement	0	0
		Total Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)			313 352	250 400
		Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	1	Fonctionnement	725 387	686 000
				Investissement	0	200 000
		Total Centre international d'études pédagogiques (CIEP)			725 387	886 000
		Centre national d'enseignement à distance (CNED)	1	Fonctionnement	0	1 613 377
				Investissement	0	157 262
		Total Centre national d'enseignement à distance (CNED)			0	1 770 639
		Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	1	Fonctionnement	744 475	846 855
				Investissement	47 573	400 000
Total Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)			792 048	1 246 855		
Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale (SCEREN)	31	Fonctionnement	5 451 769	6 028 386		
		Investissement	2 124 811	2 578 771		
Total Service culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale (SCEREN)			7 576 580	8 607 157		
	<b>Total 214</b>				<b>9 407 367</b>	<b>12 761 051</b>
<b>Total Ministère de l'éducation nationale</b>					<b>9 407 367</b>	<b>12 761 051</b>
Ministère de l'égalité des territoires et du logement	135	Agence nationale de l'habitat (ANAH)	1	Fonctionnement	215 185	234 908
				Investissement	762	35 380
		Total Agence nationale de l'habitat (ANAH)			215 947	270 288
		Agence nationale de contrôle du logement social	1	Fonctionnement	0	1 445 400
				Investissement	0	0
		Total Agence nationale de contrôle du logement social			0	1 445 400
		Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)	1	Fonctionnement	400 448	444 685
				Investissement	1 087	28 800
		Total Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)			401 535	473 485
		Société du Grand Paris (SGP)	1	Fonctionnement	0	0
		Investissement	0	0		
Total Société du Grand Paris (SGP)			0	0		
	<b>Total 135</b>				<b>617 482</b>	<b>2 189 173</b>
147	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	1	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0	
	Total Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)			0	0	
	Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	1	Fonctionnement	0	0	
			Investissement	0	0	
Total Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)			0	0		
	<b>Total 147</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Ministère de l'égalité des territoires et du logement</b>					<b>617 482</b>	<b>2 189 173</b>
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	150	Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR)	35	Fonctionnement	192 022 213	100 299 347
				Investissement	59 735 020	61 018 473
		Total Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (AOESR)			251 757 233	161 317 820
		COMUE	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total COMUE			0	0
		Écoles et formations d'ingénieurs (EFI)	38	Fonctionnement	49 510 108	52 149 656
		Investissement	48 632 441	104 234 732		
Total Écoles et formations d'ingénieurs (EFI)			98 142 549	156 384 388		
	1	Fonctionnement	22 098 999	26 957 057		

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
	Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF)		Investissement	132 531 801	112 168 000
	Total Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF)			154 630 800	139 125 057
	Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (OSESER)	40	Fonctionnement	14 627 881	19 760 427
	Total Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (OSESER)		Investissement	3 665 793	14 300 725
				18 293 674	34 061 152
	Universités et assimilés	78	Fonctionnement	0	548 575 590
			Investissement	0	580 449 203
	Total Universités et assimilés			0	1 129 024 793
	<b>Total 150</b>			<b>522 824 256</b>	<b>1 619 913 210</b>
	Académie des technologies	1	Fonctionnement	190 000	190 000
			Investissement	0	0
	Total Académie des technologies			190 000	190 000
	Agence nationale de la recherche (ANR)	1	Fonctionnement	4 615 300	3 278 741
			Investissement	1 383 353	15 000
	Total Agence nationale de la recherche (ANR)			5 998 653	3 293 741
	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	1	Fonctionnement	61 500 789	61 500 789
			Investissement	26 469 523	26 469 523
	Total Centre national de la recherche scientifique (CNRS)			87 970 312	87 970 312
	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)			0	0
	Géopole	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Géopole			0	0
	Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	4 964	0
	Total Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)			4 964	0
	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)	1	Fonctionnement	14 494 291	15 898 500
			Investissement	19 969 074	24 739 500
	Total Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)			34 463 365	40 638 000
	Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)	1	Fonctionnement	10 426 449	15 093 765
			Investissement	6 636 606	11 415 686
	Total Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)			17 063 055	26 509 451
	Institut national d'études démographiques (INED)	1	Fonctionnement	392 171	357 722
			Investissement	17 000	19 568
	Total Institut national d'études démographiques (INED)			409 171	377 290
	Institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV)	1	Fonctionnement	212 364	171 470
			Investissement	0	106 336
	Total Institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV)			212 364	277 806
	Observatoire des sciences et des techniques (OST)	1	Fonctionnement	249 405	0
			Investissement	0	0
	Total Observatoire des sciences et des techniques (OST)			249 405	0
	<b>Total 172</b>			<b>146 561 289</b>	<b>159 256 600</b>
	Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	1	Fonctionnement	0	5 735 700
			Investissement	0	1 926 000
	Total Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)			0	7 661 700
	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	1	Fonctionnement	6 257 803	6 489 000
			Investissement	0	1 945 000
	Total Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)			6 257 803	8 434 000
	Institut de recherche pour le développement (IRD)	1	Fonctionnement	4 997 278	4 704 828
			Investissement	2 691 806	4 336 000
	Total Institut de recherche pour le développement (IRD)			7 689 084	9 040 828
	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	1	Fonctionnement	9 296 110	8 981 827
			Investissement	2 880 092	1 867 570
	Total Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)			12 176 202	10 849 397
	Institut national de la recherche agronomique (INRA)	1	Fonctionnement	23 631 979	0
			Investissement	24 881 277	0
	Total Institut national de la recherche agronomique (INRA)			48 513 256	0
		1	Fonctionnement	5 403 984	5 600 000

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
		Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)		Investissement	5 385 594	8 101 000
		Total Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)			10 789 578	13 701 000
	<b>Total 187</b>				<b>85 425 923</b>	<b>49 686 925</b>
	193	Centre national d'études spatiales (CNES)	1	Fonctionnement	53 855 772	53 000 000
				Investissement	10 688 890	14 000 000
		Total Centre national d'études spatiales (CNES)			64 544 662	67 000 000
	<b>Total 193</b>				<b>64 544 662</b>	<b>67 000 000</b>
		Réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS-CROUS)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS-CROUS)			0	0
		Centre national des œuvres universitaires et scolaires	1	Fonctionnement	129 628	258 100
				Investissement	93 805	0
		Total Centre national des œuvres universitaires et scolaires			223 433	258 100
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	1	Fonctionnement	10 256 364	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille			10 256 364	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	1	Fonctionnement	5 460 398	0
				Investissement	5 061 782	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens			10 522 180	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	1	Fonctionnement	3 000 319	0
				Investissement	9 939	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane			3 010 257	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon	1	Fonctionnement	4 432 200	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon			4 432 200	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	1	Fonctionnement	19 062 891	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux			19 062 891	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	1	Fonctionnement	5 666 576	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen			5 666 576	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand	1	Fonctionnement	5 219 150	0
				Investissement	0	0
	231	Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand			5 219 150	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corte	1	Fonctionnement	1 370 819	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corte			1 370 819	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	1	Fonctionnement	11 674 795	0
				Investissement	369 348	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil			12 044 142	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	1	Fonctionnement	4 185 201	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon			4 185 201	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble	1	Fonctionnement	10 776 675	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble			10 776 675	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	1	Fonctionnement	577 728	0
				Investissement	102 279	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion			680 008	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	1	Fonctionnement	11 445 562	0
				Investissement	6 261 702	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille			17 707 264	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	1	Fonctionnement	3 816 892	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges			3 816 892	0
		Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon			0	0
			1	Fonctionnement	13 643 679	0

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file	Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier		Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier			13 643 679	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nancy	1	Fonctionnement	9 360 596	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nancy			9 360 596	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nantes	1	Fonctionnement	11 969 434	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nantes			11 969 434	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice	1	Fonctionnement	5 536 276	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice			5 536 276	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris			0	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Poitiers	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Poitiers			0	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims	1	Fonctionnement	5 310 099	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims			5 310 099	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rennes	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rennes			0	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rouen	1	Fonctionnement	10 064 061	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Rouen			10 064 061	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg			0	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse	1	Fonctionnement	14 262 972	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse			14 262 972	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Versailles	1	Fonctionnement	18 860 264	0
			Investissement	944 004	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Versailles			19 804 268	0
	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	1	Fonctionnement	0	0
			Investissement	0	0
	Total Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours			0	0
	<b>Total 231</b>			<b>198 925 436</b>	<b>258 100</b>
<b>Total Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche</b>				<b>1 018 281 566</b>	<b>1 896 114 835</b>
Ministère de l'intérieur	Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	1	Fonctionnement	5 853 867	0
			Investissement	145 458	0
	Total Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)			5 999 326	0
	<b>Total 104</b>			<b>5 999 326</b>	<b>0</b>
	École nationale supérieure de la police (ENSP)	1	Fonctionnement	1 648 379	1 683 379
			Investissement	620 213	453 842
	Total École nationale supérieure de la police (ENSP)			2 268 592	2 137 221
	Institut national de police scientifique (INPS)	1	Fonctionnement	391 581	395 000
			Investissement	151 575	535 408
	Total Institut national de police scientifique (INPS)			543 157	930 408
	<b>Total 176</b>			<b>2 811 749</b>	<b>3 067 629</b>
	Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)	1	Fonctionnement	1 719 400	1 809 839
			Investissement	60 189	474 059
	Total Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)			1 779 589	2 283 898
	<b>Total 216</b>			<b>1 779 589</b>	<b>2 283 898</b>
	Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)	1	Fonctionnement	5 048 230	0
			Investissement	115 138	0

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015	
		Total Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)			5 163 368	0	
	<b>Total 303</b>				<b>5 163 368</b>	<b>0</b>	
	307	Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)	1	Fonctionnement	1 365 720	868 500	
				Investissement	0	0	
		Total Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)			1 365 720	868 500	
	<b>Total 307</b>				<b>1 365 720</b>	<b>868 500</b>	
	753	Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)	1	Fonctionnement	2 849 602	0	
				Investissement	344 945	0	
		Total Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)			3 194 547	0	
	<b>Total 753</b>				<b>3 194 547</b>	<b>0</b>	
<b>Total Ministère de l'intérieur</b>					<b>20 314 297</b>	<b>6 220 027</b>	
Ministère de l'outre-mer	138	L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)	1	Fonctionnement	1 207 263	1 200 000	
				Investissement	0	11 580	
		Total L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)			1 207 263	1 211 580	
	<b>Total 138</b>				<b>1 207 263</b>	<b>1 211 580</b>	
<b>Total Ministère de l'outre-mer</b>					<b>1 207 263</b>	<b>1 211 580</b>	
Ministère des affaires étrangères	185	Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (CAMPUS FRANCE)	1	Fonctionnement	1 408 983	960 100	
				Investissement	176 072	937 916	
		Total Agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifiques (CAMPUS FRANCE)				1 585 055	1 898 016
	185	Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	1	Fonctionnement	24 647 145	4 286 000	
				Investissement	26 416 270	23 910 000	
		Total Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)				51 063 415	28 196 000
	185	Institut Français	1	Fonctionnement	8 088 356	6 423 896	
				Investissement	75 961	673 080	
		Total Institut Français				8 164 317	7 096 976
		<b>Total 185</b>				<b>60 812 787</b>	<b>37 190 992</b>
209	GIP-Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (GIP-ESTHER)		1	Fonctionnement	0	0	
				Investissement	0	0	
	Total GIP-Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (GIP-ESTHER)				0	0	
	<b>Total 209</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total Ministère des affaires étrangères</b>					<b>60 812 787</b>	<b>37 190 992</b>	
Ministère des affaires sociales et de la santé	106	Agence française de l'adoption (AFA)	1	Fonctionnement	431 232	0	
				Investissement	0	0	
	Total Agence française de l'adoption (AFA)				431 232	0	
	<b>Total 106</b>				<b>431 232</b>	<b>0</b>	
124	Agences régionales de santé (ARS)		26	Fonctionnement	106 690 533	52 678 512	
				Investissement	2 530 880	1 506 431	
	Total Agences régionales de santé (ARS)				109 221 413	54 184 943	
	<b>Total 124</b>				<b>109 221 413</b>	<b>54 184 943</b>	
204	Addictions drogues alcool info service (ADALIS)		1	Fonctionnement	231 401	240 730	
				Investissement	25 413	6 000	
	Total Addictions drogues alcool info service (ADALIS)				256 814	246 730	
	Agence de biomédecine (ABM)		1	Fonctionnement	3 316 507	3 388 200	
				Investissement	8 995	0	
	Total Agence de biomédecine (ABM)				3 325 501	3 388 200	
	Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)		1	Fonctionnement	5 831 498	5 412 773	
				Investissement	3 956 608	3 226 828	
	Total Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)				9 788 106	8 639 601	
	Agence technique de l'information et de l'hospitalisation (ATIH)		1	Fonctionnement	335 558	0	
				Investissement	381 479	0	
	Total Agence technique de l'information et de l'hospitalisation (ATIH)				717 037	0	
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG)		1	Fonctionnement	1 114 692	0		
			Investissement	12 732	0		
Total Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG)				1 127 424	0		

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015		
		École des hautes études en santé publique (EHESP)	1	Fonctionnement	4 119 782	3 648 391		
		Total École des hautes études en santé publique (EHESP)		Investissement	4 349 229	1 100 000		
		Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)	1	Fonctionnement	825 496	970 366		
		Total Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)		Investissement	13 364 863	1 915 647		
		Institut de veille sanitaire (INVS)	1	Fonctionnement	1 059 110	1 029 611		
		Total Institut de veille sanitaire (INVS)		Investissement	405 129	834 396		
		Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)	1	Fonctionnement	1 883 536	1 871 499		
		Total Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)		Investissement	18 805	6 000		
		Institut national du cancer (INCA)	1	Fonctionnement	2 648 788	2 673 700		
		Total Institut national du cancer (INCA)		Investissement	0	0		
						2 648 788	2 673 700	
		<b>Total 204</b>				<b>43 889 620</b>	<b>26 324 141</b>	
		<b>Total Ministère des affaires sociales et de la santé</b>				<b>153 542 265</b>	<b>80 509 084</b>	
		Agence du service civique (ASC)	1	Fonctionnement	395 019	0		
		Total Agence du service civique (ASC)		Investissement	0	0		
		Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)	1	Fonctionnement	0	0		
		Total Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)		Investissement	0	0		
						0	0	
		<b>Total 163</b>				<b>395 019</b>	<b>0</b>	
				Centre national pour le développement du sport (CNDS)	1	Fonctionnement	473 831	604 000
				Total Centre national pour le développement du sport (CNDS)		Investissement	0	0
				Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)	16	Fonctionnement	8 754 129	8 570 346
				Total Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)		Investissement	1 715 607	2 983 394
				Écoles nationales des sports	2	Fonctionnement	1 211 664	1 243 100
				Total Écoles nationales des sports		Investissement	263 082	1 506 570
				Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)	1	Fonctionnement	1 474 746	2 749 670
Total Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)				Investissement	4 025 065	4 562 561		
Musée national du sport (MNS)	1			Fonctionnement	822 933	3 921 047		
Total Musée national du sport (MNS)				Investissement	4 847 998	8 483 608		
						963 381	934 894	
						2 528 054	0	
<b>Total 219</b>						<b>20 757 746</b>	<b>24 325 912</b>	
<b>Total Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</b>				<b>21 152 765</b>	<b>24 325 912</b>			
		Institut mines-télécom	1	Fonctionnement	6 474 814	0		
		Total Institut mines-télécom		Investissement	9 700 084	0		
		École supérieure d'électricité (SUPELEC)	1	Fonctionnement	16 174 898	0		
		Total École supérieure d'électricité (SUPELEC)		Investissement	0	0		
		Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux	1	Fonctionnement	0	0		
		Total Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux		Investissement	0	0		
		Ecole nationale supérieure des mines d'Alès	1	Fonctionnement	198 825	1 310 278		
		Total Ecole nationale supérieure des mines d'Alès		Investissement	421 534	2 812 000		
		Ecole nationale supérieure des mines de Douai	1	Fonctionnement	620 359	4 122 278		
		Total Ecole nationale supérieure des mines de Douai		Investissement	1 171 599	1 240 000		
		Ecole nationale supérieure des mines de Nantes	1	Fonctionnement	187 400	50 000		
		Total Ecole nationale supérieure des mines de Nantes		Investissement	1 358 999	1 290 000		
		Ecole nationale supérieure des mines de Paris	1	Fonctionnement	1 620 660	1 835 677		
Total Ecole nationale supérieure des mines de Paris		Investissement	519 745	1 763 500				
				2 140 405	3 599 177			
				1 865 180	499 000			
				296 636	0			
				2 161 816	499 000			
				433 515	1 600 000			

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
				Investissement	985 459	1 215 000
		Total Ecole nationale supérieure des mines de Paris			1 418 974	2 815 000
		Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne	1	Fonctionnement	1 303 456	1 448 000
				Investissement	1 193 963	532 550
		Total Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne			2 497 419	1 980 550
		Ecole supérieure d'électricité		Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Ecole supérieure d'électricité			0	0
		Groupement des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)	1	Fonctionnement	461 114	413 500
				Investissement	2 951 738	28 683 498
		Total Groupement des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)			3 412 852	29 096 998
		<b>Total 192</b>			<b>29 785 722</b>	<b>43 403 003</b>
<b>Total Ministère du redressement productif</b>					<b>29 785 722</b>	<b>43 403 003</b>
		Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)	1	Fonctionnement	60 400 493	33 012 000
				Investissement	98 294 061	7 120 000
		Total Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)			158 694 554	40 132 000
	102	Fonds de solidarité	1	Fonctionnement	20 029	0
				Investissement	14 775	0
		Total Fonds de solidarité			34 805	0
		Pôle emploi	1	Fonctionnement	117 771 821	113 600 000
				Investissement	680 176 950	731 800 000
		Total Pôle emploi			797 948 770	845 400 000
		<b>Total 102</b>			<b>956 678 129</b>	<b>885 532 000</b>
		Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre INFFO)	1	Fonctionnement	1 051 630	1 074 560
				Investissement	0	240 000
		Total Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre INFFO)			1 051 630	1 314 560
		<b>Total 103</b>			<b>1 051 630</b>	<b>1 314 560</b>
		Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)	1	Fonctionnement	719 381	743 805
				Investissement	3 085	5 000
		Total Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)			722 466	748 805
		<b>Total 111</b>			<b>1 444 932</b>	<b>1 497 610</b>
		Centre d'études de l'emploi (CEE)	1	Fonctionnement	514 719	0
				Investissement	0	0
		Total Centre d'études de l'emploi (CEE)			514 719	0
		Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)	1	Fonctionnement	797 530	800 000
				Investissement	639 359	2 200 000
		Total Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)			1 436 889	3 000 000
		<b>Total 155</b>			<b>1 951 607</b>	<b>3 000 000</b>
<b>Total Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social</b>					<b>961 126 298</b>	<b>891 344 170</b>
Services du Premier ministre	129	Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD)	1	Fonctionnement	0	0
				Investissement	0	0
		Total Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD)			0	0
		Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (CNCCL)	1	Fonctionnement	566 958	432 000
				Investissement	4 760 464	6 600 000
		Total Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (CNCCL)			5 327 422	7 032 000
		Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (OLH)	1	Fonctionnement	3 102 946	1 746 637
				Investissement	4 340 942	2 128 020
		Total Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (OLH)			7 443 888	3 874 657
		Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)	1	Fonctionnement	107 653	127 200
				Investissement	59 913	57 700
		Total Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN)			167 566	184 900
		Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)	1	Fonctionnement	2 687 210	2 785 572
				Investissement	0	0
		Total Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)			2 687 210	2 785 572
		Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)	1	Fonctionnement	69 793	0
				Investissement	5 248	0
		Total Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)			75 041	0

**Politique immobilière de l'État**

DPT | ANNEXES

Ministère ou programme chef de file		Opérateur ou catégorie d'opérateurs	Nombre d'opérateurs	Nature de dépenses	Exécution 2014	LFI 2015
	<b>Total 129</b>				<b>15 701 127</b>	<b>13 877 129</b>
<b>Total Services du Premier ministre</b>					<b>15 701 127</b>	<b>13 877 129</b>
<b>Total</b>					<b>3 033 786 709</b>	<b>3 698 825</b>

## TABLEAU DE BORD IMMOBILIER

Le tableau de bord de l'immobilier de l'État est présenté dans cette annexe. Il s'agit d'un outil de pilotage de la fonction immobilière qui correspond à la mise en œuvre de l'avis émis par le Conseil de l'immobilier de l'État (CIE). Le CIE a recommandé dès ses premiers travaux (recommandation du 28 novembre 2006 reprise dans le schéma global de l'État propriétaire) que les acteurs de la politique immobilière de l'État puissent s'appuyer sur un tel outil. Ce premier cadre de référence est ainsi intégré dans le document de politique transversale (DPT) consacré à l'immobilier de l'État.

Ce tableau de bord a pour finalité, dans son schéma-cible, de comporter des données portant sur la consistance du parc (types d'immeubles, nombres et surfaces, etc.), sa qualité (diagnostics physique, de sécurité, d'entretien, de développement durable), sa valeur et les coûts associés (estimation) ainsi que les entrées et sorties (acquisitions, cessions, prises à bail).

### PRÉSENTATION DES DONNÉES DISPONIBLES

La construction du tableau de bord immobilier s'appuie sur la mobilisation de données internes à France Domaine. Ces données sont issues des applications de gestion.

France Domaine dispose de très nombreuses données quantitatives et qualitatives sur le parc immobilier, issues soit du référentiel immobilier suivi dans Chorus RE-FX, soit de bases de données créées par France Domaine pour les besoins de la politique immobilière de l'État.

Les applications de gestion s'appuient sur le référentiel de l'immobilier de l'État structurant le module RE-FX de Chorus. Ce module immobilier recense l'ensemble des immeubles occupés par les services de l'État ou par les opérateurs, quel que soit le mode juridique de l'occupation (immeubles domaniaux occupés par un service de l'État ou un tiers, biens propres, locations, mises à disposition) et quel que soit leur type (bureau, logement, espace commercial, installation technique, etc.). Un infocentre immobilier permet de produire les restitutions nécessaires à la connaissance du parc immobilier.

Des bases de données propres à France Domaine ont été créées pour répondre à ses besoins propres de pilotage et de suivi, sur des thématiques ou des axes spécifiques, à savoir :

- l'Infocentre immobilier France Domaine qui est un outil de restitution partagé et transverse pour répondre aux différents besoins de pilotage. Il permet de collecter, consolider et restituer les informations immobilières provenant de différentes sources de données (Chorus, Outil de Suivi des Cessions, OCAPL...), Il s'agit d'un outil interministériel accessible aussi bien en centrale qu'au niveau local (encadrants, garants, GRIO, GRIM, opérateurs de l'état, RPIE...).
- l'Outil de Suivi des Cessions (OSC) qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, a permis de franchir une nouvelle étape dans la professionnalisation de la politique de cessions. Cet outil s'est substitué aux dispositifs de recensement et de mise à jour manuels existant dans les services locaux du domaine. L'établissement et la mise à jour du plan pluriannuel de cessions ont conduit à renouveler en profondeur les pratiques antérieures. Cet outil automatisé, qui intègre sur un support unique six fonctionnalités (tableau de bord, bilan détaillé, CIDOL, mémo programmation, prévisions et données détaillées), permet de suivre les deux volets de la politique immobilière de l'État : le recensement et la mise en œuvre de la procédure de cessions ainsi que l'encaissement et la comptabilisation du prix de cession.
- les enquêtes réalisées auprès des services locaux du domaine et des services occupants qui permettent d'alimenter le suivi des surfaces de bureaux occupés par les services de l'État. Depuis 2007, le service France Domaine procède à une étude sur l'évolution des surfaces de bureaux utilisés par les services de l'État sur l'ensemble du territoire métropolitain. Par ailleurs, l'article 144 de la LFI 2010 prévoit que le Gouvernement joint une annexe au projet de loi de règlement récapitulant les acquisitions immobilières de l'État et de ses

opérateurs (supérieures à 0,5 M€ hors taxes) et leurs principaux baux réalisés au cours de l'année (supérieurs à 1 M€ HT en région Île-de-France et à 0,5 M€ HT dans les autres régions).

#### CES SOURCES SONT PRÉSENTÉES DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE DANS LE TABLEAU DE BORD ACCOMPAGNÉ DE RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Compte tenu des sources disponibles, une démarche pragmatique est mise en œuvre en vue de la production du tableau de bord de la politique immobilière de l'État. Il s'agit donc d'une maquette qui s'inscrit dans le système d'information existant de la fonction immobilière de l'État mais également dans une trajectoire d'enrichissement liée à l'évolution des systèmes d'information.

Ce tableau de bord s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle d'enrichissement en fonction, d'une part, de l'avancée du chantier de fiabilisation de la qualité des données et, d'autre part, de l'amélioration du système d'information immobilier de l'État. Son actualisation et sa mise à jour seront rythmées par la production du DPT consacré à l'immobilier de l'État.

À ce jour, le système d'information immobilier de l'État reste en effet partagé entre différentes applications, qu'il s'agisse des applications de gestion ministérielle, des outils interministériels développés directement par l'État propriétaire ou de l'application interministérielle de dépenses et de comptabilité « Chorus » (et ses différents modules). La production du tableau de bord de l'immobilier de l'État pourrait ainsi aboutir à une meilleure communication entre ces différents outils dans le cadre d'un système d'information immobilier de l'État repensé et plus cohérent. C'est dans cette perspective que s'inscrit, notamment, le chantier de réingénierie du macro-processus immobilier (dit chantier « MP9i ») examiné par les instances interministérielles de pilotage du système d'information Chorus et piloté conjointement par France Domaine et l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

#### RUBRIQUES DU TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord est constitué de trois volets principaux :

- des chiffres globaux sur le parc immobilier de l'État et de ses opérateurs ;
- des données plus détaillées portant sur le parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État et ses opérateurs ;
- des données qualitatives sur le parc immobilier occupé par l'État.

Le tableau de bord de l'immobilier de l'État comporte ainsi quinze rubriques, distinguant le parc immobilier (données globales, en fonction de son statut d'occupation et de sa nature physique) et le parc immobilier de type « bureau » occupés par l'État.

Rubrique	Tableau	Unité	Source de données	Date d'arrêté des données ou période couverte
1	Référentiel			
2	Parc immobilier occupé par l'État	en m <sup>2</sup> de SUB	Chorus RE-FX	31/12/2014
	- par ministère			
	- par région			
3	Parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État	en m <sup>2</sup> de SUB	Chorus RE-FX	31/12/2014
	- par ministère			
	- par région			
4	Parc immobilier de type "bureau" occupé par l'État	en m <sup>2</sup> de SUB	Chorus RE-FX	31/12/2014
	- par ministère			
5	Parc immobilier de type "bureau" occupé par les opérateurs de l'État	en m <sup>2</sup> de SUB	Chorus RE-FX	31/12/2014
	- par ministère			
6	Ratio d'occupation des surfaces	en m <sup>2</sup> de SUN par poste	Fiches SPSI	26/06/2014
	- par ministère			
	- par région			

Rubrique	Tableau	Unité	Source de données	Date d'arrêtés des données ou période couverte
7	Valorisation du parc immobilier contrôlé par l'État	en euros	Chorus RE-FX Chorus FI-AA	31/12/2014
	- par ministère			
	- par région			
	- par type			
8	Valorisation du parc immobilier de type "bureau" contrôlé par l'État	en euros	Chorus RE-FX Chorus FI-AA	31/12/2014
	- par ministère			
	- par région			
9	Acquisitions de l'État et de ses opérateurs (> 0,5 M€ HT)	en euros	Chorus	année 2014
	- par ministère			
10	Cessions de l'État	en euros	OSC	année 2014
	- par ministère			
11	Suivi de la mobilisation du foncier public en faveur du logement	en euros	OSC	année 2014
	- par région et ministère			
12	Prises à bail de l'État et de ses opérateurs	en euros	Chorus	année 2014
	- par ministère			
13	Accessibilité du parc immobilier de bureaux occupé par l'État	en nombre de bâtiments	Fiches SPSI	31/12/2013
	- par item			
14	Consommation du parc immobilier occupé par l'État	en euros	Chorus	année 2014
	- par énergie ou fluide			
15	Performance énergétique du parc immobilier de bureaux occupé par l'État	en nombre de bâtiments	Fiches SPSI	31/12/2013
	- par item			

## RÉFÉRENTIEL

Sauf exception signalée, les données présentées dans ce tableau de bord sont issues des modules FI-AA (module de comptabilité auxiliaire des immobilisations) et RE-FX (module de gestion de l'inventaire immobilier) de Chorus. Ces données ont été extraites le 2 juillet 2015.

L'inventaire immobilier recense les immeubles utilisés par l'État pour ses services et ses opérateurs (le non bâti de l'opérateur de l'État « Voies navigables de France » n'est pas recensé dans Chorus à ce jour), quel que soit le mode juridique de la propriété (propriété, prise à bail, mise à disposition...) et le statut juridique de l'occupation (convention d'utilisation, autorisations d'occupation temporaire, convention d'occupation précaire...).

Les immeubles sont juridiquement définis aux articles 517 à 526 du Code civil : il s'agit des biens qui ne peuvent être déplacés, à savoir les bâtiments et leurs accessoires mais aussi les terrains non bâtis.

Les bâtiments, définis à l'article 518 du Code civil, comprennent toutes les constructions. En revanche, les constructions temporaires qui n'ont pas de fondation, de type ALGECO, ne sont pas considérées comme des immeubles.

Le référentiel Chorus RE-FX, qui sert de support à la description de l'inventaire immobilier, recense les immeubles au moyen d'objets (ou composants) représentant des « bâtiments » ou des « terrains » regroupés par site. Le site est une unité architecturale, urbanistique ou foncière représentant un ensemble homogène d'éléments bâtis et/ou non bâtis.

Il existe treize types de composants de site. Le type retenu pour chaque composant correspond à l'usage principal du bien. Afin de présenter les données de manière synthétique, les types de composants de sites sont regroupés en sept catégories dans l'inventaire physique :

- bureau,
- logement,
- local d'activité : bâtiment sanitaire ou social, bâtiment technique, bâtiment d'enseignement ou de sport, bâtiment agricole ou d'élevage,
- bâtiment culturel,
- culte et monument : édifice du culte, monument et mémorial,
- infrastructure : réseaux et voirie, ouvrage d'art des réseaux et voiries, espace aménagé,
- terrain : espace naturel.

Dans l'inventaire comptable (parc contrôlé par l'État), les sites militaires et les établissements pénitentiaires sont présentés de manière distincte. Ces deux types de sites regroupent des composants de sites. Ce regroupement fait donc porter sur un seul type de site des composants de types différents. En effet, la typologie de ces sites prévaut pour l'ensemble des composants qui les constituent, indépendamment de leur typologie propre.

Les notions sont utilisées telles que définies ci-après pour l'ensemble du tableau de bord :

- parc immobilier = l'ensemble des immeubles utilisés par l'État pour ses services et ses opérateurs tels que définis supra
- surface = surface utile brute (SUB) mesurée en mètres carrés
- SUB = surface horizontale située à l'intérieur des locaux et dégagée de toute emprise
- opérateur de l'État = entité définie et recensée dans l'annexe au projet de loi de finances relative aux opérateurs de l'État
- propriétaire État = biens immobiliers dont l'État est propriétaire (Domaine privé ou Domaine public)
- propriétaire opérateur = biens propres des opérateurs
- propriétaire collectivité territoriale = biens immobiliers dont les collectivités territoriales, françaises ou étrangères, ou leurs établissements publics sont propriétaires
- propriétaire autre = biens immobiliers dont les propriétaires ne sont ni l'État, ni les opérateurs, ni les collectivités territoriales. Ces biens concernent majoritairement des propriétaires privés qui louent à titre onéreux des bâtiments à l'État.
- ministères (État) = fonctions régaliennes ou missions de service public regroupées en 15 catégories ministérielles (sur un principe général de découpage datant de 2007)
- ministères (opérateurs) = ministères de tutelle des opérateurs. Lorsqu'un opérateur a plusieurs tutelles, il est rattaché au ministère désigné chef de file ministériel pour cet opérateur.
- multi-occupants = composants qui sont occupés par plusieurs services ou opérateurs de l'État
- vacants = composants inoccupés, remis au domaine
- outre-mer = composants implantés dans les départements et les régions d'outre-mer, les collectivités territoriales créées en application du dernier alinéa de l'article 73 de la Constitution, les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 et la Nouvelle-Calédonie
- étranger = composants implantés hors du territoire national
- bureaux = typologie de bâtiment dont l'usage principal des surfaces est de type « bureaux » (de manière exclusive pour l'ensemble du bâtiment ou de façon majoritaire)
- parc occupé = biens immobiliers occupés par un ou plusieurs services de l'État et/ou un ou plusieurs opérateurs de l'État. L'occupation s'entend comme le fait pour l'une de ces entités d'être le gestionnaire du bien et ne reflète pas nécessairement, à ce stade, l'occupation physique dudit bien. Un bien occupé peut, de manière ponctuelle, ne pas être effectivement utilisé par l'entité considérée (par exemple avant son installation, avant la cession du bien)
- parc contrôlé = biens immobiliers dont l'État a la maîtrise des conditions d'utilisation ou la maîtrise du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation
- VNC = valeur nette comptable inscrite dans la comptabilité auxiliaire des immobilisations immobilières de l'État. Cette valorisation est opérée selon les modalités définies par les normes comptables applicables à la comptabilité de l'État.
- prix d'acquisition = prix d'achat d'un bien immobilier hors taxes et hors droits
- prix de cession = prix de vente d'un bien immobilier hors taxes et hors droits
- loyer annuel = loyer annuel hors taxes et hors charges.

## PARC OCCUPÉ PAR L'ÉTAT ET SES OPÉRATEURS

## PARC IMMOBILIER

## RÉPARTITION DU PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR L'ÉTAT

Depuis mai 2011, le service France Domaine de la DGFiP a initié un important chantier de fiabilisation des données dans Chorus. Ce chantier est à présent achevé. Il a permis à la Cour des comptes de lever la réserve qu'elle avait émise depuis 2006 sur le patrimoine immobilier de l'État dans le cadre de la certification de l'État au titre de 2013.

Néanmoins, des travaux ponctuels de fiabilisation des données peuvent avoir lieu et peuvent venir expliquer pour partie l'évolution des données arrêtés au 31 décembre 2013 et celles arrêtées au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, des travaux d'enrichissement et de fiabilisation des surfaces occupées par le ministère du Logement et par les pouvoirs publics (cf. les autorités administratives indépendantes et les établissements publics nationaux hors opérateurs tel l'Institut de France) ont été conduit en 2014 dans Chorus RE-FX. Cette action a permis une meilleure répartition des biens entre les différents gestionnaires.

Répartition du parc immobilier occupé par l'État par ministère et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

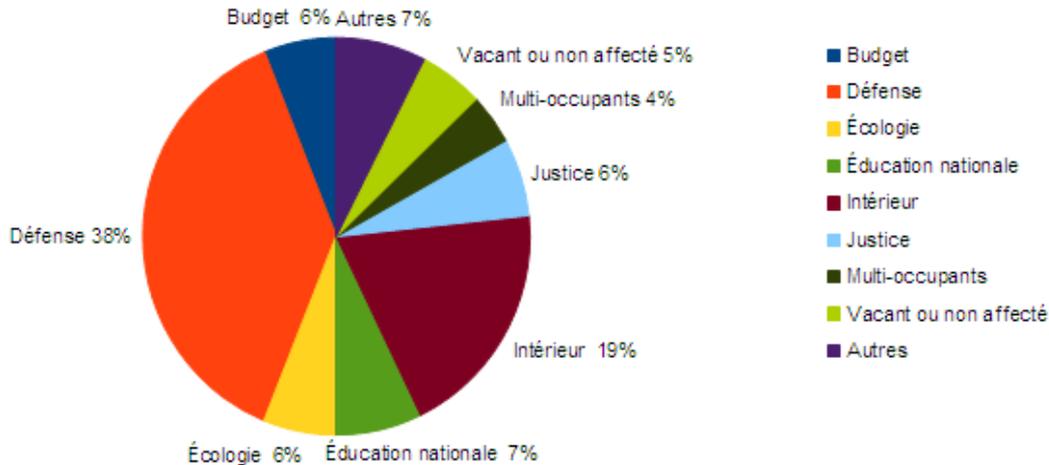
au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Affaires étrangères	2013	1 204 734	3 267	2 378	302 281	1 512 661
	<b>2014</b>	<b>1 250 096</b>	<b>3 267</b>	<b>2 378</b>	<b>299 701</b>	<b>1 555 442</b>
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt	2013	769 053	1 144	78 507	43 213	891 916
	<b>2014</b>	<b>659 453</b>	<b>828</b>	<b>69 100</b>	<b>36 161</b>	<b>765 542</b>
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	2 825 893	23 051	595 715	642 905	4 087 565
	<b>2014</b>	<b>2 887 959</b>	<b>14 925</b>	<b>568 537</b>	<b>597 223</b>	<b>4 068 645</b>
Culture - Communication	2013	1 116 882	10 000	45 451	23 019	1 195 352
	<b>2014</b>	<b>1 108 264</b>	<b>10 054</b>	<b>41 160</b>	<b>14 545</b>	<b>1 174 023</b>
Défense	2013	23 839 663	18 336	285 252	1 398 825	25 542 076
	<b>2014</b>	<b>23 840 363</b>	<b>21 901</b>	<b>159 830</b>	<b>1 331 050</b>	<b>25 353 144</b>
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	3 576 420	20 919	234 001	406 260	4 237 600
	<b>2014</b>	<b>3 468 215</b>	<b>10 432</b>	<b>198 724</b>	<b>372 917</b>	<b>4 050 288</b>
Économie - Industrie - Emploi	2013	95 104	506	7 207	58 192	161 009
	<b>2014</b>	<b>97 192</b>	<b>509</b>	<b>7 073</b>	<b>53 358</b>	<b>158 132</b>
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	4 915 100	45 221	421 737	145 732	5 527 789
	<b>2014</b>	<b>4 460 255</b>	<b>15 645</b>	<b>270 623</b>	<b>121 303</b>	<b>4 867 825</b>
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2013	6 803 314	34 258	3 222 052	2 292 638	12 352 262
	<b>2014</b>	<b>7 232 229</b>	<b>59 742</b>	<b>3 329 779</b>	<b>2 445 633</b>	<b>13 067 383</b>
Justice	2013	3 242 793	5 987	717 803	368 066	4 334 650
	<b>2014</b>	<b>3 260 528</b>	<b>4 864</b>	<b>634 177</b>	<b>356 648</b>	<b>4 256 217</b>
Logement - Ville	2013	-	-	-	-	-
	<b>2014</b>	<b>4 042</b>	-	-	-	<b>4 042*</b>
Pouvoirs publics	2013	265 336	-	-	41 435	306 771
	<b>2014</b>	<b>265 389</b>	-	-	<b>44 335</b>	<b>309 724</b>
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	2013	231 419	3 395	27 119	133 389	395 322
	<b>2014</b>	<b>235 616</b>	<b>1 922</b>	<b>11 737</b>	<b>92 034</b>	<b>341 309</b>
Services du Premier ministre	2013	213 500	-	26 548	99 481	339 529
	<b>2014</b>	<b>207 760</b>	-	<b>37 072</b>	<b>96 488</b>	<b>341 320</b>
Travail - Relations sociales - Solidarité	2013	195 961	62	14 158	80 478	290 659
	<b>2014</b>	<b>268 142</b>	<b>62</b>	<b>14 681</b>	<b>82 298</b>	<b>365 183</b>
Multi-occupants	2013	1 940 836	13 292	89 881	219 462	2 263 471
	<b>2014</b>	<b>2 387 623</b>	<b>69 460</b>	<b>79 175</b>	<b>231 458</b>	<b>2 767 716</b>
Vacant ou non affecté	2013	3 644 275	2 921	49 263	107 198	3 803 656
	<b>2014</b>	<b>3 458 418</b>	<b>7 052</b>	<b>50 422</b>	<b>75 860</b>	<b>3 591 752</b>
<b>Total</b>	2013	54 880 283	182 359	5 817 073	6 362 573	67 242 288
	<b>2014</b>	<b>55 091 543</b>	<b>220 662</b>	<b>5 474 469</b>	<b>6 251 012</b>	<b>67 037 687</b>

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles qu'il occupe (82,18 %).

Le ministère de la Défense et le ministère de l'Intérieur occupent respectivement 37,82 % et 19,49 % de la superficie totale occupée par les services de l'État.



### Répartition du parc immobilier occupé par l'État par région et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

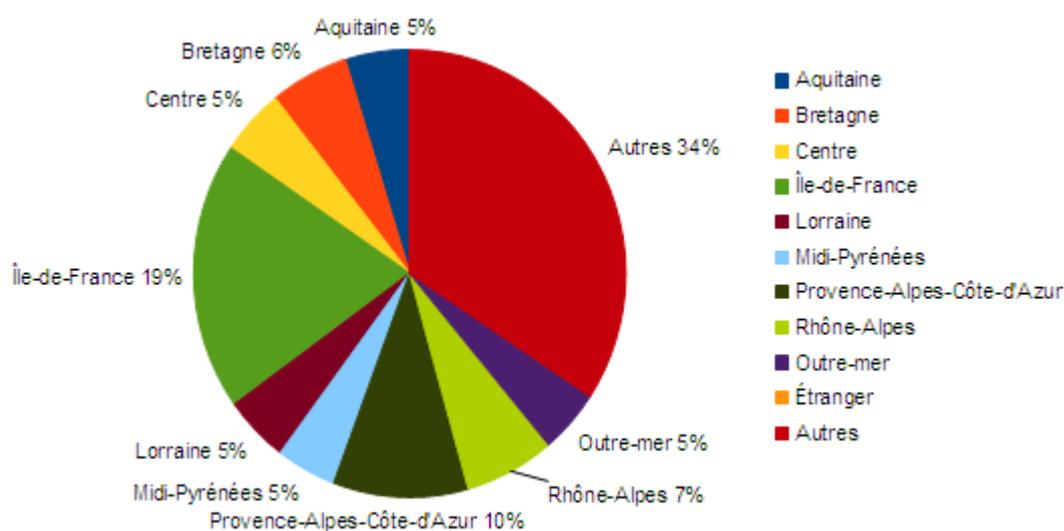
Source de données : Chorus RE-FX

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Alsace	2013	1 387 794	783	144 990	142 386	1 675 953
	2014	1 307 365	1 914	144 742	142 267	1 596 287
Aquitaine	2013	2 593 168	199	375 552	175 794	3 144 712
	2014	2 667 768	1 069	271 915	167 980	3 108 732
Auvergne	2013	1 183 121	606	200 502	42 049	1 426 277
	2014	1 208 661	775	191 673	43 330	1 444 439
Basse-Normandie	2013	885 897	859	173 219	71 082	1 131 057
	2014	851 483	872	181 321	105 692	1 139 368
Bourgogne	2013	1 186 460	8 143	277 673	85 190	1 557 465
	2014	1 133 571	8 203	267 967	102 618	1 512 358
Bretagne	2013	3 323 737	720	288 107	191 111	3 803 675
	2014	3 345 610	1 325	220 905	208 791	3 776 631
Centre	2013	2 823 944	7 561	237 779	135 482	3 204 766
	2014	2 732 767	7 242	238 236	136 385	3 114 630
Champagne-Ardenne	2013	2 164 644	20	196 046	56 309	2 417 019
	2014	2 161 588	20	204 012	57 055	2 422 675
Corse	2013	364 819	405	48 660	49 901	463 785
	2014	396 497	412	35 606	52 084	484 599
Franche-Comté	2013	1 289 712	1 056	161 187	65 114	1 517 069
	2014	1 240 546	784	156 177	60 966	1 458 474
Haute-Normandie	2013	1 014 565	5 026	101 008	84 323	1 204 922
	2014	926 002	4 467	105 780	84 890	1 121 139
Île-de-France	2013	9 850 667	74 076	632 817	1 496 294	12 053 855
	2014	10 441 798	91 574	582 021	1 378 538	12 493 931
Languedoc-Roussillon	2013	1 714 929	5 877	265 751	225 453	2 212 011
	2014	1 656 664	18 779	260 118	215 593	2 151 154
Limousin	2013	615 201	-	114 118	40 418	769 737
	2014	673 788	-	107 125	40 515	821 427
Lorraine	2013	2 827 889	1 600	198 843	185 455	3 213 787
	2014	2 731 827	12 157	188 785	178 286	3 111 055
Midi-Pyrénées	2013	2 413 426	12 493	394 271	161 028	2 981 218
	2014	2 365 110	15 561	362 023	160 126	2 902 819
Nord-Pas-de-Calais	2013	1 713 486	13 508	258 980	213 300	2 199 275
	2014	1 717 784	9 818	240 182	201 109	2 168 893
Pays-de-la-Loire	2013	1 932 479	693	272 039	164 736	2 369 946
	2014	1 929 700	365	257 804	139 841	2 327 711
Picardie	2013	1 344 508	1 883	158 988	111 705	1 617 084
	2014	1 291 158	495	150 938	107 118	1 549 709
Poitou-Charentes	2013	1 544 727	2 756	188 844	92 126	1 828 454
	2014	1 566 332	3 118	197 699	86 810	1 853 959
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	5 844 266	6 523	479 374	213 253	6 543 416
	2014	5 849 332	5 199	439 664	202 194	6 496 389
Rhône-Alpes	2013	3 092 756	11 717	556 393	639 814	4 300 679

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
	2014	3 113 198	7 085	567 433	657 366	4 345 082
Outre-mer	2013	2 449 577	10 585	90 274	381 846	2 932 283
	2014	2 482 044	14 157	100 686	369 867	2 966 754
Étranger	2013	1 318 511	15 270	1 657	1 338 405	2 673 844
	2014	1 300 950	15 270	1 657	1 351 594	2 669 47
<b>Total</b>	2013	<b>54 880 283</b>	<b>182 359</b>	<b>5 817 073</b>	<b>6 362 573</b>	<b>67 242 288</b>
	2014	<b>55 091 543</b>	<b>220 662</b>	<b>5 474 469</b>	<b>6 251 012</b>	<b>67 037 687</b>

La part des biens situés en France représente 96,02 % des surfaces (comme en 2013) dont 91,59 % en France métropolitaine et 4,43 % en Outre-mer.

La région Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur concentrent respectivement 18,64 % et 9,69 % du parc immobilier occupé par l'État.



### Répartition du parc immobilier occupé par l'État par type de composant et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2014

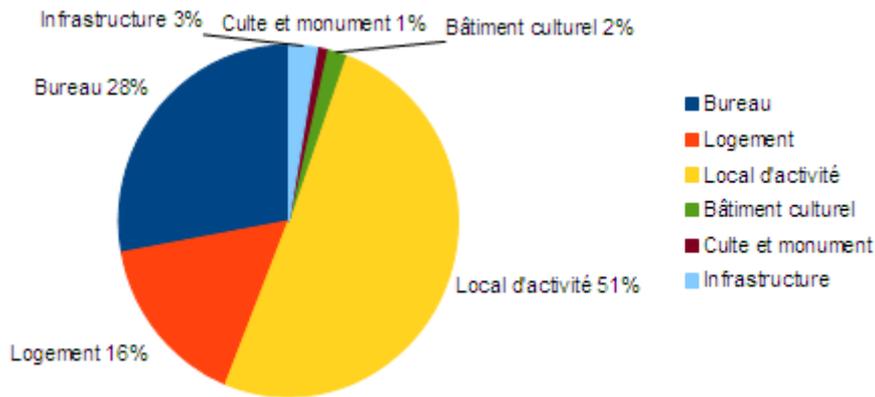
Source de données : Chorus RE-FX

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Bureau	2013	12 750 121	77 057	2 927 694	2 452 036	18 206 908
	2014	<b>13 257 336</b>	<b>86 974</b>	<b>2 868 742</b>	<b>2 471 635</b>	<b>18 684 687</b>
Logement	2013	6 072 756	20 092	2 050 375	2 585 149	10 728 372
	2014	<b>6 239 095</b>	<b>38 805</b>	<b>1 993 404</b>	<b>2 506 014</b>	<b>10 777 318</b>
Local d'activité	2013	32 992 266	79 288	729 733	1 074 924	34 876 212
	2014	<b>32 258 401</b>	<b>89 536</b>	<b>524 168</b>	<b>1 055 615</b>	<b>33 927 721</b>
Bâtiment culturel	2013	878 420	3 514	34 844	112 877	1 029 656
	2014	<b>1 085 860</b>	<b>3 441</b>	<b>30 007</b>	<b>110 792</b>	<b>1 230 100</b>
Culte et monument	2013	515 107	959	47 719	46 939	610 724
	2014	<b>512 172</b>	-	<b>43 076</b>	<b>43 888</b>	<b>599 136</b>
Infrastructure	2013	1 671 612	1 449	26 707	90 649	1 790 417
	2014	<b>1 738 679</b>	1 906	15 072	63 068	1 818 725
<b>Total</b>	2013	54 880 283	182 359	5 817 073	6 362 573	67 242 288
	2014	<b>55 091 543</b>	<b>220 662</b>	<b>5 474 469</b>	<b>6 251 012</b>	<b>67 037 687</b>

Comme indiqué dans le référentiel, le type retenu pour chaque composant correspond à l'usage principal du composant.

Les surfaces occupées par l'État sont majoritairement des immeubles à usage professionnel. Les locaux d'activité représentent 50,61 %, les bureaux 27,87% et les logements 16,08%.

## RÉPARTITION DU PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Répartition du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État par ministère de rattachement et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Affaires étrangères	2013	469 240	121 820	9 772	119 520	720 352
	2014	<b>465 257</b>	<b>120 047</b>	<b>8 261</b>	<b>123 689</b>	<b>717 253</b>
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt	2013	597 117	325 801	120 594	71 965	1 115 477
	2014	<b>616 524</b>	<b>295 505</b>	<b>109 512</b>	<b>75 977</b>	<b>1 097 518</b>
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	193 369	9 754	2 742	37 927	243 792
	2014	<b>165 923</b>	<b>9 754</b>	<b>2 578</b>	<b>36 862</b>	<b>215 117</b>
Culture - Communication	2013	2 323 667	305 854	65 603	158 172	2 853 296
	2014	<b>2 099 077</b>	<b>284 325</b>	<b>51 666</b>	<b>152 794</b>	<b>2 587 862</b>
Défense	2013	376 777	418 151	2 854	70 006	867 788
	2014	<b>401 609</b>	<b>418 151</b>	<b>3 034</b>	<b>67 619</b>	<b>890 413</b>
Écologie - Développement durable - Énergie - aménagement du territoire	2013	3 301 681	1 234 360	33 742	454 580	5 024 362
	2014	<b>3 200 199</b>	<b>747 657</b>	<b>27 134</b>	<b>432 425</b>	<b>4 407 416</b>
Économie - Industrie - Emploi	2013	257 973	362 371	44 506	442 932	1 107 782
	2014	<b>247 017</b>	<b>353 158</b>	<b>44 318</b>	<b>453 868</b>	<b>1 098 360</b>
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	14 431 906	1 973 816	2 531 294	2 023 873	20 960 889
	2014	<b>14 617 136</b>	<b>2 158 504</b>	<b>2 274 946</b>	<b>2 151 174</b>	<b>21 201 759</b>
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2013	35 879	24 216	5 238	32 306	97 639
	2014	<b>36 364</b>	<b>24 227</b>	<b>2 232</b>	<b>29 025</b>	<b>91 848</b>
Justice	2013	37 290	177	571	1 136	39 174
	2014	<b>37 290</b>	<b>177</b>	<b>571</b>	<b>1 136</b>	<b>39 174</b>
Logement - Ville	2013	4 128	536	-	6 329	10 993
	2014	<b>4 128</b>	-	-	<b>2 869</b>	<b>6 997*</b>
Pouvoirs publics	2014	<b>58 453</b>	<b>71 762</b>	-	<b>46</b>	<b>130 261*</b>
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	2013	366 032	288 857	71 963	136 827	863 679
	2014	<b>359 602</b>	<b>288 193</b>	<b>69 937</b>	<b>127 298</b>	<b>845 030</b>
Services du Premier ministre	2013	25 424	-	-	7 768	33 192
	2014	<b>2 759</b>	-	<b>3 006</b>	<b>31 312</b>	<b>37 077</b>
Travail - Relations sociales - Solidarité	2013	8 799	-	-	9 667	18 466
	2014	<b>8 799</b>	-	-	<b>11 990</b>	<b>20 789</b>
<b>Total</b>	2013	22 429 282	5 065 713	2 888 879	3 573 008	33 956 881
	2014	<b>22 320 136</b>	<b>4 771 460</b>	<b>2 597 195</b>	<b>3 698 084</b>	<b>33 386 875</b>

Les opérateurs de l'État occupent majoritairement des surfaces qui sont la propriété de l'État (66,85 %).

Les opérateurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentent 63,50 % du parc immobilier des opérateurs (il s'agit principalement du parc des universités et des CROUS).

### Répartition du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État par région et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB) au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Alsace	2013	836 884	43 888	37 767	60 838	979 377
	2014	831 618	39 583	37 767	58 941	967 909
Aquitaine	2013	1 226 590	191 256	104 210	66 885	1 588 941
	2014	1 216 507	191 256	96 636	57 520	1 561 919
Auvergne	2013	729 024	204 414	96 182	32 827	1 062 446
	2014	639 177	191 888	96 166	32 474	959 705
Basse-Normandie	2013	221 630	109 416	18 651	62 800	412 497
	2014	239 926	90 496	18 651	49 389	398 463
Bourgogne	2013	469 859	32 589	68 783	12 165	583 395
	2014	470 473	32 805	52 952	12 285	568 514
Bretagne	2013	808 299	315 753	154 243	65 374	1 343 669
	2014	935 223	307 546	131 737	66 676	1 441 183
Centre	2013	650 896	197 352	240 035	54 304	1 142 587
	2014	663 897	170 963	233 732	53 942	1 122 534
Champagne-Ardenne	2013	275 626	68 364	110 249	21 047	475 286
	2014	280 443	66 051	108 529	18 901	473 924
Corse	2013	31 539	30 582	38 640	25 006	125 767
	2014	25 444	30 582	38 608	24 886	119 520
Franche-Comté	2013	567 279	15 752	63 857	51 495	698 383
	2014	567 133	15 752	63 857	52 682	699 424
Haute-Normandie	2013	890 632	36 179	12 260	10 523	949 594
	2014	879 467	37 226	12 260	10 032	938 985
Île-de-France	2013	6 806 149	1 795 153	585 375	804 872	9 991 549
	2014	6 618 695	1 621 872	442 668	987 625	9 670 860
Languedoc-Roussillon	2013	933 438	216 575	83 748	69 868	1 303 630
	2014	867 860	211 006	81 114	69 857	1 229 837
Limousin	2013	232 752	93 755	64 483	25 259	416 249
	2014	238 911	90 044	65 120	27 447	421 521
Lorraine	2013	896 037	36 376	52 619	116 381	1 101 413
	2014	910 251	38 770	51 109	113 073	1 113 203
Midi-Pyrénées	2013	1 009 890	368 128	111 323	924 999	2 414 339
	2014	966 804	342 888	104 153	923 274	2 337 118
Nord-Pas-de-Calais	2013	966 165	126 163	225 702	87 500	1 405 530
	2014	884 490	124 468	231 445	89 134	1 329 537
Pays-de-la-Loire	2013	821 847	101 295	116 978	96 417	1 136 537
	2014	846 795	64 347	111 224	96 727	1 119 093
Picardie	2013	181 699	143 482	95 955	61 456	482 592
	2014	224 443	143 482	97 728	62 001	527 654
Poitou-Charentes	2013	328 511	106 828	94 279	28 068	557 685
	2014	341 777	106 724	72 386	50 024	570 911
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	774 471	313 316	167 725	122 214	1 377 727
	2014	856 316	309 060	119 639	97 128	1 382 143
Rhône-Alpes	2013	2 092 012	326 552	306 383	263 693	2 988 640
	2014	2 124 661	351 975	290 282	233 248	3 000 167
Outre-mer	2013	179 757	141 828	39 433	374 808	735 825
	2014	196 117	141 666	39 433	372 624	749 840
Étranger	2013	498 296	50 718	-	134 209	683 223
	2014	493 709	51 010	-	138 191	682 910
<b>Total</b>	2013	22 429 282	5 065 713	2 888 879	3 573 008	33 956 881
	2014	22 320 136	4 771 460	2 597 195	3 698 084	33 386 875

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont principalement situées en France (97,95 % dont 95,71 % en France métropolitaine et 2,25 % Outre-mer).

La région Île-de-France et la région Rhône-Alpes concentrent respectivement 28,97 % et 8,99 % du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État.

### Répartition du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État par type de composant et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Bureau	2013	1 340 030	1 499 801	276 744	1 240 459	4 357 034
	2014	1 236 965	1 491 607	257 823	1 253 915	4 240 310
Logement	2013	909 533	201 684	165 119	206 561	1 482 897
	2014	850 600	191 490	156 136	212 348	1 410 574
Local d'activité	2013	17 139 460	3 124 097	2 401 584	2 106 103	24 771 244
	2014	17 383 049	2 853 752	2 137 803	2 211 576	24 586 180
Bâtiment culturel	2013	1 898 167	107 698	29 786	12 415	2 048 066
	2014	1 701 607	111 875	29 786	12 415	1 855 683
Culte et monument	2013	374 723	36 261	2 122	7 470	420 576
	2014	368 825	36 261	2 122	7 830	415 037
Infrastructure	2013	767 368	96 171	13 525	-	877 064
	2014	779 090	86 475	13 525	-	879 090
Terrain	2013	-	-	-	-	-
	2014	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	2013	22 429 282	5 065 713	2 888 879	3 573 008	33 956 881
	2014	22 320 136	4 771 460	2 597 195	3 698 084	33 386 875

Comme indiqué dans le référentiel, le type retenu pour chaque composant correspond à l'usage principal du composant.

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement des immeubles à usage de locaux d'activités (73,64 %), tels les établissements d'enseignement supérieur.

En outre, les bureaux représentent 12,70 % des surfaces, les bâtiments culturels 5,59 % et les logements 4,22 %.

## PARC IMMOBILIER DE TYPE « BUREAU »

**Avertissement** : comme indiqué dans le référentiel, le type retenu pour chaque composant correspond à l'usage principal du composant. Aussi le parc immobilier de type « bureau » recouvre les bâtiments à majorité de bureaux.

## RÉPARTITION DU PARC IMMOBILIER DE TYPE « BUREAU » OCCUPÉ PAR L'ÉTAT

Répartition du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État par ministère et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

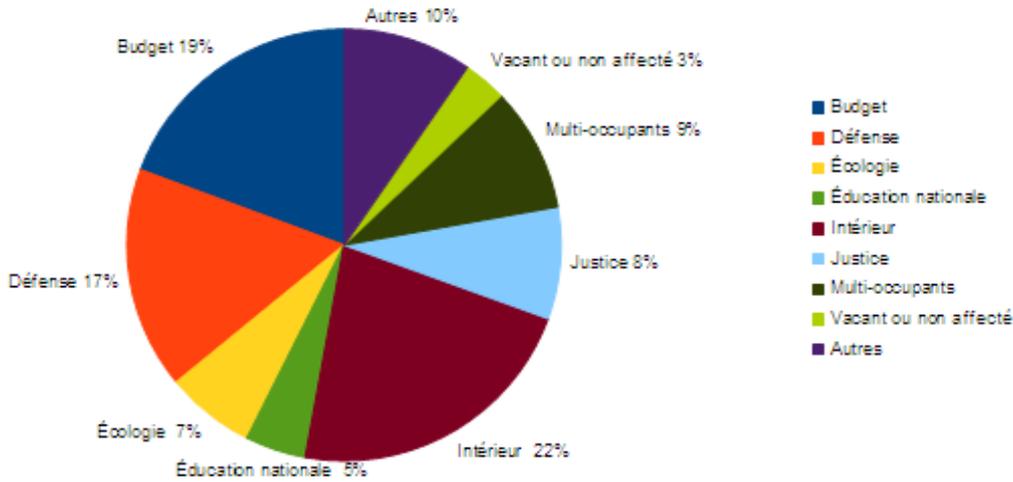
au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Affaires étrangères	2013	368 329	1 338	-	115 242	484 909
	2014	389 997	1 338	-	108 285	499 620
Agriculture - Agroalimentaire- Forêt	2013	105 037	606	30 508	35 713	171 863
	2014	93 109	618	24 865	28 906	147 498
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	2 514 837	20 413	557 109	556 866	3 649 225
	2014	2 545 921	12 739	545 217	508 741	3 612 618
Culture - Communication	2013	106 932	-	4 484	4 157	115 573
	2014	111 070	-	3 557	4 153	118 780
Défense	2013	2 916 494	1 572	43 070	144 874	3 106 010
	2014	2 947 195	2 720	22 399	131 473	3 103 787
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	882 798	13 878	125 087	297 690	1 319 452
	2014	863 692	5 119	111 703	265 303	1 245 817
Économie - Industrie - Emploi	2013	65 080	311	7 157	50 654	123 202
	2014	68 070	314	7 023	46 329	121 736
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	514 339	308	268 668	126 106	909 421
	2014	536 547	1 107	203 722	104 601	845 977
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2013	2 209 373	15 270	1 105 271	370 733	3 700 648
	2014	2 367 983	18 661	1 242 425	540 469	4 169 538
Justice	2013	639 991	3 962	656 010	240 626	1 540 589
	2014	765 000	3 962	580 769	217 199	1 566 930
Pouvoirs publics	2013	208 897	-	-	41 189	250 086
	2014	208 949	-	-	44 148	253 097
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	2013	126 506	3 395	18 307	85 905	234 113
	2014	105 798	1 922	7 148	80 075	194 943
Services du Premier ministre	2013	194 115	-	26 108	42 443	262 666
	2014	185 548	-	36 632	41 657	263 837
Travail - Relations sociales - Solidarité	2013	102 006	62	12 525	79 864	194 457
	2014	102 120	62	13 198	81 719	197 099
Multi-occupants	2013	1 255 016	13 292	65 908	216 195	1 550 410
	2014	1 411 997	35 701	59 816	228 505	1 736 019
Vacant ou non affecté	2013	540 371	2 650	7 483	43 780	594 284
	2014	554 340	2 712	10 267	40 071	607 391
<b>Total</b>	2013	12 750 121	77 057	2 927 694	2 452 036	18 206 908
	2014	13 257 336	86 974	2 868 742	2 471 635	18 684 687

Le parc immobilier de type « bureau » est principalement occupé par le ministère de l'Intérieur, des Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (22,32 %), le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (19,33 %) et le ministère de la Défense (16,61 %).

L'État est majoritairement propriétaire du parc immobilier de type « bureau » qu'il occupe (70,95 %).



### Répartition du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État par région et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Alsace	2013	310 009	772	53 680	61 068	425 529
	2014	303 894	1 903	54 618	61 053	421 468
Aquitaine	2013	605 368	-	176 266	50 061	831 694
	2014	659 265	-	135 035	52 035	846 335
Auvergne	2013	261 354	540	96 301	16 448	374 642
	2014	277 341	709	93 071	16 992	388 112
Basse-Normandie	2013	190 136	457	89 033	16 210	295 837
	2014	193 839	457	98 684	28 782	321 762
Bourgogne	2013	268 431	3 359	138 299	27 812	437 901
	2014	291 551	3 359	129 923	41 717	466 550
Bretagne	2013	670 442	665	141 997	56 171	869 275
	2014	681 576	659	157 448	80 646	920 329
Centre	2013	536 974	1 400	131 738	47 878	717 991
	2014	555 688	1 488	126 445	35 831	719 452
Champagne-Ardenne	2013	294 770	-	95 501	18 799	409 070
	2014	307 168	-	103 592	23 086	433 846
Corse	2013	66 338	311	21 116	17 608	105 373
	2014	81 506	322	16 912	14 391	113 131
Franche-Comté	2013	274 126	495	64 621	22 021	361 263
	2014	240 511	495	62 344	21 103	324 453
Haute-Normandie	2013	253 729	4 055	65 614	35 082	358 480
	2014	244 653	3 496	72 855	34 591	355 596
Île-de-France	2013	3 570 990	28 734	369 555	1 051 176	5 020 454
	2014	3 703 098	44 854	332 291	1 041 875	5 122 117
Languedoc-Roussillon	2013	328 687	5 832	121 062	73 152	528 734
	2014	349 370	6 641	120 583	77 052	553 646
Limousin	2013	151 941	-	38 438	16 345	206 724
	2014	171 350	-	37 415	17 304	226 068
Lorraine	2013	536 648	759	129 673	62 177	729 256
	2014	539 110	3 260	123 129	63 739	729 239
Midi-Pyrénées	2013	463 127	2 932	163 212	68 180	697 450
	2014	486 969	1 315	161 495	71 220	720 998
Nord-Pas-de-Calais	2013	503 090	10 404	125 635	116 607	755 736
	2014	506 256	7 586	127 523	86 389	727 754
Pays-de-la-Loire	2013	427 128	313	120 695	70 377	618 513
	2014	493 533	313	109 442	67 087	670 375
Picardie	2013	239 213	252	108 831	28 227	376 524
	2014	252 423	252	107 636	31 464	391 774
Poitou-Charentes	2013	316 321	1 182	97 733	32 791	448 028
	2014	330 922	1 182	108 544	28 360	469 007

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	905 761	3 893	235 434	83 746	1 228 834
	2014	915 086	1 617	233 109	84 188	1 234 001
Rhône-Alpes	2013	678 703	8 694	277 982	183 796	1 149 176
	2014	790 409	3 901	284 942	203 868	1 283 120
Outre-mer	2013	489 953	314	65 277	72 995	628 539
	2014	476 316	1 470	71 706	66 391	615 884
Étranger	2013	406 880	1 694	-	223 310	631 884
	2014	405 503	1 694	-	222 474	629 671
<b>Total</b>	2013	12 750 121	77 057	2 927 694	2 452 036	18 206 908
	2014	13 257 336	86 974	2 868 742	2 471 635	18 684 687

Plus du quart du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État est situé en Île-de-France (27,41 %).

## RÉPARTITION DU PARC IMMOBILIER DE TYPE « BUREAU » OCCUPÉ PAR LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

### Répartition du parc immobilier de type « bureau » occupé par les opérateurs de l'État par ministère de rattachement et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Affaires étrangères	2013	4 234	49 169	9 157	13 315	75 875
	2014	3 045	47 331	6 340	13 006	69 721
Agriculture - Agroalimentaire- Forêt	2013	80 882	52 898	9 839	66 385	210 005
	2014	90 797	51 729	9 783	70 586	222 895
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	10 568	2 859	-	73	13 500
	2014	10 426	2 859	-	73	13 358
Culture - Communication	2013	114 031	215 936	132	52 359	382 458
	2014	114 031	221 532	132	53 383	389 078
Défense	2013	14 093	50 526	1 551	10 244	76 415
	2014	29 134	50 526	1 731	9 197	90 589
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	298 627	478 375	21 322	399 673	1 197 997
	2014	264 055	234 806	19 357	394 805	913 022
Économie - Industrie - Emploi	2013	56 671	209 892	43 819	425 592	735 974
	2014	43 815	206 373	44 318	436 522	731 028
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	705 195	218 515	158 420	87 964	1 170 094
	2014	607 037	454 216	147 377	97 768	1 306 398
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2013	2 755	14 119	2 232	32 210	51 316
	2014	2 655	14 130	2 232	28 929	47 946
Justice	2013	1 780	177	571	972	3 500
	2014	1 780	177	571	972	3 500
Logement - Ville	2013	4 128	536	-	6 329	10 993
	2014	4 128	-	-	2 869	6 997*
Pouvoirs publics	2014	9 439	1 793	-	-	11 232*
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	2013	42 071	206 799	29 701	134 627	413 198
	2014	56 251	206 135	25 983	125 252	413 621
Services du Premier ministre	2013	4 622	-	-	1 049	5 671
	2014	-	-	-	8 563	8 563
Travail - Relations sociales - Solidarité	2013	372	-	-	9 667	10 039
	2014	372	-	-	11 990	12 362
<b>Total</b>	2013	1 340 030	1 499 801	276 744	1 240 459	4 357 034
	2014	1 236 965	1 491 607	257 823	1 253 915	4 240 310

Le parc immobilier de type « bureau » est majoritairement occupé par les opérateurs sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (30,81 %) et sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire (21,53%).

Les opérateurs de l'État sont propriétaires du parc immobilier de type « bureau » qu'ils occupent à hauteur de 35,18 % (29,57% autres propriétaires, 29,17% État et 6,08% collectivités territoriales).

### Répartition du parc immobilier de type « bureau » occupé par les opérateurs de l'État par région et par propriétaire (en m<sup>2</sup> de SUB)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total
Alsace	2013	15 474	2 619	1 241	14 588	33 922
	2014	13 231	2 619	1 241	14 092	31 183
Aquitaine	2013	19 975	37 098	13 518	32 053	102 645
	2014	20 798	37 098	12 933	32 467	103 297
Auvergne	2013	7 368	8 531	4 910	9 561	30 369
	2014	8 985	8 542	4 917	8 928	31 371
Basse-Normandie	2013	4 181	6 982	4 988	6 782	22 933
	2014	3 584	6 982	4 988	7 349	22 903
Bourgogne	2013	36 505	7 693	6 543	6 804	57 545
	2014	36 305	7 909	6 543	6 924	57 681
Bretagne	2013	40 088	45 220	5 923	25 890	117 122
	2014	43 996	46 815	6 103	25 872	122 786
Centre	2013	30 469	81 178	4 443	15 264	131 354
	2014	31 890	81 134	4 443	14 902	132 369
Champagne-Ardenne	2013	6 292	18 147	12 974	14 054	51 467
	2014	6 292	19 348	10 742	11 908	48 290
Corse	2013	783	6 091	2 099	9 456	18 429
	2014	783	6 091	2 067	9 456	18 397
Franche-Comté	2013	10 453	4 415	3 233	7 473	25 574
	2014	10 453	4 415	3 233	8 660	26 761
Haute-Normandie	2013	34 581	17 393	1 545	4 012	57 531
	2014	34 178	18 440	1 545	3 521	57 684
Île-de-France	2013	586 395	739 915	51 347	415 501	1 793 159
	2014	520 648	736 464	50 208	440 193	1 747 513
Languedoc-Roussillon	2013	48 000	67 121	20 794	42 596	178 511
	2014	35 353	67 133	18 160	42 585	163 231
Limousin	2013	9 747	28 128	1 613	5 974	45 462
	2014	9 747	24 417	2 250	8 056	44 470
Lorraine	2013	56 311	19 748	1 984	27 035	105 078
	2014	58 592	19 777	1 815	17 287	97 472
Midi-Pyrénées	2013	48 419	24 856	8 308	29 751	111 334
	2014	79 348	24 856	8 362	27 886	140 452
Nord-Pas-de-Calais	2013	80 250	52 434	36 139	60 530	229 352
	2014	65 881	50 869	35 980	67 861	220 592
Pays-de-la-Loire	2013	65 191	24 244	9 546	31 949	130 930
	2014	47 313	20 232	7 854	33 146	108 545
Picardie	2013	18 343	17 883	7 352	12 827	56 405
	2014	18 195	17 883	7 352	13 372	56 802
Poitou-Charentes	2013	25 335	49 202	10 277	13 753	98 566
	2014	28 701	49 202	10 277	13 712	101 892
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	84 016	102 520	15 759	21 423	223 718
	2014	57 783	101 440	6 297	20 026	185 546
Rhône-Alpes	2013	89 581	93 964	33 896	62 839	280 280
	2014	69 983	94 798	32 200	58 284	255 265
Outre-mer	2013	9 442	34 456	18 312	351 653	413 862
	2014	23 429	34 888	18 312	349 591	426 220
Étranger	2013	12 832	9 962	-	18 691	41 485
	2014	11 498	10 254	-	17 835	39 587
<b>Total</b>	2013	1 340 030	1 499 801	276 744	1 240 459	4 357 034
	2014	1 236 965	1 491 607	257 823	1 253 915	4 240 310

La moitié (51,26 %) du parc immobilier de type « bureau » occupé par les opérateurs de l'État est située en Île-de-France (41,21 %) et en Outre-mer (10,05 %).

## OCCUPATION DES SURFACES

La performance de la gestion immobilière peut être approchée, dans l'une de ses dimensions, par la notion d'occupation des surfaces. Le ratio « SUN/poste de travail » permet d'appréhender l'occupation des surfaces disponibles et de suivre son évolution. La circulaire du 10 janvier 2009 fixe le plafond à 12 m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail.

Les données prises en compte sont les données actualisées au 31 mai 2015 dans le référentiel de l'État en matière de données immobilières – Chorus RE-FX. Les données nécessaires au calcul du ratio d'occupation ont été collectées au niveau des surfaces louées (et non pas au niveau du bâtiment – cf. exercice SPSI 2012).

En date du 31 mai 2015, ce sont 22 363 bâtiments distincts qui sont inventoriés dans Chorus RE-FX concernant le périmètre des surfaces tertiaires – surfaces utiles nettes – occupées par l'État.

Après consolidation, contrôles de complétude et de cohérence puis analyse des données :

- 6 015 bâtiments (soit 27%) n'ont ni SUN ni nombre de poste de travail renseigné,
- 6 658 bâtiments (soit 30 %) n'ont pas de SUN renseignée,
- 12 406 bâtiments (soit 55 %) n'ont pas de nombre de poste de travail renseigné.

Les ratios d'occupation sont calculés sur la base des 5 732 bâtiments restants.

Les formulaires sont complétés par l'occupant des surfaces considérées et/ou le service local du domaine.

Les notions sont utilisées telles que définies ci-après pour les tableaux traitant de la densité de l'occupation :

- périmètre d'application des SPSI retenu = bâtiment situé en France (France métropolitaine et d'outre-mer) dans lequel la SUN définie ci-après représente plus de 50 % de la SUB du bâtiment. Le périmètre retenu ne prend en compte que l'occupation des surfaces par les services de l'État, c'est-à-dire hors opérateurs.
- SUN = surface utile nette correspondant à la surface de travail, réelle ou potentielle, destinée aux résidents, comprenant les surfaces spécifiques à l'activité, exclusion faite des surfaces des services généraux, des logements, des services sociaux et de toutes les zones non transformables en bureau ou salles de réunions (halls, amphithéâtres, circulations, sanitaires, vestiaires). La SUN est obtenue par déduction de la SUB des surfaces légales et sociales, des surfaces de services généraux, de logements, de restauration et des surfaces spécifiques. La SUN se décompose en trois rubriques : surface de bureau, surface de réunion et surface annexe de travail.
- poste de travail = ensemble de moyens mis à la disposition d'une ou plusieurs personnes exerçant une fonction à vocation administrative. Il se compose des éléments suivants : une surface de travail et de classement de premier niveau, du mobilier et des capacités de connexion (les espaces de travail à vocation technique, type vestiaire, ne doivent pas être pris en compte au titre de cette définition). À la différence des effectifs physiques et effectifs en ETPT qui identifient le nombre d'occupants, le nombre de postes de travail permet de mesurer la capacité physique d'accueil du bâtiment.
- ministères = fonctions régaliennes ou missions de service public regroupées en 15 catégories ministérielles (sur un principe général de découpage datant de 2007).
- propriété = biens immobiliers dont l'État est propriétaire (Domaine privé ou Domaine public).
- location = biens immobiliers dont l'État est locataire, que les biens appartiennent à un opérateur, à une collectivité territoriale ou à une autre personne physique ou morale.
- mise à disposition = biens immobiliers mis à disposition de l'État à titre gratuit ou quasi gratuit, que les biens appartiennent à un opérateur, à une collectivité territoriale ou à une autre personne physique ou morale.
- non précisé = biens immobiliers occupés par les services de l'État pour lesquels la nature de l'occupation n'est pas précisée.

Occupation des surfaces occupées par l'État par ministère (en m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail) au 26.07.2015

Sources de données :

- pour 2012 et 2013 : campagne de fiabilisation du parc de bureau / SPSI
- pour 2014 : Chorus RE-FX à date de référence au 31.05.2015

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé	Total
Affaires étrangères	2012	14,99	-	-	-	14,99
	2013	14,95	-	-	-	14,95
	2014	12,36	-	-	-	12,36
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt	2012	15,42	15,38	14,95	16,93	15,31
	2013	15,8	13,84	15,9	14,9	15,53
	2014	15,39	12,62	16,85	6,00	15,56
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2012	17,1	11,72	16,96	46,99	16,98
	2013	15,08	12,47	15,59	14,82	15,23
	2014	15,33	15,21	15,48	14,53	15,37
Culture - Communication	2012	19,62	24,32	16,82	23,05	19,42
	2013	21,24	-	23,65	-	21,39
	2014	21,36	22,26	19,77	-	21,31
Défense	2012	15,53	27,89	16,59	26,08	15,63
	2013	14,33	-	11,21	35,71	14,54
	2014	17,00	-	12,74	-	16,89
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2012	18,12	24,18	15,25	21,16	17,43
	2013	17,4	20,08	16,93	23,3	17,46
	2014	15,50	19,75	17,65	21,26	16,22
Économie - Industrie -Finances*	2012	17,33	9,33	14,87	16,29	16,26
	2013	14,8	19,57	14,53	13,88	14,78
	2014	14,28	17,08	14,28	-	14,44
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2012	14,68	19,24	16,17	20,36	15,46
	2013	12,34	14,57	14,02	18,88	13,1
	2014	12,04	12,58	13,92	16,78	12,69
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2012	13,41	17,32	12,17	49,91	13,97
	2013	11,03	16,28	11,93	15,12	12,06
	2014	10,76	16,16	11,95	17,48	11,76
Justice	2012	17,34	16,26	13,73	-	15,15
	2013	22,82	17,46	14,55	21,35	18,01
	2014	13,50	17,22	14,64	12,14	14,03
Logement - Ville	2012	-	-	-	-	-
	2013	-	-	-	-	-
	2014	NS	NS	NS	NS	NS
Santé - Jeunesse - Sports – Vie associative	2012	14,15	16,03	15,65	-	14,91
	2013	14,72	16,64	14,68	15,89	14,85
	2014	16,72	16,56	15,16	11,04	15,86
Services du Premier ministre	2012	19,38	23,6	17,99	9,5	19,38
	2013	20,96	14,79	18,61	-	19,39
	2014	16,60	14,79	18,96	-	17,22
Travail - Emploi*	2012	15,62	13,44	17,22	24,06	16,43
	2013	16,83	11,25	16,76	25	16,77
	2014	16,26	15,59	16,35	23,71	16,31

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé	Total
Pouvoirs publics	2012	-	-	-	-	-
	2013	-	-	20,63	-	20,63
	2014	-	-	28,25	-	28
Multi-occupants ou vacants	2012	23,16	15,04	17,04	-	19,05
	2013	14,55	12,21	12,24	16,65	14,16
	2014	14,32	15,61	13,38	2,74	14,25
RéATE	2012	16,07	18,08	16,54	12	16,34
	2013	NS	NS	NS	NS	NS
	2014	NS	NS	NS	NS	NS
Total	2012	16,04	17,44	15,39	20,81	15,98
	2013	14,14	15,97	14,33	16,45	14,33
	2014	13,74	16,07	14,43	15,22	14,06

\* Le périmètre de ces deux ministères a évolué entre 2012 et 2015.

### Occupation des surfaces occupées par l'État par région (en m<sup>2</sup> de SUN par poste de travail) au 26.07.2015

Sources de données :

- pour 2012 et 2013 : campagne de fiabilisation du parc de bureau / SPSI
- pour 2014 : Chorus RE -FX à date de référence au 31.05.2015

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé
Alsace	2012	16,22	16,83	14,88	-
	2013	17,99	17,58	14,23	14,42
	2014	15,65	17,70	14,45	22,78
Aquitaine	2012	15,97	15,59	15,88	-
	2013	13,46	15,95	15,41	17,96
	2014	13,08	13,63	15,96	24,60
Auvergne	2012	15,88	18,58	15,9	-
	2013	16,9	12,93	14,27	16,55
	2014	12,81	11,85	13,84	14,23
Basse-Normandie	2012	16,48	15,8	15,29	14,36
	2013	15,07	10,55	14,1	13,52
	2014	14,51	16,36	14,11	19,93
Bourgogne	2012	17,6	19,46	17,03	-
	2013	14,52	26,04	15,98	17
	2014	16,95	21,48	16,54	68,21
Bretagne	2012	18,07	16,74	16,17	-
	2013	14,12	14,04	13,36	7,67
	2014	13,57	15,42	11,69	13,75
Centre	2012	17,55	12,57	16,5	-
	2013	14,46	16,75	16,98	17,32
	2014	14,40	14,35	17,22	14,54
Champagne-Ardenne	2012	24,76	18,87	17,31	17,97
	2013	14,51	23,32	14,58	12,02
	2014	13,73	28,68	15,03	16,00
Corse	2012	16,79	11,16	18,5	-
	2013	12,76	20,48	16,52	13,76
	2014	12,14	11,74	14,84	13,03
Franche-Comté	2012	20,71	16,75	15,92	17,28
	2013	15,57	12,76	12,99	20,97
	2014	14,25	11,80	13,02	21,20
Haute-Normandie	2012	16,62	17,32	14,02	-
	2013	14,36	15,44	16,43	10,05
	2014	15,15	9,44	15,88	12,37
Île-de-France	2012	14,66	19,22	14,8	20,46
	2013	13,62	11,96	13,77	20,83
	2014	13,77	13,57	13,98	11,68
Languedoc-Roussillon	2012	16,72	23,21	15,2	19,71
	2013	14,2	15,19	14,47	13,55
	2014	14,68	19,33	14,73	21,09
Limousin	2012	16,76	20,34	17,47	-
	2013	15,65	21,71	18,01	22,98
	2014	15,75	26,15	18,03	27,72
Lorraine	2012	18,85	21,61	15,29	-
	2013	14,1	19,23	15,53	17,66
	2014	13,53	26,61	17,24	16,70
Midi-Pyrénées	2012	16,19	18,83	15,53	17,59
	2013	14	21,13	13,28	12,48
	2014	14,22	17,62	11,73	16,68

## Politique immobilière de l'État

DPT ANNEXES

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé
Nord-Pas-de-Calais	2012	16,51	17,36	15,86	29,57
	2013	11,1	13,27	15,3	13,28
	2014	10,89	17,23	15,70	18,19
Pays-de-la-Loire	2012	15,3	17,73	15,79	-
	2013	13,9	14,7	13,98	18,69
	2014	13,49	16,06	14,75	16,44
Picardie	2012	16,73	17,87	16,41	-
	2013	15,29	21,75	14,71	21,34
	2014	14,72	20,61	14,29	28,95
Poitou-Charente	2012	15,85	17,93	15,23	-
	2013	16,33	15,55	12,71	13,15
	2014	16,11	23,39	14,71	-
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2012	15,59	14,94	14,43	-
	2013	14,39	10,95	13,19	15,92
	2014	13,35	11,96	13,01	18,42
Rhône-Alpes	2012	14,8	15,44	15,7	46,92
	2013	14,24	13,11	14,34	13,22
	2014	14,08	13,72	14,86	12,90
Outre-mer	2012	16,7	18,09	16,11	22,29
	2013	13,2	12,65	13,75	18,35
	2014	12,80	13,93	13,49	12,16
Étranger	2012	-	-	-	-
	2013	-	-	-	-
	2014	NS	NS	NS	NS
Total	2012	16,04	17,44	15,39	20,81
	2013	14,14	15,97	14,33	16,45
	2014	13,74	16,07	14,43	16,34

## PARC CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

## PARC IMMOBILIER

## Valorisation du parc immobilier contrôlé par l'État par ministère (en euros)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX et FI-AA

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total
Affaires étrangères	2013	4 889 270 971	530 130 619	5 419 401 589
	<b>2014</b>	<b>4 880 123 163</b>	<b>518 479 281</b>	<b>5 398 602 444</b>
Affaires sociales	2013	549 718 162	45 650 490	595 368 652
	<b>2014</b>	<b>521 229 060</b>	<b>41 843 134</b>	<b>563 072 194</b>
Agriculture	2013	470 128 656	43 927 353	514 056 008
	<b>2014</b>	<b>440 691 126</b>	<b>51 853 372</b>	<b>492 544 498</b>
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	6 949 778 478	89 202 621	7 038 981 100
	<b>2014</b>	<b>7 086 622 879</b>	<b>115 040 595</b>	<b>7 201 663 474</b>
Culture	2013	1 384 144 817	106 925 022	1 491 069 839
	<b>2014</b>	<b>1 380 320 299</b>	<b>104 841 882</b>	<b>1 485 162 181</b>
Défense	2013	14 960 348 399	498 710 020	15 459 058 420
	<b>2014</b>	<b>14 870 551 902</b>	<b>514 445 383</b>	<b>15 384 997 285</b>
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	2 601 615 758	209 265 135	2 810 880 894
	<b>2014</b>	<b>2 218 459 557</b>	<b>255 450 370</b>	<b>2 473 909 927</b>
Education nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	1 594 884 944	47 869 757	1 642 754 701
	<b>2014</b>	<b>1 616 662 661</b>	<b>46 184 724</b>	<b>1 662 847 385</b>
Intérieur - Outre-mer - Collectivités territoriales	2013	9 115 667 007	2 687 697 702	11 803 364 709
	<b>2014</b>	<b>9 068 935 963</b>	<b>2 676 376 282</b>	<b>11 745 312 245</b>
Justice	2013	8 179 684 633	1 574 742 066	9 754 426 699
	<b>2014</b>	<b>8 415 860 554</b>	<b>1 614 478 691</b>	<b>10 030 339 245</b>
Logement - Ville	2013	266 157 500	2 233 817	268 391 317
	<b>2014</b>	<b>283 956 876</b>	<b>532 067</b>	<b>284 488 943*</b>
Réforme État - Décentralisation	2013	2 165 850	1 781 500	3 947 350
	<b>2014</b>	<b>3 031 391</b>	<b>1 781 500</b>	<b>4 812 891</b>
Services du Premier ministre	2013	1 178 673 171	143 007 134	1 321 680 305
	<b>2014</b>	<b>1 142 182 628</b>	<b>145 586 985</b>	<b>1 287 769 613</b>
Sports	2013	1 238 336	58 734	1 297 070
	<b>2014</b>	<b>1 166 552</b>	<b>58 711</b>	<b>1 225 263</b>
Travail - Emploi	2013	380 176 297	10 615 161	390 791 457
	<b>2014</b>	<b>397 400 361</b>	<b>11 811 283</b>	<b>409 211 643</b>
<b>Total</b>	2013	52 523 652 978	5 991 817 131	58 515 470 110
	<b>2014</b>	<b>52 327 194 971</b>	<b>6 098 764 260</b>	<b>58 425 959 231</b>

Le parc immobilier contrôlé par l'État regroupe les terrains et les constructions, y compris les biens spécifiques et les constructions spécialisées. Il est valorisé selon les principes fixés dans le recueil des normes comptables de l'État (norme 6 et norme 17).

La répartition par propriétaire est réalisée au moyen de la catégorie d'immobilisations « mise à disposition ».

La ventilation par ministère résulte de l'affectation des immobilisations aux différents programmes budgétaires d'utilisation des biens.

La valorisation du parc contrôlé par l'État et occupé par le ministère de la Défense et par le ministère de l'Intérieur représente respectivement 26,33 % et 20,10 % de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

Les biens dont l'État est propriétaire représentent 89,56 % de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

### Valorisation du parc immobilier contrôlé par l'État par région (en euros)

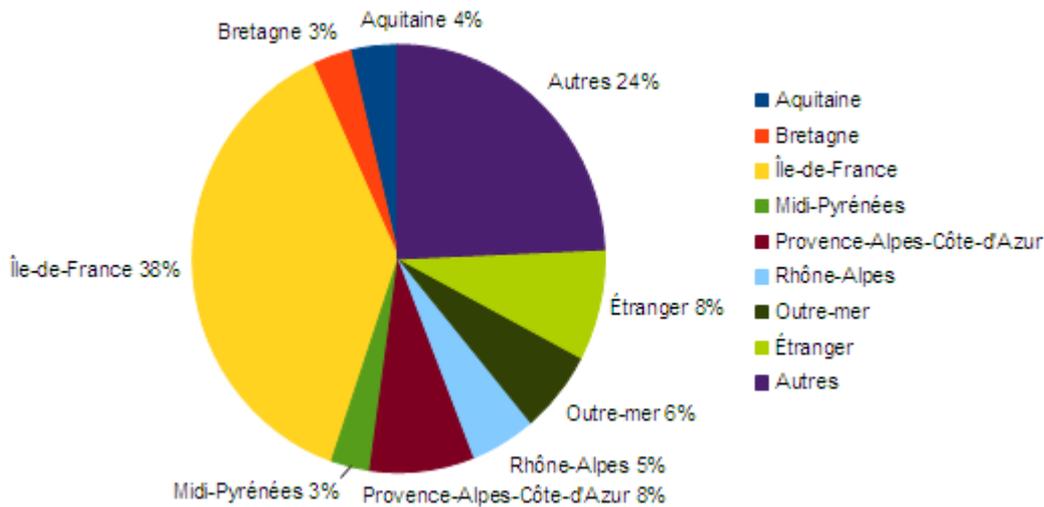
au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX et FI-AA

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total
Alsace	2013	968 580 046	118 942 957	1 087 523 004
	2014	972 442 075	111 524 833	1 083 966 908
Aquitaine	2013	2 057 685 556	149 576 091	2 207 261 647
	2014	2 047 449 459	151 364 075	2 198 813 534
Auvergne	2013	615 895 588	36 861 286	652 756 874
	2014	601 471 026	37 413 078	638 884 104
Basse-Normandie	2013	428 815 875	103 176 958	531 992 833
	2014	422 473 857	100 674 976	523 148 832
Bourgogne	2013	575 762 813	87 384 588	663 147 401
	2014	581 165 058	84 699 135	665 864 193
Bretagne	2013	1 677 458 274	108 966 946	1 786 425 219
	2014	1 674 186 251	106 125 787	1 780 312 038
Centre	2013	1 148 034 647	111 689 528	1 259 724 175
	2014	1 208 128 080	111 956 104	1 320 084 184
Champagne-Ardenne	2013	854 670 795	62 637 486	917 308 281
	2014	846 637 317	60 516 770	907 154 087
Corse	2013	367 388 150	23 998 187	391 386 337
	2014	371 945 954	26 115 347	398 061 300
Franche-Comté	2013	443 908 341	55 684 971	499 593 312
	2014	433 529 400	48 478 488	482 007 888
Haute-Normandie	2013	592 379 823	139 650 945	732 030 768
	2014	565 230 153	146 782 476	712 012 629
Île-de-France	2013	20 171 661 226	2 327 486 269	22 499 147 495
	2014	19 735 277 584	2 431 669 904	22 166 947 488
Languedoc-Roussillon	2013	1 085 662 221	233 175 356	1 318 837 577
	2014	1 066 490 108	212 397 034	1 278 887 142
Limousin	2013	294 459 806	12 665 128	307 124 934
	2014	304 617 566	12 441 768	317 059 335
Lorraine	2013	1 150 991 275	163 836 694	1 314 827 969
	2014	1 203 628 802	160 818 956	1 364 447 758
Midi-Pyrénées	2013	1 688 265 837	129 068 129	1 817 333 966
	2014	1 654 330 636	124 467 799	1 778 798 436
Nord-Pas-de-Calais	2013	1 292 764 831	166 426 163	1 459 190 994
	2014	1 301 379 594	184 302 449	1 485 682 043
Pays-de-la-Loire	2013	1 092 161 821	234 241 853	1 326 403 674
	2014	1 033 903 146	255 850 836	1 289 753 982
Picardie	2013	779 052 405	60 066 052	839 118 456
	2014	763 989 545	57 821 830	821 811 376
Poitou-Charentes	2013	770 444 070	153 192 859	923 636 930
	2014	760 070 384	154 300 315	914 370 699
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	4 452 900 289	300 168 612	4 753 068 901
	2014	4 492 703 781	296 885 857	4 789 589 638
Rhône-Alpes	2013	2 470 417 449	541 483 923	3 011 901 372
	2014	2 415 345 196	567 565 940	2 982 911 136
Outre-mer	2013	3 134 598 313	159 183 157	3 293 781 470
	2014	3 474 866 186	154 455 359	3 629 321 545
Étranger	2013	4 409 693 526	512 252 995	4 921 946 521
	2014	4 395 933 813	500 135 143	4 896 068 956
<b>Total</b>	2013	52 523 652 978	5 991 817 131	58 515 470 110
	2014	52 327 194 971	6 098 764 260	58 425 959 231

Le parc immobilier contrôlé par l'État en Île-de-France représente 37,94 % de la valorisation ventilée par régions.

La valorisation du parc immobilier situé à l'étranger est de 8,38 %, soit une valeur supérieure aux autres régions françaises (PACA 8,20 %, par exemple).



### Valorisation du parc immobilier contrôlé par l'État par type de composant (en euros)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX et FI-AA

Regroupement de types de composant	Propriétaire État	Mise à disposition	Total	Année
Bureau	20 517 793 173	3 081 426 621	23 599 219 794	2013
	<b>20 060 900 961</b>	<b>3 123 616 233</b>	<b>23 184 517 193</b>	<b>2014</b>
Logement	7 963 858 006	1 362 949 051	9 326 807 057	2013
	<b>8 054 725 397</b>	<b>1 400 219 121</b>	<b>9 454 944 518</b>	<b>2014</b>
Local d'activité	6 172 927 858	329 145 892	6 502 073 750	2013
	<b>6 228 664 778</b>	<b>323 972 542</b>	<b>6 552 637 321</b>	<b>2014</b>
Bâtiment culturel	549 937 568	120 771 351	670 708 920	2013
	<b>559 723 312</b>	<b>123 738 116</b>	<b>683 461 429</b>	<b>2014</b>
Culte et monument	34 985 050	43 270 519	78 255 569	2013
	<b>43 611 252</b>	<b>39 895 622</b>	<b>83 506 874</b>	<b>2014</b>
Infrastructure	1 043 510 513	18 774 486	1 062 284 999	2013
	<b>1 059 554 808</b>	<b>17 624 350</b>	<b>1 077 179 158</b>	<b>2014</b>
Terrain	1 886 163 248	84 702 124	1 970 865 373	2013
	<b>1 846 966 161</b>	<b>51 606 665</b>	<b>1 898 572 826</b>	<b>2014</b>
Site Militaire	8 313 699 367	111 044 698	8 424 744 065	2013
	<b>8 504 940 815</b>	<b>130 074 739</b>	<b>8 635 015 554</b>	<b>2014</b>
Total	46 482 874 784	5 152 084 741	51 634 959 525	2013
	<b>46 359 087 484</b>	<b>5 210 747 338</b>	<b>51 569 834 873</b>	<b>2014</b>
Établissement pénitentiaire			6 271 322 485	2013
			<b>6 608 405 032</b>	<b>2014</b>
Lien avec l'inventaire physique au 31/12/2014 impossible à reconstituer (contrainte système)			609 188 100	2013
			<b>247 719 327</b>	<b>2014</b>
Total du compte général de l'État			58 515 470 110	2013
			<b>58 425 959 231</b>	<b>2014</b>

La valorisation du parc immobilier contrôlé par l'État reste stable.

Les valorisations qui ne sont pas rattachées à l'inventaire physique (en raison d'une contrainte du système) ont diminué sensiblement en 2014, suite à des actions de fiabilisation.

La part des bâtiments à usage de bureaux représente 39,68 % du patrimoine immobilier contrôlé par l'État, valorisé et ventilé par nature d'utilisation.

Les logements et les sites militaires portent respectivement 16,18 % et 14,78 % de la valorisation ventilée.

## PARC IMMOBILIER DE TYPE « BUREAU »

## Valorisation du parc immobilier de type « bureau » contrôlé par l'État par ministère (en euros)

au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX et FI-AA

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total
Affaires étrangères	2013	2 315 034 242	116 621 453	2 431 655 696
	<b>2014</b>	<b>2 315 594 080</b>	<b>124 675 392</b>	<b>2 440 269 471</b>
Affaires sociales	2013	503 222 199	45 281 422	548 503 621
	<b>2014</b>	<b>479 266 305</b>	<b>41 501 439</b>	<b>520 767 744</b>
Agriculture	2013	419 925 302	42 307 037	462 232 339
	<b>2014</b>	<b>415 568 736</b>	<b>50 369 772</b>	<b>465 938 508</b>
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	5 548 777 351	58 519 280	5 607 296 632
	<b>2014</b>	<b>5 641 125 012</b>	<b>81 488 400</b>	<b>5 722 613 412</b>
Culture	2013	543 409 390	1 477 401	544 886 791
	<b>2014</b>	<b>535 164 353</b>	<b>1 043 391</b>	<b>536 207 743</b>
Défense	2013	2 143 900 626	178 193 026	2 322 093 652
	<b>2014</b>	<b>2 501 488 713</b>	<b>178 224 932</b>	<b>2 679 713 644</b>
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	1 424 940 716	90 086 955	1 515 027 671
	<b>2014</b>	<b>1 168 724 780</b>	<b>152 957 821</b>	<b>1 321 682 601</b>
Education nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	1 069 919 628	43 118 974	1 113 038 601
	<b>2014</b>	<b>1 055 865 022</b>	<b>39 960 850</b>	<b>1 095 825 872</b>
Intérieur - Outre-mer - Collectivités territoriales	2013	3 525 736 681	1 656 734 176	5 182 470 857
	<b>2014</b>	<b>3 447 856 575</b>	<b>1 614 257 425</b>	<b>5 062 114 000</b>
Justice	2013	1 631 639 515	697 141 055	2 328 780 569
	<b>2014</b>	<b>1 683 082 462</b>	<b>687 867 494</b>	<b>2 370 949 956</b>
Logement - Ville	2013	312 229	2 233 816	2 546 046
	<b>2014</b>	<b>43 879 233</b>	<b>532 066</b>	<b>44 411 299*</b>
Réforme État - Décentralisation	2013	1 354 850	-	1 354 850
	<b>2014</b>	<b>2 232 150</b>	-	<b>2 232 150</b>
Services du Premier ministre	2013	1 137 620 595	142 907 113	1 280 527 709
	<b>2014</b>	<b>1 097 748 183</b>	<b>145 425 563</b>	<b>1 243 173 746</b>
Sports	2013	560 000	-	560 000
	<b>2014</b>	<b>495 000</b>	-	<b>495 000</b>
Travail - Emploi	2013	251 439 848	6 804 912	258 244 761
	<b>2014</b>	<b>276 832 036</b>	<b>8 049 034</b>	<b>284 881 071</b>
<b>Total</b>	2013	20 517 793 173	3 081 426 621	23 599 219 794
	<b>2014</b>	<b>20 060 900 961</b>	<b>3 123 616 233</b>	<b>23 184 517 193</b>

Le parc immobilier de type « bureau » contrôlé par l'État et occupé par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et par le ministère de l'Intérieur, des Outre-mer et des Collectivités territoriales représente respectivement 24,05 % et 21,28 % de la valorisation totale ventilée par ministères.

La part de la valeur totale des biens de type « bureau » mis à disposition est occupée majoritairement par le ministère de l'Intérieur, des Outre-mer et des Collectivités territoriales (51,63 %), notamment par les services décentralisés.

A contrario, la part de la valeur totale des biens de type « bureau » appartenant à l'État est occupée majoritairement par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique (28,10 %).

### Valorisation du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'État par région (en euros) au 31.12.2014

Source de données : Chorus RE-FX et FI-AA

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total
Alsace	2013	269 085 239	81 382 791	350 468 030
	<b>2014</b>	<b>274 910 615</b>	<b>74 811 991</b>	<b>349 722 607</b>
Aquitaine	2013	453 947 319	84 617 504	538 564 823
	<b>2014</b>	<b>509 097 013</b>	<b>88 308 147</b>	<b>597 405 160</b>
Auvergne	2013	201 314 991	28 638 794	229 953 784
	<b>2014</b>	<b>189 127 395</b>	<b>29 830 591</b>	<b>218 957 986</b>
Basse-Normandie	2013	127 794 580	51 981 320	179 775 899
	<b>2014</b>	<b>123 125 963</b>	<b>49 902 502</b>	<b>173 028 465</b>
Bourgogne	2013	174 960 606	74 216 307	249 176 913
	<b>2014</b>	<b>174 870 323</b>	<b>72 319 128</b>	<b>247 189 451</b>
Bretagne	2013	452 989 430	89 270 699	542 260 129
	<b>2014</b>	<b>442 889 944</b>	<b>85 961 232</b>	<b>528 851 176</b>
Centre	2013	279 924 509	59 994 026	339 918 535
	<b>2014</b>	<b>268 271 017</b>	<b>61 844 105</b>	<b>330 115 122</b>
Champagne-Ardenne	2013	185 256 398	51 416 094	236 672 493
	<b>2014</b>	<b>185 438 255</b>	<b>49 907 561</b>	<b>235 345 817</b>
Corse	2013	125 257 595	22 910 967	148 168 562
	<b>2014</b>	<b>123 937 659</b>	<b>24 477 344</b>	<b>148 415 004</b>
Franche-Comté	2013	178 105 954	41 480 754	219 586 709
	<b>2014</b>	<b>171 222 742</b>	<b>39 856 585</b>	<b>211 079 327</b>
Haute-Normandie	2013	264 655 174	40 219 459	304 874 633
	<b>2014</b>	<b>247 880 304</b>	<b>40 720 883</b>	<b>288 601 187</b>
Île-de-France	2013	11 336 382 722	1 382 517 031	12 718 899 753
	<b>2014</b>	<b>11 004 955 813</b>	<b>1 432 671 196</b>	<b>12 437 627 009</b>
Languedoc-Roussillon	2013	321 082 916	103 527 567	424 610 483
	<b>2014</b>	<b>322 853 357</b>	<b>79 284 626</b>	<b>402 137 983</b>
Limousin	2013	104 298 136	8 075 270	112 373 406
	<b>2014</b>	<b>94 101 366</b>	<b>7 902 412</b>	<b>102 003 778</b>
Lorraine	2013	255 848 164	56 583 022	312 431 186
	<b>2014</b>	<b>278 048 766</b>	<b>50 017 146</b>	<b>328 065 912</b>
Midi-Pyrénées	2013	487 170 737	96 794 312	583 965 049
	<b>2014</b>	<b>555 599 736</b>	<b>92 858 138</b>	<b>648 457 874</b>
Nord-Pas-de-Calais	2013	419 717 789	30 033 575	449 751 364
	<b>2014</b>	<b>452 789 983</b>	<b>45 033 923</b>	<b>497 823 906</b>
Pays-de-la-Loire	2013	454 927 531	68 086 468	523 013 999
	<b>2014</b>	<b>460 170 354</b>	<b>88 425 019</b>	<b>548 595 372</b>
Picardie	2013	174 718 148	46 356 182	221 074 330
	<b>2014</b>	<b>181 427 453</b>	<b>44 550 595</b>	<b>225 978 048</b>
Poitou-Charentes	2013	258 004 827	52 526 331	310 531 159
	<b>2014</b>	<b>249 083 608</b>	<b>51 540 535</b>	<b>300 624 143</b>
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2013	861 424 181	220 340 876	1 081 765 057
	<b>2014</b>	<b>911 843 350</b>	<b>223 626 190</b>	<b>1 135 469 540</b>
Rhône-Alpes	2013	809 187 298	187 098 114	996 285 412
	<b>2014</b>	<b>802 779 301</b>	<b>179 635 108</b>	<b>982 414 409</b>
Outre-mer	2013	557 412 952	86 105 993	643 518 945
	<b>2014</b>	<b>812 317 339</b>	<b>87 561 516</b>	<b>899 878 855</b>
Étranger	2013	1 764 325 977	117 253 164	1 881 579 142
	<b>2014</b>	<b>1 828 180 985</b>	<b>125 307 103</b>	<b>1 953 488 088</b>
<b>Total</b>	2013	20 517 793 173	3 081 426 621	23 599 219 794
	<b>2014</b>	<b>20 060 900 961</b>	<b>3 123 616 233</b>	<b>23 184 517 193</b>

La répartition de la valorisation du parc immobilier à usage principal de bureaux contrôlé par l'État ne diffère pas de celle du parc immobilier dans son ensemble.

Ainsi, la région Île-de-France regroupe la majorité du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'État, soit 52,28 %.

## FLUX IMMOBILIERS

## ACQUISITIONS

**Avertissement** : il s'agit des acquisitions de plus de 0,5 million d'euros hors taxes de l'État et de ses opérateurs.

**Répartition du parc immobilier acquis par l'État par ministère (en euros)**

du 01.01.2014 au 31.12.2014

Source de données : requête dans Chorus

Ministère	Prix d'acquisition	Acquisitions les plus significatives
Affaires étrangères		
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt		
Culture - Communication		
Défense		
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	715 791 €	RN7 (déviation) – Orange : 0,7 M€
Économie - Finances	547 692 €	Route du Muy – Bagnols-en-Forêt : 0,5 M€
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche		
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	3 430 000 €	Rue de la Vanoise - Corbas : 2,5 M€ Rue fin de la guerre – Tourcoing : 0,9 M€
Justice	3 520 784 €	Avenue de lions – Saint-Herblain : 3,5 M€
Logement - Ville		
Pouvoirs publics		
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative		
Services du Premier ministre		
Travail - Relations sociales - Solidarité		
Multi-occupants ou vacants		
<b>Total</b>	<b>8 214 267 €</b>	

**Répartition du parc immobilier acquis par les opérateurs de l'État par ministère de rattachement (en euros)**

du 01.01.2014 au 31.12.2014

Source de données : requête dans Chorus

Ministère	Prix d'acquisition	Acquisitions les plus significatives
Affaires étrangères	-	
Affaires sociales - Santé		
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt		
Culture - Communication		
Défense	2 864 548 €	Boulevard de Schloesing : Marseille 9e Arrondissement : 2,9 M€
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire		
Économie - Finances		
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche		
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration		
Justice		
Logement - Ville		
Pouvoirs publics		
Sports - Jeunesse		
Services du Premier ministre		
Travail - Relations sociales - Solidarité		
Multi-occupants ou vacants		
<b>Total</b>	<b>2 864 548 €</b>	

## CESSIONS

**Répartition du parc immobilier cédé par l'État par ministère (en euros) du 01.01.2013 au 31.12.2014**

Source de données : Outil de Suivi des Cessions

Ministère	Année	Prix de cession
Affaires étrangères	2013	50 715 435
	2014	131 421 581
Agriculture - Forêt	2013	3 916 604
	2014	8 938 571
Budget - Comptes publics - Fonction publique	2013	29 080 881
	2014	11 339 813
Culture - Communication	2013	5 414 400
	2014	1 356 800
Défense	2013	115 428 160
	2014	189 770 178
Écologie - Développement durable - Énergie - Aménagement du territoire	2013	58 420 533
	2014	41 254 151
Économie - Industrie - Emploi	2013	2 425 860
	2014	8 282 652
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2013	16 056 483
	2014	6 282 215
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	2013	48 771 104
	2014	24 945 927
Justice	2013	5 870 059
	2014	9 712 932
Logement - Ville	2013	
	2014	-
Pouvoirs publics	2013	-
	2014	-
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	2013	1 583 500
	2014	4 849 373
Services du Premier ministre	2013	32 876 950
	2014	505 321
Travail - Relations sociales - Solidarité	2013	2 811 373
	2014	884 950
Multi-occupants ou vacants	2013	10 485 238
	2014	6 364 222
<b>Total</b>	<b>2013</b>	<b>383 856 580</b>
	<b>2014</b>	<b>445 908 686</b>

## Cessions réalisées en 2014 au titre de la loi du 18/01/13 de mobilisation du foncier public en faveur du logement

Commune	Site	Propriétaire / utilisateur	Liste régionale	Surface terrain	Nombre de logements sur terrain État	dont sociaux	Programme prévisionnel	Valeur vénale	Montant de la décote
<b>Aquitaine</b>									
<b>Bordeaux</b>	Hôtel de police Castéja	Intérieur	oui	12 848	224	169	55 logements libres, 36 en accession à la propriété, 24 PLS, 63 PLUS, 46 PLAI	17 932 896	5 806 236
<b>Bordeaux</b>	Rue Joseph Brunet	Défense	oui	526	23	23	Logements sociaux (PLAI, PLUS)	376 200	226 200
<b>Bordeaux-Merignac</b>	11, rue Galilée	Écologie	oui	4 460	55	55	Construction d'une quarantaine de logements collectifs familiaux ainsi que la création d'une maison relais de 15 logements	1 938 627	963 627
<b>Bretagne</b>									
<b>Saint-Malo</b>	Hôtel de police	Intérieur	oui	506	15	15	5 PLAI, 10 PLUS	747 014	627 930
<b>Guyane</b>									
<b>Kourou</b>	3 av. Victor Hugo	Ecologie	non	4 900	52	52		280 000	140 000
<b>Haute Normandie</b>									
<b>Val de Reuil</b>	Zac des Noés	Écologie	oui	40 200	91	91	Logements libres + sociaux (PLAI, PLUS, PLSA) + équipements publics	155 550	51 550
<b>Midi Pyrénées</b>									
<b>Gourdon</b>	340 rue des Cordeliers	Finances	oui	287	9	9	PLAI	200 000	100 000
<b>Pays de Loire</b>									
<b>Nantes</b>	Caserne Mellinet	Défense	oui	135 000	1500	1050	Logements libres + sociaux (PLAI, PLUS, PLS, PLSA) + équipements publics	19 426 954	13 126 954
<b>Rhône-Alpes</b>									
<b>Grenoble</b>	Avenue Marcelin Berthelot	Agriculture	oui	7 900	151	84	Logements libres + sociaux (PLAI, PLUS, PLSA)	3 750 940	2 746 600
<b>Île-de-France</b>									
<b>Romainville</b>	Talus de l'A3	Ecologie	oui	9 816	177	39	Réalisation d'un programme de 177 logements dont 39 logements sociaux - Emprise au sein de la ZAC Jean Lemoine	1 486 346	898 480
<b>Pontoise *</b>	Rue Schmitz	Ecologie	oui	5 510	268	268	Résidence sociale de 268 studios (PLAI)	2 534 600	1 267 300
<b>Totaux</b>								48 829 127	27 069 877

## PRISES À BAIL

**Avertissement** : il s'agit des prises à bail de l'État et de ses opérateurs dont le loyer est supérieur à un million d'euros hors taxes dans la région Île-de-France et à 0,5 million d'euros hors taxes dans les autres régions.

**Répartition du parc immobilier pris à bail par l'État par ministère (en euros)**

du 01.01.2014 au 31.12.2014

Source de données : requête dans Chorus

Ministère	Loyer annuel	Prises à Bail les plus significatives
Affaires étrangères		
Affaires sociales - Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative	14 423 541 €	Rue Belleville - Bordeaux : 3,5 M€ Paris 15 : 11 M€
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt	4 686 500 €	Rue de Vaugirard Paris 15 : 4,7 M€
Culture - Communication		
Défense	4 632 500 €	Rue Jean Mermoz – Chartres : 0,5 M€ Rue de Bellechasse Paris 7 : 4,1 M€
Écologie - Développement durable - Énergie - Egalité du territoire et du logement	25 124 284 €	Rue Garibaldi – Lyon 3 : 0,5 M€ Pl Carpeaux – Puteaux : 24,6 M€
Économie - Finances	9 201 444 €	Rue Jules Verne – Clermont-Ferrand : 0,6 M€ Quai d'Orient - Sète : 1 M€ Rue du centre – Noisy-le-Grand : 7,6 M€
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	4 900 000 €	Av Gambetta – Paris 20 : 4,9 M€
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration	7 254 859 €	Rue des pêcheurs – Saint-Martin-en-Campagne : 0,5 M€ Av de Toulouse – Villefranche-de-Lauragais : 0,6 M€ Av gendarme lebaron - Montagnac : 0,9 M€ Rue de la part Dieu – Lyon 3 : 0,9 M€ Bd Bourdon – Paris 4 : 1,7 M€ Rue de Trois Fontanot – Nanterre : 2,7 M€
Justice	11 593 712 €	Quai André Citroën – Paris 15 : 11,6 M€
Logement - Ville		
Pouvoirs publics	3 191 009 €	Rue Saint Florentin – Paris 8 : 1,6 M€ Rue Saint Georges – Paris 9 : 1,6 M€
Services du Premier ministre	1 668 095 €	Rue Pleyel – Saint-Denis : 1,7 M€
Travail – Emploi – Formation professionnelle	631 641 €	Avenue Belle Fontaine – Cesson-Sévigné : 0,6 M€
Présidence de la République		
<b>Total</b>	<b>87 307 585 €</b>	

**Répartition du parc immobilier pris à bail par les opérateurs de l'État par ministère de rattachement (en euros)**  
du 01.01.2014 au 31.12.2014

Source de données : requête dans Chorus

Ministère	Loyer annuel	Prises à Bail les plus significatives
Affaires étrangères		
Agriculture - Agroalimentaire - Forêt		
Culture - Communication		
Défense		
Écologie - Développement durable - Énergie - Egalité du territoire et du logement		
Économie - Finances	4 484 196 €	Rue Jean Walter – Lille : 0,5 M€ BD Daunou – Boulogne sur mer : 3,9 M€
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche		
Intérieur - Outre-Mer - Collectivités territoriales - Immigration		
Justice		
Logement - Ville		
Pouvoirs publics		
Santé - Jeunesse - Sports - Vie associative		
Services du Premier ministre		
Travail – Emploi – Formation professionnelle		
Multi-occupants ou vacants		
<b>Total</b>	<b>4 484 196 €</b>	

## DONNÉES QUALITATIVES

## ACCESSIBILITÉ

Accessibilité du parc immobilier de bureaux occupé par l'État  
au 31.12.2013

Source : Fiches SPSI

Le périmètre de l'étude repose sur plus de 11 000 fiches SPSI (volets « bâtiment ») sur lesquelles des données concernant l'état technique, fonctionnel et réglementaire du bâtiment ont été renseignées.

Chaque fiche SPSI présente, pour un immeuble majoritairement de bureaux occupé par l'État, les caractéristiques générales du bâtiment ainsi que son état technique. En terme d'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, elle indique :

- la qualité de l'accessibilité au bâtiment,
- la qualité des conditions d'accueil dans le bâtiment,
- l'existence de services spécifiques,
- la présence de sanitaires adaptés.

Cinq critères sont proposés afin d'apprécier la qualité des installations précédemment citées :

- réglementaire fonctionnel,
- réglementaire non fonctionnel,
- non réglementaire fonctionnel,
- non accessible,
- sans objet : si le composant n'existe pas (si la rubrique n'a pas lieu d'être réglementairement).

Par ailleurs, à partir des données renseignées dans les fiches, une distinction entre le parc loué et celui propriété de l'État a été retenue afin de mettre en évidence l'état des installations spécialisées par statut d'occupation.

		Unité	%	Unité	%										
Accès au bâtiment PMR	Locataire	1 629	14,02	227	1,95	962	8,28	1 373	11,81	131	1,13	1 765	15,19	6 087	52,37
	Propriétaire	1 037	8,92	156	1,34	633	5,45	736	6,33	126	1,08	1 899	16,34	4 587	39,46
	Mise à disposition	188	1,62	36	0,31	94	0,81	98	0,84	17	0,15	134	1,15	567	4,88
	ND	89	0,77	15	0,13	38	0,33	46	0,40	19	0,16	175	1,51	382	3,29
	Total	2 943	25,32	434	3,73	1 727	14,86	2 253	19,38	293	2,52	3 973	34,18	11 623	100,00
Accueil dans le bâtiment PMR	Locataire	1 355	11,66	245	2,11	985	8,47	1 257	10,81	175	1,51	2 070	17,81	6 087	52,37
	Propriétaire	926	7,97	188	1,62	609	5,24	696	5,99	172	1,48	1 996	17,17	4 587	39,46
	Mise à disposition	158	1,36	32	0,28	99	0,85	106	0,91	16	0,14	156	1,34	567	4,88
	ND	75	0,65	16	0,14	44	0,38	39	0,34	21	0,18	187	1,61	382	3,29
Total	2 514	21,63	481	4,14	1 737	14,94	2 098	18,05	384	3,30	4 409	37,93	11 623	100,00	
Services spécifiques PMR	Locataire	298	2,56	82	0,71	234	2,01	592	5,09	1 327	11,42	3 554	30,58	6 087	52,37
	Propriétaire	236	2,03	71	0,61	250	2,15	350	3,01	878	7,55	2 802	24,11	4 587	39,46
	Mise à disposition	46	0,40	12	0,10	36	0,31	76	0,65	141	1,21	256	2,20	567	4,88
	ND	29	0,25	6	0,05	5	0,04	21	0,18	72	0,62	249	2,14	382	3,29
Total	609	5,24	171	1,47	525	4,52	1 039	8,94	2 418	20,80	6 861	59,03	11 623	100,00	
Sanitaire PMR	Locataire	957	8,23	117	1,01	400	3,44	2 148	18,48	373	3,21	2 092	18,00	6 087	52,37
	Propriétaire	869	7,48	109	0,94	375	3,23	1 018	8,76	184	1,58	2 032	17,48	4 587	39,46
	Mise à disposition	145	1,25	18	0,15	46	0,40	171	1,47	33	0,28	154	1,32	567	4,88
	ND	61	0,52	8	0,07	23	0,20	61	0,52	32	0,28	197	1,69	382	3,29
Total	2 032	17,48	252	2,17	844	7,26	3 398	29,24	622	5,35	4 475	38,50	11 623	100,00	

## ÉNERGIE

**Consommation du parc immobilier occupé par l'État (en euros)**

du 01.01.2014 au 31.12.2014

Source : dépenses exécutées issues des données Chorus

Le périmètre de la cartographie comprend l'ensemble des dépenses dans Chorus (services de l'État uniquement, y compris les budgets annexes et comptes spéciaux), en France métropolitaine, outre-mer et étranger.

Les ministères déploient progressivement des outils experts de suivi des fluides (OSF) afin d'améliorer la connaissance de leurs consommations d'énergies et de fluides : électricité, gaz, fioul, réseaux de chaleur, eau. Les données issues de ces outils seront à terme centralisées dans l'infocentre déployé par France Domaine. À ce jour, l'échéance de déploiement général des OSF et de la centralisation de leurs données dans l'infocentre de France Domaine n'est pas établie.

## Exécution 2014

Énergie ou fluide	Dépenses (en millions d'euros)
Autres énergies	77
Eau	94
Électricité	397
Fioul	62
Gaz	169
<b>Total</b>	<b>799</b>

**Performance énergétique du parc immobilier de bureaux occupé par l'État**

au 31.12.2013

Source : Fiches SPSI

Le périmètre de l'étude repose sur plus de 11 000 fiches SPSI (volets « bâtiment ») sur lesquelles des données relatives aux caractéristiques des immeubles majoritairement de bureaux ont été renseignées.

Chaque fiche SPSI indique, pour un immeuble majoritairement de bureaux occupé par l'État, s'il a été réalisé :

- un diagnostic de performance énergétique : diagnostic qui renseigne sur la performance énergétique d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre,
- un bilan carbone : bilan qui permet de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir des données facilement disponibles pour parvenir à une évaluation fidèle des émissions directes ou induites par l'activité des services de l'État,
- un audit énergétique : audit qui décrit et qualifie chaque bâtiment du point de vue de sa performance énergétique et environnementale,
- un outil de suivi de consommation des fluides (gaz, électricité, fuel, eau).

Par ailleurs, à partir des données renseignées dans les fiches, une distinction entre le parc loué et celui propriété de l'État a été retenue afin de mettre en évidence la réalisation des diagnostics par statut d'occupation.

	Statut d'occupation	Réalisé		Non réalisé		En projet		Non déterminé		Total
		Unité	%	Unité	%	Unité	%	Unité	%	
Diagnostic de performance énergétique	Locataire	303	2,61	3 167	27,25	96	0,83	2 521	21,69	6 087
	Propriétaire	793	6,82	1 310	11,27	79	0,68	2 405	20,69	4 587
	Mise à disposition	160	1,38	223	1,92	4	0,03	180	1,55	567
	Non déterminé	33	0,28	117	1,01	3	0,03	229	1,97	382
	Total	1 289	11,09	4 817	41,44	182	1,57	5 335	45,90	11 623
Bilan carbone	Locataire	181	1,56	3 161	27,20	92	0,79	2 653	22,83	6 087
	Propriétaire	471	4,05	1 620	13,94	91	0,78	2 405	20,69	4 587
	Mise à disposition	69	0,59	284	2,44	33	0,28	181	1,56	567
	Non déterminé	17	0,15	125	1,08	7	0,06	233	2,00	382
	Total	738	6,35	5 190	44,65	223	1,92	5 472	47,08	11 623
Audit énergétique	Locataire	281	2,42	3 405	29,30	106	0,91	2 295	19,75	6 087
	Propriétaire	1 217	10,47	1 131	9,73	71	0,61	2 168	18,65	4 587
	Mise à disposition	201	1,73	200	1,72	4	0,03	162	1,39	567
	Non déterminé	45	0,39	129	1,11	1	0,01	207	1,78	382
	Total	1 744	15,00	4 865	41,86	182	1,57	4 832	41,57	11 623
Outil de suivi des fluides	Locataire	2 200	18,93	1 531	13,17	647	5,57	1 709	14,70	6 087
	Propriétaire	1 401	12,05	876	7,54	339	2,92	1 971	16,96	4 587
	Mise à disposition	220	1,89	173	1,49	40	0,34	134	1,15	567
	Non déterminé	87	0,75	70	0,60	23	0,20	202	1,74	382
	Total	3 908	33,62	2 650	22,80	1 049	9,03	4 016	34,55	11 623